

LES ENQUÊTES
CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ
de l'INSEE

Analyse de la période 2005 à 2012

Sophie PEAUCELLIER

sous la direction de
Philippe ROBERT
Renée ZAUBERMAN

2017 – n° 117



LES ENQUÊTES
CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ
de l'INSEE

Analyse de la période 2005 à 2012

Sophie PEAUCELLIER

sous la direction de

Philippe ROBERT

Renée ZAUBERMAN

2017 – n° 117

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	3
INTRODUCTION.....	7
I. L'ENQUÊTE CVS.....	7
II. LES INDICATEURS	9
CHAPITRE 1 - LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ	11
I. LES PEURS	12
1. <i>La peur au domicile</i>	12
2. <i>La peur dans le quartier</i>	14
3. <i>La peur dans les transports en commun</i>	18
4. <i>La peur pour autrui</i>	20
5. <i>Les peurs consécutives à certaines victimations</i>	21
III. L'INSÉCURITÉ DANS LE VOISINAGE.....	22
IV. LA PRÉOCCUPATION SÉCURITAIRE	27
V. APEURÉS, INSÉCURES... OU PRÉOCCUPÉS PAR D'AUTRES PROBLÈMES SOCIAUX.....	30
CHAPITRE 2 : LE CADRE DE VIE.....	33
I. LES LIGNES DE FORCE DU JUGEMENT SUR LE CADRE DE VIE.....	33
II. UN ENVIRONNEMENT GÉNÉRALEMENT SATISFAISANT, QUELQUEFOIS DIFFICILE	36
CHAPITRE 3 : VICTIMES, NON-VICTIMES.....	39
I. DIFFÉRENTES SORTES DE VICTIMATION.....	39
II. UN RISQUE INÉGALEMENT RÉPARTI	39
1. <i>Victimes/non-victimes selon les catégories des EPCV</i>	39
2. <i>Victimes/non-victimes selon les catégories des CVS</i>	42
CHAPITRE 4 : LES AGRESSIONS	47
III. LES TAUX D'AGRESSION	47
1. <i>Les taux selon les catégories de la sérialisation longue</i>	48
2. <i>Les taux selon les catégories des CVS</i>	53

IV.	LES CIRCONSTANCES DES AGRESSIONS	56
1.	<i>Les circonstances des agressions physiques</i>	56
2.	<i>Les circonstances des menaces</i>	60
3.	<i>Les circonstances des injures</i>	61
4.	<i>Les circonstances des vols violents</i>	61
V.	LES RENVOIS DES AGRESSIONS.....	64
1.	<i>Les renvois à la police ou à la gendarmerie</i>	64
2.	<i>Comparaison avec les données policières</i>	71
3.	<i>Autres renvois</i>	75
VI.	LES CARACTÉRISTIQUES DES AGRESSÉS.....	76
VII.	COMPARAISON DES AGRESSÉS SELON LES ZONES.....	83
VIII.	PROFILS D'AGRESSÉS ET D'AGRESSIONS.....	84
1.	<i>Les agressions physiques</i>	84
2.	<i>Les menaces</i>	91
3.	<i>Les injures</i>	97
4.	<i>Les vols violents</i>	104
CHAPITRE 5 : LES VOLS PERSONNELS SANS VIOLENCE.....		113
I.	LES TAUX DE VOLS PERSONNELS SANS VIOLENCE.....	113
II.	LES CIRCONSTANCES DES VOLS PERSONNELS SANS VIOLENCE.....	114
III.	LES RENVOIS.....	116
1.	<i>Les renvois à la police et à la gendarmerie</i>	116
2.	<i>Comparaison avec les données policières</i>	118
3.	<i>Les autres renvois</i>	120
IV.	LES CARACTERISTIQUES DES VICTIMES DE VOLS SANS VIOLENCE	121
V.	COMPARAISON DES VICTIMES DE VOLS SANS VIOLENCES SELON LES ZONES	124
VI.	PROFILS DE VOLS ET DE VICTIMES DE VOLS SANS VIOLENCE	126
CHAPITRE 6 : LES CAMBRIOLAGES ET VOLS DOMICILIAIRES.....		133
I.	LES TAUX DE CAMBRIOLAGES ET VOLS DOMICILIAIRES.....	133
1.	<i>Les cambriolages de la résidence principale</i>	133
4.	<i>Les vols domiciliaires dans la résidence principale</i>	136
5.	<i>Les vols dans des résidences secondaires</i>	137
II.	LES CIRCONSTANCES DES CAMBRIOLAGES ET VOLS DOMICILIAIRES.....	139
1.	<i>Les circonstances des cambriolages de la résidence principale</i>	139

2. <i>Les circonstances des vols domiciliaires</i>	140
3. <i>Les circonstances des cambriolages de résidence secondaire</i>	142
III. LES RENVOIS	143
1. <i>Le renvoi à la police ou à la gendarmerie</i>	143
2. <i>Comparaison entre enquête et statistiques de police</i>	147
3. <i>Les autres renvois</i>	149
IV. LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES DE CAMBRIOLAGE ET VOL DOMICILIAIRE	150
V. COMPARAISONS SELON LES ZONES	154
VI. PROFILS DE CAMBRIOLÉS ET DE CAMBRIOLAGES	156
1. <i>Cambriolages</i>	156
2. <i>Vols domiciliaires</i>	164
CHAPITRE 7 : LES DÉGRADATIONS ET DESTRUCTIONS DANS LA RÉSIDENCE PRINCIPALE	171
I. LES TAUX DE DÉGRADATIONS/DESTRUCTIONS	171
II. LES CIRCONSTANCES DES DÉGRADATIONS ET DESTRUCTIONS	171
III. LES RENVOIS	172
1. <i>Le renvoi à la police ou à la gendarmerie</i>	172
2. <i>Comparaison entre enquête et statistiques de police</i>	173
3. <i>Les autres renvois</i>	173
IV. LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES DE DÉGRADATIONS/DESTRUCTIONS DANS LA RÉSIDENCE PRINCIPALE	174
V. COMPARAISONS SELON LES ZONES	178
VI. LES DESTRUCTIONS/DÉGRADATIONS DANS LA RÉSIDENCE PRINCIPALE : PROFILS DE VICTIMES ET DE VICTIMATIONS	179
CHAPITRE 8 : LES ATTEINTES AUX VÉHICULES.....	187
I. LES TAUX D'ATTEINTES AUX VÉHICULES.....	187
1. <i>Les taux de vols de voitures</i>	189
2. <i>Les taux de vols dans/ sur les voitures</i>	190
3. <i>Les taux de vols de et dans les voitures</i>	191
4. <i>Les taux de destructions et dégradations de voitures</i>	192
5. <i>Les taux de vols de deux-roues à moteur</i>	193
6. <i>Les taux de vols de vélos</i>	193
II. LES CIRCONSTANCES DES ATTEINTES AUX VÉHICULES.....	194

III.	LES RENVOIS.....	198
1.	<i>Les renvois à la police ou à la gendarmerie.....</i>	198
2.	<i>Comparaison entre enquêtes et données policières.....</i>	205
3.	<i>Les autres renvois</i>	206
IV.	LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES	209
V.	COMPARAISONS SELON LES ZONES.....	216
VI.	LES ATTEINTES AUX VÉHICULES : PROFILS DE VICTIMES ET DE VICTIMATIONS	219
1.	<i>Vols de voiture</i>	219
2.	<i>Vols dans/ sur voiture</i>	224
3.	<i>Vols de deux-roues à moteur.....</i>	228
4.	<i>Vols de vélo.....</i>	235
5.	<i>Dégradations de voitures</i>	242
CHAPITRE 9 : LES VICTIMATIONS SEXUELLES.....		247
I.	LES TAUX DE VICTIMATIONS SEXUELLES	248
1.	<i>Exhibition</i>	248
2.	<i>Gestes déplacés.....</i>	249
3.	<i>Attouchements sexuels et viols.....</i>	251
II.	LES CIRCONSTANCES DES ATTOUCHEMENTS SEXUELS OU DES VIOLS	254
III.	LES RENVOIS.....	257
1.	<i>Le renvoi à la police ou à la gendarmerie</i>	257
2.	<i>Comparaison entre données d'enquêtes et comptages policiers.....</i>	258
3.	<i>Autres renvois</i>	258
IV.	LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES D'ATTOUCHEMENTS SEXUELS ET VIOLS.....	258
V.	COMPARAISON DES VICTIMES D'ATTOUCHEMENTS SEXUELS ET DE VIOLS SELON LES ZONES	262
CHAPITRE 10 : LES AGRESSIONS PAR UN PROCHE COHABITANT.....		265
RÉFÉRENCES.....		267
LISTE DES TABLEAUX.....		269
LISTE DES FIGURES		275

INTRODUCTION

L'initiative d'excellence (IDEX) Paris Saclay, dans un projet Interaction entre Sciences, Innovation et Société (ISIS) a permis la création d'un Observatoire Scientifique du Crime et de la Justice (OSCJ <http://oscj.cesdip.fr/>) dédié à la sérialisation des principales mesures du domaine pénal sur des périodes aussi longues que possible. Dans le cadre des activités de cet Observatoire, nous sommes amenés à procéder à l'analyse seconde approfondie des enquêtes existantes sur la victimation et l'insécurité, notamment les enquêtes *Cadre de vie et sécurité* de l'INSEE.

Ce rapport s'inscrit dans une série d'analyse des enquêtes nationales sur la victimation et l'insécurité ; il couvre les CVS de 2005-06 à 2011-12 et les raccorde autant qu'il est possible aux résultats des enquêtes nationales antérieures. Les problèmes posés par cette sérialisation et les choix méthodologiques opérés pour les résoudre sont exposés sur le site de l'OSCJ, auquel nous renvoyons le lecteur.

Ce rapport établit également, autant qu'il est possible, des comparaisons avec les résultats des enquêtes subnationales, notamment celles menées par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île-de-France (IAU-ÎdeF) en Île-de-France et avec les statistiques administratives sur l'activité de police judiciaire de la Police nationale et de la Gendarmerie nationales, aujourd'hui tenues par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSM-SI). Les règles adoptées pour les comparaisons avec ces autres données sont également détaillées sur le site de l'OSCJ

I. L'ENQUÊTE CVS

Le procédé de présentation le plus simple et le plus clair consiste à insérer ici le tableau de présentation mis au point par l'INSEE¹ :

Organisme responsable	INSEE. Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
Partenariat	- Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) - Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
Type d'opération	Enquête
Objectifs	L'objectif de l'enquête dite de "victimation" – Cadre de vie et sécurité (CVS) – est de connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les mois précédant le passage de l'enquêteur. Cette enquête permet donc de mesurer la prévalence et l'incidence de certaines atteintes aux personnes et aux biens, la fréquence des plaintes déposées auprès des services de police et de gendarmerie pour chaque type d'atteinte mais elle s'intéresse également aux délits ne faisant pas l'objet d'une plainte. L'enquête s'intéresse en outre aux opinions de l'ensemble de la population (victimes et non-victimes) en matière de cadre de vie et de sécurité.
Thèmes abordés	- Acte(s) de destruction ou de dégradation du logement et des véhicules : cambriolages, vols ou tentatives de vol de voiture ou de deux-roues, etc. - Vol(s) ou tentative(s) de vol personnel(s), violences physiques, menaces, injures ; - Violences "sensibles" : violences sexuelles et violences au sein du ménage ² ;

¹ <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/ope-enq-victimation.htm>

	<ul style="list-style-type: none"> - Opinions concernant le cadre de vie et la sécurité, existence dans le quartier ou le village de phénomènes liés à la drogue, à l'alcool ou à d'autres trafics ; - Perception du risque de victimation et comportements face à ce risque ; - Conséquences d'une (de) victimation(s) : dépôt(s) de plaintes, déclaration(s) à des autorités, dommages psychologiques, adoption de nouveaux comportements, etc.
Champ géographique	France métropolitaine
Champ(s) statistique(s) couvert(s)	Ménages dits "ordinaires", c'est-à-dire hors ménages vivant en collectivité (foyers, prisons, hôpitaux...) et vivant dans des habitations mobiles (mariniers, sans-abri...).
Unité statistique enquêtée	Un individu de 14 ans ou plus (au 1 ^{er} janvier de l'année d'enquête) ³ tiré au sort dans chaque ménage (individu kish). Pour pouvoir répondre aux questions relatives aux violences "sensibles", l'individu kish doit être majeur au jour de l'enquête et être âgé de moins de 75 ans au 1 ^{er} janvier de l'année d'enquête.
Périodicité de l'opération	Annuelle
Période et mode de collecte	<p>L'enquête a lieu chaque année de janvier à mars. Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par les enquêteurs de l'Insee sous un mode de collecte assistée par ordinateur (Capi) et, pour les questions sensibles, selon un protocole adapté permettant de garantir une complète confidentialité des réponses de la personne enquêtée.</p> <p>Des associations d'aide aux victimes ont apporté leur expérience quant à la formulation de ces questions sensibles et au protocole d'enquête. Afin que des personnes d'origine étrangère puissent répondre, les questions sont traduites en arabe, en portugais, en turc ou en allemand, les quatre langues les plus parlées en France par les non-francophones.</p>
Historique	<p>En 2005 et 2006, des enquêtes de victimation ont été conduites dans le cadre d'un module introduit dans le dispositif d'enquêtes permanentes des Conditions de vie (EPCV), lesquelles contenaient traditionnellement depuis 1996 des questions de victimation (les cambriolages, les vols de voitures et vols à la roulotte⁴, les agressions dont les vols avec violence et les vols simples).</p> <p>Ce nouveau module, intitulé "Cadre de vie et sécurité", introduit en 2005 puis repris à l'identique en 2006, permettait d'aborder d'autres types de victimation : le vandalisme contre le logement ou la voiture, les vols de deux roues, ainsi que des questions d'opinion portant sur des problèmes touchant le cadre de vie et la sécurité (état des immeubles, difficultés à circuler, présence policière, problèmes de drogue...).</p> <p>C'est la première série d'enquêtes permettant de mesurer l'évolution de la délinquance en France plus largement que les seules statistiques administratives (dépôts de plaintes auprès de la gendarmerie et de la police).</p> <p>À partir de 2007, les enquêtes annuelles de victimation deviennent un dispositif à part entière consacré à ce thème. Dans la continuité des enquêtes précédentes, elles apportent en outre des informations inédites. Ces enquêtes fournissent non seulement une évaluation de la proportion de personnes victimes de violences, mais permettent aussi une meilleure connaissance du profil des victimes.</p>
Plan de sondage	L'échantillon est composé de 22 800 logements (soit environ 15 500 ménages répondants). Il comprend une extension sur les Zones urbaines sensibles (ZUS). Sont interrogés les personnes de 14 ans et plus au 1 ^{er} janvier de l'année d'enquête (une seule personne par ménage)
Voir aussi	Conditions de vie (dispositif d'enquêtes permanentes)/EPCV

² non mentionnées dans le tableau de l'INSEE, mais présents malgré tout.

³ Cependant, dans le cadre des comparaisons avec les enquêtes antérieures aux enquêtes CVS ou d'autres enquêtes, nous ne retiendrons dans le présent rapport que les 15 ans ou plus au 1^{er} janvier de l'année d'enquête. (mais en conservant, par défaut, la pondération des 14 ans et plus au 1^{er} janvier de l'année d'enquête).

⁴ Vols dans ou sur les voitures.

II. LES INDICATEURS

- le taux de **prévalence** mesure dans une population le pourcentage de personnes (ou de ménages) atteint(e)s au moins une fois au cours de la période de référence ;
- le taux de **risque** mesure la prévalence des seul(e)s personnes ou ménages susceptibles, en raison de leur équipement, de subir une victimation donnée : ainsi seuls ceux qui possèdent un véhicule peuvent se le faire voler ou dégrader ;
- la **multivictimation** (homogène) est le nombre moyen de faits similaires par victime ;
- le taux d'**incidence** mesure le nombre de faits subis pour 100 répondants au cours de la période de référence ; il correspond au produit du taux de prévalence par la multivictimation ;
- le taux d'**incidence pour les ménages équipés** indique l'incidence rapportée aux seuls ménages à risque ;
- le taux de **renvoi** est la proportion de victimes qui disent avoir alerté la police ou la gendarmerie
- le taux de **plainte** est la proportion de victimes disant avoir déposé plainte ;
- quand le taux d'incidence est multiplié par le taux de plainte, on obtient le taux d'**incidence apparente**, celle dont gendarmerie ou police peuvent avoir connaissance par l'effet des plaintes que les victimes disent avoir déposées ;
- en appliquant ces taux aux populations de référence, on obtient des **estimés** en nombres absolus de la prévalence, de l'incidence ou de l'incidence apparente ;
- prévalence, risque, incidences et estimés sont toujours calculés dans un **intervalle de confiance** : l'observation d'un échantillon ne permet pas de prédire exactement leurs valeurs dans toute la population, mais seulement de dire, avec une probabilité fixée ici à 95%, qu'elles se situent entre un minimum et un maximum ; en forme résumée, on représente parfois le taux par la valeur à mi-chemin des deux branches de la fourchette ;
- enfin, pour le sentiment d'insécurité, on utilise un taux de **préoccupation** envers la délinquance comme problème social et différents taux de **peur** de la délinquance, chez soi, le soir dans son quartier, dans les transports publics, pour les enfants.

Le présent rapport va examiner successivement :

- les victimations individuelles
 - agressions
 - vols personnels sans violence
- les victimations de ménage
 - les cambriolages et vols domiciliaires
 - les dégradations et destructions de la résidence principale
 - les atteintes aux véhicules
- plus rapidement, les victimations ayant fait l'objet d'une administration sous casque
 - les victimations sexuelles
 - les victimations par un proche cohabitant de la victime.

Mais auparavant, trois chapitres seront consacrés

- à l'analyse des opinions sur l'insécurité
- à celle des opinions sur le cadre de vie de l'enquêté
- à l'analyse globale des victimes et des non-victimes

Quant aux débits frauduleux, qui n'ont été introduits qu'à partir de la CVS 2009-10, il a paru inutile d'en traiter dans ce rapport qui ne dispose pas de la profondeur chronologique suffisante ; on trouvera sur le site de l'OSCJ une fiche sur cette victimation couvrant toutes les enquêtes disponibles.

Les enquêtes seront désignées par les années sur lesquelles elles portent (par exemple 2011-12 pour l'enquête menée en 2013), sauf lorsque les analyses se concentreront sur les peurs et la préoccupation

CHAPITRE 1 - LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

Les CVS ont repris deux questions classiques que les EPCV avaient utilisées continûment – quoiqu'avec une certaine instabilité dans la formulation⁵ – tout comme les enquêtes régionales ou locales dont on dispose : l'une sur la peur au domicile, l'autre sur la peur dans le quartier. Cette dernière est complétée par une question sur les raisons qui peuvent faire renoncer à sortir de chez soi ; elle ne figure pas dans les enquêtes précédentes de l'INSEE. On trouve aussi dans les CVS quelques questions sur la peur dans les transports en commun qu'il n'est pas très aisé de comparer aux questions sur le même thème figurant dans les EPCV ou les enquêtes régionales et locales. Enfin, on relève une interrogation sur la peur pour autrui, qui n'a d'antécédent que dans les enquêtes régionales et locales, encore que sa formulation rende la comparaison délicate.

En matière d'insécurité, les CVS présentent le grand avantage de contenir, à côté de ces questions sur les peurs, une interrogation à peu près standard sur la préoccupation sécuritaire, alors que les EPCV ne disposaient en la matière que de questions à statut incertain : leur focalisation sur le quartier, sur le voisinage⁶ avait en effet conduit à ne formuler qu'une interrogation – que les CVS ont d'ailleurs conservée – sur les problèmes dans le quartier dont la portée était difficile à déterminer par rapport à l'état des savoirs sur le sentiment d'insécurité et la peur du crime⁷. Pour saisir la préoccupation, les CVS font choisir à l'enquête dans une liste *le problème le plus préoccupant dans la société française actuelle*. Cette question est inspirée d'un sondage *Figaro-Sofres* qui a souvent fait l'objet d'analyses secondaires scientifiques et dont la formulation avait été reprise dans plusieurs enquêtes de victimation. À défaut d'en trouver dans les précédentes enquêtes nationales, la question adoptée par les CVS en matière de préoccupation sécuritaire possède des points de comparaison dans les enquêtes régionales et locales.

Le progrès est ici conséquent. L'étude du sentiment d'insécurité suppose, en effet, avant tout, de réaliser que cette expression recouvre deux dimensions qu'il importe de bien distinguer : la préoccupation pour l'insécurité (et l'ordre) et la peur pour soi et les siens devant la délinquance⁸. Bien entendu, ces deux dimensions se chevauchent jusqu'à un certain point mais sans se confondre, et elles procèdent de mécanismes fort différents. La première est abstraite, peu sensible à l'exposition au risque ou à l'expérience, mais fort dépendante de l'appréhension devant des changements économiques et sociaux face auxquels on se juge mal armé, en somme liée à la crainte de précarisation. Si ces insécures détestent tellement toute atteinte à l'ordre, c'est qu'ils craignent le changement. La seconde dimension, au contraire, est concrète et donc sensible à l'exposition au risque, à l'expérience, mais d'une sensibilité plus ou moins accentuée selon le degré de vulnérabilité que l'on ressent⁹. Si l'on capture assez facilement la préoccupation sécuritaire par une interrogation bien calibrée, la peur, au contraire, est beaucoup plus difficile à étudier tant elle est multiple et fluctuante selon le risque que l'on perçoit, l'expérience que l'on en a, le sentiment de sa propre vulnérabilité, les circonstances

⁵ En ce qui concerne la peur au domicile, a seulement varié la formulation des modalités offertes à l'enquête (tableau 1) ; pour la peur dans le quartier, au contraire, c'est la formulation même de l'interrogation qui a été modifiée (tableau 3), tout comme ses filtrages. On ignore les raisons de ces modifications : aucune recherche, aucune analyse secondaire n'est invoquée à leur appui.

⁶ En fait, les quelques travaux reposant sur ce matériel sont axés, en effet, sur l'exploration de la liaison entre sentiment d'insécurité et sorte de quartier (par exemple, Peretti-Watel, 2000 ; Herpin, Lagrange, 2005 ; Le Jeannic, 2007).

⁷ Le développement récent d'importants travaux britanniques (Farrall *et al.*, 2009) permettra de disposer désormais de données de cadrage sur l'insécurité dans un cadre local.

⁸ Étude *princeps* in Furstenberg, 1971 ; cf. aussi, avec des terminologies variables, Figgie, 1980 ; Louis-Guérin, 1984 ; ... *Specific fear and general concern are separate topics* (Ditton, Farrall, 2007, 224).

⁹ Étude *princeps* pour la France in Robert, Pottier, 1997.

dans lesquelles on se trouve. La conséquence fâcheuse est que l'on saisit plus souvent la préoccupation que les peurs alors qu'on en parle comme si c'était la peur qu'on avait mesurée : on peut alors conférer un poids démesuré aux préoccupés qui ne se sentent pas nécessairement concrètement menacés par la délinquance, mais qui la détestent comme manifestation de désordre.

Nous examinerons d'abord les résultats des CVS à propos des peurs ; ensuite nous consacrerons un développement à l'insécurité dans le voisinage, puis nous étudierons l'information que ces enquêtes apportent en matière de préoccupation sécuritaire et nous comparerons les deux dimensions ; finalement nous introduirons ces différentes données dans une analyse multivariée pour faire émerger une typologie du sentiment d'insécurité.

I. LES PEURS

Nous allons parcourir successivement les données concernant la peur au domicile, dans le quartier, dans les transports en commun, enfin pour autrui. Nous évoquerons aussi les questions particulières de peur qui sont incluses dans certains modules de victimation.

1. La peur au domicile

À la question, *Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ?* une toute petite minorité d'enquêtés (9,47% en 2011-12) répond souvent/fréquemment ou quelquefois.

Comme la formulation de la question n'a que légèrement bougé au fil des enquêtes (à vrai dire, ce sont les modalités de réponse qui ont varié cf. tableau 1), on peut chercher des termes de comparaison.

Tableau 1. Peur au domicile, formulation selon les enquêtes

EPCV 1996 EPCV 1997	<i>Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile,</i> - fréquemment - quelquefois - rarement - jamais
EPCV 1998 EPCV 1999 EPCV 2000 EPCV 2001 EPCV 2002 EPCV 2003 EPCV 2004	<i>Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ?</i> - oui, souvent - oui, de temps en temps - rarement - jamais - ne sait pas
EPCV 2005 EPCV 2006 CVS 2007 CVS 2008 CVS 2009 CVS 2010 CVS 2011 CVS 2012 CVS 2013	<i>Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ?</i> - souvent - de temps en temps - rarement - jamais - ne sait pas
Enquêtes franciliennes, biennales depuis 2001 Aubervilliers 2005 Aulnay-sous-Bois 2005 Gonesse 2005 Grand Lyon 2005 Saint-Denis 2005	<i>Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ?</i> - jamais - rarement - quelquefois - fréquemment

Sources : INSEE, LAU-IdF

Champ : variable selon les enquêtes

Malgré des variations d'une enquête à l'autre, la peur au domicile dans les CVS ne change pas d'ordre de grandeur. Les enquêtes régionales et locales apportent une intéressante information complémentaire : les scores franciliens et celui de la métropole lyonnaise sont dans le même ordre de grandeur que les résultats nationaux, en revanche, on peut trouver des prévalences nettement plus importantes dans des communes de la banlieue nord de Paris en particulier à Saint-Denis. C'est uniquement sur de tels terrains que la peur au domicile perd de sa rareté (tableau 2).

Tableau 2. Peur au domicile (%) ; prévalences selon différentes enquêtes

	oui (souvent/fréquemment +quelquefois)	non (rarement + jamais +nsp)
EPCV 1996	11,35	88,65
EPCV 1997	11,18	88,83
EPCV 1998	8,33	91,67
EPCV 1999	8,43	91,56
EPCV 2000	7,52	92,48
EPCV 2001	7,34	92,66
EPCV 2002	8,94	91,07
EPCV 2003	8,06	91,94
EPCV 2004	6,94	93,06
EPCV 2005	9,92	90,08
EPCV 2006	9,34	90,66
CVS 2007	8,27	91,73
CVS 2008	6,80	93,20
CVS 2009	7,47	92,53
CVS 2010	8,36	91,64
CVS 2011	8,53	91,47
CVS 2012	9,04	90,96
CVS 2013	9,47	90,53
Île-de-France 2001	8,29	91,71
Île-de-France 2003	9,19	90,81
Île-de-France 2005	8,87	91,13
Île-de-France 2007	8,95	91,06
Île-de-France 2009	7,78	92,22
Île-de-France 2011	8,71	91,29
Île-de-France 2013	8,87	91,13
Aubervilliers 2005	13,88	86,12
Aulnay-sous-Bois 2005	13,59	86,41
Gonesse 2005	14,45	85,54
Grand Lyon 2005	7,72	92,28
Saint-Denis 2005	15,41	84,59

Sources : INSEE, LAU-IdF.

Champ : variable selon les enquêtes

Si l'on croise maintenant la peur au domicile avec les différentes victimations (tableau 3), on observe, de manière assez triviale, des taux plus élevés si ces dernières ont le domicile pour théâtre.

Tableau 3. Peur au domicile selon les victimations (%) ; enquêtes 2005-06 à 2011-12

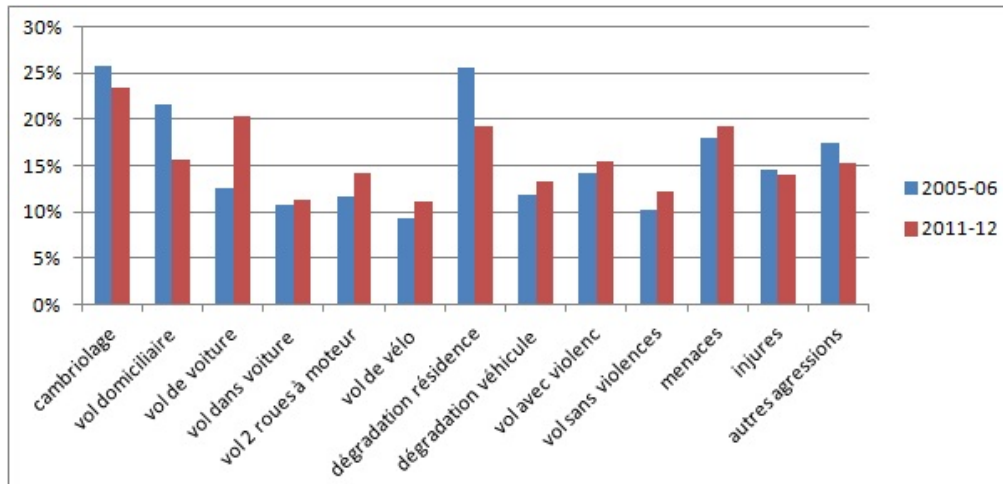
	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
cambriolage	25,66	26,09	22,65	25,14	24,80	31,21	23,46%
vol domiciliaire	21,59	14,86	15,09	18,48	17,56	21,06	15,68%
dégradation résidence principale	25,62	18,66	16,63	22,93	20,07	19,86	19,24%
vol de voiture	12,53	9,49	11,81	12,13	13,07	20,11	20,40%
vol dans voiture	10,81	9,89	8,15	11,27	10,93	13,46	11,27%
vol d'un deux-roues à moteur	11,70	12,94	11,01	11,62	10,19	17,93	14,12%
vol de vélo	9,34	8,96	8,04	15,44	12,28	11,69	11,06%
dégradation véhicule	11,87	9,30	11,55	12,15	12,10	11,76	13,32%

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
vol avec violences physique ou menaces	14,11	9,75	19,32	11,00	13,70	20,46	15,48%
vol sans violences ni menaces	10,22	7,56	11,45	9,55	10,64	11,98	12,29%
violences physiques	17,82	11,67	13,67	15,97	11,52	15,65	17,91%
menaces	18,05	15,51	15,10	17,51	16,39	20,24	19,20%
injures	14,62	10,37	12,88	13,75	14,15	13,63	14,08%
autres agressions	17,47	14,08	15,81	20,78	13,50	18,76	15,30%
échantillon	8,27	6,80	7,47	8,36	8,53	9,04	9,47%

Source : INSEE

champ : France métropolitaine

Figure 1. Évolutions significatives¹⁰ des interactions entre la peur au domicile et les victimations, CVS 2005-06 et 2011-12



Source : INSEE

champ : France métropolitaine

Sur la période séparant les enquêtes sur 2005-06 et 2011-12, seules les violences physiques non-accompagnées de vol ont toujours le même impact sur la peur au domicile.

Le tableau 3 montre que logiquement, la peur au domicile est particulièrement liée aux victimations impliquant une intrusion dans le logement (cambriolage, vol domiciliaire). La liaison avec les dégradations est moins stable (25,6 % en 2005-06, et seulement 19,2 % en 2011-12), l'arrachage d'une boîte aux lettres, par exemple, n'impliquant pas d'intrusion dans l'espace privé. On remarquera dans les deux dernières campagnes présentées un net renforcement du lien entre peur au domicile et vol de voiture (on passe de 12,5 en début de période à 20,4 %).

2. La peur dans le quartier

Ceux qui répondent *souvent* ou *de temps en temps* à la question *Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou dans votre village ?* sont à peine plus nombreux en 2013 qu'en 7 (11,94 vs 11,05 %).

Ici, la comparaison est moins assurée dans la mesure où la question a subi au fil des enquêtes des modifications beaucoup plus importantes que dans le cas précédent (tableau 4). Les EPCV tout comme les enquêtes régionales et locales précisent, comme c'est l'usage classique, *seul le soir*, tandis que les CVS tout comme les deux dernières EPCV font usage d'une formulation moins circonstanciée en ne mentionnant pas la nuit, et plus abstraite en abandonnant le terme classique de *peur* (*fear*) pour celui beaucoup plus incertain et plus englobant d'*insécurité*¹¹ que l'on utilise généralement pour désigner à la fois la composante de peur et celle de préoccupation (*concern*).

¹⁰ Au seuil de 5%, sauf pour l'interaction avec la dégradation de la résidence principale (seuil 10%).

¹¹ Elles s'écartent aussi de la formulation classique *How safe do you feel walking alone in this area after dark ?*

Tableau 4. Peur dans le quartier, formulations selon les enquêtes

EPCV 1996 EPCV 1997	<i>En vous déplaçant seul(e) le soir dans votre quartier, vous arrive-t-il d'avoir peur ?</i> - j'ai trop peur pour me déplacer seul(e) le soir - j'ai souvent peur - j'ai peur quelquefois - j'ai rarement peur - je n'ai jamais peur - je ne me déplace jamais seul(e)
EPCV 1998 EPCV 1999 EPCV 2000	<i>En vous déplaçant seul(e) le soir dans votre quartier, vous arrive-t-il d'avoir peur ?</i> - oui, souvent - oui, de temps en temps - rarement - jamais - ne sait pas (la question est filtrée en amont, les personnes déclarant ne jamais sortir seules le soir ne sont pas interrogées)
EPCV 2001 EPCV 2002 EPCV 2003 EPCV 2004	Même question que précédemment, mais après resserrage du filtre : les personnes déclarant ne jamais sortir seules le soir ou refusant de répondre à la question <i>personnellement, vous arrive-t-il de sortir seul(e) le soir ?</i> ne sont pas interrogées.
EPCV 2005 EPCV 2006 CVS 2007 CVS 2008 CVS 2009 CVS 2010 CVS 2011 CVS 2012 CVS 2013	<i>Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou dans votre village ?</i> - souvent - de temps en temps - rarement - jamais - ne sait pas (plus de filtre)
Enquêtes franciliennes biennales depuis 2001 Aubervilliers 2005 Aulnay-sous-Bois 2005 Gonesse 2005 Grand Lyon 2005 Saint-Denis 2005	<i>Dans votre propre quartier, vous arrive-t-il d'avoir peur d'être seul(e) le soir dehors ?</i> - j'ai trop peur pour sortir seul(e) le soir - j'ai souvent peur - j'ai quelquefois peur - j'ai rarement peur - je n'ai jamais peur

Source : INSEE, LAU-IdF

Champ : variable selon les enquêtes

Il est frappant de constater que, malgré cette instabilité qui rend la comparaison bien difficile, ceux qui avouent avoir souvent ou quelquefois peur dans leur quartier restent toujours dans un ordre de grandeur modeste. On voit cependant (tableau 5) que le fait de ne pas interroger ceux qui déclarent ne pas sortir le soir – ce fut le cas pour les enquêtes nationales entre 1998 et 2004 – conduit à une vraisemblable sous-estimation de la peur dans le quartier : les scores pour cette période se situent autour de 6 % alors qu'après ils oscillent entre 10 et 13 %.

La peur dans le quartier offre des scores plus conséquents dans des enquêtes concentrées sur des milieux très urbanisés comme des communes de la banlieue nord de Paris, l'ensemble de l'Île-de-France, et même l'agglomération lyonnaise, d'autant qu'il faudrait encore ajouter ceux qui ont déclaré avoir *trop peur*.

On notera toutefois que l'interrogation prend dans ces enquêtes infranationales un tour très différent puisque l'on demande à l'enquêté si sa peur le dissuade de sortir *seul le soir* ce qui est plus concret et plus exigeant qu'une simple interrogation semi-abstraite sur *se sentir en insécurité*.

Tableau 5. La peur dans le quartier selon différentes enquêtes (%)

	oui (souvent + quelquefois / de temps en temps)	non (rarement + jamais + nsp)	ne se déplace jamais seul / refus (+ trop peur en 1996 et 1997 et dans les enquêtes ÎdF et forum)
EPCV 1996	9,90	55,95	34,16
EPCV 1997	10,48	62,55	27,97
EPCV 1998	5,13	36,64	58,23
EPCV 1999	5,80	37,78	56,42
EPCV 2000	5,90	40,77	53,33
EPCV 2001	5,30	39,22	55,47
EPCV 2002	6,44	39,24	54,32
EPCV 2003	6,46	40,64	52,90
EPCV 2004	5,72	40,78	53,51
EPCV 2005	12,67	87,33	-
EPCV 2006	11,94	88,07	-
CVS 2007	11,05	88,94	-
CVS 2008	9,78	90,23	-
CVS 2009	10,57	89,43	-
CVS 2010	10,81	89,19	-
CVS 2011	10,98	89,02	-
CVS 2012	11,71	88,29	-
CVS 2013	11,94	88,06	-
Île-de-France 2001	21,75	70,90	7,35
Île-de-France 2003	20,55	71,84	7,60
Île-de-France 2005	20,95	73,60	5,45
Île-de-France 2007	19,96	75,18	4,87
Île-de-France 2009	17,91	77,52	4,57
Île-de-France 2011	19,52	75,63	4,84
Île-de-France 2013	18,78	77,19	4,04
Aubervilliers 2005	33,30	54,73	11,97
Aulnay-sous-Bois 2005	27,18	65,36	7,45
Gonesse 2005	26,92	66,00	7,08
Grand Lyon 2005	22,40	71,24	6,36
Saint-Denis 2005	31,62	55,89	12,50

Source : INSEE, LAU-IdF

Champ : variable selon les enquêtes

Pour mémoire, dans les deux dernières EPCV et les CVS, la question posée ne concerne plus le soir uniquement et n'évoque plus un sentiment de peur mais un sentiment d'insécurité.

Par ailleurs, les deux dernières EPCV et les CVS comprennent une question un peu comparable, encore que la formulation en soit plus alambiquée : *Dans la vie courante, vous arrive-t-il de renoncer à sortir seul(e) de chez vous pour des raisons de sécurité (y compris pour ne pas être importuné(e) ou à certaines heures) ?* Ses résultats demeurent très éloignés de ceux des enquêtes en milieu hautement urbanisé, et assez proches de ceux des enquêtes nationales sur la peur dans le quartier (tableau 6).

Tableau 6. Le renoncement à sortir pour des raisons de sécurité (%)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
oui souvent / parfois	11,99	12,31	12,23	11,37	11,30	11,01	11,75	11,66	11,51
rarement ou jamais	85,17	84,44	85,39	86,35	86,41	86,51	85,85	86,10	86,40
ne sort jamais (autres raisons que la sécurité)	2,84	3,25	2,38	2,28	2,28	2,48	2,39	2,23	2,09

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

On demande également aux personnes ayant peur de sortir seules pour quel moment de la journée elles éprouvent cette peur. On ne sera pas surpris de constater qu'une imposante majorité d'individus renoncent à sortir en soirée et la nuit (tableau 7).

Tableau 7. Le renoncement à sortir selon le moment de la journée (%)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
la plupart du temps y compris dans la journée	6,02	5,63	6,06	5,06	6,49	5,33	6,98	6,86
dès le début de la soirée et la nuit	56,45	50,87	50,41	50,51	48,18	52,75	51,29	49,29
uniquement la nuit	35,44	40,43	40,43	41,95	40,87	37,49	36,57	37,80
à aucun moment précis de la journée	2,09	3,06	3,09	2,49	4,46	4,44	5,16	6,04

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

À ceux qui ont répondu affirmativement, on a encore demandé : Aux abords de votre domicile, y a-t-il, en particulier, des groupes de personnes qui vous inquiètent au point de renoncer à sortir ? Mais les réponses renforcent l'impression d'une prévalence limitée de la peur dans le quartier (tableau 8), puisque les réponses positives concernent en réalité à peine 5% de l'ensemble de la population.

Tableau 8. Le renoncement à sortir en raison de la présence de groupes menaçants

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
oui souvent	8,16	6,42	6,94	6,36	6,91	7,63	7,18	7,87	9,05
oui parfois	12,83	11,58	11,90	10,94	12,36	11,47	11,13	12,00	11,93
oui mais très rarement	9,67	9,53	7,22	10,09	9,08	8,75	8,17	8,70	9,19
non	69,34	72,48	73,94	72,61	71,65	72,15	73,53	71,44	69,83
oui (ensemble pop.)	5,28	5,04	4,64	4,62	4,66	4,50	4,58	4,85	5,37

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Si la peur au domicile semble garder partout des scores très modérés, à l'exception de quelques communes de la banlieue parisienne, la peur dans le quartier, elle, se situe dans un ordre de grandeur plus élevé dans tous les milieux très urbanisés. L'absence de standardisation des questions empêche cependant de conclure trop affirmativement.

Tableau 9. Peurs dans le quartier selon les victimations (%) ; enquêtes 2005-06 à 2011-12

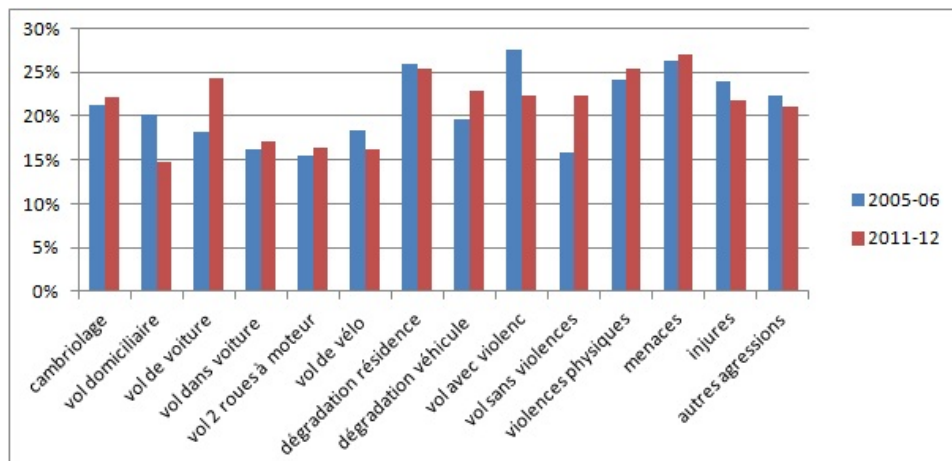
	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
cambrilage	21,17	21,67	23,49%	23,85	24,30	26,01	22,19
vol domiciliaire	20,17	16,73	17,27%	17,16	22,03	17,54	14,80
dégradation résidence principale	25,90	24,65	22,63%	26,33	25,55	27,47	25,46
vol de voiture	18,21	19,32	21,16%	19,38	18,44	23,35	24,30
vol dans voiture	16,15	16,74	15,79%	19,38	15,90	20,84	17,09
vol d'un deux-roues à moteur	15,56	19,01	14,40%	17,68	15,32	18,57	16,34
vol de vélo	18,36	18,14	13,73%	16,55	20,77	17,25	16,25
dégradation véhicule	19,58	17,39	18,24%	19,81	19,00	18,98	25,46
vol avec violences physique ou menaces	27,54	39,69	34,52%	29,06	32,88	31,98	22,31
vol sans violences ni menaces	15,91	14,94	18,23%	16,77	20,71	24,01	22,34
violences physiques	24,14	22,03	23,74%	24,66	25,29	26,55	25,38
menaces	26,27	23,79	23,28%	22,98	25,91	29,61	27,05
injures	23,93	19,20	21,63%	21,81	22,15	23,85	21,72
autres agressions	22,34	19,36	16,21%	26,88	19,36	26,68	21,03
<i>échantillon</i>	<i>11,05</i>	<i>9,78</i>	<i>10,57%</i>	<i>10,81</i>	<i>10,98</i>	<i>11,71</i>	<i>11,94</i>

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Si l'on observe maintenant les interactions entre la peur dans le quartier et les différentes victimations (tableau 9 et figure 2), elle apparaît, particulièrement liée aux différentes formes d'agression, mais aussi aux dégradations (qu'elles atteignent la résidence, ou, à un moindre degré, la voiture). Enfin de période, les vols de voiture ou personnels rejoignent aux victimations fortement liées à la peur dans le quartier

Figure 2. Évolutions significatives¹² des interactions entre la peur dans le quartier et les victimations, CVS 2005-06 et 2011-12



Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

3. La peur dans les transports en commun

Les EPCV interrogeaient d'abord sur l'utilisation des transports en commun pour le travail ou les loisirs, avant de demander, à ceux qui s'abstenaient, quelle raison les conduisait à les éviter. Toutefois, les deux dernières n'ont conservé que l'interrogation sur l'usage lié au travail, tout en modifiant sa forme. On peut résumer leurs résultats dans le tableau 10.

Tableau 10. L'insécurité dans les transports en commun d'après les EPCV (%)

	n'utilisent pas les transports car ne s'y sentent pas en sécurité (travail + sorties)	n'utilisent pas les transports pour le travail car ne s'y sentent pas en sécurité	n'utilise pas les transports pour les sorties car ne s'y sentent pas en sécurité
EPCV 1996	-	-	-
EPCV 1997	2,23	0,23	2,08
EPCV 1998	3,67	0,50	3,43
EPCV 1999	2,69	0,34	2,45
EPCV 2000	2,96	0,29	2,78
EPCV 2001	3,34	0,28	3,19
EPCV 2002	4,00	0,49	3,71
EPCV 2003	3,27	0,41	3,02
EPCV 2004	2,74	0,31	2,56
EPCV 2005*	-	5,75	-
EPCV 2006*	-	4,96	-

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

La première colonne n'est pas la somme des deuxième et troisième en raison de la possibilité de multiréponses.

* Formulation modifiée : n'utilise pas les transports pour le travail car préfère utiliser le véhicule personnel (+ pratique, + confortable, + sûr, etc.).

La section transports des enquêtes CVS 2005-06 et 2006-07 comporte de nombreuses questions assorties de multiples filtres. Cette section a été largement remaniée en 2007-08 mais est resté inchangée depuis. Alors qu'en 2005-06 et 2006-07, on interrogeait les personnes ayant une activité professionnelle, scolaire ou universitaire dans un premier temps, à partir de 2007-08 le questionnaire s'adresse à tous les individus sans distinction d'activité. Si dès 2007-08, il est possible de séparer les individus utilisant les transports en commun pour aller travailler ou dans le cadre d'activités quoti-

¹² Au seuil de 5%

diennes, cette distinction n'est plus possible pour ceux qui n'utilisent pas les transports en commun, comme c'était le cas pour les CVS précédentes. Ainsi, pour les quatre dernières CVS, seules deux catégories, parmi les quatre initialement étudiées pour les enquêtes de 2005-06 et 2006-07, peuvent être prolongées.

En dehors de ces modifications, le principe des questions reste le même. À ceux qui ont déclaré avoir utilisé les transports en commun au moins une fois dans les 24 mois précédant l'enquête, on demande *Vous sentez-vous en sécurité dans les transports en commun ?* Ceux qui déclarent n'y pas recourir doivent dire si c'est *par insécurité* (tableau 11).

Tableau 11. La peur dans les transports en commun dans les CVS (%)

	n'utilisent pas les transports car ne sont pas assez sûrs (travail + activités quotidiennes)	n'utilisent pas les transports pour le travail car ne sont pas assez sûrs	n'utilisent pas les transports pour les activités quotidiennes car ne sont pas assez sûrs	Utilisent les transports mais ne s'y sentent en sécurité que parfois ou jamais
CVS 2007	0,87	0,65	0,40	7,62
CVS 2008	1,01	0,64	0,50	7,43
CVS 2009	1,19	-	-	15,92
CVS 2010	1,56	-	-	14,90
CVS 2011	1,62	-	-	16,84
CVS 2012	1,52	-	-	16,69
CVS 2013	2,21	-	-	17,54

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

La première colonne n'est pas la somme des deuxième et troisième en raison de la possibilité de multiréponses.

Toutefois, on observe un bond entre les résultats obtenus pour les enquêtes de 2005-06 et 2006-07 et ceux obtenus dans le cadre des quatre dernières CVS. Cet écart est assez léger pour les personnes n'utilisant pas les transports en commun et peut s'expliquer par le regroupement des deux populations travailleurs/non-travailleurs. Il est toutefois considérable, entre les CVS de 2006-07 et 2007-08, pour les personnes qui utilisent les transports en commun, sans que cette différence soit pour autant explicable. En effet, ces résultats sont tirés de la question la plus stable des différents questionnaires puisque depuis le début elle est toujours posée dans les mêmes termes et à l'ensemble de la population.

En ce qui concerne ceux qui ne prennent pas les transports en commun pour aller travailler parce qu'ils ne s'y sentent pas en sécurité, toutes les enquêtes nationales affichent des résultats infinitésimaux (sauf les deux dernières EPCV qui posent plusieurs questions en une et obtiennent donc des résultats inexploitablement) (tableau 10 et 11). En revanche, ceux qui, parce qu'ils ne s'y sentent pas en sécurité, ne prennent pas les transports en commun pour leurs loisirs ou leurs activités quotidiennes sont clairement plus nombreux dans les EPCV que dans les deux premières CVS. Il est très probable que cette différence vienne d'une compréhension très différente des termes « sorties » (utilisé dans les EPCV) et « activités quotidiennes » (utilisé dans les CVS).

Dans les enquêtes urbaines (tableau 12) – surtout dans la banlieue Nord mais aussi dans l'agglomération lyonnaise – les pourcentages de ceux qui s'abstiennent d'utiliser des transports en commun pour des raisons d'insécurité sont nettement plus élevés que dans les enquêtes nationales... ce qui n'a rien d'inattendu.

Tableau 12. L'insécurité dans les transports en commun d'après les enquêtes locales, 2005 (%)

	n'utilisent pas les transports car ne s'y sentent pas en sécurité (travail + loisirs)	n'utilisent pas les transports pour aller travailler car ne s'y sentent pas en sécurité	n'utilisent pas les transports pour les loisirs car ne s'y sentent pas en sécurité
Aubervilliers	9,56	4,02	7,75
Aulnay-sous-Bois	11,86	4,78	9,19
Gonesse	11,67	3,59	9,97

	n'utilisent pas les transports car ne s'y sentent pas en sécurité (travail + loisirs)	n'utilisent pas les transports pour aller travailler car ne s'y sentent pas en sécurité	n'utilisent pas les transports pour les loisirs car ne s'y sentent pas en sécurité
Grand Lyon	5,81	1,85	4,95
Saint-Denis	9,26	2,98	7,41

Source : CESDIP.

Champ : variable selon les enquêtes

La première colonne n'est pas la somme des deuxième et troisième en raison de la possibilité de multiréponses.

Les enquêtes régionales ou locales ont procédé très différemment (tableau 13). D'une part, elles ont évité le filtrage en prévoyant des modalités *sans objet et trop peur* ; d'autre part, elles recourent à une question plus concrète (*Vous arrive-t-il d'avoir peur d'être volé ou agressé dans... ?*) ; enfin, elles ont distingué selon le mode de transport. On découvre alors que la peur peut varier considérablement selon le moyen de transport utilisé : il existe une véritable hiérarchie des peurs, mais elle n'est pas la même selon que l'on se trouve en région parisienne ou dans l'agglomération lyonnaise, tout simplement parce que l'offre de transport diffère dans les deux territoires.

Tableau 13. Personnes déclarant avoir « souvent » ou « quelquefois » peur dans les différents transports (%)

	bus	train	RER	métro	tramway
Île-de-France 2001	17,64	25,9	30,65	27,87	5,87
Île-de-France 2003	18,03	26,36	31,49	28,72	6,97
Île-de-France 2005	17,77	26,66	32,98	28,00	10,10
Île-de-France 2007	18,44	25,40	31,34	25,41	8,02
Île-de-France 2009	14,77	23,00	31,68	24,46	7,56
Île-de-France 2011	19,41	26,67	34,06	29,48	12,05
Île-de-France 2013	18,63	24,74	33,6	28,79	10,82
Aubervilliers 2005	33,70	30,69	31,29	33,30	21,33
Aulnay-sous-Bois 2005	26,44	32,46	36,81	32,41	16,70
Gonesse 2005	25,22	35,39	37,59	29,81	14,06
Grand Lyon 2005	20,91	12,42	-	26,48	11,86
Saint-Denis 2005	29,76	32,80	32,21	32,67	22,89

Source : CESDIP, LAU-IdF.

Champ : variable selon les enquêtes

Pourcentages calculés sur l'ensemble des enquêtes.

4. La peur pour autrui

Un des résultats majeurs des enquêtes régionales et locales avait été la découverte de l'importance des peurs pour les enfants (tableau 14) ; la construction de la question permettait en outre de découvrir une gamme de peurs très diversifiée selon le lieu.

Tableau 14. La peur pour les enfants, suivant les lieux, dans les enquêtes régionales et locales (%)

	à l'école	dans les transports en commun	dans un lieu de loisirs	dans la rue	ailleurs
Île-de-France 2001	55,21	64,34	36,88	65,39	60,74
Île-de-France 2003	53,25	63,69	35,83	65,65	60,52
Île-de-France 2005	45,18	58,85	36,75	62,71	59,29
Île-de-France 2007	45,34	62,78	37,00	63,69	58,23
Île-de-France 2009	39,85	52,84	31,72	58,17	54,92
Île-de-France 2011	45,70	60,21	37,17	62,51	59,17
Île-de-France 2013	41,25	56,03	32,62	58,02	56,40
Aubervilliers 2005	72,86	74,87	55,06	83,25	69,93
Aulnay-sous-Bois 2005	70,45	73,27	50,58	79,27	72,06
Gonesse 2005	72,31	78,99	50,56	79,94	75,62
Grand Lyon 2005	49,10	60,4	38,10	65,70	59,50
Saint-Denis 2005	70,45	71,08	51,09	80,69	67,82

Source : CESDIP, LAU-IdF.

Champ : variable selon les enquêtes

Rappel de la question : « si vous avez des enfants qui vivent avec vous, avez-vous peur qu'ils se fassent agresser ? »

Rien dans les EPCV ne permettait d'aborder ce thème. Les CVS, au contraire, contiennent une question sur les peurs pour autrui (tableau 15). Toutefois, elle est posée seulement à la petite fraction des enquêtés qui a mentionné la délinquance comme problème du quartier et la question relative aux enfants est un item parmi d'autres.

Tableau 15. Les peurs pour autrui d'après les CVS (%)

	pour vous-même		pour vos enfants		pour les autres membres de la famille		pour votre conjoint	
	part de l'échantillon interrogée	% de oui	part de l'échantillon interrogée	% de oui	part de l'échantillon interrogée	% de oui	part de l'échantillon interrogée	% de oui
CVS 2007	27,95	37,96	10,09	64,93	27,95	35,96	6,24*	84,32
CVS 2008	25,11	39,81	9,07	66,80	25,11	26,45	13,50	38,11
CVS 2009	22,77	38,30	3,26	65,73	22,77	26,58	14,54	38,27
CVS 2010	23,07	39,79	3,17	69,18	23,07	29,81	15,38	39,89
CVS 2011	23,03	38,35	3,50	67,66	23,03	31,74	14,72	40,09
CVS 2012	22,80	40,46	3,49	69,87	22,80	32,68	14,09	42,71
CVS 2013	23,74	41,46	3,65	70,75	23,74	35,23	14,32	44,22

Source : INSEE

champ : France métropolitaine

* Dans l'enquête 2007, une erreur de filtre (corrigée en 2008) n'a fait poser la question sur le conjoint qu'aux enquêtés vivant en couple qui avaient déclaré avoir peur pour les autres membres de leur famille ; seulement 6 % de l'échantillon a été interrogé au lieu des 15 % de personnes en couple ayant cité la délinquance comme problème dans le quartier.

On remarquera que les peurs pour les enfants se situent, pour les enquêtés ayant des enfants vivant avec eux, dans des ordres de grandeur plus élevés que les peurs personnelles. Ce résultat justifierait une exploration plus compréhensive de ce thème, un peu dans le genre de ce qu'ont entrepris les enquêtes régionales et locales. Par ailleurs, les peurs pour autrui sont relativement stables dans le temps à l'exception de la peur pour le conjoint qui augmente très légèrement chaque année, affichant finalement une augmentation de presque 6 points entre l'enquête de 2007 et celle de 2013.

5. Les peurs consécutives à certaines victimations

Reprenant partiellement un dispositif utilisé dans la première enquête nationale puis ensuite abandonné, les CVS ont inclus dans certains modules de victimation des interrogations sur l'appréhension causée par l'incident.

En cas de cambriolage ou de vol résidentiel, on demande à l'enquêté : *vous-même ou les autres membres du ménage, êtes-vous désormais très préoccupé par le risque de cambriolage (vol) ?* En cas de vol de voiture, on lui demande *Diriez-vous que votre ménage est désormais beaucoup plus préoccupé par le risque de vol d'un de vos véhicules ?* sans que l'on sache pourquoi la formulation varie d'un cas à l'autre. On ne trouve pas de question analogue dans les autres modules de victimation concernant tout le ménage ; on ignore la raison de cette différence de traitement.

Les deux tiers des cambriolés (entre 61,05 et 70,55%) craignent de l'être à nouveau (tableau 16). Les proportions sont un peu plus faibles en cas de vol résidentiel à domicile (entre 51,99 et 58,28%). Si le vol résidentiel s'est passé ailleurs – par exemple, dans une résidence secondaire – les scores baissent encore un peu plus (entre 41,79 et 56,72%). On observe des ordres de grandeur analogues (entre 46,56 et 57,29 %) après un vol de voiture.

Tableau 16. Peurs consécutives à certaines victimations de ménage dans les CVS(%)

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
cambriolage résidence principale	63,05	64,39	61,05	65,33	64,56	70,55	69,11
vol résidence principale	58,28	54,03	51,99	54,88	56,91	56,44	56,06
cambriolage ou vol autre lieu	53,77	52,60	50,91	54,96	41,76	56,72	52,24
vol de voiture	57,29	51,52	53,79	46,56	54,99	52,09	51,16

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Note de lecture : parmi les cambriolés, 63,05 % craignent de l'être à nouveau

Dans les modules de victimations qui concernent une victimation individuelle, on rencontre des formulations assez différentes : *Diriez-vous que cette affaire vous a causé un dommage psychologique (problème pour dormir, peur, perte de confiance en soi) ?* Toutefois cette même question est également posée une fois pour l'ensemble des victimations de ménage : *Diriez-vous que le ou les incidents subis par votre ménage et qui ont été abordés précédemment, vous ont causé un dommage psychologique (problème pour dormir, peur, perte de confiance en soi) ?*¹³

Globalement les dommages psychologiques liés à chaque victimation restent stables dans le temps (tableau 17). Les victimes sont également plus nombreuses à déclarer des dommages plutôt importants lorsqu'elles ont subies des violences physiques directes, voir suggérées au travers de menaces (concerne un quart à un tiers des déclarants). Dès lors que les victimations concernent des biens du ménage ou sont liées à des injures, la proportion tombe à peu près au sixième.

Tableau 17. Dommages psychologiques suite à une victimation d'après les CVS (%)

	victimations de ménage		vol avec violence		violence physique		menace		injure	
	dommages psychologiques									
	plutôt important	plutôt faible	plutôt important	plutôt faible	plutôt important	plutôt faible	plutôt important	plutôt faible	plutôt important	plutôt faible
2005-06	15,31	23,44	27,89	22,86	29,56	23,66	26,91	27,16	15,00	21,81
2006-07	15,24	23,68	32,56	31,13	28,91	24,13	28,32	23,52	14,90	20,28
2007-08	12,18	22,06	26,84	26,59	29,62	22,46	25,16	23,40	13,23	21,02
2008-09	12,66	23,80	24,13	44,28	34,63	24,60	30,47	28,60	13,51	23,73
2009-10	13,02	23,83	29,38	29,06	34,73	24,96	25,87	25,86	12,63	20,28
2010-11	13,82	23,96	31,38	27,76	30,84	21,84	27,32	24,86	13,79	21,29
2011-12	13,74	21,57	23,17	34,70	36,12	21,50	25,84	27,03	12,01	19,07

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Le statut de ces deux sortes de questions (peur de victimations ultérieures et dommages psychologiques à la suite d'une victimation) semble assez différent. Le premier cas participe des efforts pour élucider l'aspect *anticipation du risque* dans la peur du crime. Il n'est pas certain que l'expression *préoccupé* soit la plus adéquate ; surtout il aurait fallu – comme le faisait la première enquête nationale – poser ces questions à tous les enquêtés pour faire apparaître l'éventuelle aggravation de l'anticipation du risque que suscite une expérience effective de victimation. À défaut, on ne sait pas trop ce qu'il est possible de conclure des scores observés. Quant à la question figurant dans les modules à victimation individuelle, elle concerne moins l'anticipation du risque que globalement les répercussions psychologiques.

En fin de compte, si la tentative est méritoire, il faudra pour en tirer des résultats vraiment parlants, l'améliorer en tenant mieux compte de l'état des savoirs.

III. L'INSÉCURITÉ DANS LE VOISINAGE

Les CVS ont repris un questionnaire hérité des EPCV sur l'insécurité dans le voisinage, le quartier

Tableau 18. Les problèmes du quartier d'après les CVS (% d'enquêtés)

	cité comme un des problèmes						
	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
le bruit	27,31	27,18	25,54	25,73	24,98	24,07	24,05
la pollution	32,16	31,92	30,08	27,85	26,74	26,75	26,24
le manque de transport	25,62	27,27	25,94	24,38	23,80	23,59	23,51

¹³ Les deux questions concernent la dernière victimation évoquée par le répondant.

	cité comme un des problèmes						
	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
le manque d'équipements	22,40	23,11	22,14	21,73	20,42	20,35	20,08
le manque d'animation	29,75	29,68	28,42	28,08	27,81	26,98	25,80
l'environnement dégradé	20,26	19,17	18,26	18,84	18,46	18,14	16,92
la délinquance	23,85	21,51	22,77	23,07	23,29	22,80	23,74
les dangers de la circulation	45,98	45,27	44,42	42,66	42,08	41,33	39,63
la mauvaise image ou la mauvaise réputation	12,66	11,86	12,03	12,16	12,17	12,63	13,23
aucun problème	-	-	-	-	-	-	-
	cité comme problème le plus important						
	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
le bruit	9,18	9,81	9,37	9,15	8,77	8,49	8,50
la pollution	9,77	9,30	8,82	7,16	7,13	6,92	7,09
le manque de transport	10,92	11,73	11,45	10,76	10,35	10,24	10,54
le manque d'équipements	4,59	4,86	5,02	4,96	4,67	4,81	5,14
le manque d'animation	6,88	7,13	7,25	7,41	7,31	7,42	6,96
l'environnement dégradé	4,64	4,07	4,00	4,55	4,26	4,16	3,86
la délinquance	10,76	9,05	9,91	10,14	10,87	10,71	11,94
les dangers de la circulation	24,27	24,24	23,65	23,42	23,73	23,49	21,17
la mauvaise image ou la mauvaise réputation	3,24	3,17	3,09	3,10	3,22	3,42	3,53
aucun problème	15,74	16,63	17,43	19,35	19,69	20,34	21,27

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

On remarquera que la délinquance fait un faible score, derrière la pollution, le bruit, le défaut d'animation, les dangers de la circulation et, le plus souvent, le manque de transports, dans la liste des problèmes cités. Mais, à l'inverse, elle rejoint les ordres de grandeur du bruit, de la pollution, du manque de transport et d'animation mais reste loin derrière les dangers de la circulation quand on s'attache à ce qui est cité en premier. Autrement dit, elle ne semble pas un problème majeur de voisinage de manière générale, mais il est possible qu'elle prenne un relief important dans la petite minorité de cas où on la mentionne (tableau 18).

Une analyse multivariée permet d'améliorer la compréhension de ces résultats. Leurs ordres de grandeur ne changent guère d'une enquête à l'autre, ce qui permet de travailler sur leur empilement. Trois profils d'individus se dégagent. Majoritairement (63,48%), le voisinage ne pose aucun problème de quelle sorte que ce soit aux enquêtés. Pour presque un cinquième d'entre eux (19,24%), ce sont les manques, d'abord de transport et d'équipement, puis d'animation, qui font difficulté dans le quartier où ils vivent. En revanche le bruit, la délinquance, la mauvaise image, l'environnement dégradé ou la pollution ne les affectent pas. Enfin, une minorité d'individus (17,28%) se plaint de tous les problèmes cités, à l'exception du manque de transport. Dans la mesure où cette dernière classe d'individus est également la seule à citer la délinquance comme un des problèmes du quartier, il semble bien qu'elle s'inscrive dans un syndrome de quartier à problèmes.

D'un côté, il n'est pas aisé de déterminer la signification d'une interrogation que sa forme apparaisse à celles sur la préoccupation, tandis que la mention de l'environnement immédiat la rapproche de celles sur les peurs. D'un autre côté, la longue persistance de ce type de question lui confère un intérêt indéniable. Ce dernier mérite est cependant atténué par l'instabilité de la formulation de la question posée (tableau 19).

Tableau 19. La question sur l'insécurité dans le voisinage selon les enquêtes de l'INSEE

EPCV 1996	<p><i>Quel problème dans votre quartier ou votre commune vous préoccupe le plus ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - le bruit - la pollution - le manque de commerces ou d'équipements - les transports en commun (mal adaptés aux besoins ou dangereux) - le manque de sécurité - autre - aucun problème ne me dérange
EPCV 1997	<p><i>Quels problèmes dans votre quartier ou votre commune vous préoccupent le plus ?</i></p> <p>2 réponses possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - le bruit - la pollution - le manque de commerces ou d'équipements - les transports en commun (mal adaptés aux besoins ou dangereux) - le manque de sécurité - autre - aucun problème particulier ne vous dérange
EPCV 1998 EPCV 1999 EPCV 2000 EPCV 2001 EPCV 2002 EPCV 2003 EPCV 2004	<p><i>Quels problèmes dans votre quartier ou votre commune vous préoccupent le plus ?</i></p> <p>2 réponses possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - le bruit - la pollution - le manque de commerces ou d'équipements - les transports en communs (mal adaptés aux besoins ou dangereux) - le manque de sécurité - autre - aucun problème particulier ne vous dérange - ne sait pas
EPCV 2003-04 EPCV 2004-05	<p><i>Selon vous, votre quartier ou votre village est-il concerné par les problèmes suivants ?</i></p> <p>plusieurs réponses possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - le bruit - la pollution (pollution de l'air, pollution des sols, qualité de l'eau...) - le manque de transport ou d'équipement - le manque d'animation (quartier dortoir, village mort) - l'environnement dégradé (mal entretenu, manque de propreté) - la délinquance, les incivilités - les dangers de la circulation - la mauvaise image ou mauvaise réputation <p><i>Quel est le problème le plus important ?</i></p>
CVS 2005-06 CVS 2006-07 CVS 2007-08 CVS 2008-09 CVS 2009-10 CVS 2010-11 CVS 2011-12	<p><i>Selon vous, votre quartier ou votre village est-il concerné par les problèmes suivants ?</i></p> <p>plusieurs réponses possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - le bruit - la pollution (pollution de l'air, pollution des sols, qualité de l'eau...) - le manque de transport - le manque d'équipement (sports, loisirs, santé, services...) - le manque d'animation (quartier dortoir, village mort) - l'environnement dégradé (mal entretenu, manque de propreté) - la délinquance - les dangers de la circulation - la mauvaise image ou la mauvaise réputation <p><i>Quel est le problème le plus important ?</i></p>

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

On peut cependant tenter de résumer l'information en la sérialisant.

Tableau 20. L'insécurité dans le voisinage (%)

	Cite le manque de sécurité, les incivilités ou la délinquance au moins une fois	Cite en premier le manque de sécurité	Cite les incivilités ou la délinquance comme problème le plus important
EPCV 1996	12,66	12,66	-
EPCV 1997	15,97	11,30	-
EPCV 1998	14,88	10,11	-
EPCV 1999	18,04	12,72	-
EPCV 2000	13,54	9,04	-
EPCV 2001	14,40	9,98	-
EPCV 2002	18,38	12,96	-
EPCV 2003	14,56	10,17	-
EPCV 2004	12,97	8,51	-
EPCV 2005	31,91	-	11,30
EPCV 2006	30,42	-	10,54
CVS 2007	23,85	-	10,76
CVS 2008	21,51	-	9,05
CVS 2009	22,77	-	9,91
CVS 2010	23,07	-	10,14
CVS 2011	23,29	-	10,87
CVS 2012	22,80	-	10,71
CVS 2013	23,74	-	11,94

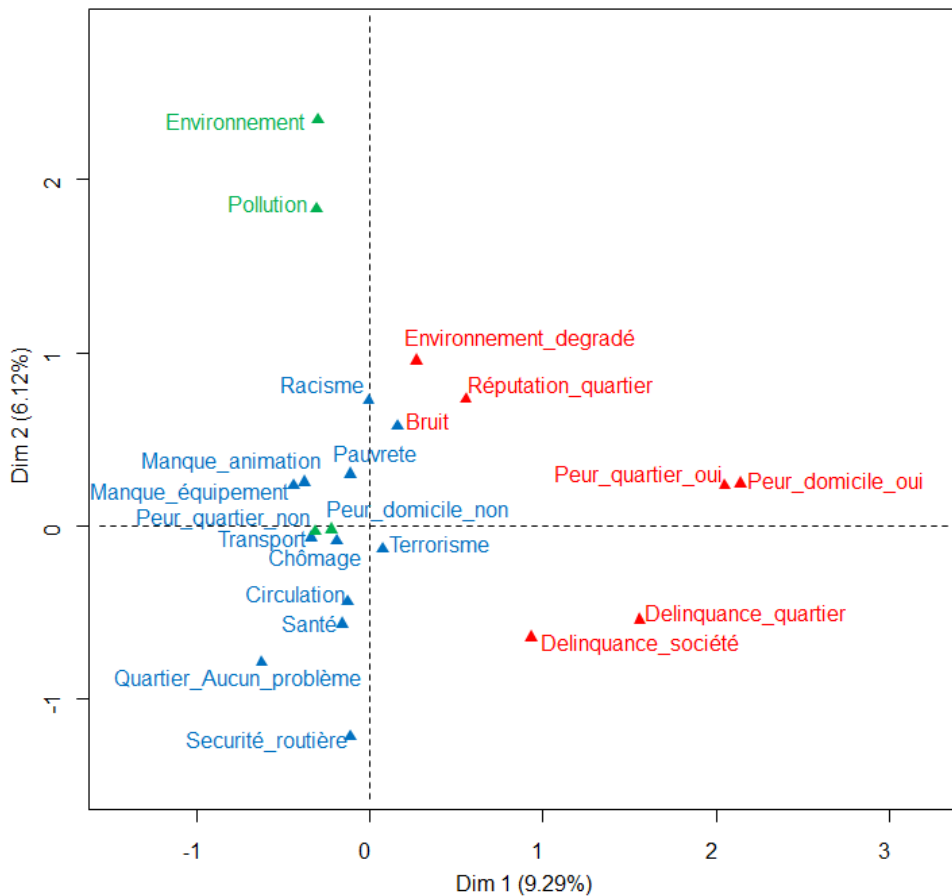
Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

On remarquera simplement que les taux d'enquêtés mentionnant ce problème dans le voisinage sont extrêmement variables selon les années, sans que l'on puisse en tirer grande conclusion en raison de l'instabilité du nombre d'items proposés à l'enquête. En tous cas, une petite minorité seulement – de l'ordre du dixième – dont la taille n'évolue clairement ni dans un sens ni dans l'autre, présente l'insécurité ou la délinquance comme le problème le plus important ou le premier de son environnement. Du coup, nous utiliserons cette donnée dans l'analyse du cadre de vie au chapitre suivant.

Afin de déterminer plus précisément la signification de la question sur l'insécurité dans le voisinage, nous procédons à une analyse des correspondances multiples où les variables de préoccupation principale (dans le quartier et la société) et de peurs (dans le quartier et au domicile) interviennent en tant que variables actives. Les résultats variant peu d'une enquête à l'autre, l'analyse est réalisée sur le cumul des enquêtes CVS de 2007 à 2012.

Figure 3. Répartition des modalités des variables sur le premier plan factoriel



La peur dans le quartier contribue principalement à la formation du premier axe factoriel (38,08%), puis la peur au domicile (28,26%) et les préoccupations dans le quartier (25,07%) suivent d'assez près. Plus précisément, ce premier axe (9,29% de la variance) oppose des individus qui ont peur dans leur quartier mais aussi chez eux et sont globalement préoccupés par la délinquance, tant au niveau de la société que du quartier, à des individus qui n'ont peur ni chez eux, ni dans leur quartier et qui, pour les plus opposés ne signalent aucun problème dans leur quartier.

Les préoccupations dans le quartier contribuent également principalement à la formation du second axe factoriel (52,13%), ainsi que les préoccupations dans la société avec une contribution à l'axe de 46,59%. Cet axe (6,12% de la variance) oppose, sans considération d'absence ou de présence de peur, des individus plutôt préoccupés par l'environnement, la pollution et d'autres problèmes d'ordre relativement général, à des individus ayant des préoccupations sociales pouvant les toucher plus directement telles que la sécurité routière, les problèmes de santé ou la délinquance. Ainsi, au vu du premier plan factoriel, si les peurs et les préoccupations sociales s'opposent, les préoccupations dans le quartier sont corrélées à la fois aux deux, ce qui laisse supposer qu'elles participent des deux univers. L'analyse au-delà de ce premier plan factoriel n'a que peu d'intérêt dans la mesure où les dimensions suivantes sont très semblables au deuxième axe factoriel.

À partir de cette ACM, il est possible de réaliser une typologie de façon à répartir les enquêtés dans les différentes classes en fonction des modalités qui les caractérisent.

Dans un premier temps, on peut découper la population des enquêtés en deux classes. La **1^{ère} classe** (en rouge sur la figure 3) regroupe 18,25% des enquêtés. Il s'agit des individus qui ont peur dans leur quartier mais aussi à leur domicile. Cette classe se caractérise notamment par une préoccupation pour la délinquance comme problème social, mais aussi comme problème dans le quartier ;

dans celui-ci cependant, elle n'est pas le seul sujet de préoccupation, sa réputation, l'environnement dégradé et le bruit en étant d'autres.

La 2^{ème} classe (en bleu et vert sur la figure 3) regroupe une très large part de la population puisque 81,75% de la population y sont représentés. Elle s'oppose à la première classe dans la mesure où les enquêtés qui la composent n'ont peur ni chez eux, ni dans leur quartier. Par ailleurs, elle se préoccupe d'autres problèmes que ceux de la première classe, comme on va le voir.

Dans un second temps, en réalisant une typologie en trois classes à partir de la même ACM, on constate que la première classe est conservée à l'identique mais ne concerne plus que 17,08% des enquêtés. La deuxième classe de la typologie précédente est, quant à elle, divisée en deux nouvelles classes ayant pour point commun le fait d'être composées d'individus n'ayant aucune peur.

La première sous-classe (en bleu sur la figure 3), regroupe 70,28% des enquêtés. Elle se caractérise par la préoccupation pour des problèmes sociaux tels que le chômage, la pauvreté, la santé, la sécurité routière, le racisme ou le terrorisme.

La deuxième sous-classe (en vert sur la figure 3) regroupe 12,65% des enquêtés exclusivement préoccupés par l'environnement en tant que problème social et par la pollution de leur quartier.

Il ressort des différentes analyses effectuées que la question sur les problèmes dans le quartier est à la fois liée aux préoccupations dans la société et aux peurs¹⁴. On peut même aller plus loin dans l'interprétation dans la mesure où l'ACM et les typologies présentent cette question comme étant à l'interface entre les préoccupations sociales et les peurs, contribuant à lier ces variables qui se distinguent par ailleurs.

IV. LA PRÉOCCUPATION SÉCURITAIRE

Dans les réponses à la question sur *le problème le plus préoccupant dans la société française actuelle*, le chômage est toujours largement prédominant (tableau 21) et suivi, dans une moindre mesure de la pauvreté, toujours au second rang. Régulièrement au quatrième rang, juste derrière la santé pour les CVS 2006-07, 2007-08 et 2010-11, la délinquance supplantait cette dernière au troisième rang lors des enquêtes de 2005-06, 2008-09, 2009-10 et 2011-12.

Tableau 21. Classement du problème le plus préoccupant dans la société française actuelle d'après les CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
rang chômage	1	1	1	1	1	1	1
rang pauvreté	2	2	2	2	2	2	2
rang délinquance	3	4	4	3	3	4	3
rang santé	4	3	3	4	4	3	4

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Comme c'est le cas dans les autres enquêtes disponibles, la préoccupation sécuritaire se situe derrière la somme des préoccupations « sociales » (chômage + pauvreté) et même au cas d'espèce derrière chacune d'elles (tableau 22). La priorité absolue de l'emploi se vérifie ici.

Tableau 22. Problème le plus préoccupant dans la société française actuelle (%) d'après les CVS

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
santé (alimentation, sida, grippe et autres épidémies ...)	14,19	16,93	14,74	12,88	14,11	13,76	10,91
environnement (pollution de l'air, pollution des sols, qualité de l'eau...)	10,53	9,93	6,72	5,53	4,44	3,27	3,18
terrorisme, attentats	4,87	4,31	3,34	2,63	3,96	3,14	3,96
chômage	30,43	27,11	40,02	41,04	36,30	41,41	49,56
délinquance	15,08	13,50	10,28	13,41	16,37	13,28	12,93

¹⁴ Khi² significatif à 5% pour chacune des trois interactions.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
pauvreté	17,59	21,72	19,68	18,78	19,10	19,48	14,44
sécurité routière	2,06	2,25	1,66	2,35	1,80	1,99	1,25
racisme, discrimination	5,24	4,24	3,57	3,37	3,92	3,67	3,76

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Rappelons enfin qu'avec une interrogation très différente, les enquêtes Agoramétrie – qui ont duré, avec quelques interruptions, de 1977 à 2004 – avaient permis de situer la proportion des « très préoccupés » par l'insécurité dans un ordre de grandeur, en tendance très stable, d'environ un sixième des enquêtés.

Finalement les résultats des CVS sont compatibles avec l'état des savoirs sur la préoccupation sécuritaire dans la société française : la préoccupation sécuritaire est stable et chronique depuis un tiers de siècle. Si l'on croise maintenant la préoccupation (la délinquance comme problème le plus important en France) et les peurs (au domicile et dans le quartier), on observe pour chaque année d'enquête un certain recouvrement des deux dimensions : ceux qui ont peur sont plus nombreux à être préoccupés que la moyenne des enquêtés et ceux qui sont préoccupés sont plus nombreux à avoir peur. Toutefois, ces aggravations sont assez limitées, surtout si l'on compare avec le fort recouvrement entre ceux qui ont peur à leur domicile et ceux qui ont peur dans leur quartier (tableau 23). Cette observation confirme la relative autonomie des deux dimensions.

Tableau 23. Sentiment d'insécurité : croisement de la préoccupation et des peurs (%) ; CVS 2007 à 2013

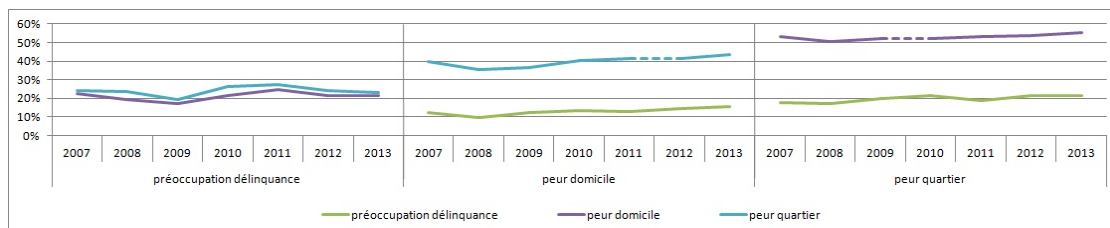
		préoccupation délinquance						
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
peur domicile	peur quartier	22,49	19,25	16,90	21,27	24,74	21,52	21,36
	échantillon	15,03	13,41	10,28	13,41	16,37	13,28	12,93
		peur domicile						
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
préoccupation délinquance	peur quartier	12,37	9,77	12,28	13,26	12,89	14,65	15,64
	échantillon	8,27	6,80	7,47	8,36	8,53	9,04	9,47
		peur quartier						
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
préoccupation délinquance	peur domicile	17,77	17,41	19,61	21,23	18,53	21,41	21,31
	échantillon	11,05	9,78	10,57	10,81	10,98	11,71	11,94

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Lecture : parmi les personnes préoccupées par la délinquance en 2007, 22,49 % déclarent avoir peur à leur domicile, contre 15,03 % dans l'ensemble de la population.

Figure 4. Évolutions des croisements de la préoccupation et des peurs ; CVS 2007 à 2013



Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

— : Évolution significative à 5% — — : Évolution non-significative

Par ailleurs, on observe une évolution significative (à 5%) de ces croisements entre l'enquête de 2007 et celle de 2013. Ainsi, ceux qui ont peur dans le quartier ou à leur domicile sont un peu moins nombreux en 2013 à être préoccupés (quartier : -1 point de %, domicile : -1). Ceux qui sont préoccupés sont globalement de plus en plus nombreux à avoir peur au domicile (+3) et dans le quartier (+4). Les individus qui ont peur dans le quartier sont aussi de plus en plus nombreux à avoir peur au domicile (+2 à +4 entre 2007 et 2013).

Si l'on croise maintenant la préoccupation avec les victimations (tableau 24), il semble qu'être victime n'accroisse que modérément la préoccupation sécuritaire telle qu'elle apparaît en moyenne dans l'échantillon, ce qui confirme la relative autonomie de cette dernière à l'égard de l'expérience personnelle.

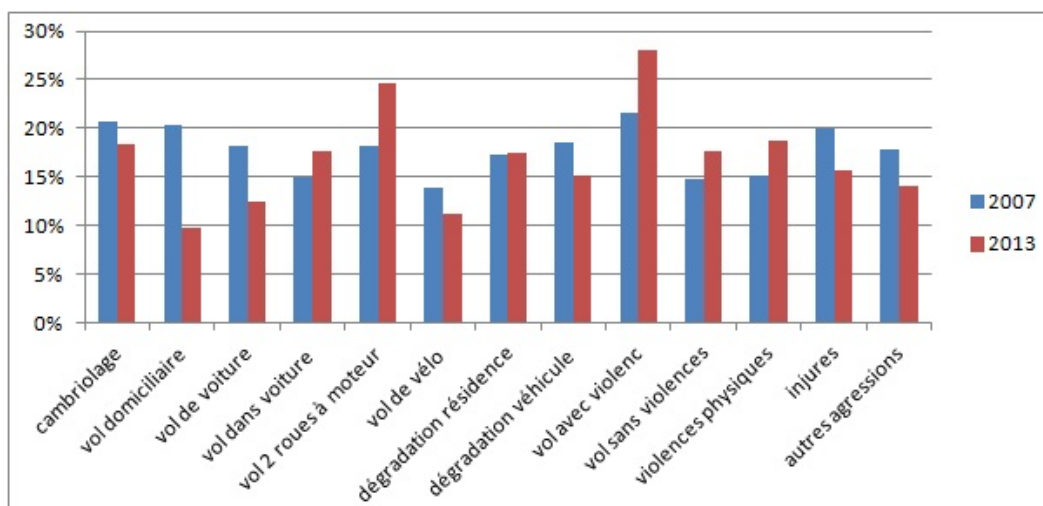
Tableau 24. Préoccupation selon les victimations (%) ; enquêtes 2007 à 2013

	préoccupation délinquance						
	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
cambrassage	20,72	20,12	17,68	17,42	22,53	19,96	18,33
vol domiciliaire	20,40	13,90	11,50	16,24	23,64	19,53	9,81
dégradation résidence principale	17,33	18,61	12,58	19,89	19,46	18,70	17,53
vol de voiture	18,16	18,98	12,85	21,92	20,06	19,66	12,52
vol dans voiture	15,02	15,25	11,80	17,36	19,52	17,27	17,74
vol d'un deux-roues à moteur	18,23	16,98	11,47	16,62	17,00	18,36	24,58
vol de vélo	13,90	12,97	8,34	14,60	16,07	12,68	11,22
dégradation véhicule	18,48	16,49	11,98	15,18	18,45	15,77	15,10
vol avec violences physiques ou menaces	21,53	22,19	26,76	23,84	26,58	22,84	28,08
vol sans violences ni menaces	14,77	12,54	12,35	14,06	19,36	14,82	17,68
violences physiques	15,09	18,70	16,84	13,91	18,19	15,63	18,79
menaces	20,27	19,96	14,15	18,97	22,50	20,52	20,23
injures	20,00	17,14	13,38	16,12	21,59	15,90	15,68
autres agressions	17,84	17,59	10,07	18,53	16,69	20,79	14,09
<i>échantillon</i>	<i>15,03</i>	<i>13,41</i>	<i>10,28</i>	<i>13,41</i>	<i>16,37</i>	<i>13,28</i>	<i>12,93</i>

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Figure 5. Évolutions significatives (5%) des interactions entre la préoccupation sécuritaire et les victimations, CVS 2005-06 et 2011-12



Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

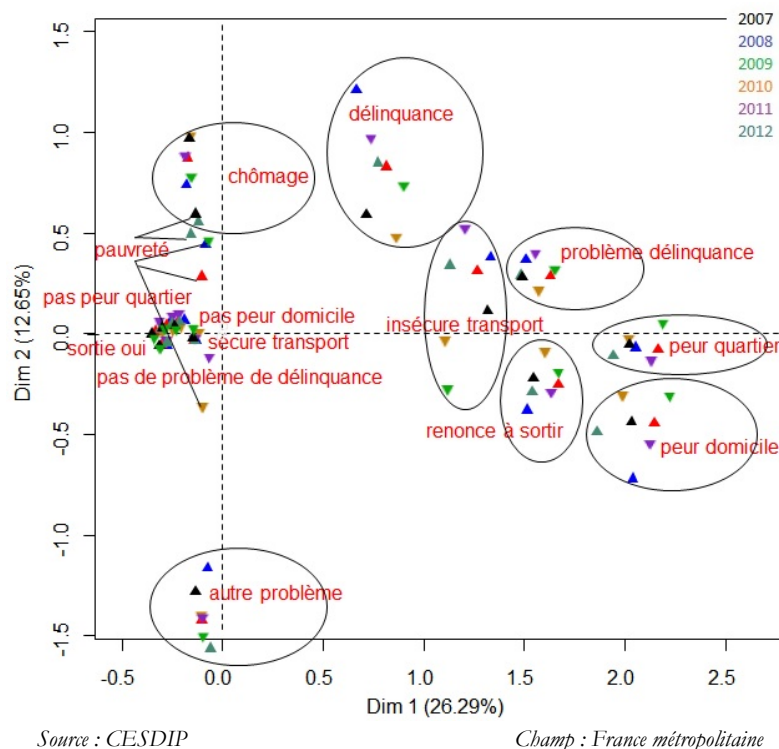
Les évolutions significatives au seuil de 5% (figure 5) mettent en lumière de nettes augmentations des taux d'individus se déclarant préoccupés et victimes de vols de 2 roues à moteur (+6 points de

%) ou de vol avec violence (+7), ainsi que de fortes diminutions des taux de préoccupés victime de vol domiciliaire (-11) ou de vol de voiture (-6).

V. APEURÉS, INSÉCURES... OU PRÉOCCUPÉS PAR D'AUTRES PROBLÈMES SOCIAUX

Pour faire émerger les configurations concrètes selon lesquelles s'organisent les différents aspects du sentiment d'insécurité, nous commençons par procéder à une analyse des correspondances multiples à partir des effectifs cumulés des enquêtes CVS 2005-06 à 2010-11 (triangles rouges sur la figure 6). Les différentes questions relatives à l'insécurité interviennent ici en variables actives¹⁵ tandis que les caractéristiques des enquêtés sont introduites en tant que variables supplémentaires.

Figure 6. Répartition des modalités des variables actives sur le premier plan factoriel et évolution selon la date de l'enquête



La peur dans le quartier contribue principalement à la formation du premier axe factoriel (29,55%). Plus précisément, quelle que soit l'enquête observée, cet axe qui résume 26,29% de la variance, est surtout défini d'un côté par une peur multiforme de la délinquance (dans le quartier, chez soi, dans les transports, pour soi ou pour les autres) et une peur qui amène à renoncer à sortir le soir. Se rangent de ce côté des caractéristiques indiquant une faible capitalisation scolaire (pas ou de faibles niveau de diplôme), financière (25% des moins riches), professionnelle (autres inactifs, chômeurs, employés), des familles monoparentales, des femmes, surtout des individus vivant en ZUS, en région parisienne ou dans la région Nord.

L'autre demi-facteur regroupe des individus ni apeurés, ni insécures, ne se sentant pas concernés par la délinquance et surtout préoccupés par d'autres problèmes dont notamment le chômage et la pauvreté. Se rangent de ce côté des hommes, toutes sortes d'actifs (cadres, professions intermédiaires, artisans et commerçants, agriculteurs), des bénéficiaires de niveaux de vie élevés (25% des

¹⁵ Ici, la peur pour soi et pour autrui (enfant, conjoint, autre membre de la famille) est dichotomisée en « non concerné par la délinquance » et « se sent concerné par la délinquance pour soi ou autrui », d'une part parce qu'elle contient trop de modalités peu pertinentes, d'autre part parce que la CVS 2007 contient une erreur de filtrage sur la peur pour le conjoint.

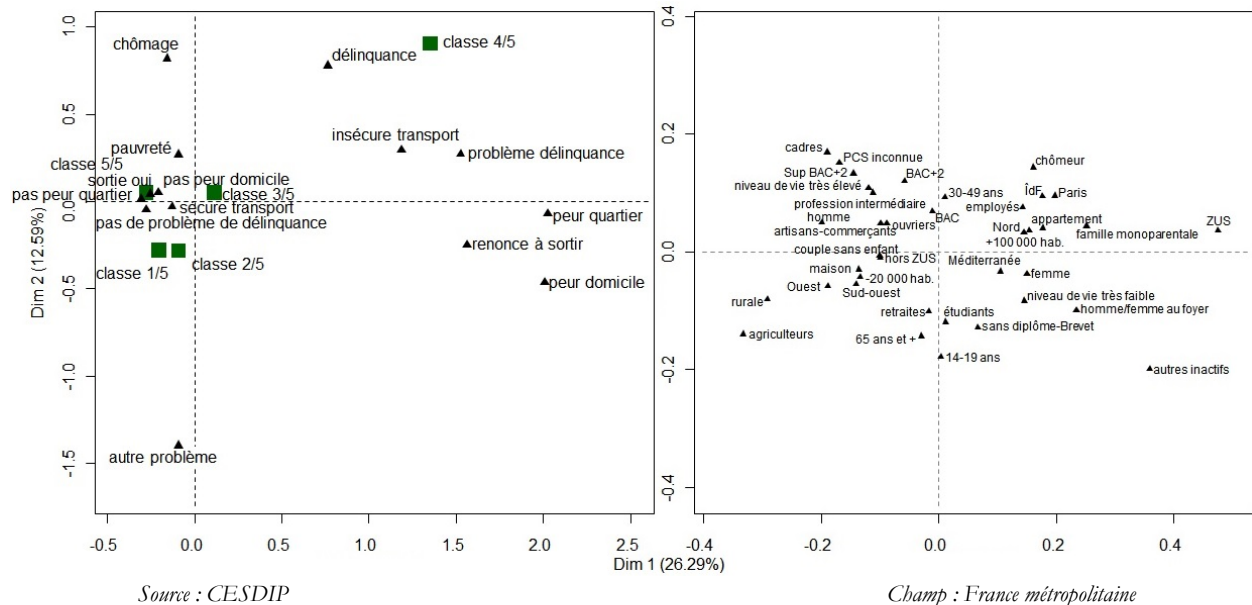
plus riches), des diplômés de l'enseignement supérieur, des habitants de zones rurales et de la partie Ouest du pays et ceux qui habitent des maisons plutôt que des appartements.

En bref, d'un côté une France insécure, peu aisée et francilienne ou du Nord, de l'autre une France aisée et provinciale qui ignore l'insécurité.

Par ailleurs, la principale préoccupation sociale contribue à 94,44% à la formation du second axe factoriel (12,65% de la variance). Il oppose, sans considération d'absence ou de présence de peur, des individus préoccupés par la délinquance, le chômage ou la pauvreté, à des individus préoccupés par d'autres problèmes de société. Les premiers sont plutôt des hommes, des actifs bénéficiaires des plus hauts niveaux de vie, avec un fort capital scolaire et vivants principalement en appartement, à Paris ou en Île-de-France. Les seconds sont essentiellement jeunes (étudiants, 14-19 ans) ou âgés (retraités, plus de 65 ans), faisant partie des inactifs, agriculteurs ou homme/femme au foyer, surtout des femmes, vivant en milieu rural, avec un faible capital scolaire et financier.

Les résultats de cette analyse multivariée permettent de créer une typologie. À partir de cette typologie, on répartit la population des enquêtés au sein de cinq classes en fonction des modalités qui les caractérisent (figure 7).

Figure 7. Répartition des modalités des variables actives et illustratives sur le premier plan factoriel en fonction des classes



La **première classe** regroupe le plus grand nombre d'enquêtés (54,82%). Cette classe se caractérise par la préoccupation pour le chômage ou d'autres problèmes que la délinquance et la pauvreté. Les enquêtés qui la composent n'ont peur en aucune circonstance. Ce sont principalement des hommes, habitant plutôt des maisons, au sein d'unités urbaines ne dépassant pas 100 000 habitants, généralement en zone rurale, à l'extérieur des ZUS, dans les régions Ouest et Est de la France ou dans le Bassin parisien. Il s'agit plus souvent que la moyenne de couples sans enfant, appartenant aux tranches d'âge les plus hautes ou les plus basses, de niveaux de vie plutôt élevés (moitié haute), ayant fait des études supérieures.

La **deuxième classe** ne regroupe plus que 16,23% des enquêtés. Cette classe rassemble tous ceux qui mettent la pauvreté au premier plan des problèmes de société et n'ont aucunement peur de la délinquance. Ce sont, plus souvent que la moyenne, des actifs célibataires (cadres, professions intermédiaires, employés), entre 25 et 64 ans, ayant un fort niveau de vie (dans 25% les plus aisés) et scolaire (minimum bac+2), vivant en dehors des ZUS, dans les régions Ouest, Sud-Ouest et Méditerranée, à dominance rurale.

Le **3^e classe** rassemble 11,54% des enquêtés. La délinquance est leur principale préoccupation, ils se sentent concernés par ce problème pour eux ou pour autrui, ne se sentent pas en sécurité dans les transports en commun, renoncent à sortir le soir et affirment avoir peur à la fois chez eux et dans leur quartier. Il s'agit plus souvent que la moyenne de femmes seules, en famille monoparentales ou appartenant à un autre type de ménage, vivant en appartement, en ZUS, dans les unités urbaines de plus de 20 000 habitants, à Paris, en Île-de-France, dans le Nord ou la région méditerranée. De niveaux de vie modestes (moitié basse), ce sont le plus souvent des individus au très faible capital scolaire, inactifs, chômeurs ou employés.

La **4^e classe** comptabilise 9,61% des enquêtés – les préoccupés par l'insécurité. Elle regroupe ceux qui mettent la délinquance au premier plan des problèmes de société sans en avoir peur pour autant. Particulièrement représentés parmi les plus de 65 ans, il s'agit le plus souvent d'hommes en couple, avec ou sans enfant, vivant plutôt dans une maison, hors des ZUS, majoritairement en zone rurale et du côté de la région méditerranée. Peu ou pas diplômés, ce sont généralement des retraités, artisans et commerçants, ouvriers ou agriculteurs, appartenant aux 25% ayant un niveau de vie moyen faible (2^e quartile).

La **5^e classe**, comptant 7,80% des enquêtés est très proche de la 3^e classe ; la différence étant que les individus de cette classe ont peur dans leur quartier mais se sentent en sécurité chez eux. Il s'agit, plus souvent que la moyenne, de femmes ayant des enfants, de franciliens, de moins de 49 ans, habitant en appartement, généralement en ZUS. Les individus de cette classe font partie des 50% disposant d'un bon niveau de vie, malgré un capital scolaire pouvant être assez moyen (CAP-BEP à bac+2). Ils sont plutôt employés, étudiants, chômeurs ou professions intermédiaires.

Au total, pour plus des deux-tiers des enquêtés peur du crime et préoccupation sécuritaire ne font guère sens. Restent les autres.

Deux classes de polyinsécures représentent environ le cinquième de la population. Dans les deux cas de figure, les inquiétudes que l'on ressent personnellement à l'égard du risque de victimation s'accompagnent d'une dénonciation de la délinquance comme grave problème de société. Les deux facettes du sentiment d'insécurité y sont coexistent.

Cette coexistence n'est pas toujours avérée : reste en effet un dernier dixième où l'on ne se sent guère menacé personnellement par la délinquance, ce qui n'empêche pas de la placer au premier rang des problèmes de société.

CHAPITRE 2 : LE CADRE DE VIE

Les enquêtes CVS sont très attentives au cadre de vie dans lequel évoluent les enquêtés.

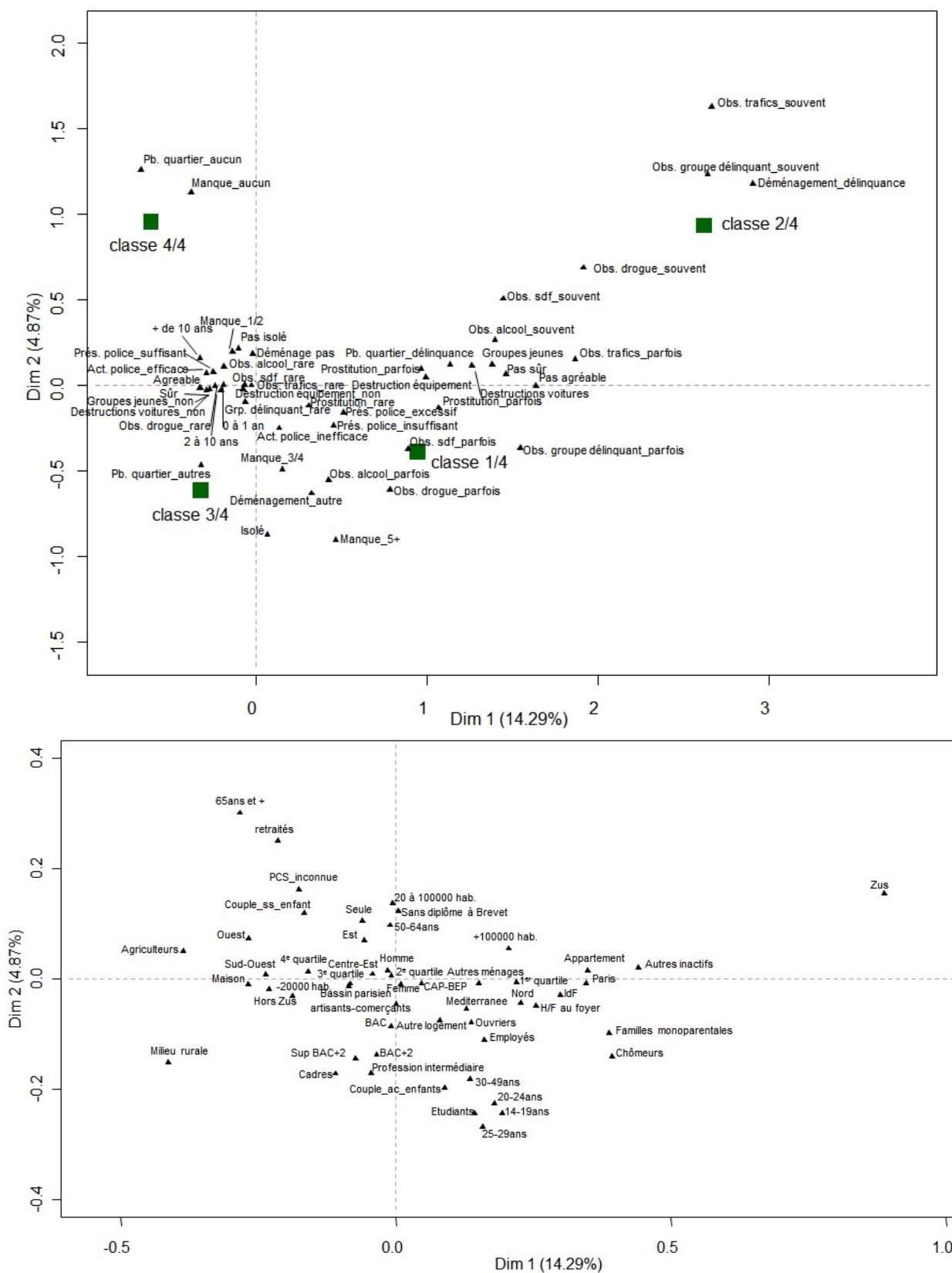
Toute une série de questions sont consacrées à ce thème, telles que le jugement sur l'agrément du quartier, son caractère sûr, son isolement, ses manques d'équipement, ses problèmes de délinquance, d'alcoolisme, de drogue, de prostitution, voire d'économie souterraine et de groupes délinquants, de destructions de voiture ou d'équipement, de groupes de jeunes, mais aussi la présence et l'action de la police, l'ancienneté dans le logement, le souhait de déménager et son motif.

Les analyses des correspondances multiples (ACM) effectuées enquête par enquête mettant en évidence des résultats assez similaires pour chaque année, nous travaillons sur l'empilement des six enquêtes CVS de 2005-06 à 2010-11¹⁶. Les variables actives de l'analyse permettent de faire émerger les lignes de force de l'appréciation par les enquêtés de leur cadre de vie ; quant à leurs caractéristiques, placées en variables supplémentaires, elles ne contribuent pas à l'inertie des facteurs. Cette première étape permettra ensuite de créer une typologie et de répartir les enquêtés entre ses différentes classes.

I. LES LIGNES DE FORCE DU JUGEMENT SUR LE CADRE DE VIE

¹⁶ Un examen préalable, enquête par enquête, a permis de mettre en évidence la stabilité des résultats dans le temps.

Figure 8. Le cadre de vie dans les CVS, analyse factorielle



Source : CESDIP

Champ : France métropolitaine

Un premier facteur explique 14,29% de la variance et les variables *problème du quartier* et *sûreté du quartier* contribuent le plus à sa formation (respectivement 11,1% et 11%). Ainsi, cette dimension

oppose une majorité d'individus ayant une appréciation positive de leur environnement, à une minorité qui considère leur quartier négativement.

Pour ces derniers individus, le quartier n'est ni sûr ni agréable ; on y relève des problèmes de délinquance ; l'enquêté désirerait le quitter pour cette raison ; il se plaint de destructions de voitures et d'équipements collectifs, aussi d'être dérangé par des jeunes en groupe au pied des lieux d'habitation ; il note des problèmes d'alcoolisme, de drogue, de prostitution, d'économie souterraine. Les variables supplémentaires qui se rangent de ce côté-ci de l'axe indiquent une population plutôt jeune (moins de 50 ans), assez peu favorisée (ouvriers, chômeurs, inactifs, faibles niveau de vie, faible capital scolaire) ; des familles plutôt monoparentales, habitant surtout en ZUS, à Paris et en Île-de-France, au Nord ou dans la région Méditerranée.

L'autre demi-facteur, les gens heureux n'ayant pas d'histoire, est à peine caractérisé par le caractère sûr du quartier et l'absence de destructions, de nuisances ou de délinquances. Les variables en supplément qui s'y associent connotent une population âgée, plutôt favorisée (cadres, intermédiaires, évidemment retraités ; avec un niveau de vie et un capital scolaire plus importants), sans enfant, habitant principalement des régions à faible densité de population, essentiellement dans le Sud-ouest et l'Ouest.

Après un fort effet de coude, le deuxième facteur (4,87% de la variance) – principalement formé par les variables *nombre de manques dans le quartier* (30,1%) et *problèmes du quartier* (28,0%) – présente d'un côté un environnement que l'on souhaite quitter : en effet, même si on le juge exempt de problèmes sociaux, ou que les équipements collectifs n'y font pas défaut et qu'on y vit depuis plus de 10 ans, il se caractérise, se plaint-on, par la présence fréquente de groupes de délinquants et de fréquents problèmes d'économie souterraine. À ce côté de l'axe s'associent en supplément des variables connotant une population âgée, sans enfants, sans grand capital scolaire, plutôt localisée dans de grands ensembles urbains, sur la façade Ouest et à l'Est.

Le côté opposé du facteur est caractérisé par la faiblesse des équipements, un isolement, quelques problèmes de drogue et d'alcool, mais pas de délinquance particulière de sorte que c'est pour d'autres raisons que l'on souhaite quitter le quartier. Les variables supplémentaires associées à ce côté de l'axe décrivent une population plus jeune, plus active, avec enfants, de meilleur capital scolaire, habitant dans des régions plutôt rurales.

Les variables *généré par des groupes délinquants* (20,4%) et *observation de trafic de drogue dans le quartier* (17,6%), contribuent le plus à la formation du troisième facteur (4,46% de la variance). Celui-ci rassemble, d'un côté, des jugements très négatifs sur le quartier (l'économie souterraine, la prostitution, la drogue, l'alcool, les sans domicile fixe, les groupes délinquants y sont fréquents ; l'on voudrait bien le quitter, surtout pour cette raison ; en outre, on le trouve loin de tout et très mal équipé). Les variables supplémentaires qui s'y associent connotent des populations d'âge moyen, essentiellement parmi les chômeurs, hommes-femmes au foyer ou autres inactifs, plutôt localisées dans des régions rurales.

Du côté opposé de cet axe, les jugements négatifs sont moins accentués (c'est seulement *de temps en temps* que l'on observe des phénomènes de drogue, d'alcoolisme, de prostitution, la présence de sans domicile fixe ou de destructions d'équipement, voire la présence de groupes délinquants) et les variables en supplément indiquent une population plus âgée, au niveau de vie plus élevé, vivant en Île-de-France.

Enfin, les variables *temps d'occupation du logement* (18,3%) et *observation de phénomènes de prostitution et de SDF* (13,4% pour les deux) contribuent le plus à la création du quatrième facteur (4,40% de la variance). Il définit d'un côté, un environnement jugé isolé, non-agréable et qu'on habite depuis longtemps mais qu'on envisage de quitter à cause de la délinquance. Les variables en supplément indiquent une population âgée, retraitée, sans enfants, avec peu de diplômes et habitant en maison, dans les régions rurales.

Du côté opposé, les enquêtés résident depuis moins de 10 ans dans leur quartier et envisagent de le quitter ; ils estiment que les problèmes de prostitutions, de présence de SDF, de drogue, d'alcool,

d'économie souterraine et de groupes délinquants y sont fréquents. Les variables supplémentaires qui s'associent à ce côté de l'axe décrivent une population d'âge moyen, avec un meilleur capital scolaire. Il s'agit d'actifs de toutes sortes, mais aussi de chômeurs, de personnes seules ou de familles monoparentales, vivant principalement en appartement, dans des villes de plus de 100 000 habitants et notamment à Paris et en Ile-de-France.

II. UN ENVIRONNEMENT GÉNÉRALEMENT SATISFAISANT, QUELQUEFOIS DIFFICILE

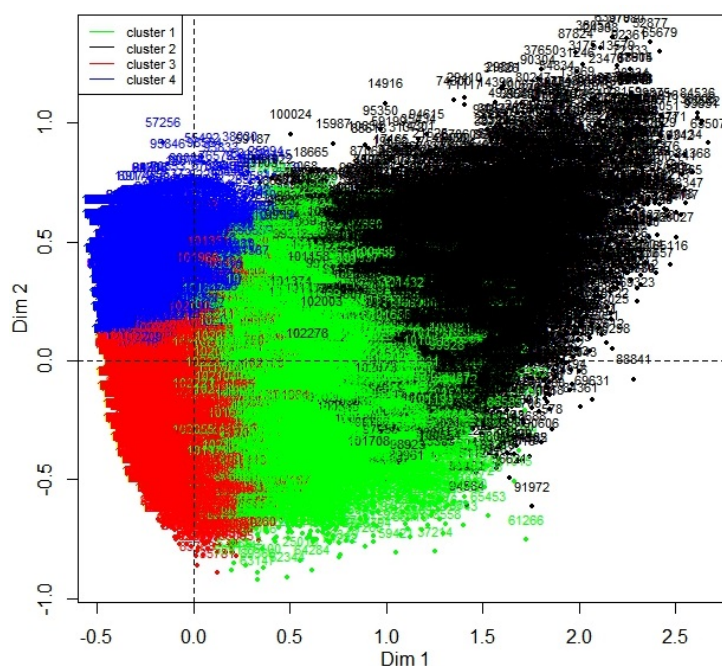
À partir de l'analyse factorielle, on peut répartir les enquêtés dans différentes classes d'une typologie sur le cadre de vie.

Dans un premier temps, il est possible d'ordonner la population des enquêtés selon deux grandes catégories. D'un côté, une grosse majorité (81%) décrit son quartier comme sûr et agréable, il n'y a pas de problème de délinquance et la présence de trafic de drogue, d'économie souterraine, de SDF, de prostitution ou d'ivresse sur la voie publique est peu relevée, voire pas du tout. On ne relève pas de plainte concernant des groupes de jeunes se réunissant devant les lieux d'habitation, ni des destructions d'équipement ou de voiture. Les enquêtés ne se plaignent d'aucun manque dans le quartier ou seulement d'un ou deux, la présence de la police est jugée suffisante et son action efficace. De fait, les enquêtés habitent le quartier depuis moins d'un an ou plus de 10 ans et ne souhaitent pas le quitter.

Au contraire, pour les 19% restants, le quartier n'est ni sûr, ni agréable. Tous les problèmes absents dans le premier groupe, sont présents dans ce second groupe et en particulier, les enquêtés citent la délinquance comme problème du quartier. On relève l'existence de groupes délinquants, associés à des destructions d'équipements ou de voitures et à des groupes de jeunes se réunissant devant les lieux de résidence. Dans ce contexte, la présence de la police est jugée parfois insuffisante, parfois excessive mais son action toujours inefficace. Les enquêtés de ce groupe habitent le quartier depuis 2 à 10 ans. Ils le jugent mal équipé (au moins trois manques) et souhaitent le quitter pour diverses raisons et notamment la délinquance.

En répartissant les enquêtés selon quatre classes, il est possible d'affiner les catégories précédentes (figures 9).

Figure 9. Le cadre de vie dans les CVS, répartition des individus sur le premier plan factoriel selon les classes de la typologie



Une **1^{ère} classe** réunit à elle seule 46% des enquêtés, qu'on pourrait qualifier de *satisfaits actifs*.

Le quartier que l'on habite est jugé sûr et agréable – même si ces enquêtés sont un peu plus nombreux que la moyenne à le trouver mal équipé et isolé – parce qu'on n'y relève pas de problème de délinquance, ni aucun des problèmes associés et l'on n'y est pas dérangé par des groupes de jeunes. La présence de la police y est jugée suffisante et son action efficace. Les enquêtés de cette classe vivent le plus souvent dans le quartier depuis moins de 10 ans et ne souhaitent pas le quitter – ou s'ils souhaitent déménager, c'est pour d'autres raisons que la délinquance.

Ces enquêtés sont, plus souvent que la moyenne, des cadres, des intermédiaires, des artisans/commerçants, des employés, des agriculteurs ou des étudiants. Plus que la moyenne, ils ont moins de 50 ans, sont dotés d'un capital scolaire égal ou supérieur au baccalauréat et appartiennent au 50% des plus riches. Ce sont plus généralement des couples avec enfant habitant en maison, plutôt dans les régions rurales, sur la façade Ouest du territoire ou dans le Bassin parisien.

La **2^{ème} classe**, regroupant 29% des enquêtés, correspond plutôt aux *satisfaits âgés*.

Là encore, les membres de ce groupe ne mentionnent aucun problème lié à la délinquance dans l'environnement, ni aucun autre problème dans le quartier. De surcroît, cette fois le quartier ne souffre ni d'isolement, ni de déficit d'équipement. La présence de la police est également jugée suffisante et son action efficace mais, à la différence de ceux de la première classe, les enquêtés de cette classe vivent dans le quartier depuis plus de 10 ans et n'ont généralement aucune envie de le quitter.

Les enquêtés qui appartiennent à ce groupe ont un profil assez différent, même si on les trouve préférentiellement dans les mêmes régions que les précédents mais aussi à l'Est : plus que la moyenne, il s'agit d'hommes de plus de 50 ans, vivant seuls ou en couple, sans enfants ; leur capital scolaire est faible mais ils appartiennent également au 50% des plus hauts niveaux de vie.

À l'opposé de ces deux premières classes, la troisième classe regroupe des individus *plutôt insatisfaits* de leur cadre de vie (19%).

Cette classe relève, plus que proportionnellement, des problèmes de délinquance, de destructions diverses, de groupes de jeunes, avec de temps en temps des groupes délinquants mais souvent de la drogue, de l'alcoolisme, la présence de SDF et un peu d'économie souterraine et de prostitution, mais aussi de nombreux manques dans le quartier. Bref, ils sont plus nombreux que la moyenne à juger leur quartier peu sûr et peu agréable et, même s'ils l'habitent depuis 2 à 10 ans, ils le quitteraient volontiers (mais pas en raison de sa délinquance). D'ailleurs, la présence de la police est jugée insuffisante ou excessive et son action inefficace.

Dans ce groupe, plus francilien que la moyenne¹⁷, où seuls les plus de 65 ans ne sont pas surreprésentés, les enquêtés sont généralement ouvriers, employés, étudiants, chômeurs, homme ou femme au foyer ou encore inactifs. Le niveau de diplôme ne dépasse souvent pas le CAP ou BEP et les niveaux de vie sont dans les 25% les plus faibles. Par ailleurs, il s'agit le plus souvent de familles monoparentales habitant en appartement.

Enfin, une très petite quatrième classe (6%) révèle des enquêtés *tout à fait insatisfaits* de leur environnement et se caractérise par des jugements très sévères sur le quartier.

Non seulement, les désordres (groupes délinquants, drogue, alcoolisme, prostitution, destructions de voitures et d'équipements, rassemblements de jeunes en pied d'immeubles, économie souterraine...) y sont plus présents que la moyenne, mais encore il est très mal équipé. De la même manière que pour la troisième classe, la présence de la police est jugée soit insuffisante, soit excessive mais son action reste inefficace. Au total, ces enquêtés jugent leur quartier ni agréable ni sûr. D'ailleurs la plupart souhaitent le quitter, que ce soit à cause de la délinquance ou pour d'autres raisons.

¹⁷ Mais on relève aussi une certaine surreprésentation des habitants des régions Nord et Méditerranée du territoire métropolitain.

Globalement, ce groupe est très similaire au précédent. On notera seulement qu'il regroupe des individus légèrement plus jeunes (moins de 50 ans), avec un capital scolaire également plus faible. Toutefois, les femmes sont surreprésentées dans cette classe.

En résumé, l'appréciation sur le cadre de vie oppose une très grosse majorité qui se déclare très satisfaite à un petit groupe de mécontents où l'on peut encore distinguer les moyennement mécontents de ceux qui le sont beaucoup.

CHAPITRE 3 : VICTIMES, NON-VICTIMES

Avant d'examiner à tour de rôle chaque victimation abordée par le questionnaire, dressons d'abord un tableau d'ensemble. On distingue les enquêtés qui ont été atteints au cours de la période d'enquête par l'une des victimations contenues dans l'enquête de ceux qui sont indemnes.

Là encore, l'analyse enquête par enquête mettant en évidence des résultats plutôt uniformes pour chaque année, nous travaillons sur l'empilement des six enquêtes CVS de 2005-06 à 2010-11.

I. DIFFÉRENTES SORTES DE VICTIMATION

Le questionnaire de l'enquête *Cadre de vie et sécurité* interroge sur 13 types de victimations¹⁸.

On distingue 8 victimations atteignant le ménage (les cambriolages de la résidence principale, les vols sans effraction de la résidence principale, les vols ou cambriolages dans la résidence secondaire, les vols de voiture, les vols d'objets dans ou sur la voiture, les vols de deux-roues à moteur, les vols de vélo, et les dégradations et destructions de la résidence principale) et 5 victimations individuelles (les vols violents, les vols sans violence, les violences physiques, les menaces et les injures).

Nous allons procéder d'abord à une analyse de correspondances multiples (ACM) avec, en variables actives, celles de victimation, et en variables illustratives les caractéristiques des enquêtés, y compris leur classement dans les typologies construites à propos de l'insécurité et du cadre de vie. Les résultats de l'ACM serviront ensuite de base à la construction d'une typologie.

Dans un premier temps, nous ne prendrons en compte que les quatre types de victimations qui étaient évoqués dans les EPCV : les cambriolages de la résidence principale, les vols de ou dans voiture, les vols personnels et les agressions. Par la suite, nous élargirons la notion de victimation pour y englober toutes celles explorées dans les CVS.

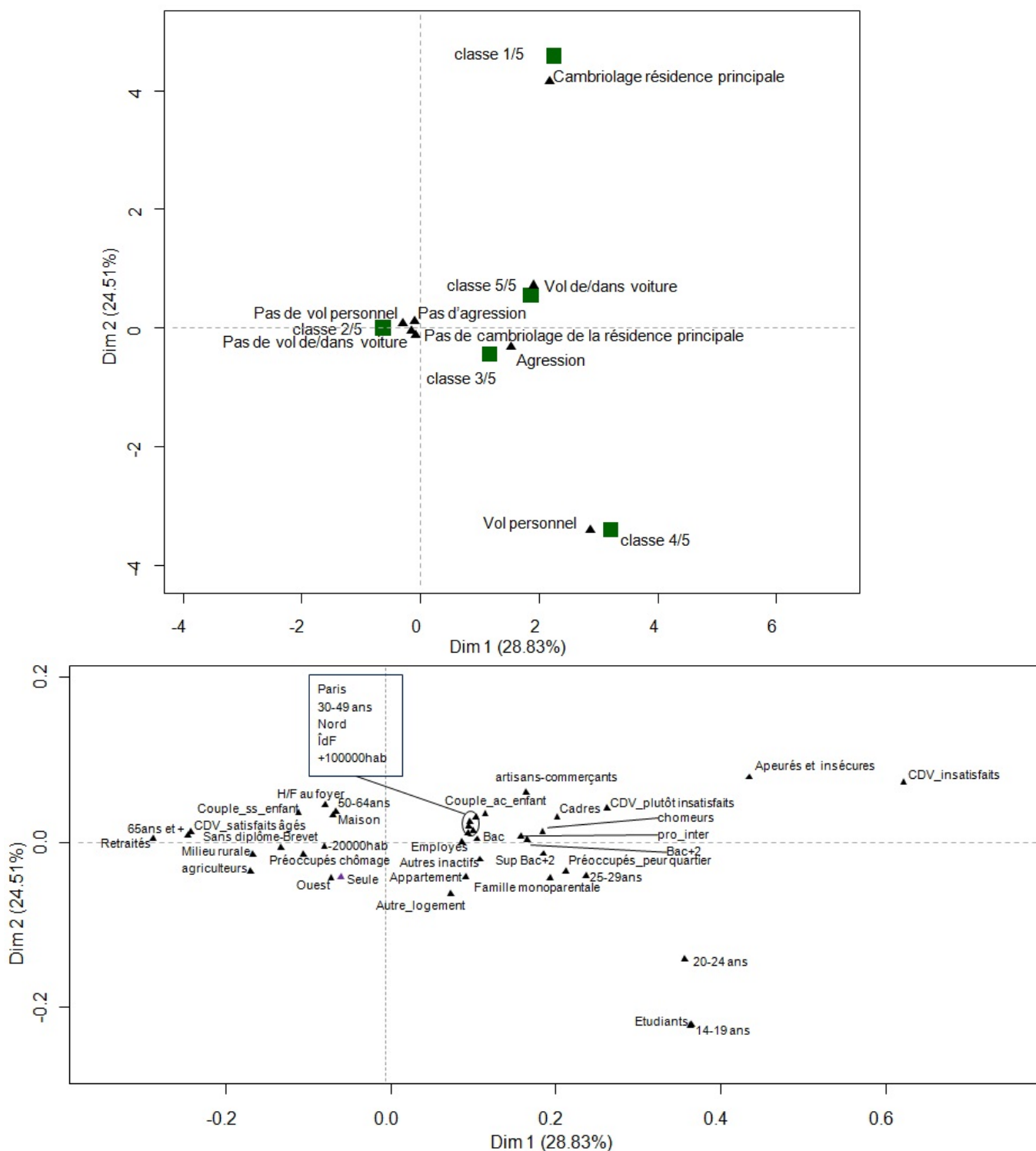
II. UN RISQUE INÉGALEMENT RÉPARTI

1. *Victimes/non-victimes selon les catégories des EPCV*

On travaille d'abord sur une nouvelle analyse factorielle à quatre variables actives avec les caractéristiques des individus en variables illustratives (figure 10).

¹⁸ Sans compter les victimations sexuelles ou par un proche qui ne peuvent pas être prises en compte avec les autres en raison d'un mode de passation différent (questionnaire auto administré sous casque) et surtout d'une population interrogée différente (en théorie les 18 à 75 ans, en fait pour la CVS de 2007 seulement les 18 à 60).

Figure 10. Victimes, non-victimes dans les EPCV : analyse factorielle et classification sur quatre victimations



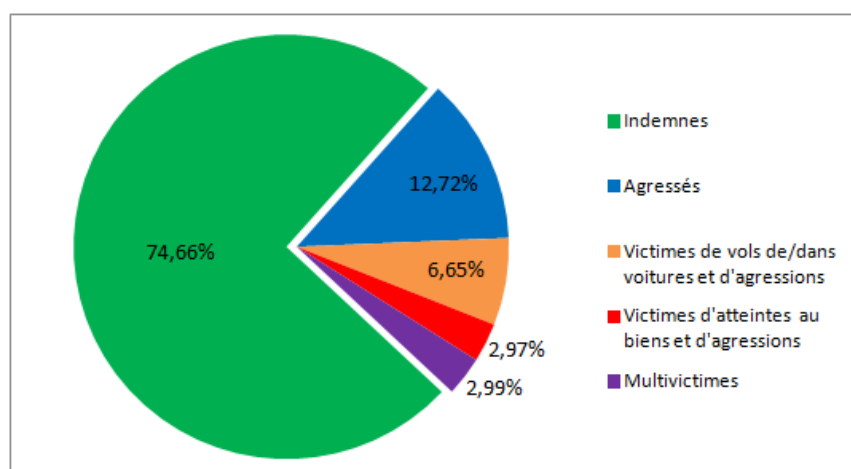
Le premier facteur explique 28,83% de la variance et ce sont les variables *agression* (39,5%) et *vol de ou dans voiture* (25,2%) qui contribuent le plus à sa construction. Bien que moindres, les contributions des variables *cambrassage de la résidence principale* et *vol personnel sans violence* sont également assez importantes pour la formation du premier facteur (respectivement 13,3% et 22,1%) mais aussi pour celle du second (24,51% de la variance) mais cette fois quasiment à elles seules (respectivement 57,0% et 36,8%).

Dans ce plan factoriel, le premier axe décrit d'un côté des individus victimes, de moins de 50 ans, appartenant à des foyers avec enfants et vivant en appartement, à Paris et en Ile-de-France ou dans le Nord de la France. Ces individus peuvent être cadres, artisans, intermédiaires, employés, chômeurs, étudiants ou encore inactifs mais ils ont tous au moins obtenu leur baccalauréat. À ces individus s'opposent, de l'autre côté, des individus plus âgés (50 ans et plus) qui semblent n'être atteints par aucune victimation. Ils constituent la majorité des enquêtés. Il s'agit de couples sans enfants ou de personnes seules, au foyer, agriculteurs ou retraités, vivant dans des régions à faible densité de population, plutôt à l'Ouest de la France. Ces individus ont au mieux obtenu le brevet durant leurs études.

Le second axe factoriel oppose quant à lui les victimes de cambriolage – globalement des actifs de 30 ans et plus – et les victimes de vol personnel sans violence, plutôt jeunes (moins de 30 ans) et étudiants.

Cette analyse factorielle aboutit à une typologie en cinq classes distinctes (figure 11).

Figure 11. Victimes, non-victimes dans les EPCV, classification sur quatre victimations



La **1^{ère} classe** (74,66% de l'échantillon), est celle des *indemnes*. Les enquêtés de ce groupe n'ont subi aucune des quatre victimations au cours des deux années visées par l'enquête. Plus qu'en moyenne, ils sont âgés d'au moins 50 ans, retraités, au foyer ou agriculteurs. Il s'agit généralement d'individus très peu ou pas diplômés, avec de faibles niveaux de vie (1^{er} et 2^e quartiles), vivant en milieu rural, du côté du Bassin parisien ou de la façade Ouest, en dehors d'une ZUS et habitant une maison plutôt qu'un appartement. Ce groupe est plutôt composé de personnes seules ou de couples sans enfant. Vivant, selon leurs dires, dans des quartiers dénués de tout problème fâcheux, ils ne manifestent ni préoccupation ni peur envers la délinquance.

La **2^{ème} classe** (12,72%) rassemble des *victimes d'agression* mais d'aucune autre sorte de victimation. Y sont sous-représentés les retraités, les agriculteurs et les hommes ou femmes au foyer. Les agressés sont plus généralement des personnes de moins de 50 ans, au sein d'un foyer avec des enfants. Leur niveau de diplôme (au moins le baccalauréat) contraste avec leur niveau de vie puisqu'ils font le plus souvent partie des 25% des plus pauvres. Ils vivent en appartement, dans des grandes villes plutôt situées dans le Nord et l'Est de la France, plus souvent qu'en moyenne en ZUS. Ils considèrent que leur quartier n'est ni agréable, ni sûr. Ils sont à la fois apeurés et préoccupés par la délinquance.

La **3^{ème} classe** (6,65%) rassemble des *victimes de vols de/dans voiture et d'agression*. Globalement, les enquêtés qui composent ce groupe sont les mêmes que ceux de la deuxième classe à quelque différences près. Dans cette classe les hommes sont surreprésentés, ainsi que les individus appartenant aux 3^e et 4^e quartiles de niveaux de vie (50% les plus élevés). Le plus souvent, il s'agit d'enquêtés vivant en appartement, dans des grandes villes plutôt situées à Paris, en Île-de-France et dans les régions Nord et Méditerranée, plus souvent qu'en moyenne en ZUS. Les membres de cette classe considèrent que

leur quartier cumule désordres et absence d'équipement. Y sont également surreprésentés ceux qui éprouvent peur et préoccupation envers la délinquance.

La 4^{ème} classe (2,97%) est un petit groupe composé de victimes de cambriolages, d'agressions et de vol de ou dans voiture, mais jamais de vol personnel au cours des deux années visées par l'enquête. Disons qu'elles ont surtout été victimes d'*atteintes aux biens et d'agressions*. Ici, il s'agit d'individus principalement âgés de 30 à 64 ans, ayant fait des études supérieures et appartenant aux 25% des plus hauts niveaux de vie (4^e quartile). Dans cette classe, les cadres, artisans-commerçants, chômeurs et autres inactifs sont surreprésentés. Comme pour les deux précédentes classes, ce sont le plus souvent des couples avec des enfants et les familles monoparentales, vivant en ZUS, dans des grandes villes situées en Ile-de-France et dans les régions du Nord et de la Méditerranée. Toutefois, ils vivent plus souvent qu'en moyenne dans une maison et non un appartement. Leur opinion quant à l'insécurité et au cadre de vie est la même que pour les individus appartenant à la 3^e classe.

Enfin, la 5^{ème} classe (2,99%) réunit toutes les victimes de vols personnels. Elles ont également été victimes, plus souvent qu'en moyenne, d'agression, de cambriolage et de vol de ou dans voiture. Ce sont vraiment des *multivictimes*. Il s'agit surtout d'individus jeunes (moins de 30 ans), exerçant une activité (cadres, artisans-commerçants, intermédiaires) ou étudiants et disposant au moins du baccalauréat. Le plus souvent, ce sont des personnes seules ou des foyers avec des enfants, affichant les plus hauts niveaux de vie. Plus souvent que la moyenne, ils vivent en appartement, à Paris ou en Île-de-France. Ils sont également plus souvent préoccupés par la délinquance que dans l'ensemble de l'échantillon, fortement insécures et insatisfaits de leur cadre de vie.

Tableau 25. Victimes, non-victimes dans les EPCV ; prévalence (sans pondération) de chaque type de victimation dans chacun des groupes issus de la typologie (%)

	classe 1 indemnes	classe 2 agressés	classe 3 victimes de vols de/dans voiture et d'agression	classe 4 victimes d'atteintes aux biens et d'agressions	classe 5 multivictimes	échantillon
cambriolage	0,00	0,00	0,00	100,00	5,55	3,14
vol de/dans voiture	0,00	0,00	100,00	11,88	11,20	7,34
vol personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	2,99
agression	0,00	100,00	26,28	24,22	32,84	16,17
<i>taille de la classe</i>	74,66%	12,72%	6,65%	2,97%	2,99%	100,00%

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les leçons de cette typologie peuvent se résumer ainsi.

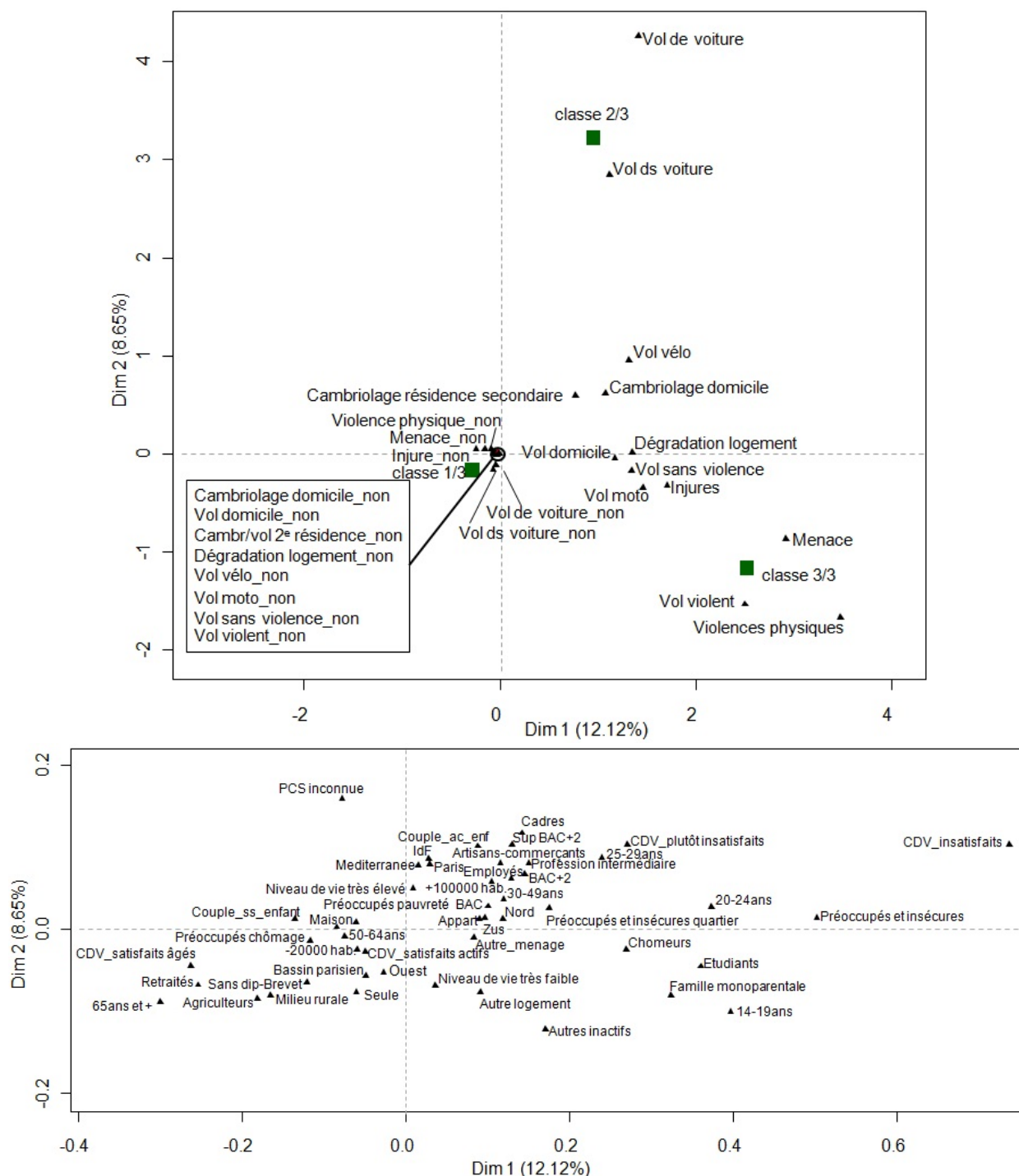
D'abord l'exposition à la victimation ne concerne vraiment qu'un quart de la population. On y observe quatre modalités inégales : un peu plus d'un enquêté sur dix est exposé à différentes sortes d'agressions, un peu moins d'un sur dix l'est surtout au vol de ou dans les voitures, accessoirement à l'agression ; un tout petit groupe est surtout exposé aux cambriolages et, accessoirement aux agressions et au vol de et dans les voitures ; enfin un dernier groupe de jeunes, tout aussi minuscule, réunit une exposition systématique au vol personnel sans violence à des moindres risques des autres victimations étudiées.

On constate combien le risque est lié à la vie active dans d'importantes conurbations urbaines.

2. Victimes/non-victimes selon les catégories des CVS

Procédons maintenant à la même analyse multivariée en prenant en compte toutes les victimations retenues par les CVS.

Figure 12. Victimes, non-victimes dans les CVS ; analyse factorielle et classification sur treize victimations

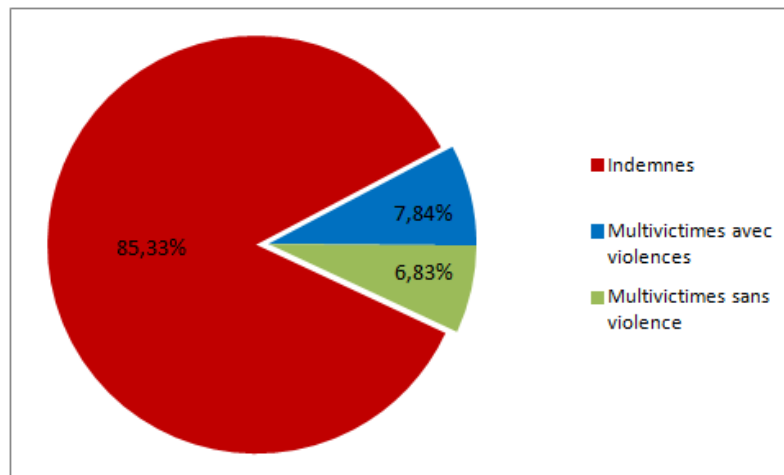


Ici, ce sont les violences verbales (menaces : 27,5% ; injures : 25,9%) qui contribuent le plus à la formation du premier axe factoriel (12,12% de la variance), tandis que les atteintes aux voitures (vol de voiture : 43,2% ; vol sur/dans la voiture : 41,0%) contribuent le plus à la formation du second axe factoriel (8,65% de la variance).

Sur ce plan factoriel les individus se répartissent à peu près de la même façon que dans la précédentes ACM. Sur le premier axe on retrouve l'opposition entre d'un côté une minorité de victimes et de l'autre une majorité d'indemnes. Sur le second axe, les atteintes aux biens s'opposent aux atteintes à la personne.

Les résultats de l'analyse des correspondances multiples fournissent la base d'une construction typologique. Les enquêtés ne sont pas égaux devant le risque de victimation : pour un peu plus de 8 enquêtés sur 10, il n'est rien arrivé ; quant à ceux qui restent, ils se divisent en deux classes de victimes.

Figure 13. Victimes, non-victimes dans les CVS, classification sur treize victimations



Le 1^{er} groupe (85,33% de l'échantillon) est composé de personnes *indemnes*. Elles n'ont en effet jamais connu, au cours des deux années précédant l'enquête, aucune des victimations évoquées dans le questionnaire. Il s'agit plutôt de femmes, de personnes d'au moins 50 ans, seules ou en couple sans enfants, de retraités, de personnes au foyer ou d'agriculteurs, dans la fourchette basse des niveaux de vie moyens (2^e quartile) et à faible niveau d'étude, vivant en pavillon, en milieu rural, en tout cas hors ZUS, sur la façade Ouest du pays, dans le bassin parisien et au niveau de la région Centre-Est. Plus qu'en moyenne, ces individus sont satisfaits de leur cadre de vie. Ils ne sont pas préoccupés par la délinquance et n'ont pas peur.

Le 2^{ème} groupe (7,84% de l'échantillon) est composé d'individus victimes d'à peu près tous sauf de vol de et dans la voiture et en particulier de toutes les formes de violences physiques. Ce qui caractérise ce groupe est sa forte proportion d'hommes, ayant de faibles niveaux de vie (1^{er} quartile) mais un assez bon niveau scolaire (au moins le bac), vivant en appartement, en couple ou seuls avec des enfants, plutôt dans les grandes agglomérations du Nord et en ZUS. Ils ont en général moins de 50 ans et ne sont ni agriculteurs ni retraités. Les membres de ce groupe sont le plus souvent insatisfaits de leur cadre de vie, préoccupés par la délinquance dans leur quartier et apeurés.

Le 3^{ème} groupe (6,83 % de l'échantillon) est composé de personnes victimes d'à peu près tout sauf de vol de deux-roues à moteur et surtout de violences physiques accompagnées ou non d'un vol. Les membres de ce groupe sont similaires à ceux du groupe précédents en termes d'âge, de sexe, de niveau d'étude, de type de ménage et de type de logement. De même, les agriculteurs, les retraités, les personnes au foyer et les autres inactifs y sont sous-représentés, ce qui se ressent sur le niveau de vie globalement plus élevé (3^e et 4^e quartiles). Il s'agit également d'individus vivant en ZUS, dans de grandes agglomérations mais à Paris, en Île-de-France et dans la région Méditerranée en plus du Nord. Comme pour le second groupe, ils sont généralement insatisfaits de leur cadre de vie et préoccupés par la délinquance dans leur quartier mais tous les niveaux de peur sont représentés allant de l'absence de peur à la peur dans le quartier et au domicile en passant par ceux qui ont peur dans leur quartier mais pas à leur domicile.

Tableau 26. Victimes, non-victimes dans les CVS ; prévalence en % (sans pondération) de chaque type de victimation dans chacun des groupes issus de la typologie

	classe 1 indemnes	classe 2 multivictimes avec violences	classe 3 multivictimes sans violence	échantillon
cambrriolage	0,00	5,61	4,95	3,13
vol résidence principale	0,00	3,78	2,15	1,70
destruction/dégradation résidence principale	0,00	10,16	6,10	4,43
cambrriolage/vol résidence secondaire	0,00	0,80	0,77	0,52
vol de voiture	0,00	0,00	37,30	2,61
vol dans/sur voiture	0,00	-	72,74	5,41
vol 2 roues moteur	0,00	7,57	0,00	0,61
vol vélo	0,00	7,76	4,05	2,10
vol violent	0,00	11,22	0,00	0,90
vol sans violence	0,00	12,18	4,25	2,99
violence physique	0,00	29,26	0,00	2,37
menace	0,00	56,65	5,65	4,83
injure	0,00	47,99	17,45	12,23%
<i>taille de la classe</i>	85,33%	7,84	6,83	100,00

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Cette nouvelle typologie est moins discriminante que la précédente qui faisait apparaître, parmi les victimes, différents profils liés chacun, au moins préférentiellement, à une sorte de victimation. Elle n'est pas loin de se résumer à une opposition entre indemnes et victimes : la principale différence entre les groupes de victimes étant l'absence ou la présence de violences physiques.

Son principal apport tient dans la confirmation de la forte asymétrie de l'exposition au risque de victimation : plus de 85% sont indemnes contre tout juste un sixième de victimes. La prise en compte dans les CVS de nouvelles victimations ignorées des EPCV confirme d'une part que l'immunité est largement partagée par une importante part de la population et, d'autre part, qu'elle est favorisée par des modes de vie en retrait de la vie active (retraités) ou au moins de la vie dans des métropoles urbaines.

CHAPITRE 4 : LES AGRESSIONS

La question filtre utilisée en matière d'agression dans les EPCV se retrouve dans l'introduction du questionnaire individuel des CVS : *avez-vous été personnellement victime d'agressions ou d'actes de violence, même verbaux, y compris de la part de personnes que vous connaissez ?*, de sorte que le raccordement ne semble pas poser de difficulté. Toutefois, cette question n'est suivie d'aucun module qui lui soit propre ; l'exploration de l'agression est ensuite opérée par une série de questions filtres pour différentes sortes de violences suivies d'autant de modules. Deux sortes d'obstacles s'opposent à l'adoption, comme indicateur d'agression, des réponses à cette question filtre générale. Non seulement, on n'aura aucune information ni sur la multivictimation homogène, ni sur le renvoi ce qui interdira aussi toute comparaison avec les données policières, mais encore l'expérience prouve qu'il ne faut pas prendre une question filtre comme base de calcul de la prévalence. En effet, il y a toujours un nombre non négligeable d'enquêtés qui répondent positivement à la question filtre et qui se ravisent lors de l'administration du module, probablement parce qu'ils découvrent alors que l'événement auquel ils avaient pensé n'entre pas dans le cadre prescrit : on ne le voit pas dans les enquêtes nationales de l'INSEE parce que les scores des questions-filtres sont automatiquement corrigés¹⁹ – sauf justement pour cette question orpheline – mais nous l'avons découvert à propos des enquêtes régionales et locales²⁰. Ainsi, recourir à des questions filtres isolées ne permet pas d'obtenir d'information très solide.

Finalement, la meilleure solution consiste – au moins pour le calcul de taux permettant d'introduire les résultats des CVS dans la série nationale des agressions – à reconstituer – parmi les victimes de violences physiques, de vols violents, d'injures et de menaces – les trois sous-ensembles utilisés dans les enquêtes précédentes²¹ : les victimes de violences physiques caractérisées (par une incapacité de travail supérieure à huit jours), les victimes de violences physiques simples, celles enfin d'« autres » violences sans contact physique telles les injures ou menaces. Pour calculer la prévalence de cet ensemble, on considère comme victime d'agression tout enquêté qui déclare avoir été l'objet d'au moins une de ces atteintes.

Quand il s'agira, en revanche, d'étudier les circonstances de la victimation, les renvois opérés par les victimes et les caractéristiques de ces dernières, il sera nécessaire de travailler sur les catégories des CVS, les agressions physiques, les injures et les menaces, sans oublier les vols violents. Nous donnerons aussi les taux pour ces catégories de l'enquête CVS à la fin de la section sur les taux.

III. LES TAUX D'AGRESSION

Nous commençons par donner les taux calculés selon les catégories utilisées jusqu'à présent, celles qui permettent de raccorder les CVS aux enquêtes nationales précédentes pour parvenir à une série (tableau 27). Puis nous les donnerons selon les catégories des CVS qui ne permettent pas le raccordement.

¹⁹ En effet un contrôle bloquant avertit l'enquêteur en cas de divergence entre la réponse à la question-filtre et celle au module et l'oblige à la résoudre, éventuellement en corrigeant la réponse à la question-filtre.

²⁰ Cf. Pottier *et al.*, 2002 ; Fouquet *et al.*, 2006 ; Névanen *et al.*, 2006 ; Didier *et al.*, 2006a, 2006b ; Robert *et al.*, 2006 ; Zauberman, *et al.*, 2006.

²¹ En dernier lieu, Robert *et al.*, 2008.

1. Les taux selon les catégories de la sérialisation longue

Tableau 27. Agressions : prévalence, multivictimation, incidence

	ensemble des agressions	agressions physiques caractérisées*	agressions physiques simples	ensemble des agressions physiques	autres agressions
2005-06					
prévalence (%)	17,10 [16,54-17,66]	0,19 [0,13-0,25]	2,29 [2,07-2,51]	2,48 [2,25-2,71]	15,77 [15,23-16,31]
<i>multivictimation</i>	2,64	1,50	1,64	1,63	2,70
incidence (%)	45,08 [43,60-46,55]	0,28 [0,19-0,38]	3,75 [3,39-4,12]	4,04 [3,66-4,42]	42,64 [41,18-44,11]
2006-07					
prévalence (%)	17,49 [16,92-17,06]	0,12 [0,07-0,17]	2,72 [2,48-2,96]	2,84 [2,59-3,09]	16,20 [15,65-16,75]
<i>multivictimation</i>	2,56	1,44	1,62	1,61	2,59
incidence (%)	44,73 [42,28-46,19]	0,17 [0,10-0,25]	4,41 [4,01-4,80]	4,58 [4,18-4,98]	41,89 [40,46-43,31]
2007-08					
prévalence (%)	16,59 [16,03-17,15]	0,10 [0,05-0,15]	2,87 [2,62-3,12]	2,97 [2,72-3,22]	15,45 [14,91-15,99]
<i>multivictimation</i>	2,61	1,81	1,69	1,70	2,64
incidence (%)	43,25 [41,79-44,70]	0,18 [0,10-0,27]	4,86 [4,43-5,28]	5,04 [4,61-5,47]	40,73 [39,30-42,16]
2008-09					
prévalence (%)	16,13 [15,57-16,69]	0,09 [0,04-0,14]	2,92 [2,66-3,18]	3,01 [2,75-3,27]	14,66 [14,12-15,20]
<i>multivictimation</i>	2,49	1,47	1,63	1,62	2,53
incidence (%)	40,09 [38,69-41,48]	0,13 [0,06-0,20]	4,76 [4,34-5,18]	4,88 [4,46-5,30]	37,10 [35,74-38,47]
2009-10					
prévalence (%)	16,07 [15,52-16,62]	0,10 [0,05-0,15]	2,56 [2,32-2,80]	2,66 [2,42-2,90]	14,64 [14,11-15,17]
<i>multivictimation</i>	2,56	1,58	1,47	1,47	2,63
incidence (%)	41,09 [39,67-42,50]	0,16 [0,08-0,23]	3,76 [3,41-4,11]	3,91 [3,55-4,27]	38,55 [37,15-39,96]
2010-11					
prévalence (%)	15,19 [14,65-15,73]	0,09 [0,04-0,14]	2,58 [2,34-2,82]	2,67 [2,43-2,91]	13,83 [13,31-14,35]
<i>multivictimation</i>	2,46	1,40	1,68	1,67	2,51
incidence (%)	37,37 [36,04-38 70]	0,13 [0,06-0,19]	4,34 [3,94-4,74]	4,46 [4,06-4,87]	34,72 [33,42-36,03]
2011-12					
prévalence (%)	16,32 [15,72-16,92]	0,14 [0,08-0,20]	2,62 [2,36-2,88]	2,75 [2,48-3,02]	14,80 [14,22-15,38]
multivictimation	2,61	1,27	1,59	1,58	2,69
incidence (%)	42,55 [40,98-44,11]	0,18 [0,10-0,26]	4,18 [3,76-4,59]	4,35 [3,93-4,77]	39,87 [38,31-41,42]

Source : données brutes de l'INSEE recalculées selon des catégories CESDIP.

Champ : France métropolitaine

*Sont dites caractérisées les agressions ayant entraîné une ITI ≥ 8 jours.

La très forte augmentation des agressions déjà indiquée par la dernière EPCV s'accélère encore avec le passage aux CVS (tableau 28), jusqu'en 2006-07. Ensuite une baisse progressive s'engage ; elle s'interrompra avec l'enquête pour 2011-12, qui affiche des taux proches de celle pour 2007-08.

Tableau 28. Toutes agressions ; prévalence (%) (1984-2012)

	taux minimum	taux estimé	taux maximum
CESDIP 1984-85	3,49	3,85	4,21
EPCV 1994-95	4,91	5,50	6,09
EPCV 1995-96	5,01	5,42	5,83
EPCV 1996-97	5,83	6,28	6,73
EPCV 1997-98	3,99	4,38	4,77
EPCV 1998-99	6,36	6,83	7,30
EPCV 1999-2000	6,46	6,95	7,44
EPCV 2000-01	7,05	7,55	8,05
EPCV 2001-02	6,47	6,94	7,41
EPCV 2002-03	6,26	6,71	7,16
EPCV 2003-04	6,75	7,06	7,37
EPCV 2004-05	9,86	10,23	10,6
CVS 2005-06	16,54	17,10	17,66
CVS 2006-07	16,92	17,49	18,06

	taux minimum	taux estimé	taux maximum
CVS 2007-08	16,03	16,59	17,15
CVS 2008-09	15,57	16,13	16,69
CVS 2009-10	15,52	16,07	16,62
CVS 2010-11	14,65	15,19	15,73
CVS 2011-12	15,72	16,32	16,92

Source : CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les variations sont différentes pour les violences physiques « caractérisées » (tableau 29, figure 14). Entre le milieu des années 1980 et celui de la décennie suivante, nous avons observé un doublement – quoique toujours à un niveau très faible – mais cette tendance ne s’est pas confirmée par la suite. En fait, la prévalence des violences physiques caractérisées varie entre 0,09 et 0,26 sans tendance bien claire. Tout au plus pouvons-nous évoquer une stabilisation des taux de prévalence pour les CVS pour 2007-08 à 2010-11, perturbée par une forte hausse en 2011-12, mais l’on reste toujours dans des ordres de grandeur infimes.

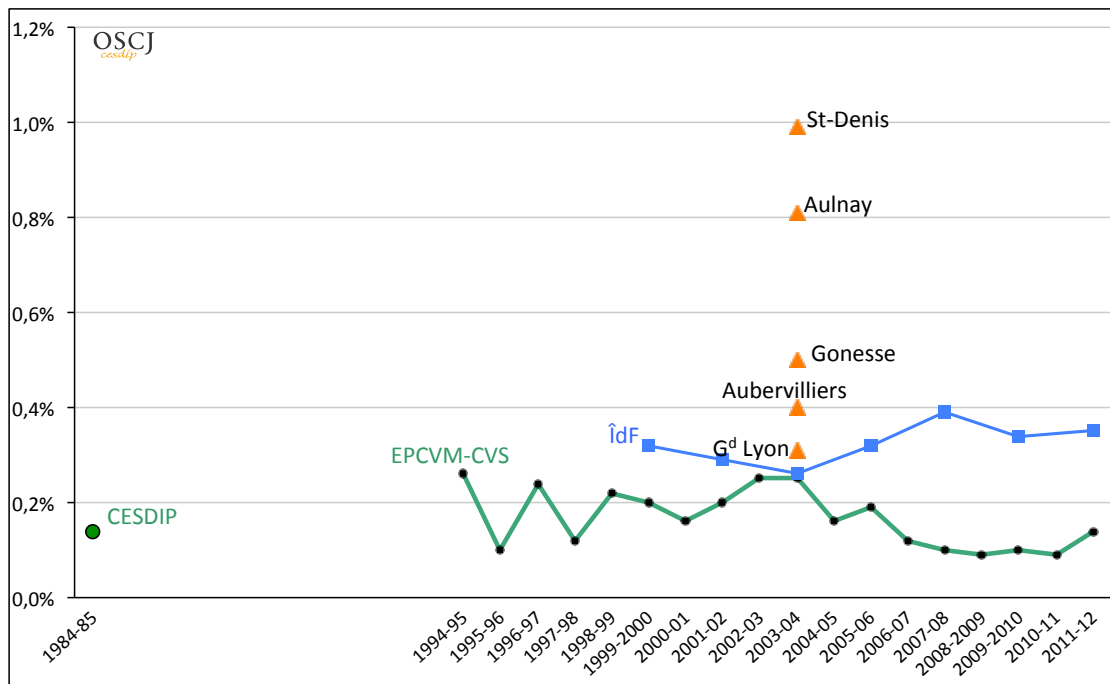
Tableau 29. Agressions physiques caractérisées ; prévalence (%) (1984-2012)

	taux minimum	taux estimé	taux maximum
CESDIP 1984-85	0,07	0,14	0,21
EPCV 1994-95	0,13	0,26	0,39
EPCV 1995-96	0,04	0,10	0,16
EPCV 1996-97	0,15	0,24	0,33
EPCV 1997-98	0,05	0,12	0,19
EPCV 1998-99	0,13	0,22	0,31
EPCV 1999-2000	0,11	0,20	0,29
EPCV 2000-01	0,08	0,16	0,24
EPCV 2001-02	0,12	0,20	0,28
EPCV 2002-03	0,16	0,25	0,34
EPCV 2003-04	0,19	0,25	0,31
EPCV 2004-05	0,11	0,16	0,21
CVS 2005-06	0,13	0,19	0,25
CVS 2006-07	0,07	0,12	0,17
CVS 2007-08	0,05	0,10	0,15
CVS 2008-09	0,04	0,09	0,14
CVS 2009-10	0,05	0,10	0,15
CVS 2010-11	0,04	0,09	0,14
CVS 2011-12	0,08	0,14	0,20

Source : CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine

Figure 14. Agressions physiques caractérisées : évolution des prévalences dans diverses enquêtes (1984-2012)



Sources : CESDIP, INSEE, IAU-IdF.

Champ : Variable selon les enquêtes

Quant aux agressions physiques simples (tableau 30, figure 15), après avoir baissé en 2005-06 à l'un des niveaux les plus faibles de la série, elles ont remonté jusqu'en 2008-09, dépassant les plus hauts niveaux déjà observés, avant de revenir à des niveaux moyens pour les trois dernières CVS examinées.

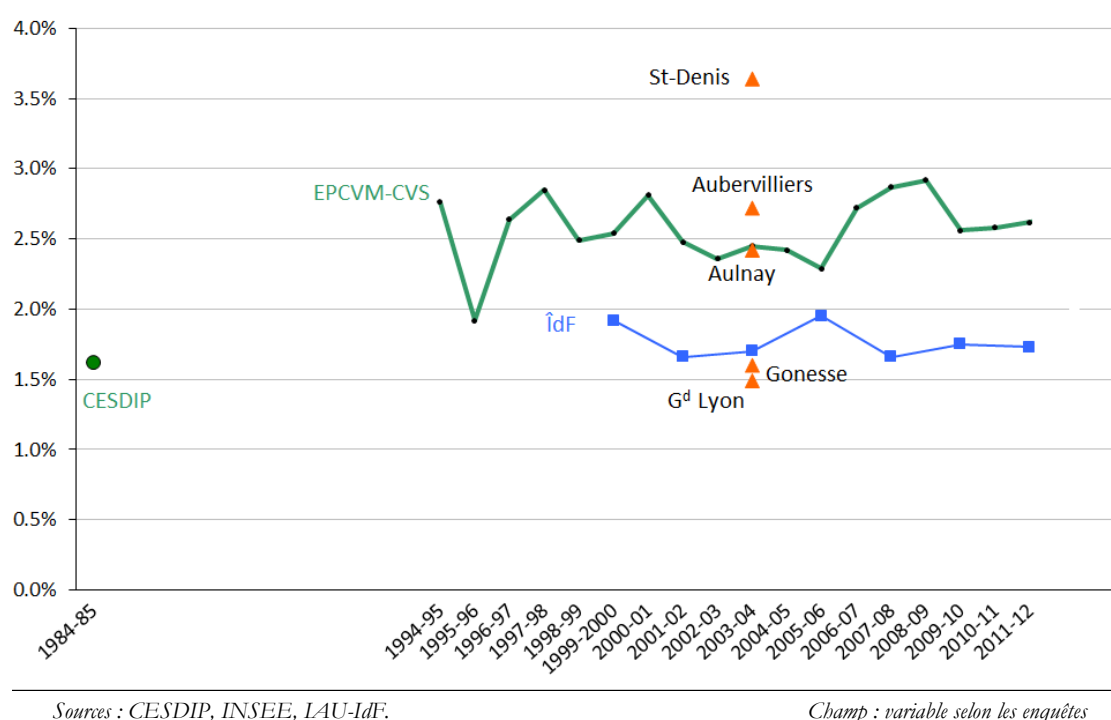
Tableau 30. Agressions physiques simples : prévalence (%) (1984-2012)

	taux minimum	taux estimé	taux maximum
CESDIP 1984-85	1,39	1,62	1,85
EPCV 1994-95	2,34	2,76	3,18
EPCV 1995-96	1,67	1,92	2,17
EPCV 1996-97	2,34	2,64	2,94
EPCV 1997-98	2,53	2,85	3,17
EPCV 1998-99	2,2	2,49	2,78
EPCV 1999-2000	2,24	2,54	2,84
EPCV 2000-01	2,5	2,81	3,12
EPCV 2001-02	2,19	2,48	2,77
EPCV 2002-03	2,09	2,36	2,63
EPCV 2003-04	2,26	2,45	2,64
EPCV 2004-05	2,23	2,42	2,61
CVS 2005-06	2,07	2,29	2,51
CVS 2006-07	2,48	2,72	2,96
CVS 2007-08	2,62	2,87	3,12
CVS 2008-09	2,66	2,92	3,18
CVS 2009-10	2,32	2,56	2,8
CVS 2010-11	2,34	2,58	2,82
CVS 2011-12	2,36	2,62	2,88

Source : CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine

Figure 15. Agressions physiques simples : évolution des prévalences dans diverses enquêtes (1984-2012)



Il en va tout autrement pour les agressions sans contact physique comme les injures ou menaces (tableau 31, figure 16) : après avoir déjà presque doublé entre l'avant-dernière et la dernière EPCV, elles doublent entre la dernière EPCV et les CVS (avant d'entamer une baisse progressive à partir de 2007-08, pour revenir aux taux de 2008-09 avec l'enquête 2011-12), ce qui contraste beaucoup avec la tendance antérieure à une croissance lente et irrégulière.

La masse des agressions sans contact physique contraste avec l'importance limitée des violences physiques : de plus en plus, ce sont celles-là qui déterminent l'allure globale de l'ensemble des agressions. Dégager une information précise à leur sujet est donc crucial. L'important n'est pas tant de chercher à capturer une exhaustivité – impossible – des agressions, que de pouvoir mesurer une tendance ce qui implique de ne pas modifier, même involontairement, le questionnement.

D'aussi fortes variations amènent à s'interroger d'abord sur la possibilité d'*artefacts*. En ce qui concerne la dernière EPCV, on s'était demandé²² quel rôle avait pu jouer l'introduction de la mention explicite des violences seulement verbales dans la formulation même de la question (et non plus seulement dans une instruction aux enquêteurs). S'agissant des CVS, c'est l'éclatement de l'interrogation sur les agressions en plusieurs sections autonomes qui pose problème : au lieu de demander si l'on a été victime d'agression, puis quelle était sa nature, on interroge maintenant indépendamment sur chaque sorte d'agression. Pareil changement de dispositif a des effets inflationnistes : plusieurs interrogations séparées induisent davantage de réponses positives qu'une question globale. Ce phénomène inflationniste peut prendre des proportions particulièrement fortes pour des notions aux contours aussi imprécis que les injures ou les menaces.

Tableau 31. « Autres » agressions : prévalence (%) (1984-2012)

	taux minimum	taux estimé	taux maximum
CESDIP 1984-85	1,82	2,09	2,36
EPCV 1994-95	2,09	2,49	2,89
EPCV 1995-96	3,06	3,39	3,72

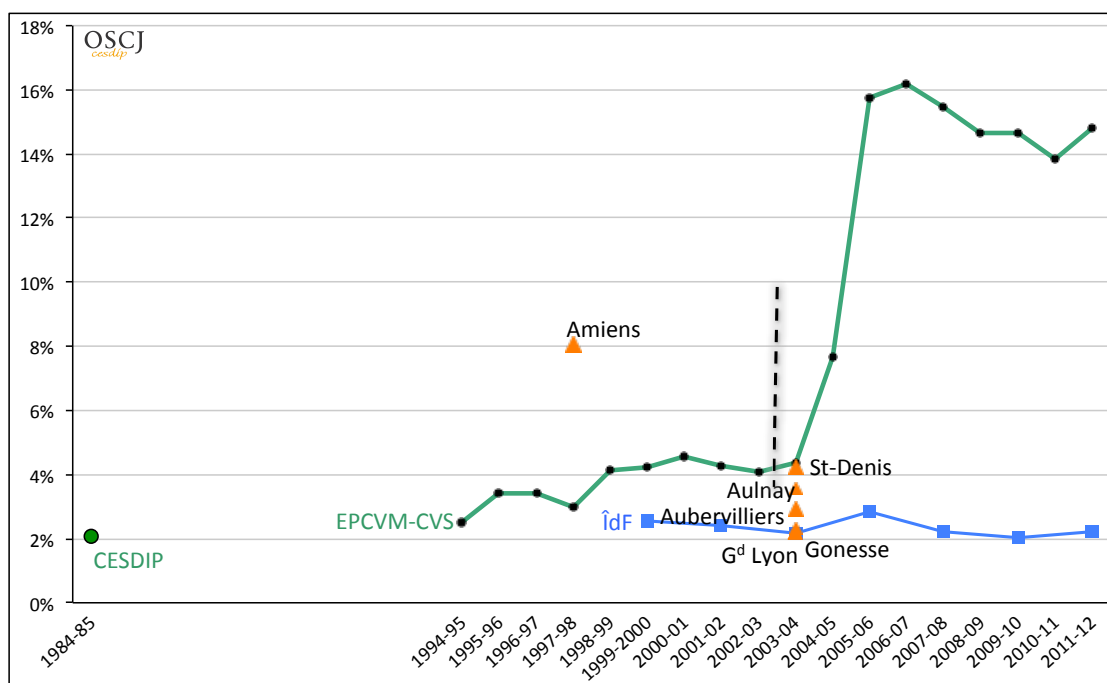
²² Robert *et al.*, 2008, 454.

	taux minimum	taux estimé	taux maximum
EPCV 1996-97	3,06	3,40	3,74
EPCV 1997-98	2,66	2,98	3,30
EPCV 1998-99	3,75	4,12	4,49
EPCV 1999-2000	3,82	4,21	4,60
EPCV 2000-01	4,18	4,57	4,96
EPCV 2001-02	3,90	4,27	4,64
EPCV 2002-03	3,73	4,09	4,45
EPCV 2003-04	4,10	4,35	4,60
EPCV 2004-05	7,32	7,65	7,98
CVS 2005-06	15,23	15,77	16,31
CVS 2006-07	15,65	16,20	16,75
CVS 2007-08	14,91	15,45	15,99
CVS 2008-09	14,12	14,66	15,20
CVS 2009-10	14,11	14,64	15,17
CVS 2010-11	13,31	13,83	14,35
CVS 2011-12	14,22	14,80	15,38

Source : CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine

Figure 16. « Autres » agressions : évolution des prévalences dans diverses enquêtes, 1984-2012



Sources : CESDIP, INSEE, LAU-ÎdF.

Champ : variable selon les enquêtes

Les EPCV avaient déjà tendance à faire une place très large à ces violences de basse intensité. On se demandait s'il fallait y voir un effet de leur mode de passation, soit que les enquêteurs de l'INSEE incitent davantage que ceux des enquêtes locales à l'enregistrement d'incidents même minimes, soit que la situation de face à face permette une exploration du souvenir plus systématique que l'échange téléphonique qui est la technique employée dans les enquêtes locales (cf. figure 16). Il est possible que les modifications de protocole de la dernière EPCV et plus encore des CVS aient renforcé cette tendance.

En tous cas, les figures 14 à 16 montrent que les enquêtes nationales font moins de place aux violences physiques les plus graves que leurs homologues régionales ou locales, mais davantage à celles qui sont les moins graves et surtout aux « autres » violences. Ces divergences systématiques sont peut-être dues au caractère très urbain des zones couvertes par les monographies régionales et lo-

cales. Rappelons cependant qu'une comparaison des EPCV avec le Baromètre Santé et ESCAPAD²³ avait nourri le soupçon d'un sous-enregistrement de la violence physique subie par les jeunes.

On observe, en tous cas, que l'enquête *Événements de vie et Santé* (EVS) qui a été, elle aussi, administrée en face à face par le même réseau d'enquêteurs, produit pour ces « autres » agressions des scores tout à fait comparables à ceux des CVS²⁴.

Il semble finalement raisonnable de rapporter au changement du questionnaire la brutale envolée des « autres » agressions. Est-ce à dire qu'il suffit à l'expliquer ? Les enquêtes franciliennes (voir figure 16) – dont le questionnaire n'a pas subi de modification – indiquent un hoquet en 2005-06, ce qui pourrait laisser à penser qu'il y a bien eu à ce moment une hausse « réelle », de la violence de basse intensité. On reste toutefois dans des évolutions beaucoup plus modestes que celles des enquêtes nationales. Et surtout le mouvement de hausse ne se poursuit pas lors de l'enquête ultérieure. Finalement, l'essentiel du changement d'ordre de grandeur enregistré dans les enquêtes nationales semble bien dû au changement de protocole. Cependant, les tendances régionales suggèrent une poussée de toutes les formes de violence au milieu de la précédente décennie ; ce mouvement semble éphémère, sauf pour les agressions les plus sérieuses (mais il s'agit alors de niveaux tellement faibles que l'on peut difficilement en tirer des conclusions trop appuyées). Faut-il y lire un reflet des émeutes urbaines de l'automne 2005 qui serait particulièrement visible en milieu très urbanisé ? Pareil mouvement n'est pas bien lisible au niveau national : les agressions physiques les plus caractérisées y poursuivent leur baisse ; si les violences physiques de moindre gravité enregistrent une réaugmentation, elle est décalée dans le temps par rapport aux résultats franciliens ; enfin l'instabilité du questionnaire ne permet pas de déceler ce qu'il en est réellement des « autres » agressions, celles sans contact physique.

Quoiqu'il en soit des incertitudes sur l'évolution récente de cette victimation, on retiendra en tous cas que la violence de basse intensité tient une place considérable dans l'ensemble des agressions, si on la compare aux niveaux beaucoup plus modestes des violences physiques. L'observation comparée des taux de multivictimation homogène permet de saisir une des caractéristiques majeures de ces « autres » agressions : leur caractère fortement répétitif. Généralement minimales si on les considère isolément, ces incidents peuvent devenir irritants, très pénibles, voire insupportables par leur répétition. Ils prennent alors pour ceux qui en sont victimes une allure de harcèlement et un contraste se crée entre leur modeste gravité et le poids dont ils finissent par peser sur la vie quotidienne des agressés.

2. Les taux selon les catégories des CVS

Remarquons d'abord que la catégorie « violences physiques » est différente de celle d'agressions physiques employée plus tôt, de même que « menaces + injures » ne se confond pas avec « autres agressions » ; en outre, les vols violents étaient intégrés dans les catégories précédentes alors qu'ils sont maintenant comptés à part (tableau 32). Les catégories utilisées par les CVS n'autorisent donc aucune comparaison directe avec les autres données disponibles de victimation ; pour y parvenir, il faut passer par les catégories utilisées auparavant.

La catégorie des vols violents existe depuis les deux dernières EPCV mais on ne sait trop cependant quel crédit accorder aux résultats liés à cette victimation. Les EPCV interrogeaient sur les vols violents à l'intérieur du module des agressions (et seulement sur l'incident le plus récent en cas de multivictimation au cours de la période observée) : *lors de cette dernière agression, s'agissait-il de... vol avec violence ?* Tandis que les CVS consacrent aux vols violents une question-filtre autonome et un module particulier : *En..., avez-vous été personnellement victime d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces ?* En outre, les CVS précisent que la violence a pu être physique ou seulement verbale

²³ Robert, *et al.*, 2008, 459-461.

²⁴ Zauberman *et al.*, 2013, 103-104.

(menaces). Seul un protocole stable aurait permis de conclure avec assurance sur l'évolution de cette victimation entre les deux dernières enquêtes EPCV et les CVS.

Tableau 32. Agressions dans les CVS : prévalence, multivictimation, incidence

	violences physiques	menaces	injures	vols violents
2005-06				
prévalence (%)	2,25 [2,03-2,47]	5,03 [4,71-5,35]	13,05 [12,55-13,55]	0,98 [0,83-1,13]
<i>multivictimation</i>	1,47	1,98	2,22	1,34
incidence (%)	3,30 [2,98-3,63]	9,94 [9,31-10,58]	28,94 [27,84-30,05]	1,32 [1,12-1,51]
2006-07				
prévalence (%)	2,46 [2,23-2,69]	5,08 [4,75-5,41]	13,60 [13,09-14,11]	1,05 [0,90-1,20]
<i>multivictimation</i>	1,47	1,89	2,12	1,45
incidence (%)	3,62 [3,28-3,95]	9,61 [8,99-10,24]	28,85 [27,76-29,93]	1,52 [1,30-1,74]
2007-08				
prévalence (%)	2,59 [2,35-2,83]	5,37 [5,03-5,71]	12,79 [12,29-13,29]	0,76 [0,63-0,89]
<i>multivictimation</i>	1,70	2,34	2,65	1,36
incidence (%)	4,40 [3,99-4,80]	12,57 [11,78-13,36]	33,94 [32,61-35,27]	1,03 [0,86-1,21]
2008-09				
prévalence (%)	2,52 [2,28-2,76]	4,57 [4,25-4,89]	12,33 [11,83-12,83]	0,92 [0,77-1,07]
<i>multivictimation</i>	1,62	2,25	2,58	1,44
incidence (%)	4,08 [3,69-4,47]	10,29 [9,57-11,01]	31,75 [30,46-33,04]	1,33 [1,12-1,54]
2009-10				
prévalence (%)	2,10 [1,88-2,32]	4,68 [4,36-5,00]	12,26 [11,77-12,75]	1,00 [0,85-1,15]
<i>multivictimation</i>	1,51	2,25	2,72	1,20
incidence (%)	3,18 [2,85-3,50]	10,53 [9,81-11,24]	33,32 [31,98-34,66]	1,20 [1,02-1,37]
2010-11				
prévalence (%)	2,29 [2,07-2,51]	4,31 [4,00-4,62]	11,24 [10,77-11,71]	0,85 [0,71-0,99]
<i>multivictimation</i>	1,71	2,23	2,58	1,36
incidence (%)	3,90 [3,52-4,29]	9,60 [8,92-10,28]	28,98 [27,76-30,20]	1,15 [0,97-1,34]
2011-12				
prévalence (%)	2,20 [1,96-2,44]	4,52 [4,18-4,86]	12,29 [11,76-12,82]	0,99 [0,83-1,15]
<i>multivictimation</i>	1,66	2,33	2,77	1,20
incidence (%)	3,65 [3,26-4,05]	10,55 [9,76-11,34]	34,07 [32,59-35,54]	1,18 [0,99-1,38]

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Si la mise en série des EPCV et des CVS laisse voir une croissance des prévalences et incidences parallèlement à une chute de la multivictimation, il ne semble pas que ces tendances perdurent avec les CVS suivantes. On notera plutôt des résultats variables mais toujours dans les mêmes ordres de grandeur (tableau 33).

Tableau 33. Vols violents EPCV-CVS, prévalences, multivictimation, incidences

	prévalence %	<i>multivictimation</i>	incidence %
EPCV 2003-04	0,82 [0,71-0,93]	1,56	1,28 [1,11-1,45]
EPCV 2004-05	0,76 [0,65-0,87]	1,52	1,16 [0,99-1,32]
CVS 2005-06	0,98 [0,83-1,13]	1,34	1,32 [1,12-1,51]
CVS 2006-07	1,05 [0,90-1,20]	1,45	1,52 [1,30-1,74]
CVS 2007-08	0,76 [0,63-0,89]	1,36	1,03 [0,86-1,21]
CVS 2008-09	0,92 [0,77-1,07]	1,44	1,33 [1,12-1,54]
CVS 2009-10	1,00 [0,85-1,15]	1,20	1,20 [1,02-1,37]
CVS 2010-11	0,85 [0,71-0,99]	1,36	1,15 [0,97-1,34]
CVS 2011-12	0,99 [0,83-1,15]	1,20	1,18 [0,99-1,38]

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Plus sérieux encore est le problème posé par la comparaison avec les résultats des enquêtes régionales et locales disponibles qui – avec un questionnement analogue à celui des dernières EPCV – s'accordent pour indiquer des prévalences de vols violents beaucoup plus importantes que celles relevées dans les enquêtes nationales qui s'intéressent à cette victimation (tableau 34).

Tableau 34. Vols violents, prévalence dans les enquêtes régionales et locales (%)

	ÎdeF 1999- 2000	ÎdeF 2001- 02	ÎdeF 2003- 04	ÎdeF 2005- 06	ÎdeF 2007- 08	ÎdeF 2010- 11	ÎdeF 2011- 12	Forum 2003-04				
								Aubervi- lliers	Aulnay- sous- Bois	Gonesse	Saint- Denis	Grand Lyon
vols violents réalisés	1,21	1,18	1,02	1,17	1,22	1,15	1,20	2,52	2,23	0,90	4,03	0,76
vols violents (réalisés+ tentatives)	2,57	2,48	2,19	2,57	2,43	2,38	2,37	4,83	4,10	2,49	6,55	1,76

Source : LAU-ÎdF, CESDIP

Champ : variable suivant les enquêtes

On s'était demandé si cette différence ne tenait pas au caractère très urbain des zones concernées par les enquêtes régionales et locales. Les vols violents sont plus répandus dans les grandes villes sans toutefois que les taux observés dans les enquêtes nationales pour ces unités urbaines (tableau 35) soient, dans l'ensemble, équivalents à ceux relevés dans les enquêtes régionales et locales (tableau 34).

Tableau 35. Vols violents, prévalences selon la taille des unités urbaines, %, 2003-2012

	EPCV 2003-04	EPCV 2004-05	CVS 2005-06	CVS 2006-07	CVS 2007-08	CVS 2008-09	CVS 2009-10	CVS 2010-11	CVS 2011-12
commune rurale	0,36	0,31	0,39	0,29	0,30	0,40	0,42	0,24	0,45
unité urbaine < 20 000 hab.	0,45	0,51	0,33	0,56	0,48	0,65	0,21	0,69	0,40
unité urbaine 20 000 à 100 000 hab.	0,68	0,39	0,65	0,53	0,70	0,56	1,25	0,55	1,10
unité urbaine > 100 000 hab.	1,00	0,89	1,61	1,17	1,01	1,07	1,27	1,00	1,02
unité urbaine de Paris	1,73	1,82	1,81	2,98	1,37	2,09	2,12	1,79	2,25

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

On remarque par ailleurs que la répartition des vols selon la sorte de violence dont ils sont accompagnés (tableau 36) ne fait pas apparaître des différences systématiques de distribution entre les enquêtes nationales et les enquêtes régionales et locales.

Tableau 36. Vols violents, répartition des prévalences selon la sorte de violence, différentes enquêtes (%)

	violences physiques caractérisées	violences physiques simples	autres violences
Île-de-France 1999-2000	4,44	44,44	51,11
Île-de-France 2001-02	4,21	39,46	56,32
Île-de-France 2003-04	3,46	40,26	56,28
Île-de-France 2005-06	3,00	38,88	58,12
Île-de-France 2007-08	7,81	43,36	48,83
Île-de-France 2009-10	8,26	42,43	49,31
Île-de-France 2011-12	8,22	40,44	51,33
EPCV 2005	8,43	52,50	39,07
EPCV 2004-05	4,41	56,96	38,63
CVS 2005-06	5,59	32,08	62,33
CVS 2006-07	1,90	42,34	55,76
CVS 2007-08	1,46	32,95	65,59
CVS 2008-09	0,48	27,94	71,59
CVS 2009-10	2,19	33,94	63,87
CVS 2010-11	1,86	39,68	58,47
CVS 2011-12	1,44	32,95	65,61

	Amiens 1997-98	Forum 2003-04				
		Aubervilliers	Aulnay- sous- Bois	Gonesse	Saint- Denis	Grand Lyon
violences physiques caractérisées	22,73	6,25	7,58	8,00	11,11	6,17
violences physiques simples		45,83	39,39	52,00	41,41	35,50

	Amiens 1997-98	Forum 2003-04				
		Aubervilliers	Aulnay- sous-Bois	Gonesse	Saint- Denis	Grand Lyon
autres violences	77,27	47,92	53,03	40,00	47,47	58,34

Source : CESDIP, LAU-ÎdF, INSEE.

Champ : variable selon les enquêtes

Enfin, on peut encore se demander si les différences de prévalences des vols violents entre enquêtes nationales et enquêtes locales ne s'expliqueraient pas par un moindre enregistrement dans celles-là des simples tentatives. Jusqu'à présent et à la seule exception de Saint-Denis, la part des tentatives apparaissait, en effet, plus élevée dans les enquêtes régionales et locales que dans les CVS. Ce n'est plus le cas dans la dernière enquête CVS examinée qui affiche désormais un taux de tentatives proche des taux observés en Île-de-France (tableau 37).

Tableau 37. Vols violents : part des tentatives dans différentes enquêtes (%)

	N	tentatives
Île-de-France 1999-2000	270	52,96
Île-de-France 2001-02	261	52,49
Île-de-France 2003-04	231	53,68
Île-de-France 2005-06	380	54,47
Île-de-France 2007-08	256	50,00
Île-de-France 2009-10	252	51,59
Île-de-France 2011-12	249	49,40
Aubervilliers	48	47,92
Aulnay-sous-Bois	66	45,45
Gonesse	25	64,00
Saint-Denis	99	38,38
Grand Lyon	83	56,68
CVS 2005-06	178	39,21
CVS 2006-07	166	34,97
CVS 2007-08	134	45,47
CVS 2008-09	134	39,00
CVS 2009-10	152	44,35
CVS 2010-11	159	35,09
CVS 2011-12	122	51,86

Sources : LAU-ÎdF, CESDIP, INSEE

Champ : variable selon les enquêtes

En conclusion, on ne parvient pas à isoler des explications très convaincantes des différences de prévalence du vol avec violence selon la sorte d'enquête.

IV. LES CIRCONSTANCES DES AGRESSIONS

1. Les circonstances des agressions physiques

Les agressions physiques relatées dans les CVS ont eu lieu à peu près toujours sur le territoire métropolitain, mais seulement entre deux fois sur cinq et un peu moins d'une fois sur deux dans le quartier où vit la victime. Une fois sur trois, il s'agit de victimations nocturnes, mais on relève cependant une hausse des victimations de jour en 2011-12.

Environ une fois sur deux, ces agressions physiques ont pris place dans un lieu public, une fois sur cinq dans un logement – alors pourtant que les violences entre proches sont théoriquement exclues – entre une fois sur six et une fois sur cinq sur le lieu de travail ou d'études, enfin tout au plus une fois sur vingt dans les transports en commun (tableau 38).

Tableau 38. Agressions physiques : lieu et moment de la commission (en %), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
France métropolitaine	99,32	97,99	98,81	99,77	99,83	98,83	98,49
DOM-TOM	0,23	0,91	0,18	0,00	0,00	0,00	0,67

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
étranger	0,45	1,10	1,01	0,23	0,17	1,17	0,84
logement, parties communes	22,38	18,63	20,54	20,12	21,51	24,72	21,46
lieu de travail, lieu d'études	19,45	22,56	22,68	15,77	20,61	22,59	20,46
transports en commun	5,61	5,27	4,17	5,91	4,15	3,66	5,24
rue, parc, lieu public	46,42	46,71	39,83	44,71	48,45	41,42	37,53
ailleurs	6,14	6,83	12,78	13,50	5,29	7,61	15,32
quartier	40,55	40,62	45,73	42,96	45,97	47,18	45,98
jour semaine	63,91	63,90	69,16	70,25	68,17	68,00	66,68
week-end	34,19	33,66	27,84	28,69	29,65	30,82	30,46
jour	66,34	65,84	67,25	65,59	67,10	63,81	72,81
nuit	33,66	34,02	32,51	34,28	32,44	36,12	27,06

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les agressions subies quand le répondant était *en train d'exercer son métier* sont finalement rares, mais cette minorité (tableau 39²⁵) peut très bien représenter une figure particulière de la situation d'agression accompagnée de réactions et de répercussions elles-mêmes spécifiques. On cherchera à tester cette hypothèse dans l'analyse typologique *infra*. Reste que la formulation de la question ne permet pas de distinguer les cas où l'exercice de la profession constitue la raison de l'agression – ainsi du conducteur de bus qui se fait agresser par des usagers mécontents – de ceux où la situation de travail constitue seulement le contexte mais pas la cause de l'agression : deux salariés d'une même entreprise qui viennent à se battre parce qu'ils découvrent qu'ils ont la même petite amie.

Tableau 39. Agressions physiques lors de l'activité professionnelle de la victime (en %), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
oui	16,39	19,09	19,72	10,13	14,11	17,25	17,97
non	56,49	56,18	52,90	61,10	55,50	55,91	57,73
sans objet	27,12	24,73	27,37	28,77	30,39	26,84	24,29

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les enquêtés ne mentionnent qu'une fois sur six à une fois sur cinq la présence d'une arme ou d'un objet dangereux, dans ce cas le plus souvent une arme blanche ou une arme par destination (tableau 40 et 41). Jusqu'en 2011-12, l'usage d'arme était plus fréquent dans les enquêtes Île-de-France (dépassant souvent le quart des cas de violences physiques) ; ce n'est que dans la dernière CVS étudiée que l'usage d'une arme apparaît plus fréquent qu'en région parisienne (24,08 *vs* 19,78 %).

Tableau 40. Agressions physiques : présence d'une arme ou assimilé (en %), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
oui	16,86	14,40	13,60	21,01	17,77	18,20	24,08
non	82,95	84,52	85,66	78,99	82,23	81,80	75,92
nsp	0,20	1,09	0,74	0,00	0,00	0,00	0,00

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Tableau 41. Agressions physiques, sorte d'arme (en % par rapport à l'ensemble des victimes de violences physiques), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
arme à feu	1,99	0,84	1,62	1,81	1,48	2,59	2,56
arme blanche	5,40	2,92	4,73	8,74	7,93	6,48	11,43

²⁵ Les enquêtes franciliennes (entre 10 et 15,5 %) et locales (Aubervilliers : 16,67 ; Aulnay : 20,78 ; Gonesse : 16,22 ; Saint-Denis : 22,40 ; Lyon : 22,14) ne suggèrent pas des ordres de grandeur fondamentalement différents.

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
autre arme	2,81	2,10	2,59	2,67	1,07	2,33	2,80
autre objet utilisé comme arme	7,51	8,71	6,58	8,26	7,64	7,82	7,95

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Plusieurs réponses possibles.

On découvre encore que ces agressions sont très fréquemment accompagnées de menaces et surtout d'injures (tableaux 42 et 43) ce qui fait regretter le dispositif ancien qui partait d'une seule question-filtre sur les agressions : leur séparation apparaît fort artificielle.

Tableau 42. Agressions physiques, coexistence de menaces (en % par rapport à l'ensemble des victimes de violences physiques), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
oui	54,28	60,38	51,78	57,73	56,56	62,75	61,26
non	44,16	39,15	47,52	41,66	42,17	37,19	38,04
nsp	1,56	0,47	0,70	0,61	1,27	0,07	0,71

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Tableau 43. Agressions physiques : coexistence d'injures ou d'insultes (en % par rapport à l'ensemble des victimes de violences physiques), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
oui	75,69	81,25	81,08	82,81	78,32	83,63	79,02
non	23,99	18,36	18,92	17,19	21,68	16,37	20,98
nsp	0,32	0,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Si l'on interroge maintenant l'agressé sur ce qu'il a subi, on découvre, jusqu'en 2006-07, un partage entre un gros tiers de blessures et un autre de simples coups, puis l'on passe à une grosse moitié de blessures et environ un sixième de coups à partir de 2007-08 (tableau 44). On n'en déduira pas pour autant forcément une augmentation soudaine de l'intensité des agressions entre 2006-07 et 2007-08. En effet, le questionnaire a subi d'importants changements sur cette question à partir de l'enquête de 2007-08, rendant les résultats antérieurs difficilement comparable aux suivants²⁶. Il faut croire cependant que les blessures n'ont – fort heureusement – pas été trop graves puisque seulement 3 à 7 % des agressés ont subi une ITT d'au moins 8 jours²⁷ (tableau 45).

La modification du questionnaire affecte également la modalité « autre » qui d'un petit dixième pour les deux premières enquêtes, concerne presque un quart des enquêtés par la suite. Il est très probable que l'énoncé « autre type de violence » soit bien plus parlant et appelle donc plus de réponses que l'obscur « autre réaction » des deux premières enquêtes CVS. L'analyse de la question ouverte qui suit (tableau 46) permet de comprendre qu'il y a eu en fait le plus souvent une violence physique, parfois conséquente, y compris un grand nombre de « coups » qui n'auraient pas dû se retrouver dans cette modalité de réponse²⁸.

Il est plus étonnant de constater qu'un petit pourcentage des agressés affirme n'avoir subi aucune violence (tableau 44) ! En fait, c'est par erreur que cette modalité – qui ne figurait pas dans le questionnaire-papier – a été introduite dans le questionnaire CAPI, mais elle n'a pourtant jamais été retirée.

²⁶ En 2007 et 2008, la question concernant les dommages physiques propose 3 modalités de réponse (gifle/coup, blessure et autre réaction). À partir de 2009, la même question existe toujours mais deux des trois modalités sont modifiées (gifle/coup, autre type de violence et aucune violence subie) et une nouvelle question apparaît interrogeant plus spécifiquement sur les conséquences de la violence subie (fracture, blessures visible ou blessures non visible).

²⁷ Dans les enquêtes Île-de France, ce pourcentage est beaucoup plus important : entre 14 et 19 %

²⁸ Ce qui conduit à penser que la question sur la sorte de violence physique n'a pas été bien comprise ou bien formulée.

Tableau 44. Agressions physiques : dommages physiques (en % par rapport à l'ensemble des victimes de violences physiques), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
blessure	36,27	34,36	53,05	54,61	57,97	56,31	53,91
gifle ou coups	39,43	39,36	18,34	12,73	16,46	14,87	13,19
autre atteinte*	10,95	8,54	24,64	24,75	18,60	21,07	24,86
aucune violence subie	13,35	17,74	3,97	7,91	6,97	7,75	8,04

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Des multi-réponses étaient possibles ; on a hiérarchisé les réponses de sorte que celui qui a répondu « blessure » et « coup » sera compté seulement dans la catégorie la plus grave (blessures).

* Le questionnaire dit « autre réaction », mais comme le terme est particulièrement inapproprié, nous l'avons – pour aider la compréhension par le lecteur – remplacé par atteinte.

Tableau 45. Agressions physiques : ITT (en % par rapport à l'ensemble des victimes de violences physiques), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
>/= 8 jours	7,12	4,53	3,49	3,48	4,01	3,34	5,90
< 8 jours	6,05	6,94	7,87	7,45	7,22	8,97	9,45
pas d'ITT ou NSP	86,83	88,53	88,64	89,07	88,78	87,69	84,65

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Tableau 46. Agressions physiques : exploitation de la question ouverte posée aux agressés qui affirment que la violence subie n'a été ni une blessure ni un coup, empilement des enquêtes CVS

violences physiques dont :	95,68%
<i>coups/gifles</i>	10,61%
<i>viols/attouchements</i>	2,60%
<i>bousculades</i>	47,35%
<i>strangulations</i>	6,04%
<i>morsures</i>	0,46%
"autres" violences sans contact physique dont :	1,36%
<i>violences psychologiques</i>	0,13%
<i>menaces/injures</i>	0,19%
atteintes aux biens de la victime	0,97%
indéterminé	2,00%

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les CVS interrogent encore sur la manière dont l'agressé a réagi (tableau 47); les résultats sont difficiles à interpréter, probablement parce que plusieurs réponses étaient admises : la moitié des enquêtés affirme avoir essayé de discuter mais un peu moins de la moitié affirme aussi avoir eu le sentiment de ne rien pouvoir faire, tandis qu'encore la moitié a fui ou appelé au secours et les deux-tiers se sont défendus.

La construction d'une typologie permet d'y voir plus clair dans la gamme de réactions :

- un quart (24%) de ces agressés a été comme pétrifié
- un cinquième (18%) s'est défendu
- un sixième (15%) a pris la fuite
- un autre quart (23%) a crié et un peu plus de la moitié d'entre eux a aussi essayé de discuter
- et l'on ne parvient pas à catégoriser très clairement la manière dont le reste (20%) a réagi à l'agression.

Tableau 47. Agressions physiques : réaction de la victime (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
discussion/dissuasion	46,24	52,48	51,82	48,73	46,19	49,57	48,59

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
s'est défendu/débatu	62,84	57,94	57,79	64,17	55,26	62,81	63,01
fuite	23,86	26,59	23,59	28,78	26,26	26,43	23,71
a crié/appelé au secours	19,51	21,36	22,52	22,87	26,13	21,53	26,83
sentiment d'impuissance	50,28	44,72	40,10	43,67	46,49	39,05	37,84
autre réaction	25,94	21,10	20,42	21,27	19,17	24,90	21,48

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Plusieurs réponses possibles.

2. Les circonstances des menaces

Plus de quatre fois sur cinq, la menace a été proférée en face à face (tableau 48).

Tableau 48. Menaces : répartition par sorte (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
menaces verbales en face à face	85,01	85,80	87,88	86,41	84,68	82,90	84,43
menaces verbales au téléphone	11,21	9,64	8,61	10,45	10,30	9,40	9,98
menaces non verbales (écrites par ex.)	3,78	4,56	3,43	3,02	4,67	7,04	5,59

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Dans ces menaces, on rencontre surtout des promesses de violences physiques – du genre *j'te casse la gueule à la récré* – ou verbales – du genre *j'dirai que t'as triché* (tableau 49).

Tableau 49. Menaces de face à face : répartition par sorte (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
menaces de violences physiques	51,94	50,89	55,44	54,40	55,94	58,42	59,30
menaces de destruction ou dégradation de biens	15,24	15,55	13,81	16,21	13,92	19,63	16,19
menaces de dire ou de faire quelque chose qui pourrait vous faire du tort	46,69	50,47	38,85	35,44	35,82	36,16	32,66
menaces pour vous contraindre à faire quelque chose	19,90	16,82	24,95	23,82	24,69	24,88	21,05

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Plusieurs réponses possibles.

Très généralement, ces menaces sont – comme on pouvait s'y attendre – accompagnées d'injures (tableau 50), ce qui conduit à regretter que l'on ait séparé ces victimations en deux modules différents, alors qu'elles sont le plus souvent difficiles à distinguer concrètement. Cette manière de faire peut avoir contribué de façon non négligeable à enfler les résultats globaux.

Tableau 50. Menaces avec ou sans injures (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
avec injures	81,48	83,01	82,72	83,14	79,84	78,33	81,14
sans injures	18,43	16,70	17,12	16,72	20,16	20,83	18,79
ne sait pas	0,09	0,30	0,16	0,13	0,00	0,84	0,07

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Ces menaces, uniquement proférées en face à face cette fois, se sont déroulées presque exclusivement en France métropolitaine, une fois sur deux dans le quartier même où vit la victime. Elles sont, plus que les agressions physiques, des victimations de proximité. Elles sont aussi plus diurnes (plus de quatre fois sur cinq) et moins de fin de semaine (une fois sur cinq). En revanche, leur localisation ne diffère guère de celle relevée pour les agressions physiques : deux fois sur cinq, ce sont des victimations de lieu public ; une fois sur trois, elles interviennent sur un lieu de travail ou d'études ; une fois sur cinq dans un immeuble d'habitation – alors pourtant que les agres-

sions par un proche font l'objet d'une interrogation à part ; presque jamais, on n'en mentionne dans les transports en commun (tableau 51).

Tableau 51. Menaces en face à face, lieu et moment de la commission (en %), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
France métropolitaine	99,67	99,10	99,29	99,48	100,00	99,98	99,62
DOM-TOM	0,12	0,47	0,10	0,00	0,00	0,00	0,38
étranger	0,21	0,43	0,61	0,52	0,00	0,02	0,00
logement, parties communes	19,14	18,89	23,76	25,12	24,56	28,32	25,71
lieu de travail, lieu d'études	28,96	32,24	27,50	28,36	26,69	23,21	33,15
transports en commun	3,28	3,29	4,83	2,67	2,99	2,23	2,51
rue, parc, lieu public	44,08	38,51	36,07	33,99	38,17	36,84	28,53
ailleurs	4,54	7,08	7,84	9,87	7,59	9,40	9,85
quartier	50,76	48,54	48,70	50,93	53,05	55,63	47,59
jour semaine	77,79	77,82	73,00	74,91	76,34	73,61	77,96
week-end	20,83	20,12	24,01	21,69	19,54	23,57	16,77
jour	83,97	82,37	80,31	80,33	77,56	78,86	81,03
nuit	15,76	17,57	19,08	19,49	22,39	20,56	18,82

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

3. Les circonstances des injures

Plus encore que les menaces, les injures sont – on l'imagine bien – des victimations de face à face (tableau 52). C'est fort heureux pour le chercheur parce qu'ici encore un filtrage incongru ne permet d'interroger sur les circonstances de leur victimation que ceux qui ont été injuriés en face-à-face.

Tableau 52. Les circonstances des injures, répartition par sorte (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
en face à face	93,81	93,65	94,24	92,30	93,61	93,43	92,92
au téléphone	4,51	4,38	3,61	5,03	4,37	3,85	4,71
autre moyen que la parole (courrier par exemple)	1,57	1,91	1,94	2,62	2,02	2,58	2,37
ne sait pas	0,11	0,06	0,21	0,05	0,00	0,14	0,00

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Des questions demandent ensuite aux victimes d'injures d'en préciser davantage la nature, mais le rédacteur semble avoir eu du mal à se représenter l'univers des possibles : les trois quarts des injures sont classées « autres » c'est-à-dire qu'elles échappent aux catégories (raciste, antisémite, homophobe, sexiste ou apparence physique, origine, compétence) qu'il a prévues, ce qui rend ces questions peu exploitables.

4. Les circonstances des vols violents

La nature des violences décrites par les enquêtés laisse perplexe : à peu près le tiers des répondants, avec d'importantes variations selon les enquêtes, n'auraient subi aucune violence à l'occasion de ce vol violent...

Tableau 53. Vols violents, sortes de violences subies, CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
blessure	14,79	26,48	30,06	30,34	38,95	37,43	34,53
gifles ou coups	21,80	17,91	9,49	4,91	8,23	1,79	6,47
autre	12,09	10,66	27,50	36,81	18,87	21,10	25,71
aucune violence subie	51,31	44,95	32,95	27,94	33,94	39,68	33,29

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Des multi-réponses étaient possibles ; on a hiérarchisé les réponses de sorte que celui qui a répondu « blessure » et « coup » sera compté seulement dans la catégorie la plus grave (blessures).

On peut supposer que la violence est restée suspendue à l'état de menace de sorte qu'elle n'aurait pas été physiquement subie ; la question filtre prenait effectivement les menaces en compte en demandant si l'enquêté avait été *personnellement victime d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces* ? On retrouve les ordres de grandeur indiqués dans les enquêtes régionales et locales : à peu près la moitié des violences n'ont pas dépassé le niveau de la menace (tableau 36, *supra*). D'ailleurs, la réponse à une autre question indique que la moitié des volés disent avoir été menacés. Par ailleurs, l'exploitation de la question ouverte (tableau 54) montre que les « autres » violences qui devraient être des violences non physiques ont été entendues comme d'autres sortes de violences physiques, ce qui confirme que la réponse *aucune violence subie* a bien été conçue comme *aucune violence physique subie*.

Tableau 54. Vols violents : nature des autres violences subies (%), CVS

violences physiques dont :	91,34
<i>coups/giffes</i>	8,65
<i>viols/attouchements</i>	0,08
<i>bousculades</i>	57,03
<i>strangulations</i>	7,18
"autres" violences sans contact physique dont :	3,66
<i>menaces/injures</i>	3,08
vol à l'arraché	2,55
indéterminé	2,45

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

En sens inverse, la moitié (entre 43,60% et 55,58%) de ceux qui déclarent avoir subi une blessure, un coup ou une « autre violence » décrivent cette violence comme *importante* ou *assez importante* (tableau 55). Les vols violents ayant entraîné une ITT sont toutefois assez rares (10,86% au maximum) et, à quelques exceptions près, celles-ci est le plus souvent inférieure à 8 jours. Ceci correspond aux *violences physiques caractérisées* du tableau 10 *supra* qui affiche des % généralement plus importants.

Tableau 55. Vols violents, importance des violences subies (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
important	17,89	34,88	17,43	18,28	30,12	32,90	28,60
assez important	33,78	15,42	27,55	25,32	25,46	21,76	16,35
peu important	46,81	49,70	55,02	56,41	44,43	45,34	55,05
itt >= 8 jours	5,42	1,85	1,46	0,48	2,19	1,86	1,44
itt < 8 jours	1,71	3,90	0,98	0,32	8,67	6,65	5,34
pas d'itt ou nsp	92,87	94,25	97,56	99,20	89,14	91,50	93,21

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Le recours à une arme ou un objet dangereux est rare et, dans ce cas, il s'agit assez souvent d'une arme blanche ou d'une arme par destination (tableau 56).

Tableau 56. Vols violents : sorte d'arme utilisée (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
arme à feu (pistolet, fusil...)	1,92	4,00	1,89	3,53	5,41	1,77	5,21
arme blanche (couteau, objet avec une lame...)	11,25	11,56	17,25	9,18	16,52	15,18	10,23
autre arme (matraque, bombe lacrymogène...)	3,25	4,36	1,31	3,35	5,37	2,27	6,19
autre objet (bâton, tesson de bouteille, seringue...)	2,23	6,83	2,04	6,77	3,40	3,92	8,93

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

À peu près toujours, les vols violents se sont déroulés en France, mais plus souvent hors du quartier où habite l'enquêté (tableau 57). Diurnes environ deux fois sur trois, ils se sont déroulés massivement dans la rue ou un autre lieu public.

Tableau 57. Vols violents : lieu et moment de la commission (en %), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
France métropolitaine	98,41	96,53	93,28	97,48	92,61	96,81	97,10
DOM-TOM	0,00	0,00	0,63	0,31	0,00	0,00	0,00
étranger	1,59	3,47	6,09	2,21	7,39	3,19	2,90
logement, parties communes	9,26	4,48	7,86	6,08	3,80	4,58	6,18
lieu de travail, lieu d'études	6,94	5,37	9,86	7,15	11,72	8,04	3,33
transports en commun	14,51	12,21	12,64	10,23	7,20	11,58	8,09
rue, parc, lieu public	63,62	75,79	62,05	64,82	71,71	68,44	73,60
ailleurs	5,68	2,16	7,59	11,72	5,57	7,36	8,79
quartier	51,05	43,85	37,40	33,34	35,77	34,65	34,92
semaine	77,96	70,86	74,10	73,99	71,22	74,67	76,34
week-end	20,91	28,65	25,90	25,02	27,99	21,40	21,12
jour	66,70	73,57	72,21	74,39	63,92	69,56	77,27
nuît	33,30	26,43	27,79	25,61	36,08	30,44	22,73

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Une petite moitié (de 44,42% à 54,19% selon l'enquête considérée) de ces vols violents sont décrits comme des vols à l'arraché.

On notera l'importance des téléphones portables et de l'argent liquide, en tête des principaux objets volés (tableau 58). Suivaient, jusqu'en 2010-11, les sacs, bagages et portefeuilles, ainsi que les papiers d'identité et les documents administratifs (on pourra d'ailleurs s'étonner qu'il s'agisse dans le questionnaire de deux catégories distinctes sachant à quel point elles peuvent être liées dans les faits). Cependant, ces deux catégories s'effondrent en 2011-12 pour atteindre leur niveau le plus bas. Parallèlement, le vol de bijoux qui tournait autour de 5% en moyenne, s'envole en 2011-12 et dépasse même pour la première fois les vols de sacs et papiers d'identité.

Tableau 58 . Vols violents : sortes d'objets volés

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
argent liquide	32,48	28,74	38,41	29,59	31,91	35,87	26,16
chèques	15,27	9,28	18,16	13,24	13,28	13,40	8,50
clés	7,47	8,52	7,68	10,63	6,14	12,08	3,67
papiers d'identité, doc admin.	16,32	12,93	18,39	16,64	15,33	18,21	5,14
vêtements	2,91	6,66	5,72	5,45	3,93	7,14	2,96
bijoux	3,23	3,83	8,99	6,82	2,65	4,83	12,98
téléphone portable	41,18	46,79	38,39	40,15	33,66	34,40	34,60
ordinateur portable	1,94	3,24	2,94	6,27	3,99	4,20	5,70
baladeur	10,39	7,47	7,47	11,48	7,07	10,13	2,39
appareil photo, caméscope	0,65	3,26	1,73	1,89	2,80	0,52	0,00
sac, bagage, portefeuille	16,46	21,91	24,28	28,10	21,77	28,85	15,69
autres	23,18	19,93	14,76	14,78	23,10	21,15	18,80

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Excursus sur les vols de téléphones portables

Un petit module autonome est consacré à cette victimation. Seule la moitié (45,62 à 54,55% selon les enquêtes) de ceux qui y ont répondu positivement avaient préalablement mentionné ce vol dans les vols sans ou avec violence.

Les enquêtés n'ayant pas mentionné préalablement le vol de leur téléphone portable signalent qu'il a été presque toujours (77,23 à 89,70%) réussi mais qu'il s'est passé trois fois sur quatre (68,42 à 84,04%) sans violence. Si violence il y a eu, elle est déclarée de peu d'importance le plus souvent (57,83 à 84,10%). Si le vol était sans violence, il peut s'être produit en l'absence du propriétaire du téléphone, mais aussi quand il était à côté de lui, voire parfois sur lui (tableau 59).

Tableau 59. Vol de téléphone portable sans violence : circonstances (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
en votre absence (dans votre bureau, un vestiaire, votre casier)	32,17	29,52	42,25	34,65	41,37	27,49	26,81
alors que l'objet était à proximité de vous (sur une table, un porte-manteau, par terre)	28,63	28,65	25,21	20,61	29,01	28,86	27,58
alors que l'objet était sur vous	11,16	18,55	15,05	21,95	13,42	25,91	26,20
sans que vous ne vous rendiez compte de rien	27,71	26,66	21,01	26,88	19,21	20,55	23,94
autre	7,24	4,41	3,94	2,83	2,81	5,24	4,50

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

*Multiréponses possibles.

Dans chaque enquête, environ un cinquième des victimes d'un vol effectif estiment leur perte à plus de 500€ (tableau 60), cependant, à peu près la moitié d'entre eux accordent à l'objet dérobé une valeur sentimentale *importante* ou *assez importante*.

Tableau 60. Vol violents : valeurs des objets volés (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
valeur estimée à plus de 500 euros	21,89	20,47	15,04	14,84	21,50	18,31	28,02
valeur sentimentale importante ou assez importante	54,07	49,02	44,61	49,26	46,52	53,49	44,53

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

V. LES RENVOIS DES AGRESSIONS

1. Les renvois à la police ou à la gendarmerie

Commençons par utiliser l'agrégation habituelle²⁹ en agressions physiques caractérisées, simples et « autres », afin de pouvoir observer les évolutions sur la période la plus longue possible. On remarque, sur la période couverte par les enquêtes CVS, une stabilisation généralisée des taux de renvoi (tableau 61). Seuls font ici exception les violences physiques caractérisées, plutôt à la hausse depuis l'enquête de 2008-09.

Tableau 61. Agressions : renvoi à la police ou à la gendarmerie (%), 1984-2012

	toutes agressions			agressions physiques caractérisées			agressions physiques simples			« autres » agressions		
	tous renvois	plainte + main cour.	plainte seule	tous renvois	plainte + main cour.	plainte seule	tous renvois	plainte + main cour.	plainte seule	tous renvois	plainte + main cour.	plainte seule
CESDIP 1984-85	43,29	36,69	23,16	75,00	82,45	74,11	52,54	51,44	36,34	31,46	25,75	12,81
EPCV 1994-95	33,74	24,74	16,01	61,38	90,22	79,29	36,20	47,26	34,31	28,02	16,24	8,89

²⁹ Rappelons qu'elle prend en compte toutes les agressions y compris les vols violents.

	toutes agressions			agressions physiques caractérisées			agressions physiques simples			« autres » agressions		
	tous renvois	plainte + main cour.	plainte seule	tous renvois	plainte + main cour.	plainte seule	tous renvois	plainte + main cour.	plainte seule	tous renvois	plainte + main cour.	plainte seule
EPCV 1995-96	31,71	14,14	9,05	73,76	91,23	75,10	28,34	30,77	25,20	32,25	10,93	6,03
EPCV 1996-97	26,79	15,67	10,59	72,28	89,77	89,77	22,40	39,12	32,06	27,05	11,72	6,91
EPCV 1997-98	32,80			94,81			39,46			21,96		
EPCV 1998-99	27,32			62,76			45,01			14,75		
EPCV 1999-2000	28,24			64,54			43,79			17,13		
EPCV 2000-01	27,17			91,22			39,39			17,33		
EPCV 2001-02	30,75			77,42			47,64			18,80		
EPCV 2002-03	29,09			63,09			42,66			19,19		
EPCV 2003-04	36,86	36,69	23,16	82,45	82,45	74,11	51,63	51,44	36,34	25,91	25,75	12,81
EPCV 2004-05	26,71	24,74	16,01	90,80	90,80	79,29	51,26	47,26	34,31	17,59	16,24	8,89
CVS 2005-06	16,08	14,14	9,05	91,23	91,23	75,10	35,57	30,77	25,20	12,51	10,93	6,03
CVS 2006-07	18,04	15,67	10,59	89,77	89,77	89,77	43,07	39,12	32,06	13,88	11,72	6,91
CVS 2007-08	17,30	15,03	8,99	86,58	86,58	56,50	32,42	29,42	22,88	13,71	11,69	6,17
CVS 2008-09	18,52	16,35	10,38	80,49	80,49	74,62	42,85	39,12	30,54	13,53	11,57	6,31
CVS 2009-10	16,70	14,56	8,90	86,78	86,78	81,89	39,04	35,69	27,11	12,81	10,84	5,73
CVS 2010-11	17,80	16,28	10,27	94,47	94,47	83,54	41,73	39,32	31,83	13,00	11,55	5,93
CVS 2011-12	18,49	16,87	11,02	98,50	98,50	80,15	45,87	43,97	33,86	12,99	11,43	6,65

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Si l'on travaille maintenant sur les catégories d'agressions des CVS, les proportions de renvoi sont, abstraction faite des vols violents, globalement faibles, *a fortiori* ceux de plainte (tableau 62). On pouvait d'ailleurs s'y attendre : les seules violences qui font l'objet d'un taux de renvoi notable sont les agressions physiques « caractérisées » qui sont particulièrement peu nombreuses parmi l'ensemble des agressions comptabilisées par les CVS. Comme les autres enquêtes de victimation disponibles, mais plus encore que les autres, les CVS ramassent une nuée de violences de basse intensité que les victimes signalent rarement à la police en raison de la faible gravité de chaque incident pris isolément. Probablement en raison de la nette augmentation des agressions physiques caractérisées dans la dernière enquête CVS, la proportion de renvoi des violences physiques en 2011-12 présente des taux encore jamais atteints dans les précédentes enquêtes CVS.

Tableau 62. Agressions : renvoi à la police ou à la gendarmerie (%), CVS

	violences physiques	menaces	injures	vols violents
2005-06				
tous renvois	36,60	22,05	7,05	54,22
plainte + main courante	32,92	18,99	5,98	50,68
plainte seule	25,90	9,31	3,10	44,78
2006-07				
tous renvois	40,50	25,42	8,04	56,72
plainte + main courante	37,00	22,18	6,31	53,17
plainte seule	29,58	13,09	3,11	46,61
2007-08				
tous renvois	32,29	21,30	7,89	37,56
plainte + main courante	29,57	18,35	6,80	34,40
plainte seule	21,58	9,74	3,20	31,50
2008-09				
tous renvois	40,54	23,92	8,24	49,71
plainte + main courante	36,92	21,92	6,38	45,39
plainte seule	26,94	11,26	3,33	40,19
2009-10				
tous renvois	35,67	21,59	6,26	51,52
plainte + main courante	33,51	18,46	5,10	47,05
plainte seule	24,93	8,63	2,59	42,07

	violences physiques	menaces	injures	vols violents
2010-11				
tous renvois	37,74	24,90	6,60	52,19
plainte + main courante	35,64	22,43	5,64	49,08
plainte seule	27,45	10,29	2,82	45,38
2011-12				
tous renvois	45,92	24,21	6,57	51,34
plainte + main courante	43,86	21,58	5,51	49,94
plainte seule	32,89	11,62	3,08	44,61

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Si les atteintes aux biens sont peu traitées par les institutions policières malgré des taux de renvoi généralement conséquents, en raison d'une très faible élucidation, les agressions, elles, ne le sont pas non plus, mais cette fois, par défaut de renvoi.

Quant au renvoi des vols violents, qui dépasse nettement celui des autres violences, il obéit à une logique très différente, d'atteintes aux biens ; on en traitera donc plus tard, d'autant que les formulations des questions n'y sont pas toujours identiques à celles adoptées pour les autres agressions.

a. Les renvois pour agressions physiques, menaces et injures

Faible pour les agressions physiques, le renvoi l'est encore plus pour les menaces ; pour les injures, on peut même parler de quasi inexistence.

D'ailleurs, si l'on interroge les non-renvoyants sur les motifs de leur abstention, on observe le traditionnel partage entre ceux qui invoquent la bénignité du dommage et ceux qui sont sceptiques sur l'utilité de leur démarche. Mais, pour les injuriés, c'est vraiment l'insignifiance de l'incident qui prévaut (tableau 63).

Tableau 63. Agressions, motifs de non-renvoi (% sur les non-renvoyants), CVS

	violences physiques	menaces	injures	violences physiques	menaces	injures
2005-06			2006-07			
pas grave, pas la peine	31,40	34,80	52,54	40,53	32,18	54,19
pas le temps	1,11	2,27	1,92	1,57	3,23	1,09
pas pensé	3,02	2,08	2,32	5,33	4,86	3,20
pas vu l'utilité, servi à rien	33,63	36,05	30,51	27,13	32,18	27,82
peur des représailles	11,36	8,20	3,19	8,35	6,52	3,81
pas affaire à la police, justice	4,47	2,26	1,63	2,59	2,23	1,51
autre	15,01	14,33	7,90	14,50	18,81	8,37
2007-08			2008-09			
pas grave, pas la peine	45,33	39,41	55,50	34,15	33,57	52,04
pas le temps	1,08	2,03	1,20	3,26	4,11	2,06
pas pensé	2,16	4,09	2,65	1,23	4,48	3,21
pas vu l'utilité, servi à rien	27,86	31,79	26,21	31,92	32,38	28,97
peur des représailles	5,75	7,21	4,05	8,92	7,44	3,69
pas affaire à la police, justice	4,39	2,29	2,31	7,80	3,21	1,86
autre	13,43	13,18	8,08	12,73	14,82	8,17
2009-10			2010-11			
pas grave, pas la peine	29,24	34,88	49,41	37,98	35,53	53,30
pas le temps	3,11	1,72	1,38	3,10	1,71	2,21
pas pensé	4,65	4,84	3,65	5,05	5,36	3,13
pas vu l'utilité, servi à rien	36,65	32,15	31,03	26,38	33,14	26,32
peur des représailles	11,90	6,97	4,01	7,28	7,82	3,43
pas affaire à la police, justice	2,25	1,53	1,04	5,74	1,74	1,66
autre	12,20	17,92	9,48	14,47	14,70	9,96
2011-12						
pas grave, pas la peine	33,54	35,06	54,91			
pas le temps	3,02	3,52	2,36			
pas pensé	1,50	4,44	2,68			
pas vu l'utilité, servi à rien	37,36	31,87	28,23			

	violences physiques	menaces	injures	violences physiques	menaces	injures
peur des représailles	9,42	6,93	3,02			
pas affaire à la police, justice	2,96	1,96	0,90			
autre	12,20	16,21	7,89			

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Quant aux plaignants, leurs motifs d'action sont clairement pénaux (punir, éviter la récidive), mais il est vrai qu'on ne leur a pas offert la gamme habituelle des motifs de plainte puisqu'en dehors des finalités pénales, seule la motivation civique (*il faut le faire*) leur est ouverte (tableau 64). En quelque sorte, la formulation de la question préjuge, par l'étroitesse de sa gamme d'items, du résultat ce qui rend ce dernier peu exploitable.

Tableau 64. Agressions : motifs de dépôt de plainte (% sur les plaignants), CVS

	violences physiques	menaces	injures	violences physiques	menaces	injures
	2005-06			2006-07		
identifier et punir	49,63	21,89	31,81	37,75	28,40	33,52
éviter la récidive	30,69	65,35	51,64	37,23	59,42	50,39
devoir civique	19,67	12,76	16,55	25,02	12,19	16,09
	2007-08			2008-09		
identifier et punir	50,27	39,39	26,16	55,14	34,21	41,05
éviter la récidive	27,32	49,58	46,89	23,24	49,11	39,96
devoir civique	22,41	11,03	26,95	21,62	16,68	18,99
	2009-10			2010-11		
identifier et punir	41,34	29,80	24,65	35,56	29,00	26,95
éviter la récidive	40,80	53,21	58,46	39,89	54,18	45,96
devoir civique	17,86	17,00	16,89	24,55	16,81	27,09
	2011-12					
identifier et punir	45,50	31,34	30,59			
éviter la récidive	43,41	56,65	50,22			
devoir civique	11,09	12,00	19,19			

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Une bonne moitié des plaignants juge que la démarche a été utile, au moins jusqu'à la CVS de 2009-10 (tableau 65). Même si la majorité des plaignants restent satisfait de leur démarche dans le cadre de menaces, à partir de 2010-11 les taux d'insatisfaction augmentent et la majorité des plaignants dans le cadre de violences physiques ou d'injures jugent leur démarche inutile.

Tableau 65. Agressions, utilité du dépôt de plainte (% des plaignants), CVS

	violences physiques	menaces	injures	violences physiques	menaces	injures
	2005-06			2006-07		
très/plutôt utile	53,45	56,50	60,22	62,64	60,09	62,90
plutôt/totalement inutile	46,55	43,50	39,78	37,36	39,91	37,10
	2007-08			2008-09		
très/plutôt utile	53,76	43,06	57,79	54,83	53,42	55,19
plutôt/totalement inutile	46,24	56,95	42,22	45,17	46,59	44,81
	2009-10			2010-11		
très/plutôt utile	53,55	63,47	52,75	43,07	58,12	39,81
plutôt/totalement inutile	46,45	36,52	47,25	56,93	41,88	60,19
	2011-12					
très/plutôt utile	39,35	50,69	46,15			
plutôt/totalement inutile	60,65	49,30	53,84			

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Il est vrai que les taux d'élucidation sont, au su des victimes, meilleurs que ceux relevés pour les atteintes aux biens, quoiqu'ils soient très instables en raison du faible nombre de cas (tableau 66). Ce-

pendant, les cas élucidés ne représentent qu'une partie infinitésimale de l'ensemble des victimes de ces différentes sortes d'agressions, en raison de la faiblesse du renvoi.

Tableau 66. Agressions : élucidation selon les enquêtés (% des plaignants et de l'ensemble des victimes de chaque sorte d'agression), CVS

	violences physiques	menaces	injures	violences physiques	menaces	injures
	2005-06			2006-07		
des plaignants	43,65	25,53	29,65	36,13	38,32	39,98
des victimes	11,31	2,38	0,92	10,69	5,02	1,24
	2007-08			2008-09		
des plaignants	41,07	27,19	30,02	43,68	39,53	41,20
des victimes	8,86	2,65	0,96	11,77	4,45	1,37
	2009-10			2010-11		
des plaignants	42,60	41,59	23,61	47,43	36,06	23,82
des victimes	10,62	3,59	0,61	13,02	3,71	0,67
	2011-12					
des plaignants	36,42	28,78	25,95			
des victimes	11,61	3,35	0,80			

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

D'une manière générale, environ la moitié des plaignants n'a plus eu de nouvelle de l'affaire après le dépôt de plainte (tableau 67). On notera que depuis 2008-09, pour les plaintes liées à des cas de violences physiques, le taux de plaignants n'ayant plus de nouvelle est plutôt de l'ordre du tiers.

Tableau 67. Agressions : suites de la plainte selon les plaignants (% des plaignants), CVS

	violences physiques	menaces	injures	violences physiques	menaces	injures
	2005-06			2006-07		
plus de nouvelles	44,71	54,19	59,53	46,86	43,08	44,85
informé du classement sans suite	5,66	13,30	4,57	8,74	9,60	9,49
enquête en cours	11,47	12,98	17,36	15,10	16,57	15,12
enquête terminée	36,30	19,00	18,54	26,34	30,20	30,54
nsp	1,86	0,53	0,00	2,96	0,55	0,00
	2007-08			2008-09		
plus de nouvelles	41,82	53,05	43,90	32,50	40,09	45,35
informé du classement sans suite	10,02	9,91	17,57	17,64	11,18	9,85
enquête en cours	18,54	15,51	14,62	14,36	21,57	12,30
enquête terminée	25,92	18,22	23,91	33,75	27,15	32,50
nsp	3,70	3,31	0,00	1,76	0,00	0,00
	2009-10			2010-11		
plus de nouvelles	39,07	43,17	52,89	33,42	46,02	46,31
informé du classement sans suite	15,41	6,72	17,83	9,98	8,16	18,37
enquête en cours	17,29	21,49	19,05	31,71	31,42	21,13
enquête terminée	28,23	23,98	10,24	24,15	14,39	14,20
nsp	0,00	4,64	0,00	0,74	0,00	0,00
	2011-12					
plus de nouvelles	32,72	49,45	53,67			
informé du classement sans suite	18,23	6,95	13,90			
enquête en cours	16,18	16,63	14,20			
enquête terminée	25,16	20,54	18,23			
nsp	7,71	3,42	0,00			

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Tout indique que la prise en charge policière des agressions est plus effective que celle des atteintes aux biens, mais elle ne concerne évidemment que la petite proportion qui a fait l'objet d'un renvoi.

b. Les renvois des vols avec violence

En ce qui concerne maintenant les vols violents, on observe une chute nette des renvois entre les deux dernières EPCV et les CVS (tableau 68).

Tableau 68. Vols violents, renvois à la police/gendarmerie, %, 2003-2012, EPCV et CVS

	tous renvois	plainte + main courante	plainte seule
EPCV 2003-04	67,09	66,69	53,05
EPCV 2004-05	70,90	67,45	56,69
CVS 2005-06	54,22	50,68	45,07
CVS 2006-07	56,72	53,17	47,85
CVS 2007-08	37,04	33,86	30,93
CVS 2008-09	50,08	45,73	40,49
CVS 2009-10	51,52	47,05	42,07
CVS 2010-11	51,34	48,18	44,41
CVS 2011-12	51,34	49,94	44,61

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

On ne peut pas savoir s'il s'agit d'un artefact d'une plus grande proportion de tentatives dans les CVS puisque les deux dernières EPCV n'indiquent pas la part des tentatives dans les vols violents. Ce pourrait être une explication puisque la fréquence du renvoi dans les CVS change, comme d'habitude, du tout au tout selon que l'on considère les tentatives ou les victimations consommées (tableau 69).

Tableau 69. Vols violents, renvoi selon que le vol a été tenté ou consommé, %, CVS

	tentative de vol	vol réalisé	tentative de vol	vol réalisé
	2005-06		2006-07	
tous renvois	22,04	74,75	20,93	73,70
plainte+main courante	19,21	70,21	18,94	69,45
plainte seule	13,11	65,20	15,78	63,19
	2007-08		2008-09	
tous renvois	10,90	59,80	22,43	67,16
plainte+main courante	6,82	57,40	13,46	65,81
plainte seule	6,82	52,09	11,33	58,63
	2009-10		2010-11	
tous renvois	18,53	77,81	18,90	70,19
plainte+main courante	15,14	72,48	14,83	67,60
plainte seule	11,13	66,72	10,00	64,51
	2011-12			
tous renvois	26,43	78,19		
plainte+main courante	23,73	78,19		
plainte seule	16,19	75,24		

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Le renvoi bénéficie quatre fois sur cinq à la police, ce que l'on mettra en relation avec la surreprésentation urbaine de cette sorte d'agression. Pour le cinquième restant, le renvoi est adressé à la gendarmerie.

En cas de non-renvoi (tableau 70), l'enquête explique son abstention d'abord par un scepticisme sur l'utilité de la démarche (*pas utile*) entre quatre et cinq fois sur dix, ensuite par la bénignité du dommage subi (*pas grave*) entre deux et trois fois sur dix.

En ce qui concerne les motifs du dépôt de plainte, on notera dans le même tableau l'importance de l'identification des auteurs, ce qui tranche avec les motivations fonctionnelles ou indemnitaires des autres victimations patrimoniales. Évidemment, on mettra cette particularité en parallèle avec la violence du geste.

Tableau 70. Vols violents, motifs de non-renvoi et de dépôt de plainte, %, CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
<i>motifs de non-renvoi</i>							
pas grave	33,54	30,19	30,16	23,01	39,04	29,76	19,16
pas le temps	9,98	3,87	3,15	4,44	1,27	5,79	9,56
pas pensé	6,45	2,56	1,43	3,38	4,69	0,00	2,54
pas utile	40,10	51,14	39,77	40,80	34,08	39,47	55,81
peur des représailles	1,19	3,97	6,10	16,08	4,77	8,23	3,52
ne pas avoir affaire à la police/ justice	2,77	0,81	3,08	1,67	9,09	1,64	2,61
autre	5,97	7,46	16,30	10,61	7,06	15,10	6,80
<i>motifs de plainte</i>							
identification des auteurs	46,01	41,50	47,63	50,10	43,04	50,36	54,24
retrouver les objets volés	18,83	10,31	5,70	17,24	19,93	8,83	11,93
éviter la récidive	10,65	5,36	13,33	13,08	10,30	5,91	7,23
obtenir un remboursement	10,79	16,57	24,13	12,94	7,45	22,27	13,59
il faut le faire	13,72	26,26	10,21	6,63	19,29	12,64	13,01

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Une batterie de questions permet de recueillir des scores tout à fait flatteurs de la part des déclarants sur le contact avec la police/gendarmerie, le délai d'attente, le temps d'écoute, le respect de la confidentialité et même les conseils reçus (tableau 71).

Tableau 71. Vols violents, satisfaction des déclarants envers l'accueil policier, CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
bien ou plutôt bien passé	75,55	82,64	84,38	88,51	86,17	81,01	91,99
délais d'attente	70,04	69,11	60,60	70,14	82,49	62,20	69,02
temps d'écoute	78,90	87,20	81,77	79,22	89,78	77,01	84,66
conseils donnés	41,40	57,39	43,86	36,74	64,45	39,20	47,97
<i>en excluant les sans objet</i>	<i>53,62</i>	<i>64,69</i>	<i>62,99</i>	<i>59,50</i>	<i>81,36</i>	<i>55,57</i>	<i>66,68</i>
conditions de confidentialité	65,73	88,90	86,62	85,20	83,71	83,05	90,87

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les choses changent si l'on interroge les enquêtés sur l'utilité de leur démarche : on tombe alors à environ un tiers de plaignants satisfaits pour les trois premières enquêtes CVS (tableau 72). Le taux augmente un peu à partir de l'enquête de 2008-09 mais les plaignants jugeant leur plainte utile ne sont majoritaires que lors d'une seule campagne (2009-10).

Tableau 72. Vols violents, utilité du dépôt de plainte (% des plaignants), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
très/plutôt utile	32,17	43,50	33,79	47,43	52,55	46,37	48,19
plutôt/totalement inutile	67,83	56,50	66,21	52,57	47,44	53,63	51,81

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Le score aurait pu tomber plus bas : au su des enquêtés, les taux d'élucidation restent très faibles (tableau 73), quoique un peu moins que pour les autres victimations patrimoniales.

Tableau 73. Vols violents : élucidation (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
ensemble des plaignants	8,05	25,57	13,10	13,48	27,96	18,88	31,68
ensemble des victimes	3,61	11,92	4,13	5,42	11,76	8,57	14,13

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Une nette majorité n'a plus eu de nouvelles de l'affaire (tableau 74). Celle-ci est terminée, au mieux, dans le quart des cas selon les enquêtes. Le taux d'affaires en cours après une ou deux années tourne autour du dixième. Le reste des plaignants a été informé du classement sans suite de l'affaire.

Tableau 74. Vols violents, suites de la plainte (% des plaignants), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
plus de nouvelles	73,25	59,64	72,23	72,92	46,93	58,94	56,91
informé du classement sans suite	5,71	8,48	6,95	8,86	19,92	11,57	2,92
enquête en cours	10,23	16,21	2,65	7,11	8,08	9,51	12,43
enquête terminée	9,34	15,46	16,32	11,11	24,00	18,87	23,98
NSP	1,47	0,20	1,85	0,00	1,08	1,11	3,77

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

2. Comparaison avec les données policières

Comme expliqué à maintes reprises³⁰, il est désormais impossible de trouver dans la durée un terme de comparaison policier aux agressions physiques caractérisées. Pourtant naguère, le délit de coups et blessures volontaires avait la même définition (ITT > 8 jours) ; mais le législateur a élargi à quinze reprises le périmètre de cette infraction pour y englober des agressions ayant entraîné une moindre ITT ou même pas d'ITT du tout, sans que le système statistique policier prenne soin d'identifier à part les cas correspondants à l'ancienne définition (qui est celle des enquêtes)³¹. On va donc procéder à une comparaison en deux temps, sur l'ensemble des agressions physiques d'abord, sur les « autres » agressions ensuite.

Tableau 75. Ensemble des agressions physiques (incidence, incidence apparente, données policières), en milliers, 1984-2012

		estimés d'incidence	estimés d'incidence apparente	statistiques policières
CESDIP	1984-85	1 023 [846-1 201]	557 [454-660]	204
	1987			194
	1988			182
	1989			200
	1990			227
	1991			243
	1992			262
	1993			280
	1994			291
	1995			206
EPCV	1994-95	2 304 [1 889-2 719]	879 [706-1 052]	317
	1995-96	1 562 [1 324-1 800]	477 [390-565]	326
	1996-97	2 281 [1 987-2 575]	582 [490-675]	347
	1997-98	1 970 [1 713-2 227]	825 [698-953]	366
	1998-99	2 048 [1 755-2 342]	955 [810-1 101]	394
	1999-2000	2 188 [1 870-2 506]	997 [841-1 153]	441
	2000-01	2 517 [2 180-2 855]	1 076 [903-1 249]	504
	2001-02	2 190 [1 895-2 486]	1 085 [927-1 243]	550
	2002-03	2 072 [1 777-2 366]	928 [787-1 070]	562
	2003-04	2 423 [2 207-2 640]	955 [858-1 051]	563
CVS	2004-05	2 569 [2 339-2 800]	939 [843-1 036]	576
	2005-06	2 009 [1 822-2 197]	575 [522-629]	607
	2006-07	2 284 [2 084-2 485]	707 [645-770]	623
	2007-08	2 545 [2 327-2 763]	610 [558-663]	626
	2008-09	2 451 [2 239-2 664]	782 [714-850]	642
	2009-10	1 969 [1 789-2 148]	574 [521-626]	660

³⁰ Robert, Zauberman, 2006 ; Zauberman, *et al.*, 2009.

³¹ La statistique judiciaire – qui a pris elle la précaution de ménager cette possibilité – permet de constater que les cas correspondant à l'ancienne définition (ITT > 8 jours) ne représentent plus en 2011 que 19,3 % des condamnations pour coups et blessures volontaires (SDSE/JUSTICE, exploitation statistique du casier judiciaire national).

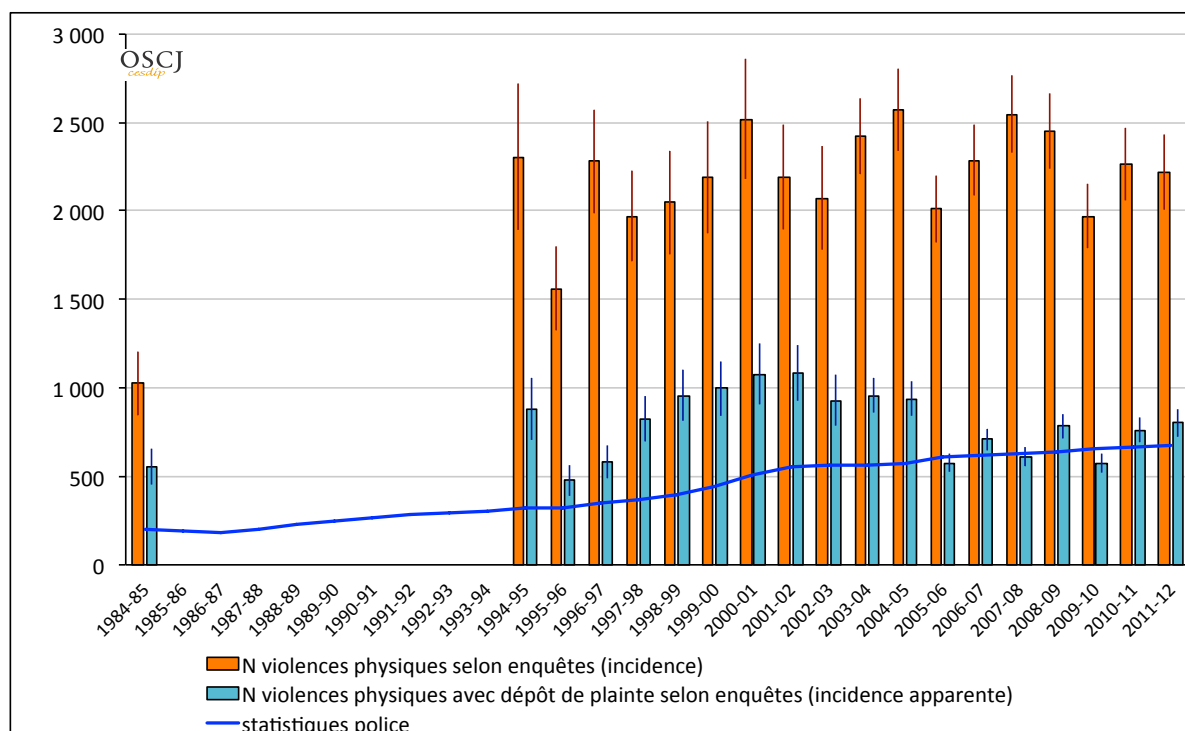
		estimés d'incidence	estimés d'incidence apparente	statistiques policières
	2010-11	2261 [2 056-2 467]	760 [691-829]	669
	2011-12	2 221 [2 007-2 436]	801 [724-878]	677

Source : CESDIP, INSEE, ministère de l'Intérieur.

Champ : France métropolitaine

L'écart entre les deux sources se réduit quelque peu : de 1 à 5 au milieu des années 1980 et même de 1 à 7,3 au milieu des années 1990, il n'est plus que 1 à 3 en fin de période (tableau 75), mais demeure malgré tout très important. Les enquêtes témoignent d'une stabilité tendancielle des agressions physiques depuis le milieu des années 1990, alors que les données policières connaissent une croissance continue³². L'écart demeure malgré tout très important.

Figure 17. Ensemble des agressions physiques : données d'enquêtes (incidence, incidence apparente) et données policières, en milliers, 1984-2012



Les estimés d'incidence apparente ont, eux, tendance à se rapprocher plus nettement des données policières. Il ne faut néanmoins pas tirer trop de conséquences de cette observation ; elle s'explique surtout par deux considérations : une meilleure précision des questions a fait baisser les taux de plainte des deux dernières enquêtes EPCV et des CVS et l'évolution de la législation tend à augmenter les comptages de la police.

Tableau 76. Ensemble des « autres » agressions (incidence, incidence apparente, données policières), en milliers, 1984-2012

		estimés d'incidence	estimés d'incidence apparente	statistiques policières
CESDIP	1984-85	1 248 [1 089-1 406]	393 [343-442]	29
	1987			30
	1988			28
	1989			41
	1990			57
	1991			60

³² Qui traduit probablement surtout l'évolution législative qu'a connu le délit de coups et blessures volontaires.

		estimés d'incidence	estimés d'incidence apparente	statistiques policières
	1992			62
	1993			63
	1994			66
	1995			79
EPCV	1994-95	2 180 [1 829-2 532]	611 [512-709]	95
	1995-96	3 027 [2 732-3 322]	976 [881-1 071]	102
	1996-97	2 782 [2 508-3 056]	753 [678-827]	108
	1997-98	2 247 [2 003-2 491]	494 [440-547]	115
	1998-99	4 319 [3 929-4 710]	637 [579-695]	121
	1999-2000	4 531 [4 116-4 946]	776 [705-847]	131
	2000-01	4 746 [4 337-5 154]	822 [752-893]	146
	2001-02	4 547 [4 150-4 945]	855 [780-930]	166
	2002-03	4 482 [4 090-4 874]	860 [785-935]	183
	2003-04	5 011 [4 728-5 294]	642 [606-678]	196
CVS*	2004-05	9 621 [9 210-10 033]	855 [819-892]	208
	2005-06	21 212 [20 483-21 941]	1 279 [1 235-1 323]	219
	2006-07	20 888 [20 176-21 601]	1 443 [1 394-1 493]	226
	2007-08	20 563 [19 841-21 285]	1 269 [1 224-1 313]	234
	2008-09	18 635 [17 947-19 322]	1 176 [1 132-1 219]	239
	2009-10	19 417 [18 710-20 124]	1 113 [1 072-1 153]	239
	2010-11	17 594 [16 933-18 255]	1 043 [1 004-1 083]	239
	2011-12	20 365 [19 572-21 158]	1 354 [1 302-1 407]	239

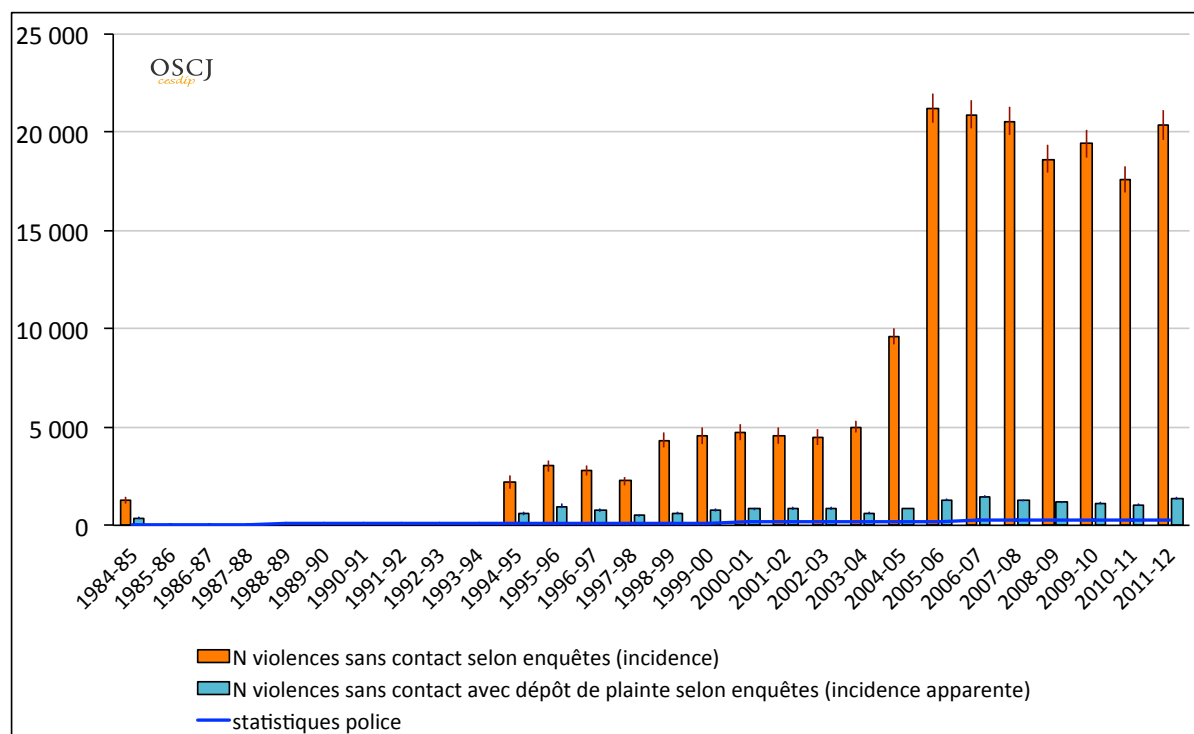
Source : CESDIP, INSEE, ministère de l'Intérieur.

Champ : France métropolitaine

*À partir de 2005-06, l'inclusion de l'index 14 dans le calcul de la statistique policière n'est plus justifiée. Il est toutefois conservé ici de façon à pouvoir suivre l'évolution de la série. Sans l'index 14 on obtient : 203, 210, 218, 224, 224 et 224.

En ce qui concerne les « autres » agressions, le raccordement des données des CVS creuse considérablement l'écart entre les deux sources : il n'y a plus rien de commun entre elles (tableau 76). Ce résultat découle, à la fois, de l'envolée des prévalences et de la croissance des multivictimations.

Figure 18. Ensemble des « autres » agressions : données d'enquêtes (incidence, incidence apparente) et données policières, en milliers, 1984-2012



Si les estimés d'incidence apparente sont moins éloignés des données policières, il n'en reste pas moins que l'écart entre les deux s'aggrave fortement avec les CVS. Paradoxalement, les comptages policiers rendent moins bien compte du nombre d'« autres » violences que les enquêtés prétendent avoir assorti d'un dépôt de plainte, malgré la chute continue de la propension au renvoi. Cette évolution contraste avec celles relevées dans les cas précédents. Elle s'explique pourtant fort bien : l'enquête semble bien capturer de plus en plus d'agressions de faible gravité. Quand elles sont rapportées à la police, bon nombre d'entre elles ne doivent pas atteindre le niveau délictuel : qualifiées de contraventions, elles sont exclues du champ statistique policier.

On peut tenter une comparaison propre aux vols violents (tableau 77). Pour le choix des index pertinents de la statistique policière, nous renvoyons à ce que nous avons publié³³.

Tableau 77. Vols violents (incidence, incidence apparente, données policières), 2003-2012

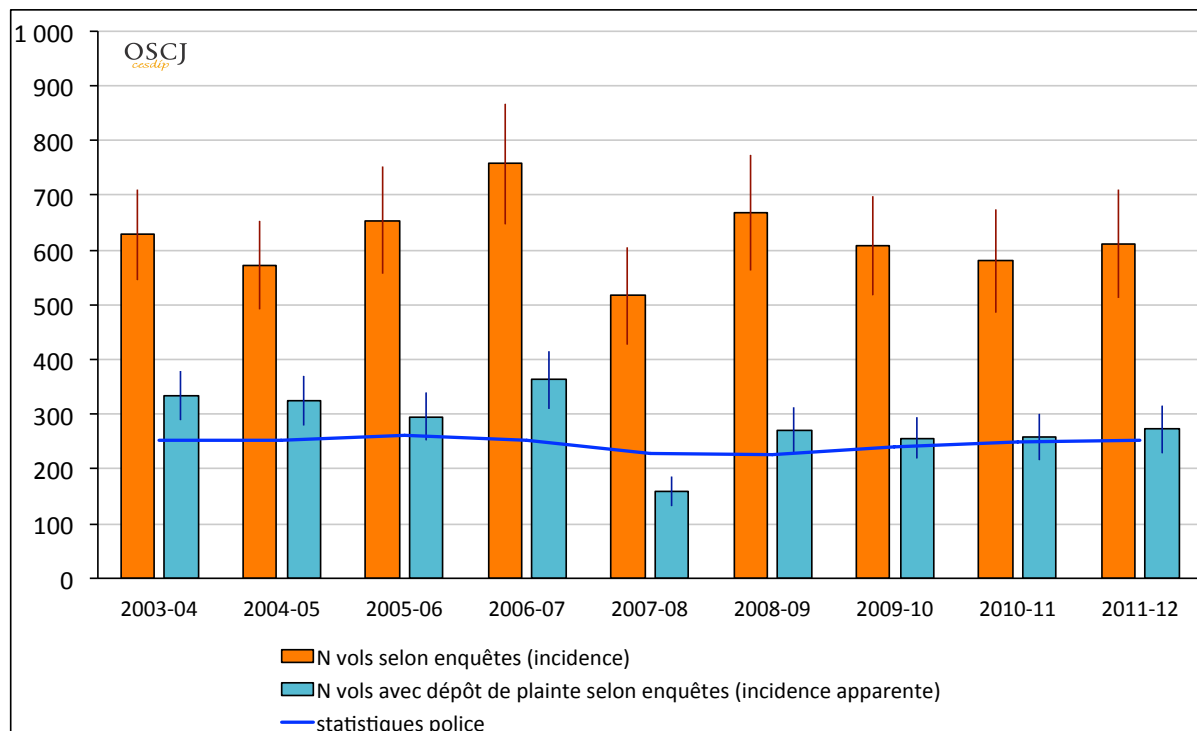
		estimés d'incidence	estimés d'incidence apparente	statistiques policières
EPCV	2003-04	628 [545-712]	333 [289-378]	264
	2004-05	572 [492-653]	324 [279-370]	263
CVS	2005-06	655 [557-752]	295 [251-339]	272
	2006-07	757 [647-867]	362 [310-415]	261
	2007-08	516 [427-605]	160 [132-187]	239
	2008-09	667 [561-773]	270 [227-313]	238
	2009-10	608 [517-699]	256 [218-294]	253
	2010-11	580 [485-675]	258 [216-300]	261
	2011-12	611 [512-710]	273 [229-313]	264

Source : INSEE, ministère de l'Intérieur

Champ : France métropolitaine

Une forte différence sépare les deux sources mais elle reste relativement stable dans le temps (environ de 1 à 2,3) malgré une forte hausse de l'écart en 2006-07 (1 à 2,9).

Figure 19. Vols violents : données d'enquêtes (incidence, incidence apparente) et données policières, en milliers, 1984-2012



³³ Zauberman, *et al.*, 2009.

Ne considérer que les affaires pour lesquelles les victimes déclarent avoir déposé plainte (incidence apparente) réduit considérablement l'écart : malgré un petit accro lors de l'enquête de 2006-07, la donnée policière entre dans l'intervalle de confiance de l'estimé d'incidence apparente à partir de 2005-06. On s'attendrait toutefois à l'y trouver sans cesse.

3. Autres renvois

Ici, nous disposons de peu d'informations. On n'interroge pas les agressés sur des recours comme l'assurance. C'est particulièrement étonnant en matière de vols violents alors que cette information figure dans les modules sur le cambriolage et les atteintes aux véhicules.

En revanche on leur pose des questions dont le sens est obscur en la matière comme le recours au « propriétaire » ; finalement plus des deux cinquièmes des agressés répondent « autres » : ils se sont adressés à des instances qui avaient échappé à l'imagination de l'auteur de la question, ce qui ôte à son exploitation beaucoup de son intérêt³⁴.

On se bornera donc à constater que les recours à la police municipale sont ici presque inexistantes et qu'il en va à peu près de même pour le renvoi aux élus (tableau 78), des résultats qui contrastent nettement avec ceux des enquêtes locales, où selon les lieux, 10 à 15 % des victimes s'adressent aux polices municipales, et 3 à 11 % au maire ou à un autre élu. Ces solutions ne jouent manifestement guère en matière d'agressions. Pour autant, on aimerait bien savoir quels sont les bénéficiaires des quelques 30 à 56 % des autres renvois, peut-être tout bonnement les assurances ou le monde de la santé physique ou mentale, voire les services d'aide aux victimes.

Tableau 78. Agressions : autres renvois (% des victimes de chaque agression), CVS

	violences physiques	menaces	injures	vols violents
2005-06				
police municipale	1,23	2,18	1,81	6,87
élu	6,51	4,86	4,56	0,70
justice	1,04	1,28	0,16	0,00
propriétaire	2,38	3,45	2,09	3,03
transporteur	0,00	0,00	0,00	0,00
autre	39,51	40,33	30,24	37,74
2006-07				
police municipale	1,85	4,24	1,54	3,72
élu	4,03	7,39	4,72	0,25
justice	0,57	0,74	0,32	0,00
propriétaire	1,22	3,62	1,53	0,07
transporteur	0,34	0,18	0,22	3,89
autre	47,40	47,18	37,54	44,01
2007-08				
police municipale	2,49	2,01	0,96	3,31
élu	4,25	5,59	4,27	2,99
justice	0,00	0,81	0,29	0,00
propriétaire	2,71	2,44	1,71	0,86
transporteur	0,05	0,27	0,13	0,83
autre	49,48	44,39	35,07	39,22
2008-09				
police municipale	2,90	1,58	1,14	1,23
élu	2,78	5,70	4,87	2,58
justice	0,00	0,70	0,46	0,00
propriétaire	2,69	3,69	2,11	1,76
transporteur	1,60	0,20	0,18	0,00

³⁴ Sans compter qu'on interroge les non-renvoyants sur le renvoi à la police nationale, la gendarmerie ou la préfecture (nous avons supprimé cette opportunité dans le tableau). La question sur le recours direct à la justice n'est également posée qu'aux non-renvoyants ; nous avons recalculé ces résultats sur l'ensemble des victimes de chaque sorte d'agression pour les rendre comparables à ceux concernant les autres opportunités.

	violences physiques	menaces	injures	vols violents
autre	50,42	50,30	41,51	41,96
2009-10				
police municipale	2,55	3,02	1,60	4,14
élu	4,14	6,25	4,41	5,67
justice	0,44	0,47	0,06	0,00
propriétaire	2,10	3,44	2,10	0,96
transporteur	0,63	0,00	0,27	0,27
autre	55,07	50,80	42,22	43,78
2010-11				
police municipale	1,98	4,12	1,39	1,23
élu	4,18	7,36	3,73	2,58
justice	0,24	0,70	0,27	0,00
propriétaire	2,14	3,43	2,07	1,76
transporteur	0,14	0,16	0,13	0,00
autre	55,30	49,17	42,49	41,96
2011-12				
police municipale	3,15	2,69	1,27	5,26
élu	3,93	5,76	3,33	3,23
justice	0,00	0,07	0,16	0,00
propriétaire	3,37	3,98	1,73	0,39
transporteur	0,00	0,23	0,47	1,79
autre	53,75	53,23	41,78	48,79

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

VI. LES CARACTÉRISTIQUES DES AGRESSÉS

Si les hommes sont surreprésentés parmi les victimes de vols violents, d'agressions physiques et souvent mêmes de menaces, il en va différemment pour les injures qui affichent une surreprésentation de victimes féminines (tableau 79).

Tableau 79. Agressions : répartition par sexe (% des victimes de chaque agression), CVS

	violences physiques	menaces	injures	vols violents	échantillon
2005-06					
homme	54,99	53,35	44,97	64,29	48,11
femme	45,01	46,65	55,03	35,71	51,89
2006-07					
homme	63,19	50,42	46,42	64,93	48,10
femme	36,81	49,58	53,58	35,07	51,90
2007-08					
homme	56,40	54,50	47,95	64,63	47,84
femme	43,60	45,50	52,05	35,37	52,16
2008-09					
homme	53,13	48,27	45,17	51,93	47,81
femme	46,87	51,73	54,83	48,07	52,19
2009-10					
homme	53,22	46,67	46,44	50,06	47,84
femme	46,78	53,33	53,56	49,94	52,16
2010-11					
homme	54,04	49,40	46,76	56,61	47,85
femme	45,96	50,60	53,24	43,39	52,15
2011-12					
homme	53,10	51,79	47,06	58,81	47,88
femme	46,90	48,21	52,94	41,19	52,12

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

La peinture est plus complexe en ce qui concerne la répartition par âge (tableau 80). Les moins de 30 ans sont surreprésentés dans toutes les formes d'agression, avec une différence cependant : pour les moins de 25 ans, la surreprésentation concerne avant tout les vols violents et les agressions physiques. Entre 25 et 30 ans, elle devient sensiblement équivalente pour toutes les formes d'agressions, à l'exception des vols violents qui y sont fortement sous-représentés. Les 30-50 ans sont encore surexposés aux menaces et aux injures alors qu'ils ne le sont généralement plus aux violences physiques et aux vols violents. Au-delà de 50 ans, on observe une sous-exposition générale à toutes les agressions.

Tableau 80. Agressions : répartition par âge (% des victimes de chaque agression), CVS

	violences physiques	menaces	injures	vols violents	échantillon
2005-06					
15-19 ans	22,51	13,15	14,78	34,53	9,10
20-24 ans	17,22	11,69	11,22	20,77	7,42
25-29 ans	11,21	10,71	11,39	4,82	6,79
30-49 ans	34,58	42,69	38,87	22,89	33,91
50-64 ans	12,13	17,10	17,67	9,76	22,94
65 ans et +	2,34	4,67	6,07	7,23	19,84
2006-07					
15-19 ans	25,98	13,11	15,25	36,05	9,60
20-24 ans	13,87	10,89	11,15	12,23	6,89
25-29 ans	9,08	9,75	9,23	8,84	6,66
30-49 ans	37,10	44,65	40,53	18,89	33,94
50-64 ans	11,03	17,27	17,91	17,71	23,19
65 ans et +	2,95	4,33	5,94	6,29	19,73
2007-08					
15-19 ans	23,37	15,98	14,69	34,69	8,85
20-24 ans	14,07	10,68	11,60	12,90	7,14
25-29 ans	9,40	9,28	9,47	8,94	5,76
30-49 ans	35,53	40,87	38,10	20,04	34,04
50-64 ans	13,39	18,15	18,77	15,03	23,73
65 ans et +	4,23	5,04	7,37	8,40	20,47
2008-09					
15-19 ans	25,76	11,18	13,34	33,33	8,78
20-24 ans	17,18	11,44	12,30	19,58	7,17
25-29 ans	11,05	10,27	8,05	4,78	6,56
30-49 ans	32,04	45,28	39,57	18,07	32,71
50-64 ans	11,43	16,69	19,20	14,20	24,47
65 ans et +	2,55	5,13	7,53	10,03	20,30
2009-10					
15-19 ans	25,11	13,67	13,57	29,75	8,98
20-24 ans	15,96	12,00	11,62	20,69	6,79
25-29 ans	8,04	7,90	8,45	5,44	6,29
30-49 ans	34,29	43,68	39,03	17,84	32,52
50-64 ans	13,14	18,09	20,11	16,10	24,84
65 ans et +	3,45	4,67	7,21	10,18	20,58
2010-11					
15-19 ans	22,75	13,58	13,34	24,23	8,87
20-24 ans	16,34	12,38	11,34	20,98	6,95
25-29 ans	9,07	8,02	8,78	9,53	6,06
30-49 ans	34,65	43,50	40,48	21,16	32,47
50-64 ans	13,81	16,24	18,70	11,26	24,13
65 ans et +	3,38	6,28	7,36	12,84	21,52
2011-12					
15-19 ans	20,74	11,12	12,68	23,30	8,78
20-24 ans	13,71	10,35	9,06	21,50	6,62
25-29 ans	11,43	9,60	8,05	5,89	6,17
30-49 ans	38,53	44,64	41,12	22,86	32,01
50-64 ans	10,33	19,51	21,10	13,17	24,29
65 ans et +	5,25	4,77	7,99	13,28	22,13

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

On observera aussi que les titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur sont surreprésentés parmi les victimes d'injures et de menaces ce qui n'est pas le cas ni pour les agressions physiques ni pour les vols avec violence (tableau 81).

Tableau 81. Agressions : répartition par niveau scolaire atteint (% des victimes de chaque agression), CVS

	violences physiques	menaces	injures	vols violents	échantillon
2005-06					
sans diplôme à brevet	38,99	30,14	30,56	43,68	<i>40,91</i>
CAP - BEP	27,99	26,25	<i>25,59</i>	18,00	<i>25,66</i>
bac	11,09	17,19	16,29	17,39	<i>12,49</i>
bac+2	10,19	12,03	11,44	9,67	<i>9,22</i>
sup. bac+2	<i>11,74</i>	14,40	16,12	11,25	<i>11,72</i>
2006-07					
sans diplôme à brevet	40,13	31,32	31,10	47,04	<i>40,37</i>
CAP - BEP	24,37	<i>25,29</i>	24,07	19,16	<i>25,35</i>
bac	15,52	14,69	16,20	10,93	<i>12,48</i>
bac+2	9,52	12,59	13,80	8,26	<i>10,00</i>
sup. bac+2	10,46	16,11	14,84	14,62	<i>11,79</i>
2007-08					
sans diplôme à brevet	36,14	32,12	30,41	42,76	<i>38,97</i>
CAP - BEP	24,12	28,63	24,94	20,12	<i>26,02</i>
bac	15,79	12,96	15,02	<i>12,48</i>	<i>12,69</i>
bac+2	13,08	15,52	15,18	14,54	<i>10,62</i>
sup. bac+2	10,87	10,77	14,46	10,10	<i>11,70</i>
2008-09					
sans diplôme à brevet	39,53	29,93	31,91	43,35	<i>39,31</i>
CAP - BEP	23,30	29,09	25,56	25,46	<i>26,25</i>
bac	<i>12,41</i>	15,12	15,31	15,92	<i>12,44</i>
bac+2	12,57	11,85	12,19	5,57	<i>9,85</i>
sup. bac+2	<i>12,20</i>	14,01	15,03	9,70	<i>12,15</i>
2009-10					
sans diplôme à brevet	33,94	28,95	29,09	30,24	<i>39,15</i>
CAP - BEP	21,58	22,35	21,64	15,08	<i>22,78</i>
bac	22,07	18,23	19,63	24,84	<i>15,49</i>
bac+2	14,00	14,90	14,30	13,15	<i>9,74</i>
sup. bac+2	8,41	15,57	15,34	16,69	<i>12,85</i>
2010-11					
sans diplôme à brevet	37,17	27,02	28,87	36,49	<i>38,01</i>
CAP - BEP	<i>22,54</i>	20,72	21,10	14,48	<i>22,50</i>
bac	16,85	23,73	18,81	22,32	<i>16,25</i>
bac+2	11,30	11,53	12,24	<i>9,90</i>	<i>9,91</i>
sup. bac+2	12,14	17,00	18,99	16,81	<i>13,33</i>
2011-12					
sans diplôme à brevet	30,68	22,67	24,96	29,18	<i>35,46</i>
CAP - BEP	28,01	21,17	17,38	15,14	<i>21,76</i>
bac	17,36	20,89	22,41	28,30	<i>17,17</i>
bac+2	10,49	14,31	14,93	9,69	<i>11,05</i>
sup. bac+2	13,46	20,96	20,32	17,68	<i>1,09</i>

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Si les étudiants sont surreprésentés parmi les victimes de toutes les sortes d'agressions – un artefact de la surexposition des jeunes – les chômeurs le sont aussi. Les employés et, presque toujours, les intermédiaires sont surreprésentés dans toutes les formes d'agression à l'exception des vols avec

violence. L'écart se creuse si l'on compare ouvriers et cadres : les premiers ne sont surreprésentés que parmi les victimes d'agressions physiques et les derniers parmi celles de menaces et d'injures.

Tableau 82. Agressions : répartition par PCS (% des victimes de chaque agression), CVS

	violences physiques	menaces	injures	vols violents	échantillon
2005-06					
agriculteurs	0,00	0,40	0,67	0,00	1,29
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2,67	3,91	2,92	2,45	3,09
cadres	6,77	8,98	10,12	6,92	7,51
professions intermédiaires	13,14	14,25	15,81	10,39	11,82
employés	18,65	18,83	19,27	14,21	15,47
ouvriers	14,88	11,73	9,43	4,59	11,28
chômeurs	10,58	8,51	6,62	11,61	5,62
retraités	5,54	10,29	11,85	8,83	28,00
H/F au foyer	3,49	3,49	3,92	1,38	3,94
étudiants	22,22	17,60	17,46	38,40	10,84
autres inactifs	2,06	2,02	1,93	1,21	1,14
2006-07					
agriculteurs	0,44	0,34	0,71	0,00	1,08
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,18	4,51	2,80	3,30	2,92
cadres	6,83	9,66	8,21	9,52	7,14
professions intermédiaires	13,38	18,35	16,94	6,84	12,23
employés	19,46	19,03	19,98	12,45	15,25
ouvriers	12,64	10,85	9,53	10,22	11,05
chômeurs	10,13	8,85	6,78	11,66	5,26
retraités	4,51	9,61	12,48	12,87	28,37
H/F au foyer	2,32	3,18	2,98	0,25	4,01
étudiants	25,72	14,62	18,12	11,22	11,44
autres inactifs	1,38	1,01	1,49	1,25	1,24
2007-08					
agriculteurs	0,94	0,38	0,56	0,00	1,13
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0,76	3,69	2,69	3,76	2,68
cadres	7,73	8,42	8,55	5,07	7,37
professions intermédiaires	16,47	16,52	17,97	17,05	12,24
employés	13,42	15,94	18,14	9,47	15,45
ouvriers	9,87	12,53	9,97	9,30	11,15
chômeurs	14,23	12,49	8,21	11,16	6,22
retraités	8,42	10,44	13,19	11,44	28,68
H/F au foyer	3,12	2,94	2,90	1,08	3,57
étudiants	23,88	14,67	16,72	30,70	10,64
autres inactifs	1,16	1,99	1,10	0,97	0,87
2008-09					
agriculteurs	0,79	1,23	0,89	0,00	0,94
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1,50	3,47	3,57	6,30	3,34
cadres	6,82	8,59	9,80	2,71	7,65
professions intermédiaires	9,26	16,77	14,80	9,88	11,67
employés	12,06	17,66	16,46	15,36	13,18
ouvriers	12,93	9,80	9,57	2,20	10,90
chômeurs	14,82	10,69	8,53	8,83	6,38
retraités	7,16	10,36	14,18	13,99	30,15
H/F au foyer	2,98	5,07	3,18	5,35	3,74
étudiants	27,06	13,81	16,67	34,73	10,68
autres inactifs	4,62	2,55	2,34	0,65	1,37
2009-10					
agriculteurs	0,43	0,84	0,54	0,00	0,99
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5,34	4,61	5,01	3,56	3,76
cadres	5,56	10,02	9,35	7,93	7,36
professions intermédiaires	14,97	17,15	16,05	12,73	11,62
employés	11,72	17,66	16,39	8,60	13,13
ouvriers	11,74	8,65	8,76	0,61	10,62
chômeurs	11,57	9,65	9,66	7,38	6,42
retraités	8,60	10,22	14,08	16,72	30,30

	violences physiques	menaces	injures	vols violents	échantillon
H/F au foyer	2,28	3,30	3,13	1,72	3,73
étudiants	26,60	16,93	15,92	40,37	10,99
autres inactifs	1,20	0,97	1,12	0,36	1,08
2010-11					
agriculteurs	0,10	0,54	0,85	2,07	1,12
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,63	4,03	3,44	2,29	3,41
cadres	6,87	10,60	12,48	8,47	8,13
professions intermédiaires	13,36	16,65	16,87	5,28	12,36
employés	14,27	14,86	15,62	13,33	12,56
ouvriers	13,71	11,51	10,11	2,90	10,28
chômeurs	9,97	10,56	7,04	11,31	6,61
retraités	6,21	10,67	12,89	15,29	30,85
H/F au foyer	3,13	2,21	2,28	1,05	2,79
étudiants	27,32	17,26	17,44	35,02	10,79
autres inactifs	1,43	1,11	0,97	3,00	1,12
2011-12					
agriculteurs	0,00	0,68	0,36	0,00	1,09
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1,92	3,99	2,83	5,40	3,26
cadres	8,41	10,10	12,00	8,70	8,81
professions intermédiaires	10,67	21,66	17,25	13,31	12,29
employés	16,68	16,23	16,45	11,14	13,22
ouvriers	11,05	10,15	9,57	7,46	9,92
chômeurs	17,52	9,52	7,83	8,00	6,51
retraités	7,99	9,27	13,91	16,03	29,84
H/F au foyer	3,05	2,44	2,73	1,12	2,70
étudiants	21,78	14,57	15,60	27,40	11,10
autres inactifs	0,94	1,39	1,46	1,42	1,24

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Membres de familles monoparentales et de couples avec enfants sont surexposés à toutes sortes d'agressions (tableau 83), ce qui traduit probablement la surreprésentation des jeunes sur la scène de la violence.

Tableau 83. Agressions : répartition par sorte de ménage (% des victimes de chaque agression), CVS

	violences physiques	menaces	injures	vols violents	échantillon
2005-06					
personne seule	15,09	13,66	13,06	17,22	16,11
famille monoparentale	16,78	10,93	9,96	14,68	6,76
couple sans enfant	13,61	19,13	23,69	15,07	29,69
couple avec enfants	47,22	52,45	49,96	47,36	43,93
autres types de ménages	7,30	3,83	3,33	5,67	3,51
2006-07					
personne seule	16,12	15,33	14,71	18,21	18,25
famille monoparentale	16,03	12,23	9,74	7,96	7,56
couple sans enfant	15,42	20,37	20,69	17,47	28,45
couple avec enfants	47,96	47,03	50,31	49,18	41,27
autres types de ménages	4,47	5,05	4,55	7,18	4,48
2007-08					
personne seule	14,44	14,81	16,55	19,41	19,20
famille monoparentale	14,47	11,40	9,97	11,31	6,87
couple sans enfant	16,98	23,11	21,65	13,47	28,10
couple avec enfants	48,37	46,77	47,90	50,65	41,56
autres types de ménages	5,73	3,92	3,93	5,15	4,27
2008-09					
personne seule	15,99	17,06	17,44	14,65	19,82
famille monoparentale	20,12	14,22	10,30	22,69	7,27
couple sans enfant	13,28	21,75	20,84	17,61	29,13
couple avec enfants	40,98	41,50	46,19	38,50	39,50

	violences physiques	menaces	injures	vols violents	échantillon
autres types de ménages	9,63	5,47	5,23	6,55	4,28
2009-10					
personne seule	18,18	13,99	13,91	17,16	18,63
famille monoparentale	17,25	13,84	10,90	12,55	7,63
couple sans enfant	13,32	17,87	22,34	11,25	29,75
couple avec enfants	41,60	50,66	47,86	53,17	39,89
autres types de ménages	9,65	3,64	4,98	5,87	4,10
2010-11					
personne seule	15,70	15,60	13,62	21,18	18,74
famille monoparentale	16,50	11,89	10,05	12,00	7,80
couple sans enfant	14,76	18,28	21,90	21,06	29,65
couple avec enfants	47,45	49,48	49,89	36,40	39,82
autres types de ménages	5,59	4,74	4,52	9,36	3,99
2011-12					
personne seule	17,12	16,89	17,29	17,29	19,27
famille monoparentale	19,04	11,86	10,08	10,08	7,63
couple sans enfant	14,82	19,12	20,85	20,85	29,15
couple avec enfants	46,32	50,23	48,67	48,67	40,53
autres types de ménages	2,69	1,90	3,12	3,12	3,42

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

L'échelle des niveaux de vie ne laisse pas apparaître de différences systématiques d'exposition au risque d'agression, tout au plus peut-on noter une certaine surreprésentation des plus bas niveaux de vie parmi les victimes d'agressions physiques et des plus hauts niveaux de vie parmi les victimes de menaces, d'injures et souvent de vols violents (tableau 84).

Tableau 84. Agressions : répartition par niveau de vie (% des victimes de chaque agression), CVS

	violences physiques	menaces	injures	vols violents	échantillon
2005-06					
1 ^{er} quartile	29,55	24,18	23,50	28,93	24,43
2 ^e quartile	27,07	26,65	23,86	12,98	25,07
3 ^e quartile	24,37	23,66	24,83	18,26	25,47
4 ^e quartile	19,01	25,50	27,81	39,83	25,02
2006-07					
1 ^{er} quartile	28,15	25,08	22,31	23,36	24,59
2 ^e quartile	29,20	26,03	26,18	26,26	26,96
3 ^e quartile	19,09	24,43	24,15	22,44	23,25
4 ^e quartile	23,55	24,46	27,36	27,94	25,21
2007-08					
1 ^{er} quartile	27,96	23,22	22,06	28,34	24,47
2 ^e quartile	22,29	27,27	25,95	27,51	25,15
3 ^e quartile	27,24	25,47	26,65	21,41	25,49
4 ^e quartile	22,51	24,04	25,35	22,74	24,89
2008-09					
1 ^{er} quartile	34,21	29,65	27,73	27,63	25,96
2 ^e quartile	26,33	23,23	23,08	20,40	24,73
3 ^e quartile	25,11	24,94	24,75	30,95	24,90
4 ^e quartile	14,36	22,18	24,43	21,01	24,41
2009-10					
1 ^{er} quartile	31,78	27,66	23,69	28,24	25,09
2 ^e quartile	24,98	25,22	21,20	13,51	24,45
3 ^e quartile	24,74	20,23	28,74	27,72	25,24
4 ^e quartile	18,50	26,89	26,36	30,54	25,22
2010-11					
1 ^{er} quartile	38,20	27,90	23,94	39,66	25,78
2 ^e quartile	24,32	23,94	24,92	16,03	25,02

	violences physiques	menaces	injures	vols violents	échantillon
3 ^e quartile	18,22	25,15	24,89	21,89	24,82
4 ^e quartile	19,26	23,01	26,24	22,42	24,38
2011-12					
1 ^{er} quartile	37,84	24,58	23,87	20,54	26,08
2 ^e quartile	27,27	22,43	21,92	25,22	24,37
3 ^e quartile	15,14	25,22	27,43	13,38	25,23
4 ^e quartile	19,74	27,77	26,79	40,86	24,32

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

La part de ceux qui habitent en appartements et sont locataires est plus élevée parmi les victimes d'agression que dans l'ensemble des enquêtés, mais c'est probablement un artefact assez trivial du caractère urbain de cette victimation (tableaux 85 et 86).

Tableau 85. Agressions : répartition par sorte de logement (% des victimes de chaque agression), CVS

	violences physiques	menaces	injures	vols violents	échantillon
2005-06					
maisons	57,59	63,28	59,58	50,39	66,32
appartements	42,41	36,21	40,10	49,61	33,45
autres	0,00	0,52	0,32	0,00	0,24
2006-07					
maisons	57,91	58,88	61,17	51,22	65,90
appartements	41,80	41,01	38,66	48,35	33,87
autres	0,28	0,10	0,16	0,43	0,22
2007-08					
maisons	56,00	63,33	61,05	55,34	66,15
appartements	43,53	36,61	38,77	44,66	33,70
autres	0,48	0,06	0,17	0,00	0,15
2008-09					
maisons	47,77	58,91	61,68	45,57	65,86
appartements	52,10	40,77	38,23	54,30	33,93
autres	0,12	0,33	0,09	0,13	0,21
2009-10					
maisons	52,63	60,01	61,75	45,80	66,08
appartements	46,74	39,65	37,90	54,20	33,69
autres	0,63	0,34	0,35	0,00	0,22
2010-11					
maisons	52,64	56,58	58,87	42,60	65,17
appartements	47,26	43,33	40,88	57,14	34,71
autres	0,10	0,09	0,25	0,26	0,12
2011-12					
maisons	55,09	62,48	60,79	47,91	66,76
appartements	44,91	37,36	38,90	51,64	33,03
autres	0,00	0,16	0,31	0,45	0,21

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Tableau 86. Agressions : répartition entre propriétaires et locataires (% des victimes de chaque agression), CVS

	violences physiques	menaces	injures	vols violents	échantillon
2005-06					
propriétaire	42,14	53,58	54,21	53,66	64,13
locataire	57,86	46,42	45,79	46,34	35,87
2006-07					
propriétaire	50,22	52,52	58,94	54,44	64,25

	violences physiques	menaces	injures	vols violents	échantillon
locataire	49,78	47,48	41,06	45,56	35,75
2007-08					
propriétaire	46,90	55,65	57,82	60,50	64,10
locataire	53,10	44,35	42,18	39,50	35,90
2008-09					
propriétaire	41,25	51,73	56,25	53,14	63,97
locataire	58,75	48,27	43,75	46,86	36,03
2009-10					
propriétaire	44,98	53,78	59,81	55,35	63,99
locataire	55,02	46,22	40,19	44,65	36,01
2010-11					
propriétaire	48,89	54,89	57,56	44,37	63,26
locataire	51,11	45,11	42,44	55,63	36,74
2011-12					
propriétaire	46,96	59,70	60,06	52,93	65,84
locataire	53,04	40,30	39,94	47,07	34,16

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

VII. COMPARAISON DES AGRESSÉS SELON LES ZONES

Tableau 87. Agressions : répartition par taille d'unités urbaines et ZUS (% des victimes de chaque agression) CVS

	violences physiques	menaces	injures	vols violents	échantillon
2005-06					
commune rurale	21,26	18,38	19,99	9,98	26,01
UU < 20 000 hab.	12,48	19,01	14,72	7,21	17,15
UU 20 000-100 000 hab.	13,52	12,57	14,00	8,26	12,86
UU > 100 000 hab.	38,85	36,98	36,06	46,88	28,55
UU de Paris	13,90	13,06	15,23	27,68	15,42
ZUS	6,67	6,32	6,81	15,11	6,21
2006-07					
commune rurale	17,49	21,09	20,49	6,97	25,45
UU < 20 000 hab.	15,24	18,32	17,36	9,16	17,68
UU 20 000-100 000 hab.	14,30	12,39	12,53	6,21	12,62
UU > 100 000 hab.	35,85	32,64	33,39	30,82	28,22
UU de Paris	17,13	15,56	16,22	46,83	16,04
ZUS	9,21	7,15	6,58	11,56	6,30
2007-08					
commune rurale	15,30	19,98	19,66	10,20	25,34
UU < 20 000 hab.	16,11	18,47	17,06	11,29	17,80
UU 20 000-100 000 hab.	18,38	12,77	14,12	11,81	12,68
UU > 100 000 hab.	37,60	34,82	33,65	37,48	28,03
UU de Paris	12,60	13,96	15,51	29,22	16,15
ZUS	6,44	5,31	6,80	12,87	6,29
2008-09					
commune rurale	17,71	24,69	22,12	11,40	26,06
UU < 20 000 hab.	17,04	16,75	16,96	12,24	17,34
UU 20 000-100 000 hab.	13,13	13,85	11,97	7,78	12,85
UU > 100 000 hab.	32,68	31,75	34,14	32,46	27,88
UU de Paris	19,43	12,96	14,81	36,12	15,87
ZUS	6,38	5,09	5,50	5,49	5,57
2009-10					
commune rurale	21,66	26,13	23,95	11,00	26,33
UU < 20 000 hab.	13,84	14,67	14,35	3,48	16,58
UU 20 000-100 000 hab.	7,59	10,92	12,26	15,75	12,70
UU > 100 000 hab.	42,86	34,54	34,39	35,55	28,15
UU de Paris	14,05	13,74	15,05	34,22	16,23

	violences physiques	menaces	injures	vols violents	échantillon
ZUS	6,68	6,64	6,30	7,09	6,23
2010-11					
commune rurale	<i>17,61</i>	<i>16,24</i>	<i>18,48</i>	<i>6,59</i>	23,22
UU < 20 000 hab.	<i>18,71</i>	<i>17,52</i>	<i>16,07</i>	<i>13,70</i>	16,77
UU 20 000-100 000 hab.	12,78	13,19	13,38	<i>8,06</i>	12,48
UU > 100 000 hab.	36,12	35,62	35,04	36,35	30,81
UU de Paris	<i>14,78</i>	17,43	17,03	35,29	16,72
ZUS	8,21	<i>6,23</i>	6,70	11,73	6,37
2011-12					
commune rurale	<i>20,43</i>	<i>17,70</i>	<i>17,61</i>	<i>10,56</i>	23,11
UU < 20 000 hab.	<i>14,49</i>	<i>14,66</i>	<i>15,34</i>	<i>6,86</i>	17,17
UU 20 000-100 000 hab.	13,11	14,03	12,81	13,86	12,53
UU > 100 000 hab.	33,06	32,91	35,74	31,79	30,85
UU de Paris	18,91	20,69	18,51	36,93	16,34
ZUS	6,66	<i>5,44</i>	5,88	<i>4,06</i>	5,90

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Seuls les enquêtés habitant des unités urbaines de plus de 100 000 habitants sont surexposés à toutes les sortes d'agressions, et c'est vrai à Paris – très fortement – pour les vols violents et de manière croissante pour les violences physiques et les menaces, d'après les deux dernières CVS étudiées (tableau 87).

Contrairement à ce que l'on pense souvent, les enquêtés habitant en zone urbaine sensible ne sont pas systématiquement surreprésentés parmi les victimes d'agressions, à l'exception des agressions physiques dans la deuxième CVS et surtout des vols violents qui sont très fortement présents jusqu'à la CVS de 2010-11, mais beaucoup moins lors de la dernière CVS présentée.

Certaines caractéristiques sont surreprésentées chez toutes les sortes d'agressés, ainsi du jeune âge (adolescents, jeunes adultes et adultes jeunes), de certaines PCS (étudiants, chômeurs, employés, intermédiaires), des foyers avec enfants (familles monoparentales, couples avec enfants), mais aussi des enquêtés vivant en appartements, des locataires, de ceux qui habitent une grande ville. Dans l'ensemble, on voit apparaître un tableau dominé par la jeunesse et l'habitat urbain (mais pas ZUS).

On voit également apparaître des contrastes entre victimes d'agressions physiques, victimes d'injures et celles de menaces : selon le sexe (les hommes sont surreprésentés parmi les premières et les deuxièmes, les femmes parmi les troisièmes). Parmi les enquêtés qui déclarent des injures et menaces, on trouve davantage d'enquêtés à fort capital scolaire (diplômes d'études supérieures), professionnel (cadres *vs* ouvriers) et monétaire (hauts niveaux de vie). Au total, les enquêtés à fort statut semblent – surtout si on les compare aux victimes d'agressions physiques – surreprésentés parmi ceux qui se disent injuriés ou menacés. Sont-ils plus exposés ou ont-ils l'épiderme plus sensible... peut-être même de plus en plus sensible ? Sur la base des données d'enquête, il est difficile de trancher. On retiendra seulement l'hétérogénéité de ces deux groupes d'agressés.

Quant au vol violent, ses victimes apparaissent fortement typées à au moins trois points de vue : urbaines comme les autres agressées, elles sont beaucoup plus parisiennes ; enfin, la jeunesse qu'elles partagent avec les autres agressées y est plus marquée encore.

VIII. PROFILS D'AGRESSÉS ET D'AGRESSIONS

1. Les agressions physiques

Pour tenter d'aller plus loin, il faut passer à une analyse multivariée. On commence par procéder à une analyse de correspondances multiples où sont placées en variables actives un premier ensemble de variables décrivant le contexte de la victimation :

- le pays de naissance, les catégories socioprofessionnelles, la zone géographique d'habitation, les quartiles de niveaux de vie, le statut d'occupation du logement, la strate (taille d'unité urbaine), le type de logement, le type de ménage, le niveau de diplôme atteint, la résidence en ZUS, le groupe dans la typologie du cadre de vie et celle d'insécurité, l'âge et le sexe de l'individu ;

Ainsi qu'un second groupe de variables qui ont trait à la victimation elle-même :

- le nombre de violences physiques, le moment de la journée, le lieu, la localisation dans le quartier ou sur le lieu de travail ou d'études, l'utilisation d'une arme, l'existence de menaces ou d'injures, la nature des coups reçus, la réaction de la victime lors de l'acte de violence, l'ITT, la connaissance du ou des auteurs, le renvoi, les motifs de non-renvoi et de plainte, le signalement du fait à un autre interlocuteur, l'identification du ou des auteurs (élucidation), l'utilité du dépôt de plainte, le dommage psychologique.

Soit 31 variables au total.

Les ACM effectuées enquête par enquête mettant en évidence des résultats assez similaires pour chaque année, nous travaillons sur l'empilement des six enquêtes CVS, soit 2 420 individus.

Le premier plan factoriel, représenté par la figure 20, explique 9,47% de la variance. Étant donné le nombre élevé de variables observées, ce pourcentage est plutôt bon. Les variables raisons du renvoi (13,44% et 9,87%), type de renvoi (12,55% et 8,89%) et utilité de la plainte (11,31% et 8,66%) contribuent le plus à la construction du premier axe mais également à celle du second. Dans ce cas de figure, décrire notre échantillon au travers des axes n'est pas très pertinent. On leur préférera les diagonales – plus représentatives – du premier plan factoriel.

Une première diagonale oppose les « plaignants » (quadrant en haut à droite), motivés par le souci d'éviter la récidive et d'identifier l'auteur aux « non-renvoyants » (quadrant en bas à gauche).

Du côté des plaignants, on trouve généralement des victimes d'agression ayant entraîné une ITT, qui considèrent le dépôt de plainte comme un devoir en plus de son aspect utilitaire. Sur l'utilité de la plainte, les avis sont toutefois partagés dans la mesure où l'on retrouve à la fois des individus pour qui la plainte a été utile et d'autre qui la jugent inutile mais elle permet généralement d'identifier l'auteur des faits. On y trouve aussi des individus qui signalent leur agression auprès de la police municipale ou d'élus.

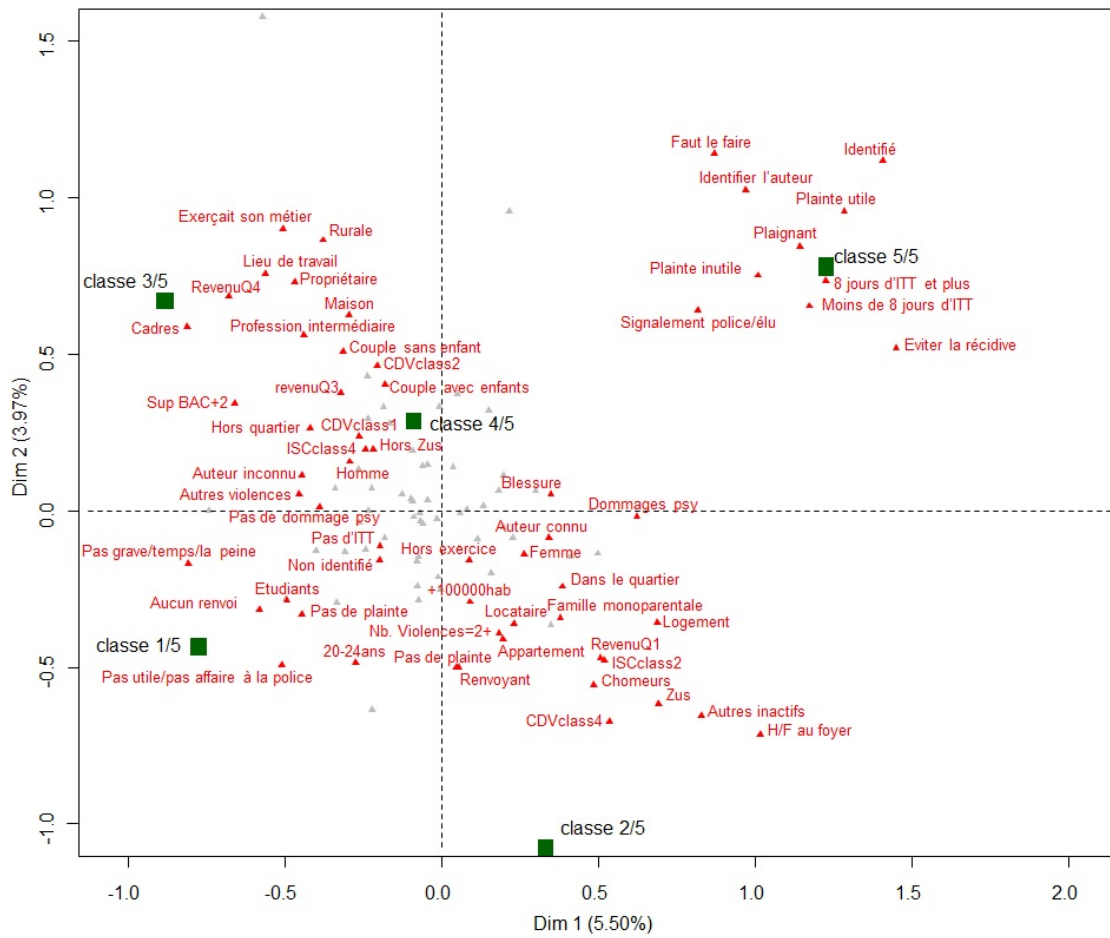
Du côté des non-renvoyants, on considère que l'agression n'est pas suffisamment grave pour que cela nécessite ne serait-ce qu'un renvoi aux autorités. Il n'y a généralement pas de dommage physique ou psychologique. Les victimes sont souvent assez jeunes (20 à 24 ans, étudiants).

La seconde diagonale oppose des individus présentant un bon niveau de vie (quadrant en haut à gauche) à des individus plutôt caractérisés par des variables témoignant d'un cadre de vie difficile et d'une position sociale défavorisée (quadrant en bas à droite).

Du côté des hauts niveaux de vie, on trouve plutôt des cadres ou des professions intermédiaires, diplômés de l'enseignement supérieur, agressés sur leur lieu de travail, alors qu'ils exerçaient leur métier. Les plus hauts niveaux de vie sont ici représentés. Il s'agit le plus souvent de propriétaires de maison, vivant en couple et en milieu rural. Ce sont le plus souvent des hommes, satisfaits de leur cadre de vie et qui n'éprouvent ni peur ni préoccupation en matière de délinquance.

À l'opposé, se dessine un profil d'urbains très modestes (locataires, habitant des appartements au sein de grandes agglomérations, en ZUS, familles monoparentales, 1^{er} quartile de niveau de vie, personnes au foyer, inactifs ou chômeurs). Insatisfaits de leur cadre de vie, ces individus, souvent des femmes, sont principalement préoccupés par la délinquance, ne se sentent pas en sécurité dans les transports en commun et ont peur dans leur quartier. On observe ici des agressions de quartier récurrentes qui, si elles n'entraînent pas de plainte, font au moins l'objet d'un signalement à la police ou à la gendarmerie.

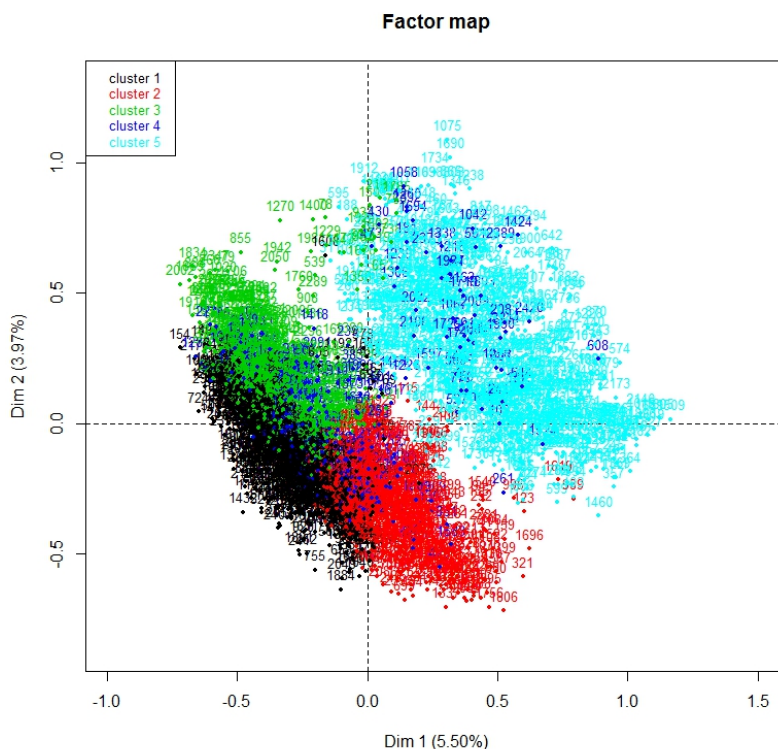
Figure 19. Violences physiques : ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie, cumul des enquêtes 2005-06 à 2010-11



Sur ce graphique sont présentes les variables qui expliquent 60 % de la contribution de ces deux axes.

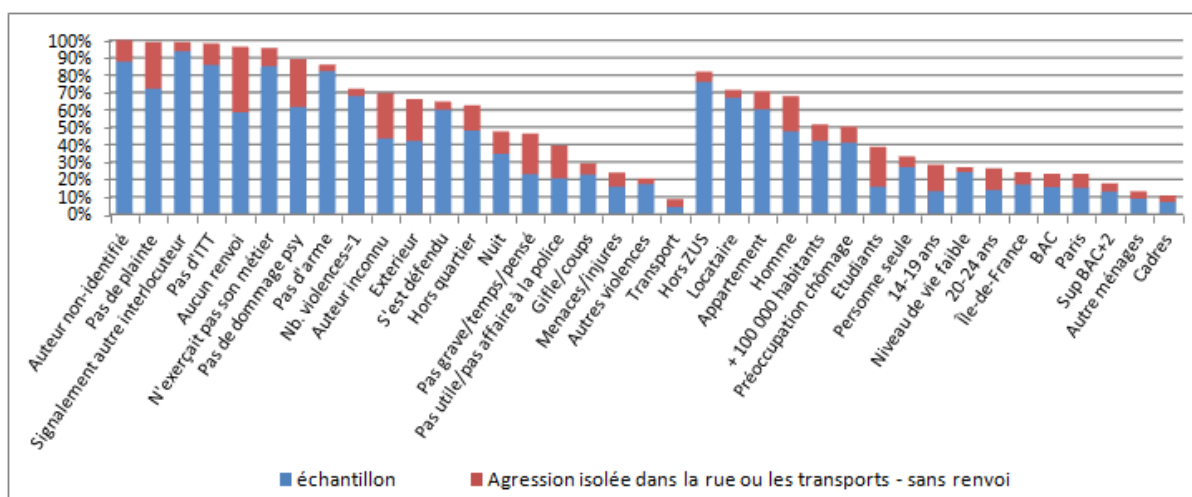
Sur la base de cette ACM, on peut procéder à une analyse typologique qui fait émerger cinq classes :

Figure 20. Violences physiques : répartition des individus par classe sur le premier plan factoriel de l'ACM, cumul des enquêtes 2005-06 à 2010-11



La 1^{ère} classe réunit un grand quart (28,55%) des victimes d'agression physiques.

Figure 21. Victimes de violences physiques : catégories descriptives de la première classe



Une des caractéristiques les plus marquées de cette classe est son caractère francilien et plus particulièrement parisien³⁵.

Ces agressés n'ont peur ni chez eux, ni dans leur quartier – qui n'est d'ailleurs pas en cause puisque la violence s'est déroulée ailleurs. Ils sont principalement préoccupés par le chômage. Il s'agit principalement d'étudiants ou de jeunes cadres (14 à 24 ans), de bacheliers et de diplômés du supérieur, avec un niveau de vie plutôt dans la moyenne basse (second quartile de niveau de vie). Ce sont plutôt des hommes.

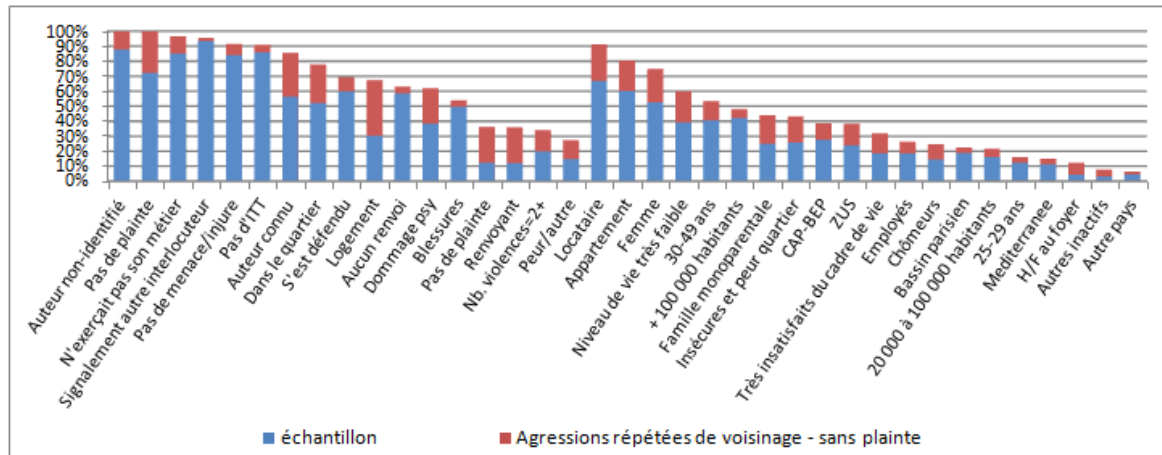
³⁵Sur les 24% de Franciliens, 23% sont des Parisiens, soit la quasi-totalité d'entre eux.

Ils ne se tournent pas vers la police car l'affaire ne leur paraît pas suffisamment grave et qu'ils ne voient pas à quoi une telle démarche aurait pu servir.

Nous sommes là en présence d'une agression physique isolée, de gravité limitée (pas d'ITT, ni dommage psychologique), par un inconnu dans des transports en commun ou un lieu public, en tous cas pas d'une violence de voisinage. Il s'agit d'un incident typiquement *parisien* qui ne débouche sur aucun renvoi.

La 2^{ème} classe concerne 19,83% des victimes d'agression physique.

Figure 22. Victimes de violences physiques : catégories descriptives de la deuxième classe



Il s'agit de victimations de voisinage³⁶, répétées, avec un niveau de violence dont la forme typique est la blessure, mais sans entraîner d'ITT. Il existe cependant des répercussions psychologiques. L'agressé connaît son agresseur plus souvent qu'à l'ordinaire en matière d'agressions physiques. Plus fréquemment aussi, la victime s'est défendue.

Le cadre de vie est urbain³⁷, défavorisé³⁸, évalué très sévèrement par la victime qui dénonce une concentration de problèmes aggravés par des manques d'équipement³⁹.

Le profil de l'agressé lui-même dénote qu'il appartient à un milieu populaire (chômeurs, inactifs, employés, familles monoparentales, du quartile de niveau de vie le plus faible, des locataires, d'un habitat en appartement plutôt qu'en maison).

Il n'y a guère de dépôt de plainte (la peur des représailles est moins rare ici que parmi l'ensemble des victimes d'agression physique), au plus un renvoi à la police ou un signalement à un autre interlocuteur.

En résumé, nous sommes en présence d'agressions de voisinage à répétition au sein de classes populaires vivant dans des quartiers défavorisés de grandes villes, sans dépôt de plainte.

³⁶ Surreprésentation de celles qui se sont passées dans le logement ou les parties communes, dans le quartier, pas dans l'exercice du métier ou dans le cadre des études.

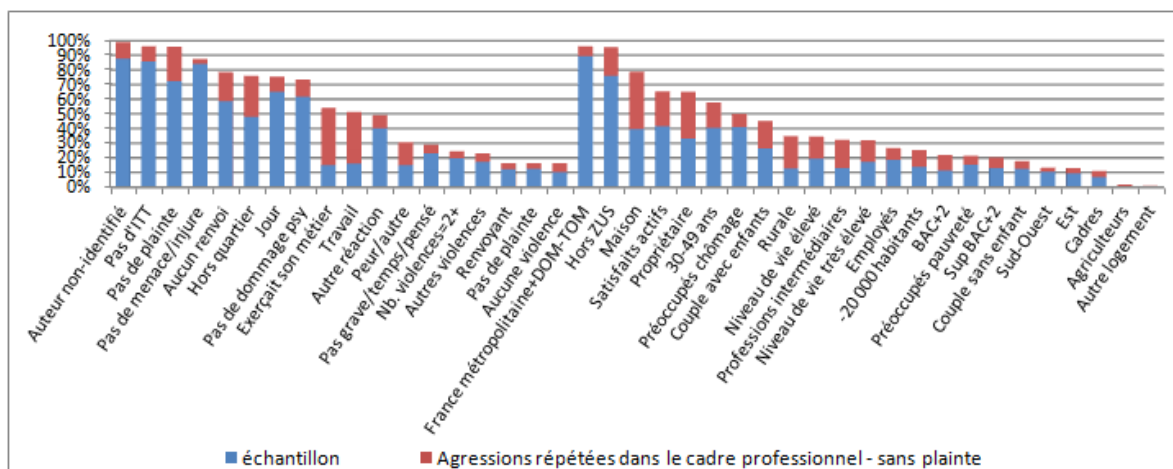
³⁷ Surreprésentation des victimes vivant dans des unités urbaines de 20 000 à plus de 100 000 habitants, dans le bassin parisien ou en région méditerranéenne.

³⁸ Plus d'un tiers des victimes d'agressions physiques habitant une ZUS se retrouvent dans cette classe.

³⁹ Classe 4 du cadre de vie

La 3^{ème} classe ne représente que le sixième (17,60 %) des victimes d'agression physique.

Figure 23. Victimes de violences physiques : catégories descriptives de la troisième classe



Cette fois, les agressions se déroulent – plus que proportionnellement – hors du quartier, de jour, dans un contexte professionnel. Elles n'entraînent ni dommage physique ou psychologique, ni ITT.

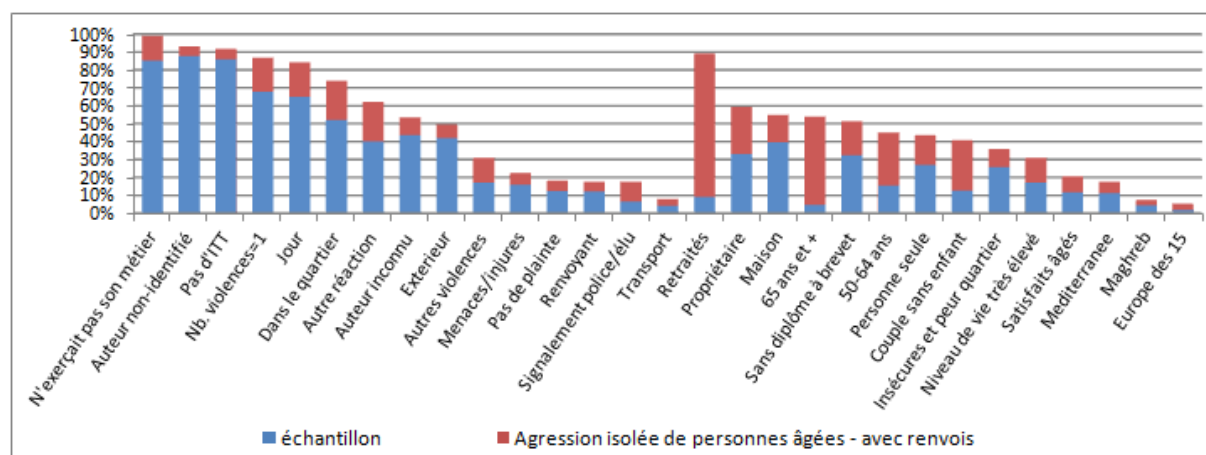
Les victimes – qui habitent plus souvent qu'en moyenne dans de petites unités urbaines ou même en milieu rural – présentent un profil avec surreprésentation des cadres, professions intermédiaires, employés et agriculteurs, des 30-49 ans, des diplômés de l'enseignement supérieur, des Français de naissance, des plus hauts niveaux de vie (troisième et quatrième quartiles), des couples et des propriétaires de maison ou d'un autre logement. Ce sont des actifs satisfaits, peu préoccupés par l'insécurité et sans peur de la délinquance.

S'il leur arrive d'avertir la police, leur démarche ne va pas jusqu'au dépôt de plainte, soit parce qu'ils considèrent que l'agression n'est pas grave, soit par peur des représailles.

En fin de compte, il s'agit ici de violences physiques répétées mais de gravité limitée dans un contexte *professionnel*, qui peut impliquer un renvoi mais aucune plainte.

La 4^{ème} classe est toute petite (8,43%).

Figure 24. Victimes de violences physiques : catégories descriptives de la quatrième classe



Cette fois, il s'agit – plus que proportionnellement – d'une agression isolée, de faible intensité (pas d'ITT), de jour, dans la rue ou les transports en commun mais dans le quartier, hors de tout contexte professionnel, par un auteur inconnu.

Le cadre de vie est ici plus généralement méditerranéen (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse).

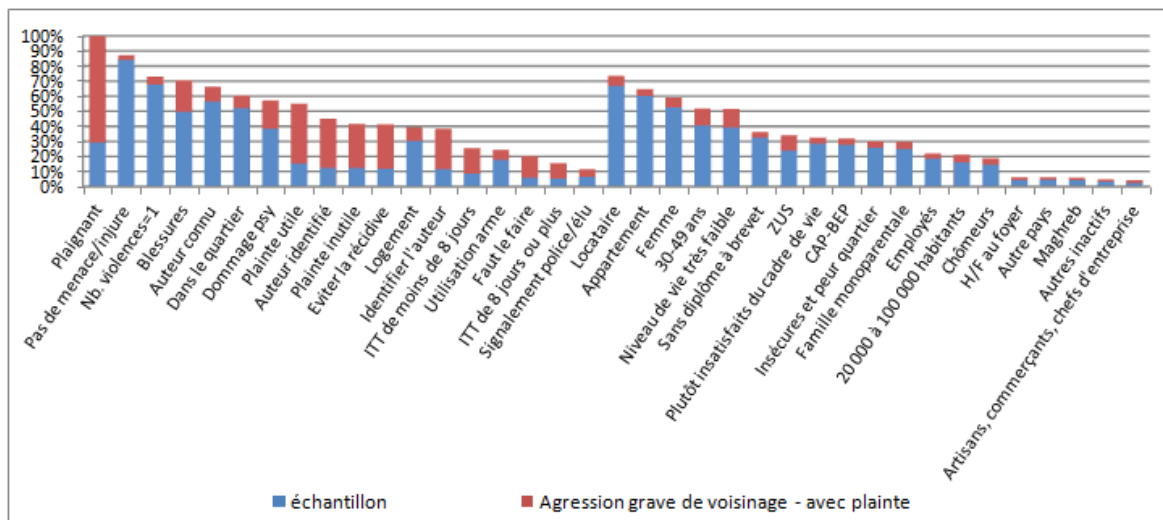
Les agressés sont – plus que proportionnellement – des retraités, des personnes âgées de plus de 50 ans, vivant seuls ou en couple sans enfants présents, avec un capital scolaire plutôt faible qui est probablement un effet de l'âge. Trois fois sur cinq (et deux fois plus souvent qu'en moyenne), les victimes de cette classe sont propriétaires de leur logement (une maison en majorité) et près d'un tiers bénéficient d'un excellent niveau de vie (quatrième quartile de niveau de vie). Parmi les membres de la classe, une très petite minorité est originaire du Maghreb ou de pays appartenant à l'Europe des 15⁴⁰ mais cela concerne tout de même 2 à 3 fois plus d'individus que la moyenne des victimes de violences physiques.

Le seul recours qui apparaisse nettement consiste dans un signalement à la police municipale (le taux moyen de ce renvoi est ici multiplié par trois).

Au total, des enquêtés plutôt *âgés* sont victimes d'une agression physique *isolée* et probablement sans conséquence trop grave. Elles se bornent à un *renvoi limité*.

Enfin, la 5^{ème} classe réunit le quart (25,58 %) des victimes d'agressions physiques.

Figure 25. Victimes de violences physiques : catégories descriptives de la cinquième classe



Nous sommes devant une agression de voisinage, dans le logement ou les parties communes, par un auteur connu, mais cette fois caractérisée : l'usage d'une arme est plus fréquent qu'en moyenne, de même la présence de blessures, d'ITT (plus ou moins de 8 jours) et de dommages psychologiques.

On note une surreprésentation des villes moyennes (20 à 100 000 habitants) et de la résidence en ZUS (locataire en appartement).

La victime présente les traits d'un statut précaire⁴¹, mais les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont tout de même moins rares qu'en moyenne. Elle cumule préoccupation sécuritaire, peur concrète de la délinquance et est insatisfaite de son cadre de vie. Plus souvent qu'en moyenne,

⁴⁰ Afin que la variable *pays de naissance* reste stable dans le temps, il a été décidé de dissocier les pays appartenant à l'Union européenne en deux modalités : d'une part les pays de l'Europe des 15 – pays qui appartenaient à l'Union européenne entre 1995 et 2004 en dehors de la France –, d'autre part, les autres pays appartenant à l'Union européenne (à partir de 2004), inclus dans la modalité « autres pays ». Ainsi quels que soient les modifications apportées à l'Union européenne, les pays de chaque modalité de la variable restent inchangés.

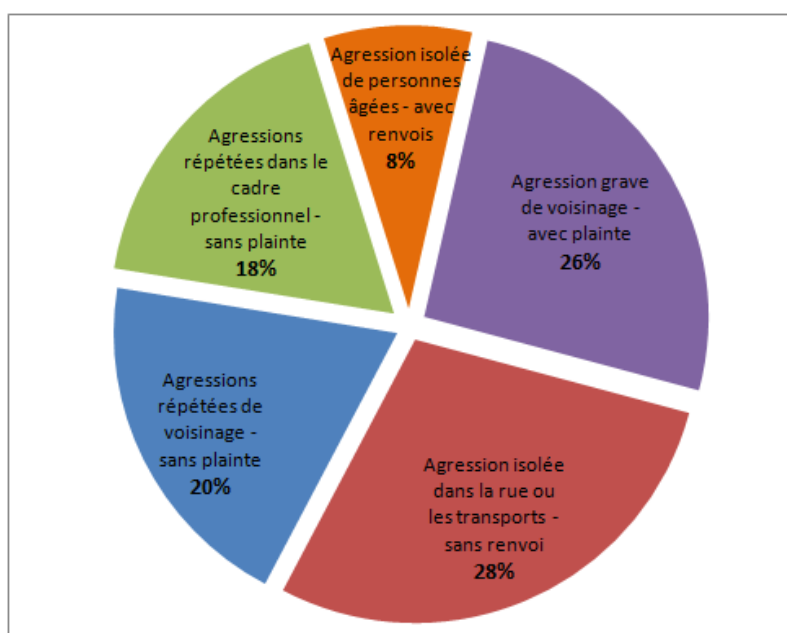
⁴¹ Surreprésentation du premier quartile de niveau de vie, d'un faible niveau scolaire, des familles monoparentales, des chômeurs, personnes au foyer, inactifs et employés.

il s'agit d'individus de 30 à 49 ans, de personnes originaires du Maghreb ou d'autre pays que la France ou l'Europe des 15 et de femmes.

Sa réaction est à la mesure de la gravité de l'atteinte : tous les membres de cette classe déposent plainte parce qu'il considèrent qu'il faut le faire mais aussi pour que l'auteur soit identifié et pour éviter la récidive ; si certains considèrent que c'était inutile, ils sont plus nombreux que la moyenne à estimer que cette démarche a été utile et d'ailleurs l'élucidation est ici plus présente qu'en moyenne (ce qui n'est pas étonnant puisque la victime connaît souvent son agresseur). On notera aussi un signalement auprès de la police municipale ou des élus.

Dans ce cas, nous sommes en présence d'une agression de *voisinage isolée*, mais cette fois *sérieuse* ; elle entraîne un recours systématique à la *police*.

Figure 26. Profils de victimes de violences physiques ; enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



Grâce à cette mise en typologie, sous la catégorie hétérogène d'**agression physique**, on voit émerger des profils très différents :

- **Pembrouille de voisinage** (classe 2) à répétition mais sans dommages trop graves, et aussi **l'agression de voisinage caractérisée** (classe 5),
- **les agressions** dans un cadre **professionnel** (classe 3),
- le tout petit groupe des **agressions** – heureusement pas trop graves – contre des **personnes âgées** (classe 4),
- enfin l'altercation classique par un inconnu dans la rue et les transports en commun (classe 1).

2. Les menaces

On procède de la même manière que pour les agressions physiques en recourant aux mêmes variables (27 variables et 4 938 individus). Les ACM réalisées enquête par enquête indiquant une répartition des individus et des variables assez similaire, nous travaillons sur l'empilement des six enquêtes CVS.

Le premier plan factoriel, représenté par la figure 28, explique 9,41% de la variance. Par ailleurs, les variables raisons du renvoi (15,06%), type de renvoi (14,62%) et utilité de la plainte (13,88%) contribuent le plus à la construction du premier axe. Pour le second axe, il s'agit des variables « lieu », « type de menace » et « moment de la journée ».

Le **1^{er} facteur** de l'ACM (5,08 % de la variance) oppose la tranquillité de la France profonde à la précarité des quartiers urbains de relégation.

On trouve d'un côté le logement en maison, dans des communes rurales, en tant que propriétaire, un niveau de vie confortable (4^e quartile). Le cadre de vie, jugé sûr et agréable, n'est pas entaché par les menaces subies hors du quartier. Celles-ci ne sont d'ailleurs pas considérées comme assez graves pour mériter un quelconque renvoi.

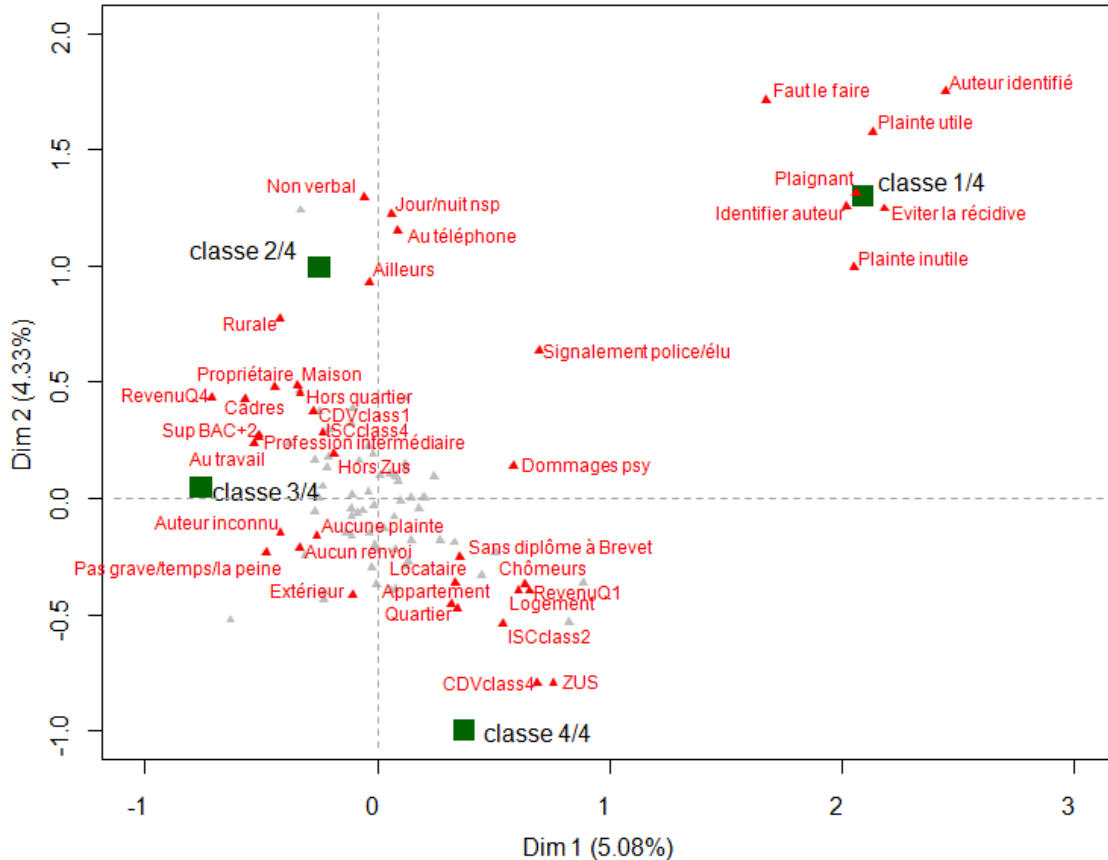
De l'autre côté on habite en location, dans une ZUS, en appartement, dans un cadre de vie jugé sévèrement pour ses désordres et son manque d'équipements, avec des niveaux de vie faibles (1^{er} quartile) ; on trouve aussi une forte préoccupation sécuritaire couplée avec une peur concrète de la délinquance. On notera que le dépôt de plainte et la victimation de proximité contribuent à ce côté du premier facteur.

Le **2^{ème} facteur** (4,33 %) oppose également la France profonde à la précarité des quartiers de relégation.

Les individus de la France profonde ont le même profil que ceux du premier facteur à la différence près que, cette fois, les menaces sont principalement indirectes (au téléphone ou par écrit) et entraînent un signalement à la police municipale ou à des élus, ou un dépôt de plainte pour éviter la récurrence. L'auteur est d'ailleurs bien souvent identifié mais les avis sont partagés sur l'utilité de la démarche.

De l'autre côté de l'axe, on retrouve les individus des quartiers urbains de relégation cette fois victime de menace plutôt en face à face, par un auteur inconnu. Ces menaces ne sont pas jugées assez graves pour mériter un quelconque renvoi.

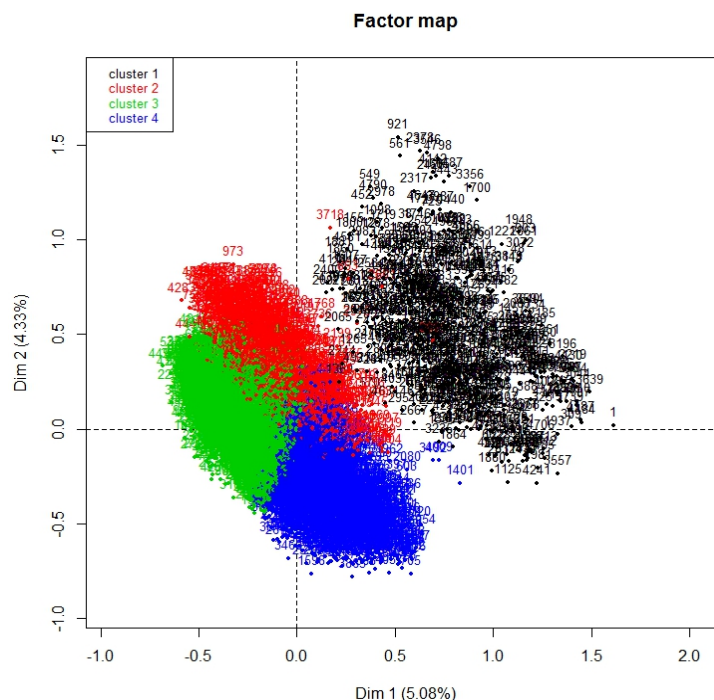
Figure 27. Menaces, ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie ; enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



Sur ce graphique sont présentes les variables qui expliquent 40% de la contribution de ces deux axes.

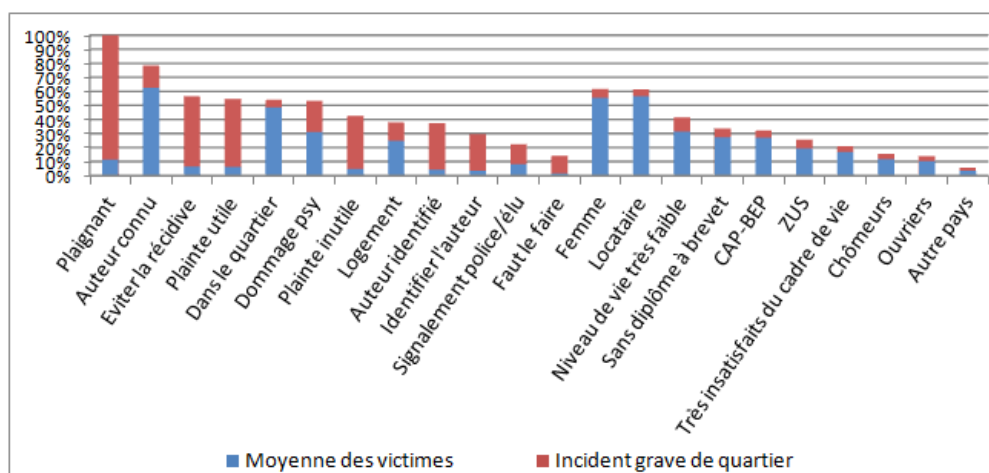
Sur la base de cette ACM, on peut procéder à une analyse typologique qui fait émerger quatre classes.

Figure 29 Menaces : répartition des individus par classe sur le premier plan factoriel de l'ACM, cumul des enquêtes 2005-06 à 2010-11



La 1^{ère} classe ne réunit que le dixième (11,30 %) des victimes de menaces.

Figure 28. Victimes de menaces : catégories descriptives de la première classe



Tous les membres de cette classe ont déposé plainte – majoritairement pour éviter la récidive – et plus de la moitié jugent cette démarche utile. L'élucidation est plus fréquente qu'à l'accoutumée ; il est vrai que la victime connaît l'auteur plus souvent (près de quatre fois sur cinq) qu'en moyenne. On ajoutera que le recours à la police municipale ou à un élu est presque trois fois plus fréquent dans cette classe que parmi l'ensemble des victimes de menaces. On relève également la présence de dommages psychologiques pour un peu plus de la moitié des victimes de la classe. Ces victimes dé-

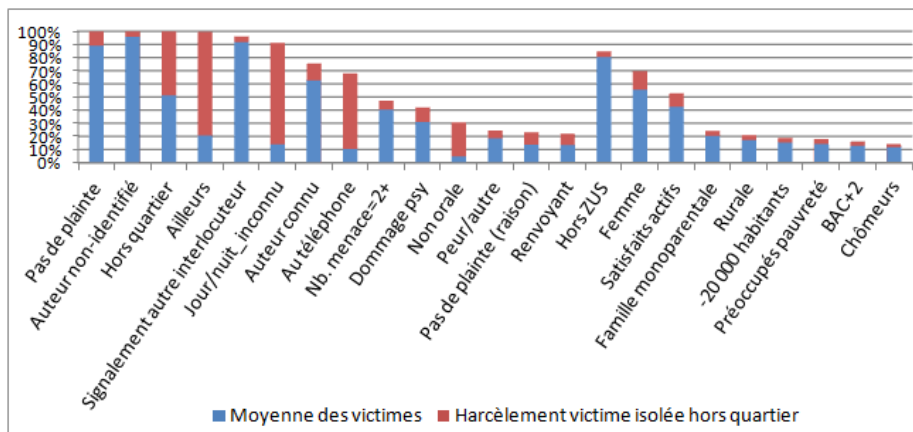
clarent aussi plus fréquemment des menaces de quartier, alors qu'elles étaient dans leur logement ou leur immeuble.

Plus souvent qu'en moyenne, les victimes sont des femmes dans trois cas sur cinq et locataire d'un logement en ZUS. Les victimes de milieu populaire⁴², insatisfaites de leur cadre de vie, décrivent le plus cette classe. Les individus immigrés originaires d'autres pays que l'Europe des 15 et le Maghreb sont ici deux fois plus représentés que dans l'ensemble des victimes de menaces.

En somme, voici une petite minorité d'affaires de *voisinage* considérées comme *graves* et ayant entraîné une *réaction vigoureuse*.

La 2^{ème} classe est, comme la première, de taille restreinte (13,12 %).

Figure 29. Victimes de menaces : catégories descriptives de la deuxième classe



Elle concerne cette fois presque exclusivement des incidents hors du quartier – mais dans un autre lieu qu'au travail, dans la rue ou dans les transports – commis par un auteur connu de la victime plus souvent qu'en moyenne, mais qui ne sera jamais identifié par la police dans la mesure où les membres de cette classe n'ont pas déposé plainte. Tout au plus, ils se contentent un peu plus que la moyenne des victimes de menace d'un simple renvoi à la police ou à la gendarmerie mais seulement pour environ 20% d'entre eux. La raison du non-renvoi est plus souvent la peur. Cependant, une très forte majorité (96%) déclare avoir signalé l'incident à un interlocuteur non prévu par le rédacteur du questionnaire.

Les menaces – sept fois plus au téléphone et 6 fois plus par un autre moyen que la parole que pour l'ensemble des victimes⁴³ – sont plus souvent répétées qu'en moyenne, pour presque la moitié des individus de la classe et entraînent aussi plus fréquemment des dommages psychologiques.

Sept fois sur dix, les victimes de cette classe sont des femmes. Un peu plus de la moitié des membres de la classe sont des actifs satisfaits de leur cadre de vie⁴⁴ – hors ZUS pour l'essentiel. On trouve également légèrement plus souvent qu'en moyenne mais pour seulement 15% à 20% des victimes de la classe, des individus au capital scolaire moyen, des familles monoparentales, des chômeurs et des personnes essentiellement préoccupées par la pauvreté.

En résumé, on a affaire à des victimes *harcelées hors de leur quartier mais réagissant peu* aux menaces dont elles ont fait l'objet.

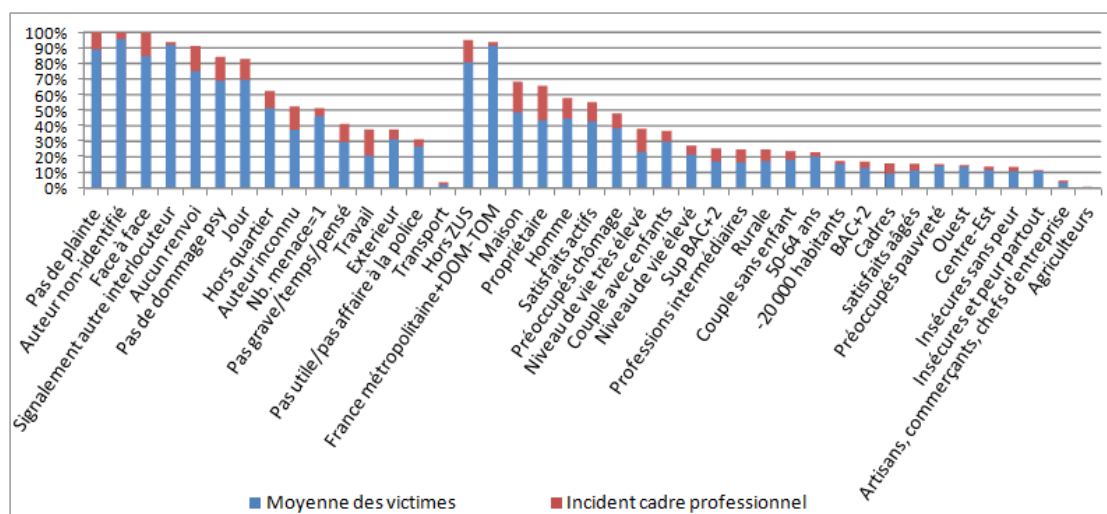
⁴² Surreprésentation des plus bas niveaux de vie, d'un capital scolaire assez faible, d'ouvriers et de chômeurs.

⁴³ Ce qui peut expliquer qu'une très large majorité des individus de la classe ne soit pas capable de préciser à quel moment de la journée ces menaces ont eu lieu.

⁴⁴ Les victimes de la classe 2 habitent une petite ville, en milieu rural, dans des proportions faible mais légèrement au-dessus de la moyenne de l'ensemble des victimes de menace.

La 3^{ème} classe est beaucoup la plus importante (43,82 %).

Figure 30. Victimes de menaces : catégories descriptives de la troisième classe



Il s'agit, pour toutes les victimes de cette classe, de menaces – isolées et proférées par un auteur inconnu dans la moitié des cas – en face à face, entraînant très peu de renvoi et aucune plainte auprès de la police ou de la gendarmerie. De fait, l'auteur n'est jamais identifié ici. Plus souvent qu'en moyenne, les victimes ne renvoient pas parce qu'elles considèrent que l'incident n'est pas assez grave – il n'entraîne d'ailleurs aucun dommage psychologique la plupart du temps – que ce n'est pas utile ou pour ne pas avoir affaire à la police. On notera toutefois, un taux très élevé, et supérieur à la moyenne des victimes, de signalement à un autre interlocuteur que ceux prévus dans le questionnaire.

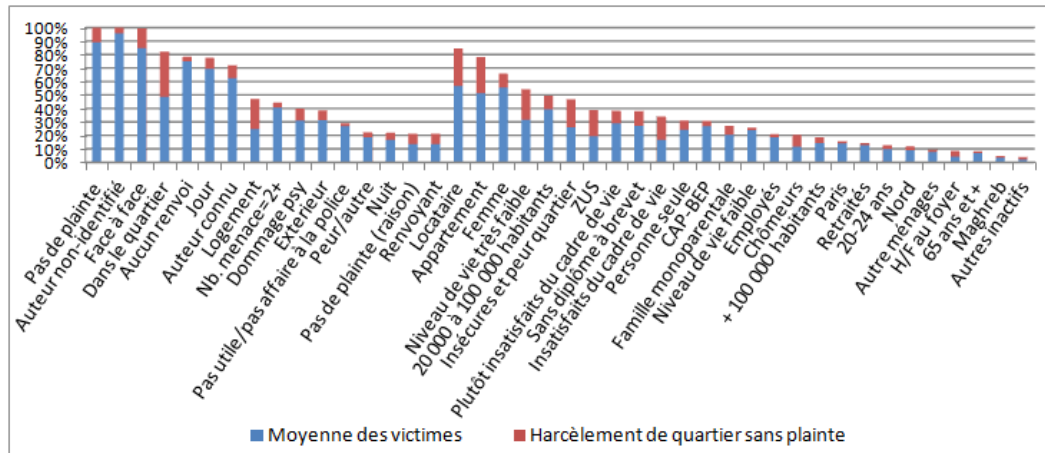
Plus souvent qu'en moyenne, l'incident s'est déroulé de jour et hors du quartier ; deux fois plus souvent qu'en moyenne sur le lieu de travail, mais aussi sur la voie publique et éventuellement dans les transports en commun (4%, soit deux fois plus qu'en moyenne).

Sont surreprésentés des hommes, des victimes d'origine française, vivant en dehors des zones de relégation, en milieu rural ou dans des petites villes, dans les régions Ouest ou centre-Est, avec des caractéristiques qui décrivent un profil social plutôt favorisé (propriétaires vivant principalement en maison, 50% des plus hauts niveaux de vie, diplômés universitaires, couple avec ou sans enfant, professions intermédiaires, cadres, artisans, commerçants, chefs d'entreprise). Dans 23% des cas, les membres de cette classe ont entre 50 et 64 ans. Plus souvent qu'en moyenne, ils décrivent leur cadre de vie comme exempt de tout problème, il n'est d'ailleurs pas en cause ici.

On a à faire à une autre forme des *menaces en dehors du quartier*, cette fois plutôt liée au *cadre professionnel* et, plus largement, aux *activités hors de la zone d'habitation*, n'impliquant que *peu de réactions* de la part des victimes.

Enfin la 4^{ème} classe regroupe presque un tiers (31,75 %) de toutes les victimes de menaces.

Figure 31. Victimes de menaces : catégories descriptives de la quatrième classe



Comme pour la classe précédente, il s'agit de menaces exclusivement en face à face, proférées majoritairement de jour, plus de sept fois sur dix par un auteur connu, n'entraînant pas de renvoi dans un quatre cas sur cinq, mais intervenues plutôt dans un contexte de voisinage. Les quelques 20% de victimes entamant une démarche de renvoi auprès de la police nationale ou la gendarmerie, n'iront jamais jusqu'au dépôt de plainte, malgré une proportion non négligeable de dommages psychologiques. Plus encore, l'absence de réaction des victimes pourrait laisser le champ libre à la réitération des menaces ; plus de 40% des individus de la classe sont victimes de menaces multiples. Plus souvent qu'en moyenne, ces victimes considèrent que le renvoi n'est pas utile, ne veulent pas avoir affaire à la police ou ont simplement peur des représailles. Dans presque la moitié des cas et quasiment deux fois plus qu'en moyenne, les menaces se sont produites dans le logement de la victime ou dans les parties communes de son immeuble. Un peu moins souvent - mais toujours plus que pour la moyenne des victimes de menace – elles ont eu lieu sur la voie publique.

Le contexte est urbain⁴⁵, en ZUS deux fois sur cinq⁴⁶. Les enquêtés dénoncent les désordres qui obèrent leur cadre de vie (classes 3 et 4 de cadre de vie) et ont des préoccupations principalement sécuritaires.

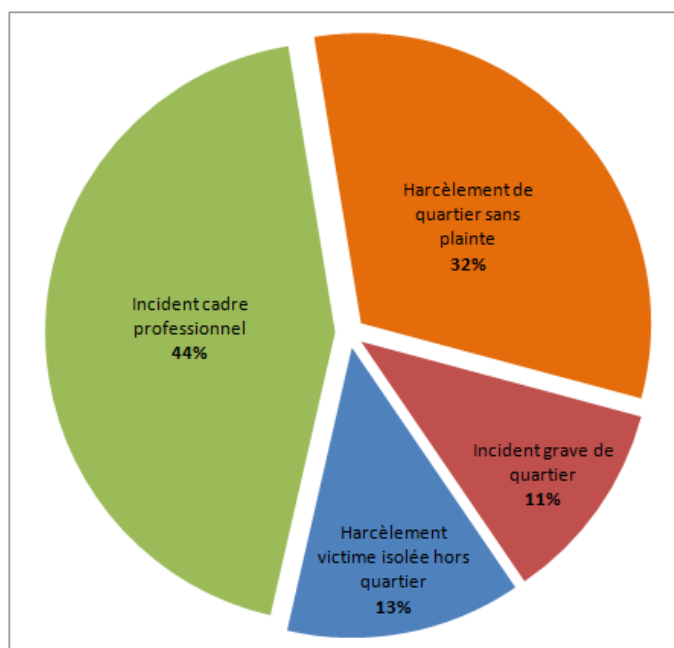
Le profil des victimes traduit une certaine précarité : bien souvent locataire d'un appartement, plus des trois quart des membres de la classe appartiennent au 50% des individus ayant les plus bas niveaux de vie et ils sont deux fois plus nombreux que la moyenne des victimes de menaces à être au chômage. Presque 70% des individus de la classe sont des femmes et les 20-24 ans et 65 ans et plus y figurent plus souvent qu'en moyenne.

Voici donc une autre figure de *menaces de voisinage* dans des *zones urbaines en difficulté* devant lesquelles la victime reste *inerte*.

⁴⁵ Surreprésentation des villes moyennes, des métropoles, de Paris et de la région Nord.

⁴⁶ Les deux tiers des victimes de menaces habitant une ZUS se trouvent dans cette classe.

Figure 32. Profils de victimes de menaces ; enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



Sous l'expression assez floue de menaces, émergent donc :

- Une grosse masse d'affaires **extérieures au cadre de vie** souvent liée plutôt au cadre d'activité **professionnelle** de la victime. Il s'agit soit d'événements isolés **en face à face** (classe 3), soit de **harcèlement** majoritairement au **téléphone ou via d'autres moyens que la parole** (menace écrite par exemple) pour environ un tiers des victimes (classe 2) ;
- Une masse plus petite d'affaires **de proximité**. Soit l'incident laisse **inertes** des victimes de quartiers populaires urbains (classe 4), soit l'on réagit fortement – avec un **dépôt de plainte systématique** – à des menaces de voisinage jugées intolérables (classe 1).

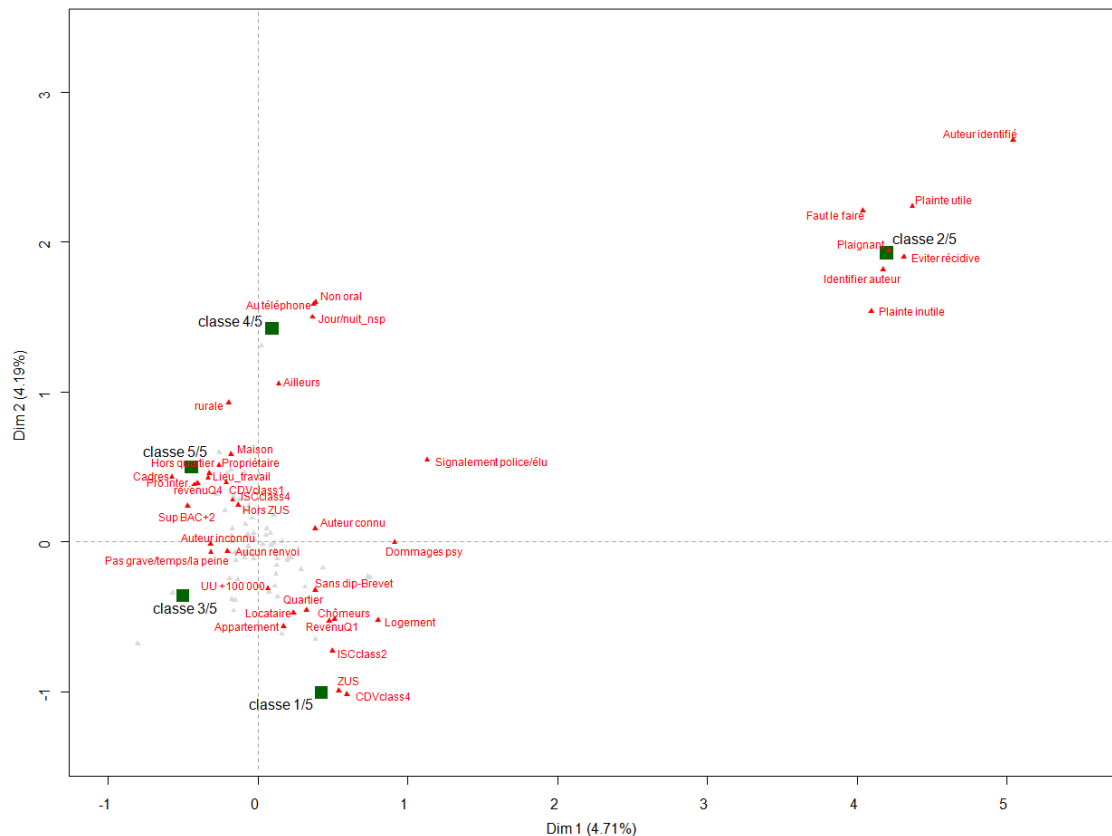
Hors ce dernier cas, les institutions officielles ne sont guère des acteurs pertinents de ce contentieux ; on ne fait guère appel à elles.

3. Les injures

Le même protocole – avec *mutatis mutandis* les mêmes variables (27 variables et 12 507 individus) – est mis en œuvre pour ce qui concerne les injures.

Le premier plan factoriel, représenté par la figure 35, explique 9% de la variance. Par ailleurs, les variables « raisons du renvoi » (19%), « type de renvoi » (18,44%) et « utilité de la plainte » (17,14%) contribuent le plus à la construction du premier axe. Pour le second axe, il s'agit des variables « type de logement » (9,84%), « classe concernant le cadre de vie » (8,07%) et « lieu » (7,81%).

Figure 33. Injures : ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie ; enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



Sur ce graphique sont présentes les variables qui expliquent 40 % de la contribution de ces deux axes.

On retrouve pour les injures, globalement les mêmes oppositions de caractéristiques – sur l'ensemble du plan factoriel – que pour les menaces.

Ainsi, le **premier facteur** (4,71 % de la variance) oppose la tranquillité de la France profonde à la précarité des quartiers urbains de relégation.

Du côté de la France profonde, on trouve un environnement homogène de maisons, le fait d'être propriétaire de son logement, les communes rurales, le quartile de niveaux de vie le plus élevé, les jugements positifs sur son cadre de vie, aucune peur ni préoccupation sécuritaire. Les injures ont lieu loin du domicile et ne sont pas jugées assez graves pour procéder à un quelconque renvoi.

De l'autre côté, on trouve les victimes vivant en ZUS, logeant dans des appartements plutôt que des maisons, des locataires, des niveaux de vie très modestes (1^{er} quartile), un jugement sévère sur les désordres et le manque d'équipements de son quartier, un mélange de préoccupation sécuritaire et de peur concrète de la délinquance. Les injures ont lieu dans le quartier, voir sur le lieu d'habitation de la victime, elles entraînent des dommages psychologiques et font l'objet d'un dépôt de plainte accompagné ou non d'un signalement à la police municipale ou aux élus.

Le **second facteur** (4,19% de la variance) met en évidence une opposition similaire au premier axe, entre France profonde et quartiers urbains de relégation, avec pour chaque groupes des caractéristiques individuelles similaires. Les différences se situent plutôt au niveau des injures elles-mêmes et de leurs conséquences.

D'un côté une France profonde aisée – cadres, professions intermédiaire, niveau de vie et niveau scolaire les plus élevés – victime d'injures plutôt indirectes⁴⁷, sur le lieu de travail ou ailleurs hors du quartier, entraînant un signalement ou un dépôt de plainte, même si l'utilité de la démarche ne fait pas l'unanimité.

De l'autre côté, des individus au faible niveau de vie, issus des quartiers urbains de relégation, victimes d'injures plus généralement en face à face entraînant tout au plus un simple renvoi mais pas de dépôt de plainte.

Sur la base de cette ACM, on peut procéder à une analyse typologique qui fait émerger cinq classes.

Figure 34. Injures : répartition des individus par classe sur le premier plan factoriel de l'ACM, cumul des enquêtes 2005-06 à 2010-11

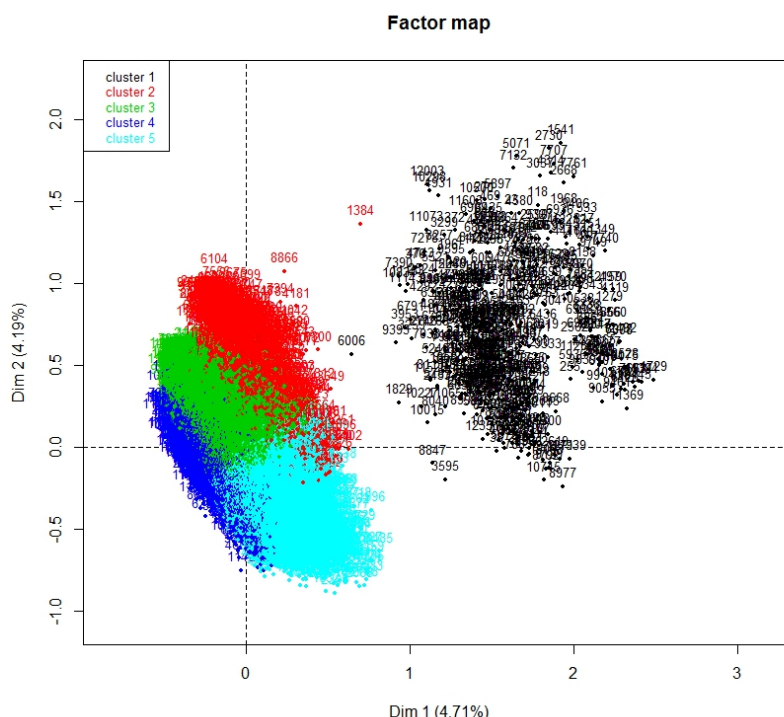
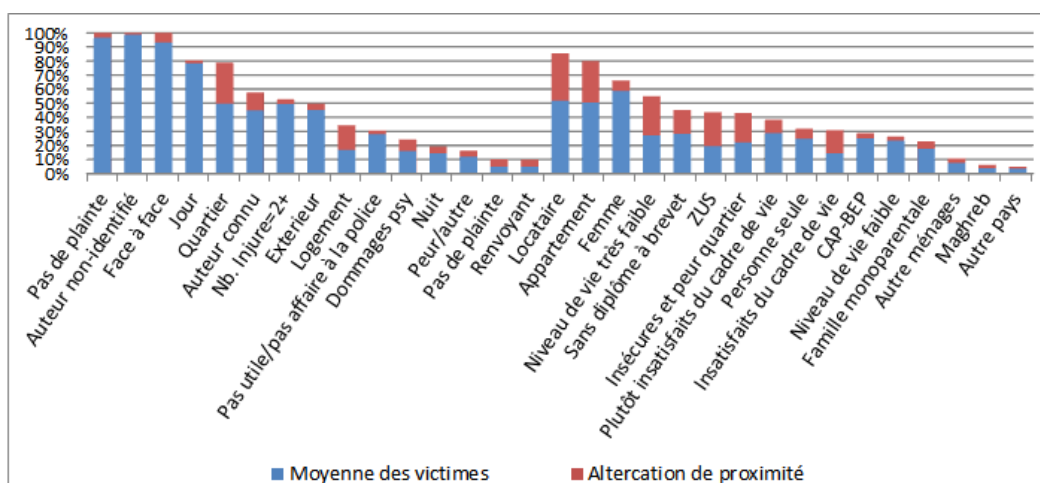


Figure 35. Victimes d'injures : catégories descriptives de la première classe



⁴⁷ Injures proferées en dehors d'une situation de face à face ; au téléphone ou par un autre moyen que la parole.

La 1^{ère} classe réunit presque un tiers (30,03 %) des victimes d'injures.

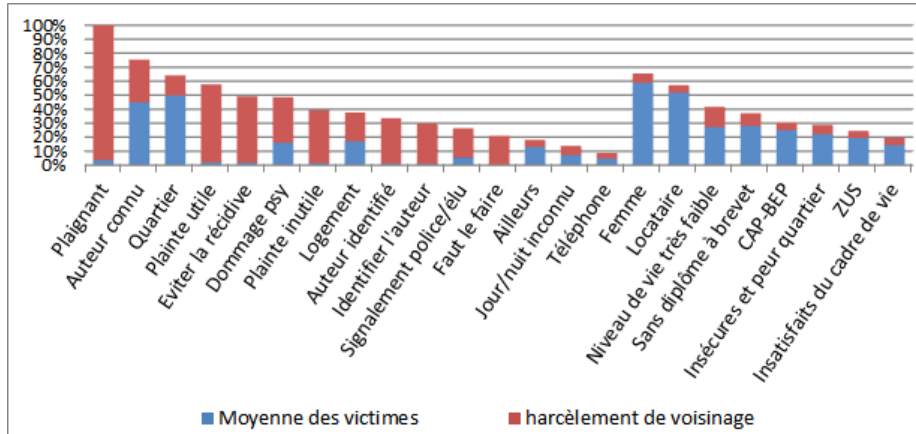
Même s'il s'agit d'injures répétées pour un petit peu plus de la moitié des membres de cette classe et que des dommages psychologiques en ont résulté pour un quart, seul 10% ont signalé les injures (tout de même deux fois plus que la moyenne des victimes d'injures) mais aucun n'a déposé plainte. Plus souvent qu'en moyenne, ces victimes considèrent que ce n'est pas utile, ne souhaitent pas avoir affaire à la police ou ont peur des représailles. Les victimes ont toutes été injuriées en face à face, quatre fois sur cinq de jour et dans leur quartier – plus de deux fois plus souvent qu'en moyenne dans leur logement ou immeuble –, majoritairement par un individu connu. La moitié des individus de la classe a été injuriée sur la voie publique.

Le statut des membres de cette classe – des femmes principalement – semble marqué d'une certaine précarité. Pour une large majorité, les victimes sont locataire d'un appartement, deux fois plus souvent que la moyenne en ZUS. Les niveaux de vie moyens à faibles (1^{er} et 2^e quartiles) et les bas niveaux scolaires (sans diplôme à BEP-CAP) sont aussi majoritaires. Dans de plus petites proportions, on relève également une plus grande fréquence qu'en moyenne des personnes seules, des familles monoparentales et des autres types de ménages (différents que ceux cités dans les modalités de réponse). On peut noter que les personnes originaires du Maghreb ou d'autres pays (en dehors de l'Europe et des DOM-TOM) sont un peu moins rares qu'en moyenne. Le plus souvent, ces victimes jugent leur cadre de vie insatisfaisant et 43% d'entre elles (vs 22%) se montrent à la fois préoccupées par la délinquance et apeurées dans leur quartier.

En bref, nous sommes en présence d'altercations de proximité à caractère répétitif en milieu populaire.

La 2^{ème} classe est minusculaire, 3,54 % des victimes d'injures.

Figure 36. Victimes d'injures : catégories descriptives de la deuxième classe



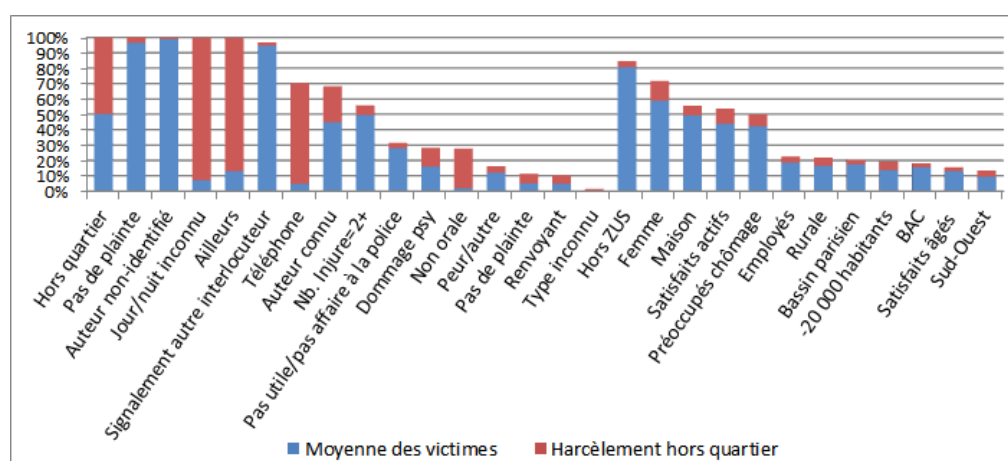
Au contraire de la classe précédente, tous les membres de cette classe ont déposé plainte – surtout pour éviter la récidive, identifier l'auteur ou parce qu'ils estiment qu'il faut le faire (28 fois plus qu'en moyenne pour les trois) – et plus de la moitié jugent cette démarche utile. L'élucidation est plus fréquente qu'à l'accoutumée (34% vs 1% en moyenne) ; il est vrai que les trois quarts des victimes connaissent l'auteur. On ajoutera que le recours à la police municipale ou à un élu est cinq fois plus fréquent dans cette classe que parmi l'ensemble des victimes d'injure. Pour une petite majorité des victimes de cette classe, les injures ont eu lieu dans le quartier, alors qu'elles étaient dans leur logement ou les parties communes d'un immeuble (38%). Un petit cinquième des victimes déclarent que les injures ont eu lieu ailleurs sans que l'on sache réellement à quoi cela correspond, hormis qu'il ne s'agit ni d'un espace public, ni du lieu de travail ou d'étude, ni du logement. On relève également la présence de dommages psychologiques pour la moitié des victimes. Moins rarement qu'en moyenne, la victime a été injuriée au téléphone.

Comme pour la première classe les femmes font plus souvent partie des victimes. Nous nous trouvons encore devant des victimes, majoritairement locataires, présentant des traits de précarité : premier quantile de niveau de vie (42% vs 27%), sans diplôme à CAP-BEP (37% et 31% vs 28% et 25%), logement en ZUS (24% vs 20%). Plus souvent qu'en moyenne, ces victimes sont très insatisfaites de leur cadre de vie et sont à la fois préoccupées par la délinquance et apeurées dans leur quartier.

Il s'agit ici du cas très exceptionnel *d'injures de proximité* jugées assez *graves* pour déclencher un *dépôt de plainte*.

La 3^{ème} classe est également assez petite (6,32 %).

Figure 39. Victimes d'injures : catégories descriptives de la troisième classe



Elle concerne exclusivement des incidents hors du quartier commis à 70% par un auteur connu de la victime. Il ne sera cependant jamais identifié par la police dans la mesure où aucun des membres de cette classe n'a déposé plainte. Un peu moins rarement qu'en moyenne, certaines victimes (10%) signalent tout de même l'incident à la police ou à la gendarmerie mais elles privilégient massivement (97%) le signalement à un autre interlocuteur que ceux prévus dans les modalités de réponse. Plus souvent qu'en moyenne, les victimes ne souhaitent pas avoir affaire à la police, ne jugent pas la démarche utile ou ne revoient pas par peur des représailles.

Dans la quasi-totalité des cas, les injures n'ont pas lieu en face à face (ce cas ne concerne que moins d'1% des victimes). 70% des victimes déclarent des injures au téléphone, un peu moins de 30% par un autre moyen que la parole et dans les deux cas ces taux sont 15 fois plus fréquents qu'en moyenne. Les injures sont également plus souvent répétées qu'en moyenne pour plus de la moitié des individus de la classe et entraînent aussi plus fréquemment des dommages psychologiques.

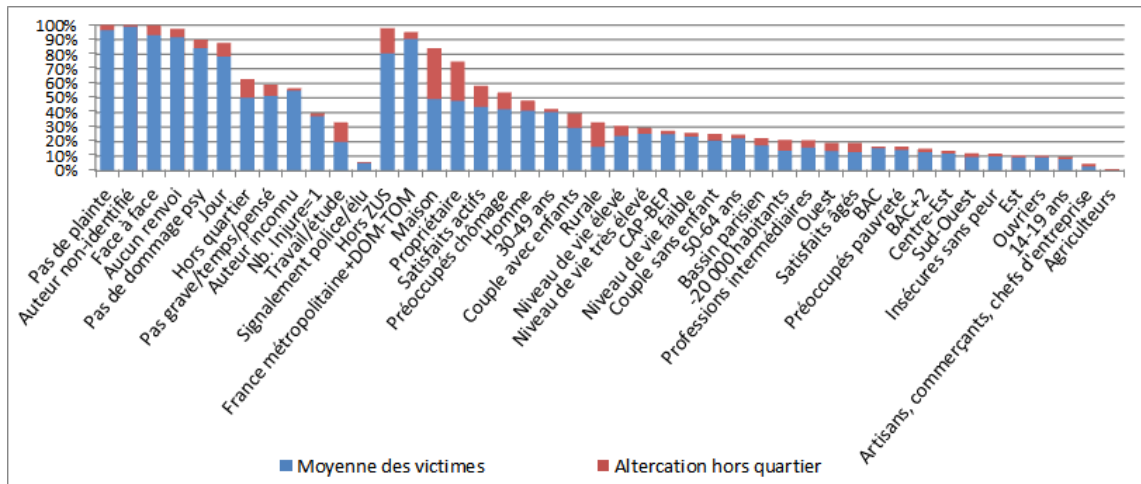
Sept fois sur dix, les victimes de cette classe sont des femmes. Plus de la moitié des membres de la classe sont satisfaits de leur cadre de vie⁴⁸ – hors ZUS pour l'essentiel – et surtout préoccupés par la pauvreté. On trouve également légèrement plus souvent qu'en moyenne mais pour seulement 20% des victimes de la classe, des employés et des individus au capital scolaire moyen.

En résumé, on a à faire à des victimes harcelées hors de leur quartier sans pour autant que cela entraîne un recours à la police.

⁴⁸ Un peu plus de la moitié des victimes de la classe 3 habitent une maison. Le domicile se situe dans une petite ville ou en milieu rural, dans les régions du Sud-Ouest ou du bassin parisien, dans des proportions faible mais légèrement au-dessus de la moyenne de l'ensemble des victimes d'injures.

La 4^{ème} classe regroupe les victimes d'injures les plus nombreuses (40,39%).

Figure 37. Victimes d'injures : catégories descriptives de la quatrième classe



Il s'agit ici d'injures proférées exclusivement en face à face, n'entraînant quasiment pas de renvoi et aucune plainte. Plus souvent qu'en moyenne, l'incident est ponctuel (40% des cas) et n'est très généralement suivi d'aucun répercussion psychologique. Majoritairement, les victimes considèrent qu'il s'agit d'un incident sans gravité ne méritant pas qu'on s'y attarde. Si le signalement à la police municipale ou à un élu est légèrement plus fréquent qu'en moyenne, il reste exceptionnel.

Les membres de cette classe sont plus de la moitié à avoir été injuriés hors de leur quartier, en particulier sur leur lieu de travail ou d'étude (33% contre 20% en moyenne), souvent de jour, par un auteur inconnu.

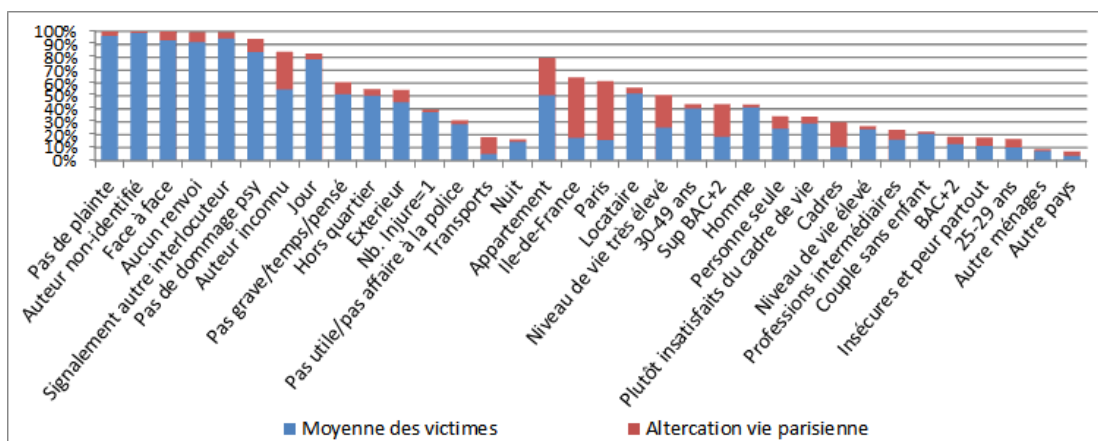
Les victimes vivent presque toutes en maisons, dont elles sont généralement propriétaires (plus de sept fois sur dix), plus souvent qu'en moyenne en milieu rural ou dans de petites villes⁴⁹, en tout cas loin de toute ZUS. Très largement originaires de France ou des DOM-TOM, un peu moins de la moitié des victimes sont des hommes. Les 14-19 ans et les 30-64 ans sont légèrement surreprésentés. On trouve majoritairement des couples, avec ou sans enfant. Les niveaux de vie supérieurs mais aussi moyens sont surreprésentés, tout comme les titulaires d'une scolarité secondaire ou supérieure. Intermédiaires, ouvriers, artisans, commerçants, chefs d'entreprise et agriculteurs y sont plus présents que dans l'ensemble des victimes d'injures. En majorité, les membres de cette classe adhèrent au groupe des satisfaits et sont surtout préoccupés par le chômage. Une minorité est surtout soit préoccupée par la pauvreté, soit par la délinquance mais sans en avoir peur.

Ici, une altercation loin de sa zone de résidence n'émeut pas particulièrement ces victimes qui opèrent exceptionnellement des renvois mais sans jamais déposer de plainte.

⁴⁹ Plutôt dans les régions du bassin parisien, Ouest, centre-Est, Sud-Ouest et Est.

Enfin la 5^{ème} classe regroupe un cinquième (19,71 %) de toutes les victimes d'injures.

Figure 38. Victimes d'injures : catégories descriptives de la cinquième classe



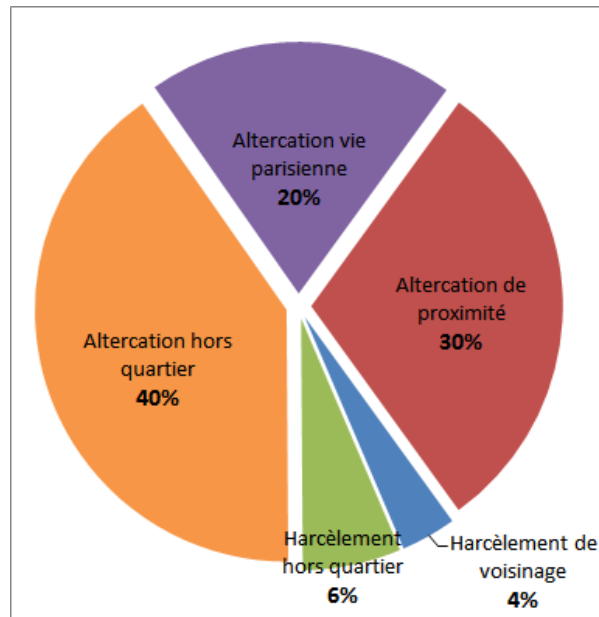
Comme pour la quatrième classe, les injures, exclusivement en face à face, n'entraînent aucune plainte mais aucun renvoi non plus à la police. Ici, la totalité des victimes a signalé l'incident à un autre interlocuteur que ceux prévus par le rédacteur du questionnaire. De même que précédemment, majoritairement (60%) les victimes considèrent qu'il s'agit d'un incident sans gravité – il n'y a, en tout cas, pas de dommage psychologique pour plus de 90% des victimes – ne méritant pas qu'on s'y attarde outre mesure. L'auteur est inconnu de la victime (84% vs 55%).

L'incident – ponctuel dans 40% des cas – s'est passé essentiellement de jour, hors du quartier (55% vs 50%), le plus souvent sur la voie publique mais également un peu plus souvent qu'en moyenne dans les transports en commun (18% vs 5%).

La victime est francilienne (64% vs 18%), le plus souvent parisienne (62% vs 16%) et vit principalement en appartement, en location plus souvent qu'en moyenne. Les niveaux de vie supérieurs ou moyens-supérieurs sont plus répandus que dans l'ensemble des injuriés. Les femmes sont, dans l'ensemble, plus nombreuses au sein de la classe mais les hommes apparaissent légèrement plus fréquemment qu'en moyenne et caractérisent donc mieux la classe. Une bonne part des victimes a ici entre 25 et 49 ans. Cadre et intermédiaires sont proportionnellement plus présents, ainsi que les diplômés du supérieur. Les isolés, les couples sans enfant et les autres ménages également. Moins rarement qu'en moyenne les victimes sont originaires d'autres pays que l'Europe, les DOM-TOM et le Maghreb. Plus souvent qu'en moyenne, les membres de cette classe sont plutôt insatisfaits de leur cadre de vie et une petite minorité (18%) place la délinquance au premier rang des problèmes de société, se sent en insécurité dans les transports en commun et déclare avoir peur dans son quartier mais également au domicile.

Nous sommes dans le cas d'altercations de la vie parisienne ayant très peu d'impact et ne déclenchant aucune mobilisation judiciaire de la part des victimes.

Figure 39. Profils de victimes d'injures ; enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



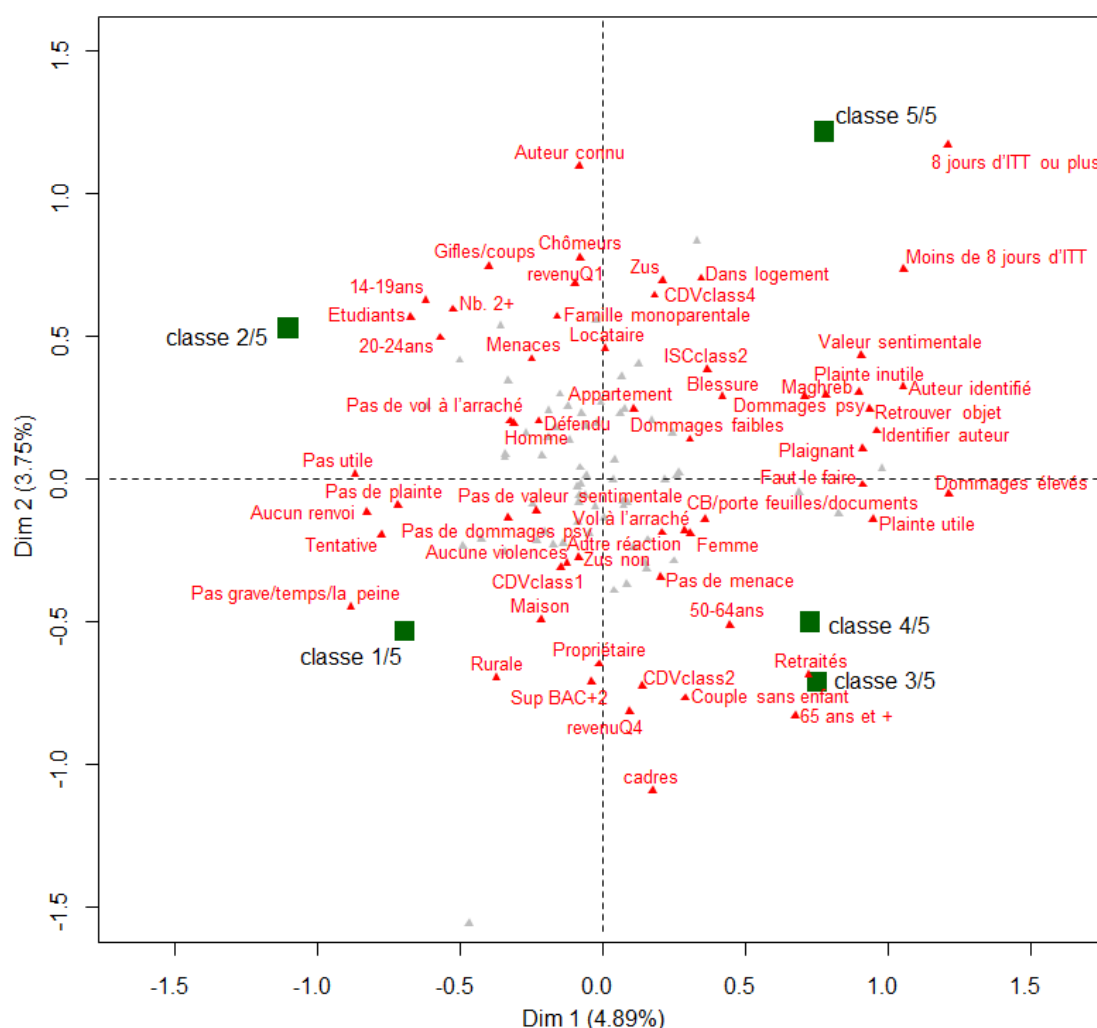
Il est difficile de pratiquer sérieusement une mise en typologie sur un événement aussi évanescent qu'une injure qui ne participe presque jamais réellement de la victimation, surtout quand on la sépare des menaces et, plus généralement, de l'ensemble des agressions. En y regardant bien on se rend compte que la typologie des victimes d'injures, à quelques petites nuances près, est très proche de la typologie des victimes de menaces et on peut se demander s'il était réellement nécessaire de séparer ces deux victimations finalement très liées. C'est en outre un événement où les recours institutionnels se situent, sauf cas exceptionnel, pratiquement hors du paysage.

4. Les vols violents

Le protocole reste le même pour les vols violents, avec un total de 34 variables et 920 individus. Comme précédemment, les ACM réalisées enquête par enquête indiquant une répartition des individus et des variables assez similaire, nous travaillons sur l'empilement des six enquêtes CVS.

Le premier plan factoriel, représenté par la figure 43, explique 8,64% de la variance. Les variables raisons du renvoi (16,04%), type de renvoi (15,84%) et utilité de la plainte (15,01%) contribuent le plus à la construction du premier axe. Pour le second axe, il s'agit des variables « PCS de l'individu » (11,64%), « quartile de niveau de vie » (10,42%) et « statut d'occupation du logement » (8,80%).

Figure 40. Vols violents : ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie ; enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



Sur ce graphique sont présentes les variables qui expliquent 60% de la contribution de ces deux axes.

Le 1^{er} facteur de l'ACM (4,89 % de la variance) oppose le non-renvoi au dépôt de plainte.

D'un côté, la plainte est associée à des dommages physiques, psychologiques et financiers et à une valeur sentimentale de l'objet volé. On souhaite retrouver ce qui a été volé mais aussi identifier le voleur. Les objets dérobés étant souvent des cartes de crédits et des papiers, le dépôt de plainte est alors nécessaire pour dégager sa responsabilité civile. Après coup, les avis sont partagés sur l'utilité de la plainte. Les victimes sont surtout des femmes et des personnes âgées.

De l'autre côté, l'absence de plainte et, plus largement, de renvoi, est associée à une prédominance des tentatives de vol. L'acte n'entraîne pas de dommages et l'objet volé n'a généralement pas de valeur sentimentale. Par conséquent, la victime – plutôt un homme – considère que l'incident n'est pas assez grave pour qu'il soit utile de porter plainte.

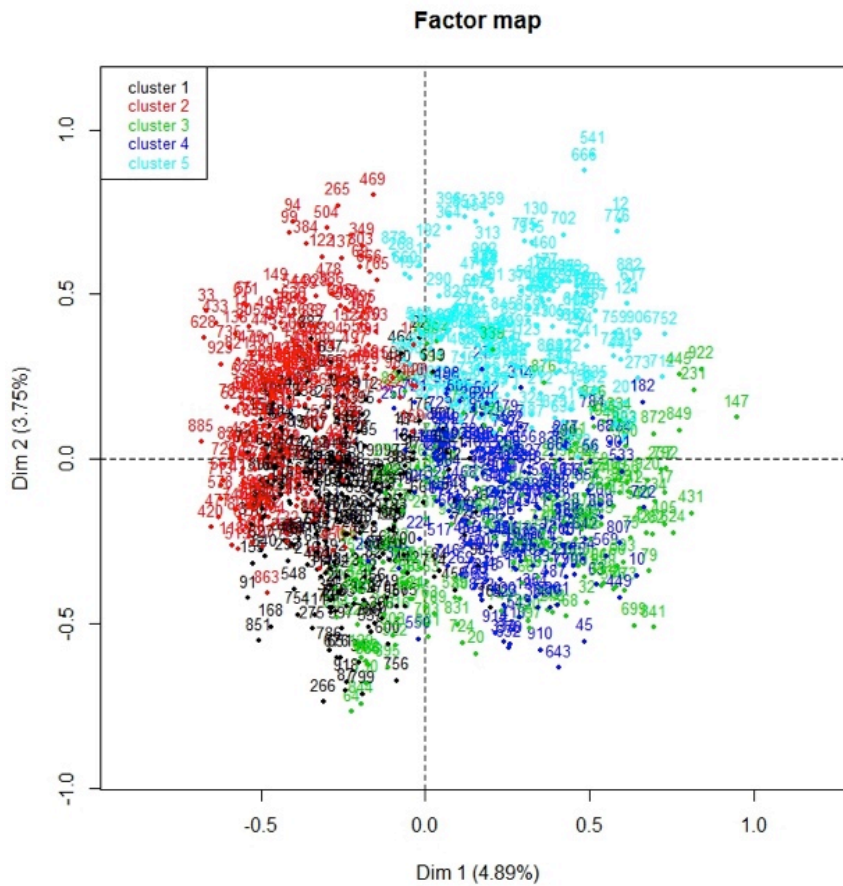
Le 2^{ème} facteur (3,75 %) oppose des victimes issues de milieux populaires à des victimes aisées.

Du côté populaire, les victimes sont surtout des chômeurs, des étudiants, des familles monoparentales, plutôt locataires d'un appartement en ZUS et appartenant aux 25% des plus bas niveaux de vie. Il s'agit principalement de jeunes hommes (14-24 ans). Le vol est ici répété, commis dans le quartier par un auteur connu et associé à des violences plus ou moins importantes. Ces victimes ne sont pas satisfaites de leur cadre de vie et se préoccupent beaucoup de la délinquance.

Parmi les victimes aisées, on trouve principalement des cadres, des retraités, des couples sans enfant ayant des niveaux de vie et scolaire élevés. Ce sont souvent des propriétaires, habitant une maison en milieu rurale, en tout cas loin des zones de relégation. Agés ou actifs, ils se disent satisfaits de leur cadre de vie. Les vols ou tentatives ne sont généralement pas associés à des violences physiques ou des menaces et pour cause : les vols à l'arraché prédominent ici, sans autre forme de violence.

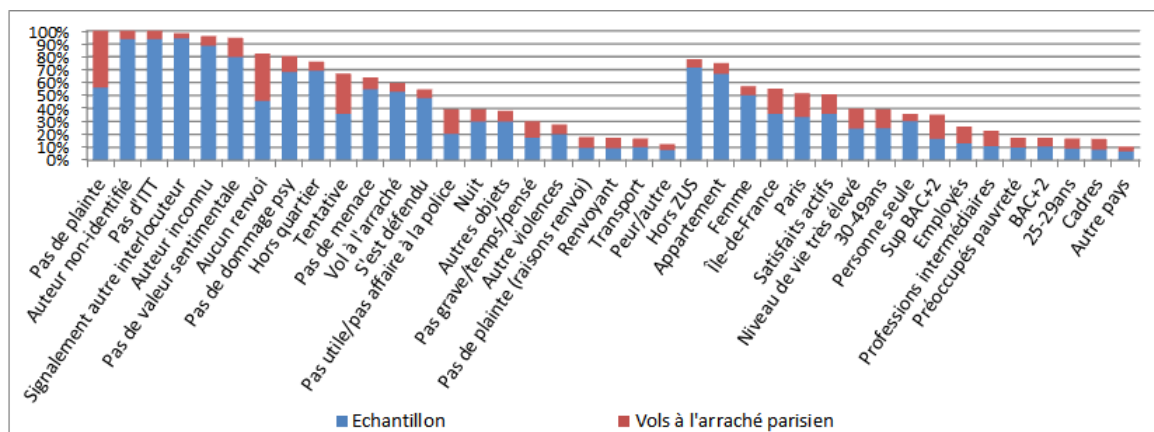
Sur la base de cette ACM, on peut procéder à une analyse typologique qui fait émerger cinq classes.

Figure 41. Vols violents : répartition des individus par classe sur le premier plan factoriel de l'ACM, cumul des enquêtes 2005-06 à 2010-11



La 1^{ère} classe réunit un petit quart (22,39%) des victimes de vols violents.

Figure 42. Victimes de vols violents : catégories descriptives de la première classe



Aucun des membres de cette classe n'a déposé plainte mais ils ne sont toutefois pas restés inactifs puisque la quasi-totalité d'entre eux (98%) a signalé le vol à un autre interlocuteur que ceux prévus dans le questionnaire, que le vol ait abouti ou non. Les deux tiers des vols sont d'ailleurs ici des tentatives, soit presque deux fois plus que la moyenne sur l'ensemble des vols violents. Le plus souvent, les victimes estiment que l'incident n'est pas assez grave ou qu'il n'est pas utile d'opérer un renvoi. Une petite minorité toutefois plus fréquente qu'en moyenne (13% vs 8%) renonce au renvoi à la police par peur des représailles.

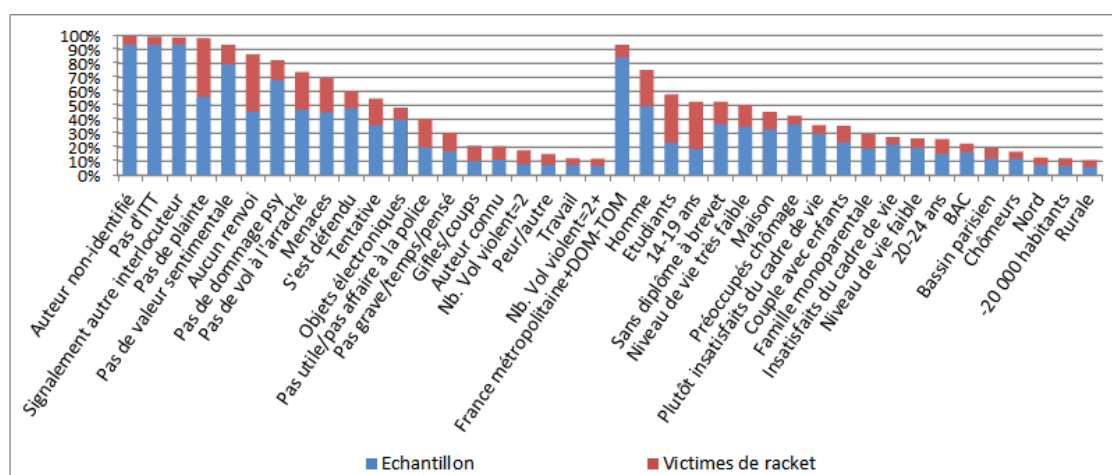
Majoritairement, il s'agit d'un vol à l'arraché (60% vs 53%) par un auteur inconnu (96% vs 89%), sans menace (64% vs 55%), n'entraînant aucun dommage physique. Quatre fois sur cinq, il n'y a pas non plus de dommage psychologique. Pour les trois quarts des victimes, le vol a eu lieu à l'extérieur du quartier, plus souvent qu'en moyenne dans les transports en commun (17% vs 10%). Dans plus de la moitié des cas, les victimes se sont défendues⁵⁰.

Les victimes sont plus souvent des femmes (57% vs 50%), pour moitié vivant à Paris (52% vs 34%). Les employés (26%), les intermédiaires (23%), les cadres (17%), les personnes seules (36%) et les 25-49 ans (56%) sont ici surreprésentés. Le capital scolaire est plus élevé qu'en moyenne (53% des victimes de la classe ont au moins un bac+2), ainsi que les plus hauts niveaux de vie (40% vs 24%). Il s'agit, une fois sur deux, d'actifs satisfaits de leur cadre de vie⁵¹ – il n'est d'ailleurs pas remis en cause ici puisque la victimation a eu lieu lors d'un déplacement hors du quartier – plus souvent préoccupés par la pauvreté qu'en moyenne (18% vs 10%). On notera que les victimes originaires d'autres pays – qui ne sont ni le Maghreb, ni la France métropolitaine ou d'outre-mer, ni le reste de l'Union européenne – sont moins rares qu'en moyenne dans cette classe (11% vs 7%).

Au total, on trouve ici des vols à l'arraché, dont un grand nombre de tentatives, subis par des actifs, notamment des Parisiennes.

La 2^{ème} classe réunit elle aussi un petit quart (22,93%) des victimes de vols violents.

Figure 43. Victimes de vols violents : catégories descriptives de la deuxième classe



Les vols à l'arraché sont peu fréquents dans cette classe où la victime est plus directement confrontée à son voleur. Les vols sont souvent accompagnés de menaces (70% des cas), avec parfois des violences de faible intensité (gifles et coups sont présents deux fois plus souvent qu'en moyenne mais pour seulement 20% des victimes de la classe). Dans presque les deux tiers des cas la victime

⁵⁰ Le test du χ^2 révèle un lien significatif entre les variables « réaction de la victime » et « niveau de dommage ». En particulier, si l'on s'intéresse aux 331 cas qui n'ont pas dépassé le niveau de la tentative, il apparaît que le taux est plus que doublé (évolution significative au seuil 1%) lorsque la victime s'est défendue. Ainsi, celui qui se défend multiplie ses chances de faire échouer le vol.

⁵¹ Le plus souvent en appartement (75% vs 67%), ces victimes vivent en dehors des ZUS (78% vs 72%).

s'est défendue. Les victimes ne déclarent, en tout cas, presque jamais d'ITT (99% vs 94%) et une large majorité ne souffre d'aucun dommage psychologique (83% vs 68%). Il est vrai qu'un peu plus d'une fois sur deux, le stade de la tentative n'a pas été dépassé, même si dans 30% des cas (contre 15%), ce n'est pas la première fois. L'objet volé – électronique plus souvent qu'en moyenne (48% vs 40%) – n'a en général aucune valeur sentimentale (93% vs 80%).

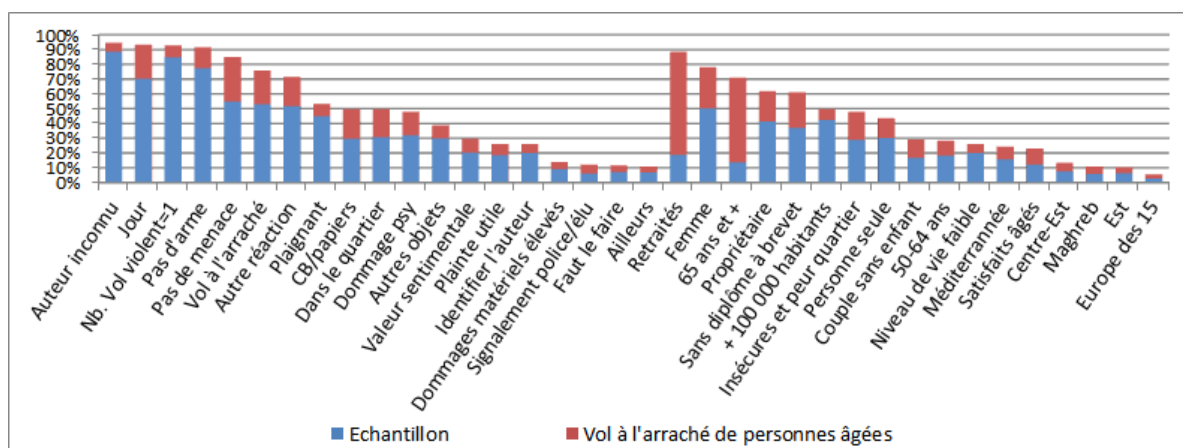
La police est très rarement informée – 87% des victimes ne renvoient pas contre 46% en moyenne – et encore moins saisie d'une plainte⁵². Une petite minorité ne renvoie pas par peur des représailles (15% vs 8%) mais, le plus souvent, la victime a jugé que la démarche était inutile ou l'incident pas assez grave. De fait, même si l'auteur est connu de la victime moins rarement qu'en moyenne (21% vs 12%), il n'est jamais identifié par la police. Les membres de cette classe ne sont toutefois pas passifs et 99% d'entre eux ont déclaré le vol (ou la tentative) à un autre interlocuteur que ceux initialement prévus dans le questionnaire. On notera que les incidents sur le lieu de travail ou d'étude concernent ici 12% des individus, contre 8% en moyenne.

Les victimes sont massivement masculines (75% vs 50%), originaires de France ou des DOM-TOM (93% vs 85%) et plutôt jeunes (14-19 ans : 53% vs 19% ; 20-24 ans : 26% vs 16%). Il s'agit d'étudiants presque trois fois sur cinq (contre seulement 24% en moyenne). Les chômeurs sont aussi légèrement surreprésentés (17% vs 12%). Les bas niveaux de vie (1^{er} et 2^e quartile) sont plus fréquents qu'en moyenne, ainsi que les faibles niveaux scolaires (sans diplôme à brevet et baccalauréat). Les victimes habitent plus que proportionnellement des maisons (46% vs 33%), dans des petites villes (12% vs 7%) ou en zone rurale (11% vs 6%), plutôt dans les régions du bassin parisien (19% vs 12%) et du Nord (13% vs 8%). Sont également surreprésentés les couples avec enfant et les familles monoparentales. Environ une fois sur deux les membres de cette classe sont insatisfaits de leur cadre de vie et 43% d'entre eux sont essentiellement préoccupés par le chômage, sans peur de la délinquance.

Ici, on a plutôt à faire à une sorte de *racket*, visant principalement *les jeunes* et ne donnant lieu à *aucun recours institutionnel*.

La 3^{ème} classe est à peine moins nombreuse (17,93 %).

Figure 44. Victimes de vols violents : catégories descriptives de la troisième classe



Il s'agit surtout ici d'un vol à l'arraché (76% vs 53%) pur et simple (absence de menaces : 85% vs 55% ; pas d'arme : 92% vs 77%), diurne (93% vs 70%). Pour 93% des victimes de cette classe, il n'y a eu qu'un seul vol. La grande majorité des victimes ne s'est pas défendue (72% vs 52%). En valeur relative, le dommage matériel ne semble pas le point le plus important (14% vs 9%), en revanche, les

⁵² Moins de 2% des victimes ont déposé plainte (contre 45% de l'ensemble des victimes de vol violent) et toutes ont jugé la plainte inutile.

répercussions psychologiques sont très présentes (48% *vs* 32%) – le choc est peut-être plus important en raison de l'âge plutôt élevé des victimes – et l'on attachait, plus souvent qu'en moyenne (30% *vs* 20%) une valeur sentimentale à l'objet perdu (carte de crédit, papier et autres objets sont surreprésentés dans cette classe).

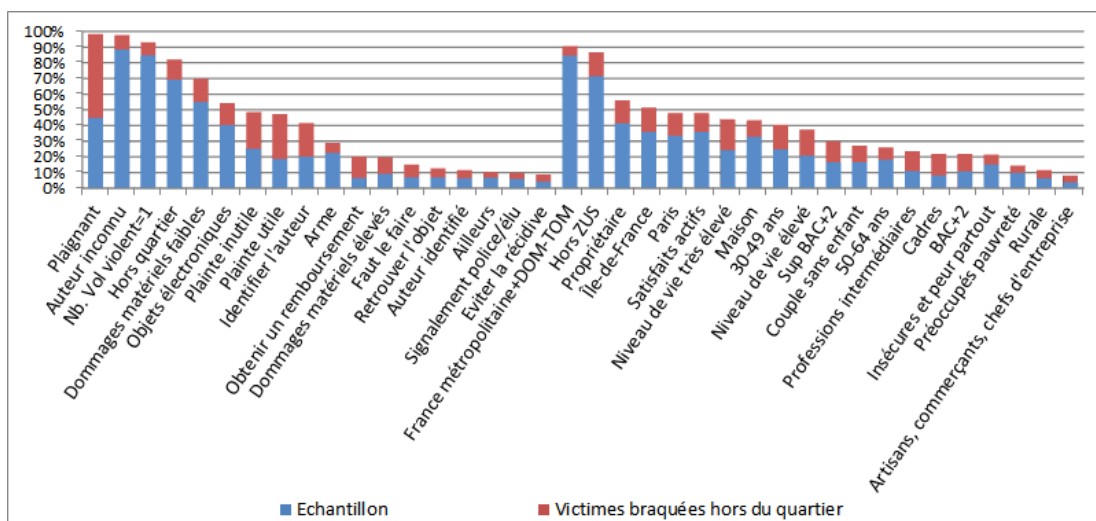
Environ une fois sur deux, le vol a eu lieu dans le quartier de résidence (50% *vs* 31%) et la victime a porté plainte (53% *vs* 45%) plutôt pour identifier l'auteur (26% *vs* 20%), moins souvent parce qu'il faut le faire (12% *vs* 7%). Il est vrai que l'auteur est un inconnu plus de neuf fois sur dix (95% *vs* 89%). Un quart des victimes seulement ont trouvé la démarche utile. Moins rarement qu'en moyenne, 12% des victimes ont signalé le vol à la police municipale ou à un élu.

Ce sont les caractéristiques des membres de cette classe qui font sa spécificité : des retraités (89% *vs* 19%), avec une surreprésentation des 50-64 ans (29% *vs* 18%) et des 65 ans et plus (71 *vs* 14%). Trois fois sur quatre (78 *vs* 50%), ce sont des femmes. Souvent propriétaires (62% *vs* 41%), les victimes vivent pour moitié dans des villes de plus de 100 000 habitants (50% *vs* 42%), les régions méditerranéenne, centre-Est et Est sont un peu plus présentes qu'en moyenne. Les niveaux de vie moyens-bas sont un peu plus fréquents que sur l'ensemble des victimes de vols violents (26% *vs* 20%). Une petite majorité de victimes (61% *vs* 37%) a au plus le brevet mais il s'agit très certainement ici d'un effet générationnel. Elles vivent bien souvent seules (44% *vs* 30%) ou en couple sans enfant (29% *vs* 17%). Notons que les petites minorités de victimes originaires du Maghreb ou de l'Europe des 15 (hors France) sont plus présentes qu'en moyenne. Enfin, personnes âgées satisfaites de leur cadre de vie sont surreprésentées (23% *vs* 12%), ainsi que les personnes ont la délinquance comme principale préoccupation et un sentiment d'insécurité dans leur quartier (48% *vs* 29%).

En bref, cette classe réunit des femmes âgées victimes de vols à l'arraché entraînant fréquemment une réaction institutionnelle.

La 4^{ème} classe regroupe 18,80% de toutes les victimes de vols violents.

Figure 45. Victimes de vols violents : catégories descriptives de la quatrième classe



Les membres de cette classe ont été victimes d'un vol généralement isolé (93% *vs* 85%), commis par un auteur inconnu (98% *vs* 89%), hors de leur quartier (82% *vs* 69%), avec des dommages matériels presque toujours faibles (70% *vs* 55%). Les dommages matériels élevés sont assez rares mais tout de même deux fois plus fréquents qu'en moyenne (20% *vs* 10%). Plus souvent qu'en moyenne, une arme a été utilisée lors de ce vol (29% *vs* 23%).

Les victimes ont quasiment toutes porté plainte (98% *vs* 45%). Trois fois plus souvent qu'en moyenne pour obtenir un remboursement de l'objet volé (un objet électronique dans 54% des cas), deux fois plus souvent pour identifier l'auteur (42% *vs* 20%) ou parce qu'il faut le faire (15% *vs* 7%),

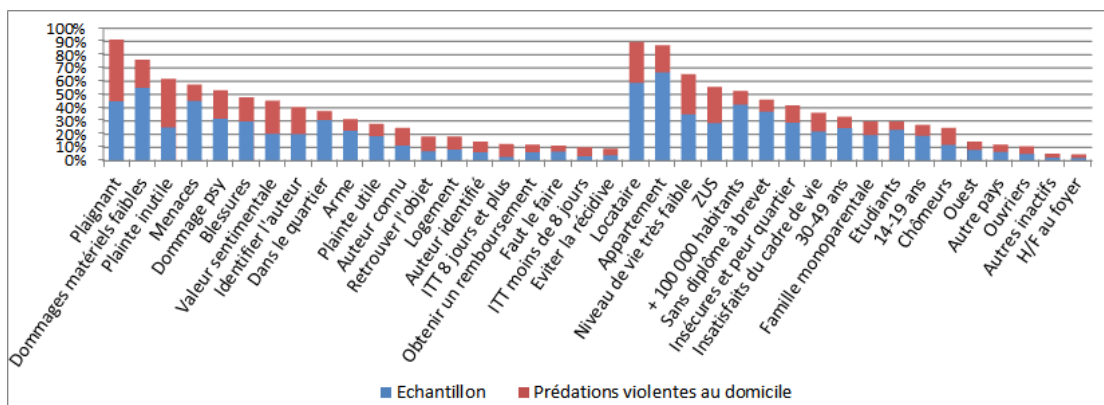
plus rarement pour retrouver l'objet (13% vs 7%) ou éviter la récidive (9% vs 4%). Les avis sont partagés sur l'utilité de la plainte mais les victimes la jugent utile plus de deux fois plus fréquemment qu'en moyenne (47% vs 19%) et elle aura permis d'identifier l'auteur moins rarement que sur l'ensemble des vols violents (12% vs 6%). Un dixième des individus de la classe a signalé l'incident à la police municipale ou à un élu.

Neuf fois sur dix, la victime est originaire de France (métropolitaine ou d'outre-mer). Il s'agit principalement de victimes aisées (majorité de propriétaires, d'individus appartenant au 3^e et 4^e quartile de niveau de vie et de niveau scolaire supérieur, surreprésentation des intermédiaires, cadres, artisans, commerçants et chefs d'entreprises). Plus souvent qu'en moyenne, elles habitent une maison (43% vs 33%), à Paris (48% vs 34%), ou plus rarement en zone rurale (12% vs 6%), en tout cas loin des ZUS (87% vs 72%). Les couples sans enfant et les 30-64 ans sont surreprésentés. On a affaire à une part importante d'actifs satisfaits de leur cadre de vie (48% vs 36%), toutefois 21% des membres de la classe sont préoccupés par la délinquance et déclarent avoir peur (contre 15%). Une minorité de 15% (vs 10%) est surtout préoccupée par la pauvreté, sans aucune peur.

Ici, on est à nouveau, comme pour la première classe, dans une *prédation* subie par des *actifs* – *Parisiens pour la moitié* – mais exercée sur un mode différent du vol à l'arraché et entraînant une réaction de *plainte quasi systématique*.

Enfin la 5^{ème} classe regroupe un sixième (17,93 %) de toutes les victimes de vols violents.

Figure 49. Victimes de vols violents : catégories descriptives de la cinquième classe



Elle se caractérise en premier lieu par un grand nombre de plaignants mais également par une nette majorité de victimes jugeant cette démarche finalement inutile (62% vs 25%). Les situations où l'auteur est connu de la victime sont deux fois plus fréquentes qu'à l'accoutumée mais ne concernent finalement qu'un quart des vols violents, ce qui peut contribuer au faible taux d'élucidation (15%), tout de même plus de deux fois supérieur à la moyenne (6%). Pourtant, 41% des victimes portent plainte précisément pour que l'auteur soit identifié (vs 20%). A côté de cette raison principale, retrouver l'objet, obtenir un remboursement, il faut le faire et éviter la récidive sont aussi surreprésentés.

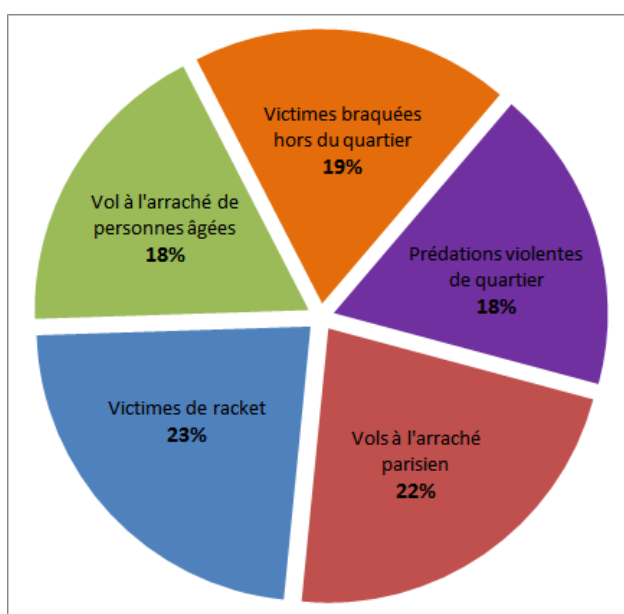
Par rapport aux autres classes, ici l'agression est assez violente, d'autant plus qu'elle a lieu dans le quartier où vit la victime dans 38% des cas (vs 31%), voire directement dans son logement ou les parties communes de sa résidence (18% vs 9%). Elle est accompagnée de menaces plus d'une fois sur deux (58% vs 45%) et l'auteur a utilisé une arme dans un tiers des cas (32% vs 23%). Pour la moitié des victimes, il en est résulté des dommages psychologiques (53% vs 32%), ou des blessures (48% vs 30%) et près d'un quart déclare une ITT contre 6% en moyenne. Pour 13% des membres de la classe l'ITT était d'au moins 8 jours, soit quatre fois plus qu'en moyenne. Les dommages matériels sont généralement assez faibles (76% vs 55%) mais l'objet volé a une valeur sentimentale nettement plus souvent qu'en moyenne (46% vs 20%).

Les victimes sont très largement locataires (90% vs 59%) d'un appartement (87% vs 67%), bien souvent en ZUS (56% vs 29%), dans de grandes villes (53% vs 42%). On notera que la région Ouest est un peu moins rarement représentée qu'en moyenne (15% vs 8%). On repère aussi la surreprésentation d'un certain nombre de traits de relative précarité : plus de bas niveau de vie (66% vs 35%), de faibles niveaux scolaires (46% vs 37%), de familles monoparentales (30% vs 19%), de chômeurs (25% vs 12%). Les minorités d'ouvriers (11% vs 5%), d'inactifs (6% vs 2%) et d'hommes ou femmes au foyer (5% vs 2%) sont aussi deux à trois fois plus importantes que dans l'ensemble des victimes de vols violents. La majorité des membres de la classe ont moins de 50 ans, avec un tiers de 30-49 ans (33% vs 25%) et un gros quart de 14-19 ans (28% vs 19%), d'où la surreprésentation des étudiants (30% vs 23%).

Sans surprise, les individus très insatisfaits de leur cadre de vie sont plus visibles qu'en moyenne dans cette classe (36% vs 22%), ainsi que ceux qui placent la délinquance au premier rang des problèmes de société, avec un sentiment de peur dans leur quartier (42% vs 29%).

Au total, des jeunes et des actifs de milieux populaires ont été victimes, souvent dans leur quartier, d'un vol violent sérieux.

Figure 46. Profils de victimes de vols violents ; enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



En résumé, on peut distinguer cinq cas de figure du vol violent :

- Dans un quart des cas, des vols assimilables à du **racket**, visant souvent des jeunes et n'impliquant **pas de recours institutionnel**.
- Deux fois sur cinq, des vols à l'arraché soit contre des femmes âgées déclenchant une vive réaction, soit contre des Parisiennes actives, mais cette fois sans aucun renvoi.
- Dans un cinquième des cas, un vol à l'encontre de parisiens **actifs**, qui ne serait pas un vol à l'arraché, impliquant cette fois un **recours institutionnel systématique**.
- Enfin, pour un dernier cinquième des cas, des incidents graves de **proximité** favorisant le **recours institutionnel**.

CHAPITRE 5 : LES VOLS PERSONNELS SANS VIOLENCE

Les vols personnels sans violence constituent la dernière catégorie de victimations concernant personnellement l'enquêté et non pas tout le ménage.

I. LES TAUX DE VOLS PERSONNELS SANS VIOLENCE

Tableau 88. Vols personnels sans violence : prévalences, multivictimations, incidences, CVS

	prévalence (%)	multivictimation	incidence (%)
CVS 2005-06	3,44 [3,17-3,71]	1,36	4,68 [4,31-5,05]
CVS 2006-07	3,33 [3,06-3,60]	1,29	4,30 [3,96-4,65]
CVS 2007-08	3,30 [3,03-3,57]	1,27	4,18 [3,84 -4,52]
CVS 2008-09	3,51 [3,23-3,29]	1,33	4,66 [4,29 -5,04]
CVS 2009-10	3,02 [2,76-3,28]	1,21	3,66 [3,35-3,97]
CVS 2010-11	2,65 [2,41-2,89]	1,23	3,26 [2,97-3,56]
CVS 2011-12	2,78 [2,51-3,05]	1,27	3,53 [3,19-3,87]

Source : CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine

Dans l'ensemble, malgré quelques sursauts occasionnels, le taux d'enquêtés ayant déclaré avoir été victimes au moins une fois d'un vol personnel sans violence baisse régulièrement depuis l'enquête CVS de 2005-06 (tableau 88) avec cependant une légère reprise dans la campagne 2011-12. La multivictimation moyenne – comprise entre 1,21 et 1,36 – est, elle, assez stable dans le temps. Compte tenu de la relative stabilité de la multivictimation, le taux de vols suit une évolution analogue à celle du taux de volés.

Si l'on regarde la série des prévalences des enquêtes nationales de victimation disponibles en France (tableau 89), les taux de volés sans violence physique relatifs aux enquêtes CVS sont les plus bas jamais enregistrés.

Tableau 89. Vols personnels sans violence : prévalences, multivictimations, incidences, 1984-2012

	prévalence %	multivictimation	incidence %
CESDIP 1984-85	5,43	1,57	8,55
EPCV 1994-95	6,90	1,30	8,96
EPCV 1995-96	5,38	1,28	6,89
EPCV 1996-97	4,82	1,29	6,21
EPCV 1997-98	4,31	1,15	4,97
EPCV 1998-99	4,69	1,27	5,96
EPCV 1999-2000	4,72	1,25	5,91
EPCV 2000-01	5,24	1,35	7,07
EPCV 2001-02	5,66	1,33	7,51
EPCV 2002-03	5,10	1,29	6,57
EPCV 2003-04	4,43	1,34	5,95
EPCV 2004-05	4,01	1,25	5,01
CVS 2005-06	3,44	1,36	4,68
CVS 2006-07	3,33	1,29	4,30
CVS 2007-08	3,30	1,27	4,18
CVS 2008-09	3,51	1,33	4,66
CVS 2009-10	3,02	1,21	3,66
CVS 2010-11	2,65	1,23	3,26
CVS 2011-12	2,78	1,27	3,53

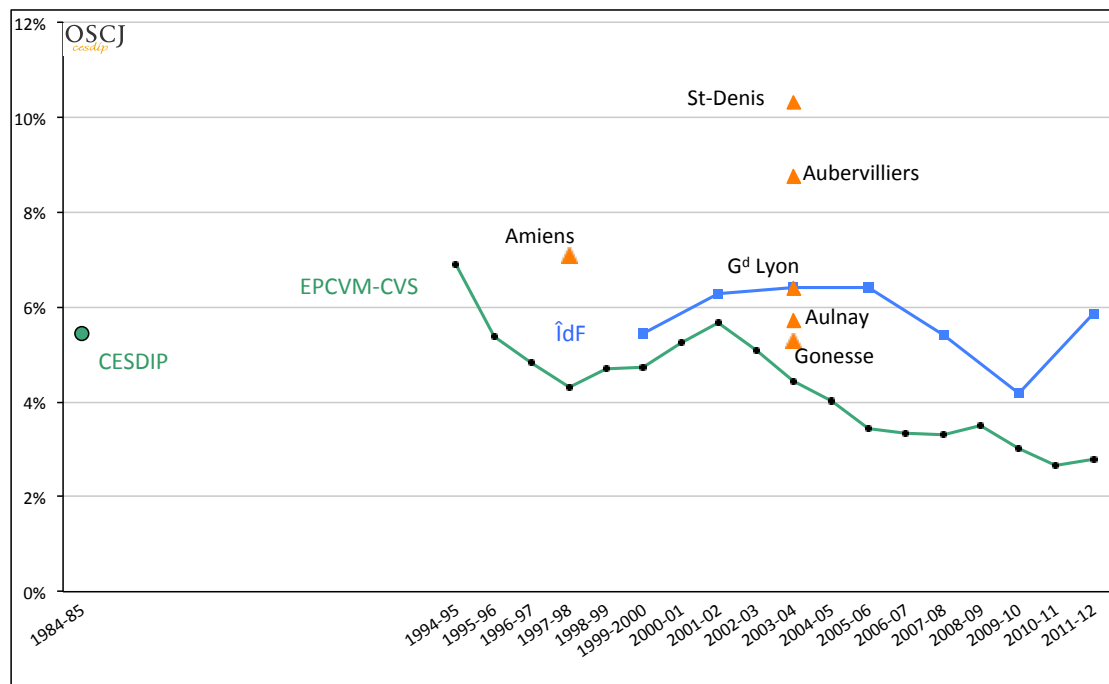
Source : CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine

En fait, les résultats des deux dernières enquêtes prolongent un mouvement entamé au tout début du XXI^{ème} siècle.

Les enquêtes régionales et locales disponibles (figure 47) donnent à voir des prévalences qui sont toujours supérieures à celles des enquêtes nationales, probablement parce qu'elles ont été réalisées en milieu urbain ou très urbain. Ceci dit, l'allure de la courbe francilienne ne contredit pas fondamentalement celle de la courbe nationale, même si la chute des dernières années y est moins précoce, en tout cas jusqu'aux enquêtes de 2009-10. A partir des enquêtes suivantes, la courbe des vols sans violence en Île-de-France montre une nette remontée qui n'a pas son analogue sur la courbe nationale.

Figure 47. Vols personnels sans violence : évolution des prévalences, diverses enquêtes, 1984-2012



Sources : CESDIP, INSEE, LAU-IdF.

Champ : Variable selon les enquêtes

II. LES CIRCONSTANCES DES VOLS PERSONNELS SANS VIOLENCE

Quelle que soit l'enquête CVS considérée, au moins quatre vols sur cinq sont effectivement consommés (79,02% à 86,82%).

Le tableau 90 indique la nature des objets volés. Dans chaque enquête, ce sont à peu près les mêmes (argent, téléphones portables, sacs, chèques, cartes bancaires, papiers d'identité...) qui apparaissent le plus fréquemment.

Tableau 90. Vols personnels sans violence : sortes d'objets volés* (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
argent liquide	31,25	22,44	28,12	33,21	36,60	30,41	32,95
chèques, carte(s) bancaire(s)	21,78	15,35	18,99	18,04	18,87	19,00	21,00
clés	6,23	6,00	8,65	7,67	9,10	8,69	6,77
papiers d'identité, doc administratif	20,21	17,97	20,56	17,85	18,07	21,67	24,31
vêtements	3,94	8,02	6,06	8,11	7,12	6,92	4,41
bijoux	3,89	2,57	5,50	2,75	4,29	3,30	4,74
téléphone portable	25,24	28,28	24,73	24,12	24,09	28,51	22,49
ordinateur portable, assistant personnel	0,97	1,46	1,42	2,94	1,99	2,38	4,42
baladeur	6,80	5,38	8,37	7,03	4,84	3,76	1,93
appareil photo, caméscope	1,83	3,11	3,98	0,93	2,35	2,73	1,56

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
sac, bagage, portefeuille, porte-monnaie	22,07	18,45	19,88	19,75	21,30	25,03	19,58
autres	30,91	28,97	27,78	29,05	25,18	29,25	26,19

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

*Les enquêtés pouvaient déclarer plusieurs objets volés en même temps.

Plus inattendu : parmi ceux qui ont été effectivement volés, la valeur sentimentale des objets dérobés est déclarée *importante* ou *assez importante* à peu près deux fois sur cinq (de 39,36% à 46,20%), la valeur médiane des biens volés se situant à 140 € pour l'enquête de 2005-06 et à 150 € sur l'ensemble des enquêtes suivantes.

La quasi-totalité des vols ont eu lieu en France métropolitaine et dans près d'un tiers des cas dans le quartier même où habite la victime (tableau 91).

Deux fois sur cinq, ces vols se sont déroulés dans la rue, un parc ou un autre espace public, une fois sur cinq sur le lieu de travail ou d'étude de la victime et une fois sur dix dans les transports en commun. Le logement de la victime ou les parties communes de son immeuble sont, au moins depuis 2007-08, les endroits où se commettent le moins de vols. Dans plus des trois quart des cas, les vols sont perpétrés en semaine et dans la journée.

Tableau 91. Vols personnels sans violence : localisation, CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11 ⁵³	2011-12
France métropolitaine	95,71	96,84	93,63	92,55	93,69	95,04	93,33
DOM-TOM	0,45	0,00	0,47	0,31	0,08	0,30	0,30
étranger	3,84	3,16	5,90	7,14	6,23	4,66	6,37
logement, parties communes	14,20	14,49	7,24	6,58	9,10	6,79	6,72
lieu de travail, lieu d'études	22,99	25,69	22,69	26,39	18,22	19,27	19,95
transports en commun	10,76	8,93	11,35	11,11	11,63	14,18	13,58
rue, parc, lieu public	39,51	39,43	38,58	37,40	41,26	35,09	43,04
ailleurs	12,54	11,47	19,09	18,40	19,49	24,38	15,78
quartier	31,20	32,24	28,31	29,36	29,54	33,11	24,84
semaine	78,49	76,02	78,79	78,68	73,96	74,95	73,13
week-end	19,71	21,62	19,93	18,05	21,07	20,22	24,28
jour	77,70	72,08	72,89	76,63	72,25	-	78,22
nuit	20,01	24,46	22,93	21,78	26,01	-	21,78

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Dans un quart à un tiers des cas, le vol s'est produit en l'absence de la victime (tableau 92). Les proportions sont relativement similaires pour les vols à la tire.

Dans les autres cas, soit l'objet était à côté de la victime (17,96% à 25,83% selon les enquêtes), soit celle-ci ne s'est rendue compte de rien (17,87% à 23,52%) et ne peut donc donner aucune information sur les circonstances du vol⁵⁴.

Tableau 92. Vols personnels sans violence : circonstance des vols (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
absence de la victime	33,74	35,40	33,75	29,69	27,99	25,66	26,47
vol à la tire	28,00	24,88	27,74	30,88	28,89	31,89	36,81
objet à côté de la victime	17,96	20,90	20,42	22,52	23,89	25,83	19,29
la victime n'a rien vu	23,52	20,29	22,62	17,87	23,08	19,44	20,44

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

⁵³ En raison d'une erreur de codage de l'INSEE, la part des vols sans violence commis en journée ou la nuit n'est pas disponible pour l'enquête 2010-11.

⁵⁴ Des multiréponses sont parfois possibles.

III. LES RENVOIS

1. Les renvois à la police et à la gendarmerie

Tableau 93. Vols personnels sans violence ; renvoi (%), 1984-2012

	tous renvois	plainte + main courante	plainte seule
CESDIP 1984-85	67,62		
EPCV 1994-95	54,55		
EPCV 1995-96	53,43		
EPCV 1996-97	53,29		
EPCV 1997-98	42,77		
EPCV 1998-99	48,87		
EPCV 1999-2000	53,13		
EPCV 2000-01	55,01		
EPCV 2001-02	54,91		
EPCV 2002-03	56,20		
EPCV 2003-04	58,74	57,82	40,14
EPCV 2004-05	58,84	56,94	41,83
CVS 2005-06	48,85	46,80	39,08
CVS 2006-07	48,62	46,80	37,79
CVS 2007-08	46,96	44,40	38,75
CVS 2008-09	42,46	39,11	33,15
CVS 2009-10	42,55	41,05	34,12
CVS 2010-11	46,22	44,55	37,17
CVS 2011-12	42,86	39,04	31,23

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les données de l'enquête CESDIP correspondent plutôt au renvoi qu'à la plainte. Il en va de même, malgré leur intitulé, de celles des neuf premières EPCV.

Les taux de renvoi observés dans les CVS (tableau 93) sont parmi les plus bas enregistrés pour ce type de victimation dans des enquêtes nationales. Ils rompent avec la reprise observée entre 1997-98 et 2004-05. Il est vrai que la formulation est assez restrictive – elle demande si l'on s'est rendu dans un commissariat ou une brigade – omettant les cas où le renvoi s'est borné à un appel téléphonique ou au signalement à un fonctionnaire de police que l'on aurait rencontré dans la rue⁵⁵. Toutefois, la chute se confirme bien si l'on observe les dépôts formels de plainte ; on perd le quart de l'effectif en une décennie.

Sept fois sur dix (64% à 74,32%), ces renvois bénéficient à la police. D'autre part, les renvois multiples (à la fois à la police nationale et à la gendarmerie) sont quasiment inexistants (au plus deux personnes pour les CVS de 2006-07 et 2007-08 ; personne dans les deux dernières enquêtes).

Enfin, le taux de renvoi des simples tentatives est extrêmement variable (il peut passer du simple au double d'une enquête à l'autre) mais reste très faible (tableau 94) par rapport au taux de renvoi des vols effectifs.

Tableau 94. Tentatives de vols personnels sans violence : renvoi (%), CVS

	tous renvois	plainte + main courante	plainte seule
CVS 2005-06	10,55	9,08	6,25
CVS 2006-07	20,48	19,66	15,37
CVS 2007-08	6,26	6,26	4,58
CVS 2008-09	11,78	7,10	4,99

⁵⁵ Il existe toutefois une question avez-vous signalé ce vol (ou tentative) – y compris par courrier ou téléphone, mais en dehors des déclarations à l'assurance – à la police nationale, à la gendarmerie ou à la préfecture ? Mais sa signification est gâtée par l'adjonction de la préfecture qui n'a rien à faire ici, outre que ceux qui répondent positivement (1,05 % et 3,25 %) ne sont pas ensuite interrogés sur les autres questions de renvoi.

	tous renvois	plainte + main courante	plainte seule
CVS 2009-10	5,41	4,90	3,65
CVS 2010-11	10,52	8,18	4,03
CVS 2011-12	14,98	8,22	8,22

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les motifs de plainte sont dominés par des raisons utilitaristes (tableau 95) : obtenir un remboursement et (de manière plus illusoire) retrouver les objets dérobés. Les finalités civique (*il faut le faire*) ou pénales (*éviter la récidive*, voire *identifier les auteurs*) ont globalement moins de succès⁵⁶.

Quant aux motifs de non-renvoi, ils se partagent principalement, comme d'habitude, entre ceux qui trouvent que le jeu n'en vaut pas la chandelle (*pas grave*, *pas le temps*, *pas pensé*) et ceux qui ne croient pas en l'utilité de la démarche (*pas utile*).

Tableau 95. Vols personnels sans violence : motifs de non-renvoi à la police ou à la gendarmerie ou de dépôt de plainte (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
motifs de non-renvoi*							
pas grave, pas la peine	36,62	29,81	37,53	38,95	37,62	34,89	32,96
pas le temps	3,86	3,28	1,18	2,28	2,88	4,28	8,62
pas pensé	7,46	1,94	4,98	5,87	5,93	6,49	5,55
pas utile	31,99	46,06	38,53	36,09	36,53	37,28	35,36
peur des représailles	2,47	0,40	0,97	3,22	1,91	2,52	1,26
pas affaire à la police, justice	2,01	1,91	1,05	0,95	0,87	1,47	2,18
autre	15,59	16,60	15,77	12,64	14,26	13,08	14,08
motifs de dépôt de plainte**							
identifier les auteurs	18,85	21,99	18,33	16,36	25,36	18,63	30,49
retrouver les objets volés	23,62	20,28	26,01	30,00	24,02	27,65	18,19
éviter la récidive	11,26	3,70	6,38	12,71	6,75	6,54	8,32
obtenir un remboursement	28,48	34,72	33,87	30,87	31,32	31,28	24,13
il faut le faire	17,79	19,31	15,42	10,06	12,56	15,91	18,88

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

* La question n'est posée qu'aux non-renvoyants et ils doivent choisir une seule réponse.

** La question n'est posée qu'aux plaignants qui peuvent donner cette fois plusieurs réponses : le tableau ne retient que celle indiquée comme « principale ».

Une série de questions relatives à l'accueil des victimes dans les commissariats de police ont été posées à l'ensemble des renvoyants et les chiffres sont assez flatteurs.

En matière d'accueil, 86,70% à 90,19% ont déclaré que leur démarche *s'est très bien passée* ou *plutôt bien*. 67,20% à 80,03% sont satisfaits des délais d'attente ; 81,81% à 87,33% du temps et de l'écoute qui leur ont été accordés ; 80,23% à 89,82% des conditions de confidentialité des échanges. Parmi ceux qui ont demandé des conseils, sept sur dix ont été satisfaits de la réponse reçue.

Comme d'habitude⁵⁷, le tableau n'est plus tout à fait le même si l'on interroge sur l'utilité de la démarche : le taux de satisfaction des plaignants tombe alors radicalement (tableau 96).

Tableau 96. Vols personnels sans violence : utilité du dépôt de plainte (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
très utile	10,61	10,63	20,91	14,89	11,14	8,28	17,10
plutôt utile	42,13	31,94	32,22	32,58	31,05	25,57	25,03

⁵⁶ Encore que dans la dernière CVS examinée, la finalité *identifier l'auteur* connaît une poussée spectaculaire.

⁵⁷ Gorgeon 1994.

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
plutôt inutile	18,83	29,26	19,01	18,08	14,21	25,68	24,15
totalemment inutile	27,79	27,43	25,88	31,65	39,19	37,16	30,62
NSP	0,65	0,74	1,97	2,80	4,40	3,31	3,11

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Il faut dire que les plaignants n'ont généralement pas eu d'informations sur les suites de leur démarche (tableau 97).

Tableau 97. Vols personnels sans violence ; suites de l'affaire (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
plus de nouvelles	66,54	73,04	73,12	75,86	70,17	72,60	72,57
informé du classement sans suite	10,77	8,18	4,93	4,03	6,96	14,49	2,62
enquête en cours	6,58	6,48	6,21	4,83	5,80	4,38	3,35
enquête terminée	14,92	11,93	15,21	12,29	15,21	7,18	19,32
NSP	1,19	0,37	0,54	3,00	1,86	1,36	2,14

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Quant à l'élucidation, elle n'est renseignée dans les CVS que par une question (*l'enquête a-t-elle permis l'identification d'un ou plusieurs auteurs présumés ?*) posée aux enquêtés qui ont répondu que l'enquête était en cours ou terminée. Sur cette base, les taux d'élucidation sont assez faibles et c'est encore pire si on les ramène à l'ensemble des victimes de vols personnels sans violence.

Tableau 98. Vols personnels sans violence : élucidation (% des plaignants et de l'ensemble des victimes), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
% des plaignants	12,38	6,49	8,34	12,24	8,39	5,03	11,30
% des victimes	4,77	2,38	3,19	4,07	2,80	1,86	3,52

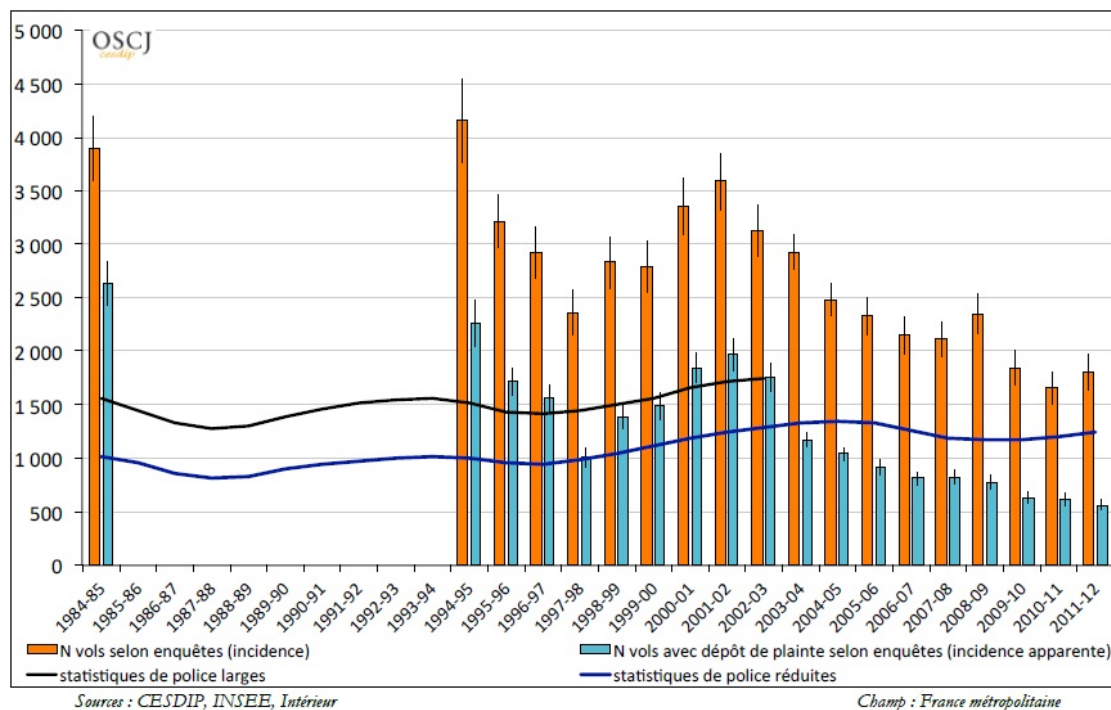
Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

2. Comparaison avec les données policières

La possible surestimation de la plainte jusqu'à l'avant-dernière EPCV entraîne un risque de surestimation de l'incidence apparente jusqu'en 2002-03. Mais, dans cette hypothèse, le problème révélé par la comparaison avec la statistique policière (y compris pour les CVS) est encore plus difficile à interpréter. Cette fois, dans les exercices les plus récents, les données policières dépassent de plus en plus l'incidence apparente (figure 48 et tableau 99), comme si police et gendarmerie décomptaient plus de procès-verbaux que les victimes n'ont déposé de plaintes.

Figure 48. Vols personnels sans violence : données d'enquêtes (incidence, incidence apparente) et données policières, en milliers, 1984-2012



Cet étonnant résultat peut-il s'expliquer par un *artefact* créé par l'instabilité du protocole d'enquête ? Pour la période recouverte par les enquêtes EPCV de 1994-95 à 2002-03, nous prenons en compte, dans les données policières, les cambriolages hors du domicile, les vols domiciliaires et les vols de deux-roues (motorisés) parce que les neuf premières EPCV ne les citaient pas explicitement ; ceux qui en étaient victimes ne pouvaient les mentionner qu'en les incluant dans le module sur le vol. En revanche, depuis l'avant-dernière EPCV, un module du questionnaire est explicitement consacré à ces cas de figure, de sorte que le champ des vols personnels s'est restreint dans les enquêtes. Cette hypothèse peut être testée en retirant les cambriolages hors du domicile, les vols domiciliaires et ceux de deux-roues de la statistique policière à partir de l'enquête de 2003-04 (cf. la dernière colonne du tableau 101). Cette correction réduit l'excès des données policières par rapport à l'incidence apparente, mais ne l'annule pas complètement, même si l'on considère la borne supérieure de la fourchette des estimés d'incidence apparente. Au contraire, l'écart à même tendance à se creuser à nouveau depuis l'enquête CVS de 2008-09.

En réalité l'écart à compter de 2003-04 s'explique par une estimation plus restrictive du pourcentage de plainte. Il ne faut pas en conclure nécessairement que le comportement de plainte a fléchi à partir de ce moment, mais les questions de renvoi deviennent plus précises et plus détaillées : cela amène à supposer que le questionnement plus sommaire des enquêtes antérieures conduisait à surestimer la plainte.

Tableau 99. Vols personnels sans violence : (incidence, incidence apparente, données policières, en milliers), 1984-2012

		estimés d'incidence	estimés d'incidence apparente	statistiques policières	statistiques policières réduites
CESDIP	1984-85	3 895 [3 593-4 196]	2 633 [2 430-2 837]	1 564	1 016
	1985-86			1 452	952
	1986-87			1 327	864
	1987-88			1 277	815
	1988-89			1 298	824
	1989-90			1 394	903

		estimés d'incidence	estimés d'incidence apparente	statistiques policières	statistiques policières réduites
	1990-91			1 460	945
	1991-92			1 510	979
	1992-93			1 544	1 004
	1993-94			1 561	1 022
EPCV	1994-95	4 150 [3 757-4 543]	2 264 [2 050-2 478]	1 511	1 005
	1995-96	3 213 [2 967-3 459]	1 717 [1 585-1 848]	1 434	958
	1996-97	2 920 [2 680-3 160]	1 556 [1 428-1 684]	1 412	943
	1997-98	2 360 [2 148-2 571]	1 009 [919-1 100]	1 445	983
	1998-99	2 831 [2 591-3 070]	1 383 [1 266-1 500]	1 500	1 044
	1999-00	2 791 [2 550-3 032]	1 483 [1 355-1 611]	1 565	1 116
	2000-01	3 355 [3 086-3 623]	1 845 [998-1 993]	1 658	1 193
	2001-02	3 588 [3 318-3 859]	1 970 [1 822-2 119]	1 715	1 240
	2002-03	3 126 [2 883-3 370]	1 757 [1 620-1 894]	1 748	1 290
	2003-04	2 923 [2 759-3 086]	1 173 [1 107-1 239]	1 756	1 328
	2004-05	2 480 [2 331-2 630]	1 038 [975-1 100]	1 734	1 339
CVS	2005-06	2 327 [2 143-2 510]	909 [838-981]	1 702	1 329
	2006-07	2 146 [1 973-2 319]	811 [745-877]	1 618	1 264
	2007-08	2 112 [1 940-2 283]	818 [752-885]	1 527	1 189
	2008-09	2 343 [2 155-2 530]	777 [714-839]	1 500	1 169
	2009-10	1 844 [1 686-2 002]	629 [575-683]	1 499	1 180
	2010-11	1 654 [1 503-1 805]	615 [559-671]	1 509	1 209
	2011-12	1 803 [1 630-1 976]	563 [509-617]	1 535	1 240

Source : CESDIP, INSEE, ministère de l'Intérieur.

Champ : France métropolitaine

3. Les autres renvois

Si une petite moitié des volés s'est adressée à la police ou à la gendarmerie (tableau 93 *supra*), le nombre de ceux qui se sont tournés vers un autre interlocuteur – que ce soit en plus ou à la place de ce renvoi – est à peu près équivalent (tableau 100). Dans la plupart des cas, on ne sait malheureusement pas quel est cet autre interlocuteur, les hypothèses qui ont été détaillées ne portant que sur quelques catégories très minoritaires desquelles se détachent, quoique modestement, les recours à la police municipale ou à un élu.

Tableau 100. Vols personnels sans violences ; autres renvois (% sur la totalité des volés), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
police municipale	3,70	1,77	1,76	2,97	3,46	1,86	2,87
élu	5,04	2,95	4,41	2,88	3,81	3,53	4,87
justice	0,22	0,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,34
propriétaire/bailleur	0,70	1,07	1,33	1,76	0,95	1,52	0,63
transporteur	0,00	0,82	1,29	1,08	1,21	2,36	1,66
autre	43,35	48,97	45,87	49,96	52,59	54,85	53,65

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

On s'attend à trouver ensuite des questions sur la déclaration de sinistre, ses suites et le jugement porté sur l'assurance... elles sont absentes du module et on le comprend d'autant moins que les modules consacrés aux victimations de ménage incluent des questions sur le recours à l'assurance. Ce manque de cohérence est d'autant plus regrettable que l'on connaît l'importance des informations sur la déclaration de sinistre dans l'analyse du renvoi⁵⁸. Ici comme précédemment, il n'est pas exclu que les « autres interlocuteurs » non distingués dans le tableau 100 soient tout bonnement les assureurs.

⁵⁸ Robert *et al.*, 2003, 2010.

IV. LES CARACTERISTIQUES DES VICTIMES DE VOLS SANS VIOLENCE

La répartition par sexe des volés (tableau 101) ne s'éloigne guère de celle de l'ensemble de l'échantillon.

Tableau 101. Vols personnels sans violence : répartition par sexe (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
	hommes						
victimes	48,22	49,25	49,13	44,78	50,64	41,62	48,67
échantillon	48,11	48,10	47,84	47,81	47,84	47,85	47,88
	femmes						
victimes	51,78	50,75	50,87	55,22	49,36	58,38	51,33
échantillon	51,89	51,90	52,16	52,19	52,16	52,15	52,12

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Cette victimation touche particulièrement deux classes d'âges très différentes, les 30 à 49 ans pour environ un quart et les moins de 20 pour un gros cinquième (tableau 102). Toutefois, si l'on tient compte des proportions de chaque classe d'âge dans l'échantillon, les taux de victimes de moins de 30 ans sont globalement au-dessus des taux moyens, au contraire des individus de 30 ans et plus finalement sous-représentés dans le cadre des vols personnels sans violences.

Tableau 102. Vols personnels sans violence : répartition par âge (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
	14-19 ans						
victimes	22,54	29,34	24,97	28,74	19,99	22,06	19,02
échantillon	9,10	9,60	8,85	8,78	8,98	8,87	8,78
	20-24 ans						
victimes	13,63	13,91	16,92	14,04	16,05	14,35	15,80
échantillon	7,42	6,89	7,14	7,17	6,79	6,95	6,62
	25-29 ans						
victimes	11,49	7,50	4,56	7,53	9,25	6,90	9,36
échantillon	6,79	6,66	5,76	6,56	6,29	6,06	6,17
	30-49 ans						
victimes	23,77	27,21	25,08	24,71	29,27	27,83	25,23
échantillon	33,91	33,94	34,04	32,71	32,52	32,47	32,01
	50-64 ans						
victimes	17,45	13,59	17,34	13,48	14,08	15,48	14,56
échantillon	22,94	23,19	23,73	24,47	24,84	24,13	24,29
	65 ans et plus						
victimes	11,12	8,45	11,13	11,49	11,35	13,38	16,03
échantillon	19,84	19,73	20,47	20,30	20,58	21,52	22,13

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Le risque de vol a tendance à décroître jusqu'au niveau Bac+2 (tableau 103), puis à remonter pour les niveaux supérieurs à Bac+2, mais cette distribution est très semblable à celle de l'ensemble de l'échantillon.

Tableau 103. Vols personnels sans violence : dernier diplôme obtenu (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
	sans diplôme à brevet						
victimes	39,49	40,17	37,61	40,87	32,92	36,67	31,91
échantillon	40,91	40,37	38,97	39,31	39,15	38,01	35,46

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
CAP-BEP							
victimes	20,02	16,38	17,90	22,36	16,07	16,47	13,72
échantillon	25,66	25,35	26,02	26,25	22,78	22,50	21,76
baccalauréat							
victimes	17,05	16,14	17,03	13,39	20,48	15,83	19,37
échantillon	12,49	12,48	12,69	12,44	15,49	16,25	17,17
bac +2							
victimes	8,64	11,12	9,10	8,45	11,70	8,64	11,91
échantillon	9,22	10,00	10,62	9,85	9,74	9,91	11,05
supérieur à bac +2							
victimes	14,81	16,18	18,36	14,93	18,83	22,39	23,09
échantillon	11,72	11,79	11,70	12,15	12,85	13,33	14,56

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

La très forte surreprésentation des étudiants et la sous-représentation des retraités (tableau 104) tendent à confirmer la liaison entre cette victimation et l'âge ; en particulier avec la jeunesse.

Tableau 104. Vols personnels sans violence : répartition par PCS (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
agriculteurs							
victimes	2,14	1,26	1,11	0,84	0,44	0,51	0,95
échantillon	1,29	1,08	1,13	0,94	0,99	1,12	1,09
artisans, commerçants, chefs d'entreprise							
victimes	2,09	4,55	3,63	2,71	5,00	4,63	5,48
échantillon	3,09	2,92	2,68	3,34	3,76	3,41	3,26
cadres							
victimes	7,89	8,08	8,18	8,86	10,03	9,24	12,97
échantillon	7,51	7,14	7,37	7,65	7,36	8,13	8,81
professions intermédiaires							
victimes	12,70	12,35	12,78	11,52	8,68	12,41	11,32
échantillon	11,82	12,23	12,24	11,67	11,62	12,36	12,29
employés							
victimes	12,94	10,58	8,58	10,79	10,58	9,64	9,63
échantillon	15,47	15,25	15,45	13,18	13,13	12,56	13,22
ouvriers							
victimes	8,95	7,02	7,07	7,42	7,02	8,45	5,44
échantillon	11,28	11,05	11,15	10,90	10,62	10,28	9,92
chômeurs							
victimes	4,95	5,56	5,35	6,08	9,72	7,74	5,50
échantillon	5,62	5,26	6,22	6,38	6,42	6,61	6,51
retraités							
victimes	16,37	13,46	17,00	16,11	16,56	18,01	20,33
échantillon	28,00	28,37	28,68	30,15	30,30	30,85	29,84
hommes/femmes au foyer							
victimes	2,18	2,80	2,36	1,29	3,91	0,73	1,56
échantillon	3,94	4,01	3,57	3,74	3,73	2,79	2,70
étudiants							
victimes	28,48	33,97	33,06	32,64	26,90	26,78	25,08
échantillon	10,84	11,44	10,64	10,68	10,99	10,79	11,10

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
	autres inactifs						
victimes	1,31	0,37	0,87	1,74	1,16	1,87	1,73
échantillon	1,14	1,24	0,87	1,37	1,08	1,12	1,24

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Toutefois, le tableau 105 introduit une autre dimension que la jeunesse : les volés sont aussi surreprésentés dans le quartile le plus riche (4^{ème}).

Tableau 105. Vols personnels sans violence : répartition par quartiles de niveau de vie (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
	1er quartile						
victimes	25,37	19,79	22,68	24,14	24,80	27,43	25,52
échantillon	24,43	24,59	24,47	25,96	25,09	25,78	26,08
	2^e quartile						
victimes	22,34	25,26	23,05	22,94	19,58	21,91	23,14
échantillon	25,07	26,96	25,15	24,73	24,45	25,02	24,37
	3^e quartile						
victimes	21,01	23,39	23,67	26,11	23,49	22,32	21,42
échantillon	25,47	23,25	25,49	24,90	25,24	24,82	25,23
	4^e quartile						
victimes	31,28	31,56	30,60	26,80	32,13	28,33	29,92
échantillon	25,02	25,21	24,89	24,41	25,22	24,38	24,32

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Les volés sont encore surreprésentés dans les familles monoparentales et les couples avec enfants (tableau 106), ce qui traduit peut-être seulement la présence de jeunes dans ces types de ménages. Au contraire, les couples sans enfants sont sous-représentés.

Tableau 106. Vols personnels sans violence : type de ménages (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
	personne seule						
victimes	16,72	15,27	14,59	18,57	16,60	19,02	18,60
échantillon	16,11	18,25	19,20	19,82	18,63	18,74	19,27
	famille monoparentale						
victimes	9,55	10,72	8,46	12,88	9,72	11,83	9,73
échantillon	6,76	7,56	6,87	7,27	7,63	7,80	7,63
	couple sans enfant						
victimes	22,06	17,15	17,98	17,54	21,39	20,88	18,81
échantillon	29,69	28,45	28,10	29,13	29,75	29,65	29,15
	couple avec enfant						
victimes	46,41	52,22	53,77	43,89	47,00	41,28	48,94
échantillon	43,93	41,27	41,56	39,50	39,89	39,82	40,53
	autres types de ménages						
victimes	5,26	4,63	5,20	7,12	5,29	6,99	3,92
échantillon	3,51	4,48	4,27	4,28	4,10	3,99	3,42

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Seuls les enquêtés habitant des quartiers urbains d'immeubles sont surexposés à ce type de victimation (tableau 107).

Tableau 107. Vols personnels sans violence : répartition selon le type de voisinage (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
maisons dispersées							
victimes	17,31	14,65	14,19	17,73	15,87	15,00	16,40
échantillon	17,70	17,14	17,53	20,21	19,26	19,72	20,38
maisons lotissements							
victimes	41,14	45,75	43,35	36,68	40,65	31,71	38,84
échantillon	47,77	47,43	47,65	44,95	46,07	44,40	45,41
immeubles villes							
victimes	25,94	24,96	24,58	29,97	28,47	39,19	27,17
échantillon	20,04	19,92	19,70	19,97	19,05	20,40	19,52
immeubles de cités							
victimes	9,24	8,69	10,71	11,23	8,54	8,71	11,20
échantillon	9,36	9,70	9,98	9,99	10,10	10,33	9,65
habitats mixtes							
victimes	6,38	5,95	7,18	4,39	6,47	5,39	6,39
échantillon	5,13	5,82	5,13	4,88	5,52	5,15	5,03

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Ce sont également ceux qui habitent eux-mêmes en appartements (tableau 108) qui sont le plus exposés au vol.

Tableau 108. Vols personnels sans violence : répartition selon le type de logement (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
maisons							
victimes	60,15	63,08	59,58	57,43	55,15	48,10	56,28
échantillon	66,32	65,90	66,15	65,86	66,08	65,17	66,76
appartements							
victimes	39,71	36,77	39,95	42,57	44,47	51,56	43,57
échantillon	33,45	33,87	33,70	33,93	33,69	34,71	33,03
autres							
victimes	0,15	0,15	0,47	0,00	0,38	0,33	0,16
échantillon	0,24	0,22	0,15	0,21	0,22	0,12	0,21

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

V. COMPARAISON DES VICTIMES DE VOLS SANS VIOLENCES SELON LES ZONES

Les volés (tableau 109) ne sont systématiquement surreprésentés qu'en Île-de-France, notamment à Paris et dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants. En revanche, ils ne sont pas particulièrement surreprésentés dans les zones urbaines sensibles.

Tableau 109. Vols personnels sans violence : zones régionales, tailles des unités urbaines et ZUS (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
Île-de-France							
victimes	23,92	25,44	25,00	21,31	23,59	30,66	27,71
échantillon	17,91	18,29	18,46	17,81	18,09	18,51	18,20
Bassin parisien							
victimes	10,35	15,00	12,67	15,83	13,75	11,10	12,44
échantillon	17,30	17,37	17,46	17,57	17,27	17,20	16,80
Nord							
victimes	7,34	4,71	7,42	5,57	8,39	8,59	9,48
échantillon	6,58	6,33	6,67	6,42	6,85	6,70	6,84
Est							
victimes	10,51	6,66	7,22	7,86	7,03	8,03	6,37
échantillon	8,80	8,55	8,23	8,30	7,83	7,88	7,75
Ouest							
victimes	14,22	15,36	17,73	11,64	15,14	8,43	10,96
échantillon	14,85	14,01	14,19	14,01	14,02	13,86	13,89
Sud-Ouest							
victimes	11,09	9,76	8,12	8,02	9,84	10,65	8,04
échantillon	10,68	11,30	11,22	11,30	11,38	10,93	11,53
Centre-Est							
victimes	8,31	12,65	9,20	16,08	10,46	11,42	11,12
échantillon	10,44	11,07	10,59	12,61	12,20	12,59	12,98
Méditerranée							
victimes	14,26	10,43	12,65	13,70	11,80	11,12	13,88
échantillon	13,44	13,09	13,18	11,98	12,36	12,33	12,01
commune rurale							
victimes	19,94	20,65	19,95	17,05	21,52	16,33	16,29
échantillon	26,01	25,45	25,34	26,06	26,33	23,22	23,11
UU < 20 000 habitants							
victimes	12,18	15,54	15,72	16,44	10,76	12,40	11,51
échantillon	17,15	17,68	17,80	17,34	16,58	16,77	17,17
UU 20 000 à 100 000 habitants							
victimes	10,71	11,90	8,86	13,26	10,86	10,12	11,14
échantillon	12,86	12,62	12,68	12,85	12,70	12,48	12,53
UU > 100 000 habitants							
victimes	36,04	28,93	32,76	32,74	34,55	32,55	35,11
échantillon	28,55	28,22	28,03	27,88	28,15	30,81	30,85
Paris							
victimes	21,13	22,97	22,71	20,52	22,30	28,60	25,95
échantillon	15,42	16,04	16,15	15,87	16,23	16,72	16,34
ZUS							
victimes	6,21	4,49	5,70	6,10	6,07	6,37	6,61
échantillon	6,21	6,30	6,29	5,57	6,23	6,37	5,90

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

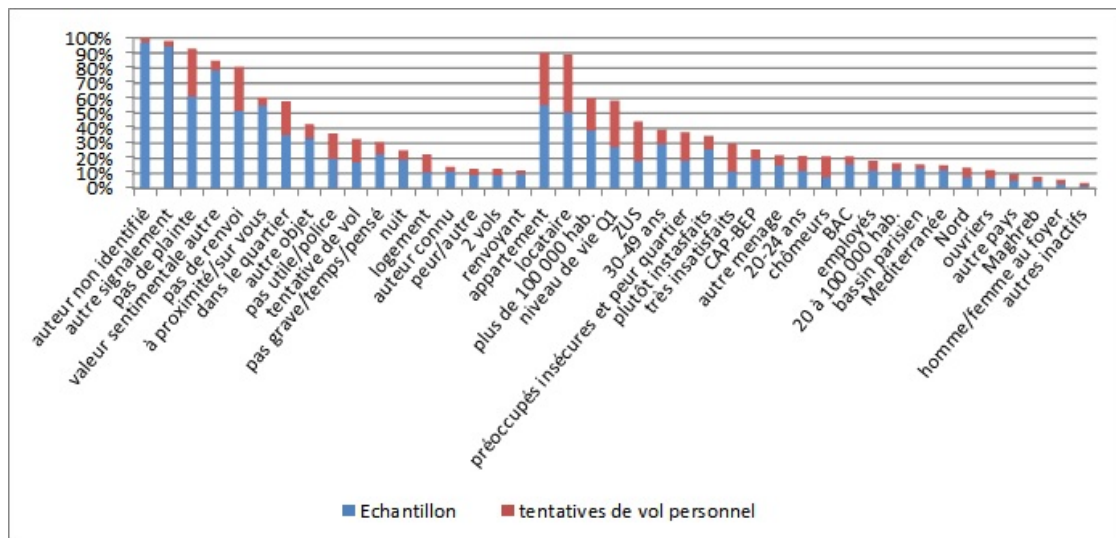
tardive du vol, accompagné de débits importants d'argent dans certain cas. Par ailleurs, la valeur sentimentale des objets volés est également jugée importante. La plainte est estimée utile et l'auteur est parfois identifié, même si contribuent aussi à l'inertie de ce côté de l'axe des motivations de plainte assez peu réalistes comme le désir de retrouver les objets volés, de faire punir l'auteur ou d'éviter la récidive. De l'autre côté, on trouve des variables qui décrivent une image typique du cas où la victime n'engage aucune mobilisation institutionnelle : il s'agit de tentatives réitérées d'un auteur connu, la victime est très jeune (14 à 19 ans), étudiante. L'absence de gravité de l'incident comme l'inutilité de la démarche plaident en faveur d'un non-renvoi.

Le 2^{ème} facteur (4,09%) oppose la relative tranquillité de la France profonde à la précarité des quartiers urbains de relégation. D'un côté, on trouve des variables comme l'habitat en maison, en milieu rural ou d'unité urbaines de petite taille (moins de 20 000 habitants), la propriété de son logement... mais aussi de multiples vols dans le cadre scolaire ou professionnel indiquant que le cadre de vie est préservé et que l'on n'est victime que lorsqu'on en sort. A l'opposé, on est plutôt locataire d'un appartement, en Île-de-France, à Paris et dans une zone urbaine sensible. Dans ce contexte, les victimes – généralement de tentatives de vols à la tire dans les transports en commun et dans les espaces publics – vivent seules et disposent de faibles niveaux de vie (1^{er} quartile de niveau de vie, chômeur et inactifs). Elles sont plutôt ou très insatisfaites de leur cadre de vie. Préoccupées par la délinquance elles affirment avoir peur dans leur quartier et parfois même chez elles.

Sur la base de cette ACM, on peut procéder à une analyse typologique qui fait émerger cinq classes.

La 1^{ère} classe réunit un cinquième (18,61%) des vols.

Figure 50. Les victimes de vols sans violences : catégories descriptives de la première classe



Il s'agit plus que proportionnellement de simples tentatives⁵⁹. Ces incidents sont à répétition un peu plus souvent qu'en moyenne mais la valeur sentimentale attaché aux objets volés n'est pas importante, voire inexistante. Les vols perpétrés de nuit y sont plus fréquents qu'à l'accoutumée. Trois fois sur cinq (58%), le vol a lieu dans le quartier de résidence de la victime et jusque dans son logement dans un petit quart des cas (23%). Pour 61% des vols ou des tentatives, la cible était un objet à proximité ou directement sur la victime.

Dans 81 % des cas, aucun renvoi n'est opéré car les faits ne sont pas graves et l'intervention policière n'aurait servi à rien. Dans une faible proportion mais plus souvent qu'en moyenne, la peur constitue également un frein. Pour les 19% restant, le renvoi n'est généralement qu'esquissé et ne

⁵⁹ Une fois sur trois mais cela représente presque deux fois le taux de tentative de vol sans violence sur l'ensemble de l'échantillon.

débouche sur un dépôt formel de plainte que dans 7% des cas (moins souvent qu'en moyenne). Cependant, ces victimes ne sont pas totalement passives dans la mesure où 98% d'entre elles ont signalé l'incident à un autre interlocuteur (hors police nationale et municipale, gendarmerie ou élu).

Les victimes sont principalement pauvres : plus de la moitié (59) appartiennent au quartile de niveau de vie. Peu diplômées, elles exercent des professions peu rémunératrices ou pas de profession. En très grande majorité locataire d'un appartement, elles habitent dans des villes d'au moins 20 000 habitants, dans les régions du bassin parisien, du Nord et méditerranéennes et plus souvent qu'en moyen dans des zones urbaines sensibles. Majoritairement insatisfaites de leur cadre de vie, ces victimes sont deux fois plus souvent qu'en moyenne préoccupées par la délinquance et apeurées dans leur quartier.

En somme, une classe de volés, victimes de vols à répétition ; appartenant à des quartiers populaires ne se tournent pas vers les autorités.

La 2^{ème} classe est un petit peu plus importante (21,74%).

Figure 51. Les victimes de vols sans violences : catégories descriptives de la deuxième classe



Il s'agit de vols commis de jour hors du quartier, dans un milieu professionnel ou scolaire dans presque la moitié des cas, à répétition pour un petit quart (23,72% : 2 vols et plus). Trois fois sur quatre, le dommage est jugé faible. D'ailleurs, l'objet dérobé n'est un appareil électronique que dans 31% des cas (soit à peu près le taux moyen). Une fois sur cinq, l'auteur du vol est connu de la victime.

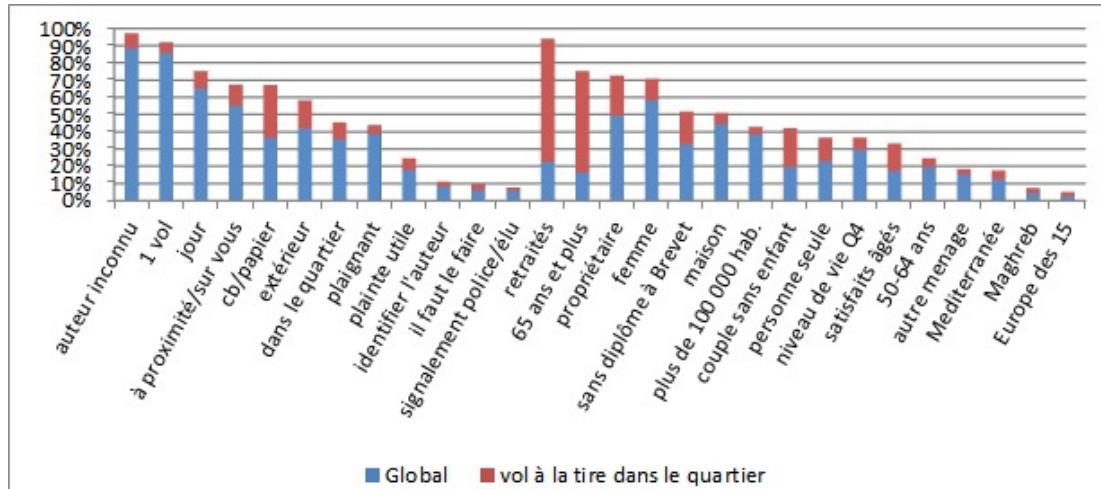
Dans ce contexte, on n'est pas étonné de constater une si faible proportion de renvoyants (12%), bien que sensiblement surreprésentés dans cette classe. Quoi qu'il en soit, les victimes ne portent jamais plainte, ne jugeant pas l'incident assez grave ou qu'il soit utile d'en référer aux autorités. Une fois sur six, c'est la peur qui empêche la victime de porter plainte. Toutefois, comme pour la première classe, le vol est massivement déclaré à un autre interlocuteur (96%) que la police (nationale ou municipale) ou un élu.

Les volés – plus que proportionnellement des hommes – ont, plus souvent qu'en moyenne, moins de 20 ans. Dans un peu moins de la moitié des cas, ce sont des étudiants, issus d'un milieu relativement aisé (ménages résidants en maison, propriétaires et appartenant au quart inférieur des plus hauts niveaux de vie), vivant dans des couples avec enfants ou au sein de famille monoparentales, en dehors des ZUS pour 96% d'entre eux. Majoritairement préoccupés par le chômage, ils ne se plaignent pas de leur cadre de vie – qui n'est pas en cause puisqu'il ne s'agit pas d'un vol de proximité – et le cadre rural ou les unités urbaines de moins de 20 000 habitants sont ici deux fois plus fréquents que pour l'ensemble des victimes de vol sans violence.

Au total, il s'agit dans cette classe de vols – souvent peu conséquents – subis par des *jeunes* qui *ne portent pas plainte* soit parce qu'ils n'en voient pas l'utilité, soit parce qu'ils *préfèrent s'adresser à d'autres interlocuteurs*.

La 3^{ème} classe est dans les mêmes proportions (20,08%) que les précédentes.

Figure 52. Les victimes de vols sans violences : catégories descriptives de la troisième classe



Cette fois, il s'agit d'un vol – essentiellement d'objets à proximité ou sur la victime – unique commis au cours de la journée par un inconnu, dans l'espace public dans plus de la moitié des cas, plus souvent qu'en moyenne dans le quartier où réside la victime et impliquant majoritairement la perte de carte de crédits ou de papiers.

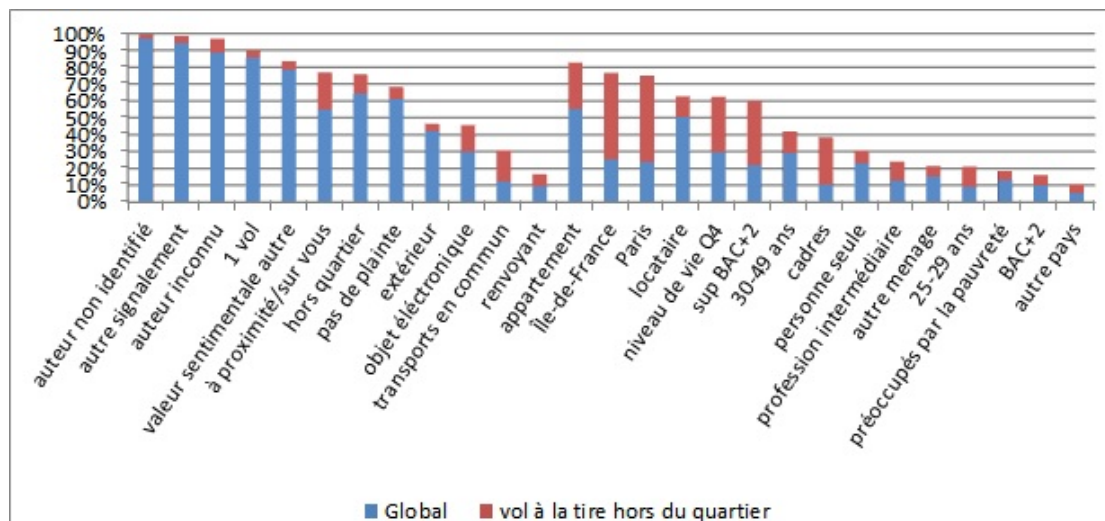
Sans toutefois être majoritaire, les plaignants sont surreprésentés dans cette classe (44%), ainsi que ceux jugeant leur plainte utile (25%). Plus que proportionnellement, les victimes portent plainte pour que l'auteur soit identifié ou parce qu'elles considèrent la plainte comme un devoir civique.

Les victimes – des femmes presque trois fois sur quatre – sont retraitées, de plus de 49 ans, vivant seules ou en couple sans enfant cohabitant, dans une maison dont elles sont propriétaires. Le plus bas niveau de vie (1^{er} quartile) est ici sous-représenté, au contraire du plus haut (4^e quartile), surreprésenté et majoritaire dans la classe (37%). L'habitat en unité urbaine de plus de 100 000 habitant est surreprésenté et est globalement majoritaire, cependant les victimes parisiennes sont ici sous-représentées. En parallèle, une minorité plus consistante que la moyenne (33%) est tout à fait satisfaite de son cadre de vie.

L'*âge élevé* des victimes et le fait qu'il s'agissent majoritairement de *femmes* donne à cette classe sa coloration essentielle.

La 4^{ème} classe est la plus petite : 16,06% des victimes de vols personnels sans violence.

Figure 53. Les victimes de vols sans violences : catégories descriptives de la quatrième classe



Cette classe fait état de vols uniques – plus souvent qu’en moyenne d’objets électroniques (46%) – commis par un inconnu. Malgré la nature des objets volés, les dommages élevés sont nettement sous-représentés et ne représentent que 4% des cas. Sans être surreprésentés, les faibles dommages sont très nettement majoritaires (74%). 84% des victimes n’attachent pas ou peu de valeur sentimentale à ce qui leur a été volé. Il s’agit généralement de vols à la tire (objet à proximité ou sur la victime) réalisés alors que la victime est hors de son quartier, dans un espace public ou dans les transports en commun.

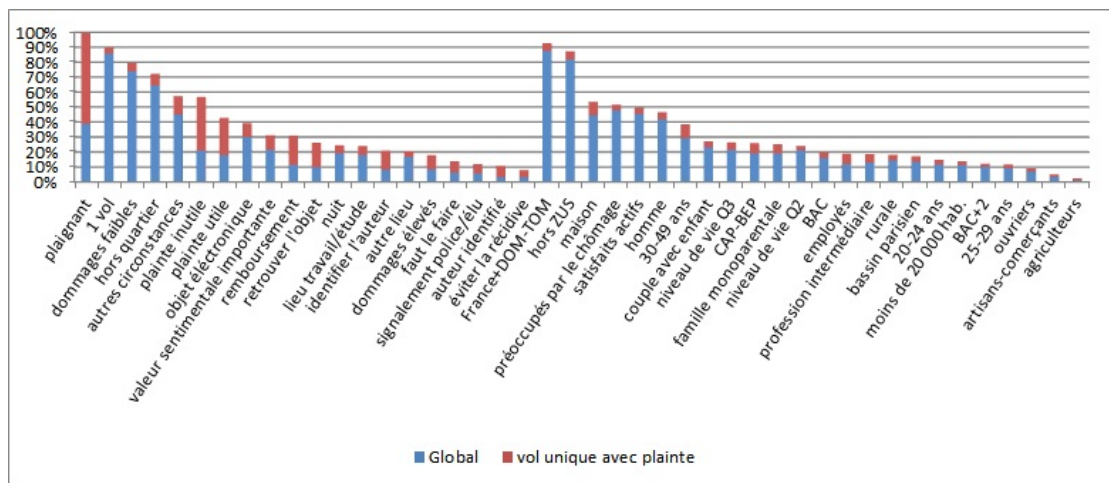
Bien que minoritaire, le renvoi est un peu plus fréquent qu’en moyenne mais dans la majorité des cas, il n’y a aucun dépôt de plainte (68%). Toutefois, comme chaque fois que l’on retrouve cette configuration, les victimes ont massivement signalé le vol à un autre interlocuteur (99%).

Dans l’ensemble, les victimes ont entre 25 et 49 ans. Ce sont plus souvent qu’en moyenne des cadres ou des professions intermédiaires, au fort capital scolaire et appartenant au plus hauts niveau de vie. Locataire d’un appartement, elles vivent bien plus souvent qu’en moyenne en Île-de-France et trois fois sur quatre à Paris. Cela dit, la préoccupation sécuritaire est ici sous-représentée (15%) et ces victimes sont plus souvent qu’en moyenne préoccupées par la pauvreté (19%).

En somme, cette classe fait clairement référence aux vols à la tire typique de la région parisienne, commis dans les lieux où sévissent généralement les pickpockets.

La 5^{ème} classe – la plus grande (23,51%) – représente presque un quart des victimes de vols personnels.

Figure 54. Les victimes de vols sans violences : catégories descriptives de la cinquième classe



Le vol unique, perpétré plus souvent qu'en moyenne de nuit, a, dans une large proportion, entraîné des dommages matériels faibles, mais souvent avec une perte d'objet ayant une valeur sentimentale importante. Bien que beaucoup plus rares, les dommages élevés sont également surreprésentés dans cette classe. En outre, deux fois sur cinq, le voleur a dérobé un objet électronique, dans la majorité des cas en l'absence de la victime ou sans qu'elle s'aperçoive de rien. Presque trois fois sur quatre, le vol a eu lieu hors du quartier d'habitation de la victime, plus souvent qu'en moyenne sur son lieu de travail ou d'étude ou dans un autre lieu que ceux proposés par l'enquêteur (on peut éventuellement penser à des lieux de vacances, tels que des hôtels ou des campings, où la sécurité n'est pas forcément optimale).

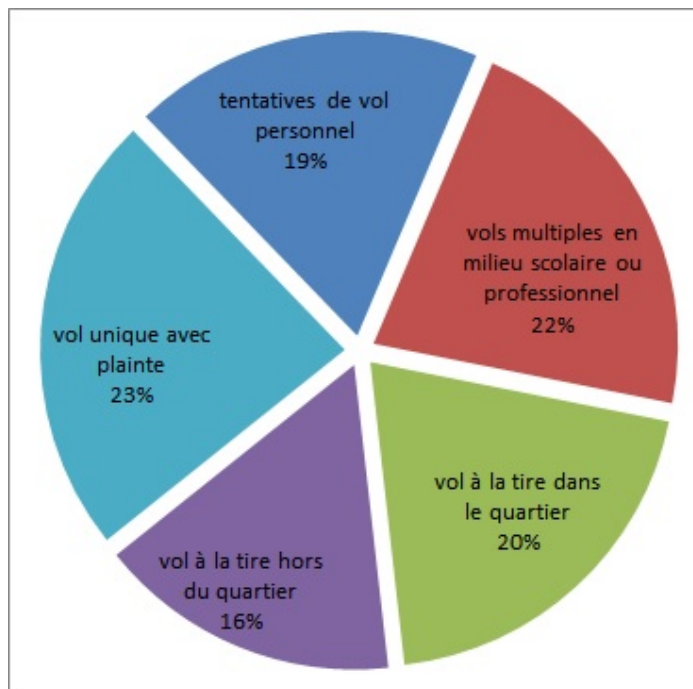
Quoi qu'il en soit, tous les membres de cette classe ont déposé plainte, surtout dans l'espoir de retrouver les objets perdus et/ou de se faire indemniser, mais aussi pour identifier l'auteur – ce qui arrive rarement (11%) mais tout de même plus souvent qu'en moyenne dans cette classe) – parce qu'il faut le faire et pour éviter la récidive. Les avis sur l'utilité de la plainte sont assez partagés mais ceux qui la jugent inutile sont nettement majoritaires (57%, contre 43% qui jugent la démarche utile). Par ailleurs, le recours à la police municipale et/ou à un élu est deux fois plus fréquent qu'en moyenne⁶⁰.

Plus souvent qu'en moyenne, la victime est un homme (47%) et est âgée de 20 à 49 ans. Il s'agit généralement d'actifs (employés, professions intermédiaires, ouvriers, artisans-commerçants, agriculteur), ayant un capital scolaire et un niveau de ressources intermédiaire (CAP-BEP à bac +2, 2^e et 3^e quartiles de niveau de vie). Ce sont en majorité des familles avec enfants vivant dans une maison, en dehors des zones urbaines sensibles, en zone rurale ou dans des unités urbaines de moins de 20 000 habitants pour un tiers. Une minorité plus consistante que la moyenne habite le bassin parisien. La moitié des victimes est principalement préoccupée par le chômage et n'a rien à redire sur son cadre de vie – il n'est d'ailleurs par en cause ici.

Finalement, cette classe se caractérise surtout par la *plainte*, dans la mesure où il s'agit de la seule classe affichant un *recours systématique* à cette démarche en cas de vol personnel sans violence.

⁶⁰ Et représente la moitié des cas où une victime de vol sans violence fait cette démarche.

Figure 59. Profils de victimes de vols personnels : enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



En résumé, on peut distinguer cinq cas de figure de vols personnels sans violence :

- Dans un petit quart des cas (classe 5), le vol est suffisamment important du point de vue des dommages et de la valeur sentimentale pour entraîner un **dépôt de plainte systématique** de la part des victimes.
- Une fois sur cinq (classe 1), le vol reste à l'état de **tentative** et n'entraîne que **très peu de renvois**, rarement suivis d'un dépôt de plainte
- S'opposent ensuite les **vols à la tire dans le quartier** de la victime (classe 3) – visant surtout des **femmes âgées** portant **plainte occasionnellement** – et **hors du quartier** (classe 4) – visant des **actifs aisés à Paris** ne portant **presque jamais plainte**.
- Enfin, un gros cinquième (classe 2) des vols sans violence ont lieu dans le **cadre professionnel ou scolaire**. Les **jeunes** victimes sont surreprésentées et les vols, bien que **récurrent**, n'entraînent **aucun dépôt de plainte**.

CHAPITRE 6 : LES CAMBRIOLAGES ET VOLS DOMICILIAIRES

Parmi les victimations qui atteignent tout le ménage, les CVS interrogent sur :

1. les cambriolages de la résidence principale,
2. les vols domiciliaires, c'est-à-dire ceux commis (ou tentés) dans la résidence principale sans que le malfaiteur s'y soit introduit par l'un des moyens qualifiant le cambriolage,
3. enfin une catégorie imprécise les vols ou tentatives dans un autre lieu possédé ou loué par le ménage (résidence secondaire ou autre). Il peut s'agir d'un jardin privatif, d'un terrain avec une caravane ou un mobil-home possédé ou loué par le ménage. Autrement dit, il semble que l'enquêté soit invité à signaler à la fois les cambriolages et les vols sans effraction commis dans les autres lieux que son ménage peut posséder ou louer.

Pour les CVS, il y a cambriolage dans tous les cas où des personnes se sont introduites avec effraction dans le logement ou une de ses dépendances, y compris les cas où il n'y a pas eu de vol. Les entrées par escalades ou fausses clés sont assimilées à des entrées par effraction. Cette formule néglige le cas où le cambrioleur a tenté de s'introduire, par exemple en forçant la serrure de la porte d'entrée, mais n'y est pas parvenu et a abandonné son projet, auquel cas il y a tentative.

Nous nous attacherons surtout au cambriolage de la résidence principale, le seul pour lequel on possède des données sur le long terme.

I. LES TAUX DE CAMBRIOLAGES ET VOLS DOMICILIAIRES

1. Les cambriolages de la résidence principale

Les cambriolages de la résidence principale ne touchent qu'une petite fraction des ménages de France métropolitaine : dans aucune enquête, elle n'a atteint 5% pour une période de deux ans et, dans les enquêtes CVS, le taux d'enquêtés déclarant que leur ménage en a été victime au moins une fois oscille entre 2,75% et 3,51% (tableau 110). Certes, chaque ménage peut être cambriolé plus d'une fois en deux ans, mais le nombre moyen de cambriolages pour cette période biennale est lui-même tombé de 1,27 à 1,15⁶¹, de sorte que le nombre de cambriolages pour 100 ménages est passé de 5,92 au milieu des années 1980 à 4,43 dix ans après et à 4,02 sur la dernière enquête examinée.

Tableau 110. Cambriolages de la résidence principale ; prévalence, multivictimation, incidence, enquêtes nationales, 1984-2012

	prévalence %	<i>multivictimation</i>	incidence %
CESDIP 1984-85	4,66 [4,27 – 5,05]	1,27	5,92 [5,43 – 6,42]
EPCV 1994-95	3,50 [3,03 – 3,97]	1,27	4,43 [3,83 – 5,03]
EPCV 1995-96	3,57 [3,10 – 4,04]	1,32	4,70 [4,07 – 5,32]
EPCV 1996-97	3,16 [2,71 – 3,61]	1,26	3,98 [3,41 – 4,54]
EPCV 1997-98	2,71 [2,28 – 3,14]	1,21	3,28 [2,76 – 3,80]
EPCV 1998-99	2,72 [2,30 – 3,14]	1,22	3,31 [2,80 – 3,82]
EPCV 1999-2000	2,53 [2,12 – 2,94]	1,24	3,14 [2,63 – 3,65]
EPCV 2000-01	2,45 [2,05 – 2,85]	1,15	2,83 [2,37 – 3,29]

⁶¹ Sans troncature [$>3=4$], le nombre moyen de cambriolages en deux ans passerait de 1,15 à 1,78 sur la dernière enquête.

	prévalence %	<i>multivictimation</i>	incidence %
EPCV 2001-02	2,79 [2,37 – 3,21]	1,21	3,38 [2,87 – 3,88]
EPCV 2002-03	2,54 [2,15 – 2,93]	1,13	2,86 [2,43 – 3,30]
EPCV 2003-04	2,31 [2,06 – 2,56]	1,23	2,84 [2,53 – 3,14]
EPCV 2004-05	2,21 [1,96 – 2,46]	1,12	2,47 [2,19 – 2,75]
CVS 2005-06	3,06 [2,80 – 3,32]	1,15	3,50 [3,21 – 3,80]
CVS 2006-07	3,05 [2,79 – 3,31]	1,12	3,42 [3,13 – 3,71]
CVS 2007-08	2,75 [2,51 – 2,99]	1,18	3,24 [2,95 – 3,53]
CVS 2008-09	3,01 [2,75 – 3,27]	1,11	3,33 [3,04 – 3,62]
CVS 2009-10	3,17 [2,91 – 3,43]	1,12	3,55 [3,25 – 3,84]
CVS 2010-11	3,36 [3,09 – 3,63]	1,16	3,91 [3,59 – 4,22]
CVS 2011-12	3,51 [3,21 – 3,81]	1,15	4,02 [3,68 – 4,37]

Source : CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine

À l'exception de la campagne 2007-08, la prévalence du cambriolage se situe, dans les CVS, à des niveaux de plus en plus élevés, qui contrastent avec le mouvement de baisse enregistré par les EPCV. On retrouve en fin de période le niveau du milieu des années 1990.

Les comparaisons internationales montrent que, dans nombre de pays d'Europe de l'Ouest, la longue croissance des atteintes aux biens qui a accompagné la mise en place des sociétés de consommation finit par s'essouffler, se stabiliser, voire amorcer une décrue plus ou moins tard au cours des décennies 1990 ou 2000⁶². Les explications avancées pour rendre compte de cette évolution globale sont de natures diverses : démographiques, se référant à la récente baisse dans la population de la part des jeunes, qui sont les auteurs les plus courants de ces atteintes, baisse encore plus marquée en Europe qu'ailleurs dans le monde ; techniques, la diffusion importante des dispositifs de protection rendant le cambriolage plus difficile ; politiques, les questions de sécurité étant devenues des enjeux suffisants pour que les gouvernements y consacrent des politiques de répression qui peuvent avoir exercé leurs effets ; sociales, qui pointent les stratégies par lesquelles certains groupes sociaux, notamment à travers les mécanismes sélectifs du marché immobilier, réussissent à se mettre à bonne distance spatiale du risque (séparatisme social)⁶³. La France ne semble pas échapper au mouvement qui affecte la victimation patrimoniale : (forte) hausse à partir du début des années 1960, baisse (moins marquée) à compter de la décennie 1980⁶⁴. Le maintien dans ce pays d'une natalité vigoureuse rend l'explication démographique moins crédible qu'ailleurs, l'extrême faiblesse du taux d'élucidation des cambriolages⁶⁵ exclut que l'action policière puisse rendre compte de la période de baisse. *A priori*, il faut plutôt l'expliquer par le développement des dispositifs de protection des logements contre les intrusions et peut-être par le séparatisme social.

Mais le mouvement de baisse semble maintenant interrompu : le tableau 112 laisse voir un retournement de tendance depuis le milieu des années 2000. Il coïncide cependant avec le remplacement des enquêtes EPCV par les enquêtes CVS ; il faut donc se demander si le changement est réel ou si l'on doit l'attribuer à une modification de protocole, notamment à la modification de la formulation des questions posées sur le cambriolage. En effet, de 1994-95 à 2002-03 la question était *Votre logement a-t-il été cambriolé en n-2 ou n-1 ?* En 2003-04 et 2004-05 elle devenait *Avez-vous été victime du cambriolage de votre logement (résidence principale) ?* Depuis 2005-06, avec les CVS elle est devenue *Avez-vous été victime d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage de votre logement ?* L'introduction explicite de la tentative dans la question n'a-t-elle pas eu un effet perturbateur ? Elle s'accompagne en effet d'une hausse immédiate de l'ensemble des cambriolages mais les cambriolages réussis, eux, poursuivent leur baisse : la précision explicite des tentatives dans la consigne aux enquêtés semble bien avoir incliné ceux-ci à les mentionner plus systématiquement.

⁶² Pour des données européennes, voir van Dijk *et al.* 2009.

⁶³ Pour une analyse de ces évolutions à dimension européenne, voir Zauberman, 2010.

⁶⁴ Robert, Zauberman, 2011, 114-116.

⁶⁵ Entre 1987 et 2012, ce taux d'élucidation n'a jamais dépassé 12%.

Toutefois, à partir de 2008-09, même les cambriolages réussis se mettent à croître (on est passé d'une prévalence de 1,58% en 2008-09 à 1,80% en 2011-12). Pour le moment, en tous cas, il n'a pas annulé la baisse précédente : on est revenu au niveau de 1996-97, loin encore des ceux initialement observés.

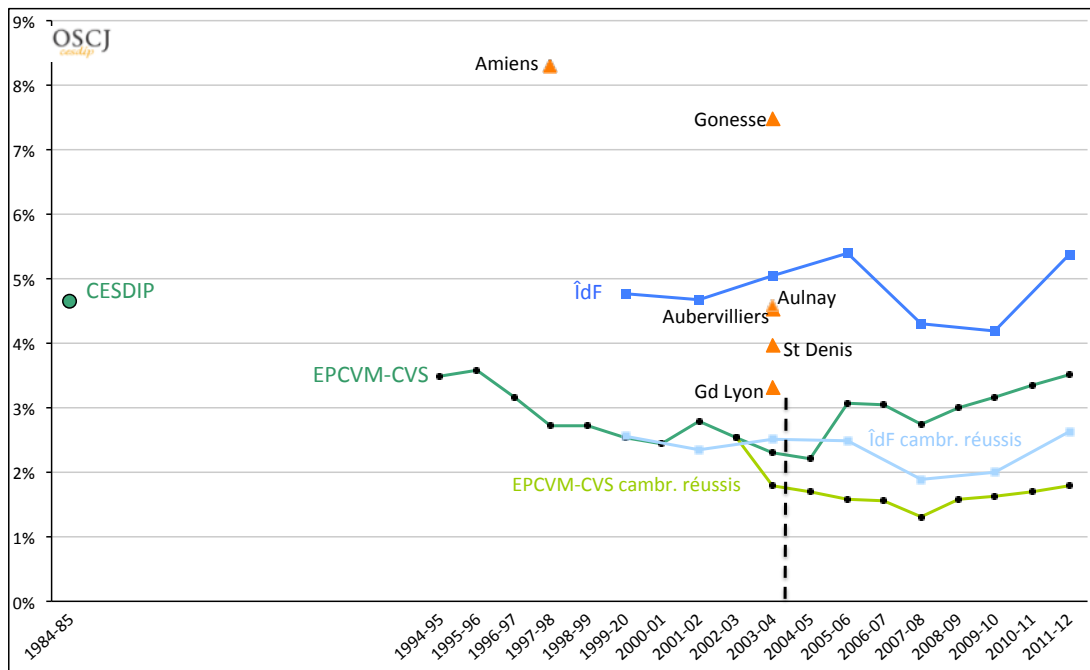
Tableau 111. Cambriolages de la résidence principale : « prévalence »⁶⁶ avec vol effectif (%), 2003-2012

EPCV		CVS						
2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
1,79	1,69	1,59	1,56	1,31	1,58	1,62	1,70	1,80

Source : CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine

Figure 60. Cambriolages de la résidence principale : évolution des prévalences, diverses enquêtes, 1984-2012



Sources : CESDIP, INSEE, LAU

Champ : variable selon les enquêtes

Note de lecture : les barres pointillées indiquent un changement important dans la formulation de la question de l'EPCV.

La difficulté que nous avons eue à nous prononcer sur le retournement de tendance et son point de départ illustre l'importance de la stabilité des protocoles d'enquêtes, sans laquelle on peine à décider s'il faut attribuer une variation observée à un changement des phénomènes que l'on prétend mesurer ou à l'instabilité de l'instrument de mesure. Dans cette perspective, les enquêtes franciliennes fournissent un point de vue plus assuré : elles portent sur des échantillons importants, représentatifs d'une population de presque un cinquième de la population métropolitaine, et leur protocole n'a jamais été modifié⁶⁷. Leur mise en série – qui ne porte malheureusement que sur la dernière décennie de la période observée au plan national – indique un mouvement de hausse jusqu'aux années 2005-06 (figure 60), après lequel s'amorce une baisse jusqu'en 2009-10, suivie d'une vive hausse en fin de période. La courbe des cambriolages réussis suit le même mouvement que l'ensemble des cambriolages.

⁶⁶ Il s'agit d'une prévalence approximative : comme on ne connaît la répartition entre tentative et fait consommé que pour la victimation la plus récente, on est conduit à compter comme victimes d'une simple tentative celles pour qui c'est le cas lors de l'incident le plus récent, même si un cambriolage antérieur a éventuellement été effectivement consommé.

⁶⁷ La question est *Quelqu'un a-t-il pénétré chez vous sans autorisation, ou tenté de le faire et volé quelque chose ou essayé de le faire [...] ?*

Ceci dit, les données franciliennes affichent toujours des taux de prévalence supérieurs, presque doubles, des résultats nationaux. Malgré la diminution des taux parisiens relevée entre le milieu des années 1980 et celui des années 1990, il reste vrai que le cambriolage affecte beaucoup plus l'Île-de-France que l'ensemble du territoire métropolitain : ainsi, dans la CVS 2011-12, son taux pour les résidences principales est de 5%, contre 3,51% pour l'ensemble de la France métropolitaine. Pour les cambriolages consommés, néanmoins, les ordres de grandeur francilien et national sont proches. Peut-on en déduire que la surexposition francilienne concerne surtout les tentatives ?

Il est encore intéressant de noter que la plupart des résultats recueillis pour 2003-04 dans des communes de la banlieue Nord (Aulnay-sous-Bois, Aubervilliers, Saint-Denis) se situaient au-dessus du niveau national mais en dessous du niveau régional ce qui veut dire que l'acmé du cambriolage francilien se situait ailleurs que dans ces communes de Seine-Saint-Denis : le croisement avec les diverses zones du territoire régional montre qu'au long des six enquêtes qui y ont été menées depuis 2001, c'est systématiquement Paris même qui affiche les prévalences les plus élevées pour cette victimisation. Enfin des scores très élevés avaient été relevés à Amiens à la fin des années 1990 et à Gonesse au milieu de la décennie suivante. Ils semblent dus à une proportion exceptionnellement forte de tentatives.

En ce qui concerne les multivictimations homogènes (tableau 112), la baisse observée à partir de l'enquête EPCV de 2004-05 se confirme avec les enquêtes CVS qui affichent un taux relativement stable et parmi les plus bas.

Tableau 112. Cambriolages de la résidence principale : multivictimation homogène, 1984-2012

	multivictimation homogène
CESDIP 1984-85	1,27
EPCV 1994-95	1,27
EPCV 1995-96	1,32
EPCV 1996-97	1,26
EPCV 1997-98	1,21
EPCV 1998-99	1,22
EPCV 1999-2000	1,24
EPCV 2000-01	1,15
EPCV 2001-02	1,21
EPCV 2002-03	1,13
EPCV 2003-04	1,23
EPCV 2004-05	1,12
CVS 2005-06	1,15
CVS 2006-07	1,12
CVS 2007-08	1,18
CVS 2008-09	1,11
CVS 2009-10	1,12
CVS 2010-11	1,16
CVS 2011-12	1,15

Source : CESDIP, INSEE Champ : France métropolitaine

4. Les vols domiciliaires dans la résidence principale

Tableau 113. Vols domiciliaires : prévalences, multivictimations et incidences (%), CVS

	prévalence (%)	multivictimation	incidence (%)
CVS 2005-06	1,79 [1,59 – 1,99]	1,26	2,26 [2,01 – 2,50]
CVS 2006-07	1,79 [1,59 – 1,99]	1,18	2,11 [1,88 – 2,35]
CVS 2007-08	1,63 [1,44 – 1,82]	1,10	1,80 [1,59 – 2,01]
CVS 2008-09	1,86 [1,65 – 2,07]	1,19	2,21 [1,96 – 2,45]
CVS 2009-10	1,65 [1,46 – 1,84]	1,20	1,97 [1,75 – 2,20]
CVS 2010-11	1,62 [1,43 – 1,81]	1,19	1,93 [1,71 – 2,16]
CVS 2011-12	1,77 [1,56 – 1,98]	1,10	1,96 [1,72 – 2,19]

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

La prévalence des vols domiciliaires est à un niveau plus bas que celui observé pour les cambriolages de la résidence principale (tableau 113). Sur la période couverte par les enquêtes CVS, le taux d'enquêtés déclarant que leur ménage a été victime au moins une fois d'un vol sans effraction dans la résidence principale varie entre 1,62% et 1,86%, sans toutefois qu'une tendance claire se dégage. La multivictimation oscille également sans tendance claire et du coup il en va de même pour l'incidence.

Des éléments de comparaison figurent dans les enquêtes régionales et locales et dans les deux dernières EPCV. Elles donnent à voir des résultats très comparables à ceux des CVS.

Tableau 114. Vols domiciliaires : prévalences (%), diverses enquêtes

Île-de-France 1999-2000*	1,42
Île-de-France 2001-02*	1,35
Île-de-France 2003-04*	1,54
Île-de-France 2005-06*	1,44
Île-de-France 2007-08*	1,23
Île-de-France 2009-10*	1,32
Île-de-France 2011-12*	1,26
Aubervilliers 2003-04*	2,01
Aulnay-sous-Bois 2003-04*	1,55
Gonesse 2003-04*	1,69
Grand Lyon 2003-04*	1,26
Saint-Denis 2003-04*	1,52
EPCV 2003-04	1,75
EPCV 2004-05	1,64

Sources : LAU-ÎDF, INSEE

Champ : France métropolitaine

* Recalculé sur deux ans.

5. Les vols dans des résidences secondaires

Le dispositif adopté par les CVS est ici très complexe. Il faut le décrire pour comprendre la portée des résultats. On a d'abord posé aux enquêtés les questions suivantes :

Votre ménage possède-t-il ou a-t-il possédé en [n-2] – [n-1] une résidence secondaire en France ou à l'étranger ?
OUI/NON

Votre ménage possède-t-il ou loue-t-il un autre terrain (ou en a-t-il possédé ou loué en [n-2] – [n-1]) ?

Exemples : un jardin ouvrier, un emplacement de camping, un hangar à bateau ou un emplacement de bateau, une cabane de pêche, etc.

Exclure les biens professionnels et les locations saisonnières. OUI/NON

À ceux qui ont répondu positivement à l'une d'entre elles, on a posé ensuite la question :

En [n-2] ou en [n-1], avez-vous été victime d'un vol ou d'une tentative dans un autre lieu possédé ou loué par votre ménage (résidence secondaire ou autre) ?

Il peut s'agir d'un jardin privatif, d'un terrain avec une caravane ou un mobile-home possédé ou loué par le ménage.
OUI/NON/NSP

À ceux qui répondent positivement et qui ont déclaré posséder une résidence secondaire, on a posé les questions :

Combien de cambriolages (ou tentatives) dans votre résidence secondaire avez-vous subis ?

- en n-2
- en n-1

Combien de vols sans effraction (ou tentatives) dans votre résidence secondaire avez-vous subis ?

- en n-2
- en n-1

Et à ceux qui répondent positivement et qui ont déclaré posséder ou louer un autre terrain ou bâtiment, on a posé les questions :

Combien de vols (ou tentatives) dans ou sur un autre terrain ou bâtiment possédé ou loué par votre ménage avez-vous subis ?

- en n-2
- en n-1

Tout ceci pour aboutir à des résultats de l'ordre d'épsilon (tableau 115).

Tableau 115. Cambriolages et vols dans une résidence secondaire ; prévalences (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
<i>Nombre de ménages dans l'échantillon</i>	17 496	17 176	17 123	16 518	16 958	17 021	14 589
ménages victimes de vols ou tentatives dans un autre lieu	0,57	0,55	0,51	0,53	0,37	0,57	0,70
dont							
cambriolages ou tentatives dans la résidence secondaire	0,29	0,28	0,23	0,26	0,17	0,25	0,30
vols sans effraction ou tentatives dans la résidence secondaire	0,03	0,08	0,06	0,05	0,05	0,08	0,08
vols ou tentatives dans ou sur un autre terrain ou bâtiment possédé ou loué	0,25	0,23	0,23	0,24	0,17	0,26	0,37

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Multiréponses possibles.

La consultation des autres enquêtes rendait ce résultat prévisible (tableau 116).

Tableau 116. Cambriolages et vols dans les résidences secondaires : prévalences (%) : diverses enquêtes

	cambriolages résidences secondaires	vols simples résidences secondaires
Île-de-France 1999-2000*	0,40	0,07
Île-de-France 2001-02*	0,43	0,05
Île-de-France 2003-04*	0,39	0,09
Île-de-France 2005-06*	0,44	0,10
Île-de-France 2007-08*	0,45	0,04
Île-de-France 2009-10*	0,37	0,11
Île-de-France 2011-12*	0,35	0,09
Aubervilliers 2003-04*	0,40	0,10
Aulnay-sous-Bois 2003-04*	0,12	0,06
Gonesse 2003-04*	0,40	0,00
Grand Lyon 2003-04*	0,50	0,15
Saint-Denis	0,40	0,00
EPCV 2003-04	0,35	0,11
EPCV 2004-05	0,31	0,09

Sources : LAU-ÎdF, CESDIP, INSEE.

Champ : variable selon les enquêtes

* Recalculé sur deux ans.

Tableau 117. Cambriolages et vols dans un autre lieu appartenant au ménage ; multivictimation et incidences (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
<i>multivictimation</i> ⁶⁸	1,51	1,64	1,38	1,57	1,36	1,40	1,43
vols ou tentatives dans un autre lieu possédé ou loué par le ménage	0,86	0,90	0,70	0,83	0,50	0,80	1,00

⁶⁸ Comme d'habitude, nous calculons les multivictimations homogènes sous une troncature de $[\geq 3=4]$; sans troncature, on obtiendrait des multivictimations de 1,71, 1,85, 1,95, 1,70, 1,39, 1,98 et 1,41.

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
dont							
cambriolages ou tentatives dans la résidence secondaire	0,39	0,35	0,27	0,34	0,19	0,30	0,39
vols sans effraction ou tentatives dans la résidence secondaire	0,03	0,09	0,10	0,07	0,07	0,10	0,07
vols ou tentatives dans ou sur un autre terrain ou bâtiment possédé ou loué	0,44	0,46	0,34	0,43	0,24	0,41	0,54

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Multiréponses possibles.

II. LES CIRCONSTANCES DES CAMBRIOLAGES ET VOLS DOMICILIAIRES

1. Les circonstances des cambriolages de la résidence principale

Dans chaque CVS, la moitié des cambriolages de résidence principale ont donné lieu à un vol effectif (tableau 118).

Tableau 118. Cambriolages de la résidence principale ; avec et sans vol (%)

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
avec vol consommé	51,89	51,26	47,66	52,58	51,23	50,64	51,33
sans vol consommé	48,11	48,74	51,96	47,42	48,55	48,85	47,90

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Dans plus de la moitié des cas, le ou les cambrioleurs ont forcé une porte (tableau 119). Une fois sur quatre, ils se sont introduits dans la résidence de la victime en forçant une fenêtre et une fois sur six, ils ont escaladé un balcon, une clôture ou une grille. Dans une faible proportion, ils ont utilisé une fausse clé.

Tableau 119. Cambriolages de la résidence principale : moyens d'entrer (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
porte forcée	62,43	60,39	57,49	65,48	61,45	56,35	60,68
fenêtre forcée	23,65	23,75	24,31	24,96	26,62	29,23	30,48
balcon, clôture ou grille escaladés	15,90	17,20	20,02	13,33	17,21	17,36	15,03
fausse clé	4,33	4,66	3,36	3,86	2,15	3,11	2,95

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Tableau 120. Cambriolages de la résidence principale ; types d'objets volés (en %, plusieurs réponses possibles), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
argent liquide, chèques, CB	24,29	22,66	28,76	29,69	28,57	30,99	30,11
bijoux	42,28	35,83	32,01	41,27	45,86	47,51	55,15
tableaux, œuvres d'art	6,50	6,94	4,21	2,68	2,90	2,02	0,56
vêtements	12,41	18,65	17,19	17,81	13,52	11,11	11,13
meubles	2,51	3,44	7,49	5,10	2,16	1,10	1,21
matériel électroménager	5,81	7,55	5,08	7,29	6,71	2,92	3,96
matériel hi-fi, photo/vidéo	32,13	33,85	34,44	34,39	31,28	33,56	35,16
matériel informatique	14,87	17,56	21,41	21,22	19,37	26,58	30,88
vélo	8,78	8,18	6,71	11,66	5,43	7,45	5,38
deux-roues à moteur	4,88	2,87	6,76	3,60	2,37	2,51	0,77
automobile	3,22	1,80	1,66	1,94	2,84	1,80	0,65
matériel de bricolage/ jardinage	12,15	13,61	17,54	12,52	15,15	11,67	11,80
bateau, matériel de loisir en plein air	3,03	1,60	1,39	1,51	0,25	0,49	0,95
téléphonie (portable, fax, téléphone)	9,76	14,26	11,40	12,23	6,64	8,27	12,66
console de jeux, jouets	6,91	8,98	11,12	12,74	12,80	13,86	12,20
vin/alcool	6,91	4,76	7,79	10,25	9,73	7,08	5,17

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
nourriture	3,48	2,71	5,48	3,59	4,01	3,99	5,63
papier identité, carte grise, documents	9,02	12,47	11,08	7,89	7,41	4,49	5,91
autres	19,35	26,02	19,12	0,36	0,61	0,00	0,00

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les objets les plus dérobés sont les bijoux, le matériel hi-fi et l'argent liquide, mais le vol de matériel informatique a doublé depuis la première CVS, au point de rattraper les vols d'argent liquide dans la dernière CVS étudiée (tableau 120). Sont aussi dérobés assez fréquemment des vêtements, du matériel de bricolage ou de téléphonie, ainsi que les consoles de jeux et jouet (dont les vols ont également doublés entre la CVS de 2005-06 et les 4 dernières CVS).

Plus de trois fois sur cinq, les cambriolés qui ont effectivement subi un vol accordent aux biens dérobés une valeur sentimentale élevée ou assez élevée (de 57,62% à 71,75%).

Tableau 121. Cambriolages de la résidence principale ; circonstances du cambriolage, CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
présence de la victime (%)	35,35	37,70	33,77	30,77	36,06	32,31	31,45
dont							
ayant vu le cambrioleur (%)	10,29	11,41	10,47	9,14	8,36	11,66	11,59
nombre de victimes de menaces	6	6	5	6	10	5	7
nombre de victimes de violences	6	1	3	2	5	5	3
dont							
nombre de certificat d'ITT	3	0	1	2	3	3	2

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Le tiers de l'ensemble des victimes étaient présentes sur les lieux au moment du cambriolage (tableau 121) mais un dixième seulement d'entre elles déclarent avoir vu le ou les cambrioleurs. Entre 5 et 10 personnes – soit moins de 2% – selon les enquêtes déclarent avoir été menacées par le ou les malfaiteurs. Le nombre de victimes de violences est encore plus réduit, avec un maximum de six (0,66 %) personnes en pour la CVS 2005-06. Enfin, parmi les victimes frappées ou menacées, très peu ont obtenu un certificat d'incapacité totale temporaire de travail (moins de 1%). Bref, comme d'habitude, le cambriolage se présente massivement comme une victimation sans guère d'interférence entre auteur et victime.

2. Les circonstances des vols domiciliaires

Dans la majorité des cas, les voleurs sont entrés par une ouverture restée ouverte (tableau 122) et pour un gros quart, ils n'ont même pas eu à entrer, le vol ayant eu lieu à l'extérieur (dans le jardin ou le terrain autour du logement par exemple). Enfin, c'est par erreur que les CVS classent dans les vols domiciliaires des entrées par prise de fausse qualité qui sont en réalité des cambriolages... mais cela représente moins de 8% des cas.

Tableau 122. Vols domiciliaires : moyens d'entrer (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
porte ou fenêtre ouverte	58,72	58,12	66,87	63,88	70,33	63,26	64,15
fausse identité	6,86	6,19	6,73	4,61	4,73	3,49	7,55
vol à l'extérieur	31,22	31,73	24,14	29,18	21,75	29,23	22,42

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

L'argent liquide, chèques et cartes de crédit sont les objets les plus fréquemment dérobés (tableau 123), suivis par le matériel de jardinage ou de bricolage (d'où le grand nombre de voleurs qui n'ont pas eu besoin d'entrer dans le logement). Un gros tiers des volés ont répondu qu'on leur avait dérobé des objets ne figurant pas sur cette liste, pourtant horriblement longue.

Logiquement, la valeur sentimentale n'est jugée importante ou assez importante que dans un gros tiers des cas (34,41% à 42,24%).

Tableau 123. Vols domiciliaires ; types d'objets volés (en % ; plusieurs réponses possibles), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
argent liquide, chèques, CB	22,61	23,33	18,92	15,58	20,46	18,66	19,99
bijoux	7,88	9,55	5,49	8,33	8,16	8,96	10,37
tableaux, œuvres d'art	1,20	1,35	0,81	1,44	0,61	1,87	2,42
vêtements	0,00	3,61	3,51	5,49	3,28	4,67	4,07
meubles	2,47	4,10	5,42	4,04	4,37	3,59	1,48
matériel électroménager	1,09	1,74	1,62	0,76	0,99	0,88	2,41
matériel hi-fi, photo/vidéo	8,92	6,52	8,38	9,70	5,03	6,86	5,01
matériel informatique	2,80	0,62	1,81	5,51	2,53	4,71	5,02
vélo	3,70	3,96	6,50	6,06	5,53	6,23	6,64
deux-roues à moteur	1,17	1,91	3,20	3,01	1,44	1,57	0,00
automobile	0,77	0,56	0,33	0,43	0,54	0,31	0,28
matériel de bricolage/jardinage	16,20	14,59	18,85	14,87	17,67	16,69	16,40
bateau, matériel de loisir en plein air	2,11	0,84	1,30	1,25	1,39	0,98	0,92
téléphonie (portable, fax, téléphone)	5,10	5,76	3,88	4,45	3,78	3,25	2,88
console de jeux, jouets	1,82	2,22	3,67	3,24	1,64	2,64	1,51
vin/alcool	2,14	3,04	1,69	0,73	0,92	3,34	3,43
nourriture	2,33	3,40	3,13	2,20	1,14	3,69	4,66
papier identité, carte grise, documents administratifs	8,48	8,59	6,43	7,22	5,18	5,44	7,66
animaux vivants, végétaux	-	-	-	9,14	6,73	4,30	5,37
livres, CD, DVD	-	-	-	2,03	3,14	2,96	1,00
autres	33,89	42,36	33,47	34,14	34,98	35,76	35,35

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Malgré l'ajout de deux nouvelles modalités de réponse à partir de l'enquête de 2008-09, la part des volés déclarant le vol d'un « autre » objet reste stable.

Depuis l'enquête de 2007-08, on demande aux ménages ayant choisis la modalité « autre » de préciser le ou les types d'objets volés (tableau 124). On sera d'abord surpris du nombre de catégories d'objets déjà énoncées dans la liste du questionnaire mais qui se retrouve tout de même dans les autres objets. Si l'on peut parfois considérer qu'il s'agit de petites erreurs occasionnelles comme pour la catégorie « vin et alcool » - qui n'apparaît qu'en 2007-08 et 2011-12 dans d'infimes proportions – certaines catégories sont présentes de façon récurrente, au point qu'on peut s'interroger sur la clarté du questionnaire.

En 2007-08, parmi les autres objets « inédits », les « animaux vivants et végétaux » sont indéniablement majoritaires ce qui peut expliquer qu'ils aient été ajoutés à la liste initiale dans les enquêtes suivantes. Le choix d'ajouter également une catégorie « livre, CD, DVD » est un peu plus obscure au regard des résultats de 2008-09 (0,42% des autres objets).

Tableau 124. Vols domiciliaires ; « autres » types d'objets volés (en % ; sur ensemble des autres), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
argent liquide, chèques, CB	-	-	0,00	1,00	0,76	0,00	1,74
bijoux	-	-	0,14	0,23	0,51	1,15	1,00
vêtements	-	-	0,52	0,96	0,69	2,63	0,54
matériel hi-fi, photo/vidéo	-	-	0,00	0,00	1,15	0,55	0,38
matériel informatique	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,52
vélo, équipement vélo	-	-	0,68	0,78	0,00	0,00	0,53
deux-roues à moteur	-	-	0,00	0,00	0,00	0,28	0,47
automobile	-	-	1,66	1,27	3,19	0,97	2,65

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
matériel bricolage/jardinage	-	-	1,46	1,07	2,51	1,47	1,94
bateau, matériel de loisir en plein air	-	-	0,26	2,14	0,57	0,48	2,08
console jeux, jouets	-	-	0,69	0,00	0,00	0,56	0,24
vin, alcool	-	-	0,25	0,00	0,00	0,00	0,26
nourriture	-	-	0,14	1,22	0,00	0,25	0,00
papier identité, carte grise, documents administratifs	-	-	0,00	0,72	0,00	0,89	1,09
animaux vivants, végétaux	-	-	6,24	2,08	3,05	2,23	3,13
livre, CD, DVD	-	-	0,42	0,00	0,00	0,00	0,00
essence, gasoil, combustible	-	-	3,56	4,53	3,12	2,36	1,77
décorations et aménagements extérieurs	-	-	5,90	5,02	6,03	5,35	4,19
poubelle, équipements extérieurs	-	-	3,78	4,81	3,19	4,18	3,34
vaisselle et ustensiles de cuisine	-	-	0,00	0,66	1,65	0,81	1,77
autres objets et matériel divers	-	-	3,68	3,13	4,95	4,14	3,16
cigarettes, tabac	-	-	0,52	0,00	0,00	1,45	0,43
poussettes	-	-	1,15	1,13	1,02	0,84	0,73
sac à main	-	-	0,55	0,85	1,16	1,53	1,62
lunettes	-	-	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00
photos	-	-	0,59	0,00	0,00	0,00	0,00
clés	-	-	0,25	1,57	0,99	0,81	0,30
médicaments	-	-	0,00	0,47	0,00	0,56	0,27
indéterminé	-	-	0,11	0,43	0,00	0,00	0,30
aucun objet	-	-	0,83	0,08	0,47	2,26	0,91

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Plus d'un volé sur deux (tableau 125) était présent au moment du forfait mais environ un sur six seulement a déclaré avoir vu son voleur. Une interférence plus marquée est rarissime : 2 à 6 personnes menacées, 0 à 5 frappées, on compte au plus qu'un seul certificat d'ITT.

Tableau 125. Vols domiciliaires : circonstances du vol, CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
présence de la victime (%)	60,74	54,72	56,07	54,62	58,31	53,04	52,30
dont							
ayant vu le voleur (%)	16,84	13,63	13,70	13,58	14,35	13,35	18,84
nombre de victimes de menaces	6	2	3	4	5	2	2
nombre de victimes de violences	5	3	2	2	3	0	2
dont							
nombre de certificat d'ITT	1	1	0	0	0	0	0

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

3. Les circonstances des cambriolages de résidence secondaire

Tableau 126. Cambriolages de la résidence secondaire : avec et sans vol (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
vol consommé	70,28	75,65	76,89	76,05	76,54	81,52	70,07
vol non consommé	29,72	24,35	23,11	23,95	23,46	18,48	29,93

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

La proportion de cambriolages réussis dépasse ici les deux-tiers, ce qui se comprend puisque les lieux sont fréquemment inhabités et que le malfaiteur a tout le temps pour commettre son forfait.

De toute manière, ces cambriolages sont trop rares (67 à 106 enquêtés) pour que l'on puisse en tirer grand-chose.

III. LES RENVOIS

1. Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

Dans les enquêtes CVS, le taux de renvoi pour cambriolage de résidence principale se situe à un niveau beaucoup plus bas que ceux enregistrés dans les enquêtes précédentes (tableau 127).

Tableau 127. Cambriolages de la résidence principale : renvoi (%) (1984-2012)

	tous renvois	plainte + main courante	plainte seule
CESDIP 1984-85	75,24		
EPCV 1994-95	81,85		
EPCV 1995-96	78,82		
EPCV 1996-97	73,02		
EPCV 1997-98	77,09		
EPCV 1998-99	75,84		
EPCV 1999-2000	79,83		
EPCV 2000-01	73,84		
EPCV 2001-02	75,59		
EPCV 2002-03	80,41		
EPCV 2003-04	84,13	83,46	66,55
EPCV 2004-05	82,26	78,91	67,14
CVS 2005-06	69,42	67,18	57,58
CVS 2006-07	66,10	65,01	56,11
CVS 2007-08	64,33	62,34	55,18
CVS 2008-09	67,20	65,37	54,90
CVS 2009-10	68,93	66,62	59,21
CVS 2010-11	65,60	63,39	55,77
CVS 2011-12	67,68	65,69	57,68

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les données de l'enquête CESDIP correspondent plutôt au renvoi qu'à la plainte. Il en va de même, malgré leur intitulé, de celles des neuf premières EPCV. On les utilisera néanmoins, faute d'autre source, pour calculer l'incidence apparente

Les données de l'enquête CESDIP correspondent plutôt au renvoi qu'à la plainte. Il en va de même, malgré leur intitulé, de celles des neuf premières EPCV. On les utilisera néanmoins, faute d'autre source, pour calculer l'incidence apparente.

On se demande immédiatement si ce résultat n'est pas un simple artefact du doublement du pourcentage de tentatives, dans la mesure où la propension à la plainte est toujours plus faible si la victimisation n'a pas été consommée. C'est bien ce que l'on observe ici quand on recalcule le taux de renvoi en distinguant selon qu'il y a eu ou non vol effectif (tableau 128).

Pareille observation est-elle propre aux enquêtes CVS ? Étendre l'observation aux deux dernières EPCV est possible, même si la comparaison est compliquée par un curieux⁶⁹ changement de formulation entre la première et la seconde phase de l'enquête pour 2004-05 : dans un cas, on demande si l'on a déclaré à la police, dans l'autre si l'on s'est rendu au commissariat. La deuxième formulation semble accroître, dès l'ultime EPCV, la différence de renvoi toujours constatée entre le cambriolage consommé et la simple tentative. Les CVS produisent des taux de renvoi particulièrement faibles en cas de simple tentative, nettement plus faibles que ceux observés dans la seconde partie de l'EPCV pour 2004-05 dont les formulations sont pourtant les mêmes que celles retenues dans la CVS.

⁶⁹ En ce sens qu'il oublie les signalements sans déplacement du renvoyant au commissariat, soit par téléphone, soit par indication verbale à une patrouille.

Tableau 128. Cambriolages de la résidence principale, renvois selon que la victimation a été consommée ou non (%), 2003-2012

		déclaration / déplacement	plainte + main courante	plainte formelle
EPCV 2003-04	cambriolage réalisé	87,69	86,83	72,89
	tentative	71,75	71,75	44,51
EPCV 2004-05 partie fixe 1	cambriolage réalisé	84,38	79,64	68,09
	tentative	71,59	71,59	51,88
EPCV 2004-05 partie fixe 2	cambriolage réalisé	89,01	84,87	75,71
	tentative	65,60	65,60	47,98
CVS 2005-06	cambriolage réalisé	84,82	83,46	75,25
	tentative	52,81	49,61	38,52
CVS 2006-07	cambriolage réalisé	85,82	84,94	77,12
	tentative	45,34	44,01	34,40
CVS 2007-08	cambriolage réalisé	80,86	80,36	74,99
	tentative	49,08	45,70	36,83
CVS 2008-09	cambriolage réalisé	86,71	85,33	77,39
	tentative	45,57	43,23	29,96
CVS 2009-10	cambriolage réalisé	86,67	84,49	81,64
	tentative	50,52	48,06	35,83
CVS 2010-11	cambriolage réalisé	85,40	84,71	77,91
	tentative	44,97	41,16	32,61
CVS 2011-12	cambriolage réalisé	84,96	84,53	78,49
	tentative	48,65	44,95	35,72

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

On peut également comparer les renvois selon le type de cambriolage (tableau 129). Ainsi on voit que la victime renvoie plus s'il s'agit d'un cambriolage de la résidence principale que pour un cambriolage de résidence secondaire. Le renvoi est encore moins prononcé s'il s'agit d'un simple vol domiciliaire.

Il en va de même pour les plaintes, on dépose presque deux fois plus de plaintes quand on a été victime d'un cambriolage dans sa résidence principale que lorsqu'on a été victime d'un vol domiciliaire. Le taux de plainte des cambriolages de résidence secondaire se situe entre les deux.

Tableau 129. Cambriolages ; renvois sur les cambriolages de résidence principale, secondaire et vols sans effraction (%), CVS

		tous renvois	plainte + main courante	plainte seule
CVS 2005-06	cambriolages résidence principale	69,42	67,18	57,58
	vols domiciliaires	42,38	40,90	30,85
	cambriolages résidence secondaire	58,57	57,07	48,72
CVS 2006-07	cambriolages résidence principale	66,10	65,01	56,11
	vols domiciliaires	45,01	41,80	32,01
	cambriolages résidence secondaire	54,39	53,05	45,64
CVS 2007-08	cambriolages résidence principale	64,33	62,34	55,18
	vols domiciliaires	35,18	31,00	26,54
	cambriolages résidence secondaire	53,59	52,66	40,75
CVS 2008-09	cambriolages résidence principale	67,20	65,37	54,90
	vols domiciliaires	40,42	38,55	28,73
	cambriolages résidence secondaire	63,97	58,66	42,79
CVS 2009-10	cambriolages résidence principale	68,93	66,62	59,21
	vols domiciliaires	32,70	31,38	24,44
	cambriolages résidence secondaire	36,68	35,75	28,08
CVS 2010-11	cambriolages résidence principale	65,60	63,39	55,77
	vols domiciliaires	39,49	37,15	27,07
	cambriolages résidence secondaire	53,64	51,29	37,97
CVS 2011-12	cambriolages résidence principale	67,68	65,69	57,68
	vols domiciliaires	36,61	32,11	26,35

		tous renvois	plainte + main courante	plainte seule
CVS 2011-12	cambriolages résidence secondaire	52,64	48,21	45,72

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Qu'il s'agisse de cambriolage de la résidence principale ou de vol domiciliaire, les victimes qui s'abstiennent de renvoyer à la police ou à la gendarmerie invoquent majoritairement le manque de gravité de la victimation – ce qui est à rapprocher de la forte proportion de simples tentatives dans les CVS – et l'inutilité escomptée de la démarche (tableau 130).

Du côté des plaignants, les motivations fonctionnelles – obtenir un remboursement ou retrouver le bien dérobé – viennent au premier rang ; les pénales – obtenir l'identification du cambrioleur ou éviter la récidive – sont au second rang ; les civiques – il faut le faire – ferment la marche.

Tableau 130. Cambriolages de la résidence principale et vols domiciliaires ; motifs de non-renvoi ou de plainte à la police ou à la gendarmerie (%), CVS

	cambriolage résidence principale	vol domiciliaire	cambriolage résidence principale	vol domiciliaire	cambriolage résidence principale	vol domiciliaire
	2005-06		2006-07		2007-08	
	motifs de non-renvoi*					
pas grave	42,91	45,25	45,43	49,94	46,45	48,25
pas le temps	2,38	0,48	2,69	1,53	1,68	0,83
pas pensé	1,21	4,53	3,63	4,50	8,55	2,96
pas utile	30,17	29,82	30,75	28,16	24,21	33,62
peur représailles	3,45	0,87	1,81	1,51	0,79	0,75
ne pas avoir affaire à la police/justice	2,11	1,93	2,04	1,38	0,62	1,17
autre	17,76	17,12	13,65	12,97	17,70	12,47
	motifs de plainte**					
identifier et punir	23,37	27,70	21,48	25,68	24,86	31,59
retrouver les objets	16,91	26,10	14,40	17,66	12,82	26,09
éviter la récidive	13,55	9,13	13,88	11,57	10,58	10,44
obtenir rembours.	32,49	16,91	38,26	19,15	38,75	22,09
il faut le faire	13,67	20,16	11,98	25,94	13,00	9,79
	2008-09		2009-10		2010-11	
	motifs de non-renvoi*					
pas grave	35,67	41,54	43,78	45,59	33,06	43,78
pas le temps	2,84	0,00	2,74	1,94	6,44	3,22
pas pensé	7,07	4,52	3,79	6,36	5,62	3,01
pas utile	33,08	38,84	27,07	31,96	34,11	33,03
peur représailles	0,98	1,63	2,23	4,52	0,66	1,75
ne pas avoir affaire à la police/justice	0,00	2,77	1,78	0,73	1,05	2,53
autre	20,36	10,70	18,62	8,90	19,07	12,68
	motifs de plainte**					
identifier et punir	25,99	31,51	25,32	28,33	27,50	37,02
retrouver les objets	15,00	28,87	10,07	24,17	11,94	18,80
éviter la récidive	8,68	14,96	10,71	13,95	7,51	8,18
obtenir rembours.	39,54	20,36	43,29	13,08	42,75	17,81
il faut le faire	10,79	4,31	10,61	20,47	10,30	18,18
	2011-12					
	motifs de non-renvoi*					
pas grave	44,76	42,74				
pas le temps	3,42	2,97				
pas pensé	5,02	5,38				
pas utile	21,00	32,18				
peur représailles	0,84	0,64				

	cambriolage résidence principale	vol domiciliaire	cambriolage résidence principale	vol domiciliaire	cambriolage résidence principale	vol domiciliaire
ne pas avoir affaire à la police/justice	0,86	0,00				
autre	24,11	16,10				
	motifs de plainte**					
identifier et punir	23,00	22,95				
retrouver les objets	13,15	27,20				
éviter la récidive	11,53	14,29				
obtenir rembours.	42,03	24,22				
il faut le faire	10,29	11,33				

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

* La question n'est posée qu'aux non-renvoyants et ils doivent choisir une seule réponse.

** La question n'est posée qu'aux plaignants qui peuvent donner cette fois plusieurs réponses : le tableau ne retient que celle indiquée comme « principale ».

Les CVS permettent encore de savoir que les policiers ou gendarmes se sont déplacés trois fois sur cinq (tableau 131) en cas de cambriolage de la résidence principale, mais, au mieux, seulement une fois sur cinq s'il s'agissait seulement d'un vol domiciliaire.

Tableau 131. Cambriolages de la résidence principale et vols domiciliaires : déplacement des policiers/gendarmes (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
cambriolage résidence principale	55,86	51,20	55,32	57,79	56,31	60,14	62,91
vol domiciliaire	14,05	17,16	10,91	20,73	14,74	20,58	16,88

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Une série de questions s'intéressent à divers aspects de l'interaction entre victime et services de police ou de gendarmerie⁷⁰ ; elles permettent de collectionner des scores proches de l'unanimité (tableau 132).

Tableau 132. Cambriolages de la résidence principale : interaction renvoyant/police ou gendarmerie, satisfaction (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
accueil*	91,10	91,74	88,83	92,59	90,56	91,65	89,08
délais d'attente	78,28	79,87	77,92	79,60	82,79	79,60	79,99
temps d'écoute	86,23	86,79	87,69	88,43	89,11	87,32	86,50
conseils donnés	49,30	57,27	51,95	54,64	55,07	55,45	55,70
hors sans objet	68,40	78,83	74,50	78,96	73,69	74,05	89,51
condition de confidentialité	85,48	85,87	85,94	88,38	87,17	87,15	89,51

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

* [très bien passé] + [bien passé].

Si l'on s'avise maintenant d'interroger les plaignants sur l'utilité de leur démarche, le tableau change du tout au tout : le tableau 133 montre que plus de la moitié la jugent plutôt ou totalement inutile.

Tableau 133. Cambriolages de la résidence principale : utilité du dépôt de plainte (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
très utile	10,49	11,34	8,31	7,78	9,82	10,62	6,91

⁷⁰ Le plus souvent, il s'agit de la police nationale.

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
plutôt utile	30,25	31,82	28,44	30,08	32,25	28,61	29,77
plutôt inutile	22,18	20,53	29,21	24,23	23,65	22,70	25,17
totalelement inutile	31,92	30,51	30,10	31,47	30,67	34,35	31,11
ne sait pas	5,16	5,80	3,93	6,44	3,61	3,73	7,03

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Il est vrai que ces plaignants ne semblent pas avoir eu beaucoup de retour sur leur affaire de la part des services officiels (tableau 134).

Tableau 134. Cambriolages de la résidence principale : informations sur les suites de la plainte (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
plus eu de nouvelles	77,86	76,34	76,19	69,60	71,85	72,21	74,75
informé du classement	5,59	5,16	6,57	13,72	7,13	7,61	8,15
enquête en cours	5,37	7,40	7,08	5,92	6,49	10,35	4,29
enquête terminée	10,21	10,71	9,05	8,65	13,46	9,47	11,50
ne sait pas	0,96	0,39	1,12	2,11	1,07	0,36	1,31

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Au su des victimes, la proportion d'élucidation est pratiquement inexistante lorsque l'on considère l'ensemble des plaignants (tableau 135) et se réduit encore si l'on prend en compte l'ensemble des cambriolés. Logiquement, les taux d'arrestation et ceux de condamnation sont encore plus faibles.

Tableau 135. Cambriolages de la résidence principale : élucidation, arrestation et condamnation (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
élucidation							
ensemble des plaignants	6,19	7,76	5,59	4,91	7,28	7,55	4,52
ensemble des cambriolés	4,30	5,13	3,59	3,30	5,02	4,95	3,06
arrestation							
ensemble des plaignants	5,11	6,65	3,46	4,91	6,00	5,14	3,26
ensemble des cambriolés	3,55	4,39	2,23	3,30	4,13	3,37	2,21
condamnation							
ensemble des plaignants	2,95	2,78	1,27	2,15	2,74	2,37	2,60
ensemble des cambriolés	2,05	1,84	0,82	1,44	1,89	1,56	1,76

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Il est possible que les victimes ne soient pas informées de toutes les élucidations mais seules celles qu'elles connaissent ont une consistance pour elles. À cette aune, on aurait pu imaginer des résultats encore plus sévères concernant l'utilité du dépôt de plainte : c'est probablement que beaucoup de cambriolés ne se font guère d'illusion sur l'efficacité policière et qu'ils ne voient dans leur démarche qu'un préalable à une déclaration de sinistre : pour eux, ce n'est pas la police qui gère réellement les cambriolages, mais l'assurance et les vendeurs d'équipements de protection.

2. Comparaison entre enquête et statistiques de police

La comparaison dans le temps entre enquêtes et *statistiques policières* (tableau 136) souffre de deux difficultés. La première concerne l'instabilité du protocole à propos des tentatives, qui atteint la prévalence mais se répercute naturellement sur l'incidence et fait soupçonner un « excès » d'enregistrement des tentatives par rapport aux enquêtes précédentes. La seconde concerne le renvoi : bien que les neuf premières EPCV interrogent sur le dépôt de plainte, la comparaison avec les deux dernières et les CVS qui détaillent beaucoup plus l'interrogation sur le renvoi, conduit à se demander si les enquêtes les plus anciennes ne capturent pas plutôt une mesure globale du renvoi.

Cette seconde difficulté conduit à laisser ouverte la possibilité d'une estimation excessive de l'incidence apparente jusqu'en 2002-03. La tendance au rapprochement entre incidence apparente et données policières pourrait donc être plus forte encore qu'on ne le pensait⁷¹, ce qui revient à dire que, tendanciellement, la différence entre les deux sources s'explique de plus en plus par la seule propension de la victime au renvoi ; autrement dit, la police semble enregistrer de plus en plus systématiquement par procès-verbal les plaintes pour cambriolages.

Tableau 136. Cambriolages de la résidence principale (incidence, incidence apparente, données policières, en milliers) (1984-2012)

	estimés d'incidence	estimés d'incidence apparente	statistiques policières
CESDIP 1984-85	1 186 [1087-1286]	893 [818-968]	473
1985-86		...	453
1986-87			405
1987-88			368
1988-89			366
1989-90			376
1990-91			387
1991-92			410
1992-93			433
1993-94			439
EPCV 1994-95	1 026 [887-1164]	840 [726-953]	433
EPCV 1995-96	1 102 [955-1248]	868 [753-984]	424
EPCV 1996-97	943 [809-1078]	689 [591-787]	399
EPCV 1997-98	792 [667-917]	611 [514-707]	370
EPCV 1998-99	799 [676-922]	606 [512-699]	349
EPCV 1999-00	771 [645-896]	615 [515-715]	331
EPCV 2000-01	694 [581-807]	512 [429-596]	348
EPCV 2001-02	837 [712-962]	633 [538-727]	380
EPCV 2002-03	707 [599-815]	569 [482-655]	387
EPCV 2003-04	729 [650-808]	485 [433-538]	372
EPCV 2004-05	640 [568-713]	430 [381-479]	344
CVS 2005-06	926 [849-1 003]	533 [489-578]	325
CVS 2006-07	915 [838-992]	513 [470-557]	312
CVS 2007-08	884 [805-963]	488 [444-531]	302
CVS 2008-09	913 [834-993]	501 [458-545]	316
CVS 2009-10	978 [896-1 059]	579 [531-627]	337
CVS 2010-11	1 085 [997-1 172]	605 [556-654]	374
CVS 2011-12	1 123 [1 027-1 218]	648 [592-703]	421

Source : CESDIP, INSEE, ministère de l'Intérieur.

Champ : France métropolitaine

L'instabilité du protocole est plus grave encore car elle touche non seulement l'incidence apparente, mais aussi l'incidence ; elle rend suspecte la rupture de tendance que suggèrent les CVS : il n'est pas certain, on l'a déjà dit plus haut à propos de la prévalence, que cette victimation ait ré-augmenté à partir 2005-06 ; il n'est pas certain non plus qu'incidence apparente et données policières aient cessé de converger.

En conclusion, c'est seulement en vertu d'une prise en compte plus intense des tentatives que les premières CVS paraissent rompre tant avec la tendance baissière de long terme – plus marquée dans les enquêtes que dans les données officielles – qu'avec la convergence croissante entre statistiques policières et les estimés d'incidence apparente. Par ailleurs, l'étude de l'ensemble des CVS confirme bien qu'incidence apparente et données policières continuent de converger puisqu'on observe une continuation du mouvement de baisse jusqu'en 2007-08, à la suite du sursaut dû à l'apparition des CVS. A partir de 2008-09, tant du côté de l'incidence apparente que des données

⁷¹ Zauberman *et al.*, 2009.

policières, les taux remontent à nouveau jusqu'à presque rattraper, pour la dernière enquête CVS, les niveaux relevés au milieu des années 80.

3. Les autres renvois

Bien entendu, il s'agit essentiellement de l'assurance.

Neuf cambriolés sur dix étaient assurés (tableau 137), mais un peu plus de la moitié d'entre eux seulement ont finalement déposé une déclaration de sinistre. Ceux qui se sont abstenus invoquent essentiellement le manque de relief de leur dommage – ce que l'on rapprochera de la forte proportion de tentatives dans les CVS. Quant aux renvoyants, un peu moins de la moitié ont été indemnisés⁷², mais le tiers se déclarent pourtant insatisfaits (probablement ces enquêtés-ci jugent-ils l'indemnisation insuffisante).

Le tableau change du tout au tout en cas de vol domiciliaire, essentiellement parce que les assurés tombent à peu près à la moitié. Du coup, un sixième seulement de ces volés font une déclaration de sinistre, et moins du dixième sont finalement indemnisés.

Au total, si l'assurance apparaît comme un partenaire bien plus effectif que les services officiels, c'est surtout vrai pour le cambriolage où elle vole au secours de la moitié des victimes, beaucoup moins pour le vol domiciliaire

Tableau 137. Cambriolages de la résidence principale et vols domiciliaires ; renvois à l'assurance, CVS

	cambr. résidence principale	vols domicil.	cambr. résidence principale	vols domicil.	cambr. résidence principale	vols domicil.
	2005-06		2006-07		2007-08	
assurés	88,74	48,07	86,73	44,33	90,27	45,03
déclaration de sinistre	55,55	18,09	50,40	14,41	49,98	15,13
indemnisation	43,60	7,77	40,31	9,34	35,93	5,68
assuré mais n'a pas déclaré	33,19	29,98	36,32	29,92	40,30	29,90
dont						
pas grave	19,14	14,03	23,99	13,45	22,51	13,48
pas le temps	0,38	1,12	0,08	0,00	2,18	0,08
pas pensé sur le moment	1,14	3,27	1,60	1,79	2,19	2,79
montant de la réparation < montant	3,64	2,70	2,50	2,44	2,89	0,00
pas assuré pour ce type de sinistre	0,89	1,47	0,38	3,30	1,27	3,48
pour que prime d'assurance n'augmente	0,15	0,65	0,16	0,00	1,22	0,24
franchise trop élevée	0,93	0,00	0,00	0,00	0,37	0,00
autre	6,93	6,75	7,62	8,94	7,65	6,70
	2008-09		2009-10		2010-11	
assurés	89,31	48,25	92,19	46,72	88,15	53,99
déclaration de sinistre	52,63	14,84	57,49	13,76	53,08	14,29
indemnisation	42,97	8,22	45,80	8,76	42,74	7,46
assuré mais n'a pas déclaré	35,93	32,93	34,71	32,96	34,79	39,70
dont						
pas grave	19,99	11,88	19,69	16,98	18,87	18,63
pas le temps	0,00	0,38	0,28	0,28	1,09	0,80
pas pensé sur le moment	3,07	5,07	1,41	2,81	2,04	2,28
montant de la réparation < montant	5,11	3,57	2,29	1,58	2,52	3,19
pas assuré pour ce type de sinistre	1,07	3,11	1,25	4,31	1,46	2,52
pour que prime d'assurance n'augmente	0,28	0,00	0,37	0,18	0,54	1,30
franchise trop élevée	0,21	0,51	0,77	0,00	0,12	0,00
autre	6,21	8,42	8,63	6,81	8,15	10,98

⁷² Et ce pourcentage pourrait être finalement plus élevé encore puisque certains dossiers d'indemnisation (un sur vingt environ) sont encore en cours d'instruction au moment de l'enquête.

	cambr. résidence principale	vols domicil.	cambr. résidence principale	vols domicil.	cambr. résidence principale	vols domicil.
	2011-12					
assurés	92,69	52,28				
déclaration de sinistre	58,12	16,22				
indemnisation	50,63	8,50				
assuré mais n'a pas déclaré	34,57	36,06				
dont						
pas grave	20,58	14,92				
pas le temps	0,79	0,67				
pas pensé sur le moment	2,94	6,76				
montant de la réparation < montant	3,07	1,49				
pas assuré pour ce type de sinistre	0,73	3,44				
ne voulait pas que la prime d'assurance	0,33	0,00				
pas les moyens de payer le montant de	0,53	0,96				
autre	5,60	7,82				

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Une autre ressource tient probablement une place importante, les fournisseurs d'équipements de sécurité ; il est regrettable que les CVS ne s'y intéressent pas. Toutefois, ces enquêtes permettent de constater la place – relativement modeste mais pas nulle – tenue par les polices municipales (tableau 138). De manière surprenante, les élus constituent en matière de cambriolage et de vol domiciliaire une ressource non négligeable, encore qu'on ne sache pas précisément sur quoi débouche le renvoi qui leur est adressé.

Tableau 138. Cambriolages de la résidence principale et vols domiciliaires : renvoi à la police municipale ou à un élu (en %), CVS

		police municipale	élu (maire, député, sénateur...)
CVS 2005-06	cambriolages résidence principale	6,34	10,78
	vols domiciliaires	2,64	8,82
CVS 2006-07	cambriolages résidence principale	5,22	9,52
	vols domiciliaires	4,59	10,84
CVS 2007-08	cambriolages résidence principale	5,96	12,30
	vols domiciliaires	3,56	12,96
CVS 2008-09	cambriolages résidence principale	5,92	11,55
	vols domiciliaires	5,11	12,11
CVS 2009-10	cambriolages résidence principale	6,02	11,99
	vols domiciliaires	2,65	9,40
CVS 2010-11	cambriolages résidence principale	7,81	14,70
	vols domiciliaires	4,93	13,99
CVS 2011-12	cambriolages résidence principale	6,27	12,08
	vols domiciliaires	4,94	8,59

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

IV. LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES DE CAMBRIOLAGE ET VOL DOMICILIAIRE

Le cambriolage faisant partie des victimations de ménage, les caractéristiques individuelles du répondant – comme le sexe ou l'âge – n'ont pas de pertinence. On s'attachera seulement à celles du ménage ou de la personne de référence.

Les personnes de référence des ménages victimes de cambriolages sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures plus souvent qu'en moyenne (tableau 139). C'est également généralement le cas des personnes titulaires du baccalauréat. En cas de vol domiciliaire, la surreprésentation concerne

quasi systématiquement les personnes ayant au plus validé un CAP ou BEP (la valeur n'est pas significativement supérieure à la moyenne en 2007-08).

Tableau 139. Cambriolages de résidence principale et vols domiciliaires : plus haut niveau d'étude (%), CVS

	cambriolages résidence principale	vols domiciliaires	<i>échantillon</i>	cambriolage résidence principale	vols domiciliaires	<i>échantillon</i>
2005-06			2006-07			
sans diplôme à brevet	32,81	35,34	38,61	31,12	34,52	37,29
CAP-BEP	24,05	30,56	27,03	24,94	28,18	26,75
bac	13,23	10,87	11,30	11,72	11,21	11,47
bac+2	11,18	10,74	9,96	12,98	12,73	10,76
supérieur à bac+2	18,74	12,49	13,10	19,24	13,36	13,72
études supérieures	29,92	23,23	23,06	32,22	26,09	24,48
2007-08			2008-09			
sans diplôme à brevet	31,45	37,90	36,68	33,04	33,80	37,60
CAP-BEP	25,10	27,19	27,09	28,07	28,78	27,16
bac	15,66	10,95	11,56	12,81	11,70	10,93
bac+2	10,27	9,91	11,01	11,28	11,51	11,07
supérieur à bac+2	17,53	14,05	13,65	14,80	14,21	13,24
études supérieures	27,80	23,96	24,66	26,08	25,72	24,31
2009-10			2010-11			
sans diplôme à brevet	32,01	34,65	37,98	32,50	33,60	37,05
CAP-BEP	23,31	26,03	23,60	22,48	31,30	23,60
bac	13,44	12,85	14,27	12,98	13,51	14,20
bac+2	13,73	12,57	10,39	12,93	9,18	10,60
supérieur à bac+2	17,51	13,89	13,77	19,12	12,41	14,55
études supérieures	31,24	26,46	24,16	32,05	21,59	25,15
2011-12						
sans diplôme à brevet	15,87	18,75	16,56			
CAP-BEP	21,40	28,39	27,80			
bac	17,42	18,68	16,65			
bac+2	14,38	14,31	14,44			
supérieur à bac+2	30,94	19,88	24,55			
études supérieures	45,32	34,19	38,99			

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Les ménages cambriolés appartiennent plus que la moyenne à des catégories socioprofessionnelles en surplomb (entrepreneurs, cadres et professions intellectuelles supérieures) mais aussi de faible statut (chômeurs, autres inactifs et, occasionnellement, les professions intermédiaires) suggérant une possible structure bifide⁷³ (tableau 140).

Les volés présentent un tableau différent : ils sont surtout surreprésentés chez les agriculteurs, les entrepreneurs (sauf en 2007-08 et 2011-12), les chômeurs (sauf en 2005-06 et 2011-12), les autres inactifs (sauf en 2010-11) et les hommes/femmes au foyer (sauf en 2007-08 et 2009-10).

Tableau 140. Cambriolages de résidence principale et vols domiciliaires : catégories socioprofessionnelles de la personne de référence (%), CVS

	cambriolages résidence principale	vols domiciliaires	<i>échantillon</i>	cambriolages résidence principale	vols domiciliaires	<i>échantillon</i>
2005-06			2006-07			
agriculteurs	1,05	6,00	1,64	0,49	3,06	1,24
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,52	5,26	4,12	6,26	5,49	4,22

⁷³ Déjà dégagee à propos d'autres enquêtes (cf., par exemple, Zauberman *et al.*, 2004, 375-378).

	cambrjolages résidence principale	vols domiciliaires	<i>échantillon</i>	cambrjolages résidence principale	vols domiciliaires	<i>échantillon</i>
cadres et prof. intellect. sup.	15,12	9,21	<i>10,76</i>	14,52	10,54	<i>10,57</i>
professions intermédiaires	14,99	12,62	<i>14,32</i>	16,71	14,24	<i>15,20</i>
employés	10,83	10,64	<i>12,24</i>	12,88	7,31	<i>12,39</i>
ouvriers	13,09	14,87	<i>15,13</i>	12,46	11,34	<i>14,05</i>
chômeurs	6,70	3,48	<i>3,76</i>	5,75	8,07	<i>3,78</i>
retraités	27,07	33,39	<i>34,59</i>	28,01	35,20	<i>34,93</i>
hommes/femmes au foyer	1,43	1,39	<i>1,12</i>	0,65	1,91	<i>1,18</i>
étudiants	0,77	1,50	<i>1,54</i>	0,92	1,21	<i>1,57</i>
autres inactifs	1,44	1,67	<i>0,78</i>	1,34	1,63	<i>0,89</i>
	2007-08			2008-09		
agriculteurs	1,59	2,47	<i>1,27</i>	1,75	1,72	<i>1,17</i>
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,79	2,53	<i>4,07</i>	7,58	7,18	<i>4,33</i>
cadres et prof. intellect. sup.	17,74	10,39	<i>11,09</i>	17,53	10,95	<i>10,86</i>
professions intermédiaires	16,46	15,02	<i>15,08</i>	13,26	9,62	<i>13,40</i>
employés	12,66	12,23	<i>12,81</i>	11,62	10,78	<i>11,23</i>
ouvriers	11,53	14,45	<i>13,94</i>	12,02	13,91	<i>13,27</i>
chômeurs	8,28	4,82	<i>4,28</i>	5,92	5,82	<i>4,61</i>
retraités	25,33	35,97	<i>34,81</i>	27,64	34,96	<i>36,98</i>
hommes/femmes au foyer	0,63	0,56	<i>0,81</i>	0,79	2,47	<i>1,31</i>
étudiants	0,56	0,46	<i>1,14</i>	0,76	0,81	<i>1,91</i>
autres inactifs	1,42	1,10	<i>0,70</i>	1,14	1,78	<i>0,92</i>
	2009-10			2010-11		
agriculteurs	0,51	2,18	<i>1,05</i>	1,17	2,52	<i>1,22</i>
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,61	8,76	<i>4,73</i>	7,47	6,20	<i>4,71</i>
cadres et prof. intellect. sup.	15,61	9,95	<i>10,16</i>	16,49	8,55	<i>10,69</i>
professions intermédiaires	16,79	13,73	<i>14,05</i>	12,71	14,56	<i>14,11</i>
employés	8,76	5,72	<i>10,69</i>	0,84	12,82	<i>10,74</i>
ouvriers	11,95	14,88	<i>13,34</i>	12,33	9,44	<i>12,77</i>
chômeurs	5,80	7,12	<i>4,39</i>	5,60	7,33	<i>4,82</i>
retraités	28,72	33,14	<i>37,68</i>	30,77	36,41	<i>38,00</i>
hommes/femmes au foyer	1,28	1,29	<i>1,23</i>	0,81	1,10	<i>0,79</i>
étudiants	1,06	0,91	<i>1,63</i>	0,83	0,58	<i>1,27</i>
autres inactifs	0,91	2,31	<i>1,05</i>	0,96	0,49	<i>0,88</i>
	2011-12					
agriculteurs	1,28	4,34	<i>1,18</i>			
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,77	2,57	<i>4,22</i>			
cadres et prof. intellect. sup.	9,32	14,45	<i>12,34</i>			
professions intermédiaires	4,92	15,30	<i>14,16</i>			
employés	7,68	9,14	<i>10,92</i>			
ouvriers	10,62	9,92	<i>12,90</i>			
chômeurs	5,40	4,28	<i>4,80</i>			
retraités	29,43	36,98	<i>36,30</i>			
hommes/femmes au foyer	1,11	2,18	<i>0,96</i>			
étudiants	1,20	0,00	<i>1,39</i>			
autres inactifs	1,27	0,83	<i>0,82</i>			

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Les ménages victimes de cambriolages sont systématiquement surreprésentés (tableau 141) dans le 4^{ème} quartile de niveau de vie, soit dans la tranche des 25 % les plus aisés de la population française. Les ménages victimes de vols domiciliaires font au contraire, plus souvent qu'en moyenne, partie de la tranche des 25 % plus pauvres (1^{er} quartile), à une exception près. En effet, en 2007-08, les ménages victimes de vols domiciliaires sont uniquement surreprésentés dans le 4^e quartile de niveau de vie.

Tableau 141. Cambriolages de résidence principale et vols domiciliaires : répartition selon le niveau de vie des ménages (%), CVS

	Cambriolages résidence principale	vols domiciliaires	<i>échantillon</i>	Cambriolages résidence principale	vols domiciliaires	<i>échantillon</i>
	2005-06			2006-07		
1 ^{er} quartile	<i>20,33</i>	<i>30,81</i>	25,01	<i>23,61</i>	<i>30,82</i>	25,07
2 ^e quartile	<i>21,16</i>	<i>24,41</i>	25,42	<i>22,28</i>	<i>22,77</i>	27,01
3 ^e quartile	<i>22,24</i>	<i>23,85</i>	24,87	<i>21,10</i>	<i>18,92</i>	22,92
4 ^e quartile	<i>36,27</i>	<i>20,93</i>	24,70	<i>33,01</i>	<i>27,50</i>	25,00
	2007-08			2008-09		
1 ^{er} quartile	<i>24,36</i>	<i>23,49</i>	25,00	<i>25,94</i>	<i>28,46</i>	25,00
2 ^e quartile	<i>20,48</i>	<i>23,51</i>	25,00	<i>21,24</i>	<i>23,77</i>	25,00
3 ^e quartile	<i>25,34</i>	<i>23,85</i>	25,00	<i>21,13</i>	<i>26,22</i>	25,00
4 ^e quartile	<i>29,83</i>	<i>29,15</i>	25,00	<i>31,69</i>	<i>21,55</i>	24,99
	2009-10			2010-11		
1 ^{er} quartile	<i>20,33</i>	<i>26,48</i>	24,75	<i>22,72</i>	<i>31,20</i>	25,00
2 ^e quartile	<i>23,35</i>	<i>26,01</i>	24,84	<i>22,44</i>	<i>22,30</i>	25,00
3 ^e quartile	<i>22,16</i>	<i>23,21</i>	24,87	<i>25,52</i>	<i>25,84</i>	25,00
4 ^e quartile	<i>34,16</i>	<i>24,31</i>	25,54	<i>29,32</i>	<i>20,66</i>	25,00
	2011-12					
1 ^{er} quartile	<i>19,64</i>	<i>22,23</i>	25,01			
2 ^e quartile	<i>20,31</i>	<i>28,65</i>	25,00			
3 ^e quartile	<i>24,96</i>	<i>22,87</i>	25,00			
4 ^e quartile	<i>35,09</i>	<i>26,25</i>	18,74			

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Au regard du type de ménage (tableau 142), il apparaît que les couples avec enfants, ainsi que les familles monoparentales sont systématiquement surreprésentés chez les cambriolés, comme chez les victimes de vols domiciliaires (une exception à cela : les familles monoparentales sont légèrement sous-représentées pour les vols domiciliaires en 2008-09). Au contraire, les personnes seules sont toujours moins souvent cambriolées que la moyenne.

Tableau 142. Cambriolages de résidence principale et vols domiciliaires : type de ménage (%), CVS

	cambriolages résidence principale	vols domiciliaires	<i>échantillon</i>	cambriolage résidence principale	vols domiciliaires	<i>échantillon</i>
	2005-06			2006-07		
personne seule	<i>23,11</i>	<i>28,38</i>	30,68	<i>28,12</i>	36,25	<i>34,38</i>
famille monoparentale	<i>7,89</i>	<i>9,25</i>	7,28	<i>10,71</i>	<i>8,91</i>	<i>7,48</i>
couple sans enfant	<i>32,97</i>	<i>24,57</i>	28,28	<i>26,99</i>	<i>19,60</i>	<i>26,80</i>
couple avec enfant	<i>33,06</i>	<i>34,21</i>	31,27	<i>31,92</i>	<i>28,72</i>	<i>28,35</i>
autres	<i>2,97</i>	<i>3,59</i>	2,49	<i>2,25</i>	<i>6,53</i>	<i>2,98</i>
	2007-08			2008-09		
personne seule	<i>28,88</i>	<i>35,92</i>	35,46	<i>29,08</i>	<i>33,80</i>	<i>35,42</i>
famille monoparentale	<i>10,88</i>	<i>10,58</i>	7,32	<i>8,69</i>	<i>6,32</i>	<i>7,47</i>
couple sans enfant	<i>21,57</i>	<i>20,63</i>	26,15	<i>27,19</i>	<i>23,24</i>	<i>26,84</i>
couple avec enfant	<i>34,89</i>	<i>30,42</i>	28,32	<i>32,58</i>	<i>33,32</i>	<i>27,54</i>
autres	<i>3,77</i>	<i>2,44</i>	2,75	<i>2,46</i>	<i>3,32</i>	<i>2,74</i>
	2009-10			2010-11		
personne seule	<i>31,09</i>	<i>31,92</i>	34,23	<i>28,02</i>	<i>32,48</i>	<i>34,42</i>
famille monoparentale	<i>9,70</i>	<i>11,07</i>	7,84	<i>8,25</i>	<i>11,28</i>	<i>7,76</i>
couple sans enfant	<i>25,77</i>	<i>22,86</i>	27,46	<i>25,03</i>	<i>23,74</i>	<i>27,28</i>
couple avec enfant	<i>31,38</i>	<i>31,03</i>	27,75	<i>36,67</i>	<i>28,38</i>	<i>27,62</i>
autres	<i>2,06</i>	<i>3,11</i>	2,72	<i>2,03</i>	<i>4,12</i>	<i>2,92</i>
	2011-12					
personne seule	<i>27,16</i>	<i>30,87</i>	35,38			
famille monoparentale	<i>8,48</i>	<i>11,83</i>	7,80			

	cambriolages résidence principale	vols domiciliaires	<i>échantillon</i>	cambriolage résidence principale	vols domiciliaires	<i>échantillon</i>
couple sans enfant	26,12	27,20	26,79			
couple avec enfant	35,68	28,43	27,83			
autres	2,57	1,66	2,19			

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Sans surprise, les maisons individuelles en lotissement sont plus cambriolées et volées que la moyenne (tableau 143). Toutefois, les ménages habitant une maison individuelle dispersée présentent une surexposition aux vols domiciliaires mais sont moins cambriolés que la moyenne, quelle que soit l'année observée.

Tableau 143. Cambriolages de résidence principale et vols domiciliaires : types d'habitations (%), CVS

	cambriolages résidence principale	vols domiciliaires	<i>échantillon</i>	cambriolages résidence principale	vols domiciliaires	<i>échantillon</i>
	2005-06			2006-07		
maison dispersées	13,10	16,73	16,44	10,42	16,23	15,64
maisons lotissement	49,06	50,88	44,40	49,14	48,43	43,91
immeubles villes	24,55	21,33	23,59	22,72	22,12	23,68
immeubles cités	9,63	5,67	9,92	9,84	7,02	10,21
habitat mixte	3,67	5,38	5,66	7,89	6,21	6,56
	2007-08			2008-09		
maison dispersées	15,73	17,44	16,19	15,79	25,21	18,47
maisons lotissement	48,27	54,92	44,01	49,70	45,32	41,69
immeubles villes	23,09	16,36	23,53	20,35	18,37	24,03
immeubles cités	9,00	7,28	10,41	8,78	4,93	10,37
habitat mixte	3,91	4,00	5,87	5,38	6,17	5,43
	2009-10			2010-11		
maison dispersées	12,69	22,68	17,85	15,17	27,39	18,51
maisons lotissement	49,28	47,12	42,81	47,06	47,30	41,29
immeubles villes	22,80	16,86	22,62	24,33	14,87	23,79
immeubles cités	9,97	6,57	10,52	7,63	4,73	10,58
habitat mixte	5,26	6,77	6,20	5,81	5,71	5,82
	2011-12					
maison dispersées	16,33	28,19	18,74			
maisons lotissement	51,12	42,52	41,74			
immeubles villes	21,17	16,53	23,47			
immeubles cités	6,48	6,36	10,38			
habitat mixte	4,89	6,39	5,68			

Source : INSEE, Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

V. COMPARAISONS SELON LES ZONES

Les victimations sous examen frappent principalement en zone urbaine. Les ménages cambriolés sont presque exclusivement et systématiquement surreprésentés dans les villes de plus de 100 000 habitants et Paris (tableau 144). D'ailleurs, les ménages franciliens sont également toujours surexposés au cambriolage. Les ménages issus de communes rurales ou de villes de moins de 20 000 habitants sont moins souvent touchés qu'en moyenne.

Au contraire, si les ménages victimes de vols domiciliaires sont, de la même manière, surreprésentés dans les villes de plus de 100 000 habitants, cette victimation apparaît moins souvent que la moyenne à Paris et en Ile-de-France. On notera, de plus, que, malgré une surexposition tardive, les

ménages situés dans les communes rurales sont plus souvent que la moyenne victimes de vols domiciliaires depuis la CVS 2007-08.

Les ménages victimes de cambriolages étaient surreprésentés dans les ZUS et ceux victimes de vols domiciliaires y étaient sous représentés, jusqu'à une inversion de la tendance en 2010-11. Une inversion qui se confirme avec la dernière enquête CVS par une sous-représentation dans les ZUS aussi bien des ménages cambriolés que des ménages volés.

Les ménages cambriolés sont presque toujours surreprésentés dans le Nord (dans la moyenne en 2008-09) et en région Méditerranée (dans la moyenne en 2005-06). Par contre, l'Est et l'Ouest affichent une sous-exposition au cambriolage mais une surexposition au vol domiciliaire depuis 2006-07 (en 2005-06, le taux était dans la moyenne dans l'Est et en dessous dans l'Ouest). Une tendance qui se confirme en 2011-12 pour l'Ouest, mais pas pour l'Est qui affiche une surexposition des ménages aux cambriolages et une sous-exposition aux vols domiciliaires.

Tableau 144. Cambriolages de la résidence principale et vols domiciliaires : répartition par zones (en %), CVS

	cambriolages résidence principale	vols domiciliaires	<i>échantillon</i>	cambriolages résidence principale	vols domiciliaires	<i>échantillon</i>
	2005-06			2006-07		
ZUS	7,94	4,20	6,36	7,12	5,09	6,24
Île-de-France	27,58	12,24	18,04	26,15	13,07	18,25
Bassin parisien	16,51	19,38	17,10	17,79	15,65	17,42
Nord	7,35	8,44	6,35	8,34	5,16	6,10
Est	6,43	8,67	8,63	5,05	10,03	8,43
Ouest	8,90	13,15	14,79	6,71	17,60	14,03
Sud-ouest	8,46	11,98	10,98	9,34	8,02	11,60
Centre-Est	11,02	6,77	10,45	9,24	14,04	10,90
Méditerranée	13,75	19,36	13,65	17,37	16,43	13,28
commune rurale	19,35	24,18	24,78	15,54	20,77	24,06
UU < 20 000 hab.	9,15	11,94	16,85	15,67	19,84	17,26
UU 20 000 à 100 000 hab.	11,07	21,53	13,25	13,84	12,14	13,17
UU > 100 000 hab.	36,55	31,44	29,33	34,13	34,82	29,27
UU de Paris	23,89	10,91	15,80	20,82	12,43	16,24
	2007-08			2008-09		
ZUS	7,11	5,53	6,23	5,90	3,92	5,39
Île-de-France	22,77	15,76	18,37	22,84	12,26	17,64
Bassin parisien	14,20	14,70	17,43	15,87	15,29	17,55
Nord	9,49	5,88	6,30	6,36	8,42	6,29
Est	6,13	9,93	7,97	7,76	10,20	7,84
Ouest	11,05	16,06	14,42	11,04	20,59	14,14
Sud-ouest	11,20	14,85	11,60	8,30	11,36	11,75
Centre-Est	11,32	9,18	10,54	10,22	10,25	12,68
Méditerranée	13,83	13,65	13,37	17,62	11,64	12,11
commune rurale	16,24	25,40	24,19	18,10	28,98	24,76
UU < 20 000 hab.	14,83	18,74	17,29	13,24	15,57	17,08
UU 20 000 à 100 000 hab.	16,41	12,01	13,16	12,37	13,31	13,43
UU > 100 000 hab.	33,70	30,46	29,20	34,32	31,75	28,90
UU de Paris	18,83	13,40	16,16	21,96	10,39	15,84
	2009-10			2010-11*		
ZUS	7,47	5,08	6,17	5,45	7,44	6,26
Île-de-France	24,90	9,83	17,70	23,27	8,19	17,94
Bassin parisien	15,22	16,80	17,56	17,54	16,97	17,39
Nord	7,64	7,85	6,61	6,76	8,63	6,56
Est	5,98	12,52	7,68	6,72	10,28	7,83
Ouest	9,74	15,39	13,93	9,77	17,57	13,98
Sud-ouest	10,73	18,54	11,69	8,93	15,98	11,27
Centre-Est	8,76	9,48	12,28	11,54	11,57	12,61
Méditerranée	17,02	9,58	12,55	15,47	10,80	12,43
commune rurale	16,55	27,09	24,88	14,87	27,72	22,36

	cambriolages résidence principale	vols domiciliaires	<i>échantillon</i>	cambriolages résidence principale	vols domiciliaires	<i>échantillon</i>
UU < 20 000 hab.	13,19	20,24	16,58	11,68	15,78	16,62
UU 20 000 à 100 000 hab.	12,78	10,63	13,30	12,84	15,20	12,88
UU > 100 000 hab.	34,83	33,19	29,22	38,57	34,10	31,86
UU de Paris	22,65	8,85	16,02	22,03	7,20	16,27
2011-12						
ZUS	4,58	4,79	6,07			
Île-de-France	26,00	13,93	18,26			
Bassin parisien	14,83	17,64	16,96			
Nord	5,58	6,76	6,62			
Est	9,26	6,92	7,72			
Ouest	8,85	19,82	13,92			
Sud-ouest	9,02	10,69	11,54			
Centre-Est	12,29	12,57	12,81			
Méditerranée	14,17	11,67	12,16			
commune rurale	16,40	25,20	21,97			
UU < 20 000 hab.	14,57	17,90	16,79			
UU 20 000 à 100 000 hab.	10,70	10,78	12,90			
UU > 100 000 hab.	34,91	32,44	31,97			
UU de Paris	23,43	13,67	16,55			

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

*À partir de la CVS 2010-11, la variable taille d'unité urbaine est calculée à partir du recensement 2010.

Sans préjuger des résultats des analyses multivariées, cette série de coups de sonde sur les caractéristiques des ménages victimes suggère deux leçons.

D'une part, le profil des volés diffère de celui des cambriolés : leur statut socioprofessionnel, leur niveau de vie, leur capital scolaire sont plus modestes ; ce sont plus que la moyenne des provinciaux de villes petites ou moyennes.

D'autre part, les cambriolés présentent des traits contradictoires. Par certains côtés, ce sont des favorisés ce qui vérifie l'assertion selon laquelle on cambriole les riches. Mais par d'autres, ils apparaissent comme beaucoup moins bien lotis, ainsi de la surreprésentation des ménages en ZUS. Peut-être retrouve-t-on là le caractère bifide plusieurs fois relevé de cette victimation qui frappe principalement des cibles plutôt favorisées, mais qui sévit aussi dans des zones urbaines et parmi des populations en difficulté.

VI. PROFILS DE CAMBRIOLÉS ET DE CAMBRIOLAGES

1. Cambriolages

Pour tenter d'aller plus loin, il faut passer à une analyse multivariée. On commence par procéder à une analyse des correspondances multiples où sont placées en variables actives celles qui s'attachent au contexte de la victimation :

- le pays de naissance, les catégories socioprofessionnelles (croisement situation/pcs) de la personne de référence du ménage, la région d'habitation du ménage, le niveau de vie du ménage, le statut d'occupation du logement, la strate d'unité urbaine, le type de logement, le type de ménage, le niveau de diplôme atteint par la personne de référence du ménage, l'habitat en ZUS, le groupe du cadre de vie et de l'insécurité⁷⁴ ;

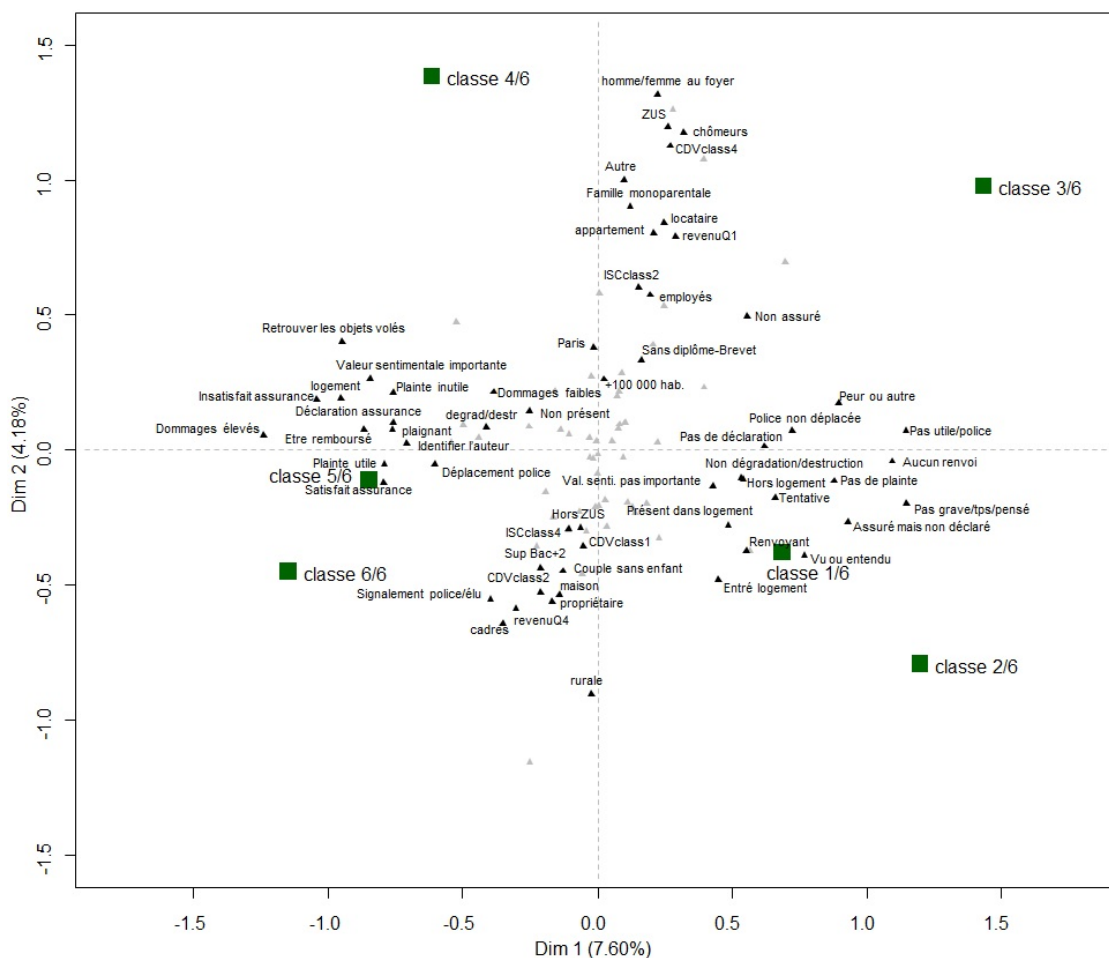
⁷⁴ On peut objecter, pour ces deux derniers ensembles de variables que, construits sur les réponses des personnes interrogées, elles ne coïncident pas nécessairement avec les caractéristiques des personnes de référence. Remarquons cependant que dans les deux-tiers des cas, répondant et personne de référence se confondent. Cette remarque vaut pour toutes les victimations de ménage (atteintes aux logements et aux véhicules).

ainsi que les variables qui décrivent la victimation elle-même.

- le nombre de cambriolages, les précautions contre le cambriolage, le renvoi à l'assurance (croisement assuré/déclaration), le renvoi à la police nationale ou gendarmerie, l'entrée dans le logement, le dommage matériel, la valeur sentimentale attachée aux objets volés, la localisation du vol, la dégradation/destruction d'objet lors du cambriolage, le statut d'occupation du logement au moment du cambriolage, la présence d'un membre du ménage cambriolé dans le logement lors du méfait, le fait d'avoir vu/entendu le ou les cambrioleurs, la connaissance du ou des auteurs, le déplacement de la police sur les lieux du cambriolage, les raisons de non-renvoi et de plainte, le signalement du cambriolage à d'autres interlocuteurs, l'utilité du dépôt de plainte, la satisfaction envers l'assurance (déclaration/satisfaction) ;

soit 30 variables, et 3 209 individus.

Figure 61. Cambriolages de la résidence principale, ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie



Sur ce graphique sont présentes les variables qui expliquent 60 % de la contribution de ces deux axes.

Le 1^{er} facteur (7,60% de la variance) oppose les cambriolages effectifs aux tentatives de cambriolages. D'un côté des cambriolages jugés graves (dégradations accompagnées de dommages élevés, valeur sentimentale importante des bien dérobés, vol dans le logement même et non dans une de ses annexes), commis en l'absence des habitants du logement, pour lesquels les victimes déposent formellement plainte et accompagnent leur démarche d'une déclaration à l'assurance et d'un signalement à la police municipale ou à des élus. De l'autre côté des incidents assez peu marqués (absence

de perte sentimentale ou de dégradation) mais éventuellement répétitifs, allant de la simple tentative au vol dans un lieu annexe au logement, en présence des habitants. L'assurance n'est pas ici mise à contribution et on observe des victimes qui ne portent pas plainte mais renvoient tout de même l'incident à la police ou gendarmerie (mains courantes).

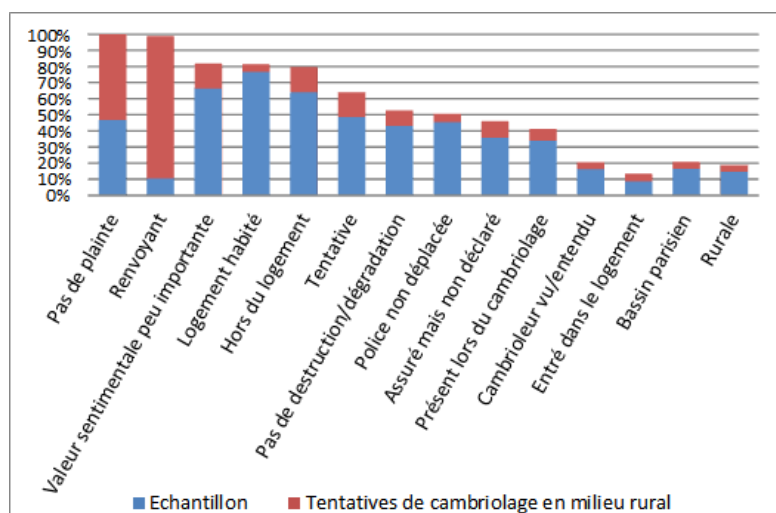
Le second facteur (4,18%) oppose des cambriolés urbains et défavorisés (les locataires, ceux qui habitent en appartement, les enquêtés habitants des villes de plus de 100 000 habitants et notamment Paris, ceux qui vivent en ZUS, les plus bas niveaux de vie, les ménages insatisfaits de leur cadre de vie, préoccupés par la délinquance et apeurés) à des cambriolés provinciaux plus cossus (les propriétaires, ceux qui habitent en maison dans une unité urbaine plutôt rurale, les plus hauts niveaux de vie, les ménages satisfaits de leur cadre de vie).

Sur la base de cette ACM, on peut procéder à une analyse typologique qui fait émerger six profils de victimes, répartis dans deux grandes catégories.

La première catégorie regroupe trois profils de ménage très majoritairement victimes de tentatives de cambriolage (45,4%). Le plus souvent, les victimes étaient présentes dans le logement au moment des faits et ont plus souvent qu'en moyenne vu ou entendu le cambrioleur. Il est dès lors envisageable que leur présence ait fait échouer le cambriolage. Dans tous les cas, l'absence de déclaration de sinistre à l'assurance est surreprésentée, voire très majoritaire (2^e et 3^e classes).

La 1^{ère} classe réunit un dixième (10,63%) des ménages victimes.

Figure 62. Cambriolages de la résidence principale : catégories descriptives de la première classe

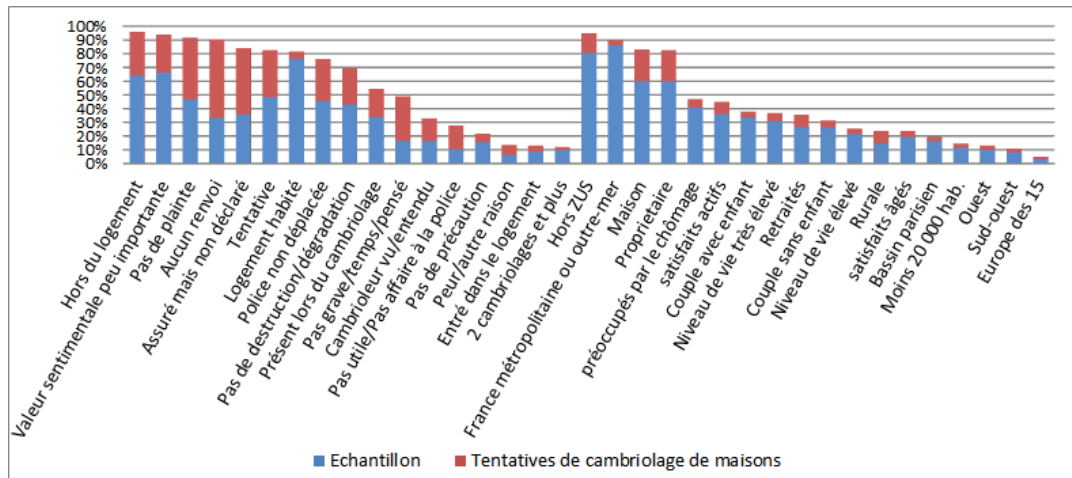


Les ménages de cette classe ont presque tous (99%) averti la police ou la gendarmerie mais n'ont jamais formellement déposé plainte. Quatre fois sur cinq sans perte sentimentale, avec un vol localisé dans les annexes du logement et dans la moitié des cas sans dégâts, c'est probablement la bénignité de l'incident qui explique le caractère limité de leurs démarches. D'ailleurs, un peu plus souvent qu'en moyenne, la police n'a pas non plus pris la peine de se déplacer. Les régions rurales sont légèrement surreprésentées dans cette classe.

Au total, ce groupe se caractérise par un renvoi à peine esquissé après un incident de faible gravité.

La 2^{ème} classe est deux fois plus importante (20,60%).

Figure 63. Cambriolages de la résidence principale : catégories descriptives de la deuxième classe



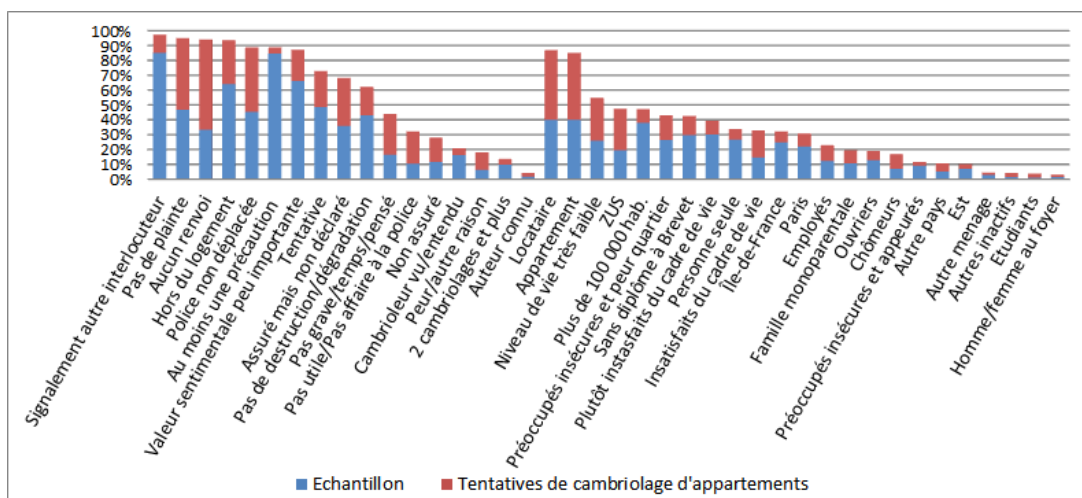
Cette fois, neuf fois sur dix (et presque trois fois plus souvent qu'en moyenne), les ménages victimes n'ont même pas pris la peine de signaler l'incident à la police ou à la gendarmerie. Comme pour la classe précédente, lorsqu'un vol a été commis, il a essentiellement eu lieu dans une annexe du logement, sans qu'une grande valeur sentimentale soit attachée aux objets dérobés. En tout cas, il n'y a pas vraiment eu de dommages et plus souvent qu'en moyenne les victimes considèrent qu'il s'agit d'un incident sans gravité et qu'il n'est pas utile de le rapporter à la police. Tout en faisant figure d'exception, les cas de cambriolages multiples sont légèrement surreprésentés.

Les ménages victimes sont plus souvent qu'en moyenne des propriétaires, majoritairement de maisons, relativement aisés, habitant de petites villes de province, en dehors des zones de relégation. Actifs ou âgés, ils sont satisfaits de leur cadre de vie.

En résumé, ce groupe se caractérise par un incident mineur atteignant des propriétaires provinciaux qui n'entament aucune démarche.

La 3^{ème} classe regroupe 14,18% des ménages victimes.

Figure 64. Cambriolages de la résidence principale : catégories descriptives de la troisième classe



Là encore, il s'agit d'un incident mineur où l'on attache peu de valeur sentimentale aux objets volés (neuf fois sur dix dans une annexe du logement) et n'ayant pas causé de dégâts en général. Il n'y a toujours quasiment aucun renvoi à la police nationale ou à la gendarmerie mais les ménages de cette

classe se distinguent des deux précédentes par un signalement massif de l'incident à un autre interlocuteur (97%) ; il peut s'agir de la justice (procureur ou tribunal), du propriétaire du logement (dont l'office HLM) ou d'un autre interlocuteur non prévu par le questionnaire.

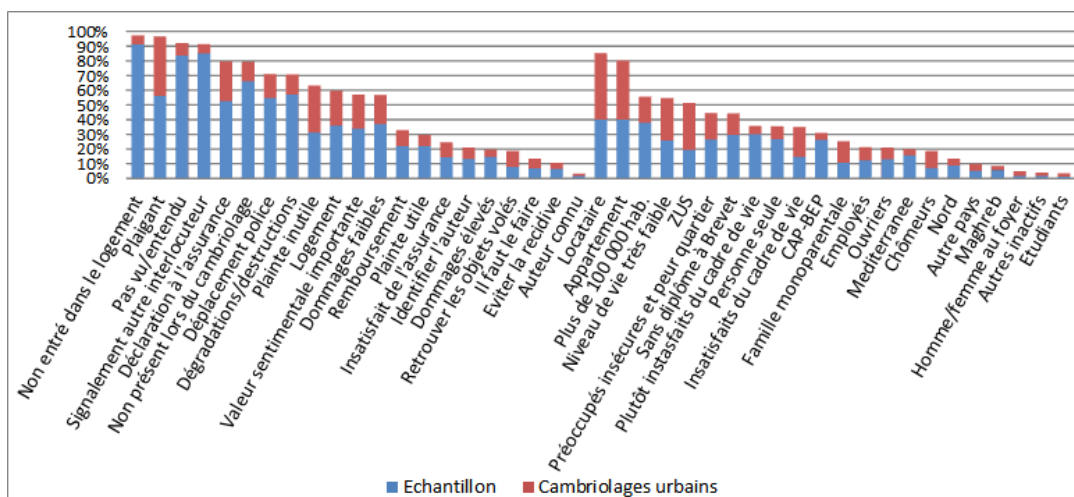
Le profil des ménages victimes est tout différent : ce sont des urbains, voire légèrement plus souvent qu'en moyenne des parisiens (31% dans la classe contre 22% en moyenne), de statut modeste⁷⁵, vivant plus de deux fois plus souvent qu'en moyenne dans une zone de relégation (48% contre 20% en moyenne)⁷⁶, avec un sentiment d'insécurité élevé. Ils disposent d'ailleurs d'au moins une précaution contre le cambriolage dans près de 90% des cas.

Ainsi, ce groupe se caractérise par un incident de faible ampleur atteignant des locataires d'appartements en zone urbaine qui, sans être inactifs, n'entament pas de démarche auprès des autorités ou de leur assurance.

La seconde catégorie regroupe trois profils de ménage très majoritairement victimes d'un cambriolage effectif (54,6%), plus souvent qu'en moyenne accompagné de dégâts plus ou moins élevés. Sept à huit fois sur dix, les victimes n'étaient pas présentes dans le logement au moment des faits et n'ont donc généralement (92% des cas) ni vu ni entendu le cambrioleur. Quel que soit la classe considérée ici, la quasi-totalité des ménages victimes ont porté plainte (96 à 99%) et le recours à l'assurance est également conséquent (80 à 92%).

La 4^{ème} classe regroupe 14,37% des ménages victimes.

Figure 65. Cambriolage de la résidence principale : catégories descriptives de la quatrième classe



Cette fois le cambriolage s'accompagne bien souvent de dégradation ou de destruction accompagnés de dommages le plus souvent faibles (moins de 500 euros) – même si les dommages élevés sont plus fréquents qu'en moyenne. Les objets volés ont majoritairement une importante valeur sentimentale et les ménages victimes souhaitent plus souvent qu'en moyenne les retrouver ou être remboursés. Les recours sont très importants. Les victimes ne se sont pas contentées de porter plainte et de prévenir leur assurance, elles ont également signalé le cambriolage à un autre interlocuteur (91% contre 85% en moyenne). Cependant, si les plaintes jugées utiles sont plus représentées qu'en moyenne (29% contre 22%), les deux tiers des ménages de la classe ne jugent pas positivement les résultats des recours qu'ils ont tenté de mobiliser : l'insatisfaction envers l'assurance et l'impression d'inutilité du dépôt de plainte sont deux fois plus élevée qu'en moyenne.

⁷⁵ Surreprésentation du quartile de niveau de vie le plus faible, du plus bas niveau de diplôme, des employés, des ouvriers, des chômeurs, des autres inactifs, des étudiants et des personnes au foyer.

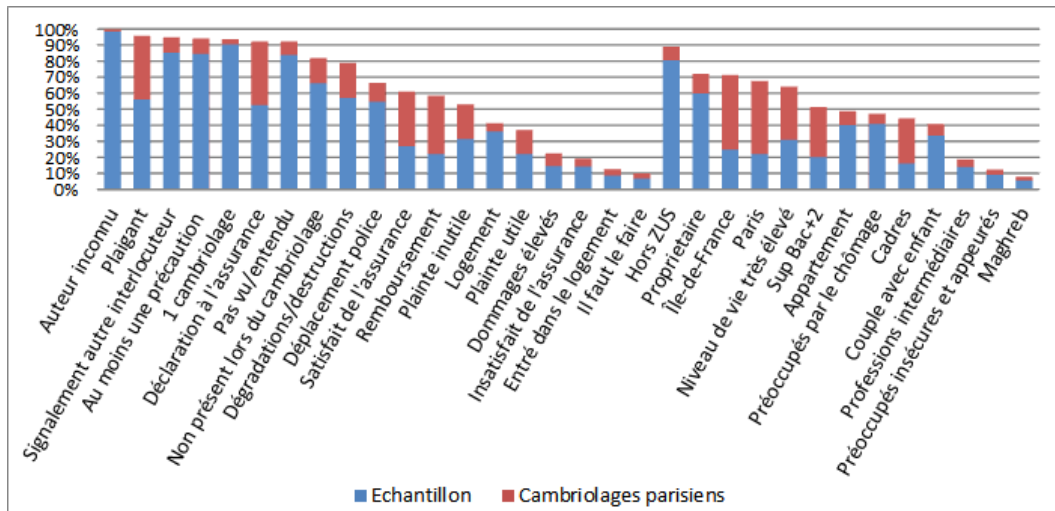
⁷⁶ Les ménages plutôt et très insatisfaits de leur cadre de vie sont également surreprésentés, confirmant la présence d'un environnement de vie défavorisé.

Dans l'ensemble, on retrouve le profil des ménages urbains victimes de tentatives évoqués dans la troisième classe, à la différence que les cambriolages effectifs touchent plus souvent qu'en moyenne, non plus Paris et l'Île-de-France, mais les régions Nord et Méditerranée.

En somme, des cambriolés de statut modeste ont cherché à mobiliser toutes sortes d'interlocuteurs à l'issue de victimations sérieuses, mais n'ont guère été satisfaits du résultat des démarches usuelles (police et assurance)⁷⁷.

La 5^{ème} classe est d'une importance similaire à la précédente (13,59%).

Figure 66. Cambriolage de la résidence principale : catégories descriptives de la cinquième classe



Les ménages victimes de cette classe ont subi un cambriolage accompagné plus souvent qu'en moyenne de dégâts, avec des dommages élevés et, comme pour la classe précédente, tous les recours possibles ont été exploités (dépôt de plainte, déclaration à l'assurance et signalement à un autre interlocuteur). Cette classe se distingue toutefois de la précédente par un jugement globalement positif des résultats des recours aux forces de l'ordre et à l'assurance : l'impression d'inutilité de la plainte est toujours majoritaire mais le taux de ménage la considérant comme utile est un peu plus élevé (37%) et les deux tiers sont satisfaits de leur assurance (contre tout juste 19% d'insatisfaits). Les circonstances du cambriolage sont aussi légèrement différentes. Alors que dans la quatrième classe le taux de cambriolage multiple était dans la moyenne, ici les cambriolages uniques sont surreprésentés et tous sont perpétrés par un auteur inconnu.

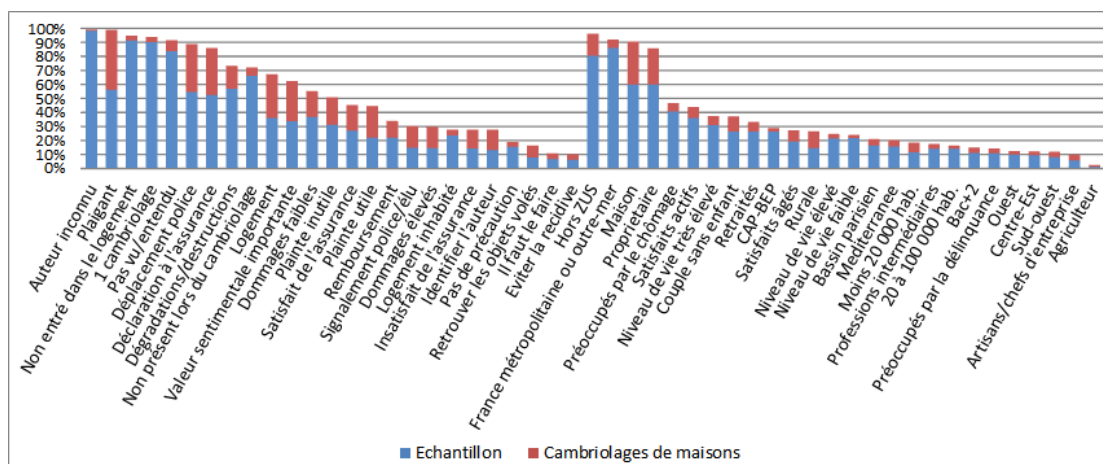
Les ménages victimes sont très différents des cambriolés précédents. Toujours urbains, ils sont majoritairement et plus de trois fois plus souvent qu'en moyenne parisiens. De niveau de vie élevé (quatrième quartile de niveau de vie, cadres, professions intermédiaires, diplômés du supérieur), ces cambriolés sont majoritairement propriétaires et vivent en dehors des zones urbaines sensibles. Si les personnes de référence des ménages préoccupées par l'insécurité et apeurées sont légèrement surreprésentées, elles ne représentent finalement qu'une faible minorité (à peine un dixième de la classe).

Au total, des ménages parisiens victimes de cambriolage mobilisant l'ensemble des recours dont ils disposent et qui leur apportent généralement satisfaction.

⁷⁷ L'enquête ne permet pas de savoir si leurs autres démarches leur ont apporté plus de satisfaction.

Enfin, la 6^{ème} classe, la plus importante, représente un peu plus du quart de la population (26,64%).

Figure 67. Cambriolage de la résidence principale : catégories descriptives de la sixième classe

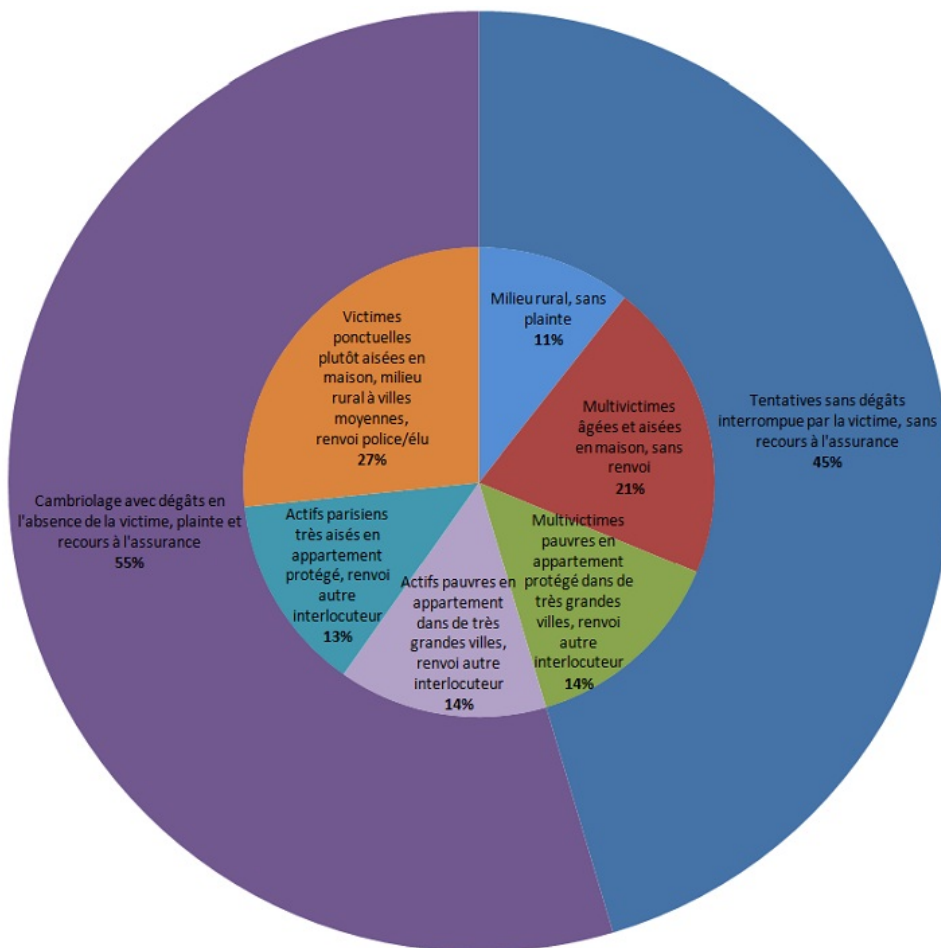


Il est intéressant de constater que cette dernière classe compte non seulement le plus fort taux de plaignant (99%), mais ces ménages victimes sont aussi les seuls à avoir également signalé le cambriolage à la police municipale ou à un élu plus souvent qu'en moyenne (30% de la classe contre 15% de l'échantillon). Ces cambriolés sont aussi les plus satisfaits de leur plainte (45%), tout en étant les plus insatisfaits de leur assurance (28%). Le taux de dommages élevés est légèrement plus haut dans cette classe que dans les autres (30%) et on peut imaginer une plus forte résistance du côté des assurances. Les deux tiers des ménages ont ici perdu des objets ayant une forte valeur sentimentale, que les assurances n'ont pas forcément la possibilité de remplacer.

Ce sont majoritairement des provinciaux (milieu rural à ville de moins de 100 000 habitants, bassin parisien, régions méditerranée, Ouest, centre-Est et Sud-ouest) disposant d'un niveau de vie confortable (trois plus hauts quartiles de niveau de vie, propriétaire de maison en dehors des zones de relégations, professions intermédiaires, artisans et chefs d'entreprises, agriculteurs). Agés comme actifs sont plus souvent qu'en moyenne satisfaits de leur cadre de vie.

Finalement, des cambriolés provinciaux de statut assez confortable ont fait appel aux autorités (police, gendarmerie, élus) et à l'assurance pour des méfaits assez caractérisés.

Figure 68. Profils des ménages victimes de cambriolages ; enquêtes cumulées (2005-06 à 2010-11)



Classiquement, cette typologie permet de distinguer ceux qui cherchent à mobiliser des recours institutionnels publics (police ou gendarmerie) ou privés (assurance) de ceux qui s'en abstiennent. Globalement, les premiers ont été atteints plus gravement que les seconds. On peut ainsi distinguer six cas de figure :

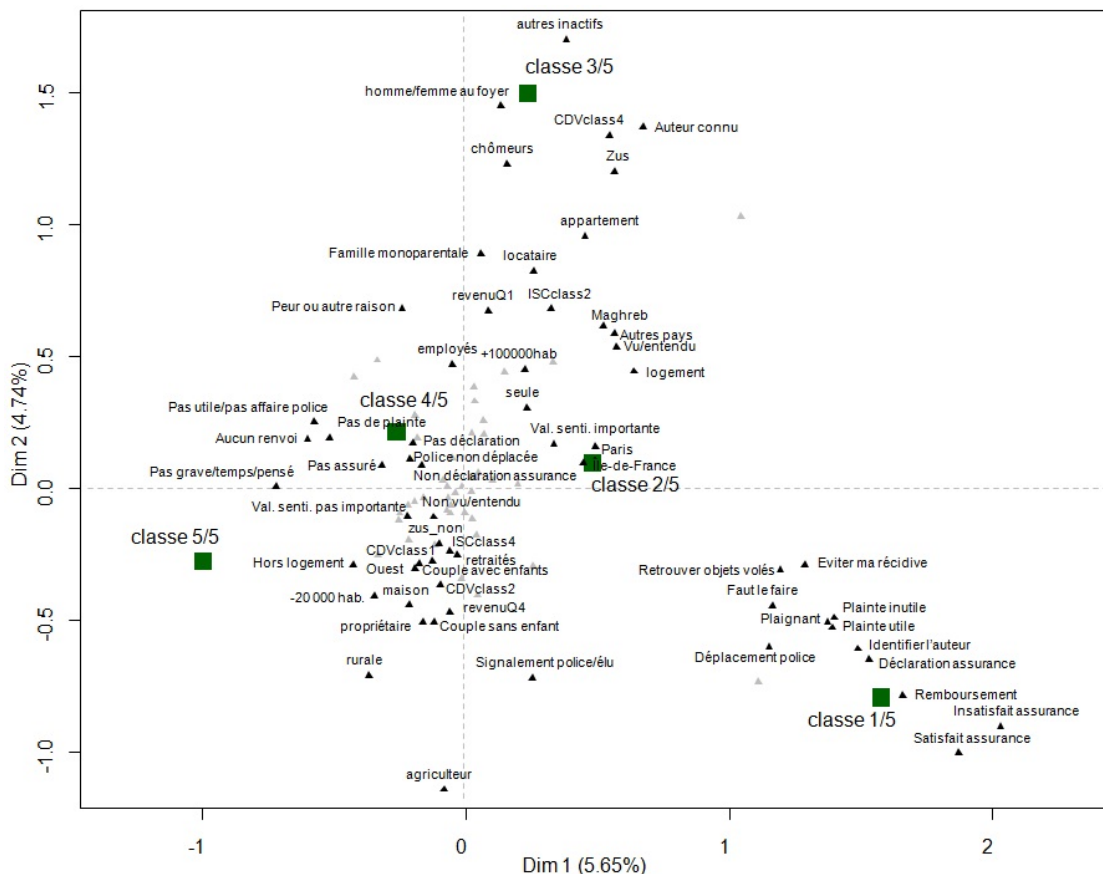
- Dans la majorité des cas, il y a bien eu un **cambriolage**, ce dernier ayant provoqué un certain nombre de dégâts. On peut dégager trois types de cambriolages :
 - o Un septième des cas sont des cambriolages visant des **parisiens aisés** ;
 - o Un autre septième correspond à des cambriolages visant des **individus plutôt précaires** au sein des **grandes villes** ;
 - o Un gros quart, soit la majorité des cas, concerne des **ménages provinciaux** aux **niveaux de vie variables** (allant d'un niveau intermédiaire faible à très élevé). Contrairement aux deux autres types de cambriolage, les cibles sont très clairement des **maisons**.
- Un peu moins souvent, le cambriolage est resté à l'état de **tentative** et n'a généralement pas provoqué de dégâts importants. On distingue également trois configurations :
 - o Un dixième de ces tentatives ont données lieu à un **renvoi massif** mais finalement **sans aucun dépôt de plainte** ;
 - o Un septième renvoi à des ménages **urbains** de **statut modeste**, parfois victimes de **plusieurs cambriolages** (ou tentatives).
 - o Enfin, un petit quart vise des ménages plutôt **âgés et aisés**, propriétaires de **maison** et ayant parfois subi **plus d'un cambriolage** (ou tentative).

On vérifie ainsi la leçon de la littérature internationale qui fait de la *seriousness* de la victimation le déterminant principal de la décision de renvoi ; nous-mêmes avons d'ailleurs pu vérifier sa pertinence sur des données françaises⁷⁸.

2. Vols domiciliaires

Le même protocole – avec *mutatis mutandis* les mêmes variables (28 variables et 1 734 individus) – est mis en œuvre pour ce qui concerne les vols domiciliaires.

Figure 69. Vols domiciliaires, ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie



Sur ce graphique sont présentes les variables qui expliquent 60 % de la contribution de ces deux axes.

Le **1^{er} facteur** (5,65% de la variance) oppose des propriétaires de maison qui n'opèrent aucun renvoi en raison de l'absence de gravité de vol dans une annexe du logement même, à des volés qui renvoient tant à la police (dépôt de plainte) qu'à l'assurance, pour une victimation caractérisée (vol dans le logement lui-même) par un auteur connu, vu et/ou entendu, probablement quelqu'un qui habite dans le voisinage. Vivre en appartement, dans une ZUS, contribue à l'inertie de l'axe, de même que la peur dans le quartier et l'insécurité, ainsi que le jugement défavorable sur son cadre de vie.

Au total ce facteur oppose trois groupes de variables : le renvoi ou l'inertie ; le sérieux ou l'inconsistance des circonstances du vol ; les conditions de vie confortables ou défavorisées.

⁷⁸ Robert *et al.*, 2010.

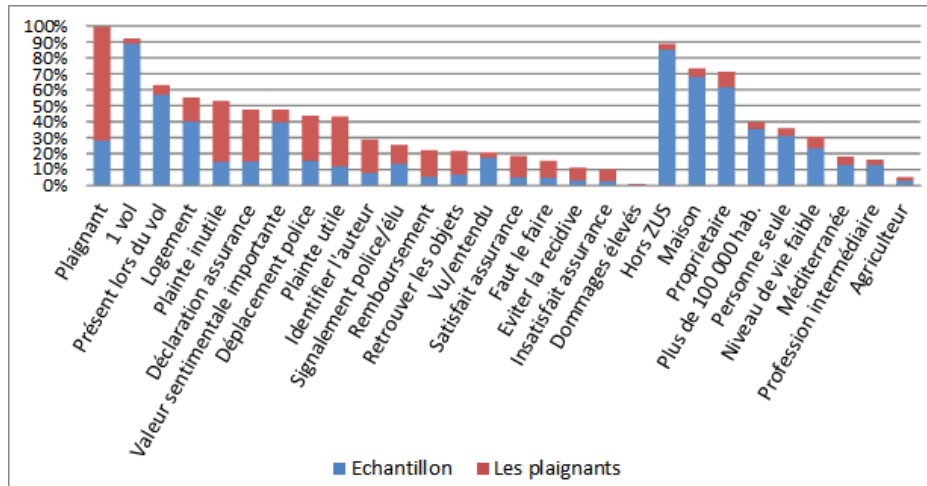
Le 2^{ème} facteur (4,74 %) oppose des habitants de ZUS qui s'abstiennent de tout renvoi à des propriétaires qui mobilisent toutes les instances possibles (police nationale ou gendarmerie, assurance, police municipal ou élus). Du côté de ceux qui renvoient, les motivations sont surtout indemnitaires.

Ici l'opposition renvoi/non-renvoi semble moins gouvernée par la gravité de la victimation que par le statut des victimes.

Sur la base de cette ACM, on peut procéder à une analyse typologique qui fait émerger cinq classes.

La 1^{ère} classe réunit un petit quart (21,57%) des ménages volés.

Figure 70. Vols domiciliaires : catégories descriptives de la première classe



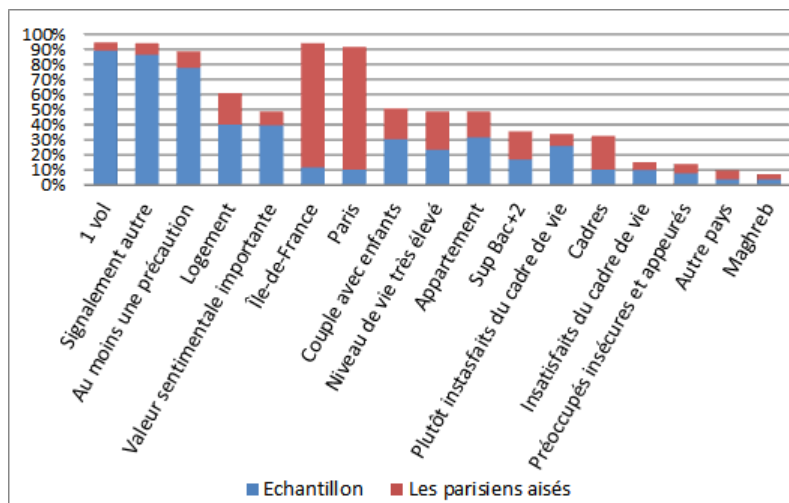
Dans tous les cas, il y a eu dépôt de plainte et la déclaration de sinistre y est trois fois plus répandue qu'en moyenne, de même que le déplacement de la police sur les lieux. Ajoutons que le recours à la police municipale ou à un élu est lui-même deux fois plus fréquent qu'en moyenne. Cette mobilisation tous azimuts va de pair avec une valeur sentimentale attachée plus fréquemment qu'à l'habitude aux objets dérobés le plus souvent dans le logement et en présence des victimes. On notera qu'il s'agit le plus souvent d'incidents uniques.

Ces vols bénéficient d'un cadre de vie tranquille (hors ZUS) et d'un statut confortable. Les villes de plus de 100 000 habitants sont légèrement surreprésentées mais la majorité de ces victimes se répartie en zone rurale et dans les villes de moins de 100 000 habitants. L'Île-de-France et Paris sont au contraire sous-représentées et concernent moins du cinquième des ménages de la classe.

En résumé, des vols provinciaux, mobilisent tous les recours possibles à propos d'un incident exceptionnel qui vient troubler une vie sans histoire.

Une 2^{ème} classe, la plus petite, réunit un petit dixième des ménages (9,57%).

Figure 71. Vols domiciliaires : catégories descriptives de la deuxième classe

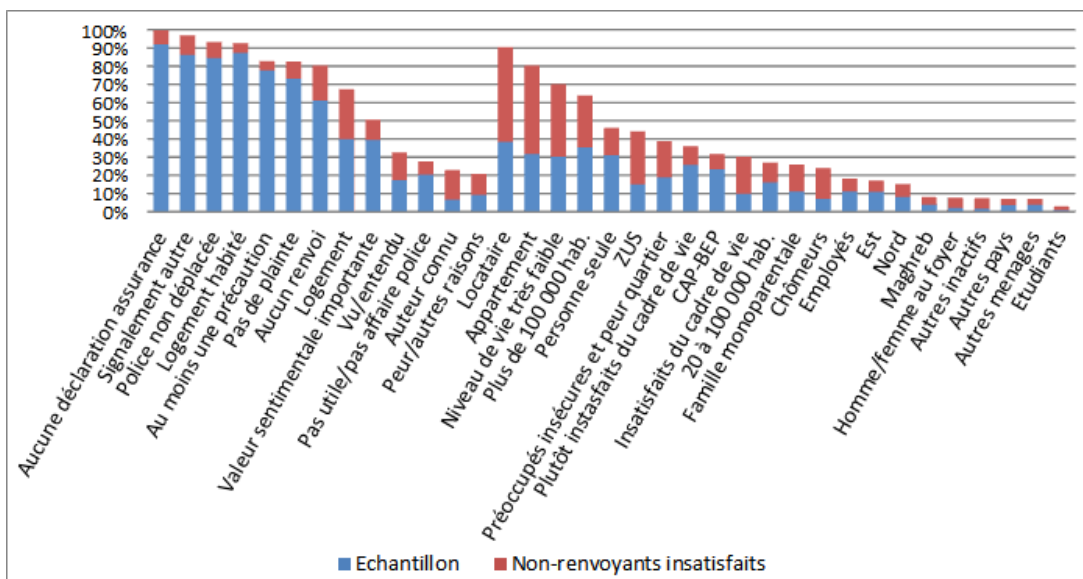


Cette fois-ci, les taux de renvoyant et non-renvoyant sont conformes à la moyenne de l'échantillon, mais l'on constate une surreprésentation des signalements à un autre interlocuteur (justice, propriétaire ou un autre interlocuteur non prévu dans le questionnaire) dans cette classe. Les vols sont très généralement ponctuels et perpétrés dans un logement disposant d'au moins une précaution contre le cambriolage. Plus souvent qu'en moyenne, les victimes attachent une valeur sentimentale importante aux objets dérobés.

Ce qui fait la particularité de cette petite classe est la très forte surreprésentation des Parisiens (92% de la classe contre 10% sur l'ensemble de l'échantillon). Pour moitié et deux fois plus souvent qu'en moyenne leur niveau de vie est très élevé. Toutefois, un gros tiers des individus de référence de cette classe n'est pas satisfait de son cadre de vie et, bien qu'ils soient faiblement représentés, les individus de référence des ménages préoccupés par la délinquance, insécures et apeurés dans leur quartier comme chez eux sont surreprésentés.

On a ici affaire au cas particulier des Parisiens victimes d'un vol sans effraction dans leur logement. La 3^{ème} classe regroupe un peu moins du cinquième des ménages victimes (17,13%).

Figure 72. Vols domiciliaires : catégories descriptives de la troisième classe



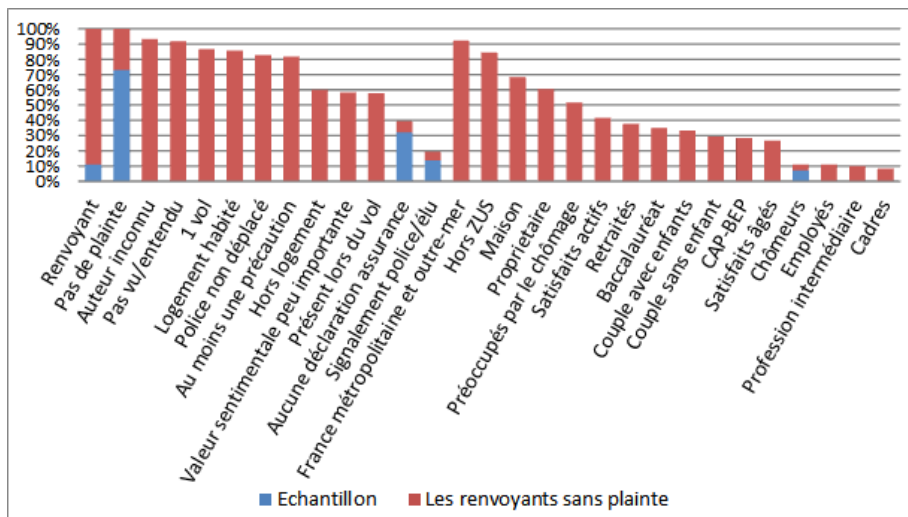
Sans être passifs devant le vol, les ménages de cette classe se caractérisent par une forte absence de recours aux institutions telles que la police (80% des ménages de la classe n'ont fait aucun renvoi contre 61% en moyenne) ou l'assurance délaissée par l'ensemble de la classe. La quasi-totalité (97%) des ménages ont préféré recourir à un autre interlocuteur. Peut-être y a-t-il un lien entre l'absence de recours aux autorités et la surreprésentation d'auteur connu (23% contre 7% en moyenne) dans ce groupe. On pourra noter que la peur des représailles parmi les raisons de non-renvoi, tout en restant faible, est deux fois plus représentée ici (21% contre 9% en moyenne).

Cette fois, le profil social des ménages est clairement défavorisé⁷⁹, tout comme leur cadre de vie⁸⁰. La préoccupation pour la délinquance, l'insécurité et la peur dans le quartier des individus de référence des ménages sont deux fois plus présentes qu'en moyenne (39% contre 19%).

Au total, voici des volés de statut précaire dans des zones urbaines de relégation qui s'abstiennent de réagir trop vivement à des vols de proximité pourtant parfois mal vécus⁸¹.

La 4^{ème} classe concerne un dixième des ménages (10,38%).

Figure 73. Vols domiciliaires : catégories descriptives de la quatrième classe



Cette classe est assez particulière dans la mesure elle compte finalement assez peu de caractéristiques surreprésentées⁸². Les membres de cette classe sont tous renvoyants, c'est-à-dire qu'ils ont tous signalés le vol à la police nationale ou à la gendarmerie mais sans jamais déposer aucune plainte. Il ne s'agit donc nullement de ménages passifs face à la victimation – d'autant qu'en parallèle le signalement à la police municipale ou à un élu est également surreprésenté – mais plutôt de victimes actives mais dont les démarches n'ont semble-t-il pas aboutit. Dans l'ensemble, le vol, généralement unique, a eu lieu dans une annexe du logement, sans que les victimes n'attribuent une valeur sentimentale aux objets dérobés. Le fait que le vol ne débouche sur aucune déclaration à l'assurance plus souvent qu'en moyenne, renforce cette idée d'un vol sans conséquence.

En majorité, ces volés bénéficient d'un cadre de vie plutôt tranquille (majoritairement propriétaire d'une maison en dehors des zones de relégation), sont satisfaits de leur cadre de vie et peu préoccupé par la délinquance.

⁷⁹ Presque tous habitent des appartements en location. Sont surreprésentés les niveaux de vie les plus faibles (premier quartile), les personnes seules et les familles monoparentales, celles dont la personne de référence est employée, au chômage, au foyer, étudiante ou faisant partie des autres inactifs, les immigrés maghrébins ou d'autres pays.

⁸⁰ Surreprésentation de la résidence en ZUS, des grandes villes, de ménages plutôt ou très insatisfaits de leur cadre de vie.

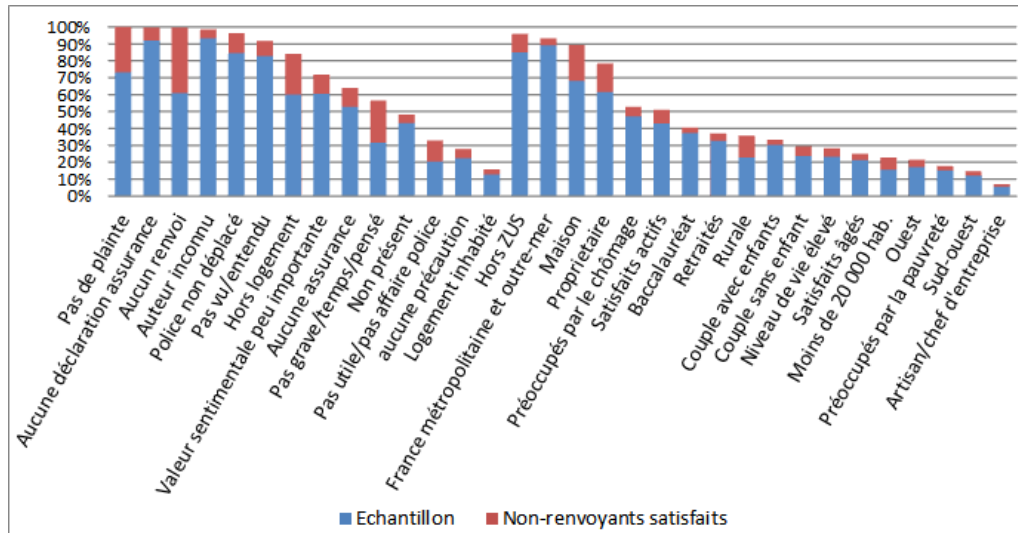
⁸¹ Une fois sur deux les objets volés ont une valeur sentimentale importante.

⁸² Pour faciliter la lecture du graphique, les taux non significativement supérieurs ou inférieurs à la moyenne, ont été représentés sans report du taux sur l'ensemble de la population.

Au final, des provinciaux (l'Île-de-France est sous-représentée dans cette classe) victimes d'un événement suffisamment atypique pour prendre la peine de le signaler aux autorités mais dont les conséquences ne nécessitent pas de pousser trop loin cette démarche.

Enfin, la majorité des ménages victimes appartiennent à la 5^{ème} classe (41,35%).

Figure 74. Vols domiciliaires : catégories descriptives de la cinquième classe



Cette classe est marquée par une absence totale de toute mobilisation pour un incident jugé mineur⁸³.

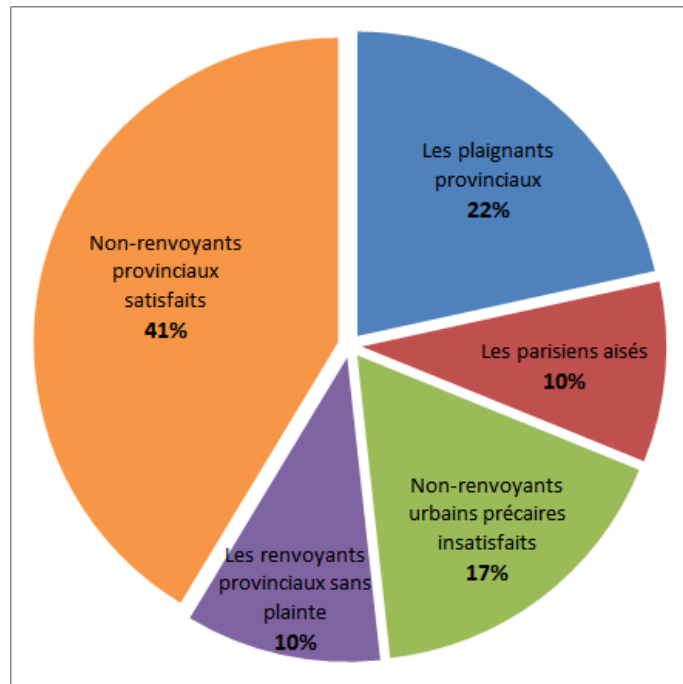
Généralement propriétaires de maison, ces ménages jouissent d'un statut confortable⁸⁴. Âgés ou actifs, ils vivent dans de petites villes ou en régions rurales et sont satisfaits de leur cadre de vie.

En somme, des provinciaux n'ayant déclenché aucune démarche après un incident jugé mineur.

⁸³ Surreprésentation du vol dans une annexe du logement, sans valeur sentimentale. En tous cas, l'auteur en est inconnu ; on ne l'a d'ailleurs ni vu ni entendu.

⁸⁴ Surreprésentation du quart inférieur des quartiles de niveau de vie les plus élevés, des personnes de référence retraitées, artisans/chefs d'entreprise.

Figure 75. Profils de victimes de vols domiciliaires ; enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



Les victimes de vol domiciliaire se laissent donc classer selon leur statut – urbain ou provincial – mais aussi selon leur degré de réaction à l’incident.

Dans 73% des cas, les volés sont des **provinciaux** qui réagissent essentiellement en fonction du degré de gravité du vol :

- La **plainte** (classe 1) apparaît dans le cadre d’un **vol dans le logement lui-même**, accompagné de perte d’objet à **forte valeur sentimentale** ;
- Le **renvoi** (classe 4) n’est plus accompagné de plainte dès lors que le vol a lieu plus souvent dans une **annexe du logement** plutôt que dans le logement ;
- Il n’y a **plus aucun renvoi** (classe 5) si le vol a eu lieu **hors du logement** et que les objets dérobés n’ont majoritairement **pas de valeur sentimentale**.

Dans une minorité de cas (27%), les vols ont lieu en **zone urbaine** et concernent des victimes aux niveaux de vie opposés (des **parisiens aisés** dans la classe 2 et des **précaires** dans la classe 3) mais qui réagissent de façon similaire. Ils sont tous majoritairement **non-renvoyants**, ne font généralement **pas appel à leur assurance** mais préfèrent signaler directement l’incident à un **autre interlocuteur** tel que la justice, le propriétaire (ou l’office HLM) ou d’autres dont nous n’avons pas le détail.

CHAPITRE 7 : LES DÉGRADATIONS ET DESTRUCTIONS DANS LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Contrairement aux dégradations ou destructions de voitures, cette victimation a été initiée dans les enquêtes CVS et n'a jamais été étudiée dans les autres enquêtes françaises.

En (n-2) ou en (n-1), en dehors des vols déjà abordés, avez-vous été victime d'actes de destruction ou de dégradation volontaire de votre résidence principale...

S'agissait-il :

- d'une dégradation (inscription sur les murs, plante abîmée ou clôture endommagée, jet de débris) ?
- d'une destruction totale (boîte aux lettres, vitres ou pots de fleurs cassés, volets arrachés) ?
- les deux (murs tagués et vitres cassées par exemple) ?

I. LES TAUX DE DÉGRADATIONS/DESTRUCTIONS

Tableau 145. Dégradations/destructions dans la résidence principale ; prévalence, multivictimation et incidence), CVS

	prévalence (%)	multivictimation	incidence (%)
2005-06	3,08 [2,82-3,34]	1,44	4,44 [4,13-4,75]
2006-07	4,44 [4,13-4,75]	1,46	6,48 [6,11-6,85]
2007-08	4,18 [3,88-4,48]	1,52	6,36 [5,90-6,82]
2008-09	4,56 [4,24-4,88]	1,52	6,92 [6,44-7,41]
2009-10	4,37 [4,06-4,68]	1,55	6,76 [6,28-7,23]
2010-11	4,01 [3,72-4,30]	1,62	6,49 [6,01-6,96]
2011-12	4,23 [3,90-4,56]	1,49	6,32 [5,83-6,81]

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les taux d'enquêtés ayant déclaré avoir été, au moins une fois, victimes d'une dégradation ou destruction à leur domicile sont stables dans le temps et oscillent autour de 4%. Après un bond de 44 % entre 2005-06 et 2006-07, le taux de prévalence oscille entre 4,01 et 4,56 %. La multivictimation augmente régulièrement jusqu'à 2010-11 et se replie lors de la dernière campagne observée⁸⁵.

II. LES CIRCONSTANCES DES DÉGRADATIONS ET DESTRUCTIONS

Plus des deux tiers des victimations correspondent à des dégradations (tableau 146) ; une fois sur quatre, il s'agit d'une destruction (par exemple, l'arrachage d'une boîte aux lettres). Seule une faible minorité de victimes rapporte une dégradation associée à une destruction.

⁸⁵ Comme chaque fois, nous l'avons calculée sous troncature telle que $[\geq 3=4]$. Sans troncature, on obtiendrait une multivictimation nettement plus élevée – comprise entre 2,13 (2006-07) et 4,12 (2010-11) – ce qui témoigne d'un nombre relativement important de répétitions.

Tableau 146. Dégradations/destructions dans la résidence principale : part des différentes atteintes (en %), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
dégradation	66,91	70,30	71,88	70,60	71,15	74,20	71,61
destruction	26,26	24,72	25,29	24,99	24,74	21,58	24,57
les deux	6,83	4,98	2,82	4,42	4,12	4,23	3,82

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

La moitié (47% à 51%) des victimes a jugé les dommages importants ou assez importants.

Une petite minorité (11% à 16%) d'entre elles a vu l'auteur du méfait.

Les destructions ou dégradations qui reviennent le plus souvent concernent les boîtes aux lettres, mais aussi les plantes, les vitres, les portes et portails, les volets, les serrures, les sonnettes, les murs, les poubelles... Il peut s'agir de bris, casse, dégradation, destruction, détérioration, incendie, jets, graffiti/tags.

Malgré les instructions données aux enquêtés, quelques vols se sont glissés dans les réponses à ce module.

III. LES RENVOIS

1. Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

Les taux de renvoi sont les plus faibles enregistrés dans les CVS (tableau 147), deux fois moins importants que ceux pour les vols domiciliaires et trois fois moins que ceux pour les cambriolages. Ces taux affichent également une baisse légère plutôt régulière tout au long de la période couverte.

Tableau 147. Dégradations/destructions dans la résidence principale : renvoi à la police/gendarmerie (en %), CVS

	tous renvois	plainte + main courante	plainte seule
2005-06	28,60	25,26	18,59
2006-07	23,32	21,31	14,61
2007-08	23,47	21,16	13,44
2008-09	21,53	19,78	14,32
2009-10	19,84	17,50	12,64
2010-11	20,29	17,71	11,50
2011-12	19,71	16,72	10,39

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

C'est la modestie du dommage qui justifie le plus souvent l'inertie de la victime (tableau 148), tandis que son scepticisme sur l'utilité de la démarche n'intervient qu'une fois sur quatre.

Quant aux plaignants, les raisons de leur choix s'éparpillent entre les différentes modalités proposées. La raison civique « il faut le faire » est systématiquement la moins avancée.

Tableau 148. Dégradations/destructions dans la résidence principale : motifs de plainte et de non-renvoi (en %), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
<i>motifs de plainte</i>							
identification auteur/punition	30,45	27,46	38,80	38,04	31,32	26,75	29,12
éviter la récidive	23,84	29,18	22,27	28,00	31,69	36,39	24,84
obtenir le remboursement	22,92	29,71	24,94	23,10	28,12	24,19	26,72
il faut le faire	22,79	13,64	13,99	10,85	8,86	12,66	19,33
<i>motifs de non-renvoi</i>							
pas grave	46,34	43,28	44,17	41,74	46,08	41,31	44,03
pas le temps	3,41	3,86	2,82	2,09	1,38	1,59	2,05
pas pensé	6,39	5,93	5,91	5,94	4,48	4,21	5,37

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
pas utile	23,41	25,12	26,66	28,02	25,54	23,44	22,65
pas affaire police	3,94	2,52	0,98	2,66	2,19	3,67	2,83
peur représailles	0,86	0,78	0,24	1,07	1,01	1,84	0,31
autres	15,66	18,51	19,21	18,48	19,33	23,94	22,77

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Ceux qui se sont tournés vers les services de police ou de gendarmerie se déclarent massivement satisfaits de l'accueil qui leur a été réservé – 82% à 91% des plaignants – mais au mieux la moitié (36% à 52%) des plaignants est finalement convaincue de l'utilité de la démarche.

C'est que – comme d'habitude – le silence radio semble ensuite de mise : plus des deux tiers des rares plaignants déclarent n'avoir plus eu de nouvelles de leur affaire (tableau 149).

Tableau 149. Dégradations/destructions : suite de l'affaire (en % des plaignants), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
plus de nouvelles	66,63	71,23	65,21	65,00	64,78	59,89	72,05
classement sans suite	15,34	8,06	8,96	9,73	16,49	16,69	7,30
enquête en cours	7,99	9,53	8,87	7,89	8,37	7,58	5,71
enquête terminée	8,51	10,80	16,23	16,05	8,91	15,84	13,45
ne sait pas	1,52	0,38	0,73	1,32	1,45	0,00	1,50

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Quant au taux d'élucidation (tableau 150), il frôle l'inexistence. Par voie de conséquence, il en va de même pour ceux d'arrestation et de condamnation.

Tableau 150. Dégradations/destructions : élucidation, arrestation, condamnation (en % des plaignants), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
élucidation	6,93	9,32	8,12	10,51	5,94	8,49	9,04
arrestation	3,99	6,22	4,44	5,57	3,20	4,97	4,53
condamnation	2,74	0,97	3,23	4,78	1,11	2,89	1,75

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

2. Comparaison entre enquête et statistiques de police

On ne trouve pas de terme de comparaison à cette victimation dans la statistique policière dans la mesure où celle-ci parle de destructions ou dégradations de *biens privés* sans considérer leur localisation.

3. Les autres renvois

Très peu de victimes font appel à leur assurance, et leur manque d'empressement tient essentiellement – cette fois encore – à l'absence de gravité des dommages subis (tableau 151).

Tableau 151. Dégradations/destructions dans la résidence principale : déclaration de sinistre (en%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
déclaration de sinistre	15,17	13,11	12,33	9,00	10,52	11,51	9,85
indemnisation	9,11	6,67	7,14	5,48	6,16	5,93	4,97
assuré mais pas déclaré	84,39	85,85	87,51	90,04	88,61	87,04	88,19
dont							
pas grave	48,26	44,53	51,90	48,02	49,19	43,57	43,20
pas le temps	0,60	1,43	2,51	0,80	1,09	0,97	1,86
pas pensé sur le moment	7,93	6,99	8,46	7,47	5,90	7,31	7,84

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
pas assuré	1,55	1,96	2,71	2,07	2,28	1,79	3,13
montant réparation inférieur au montant de la franchise	0,61	0,45	4,04	4,38	4,34	4,53	4,78
pas assuré pour ce type de sinistre	8,45	6,42	4,48	6,85	3,91	5,83	2,52
ne voulait pas que la prime d'assurance augmente	0,20	0,29	0,78	0,39	0,38	0,51	0,69
n'avait pas les moyens de payer le montant de la franchise	1,26	1,56	0,47	0,09	0,84	0,32	0,43
autre	15,52	22,22	24,65	19,96	20,68	22,21	23,75

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

La très grande majorité de ceux qui ont été indemnisés se déclarent satisfaits, soit seulement quelque 4 à 7% de l'ensemble des victimes⁸⁶ (tableau 152).

Tableau 152. Dégradations/destructions dans la résidence principale : satisfaction vis-à-vis de l'indemnisation (en%), CVS

	victimes indemnisées	ensemble des victimes
2005-06	71,89	6,55
2006-07	77,41	5,16
2007-08	75,26	5,38
2008-09	70,52	3,86
2009-10	82,83	5,10
2010-11	78,55	4,66
2011-12	94,46	4,69

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Le signalement à la police municipale est rare (moins du vingtième des victimes), mais une fois de plus la mobilisation d'un élu occupe une certaine place dans les recours mobilisés (tableau 153). Il semble toutefois se profiler un léger déclin de ce recours ces dernières années, mais nous manquons encore de recul pour le confirmer.

Tableau 153. Dégradations/destructions dans la résidence principale : autres signalements (en%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
police municipale	3,93	5,00	4,47	2,41	4,28	3,06	3,11
élu	16,61	16,00	14,27	12,95	15,87	11,50	9,09

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

IV. LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES DE DÉGRADATIONS/DESTRUCTIONS DANS LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Globalement, on observe une légère surreprésentation des plus diplômés.

Tableau 154. Dégradations/destructions dans la résidence principale : dernier diplôme obtenu par la personne de référence (%), CVS

	victimes	échantillon	victimes	échantillon
	2005-06		2006-07	
sans diplôme à brevet	35,16	38,61	31,56	37,29
CAP-BEP	26,58	27,03	27,15	26,75
baccalauréat	12,44	11,30	12,59	11,47
bac+2	11,03	9,96	11,73	10,76
sup bac+2	14,78	13,10	16,98	13,72
	2007-08		2008-09	
sans diplôme à brevet	31,45	36,68	30,78	37,60
CAP-BEP	25,10	27,09	27,90	27,16

⁸⁶ On se demande pourquoi cette question n'a pas été posée à tous ceux qui ont souscrit une déclaration de sinistre.

	victimes	échantillon	victimes	échantillon
baccalauréat	15,66	<i>11,56</i>	11,97	<i>10,93</i>
bac+2	10,27	<i>11,01</i>	11,10	<i>11,07</i>
sup bac+2	17,53	<i>13,65</i>	18,25	<i>13,24</i>
	2009-10		2010-11	
sans diplôme à brevet	31,77	<i>37,98</i>	37,14	<i>37,05</i>
CAP-BEP	20,92	<i>23,60</i>	20,91	<i>23,60</i>
baccalauréat	16,08	<i>14,27</i>	13,21	<i>14,20</i>
bac+2	11,85	<i>10,39</i>	11,81	<i>10,60</i>
sup bac+2	19,38	<i>13,77</i>	16,93	<i>14,55</i>
	2011-12			
sans diplôme à brevet	19,15	<i>18,75</i>		
CAP-BEP	21,55	<i>28,39</i>		
baccalauréat	15,79	<i>18,68</i>		
bac+2	16,22	<i>14,31</i>		
sup bac+2	27,29	<i>19,88</i>		

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

À peine peut-on noter une certaine surreprésentation des cadres (tableau 155). Si les retraités constituent la catégorie socio-professionnelle la plus touchée (un peu moins du tiers), ils sont en réalité systématiquement sous-représentés parmi les victimes de dégradation ou destruction dans la résidence principale.

Tableau 155. Dégradations/destructions dans la résidence principale : PCS de la personne de référence (%), CVS

	victimes	échantillon	victimes	échantillon
	2005-06		2006-07	
agriculteurs	1,03	<i>1,64</i>	0,73	<i>1,24</i>
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,48	<i>4,12</i>	4,11	<i>4,22</i>
cadres et professions intellectuelles supérieures	14,15	<i>10,76</i>	13,20	<i>10,57</i>
professions intermédiaires	16,43	<i>14,32</i>	13,35	<i>15,20</i>
employés	12,46	<i>12,24</i>	13,47	<i>12,39</i>
ouvriers	14,42	<i>15,13</i>	14,66	<i>14,05</i>
chômeurs	3,60	<i>3,76</i>	5,85	<i>3,78</i>
retraités	30,42	<i>34,59</i>	30,46	<i>34,93</i>
hommes/femmes au foyer	1,05	<i>1,12</i>	1,36	<i>1,18</i>
étudiants	1,10	<i>1,54</i>	1,85	<i>1,57</i>
autres inactifs	1,85	<i>0,78</i>	0,97	<i>0,89</i>
	2007-08		2008-09	
agriculteurs	0,12	<i>1,27</i>	0,39	<i>1,17</i>
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5,46	<i>4,07</i>	3,39	<i>4,33</i>
cadres et professions intellectuelles supérieures	13,45	<i>11,09</i>	14,57	<i>10,86</i>
professions intermédiaires	16,85	<i>15,08</i>	14,59	<i>13,40</i>
employés	11,45	<i>12,81</i>	11,00	<i>11,23</i>
ouvriers	12,06	<i>13,94</i>	11,70	<i>13,27</i>
chômeurs	5,90	<i>4,28</i>	6,84	<i>4,61</i>
retraités	31,79	<i>34,81</i>	32,65	<i>36,98</i>
hommes/femmes au foyer	1,17	<i>0,81</i>	2,06	<i>1,31</i>
étudiants	1,14	<i>1,14</i>	1,66	<i>1,91</i>
autres inactifs	0,61	<i>0,70</i>	1,16	<i>0,92</i>
	2009-10		2010-11	
agriculteurs	0,43	<i>1,05</i>	0,33	<i>1,22</i>
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6,68	<i>4,73</i>	5,06	<i>4,71</i>
cadres et professions intellectuelles supérieures	13,40	<i>10,16</i>	11,71	<i>10,69</i>
professions intermédiaires	15,76	<i>14,05</i>	13,84	<i>14,11</i>
employés	12,11	<i>10,69</i>	10,24	<i>10,74</i>
ouvriers	9,11	<i>13,34</i>	11,78	<i>12,77</i>
chômeurs	5,85	<i>4,39</i>	9,21	<i>4,82</i>
retraités	32,04	<i>37,68</i>	34,94	<i>38,00</i>

	victimes	échantillon	victimes	échantillon
hommes/femmes au foyer	1,33	1,23	1,09	0,79
étudiants	1,94	1,63	0,89	1,27
autres inactifs	1,37	1,05	0,92	0,88
2011-12				
agriculteurs	0,32	1,18		
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,93	4,22		
cadres et professions intellectuelles supérieures	18,86	12,34		
professions intermédiaires	13,86	14,16		
employés	12,01	10,92		
ouvriers	10,44	12,90		
chômeurs	4,84	4,80		
retraités	31,57	36,30		
hommes/femmes au foyer	0,68	0,96		
étudiants	2,00	1,39		
autres inactifs	0,49	0,82		

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

La répartition par quartile de niveaux de vie du ménage va dans le même sens que les autres indicateurs (tableau 156) ; les individus les plus aisés sont surreprésentés parmi les victimes de dégradation ou destructions de la résidence principale.

Tableau 156. Dégradations/destructions dans la résidence principale : quartiles de niveaux de vie (%), CVS

	victimes	échantillon	victimes	échantillon	
		2005-06		2006-07	
1 ^{er} quartile	26,30	25,01	24,43	25,07	
2 ^e quartile	26,43	25,42	25,85	27,01	
3 ^e quartile	22,23	24,87	21,99	22,92	
4 ^e quartile	25,03	24,70	27,77	25,00	
		2007-08		2008-09	
1 ^{er} quartile	24,02	25,00	22,32	25,00	
2 ^e quartile	25,76	25,00	27,52	25,00	
3 ^e quartile	24,93	25,00	22,42	25,00	
4 ^e quartile	25,29	25,00	27,74	24,99	
		2009-10		2010-11	
1 ^{er} quartile	22,58	24,75	26,61	25,00	
2 ^e quartile	23,12	24,84	22,07	25,00	
3 ^e quartile	23,57	24,87	22,52	25,00	
4 ^e quartile	30,73	25,54	28,81	25,00	
		2011-12			
1 ^{er} quartile	25,48	25,01			
2 ^e quartile	22,93	25,00			
3 ^e quartile	21,18	25,00			
4 ^e quartile	30,40	25,00			

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Couples avec enfants et familles monoparentales sont un peu surreprésentés (tableau 157). On pourrait alors s'interroger sur l'éventuelle augmentation du risque d'être victime de dégradations de son domicile dès lors que le ménage compte des jeunes parmi ses membres.

Tableau 157. Dégradations/destructions dans la résidence principale : répartition par sorte de ménage (%), CVS

	victimes	<i>échantillon</i>	victimes	<i>échantillon</i>
	2005-06		2006-07	
personne seule	27,44	30,68	28,00	34,38
famille monoparentale	9,14	7,28	10,91	7,48
couple sans enfant	25,24	28,28	28,88	26,80
couple avec enfant	35,09	31,27	29,64	28,35
autres	3,09	2,49	2,57	2,98
	2007-08		2008-09	
personne seule	29,31	35,46	31,39	35,42
famille monoparentale	9,81	7,32	8,82	7,47
couple sans enfant	26,54	26,15	26,52	26,84
couple avec enfant	30,66	28,32	30,41	27,54
autres	3,67	2,75	2,87	2,74
	2009-10		2010-11	
personne seule	28,39	34,23	33,49	34,42
famille monoparentale	9,03	7,84	8,49	7,76
couple sans enfant	27,44	27,46	26,56	27,28
couple avec enfant	32,00	27,75	28,45	27,62
autres	3,14	2,72	3,01	2,92
	2011-12			
personne seule	31,93	35,38		
famille monoparentale	10,40	7,80		
couple sans enfant	24,14	26,79		
couple avec enfant	31,06	27,83		
autres	2,48	2,19		

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Étant données les caractéristiques des victimes déjà énoncées (surreprésentation des plus hauts niveaux de diplôme, des cadres, des plus hauts niveaux de vie et des familles avec enfant), on n'est pas surpris de constater également une surreprésentation des ménages habitant des maisons disposées en zone pavillonnaire (tableau 158). Peut-être sont-ils plus exposés ou plus sensible à toute atteinte à leur logement. Mais par ailleurs, les immeubles de cités sont aussi régulièrement surreprésentés.

Tableau 158. Dégradations/destructions dans la résidence principale ; répartition par sorte d'habitat (%), CVS

	victimes	<i>échantillon</i>	victimes	<i>échantillon</i>
	2005-06		2006-07	
maisons dispersées	8,24	16,44	7,43	15,64
maisons	55,89	44,40	50,55	43,91
immeubles villes	19,83	23,59	21,51	23,68
immeubles cités	9,13	9,92	13,30	10,21
habitat mixte	6,91	5,66	7,20	6,56
	2007-08		2008-09	
maisons dispersées	8,79	16,19	10,04	18,47
maisons	50,83	44,01	46,01	41,69
immeubles villes	22,45	23,53	24,77	24,03
immeubles cités	10,86	10,41	13,15	10,37
habitat mixte	7,06	5,87	6,03	5,43
	2009-10		2010-11	
maisons dispersées	10,15	17,85	7,91	18,51
maisons	47,05	42,81	41,21	41,29
immeubles villes	25,47	22,62	32,09	23,79
immeubles cités	10,50	10,52	11,71	10,58
habitat mixte	6,82	6,20	7,08	5,82

	victimes	<i>échantillon</i>	victimes	<i>échantillon</i>
	2011-12			
maisons dispersées	10,53	18,74		
maisons	43,58	41,74		
immeubles villes	29,13	23,47		
immeubles cités	11,13	10,38		
habitat mixte	5,62	5,68		

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

V. COMPARAISONS SELON LES ZONES

Ceux qui habitent le Nord semblent plus exposés, ceux qui vivent dans l'Est et le Sud-ouest plus épargnés (tableau 159). En tous cas, les Franciliens sont plus généralement sous-représentés. De même, les Parisiens ne sont surreprésentés que très occasionnellement, au contraire des habitants des moyennes et grosses villes de province.

On remarquait déjà une distribution de ce genre parmi les agressés, mais, cette fois-ci, il faut y ajouter une surreprésentation systématique des ménages logés dans des zones urbaines sensibles.

Cependant, au total, l'étude de cette victimation est particulièrement peu intéressante à tous points de vue : on a l'impression de gratter les fonds de tiroir d'incidents minimes.

Tableau 159. Dégradations/destructions dans la résidence principale : répartition par zones régionales, taille d'unité urbaine et ZUS (%), CVS

	victimes	<i>échantillon</i>	victimes	<i>échantillon</i>	victimes	<i>échantillon</i>
	2005-06		2006-07		2007-08	
Île-de-France	14,43	18,04	19,64	18,25	15,97	18,37
Bassin parisien	15,22	17,10	15,21	17,42	17,47	17,43
Nord	9,14	6,35	9,21	6,10	10,67	6,30
Est	12,76	8,63	7,81	8,43	7,96	7,97
Ouest	13,07	14,79	14,54	14,03	15,00	14,42
Sud-ouest	8,19	10,98	10,32	11,60	9,95	11,60
Centre-Est	8,23	10,45	11,29	10,90	8,98	10,54
Méditerranée	18,97	13,65	11,98	13,28	14,00	13,37
commune rurale	13,01	24,78	11,80	24,06	16,24	24,19
UU < 20 000 hab.	15,65	16,85	15,15	17,26	14,83	17,29
UU de 20 000 à 100 000 hab.	18,56	13,25	15,76	13,17	16,41	13,16
UU >100 000 hab.	41,42	29,33	40,77	29,27	33,70	29,20
UU de Paris	11,36	15,80	16,52	16,24	18,83	16,16
ZUS	8,26	6,36	8,87	6,24	9,66	6,23
	2008-09		2009-10		2010-11	
Île-de-France	17,49	17,64	14,04	17,70	15,04	17,94
Bassin parisien	16,26	17,55	16,25	17,56	16,82	17,39
Nord	10,45	6,29	11,79	6,61	9,40	6,56
Est	8,62	7,84	6,87	7,68	8,34	7,83
Ouest	12,52	14,14	13,54	13,93	13,75	13,98
Sud-ouest	9,34	11,75	10,42	11,69	7,36	11,27
Centre-Est	12,03	12,68	14,84	12,28	16,60	12,61
Méditerranée	13,30	12,11	12,25	12,55	12,70	12,43
commune rurale	12,84	24,76	12,14	24,88	8,73	22,36
UU < 20 000 hab.	13,67	17,08	14,03	16,58	15,75	16,62
UU de 20 000 à 100 000 hab.	15,12	13,43	15,47	13,30	16,86	12,88
UU >100 000 hab.	42,49	28,90	45,69	29,22	44,66	31,86
UU de Paris	15,89	15,84	12,67	16,02	14,00	16,27
ZUS	8,53	5,39	8,11	6,17	8,93	6,26
	2011-12					
Île-de-France	19,85	18,26				

	victimes	<i>échantillon</i>	victimes	<i>échantillon</i>	victimes	<i>échantillon</i>
Bassin parisien	17,59	16,96				
Nord	7,11	6,62				
Est	6,67	7,72				
Ouest	13,17	13,92				
Sud-ouest	8,04	11,54				
Centre-Est	15,37	12,81				
Méditerranée	12,20	12,16				
commune rurale	8,91	21,97				
UU < 20 000 hab.	14,65	16,79				
UU de 20 000 à 100 000 hab.	12,91	12,90				
UU >100 000 hab.	44,56	31,97				
UU de Paris	18,97	16,55				
ZUS	9,40	6,07				

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

VI. LES DESTRUCTIONS/DÉGRADATIONS DANS LA RÉSIDENCE PRINCIPALE : PROFILS DE VICTIMES ET DE VICTIMATIONS

Pour tenter d'aller plus loin, il faut passer à une analyse multivariée. On commence par procéder à une analyse des correspondances multiples où sont placées en variables actives les variables de contexte de la victimation :

- le pays de naissance, la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage, la région d'habitation, le niveau de vie du ménage, le statut d'occupation du logement, la strate d'unité urbaine, le type de logement, le type de ménage, le plus haut niveau de diplôme atteint par la personne de référence, la vie en ZUS, le groupe du cadre de vie et de l'insécurité ;

ainsi qu'un deuxième groupe de variables décrivant la victimation elle-même :

- le nombre de destructions/dégradations de logement, la déclaration à l'assurance et le niveau de satisfaction le cas échéant, le renvoi à la police/gendarmerie associé aux raisons de dépôt de plainte ou de non-renvoi, l'importance du dommage matériel, le fait d'avoir vu le ou les auteurs, la connaissance du ou des auteurs, le signalement à un autre interlocuteur que la police nationale ou la gendarmerie, l'utilité du dépôt de plainte ;

soit 20 variables au total.

Les ACM effectuées enquête par enquête mettant en évidence des résultats assez similaires pour chaque année, nous travaillons sur l'empilement des six enquêtes CVS, soit 4 533 ménages victimes.

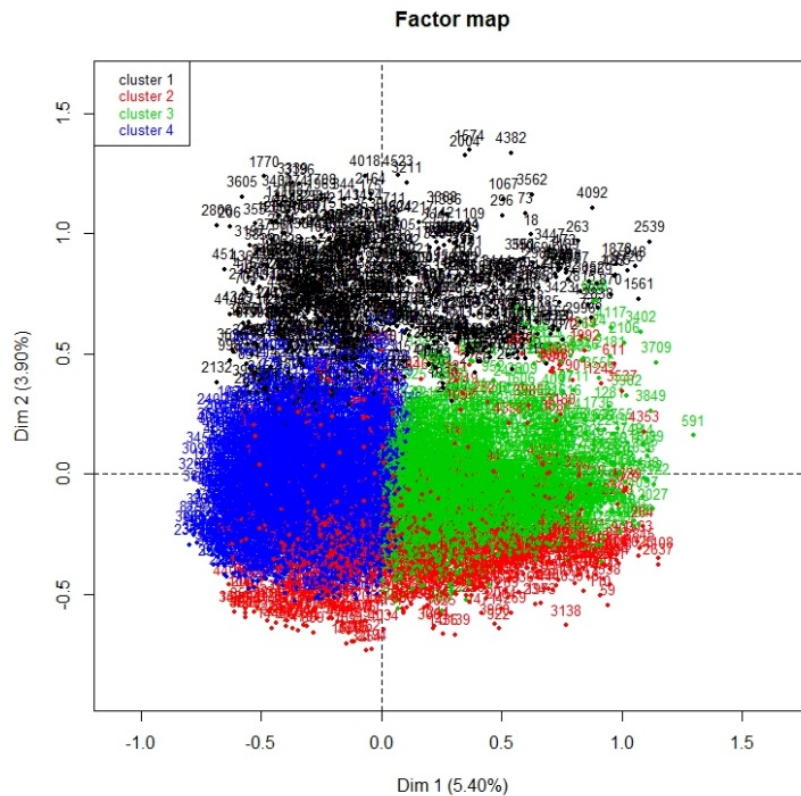
Le premier plan factoriel, représenté par la figure 76, explique 9,30% de la variance. Étant donné le nombre de variables et de modalités observées, ce pourcentage est plutôt bon. Les variables statut d'occupation du logement (14%), type de logement (12%) et habitat en ZUS (10%) contribuent le plus à la construction du premier axe factoriel. Pour le second, ce sont les variables raisons et types de renvoi (27%), utilité de la plainte (25%) et déclaration/satisfaction envers l'assurance (9%). On voit dès lors se dessiner un découpage du plan factoriel et donc une orientation des ménages victimes en fonction d'une part de leur cadre de vie et d'autre part des types de renvoi effectués après l'incident.

démarches un signalement de l'incident (généralement unique mais jugé important) à la police municipale ou à un élu.

Quant aux seconds, ils s'abstiennent en raison de la faible gravité de l'incident, mais aussi par peur des représailles et parce qu'ils doutent de l'utilité du renvoi ou ne souhaitent pas avoir affaire à la police. Il n'y a pas non plus de recours à l'assurance mais d'autres interlocuteurs peuvent être contactés (propriétaire ou office HLM, justice...). Le cadre de vie est ici moins riant : on vit dans de très grandes villes (à Paris notamment), dans des immeubles d'appartements, en ZUS.

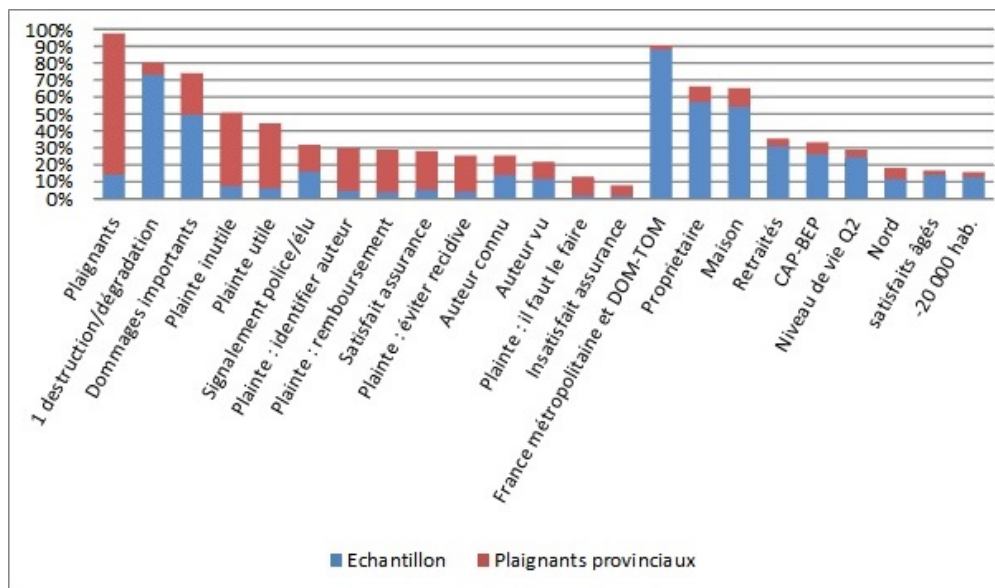
Sur la base de cette ACM, on peut procéder à une analyse typologique qui fait émerger quatre classes.

Figure 55. Dégradations/destructions dans la résidence principale : répartition des individus par classe sur le premier plan factoriel de l'ACM, cumul des enquêtes 2005-06 à 2010-11



La 1^{ère} classe, la plus petite, réunit 13,06% des ménages victimes de dégradation ou destruction dans leur résidence principale.

Figure 78. Catégories descriptives de la première classe : enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



La quasi-totalité de ces ménages victimes ont porté plainte (98%) à la suite d'un incident unique (80%) ayant entraîné d'importants dommages (74%), même si cette petite classe est loin de réunir toutes les victimes de dégradations qui jugent leur dommage important, à peine un cinquième. Deux fois plus souvent qu'en moyenne (32% contre 16% de la population), les victimes ont également fait un signalement auprès de la police municipale ou d'un élu. Un peu plus d'un tiers a en outre souscrit une déclaration de sinistre⁸⁷ et presque tous en sont satisfaits, alors que le jugement sur l'utilité du dépôt de plainte est très partagé, avec une légère majorité considérant que la démarche a été inutile.

Il doit s'agir de provinciaux⁸⁸, vivant majoritairement et plus souvent qu'en moyenne dans une maison dont ils sont propriétaires. Les niveaux de vie médians inférieurs (2^e quartile) sont légèrement surreprésentés mais sont à peine plus présents que les autres.

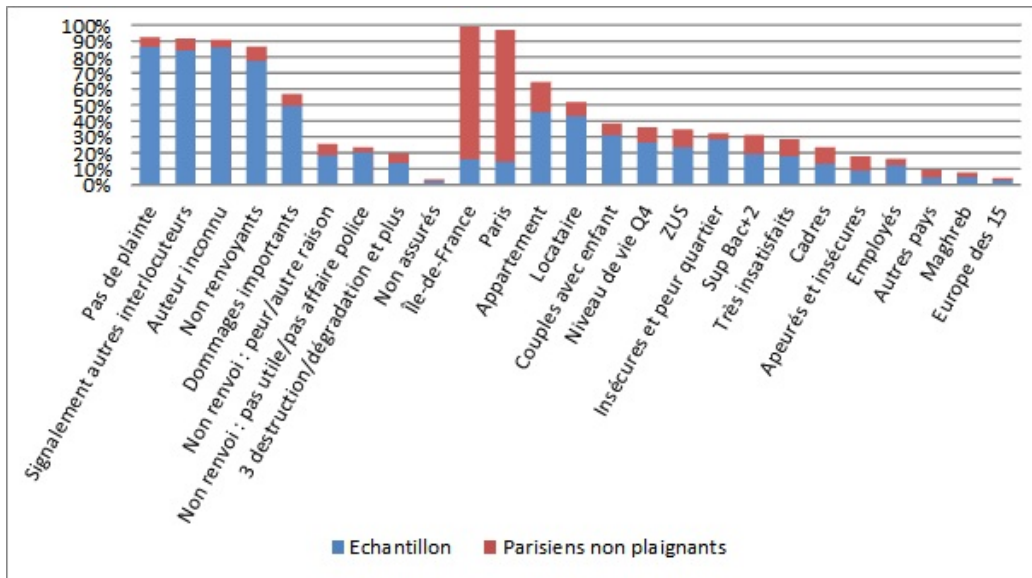
Au total, cette classe réunit la petite minorité des provinciaux à profil modeste qui réagissent vigoureusement à un incident exceptionnel.

⁸⁷ Les deux tiers des déclarations de sinistre de cette victimation se trouvent dans cette classe.

⁸⁸ Surreprésentation du Nord et sous-représentation de Paris et de l'Île-de-France.

La 2^{ème} classe est à peu près de la même taille, 13,63% des victimes de dégradations ou destructions.

Figure 79. Catégories descriptives de la deuxième classe ; enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



Il s'agit cette fois d'abstentionnistes : 87% n'ont fait aucun renvoi à la police nationale ou à la gendarmerie et ils sont au total 93% à ne pas avoir déposé de plainte, malgré des dommages considéré comme importants plus d'une fois sur deux. Ces ménages victimes ne sont pas pour autant inactifs puisque 92% d'entre eux ont signalé l'incident à un autre interlocuteur (justice, propriétaire, office HLM...).

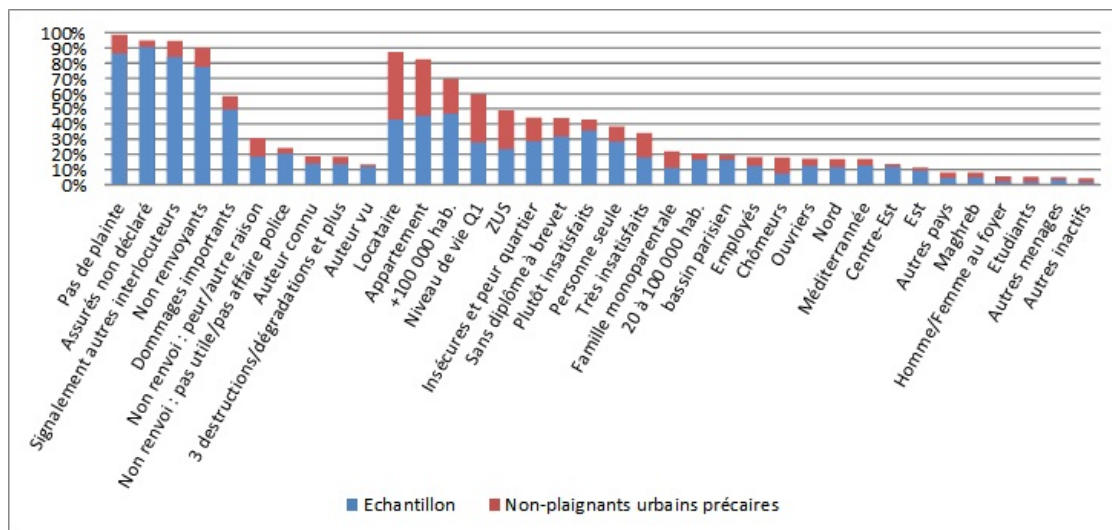
Les ménages victimes de cette classe sont presque exclusivement franciliens (99% contre 16% en moyenne) et 97% habitent Paris⁸⁹. Plus souvent qu'en moyenne, ils sont locataires, en majorité (52% d'un appartement). Les caractéristiques de la population de cette classe sont plutôt hétérogènes, à l'image des caractéristiques de la population parisienne. Ainsi les cadres, les plus hauts niveaux de vie, les ménages ayant un haut niveau scolaire sont surreprésentés, mais on trouve aussi une surreprésentation des employés et des ménages vivant en ZUS. En tout cas, la majorité des ménages ne se sent pas en sécurité (60%) et les apeurés sont ici surreprésentés.

En résumé, des ménages victimes parisiens, aux statuts variés, qui s'abstiennent de toute démarche de plainte, malgré une victimation souvent de forte intensité.

⁸⁹ Soit la quasi-totalité des parisiens de la population (92%).

Une 3^{ème} classe réunit un gros quart (27,24%) des ménages victimes.

Figure 80. Catégories descriptives de la troisième classe : enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



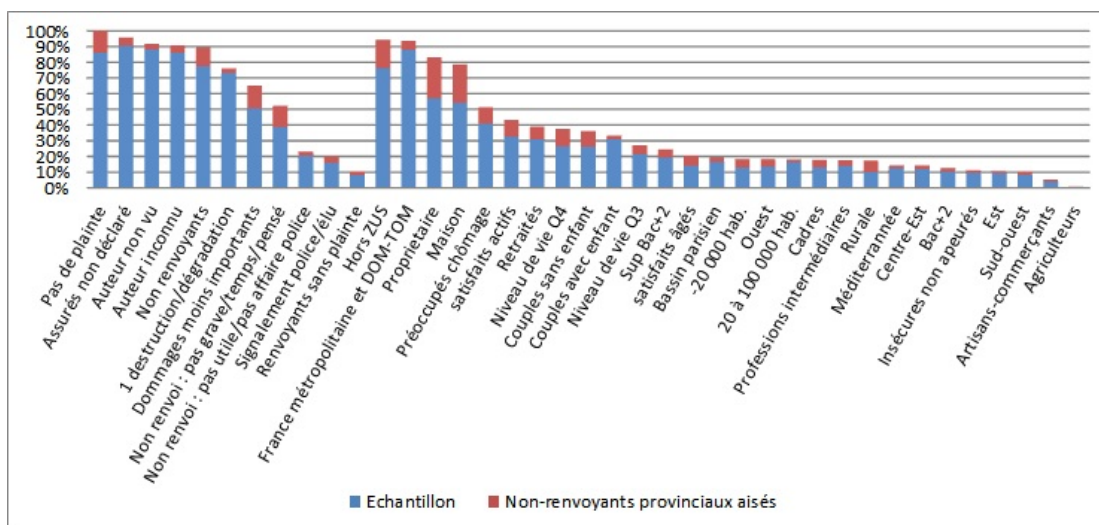
Une fois de plus, cette nouvelle classe se compose essentiellement de non-renvoyants (90%) n'ayant pas déposé plainte (99%). S'ajoute à cela une surreprésentation de l'absence de déclaration à l'assurance (95% contre 91% en moyenne), tandis que les dommages sont toujours considérés comme importants en majorité et plus souvent qu'en moyenne (58% contre 49% en moyenne). De même que pour la classe précédente, on préfère s'adresser à un autre interlocuteur (95%). Cette classe se différencie toutefois de la précédente par une plus forte surreprésentation de la peur pour justifier le non-renvoi, associée à un auteur connu et éventuellement surpris sur le fait plus souvent qu'en moyenne.

Les ménages victimes habitent des villes moyennes ou grandes (plus de 20 000 habitants) de province (surreprésentation du bassin parisien, des régions Nord, méditerranée, Centre-Est et Est). De statut précaire (surreprésentation des plus bas niveau de vie et scolaire, employés, chômeurs, ouvriers, homme ou femme au foyer, autres inactifs), ils sont très majoritairement locataires d'un appartement, dans une zone de relégation deux fois plus souvent qu'en moyenne. Insatisfaits de leur cadre de vie (77%), ils déclarent se sentir en insécurité et avoir peur dans leur quartier plus souvent qu'en moyenne (44% contre 28%).

En somme, des ménages urbains provinciaux précaires qui s'abstiennent de toutes démarches classiques (renvoi aux autorités, recours à l'assurance), malgré des incidents parfois conséquents.

Enfin, la 4^{ème} classe rassemble presque la moitié (46,6%) des ménages victimes.

Figure 81. Catégories descriptives de la quatrième classe ; enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



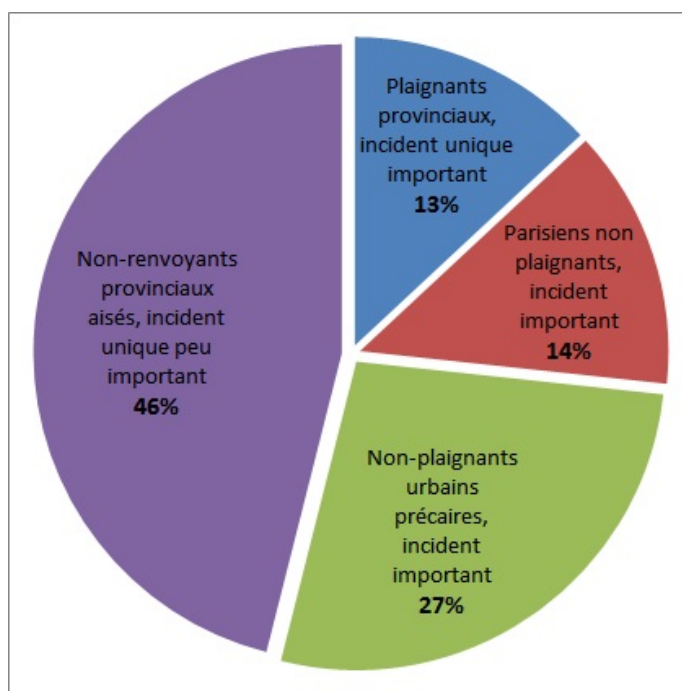
Même si les quelques renvoyants de cette classe sont légèrement surreprésentés, aucun ménage n'a déposé plainte, le plus souvent en raison du manque de gravité ou d'utilité. Pour cette dernière classe, le signalement à la police municipale ou à un élu est aussi un peu surreprésenté, mais en dehors de ça on n'entreprend pas de démarche, pas même auprès de l'assurance.

Majoritairement et plus souvent qu'en moyenne, il s'agit d'un incident ponctuel ayant entraîné des dommages de faible importance. On ne connaît pas l'auteur (91%) et on n'a rien vu (92%).

On est en présence de ménages victimes relativement aisés (50% des plus hauts niveaux de vie). Le plus souvent ce sont des propriétaires de maison, habitant en dehors des ZUS, en milieu rural ou dans des villes de moins de 100 000 habitants. Âgés ou actifs, ils sont satisfaits de leur cadre de vie plus souvent qu'en moyenne. Ils se préoccupent d'ailleurs plus du chômage que de la délinquance.

Au final, on a affaire ici à des ménages provinciaux aisés, victimes d'incidents mineurs qui ne suffisent pas à provoquer de fortes réactions.

Figure 82. Dégradations/destructions dans la résidence principale, profils de victimes ; enquêtes 20005-06 à 2010-11 cumulées



En résumé, le renvoi constitue ici une hypothèse marginale et concerne vraisemblablement des **ménages provinciaux** victimes d'un **incident marquant**.

C'est l'abstention qui domine, mais on peut distinguer plusieurs profils en son sein :

- des ménages victimes **provinciaux** à statut **favorisé** dédaignent un **incident mineur**,
- des **urbains** à statut **défavorisé** restent inertes devant un événement qu'ils ne jugent pourtant **pas si négligeable** que cela,
- une petite minorité **parisienne** s'abstient malgré des dommages souvent **importants** et **répétitifs** plus souvent qu'en moyenne.

Cette typologie est intéressante au moins à deux points de vue : elle concerne d'abord une victimisation où les recours institutionnels ne tiennent qu'une place marginale ; elle montre ensuite que la décision de renvoi – ou de non-renvoi – échappe cette fois à la détermination purement fonctionnelle par la *seriousness* de la victimation : des incidents à répétition, souvent perçus comme sérieux ne suffisent pas à faire bouger les ménages des classes 2 et 3. En sens inverse, un groupe minoritaire à profil modeste réagit vigoureusement à un incident unique, probablement parce qu'il détonne dans leur cadre de vie par son exceptionnalité, tandis qu'une majorité relative dédaigne de perdre du temps avec de tels petits incidents. Pour comprendre ces différences contre-intuitives, il faudrait disposer de plus de variables, notamment de variables d'attitudes qui constituent souvent la variable intermédiaire entre les situations de victimation et les réactions des victimes.

CHAPITRE 8 : LES ATTEINTES AUX VÉHICULES

Elles comprennent dans les CVS des vols de voiture, dans les voitures (dits *à la roulotte*), de deux-roues à moteur, de vélos, ainsi que des destructions ou dégradations de voitures. À l'exception de l'enquête CESDIP et des deux dernières EPCV, les enquêtes nationales antérieures ne distinguaient pas vols de et dans les véhicules qu'il faudra donc ré-agréger à fins de sérialisation. Les vols de deux-roues et les destructions/dégradations n'ont été pris en compte que dans les enquêtes franciliennes et dans celles réalisées à la demande du Forum français pour la sécurité urbaine sur cinq villes. Ils figurent par ailleurs dans la partie variable « cadre de vie et sécurité » des deux dernières EPCV.

Une complication préalable tient à la possibilité de doubles comptages dans la mesure où certaines de ces atteintes aux véhicules ont pu, dans les CVS, être déjà prises en compte au titre des vols ou des cambriolages. Mais une question⁹⁰ permet de les détecter (tableau 160), partant de les éliminer.

Tableau 160. Atteintes aux véhicules : doubles comptes, CVS

	double-comptes 2005-06		double-comptes 2006-07		double-comptes 2007-08	
	effectifs	% parmi les victimes	effectifs	% parmi les victimes	effectifs	% parmi les victimes
vol de voiture	11	1,75	8	1,54	6	1,27
vol à la roulotte	12	1,06	10	0,94	10	1,09
vol de deux roues motori-	6	4,26	8	6,66	17	15,04
vol de vélo	27	6,41	19	4,88	22	5,93
	double-comptes 2008-09		double-comptes 2009-10		double-comptes 2010-11	
	effectifs	% parmi les victimes	effectifs	% parmi les victimes	effectifs	% parmi les victimes
vol de voiture	2	0,49	9	2,33	4	1,34
vol à la roulotte	10	1,23	5	0,60	9	1,08
vol de deux roues motori-	10	8,55	6	6,74	5	5,10
vol de vélo	21	5,60	13	3,86	11	3,04
	double-comptes 2011-12					
	effectifs	% parmi les victimes				
vol de voiture	2	0,83				
vol à la roulotte	10	1,56				
vol de deux roues motori-	2	3,28				
vol de vélo	18	6,87				

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

I. LES TAUX D'ATTEINTES AUX VÉHICULES

Tableau 161. Atteintes aux véhicules : prévalences, multivictimations et incidences de toutes les sortes d'atteintes aux véhicules (%), CVS

	vol de voiture	vols à la roulotte	vols de/dans voiture	dégrad./destructions de voiture	vols de deux-roues à moteur	vols de vélo
	2005-2006					
prévalence	3,48 [3,21-3,75]	6,21 [5,85-6,57]	8,57 [8,16-8,98]	7,46 [7,07-7,85]	0,80 [0,67-0,93]	1,91 [1,71-2,11]

⁹⁰ Ce vol a-t-il eu lieu au cours d'un vol ou d'un cambriolage déjà décrit précédemment ? Cette question n'est posée qu'en cas de vol, pas en cas de destruction/dégradation.

	vols de voiture	vols à la roulotte	vols de/dans voiture	dégrad./destructions de voiture	vols de deux-roues à moteur	vols de vélo
2005-2006						
prévalence dans ménages équipés	4,22 [3,89-4,55]	7,54 [7,11-7,97]	10,40 [9,90-10,90]	9,06 [8,59-9,53]	6,47 [5,39-7,55]	3,48 [3,11-3,85]
<i>multivictimation</i>	1,26	1,24	1,40	1,40	1,25	1,19
incidence	4,38 [4,08-4,68]	7,70 [7,30-8,10]	12,01 [11,53-12,49]	10,48 [10,03-10,93]	1,00 [0,85-1,15]	2,27 [2,05-2,49]
incidence dans ménages équipés	5,31 [4,94-5,68]	9,35 [8,87-9,83]	14,57 [13,99-15,15]	12,73 [12,18-13,28]	8,07 [6,88-9,26]	4,13 [3,73-4,53]
2006-2007						
prévalence	2,94 [2,69-3,19]	6,15 [5,79-6,51]	8,21 [7,80-8,62]	9,09 [8,66-9,52]	0,66 [0,54-0,78]	2,06 [1,85-2,27]
prévalence dans ménages équipés	3,58 [3,27-3,89]	7,49 [7,05-7,93]	10,00 [9,50-10,50]	11,08 [10,56-11,60]	5,19 [4,23-6,15]	3,70 [3,32-4,08]
<i>multivictimation</i>	1,24	1,24	1,38	1,47	1,10	1,20
incidence	3,65 [3,37-3,93]	7,63 [7,23-8,03]	11,32 [10,85-11,79]	13,39 [12,88-13,90]	0,72 [0,59-0,85]	2,46 [2,23-2,69]
incidence dans ménages équipés	4,44 [4,10-4,78]	9,30 [8,82-9,78]	13,79 [13,22-14,36]	16,32 [15,71-16,93]	5,69 [4,69-6,69]	4,42 [4,01-4,83]
2007-2008						
prévalence	2,57 [2,33-2,81]	5,27 [4,94-5,60]	7,13 [6,74-7,52]	9,09 [8,66-9,52]	0,58 [0,47-0,69]	1,87 [1,67-2,07]
prévalence dans ménages équipés	3,12 [2,83-3,41]	6,39 [5,98-6,80]	8,65 [8,18-9,12]	11,04 [10,52-11,56]	4,46 [3,57-5,35]	3,36 [3,00-3,72]
<i>multivictimation</i>	1,22	1,30	1,40	1,38	1,11	1,26
incidence	3,14 [2,85-3,43]	6,85 [6,42-7,29]	9,97 [9,43-10,51]	12,54 [11,94-13,13]	0,64 [0,52-0,77]	2,36 [2,11-2,62]
incidence dans ménages équipés	3,81 [3,46-4,17]	8,31 [7,78-8,84]	12,09 [11,44-12,75]	15,23 [14,51-15,94]	4,93 [3,95-5,92]	4,25 [3,79-4,70]
2008-2009						
prévalence	2,42 [2,19-2,65]	4,92 [4,59-5,25]	6,79 [6,41-7,17]	8,98 [8,54-9,42]	0,63 [0,51-0,75]	2,03 [1,81-2,25]
prévalence dans ménages équipés	2,97 [2,68-3,26]	6,03 [5,63-6,43]	8,33 [7,86-8,80]	11,02 [10,49-11,55]	4,94 [3,97-5,91]	3,67 [3,28-4,06]
<i>multivictimation</i>	1,22	1,25	1,35	1,43	1,28	1,18
incidence	2,96 [2,68-3,25]	6,17 [5,76-6,59]	9,17 [8,65-9,69]	12,85 [12,23-13,48]	0,81 [0,65-0,96]	2,39 [2,14-2,65]
incidence dans ménages équipés	3,64 [3,28-3,99]	7,56 [7,06-8,07]	11,25 [10,62-11,88]	15,77 [15,01-16,53]	6,32 [5,08-7,56]	4,33 [3,87-4,79]
2009-2010						
prévalence	2,14 [1,92-2,36]	4,71 [4,39-5,03]	6,35 [5,98-6,72]	8,17 [7,76-8,58]	0,48 [0,38-0,58]	1,82 [1,62-2,02]
prévalence dans ménages équipés	2,63 [2,36-2,90]	5,79 [5,40-6,18]	7,82 [7,37-8,27]	10,05 [9,55-10,55]	3,76 [2,93-4,59]	3,38 [3,01-3,75]
<i>multivictimation</i>	1,20	1,25	1,31	1,43	1,27	1,20
incidence	2,57 [2,31-2,83]	5,87 [5,47-6,27]	8,31 [7,83-8,79]	11,70 [11,11-12,29]	0,61 [0,48-0,74]	2,18 [1,94-2,42]
incidence dans ménages équipés	3,16 [2,84-3,48]	7,21 [6,73-7,70]	10,23 [9,65-10,82]	14,39 [13,67-15,11]	4,78 [3,72-5,83]	4,05 [3,60-4,49]
2010-2011						
prévalence	1,61 [1,42-1,80]	4,72 [4,40-5,04]	5,94 [5,58-6,30]	7,37 [6,98-7,76]	0,53 [0,42-0,64]	1,96 [1,75-2,17]
prévalence dans ménages équipés	1,98 [1,75-2,21]	5,80 [5,41-6,19]	7,30 [6,87-7,73]	9,06 [8,58-9,54]	4,30 [3,40-5,20]	3,64 [3,25-4,03]
<i>multivictimation</i>	1,22	1,25	1,31	1,42	1,26	1,22
incidence	1,97 [1,74-2,20]	5,90 [5,50-6,30]	7,81 [7,34-8,28]	10,48 [9,92-11,04]	0,67 [0,53-0,80]	2,40 [2,14-2,65]
incidence dans ménages équipés	2,42 [2,14-2,70]	7,25 [6,77-7,74]	9,60 [9,03-10,17]	12,89 [12,20-13,57]	5,41 [4,58-6,55]	4,45 [3,98-4,93]
2011-2012						
prévalence	1,73 [1,52-1,94]	4,53 [4,19-4,87]	5,93 [5,55-6,31]	7,45 [7,02-7,88]	0,45 [0,34-0,56]	1,70 [1,49-1,91]
prévalence dans ménages équipés	2,08 [1,83-2,33]	5,44 [5,04-5,84]	7,11 [6,66-7,56]	8,94 [8,44-9,44]	3,61 [2,75-3,61]	3,06 [2,69-3,43]
<i>multivictimation</i>	1,23	1,22	1,28	1,43	1,12	1,17
incidence	2,12 [1,86-2,38]	5,53 [5,12-5,94]	7,61 [7,12-8,10]	10,66 [10,05-11,27]	0,51 [0,38-0,63]	1,99 [1,74-2,23]
incidence dans ménages équipés	2,55 [2,25-2,86]	6,64 [6,15-7,12]	9,13 [8,55-9,70]	12,79 [12,07-13,50]	4,06 [3,09-5,02]	3,58 [3,15-4,01]

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Les prévalences et incidences brutes peuvent être recalculées sur les ménages effectivement à risque, soit ceux qui possédaient un véhicule lors de la période sous examen⁹¹.

Par ailleurs, la multivictimation homogène figurant dans le tableau 161 a été, comme partout ailleurs, calculée sous troncature [$\geq 3=4$], à fins d'homogénéité. Au cas d'espèce, le calcul sans troncature (tableau 162) aurait abouti à des résultats peu différents, ce qui n'est pas le cas pour toutes les victimations.

Tableau 162. Atteintes aux véhicules : multivictimations sans troncature, CVS

	vols de voiture	vols dans/sur voiture	vols de/dans voiture	dégrad/destruction de voiture	vols de deux-roues à moteur	vols de vélo
CVS 2005-06	1,26	1,23	1,40	1,46	1,25	1,16
CVS 2006-07	1,26	1,28	1,41	1,64	1,10	1,20
CVS 2007-08	1,21	1,30	1,39	1,47	1,11	1,24
CVS 2008-09	1,20	2,03	1,90	1,70	1,53	1,16
CVS 2009-10	1,20	1,31	1,37	1,81	1,27	2,29
CVS 2010-11	1,27	1,29	1,37	1,65	1,57	1,28
CVS 2011-12	1,25	1,25	1,32	1,57	1,10	1,16

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

1. Les taux de vols de voitures

De 1,61% à 3,48% des ménages enquêtés dans le cadre des enquêtes CVS, ont fait l'objet d'un vol de voiture ou d'une tentative au moins une fois au cours de la période sous examen (tableau 161). Recalculés sur les ménages à risque, ces taux augmentent tous légèrement ; ils varient de 1,98% à 4,22%.

Il est intéressant de constater qu'au contraire de la prévalence, qui atteint ses taux les plus faibles sur les deux dernières CVS (1,98% et 2,08% sur les ménages à risques), la multivictimation est quant à elle beaucoup plus stable – 1,23 en moyenne. Les variations des taux d'incidences – 1,97% à 4,38% – sont donc principalement liées aux variations des prévalences ; recalculés sur les seuls ménages à risque, les taux d'incidence montent également (de 2,42% à 5,31%).

Les seuls termes de comparaison sont fournis par les deux dernières EPCV et les enquêtes régionales et locales précitées (tableau 163). Tous les indicateurs donnés par la CVS – prévalence, prévalence des ménages équipés, multivictimation, incidence, incidence des ménages équipés – se situent à un niveau beaucoup plus modeste que leurs homologues des enquêtes régionales et locales, concentrés sur de grandes concentrations urbaines. Cette divergence incline à penser qu'il s'agit d'une victimation typique de ces grandes concentrations urbaines. En effet, les indicateurs des CVS – représentant une moyenne sur l'ensemble du territoire métropolitain – pourraient vraisemblablement être tirés vers le bas par les taux relatifs aux faibles concentrations urbaines.

Malgré les résultats de la CVS 2005-06 plus importants que ceux des autres enquêtes CVS, les résultats des CVS marquent un fort repli par rapport à la dernière EPCV ; ils se situent plutôt dans les ordres de grandeur de l'avant-dernière.

Tableau 163. Les vols de voiture : taux dans les enquêtes comparables

	prévalence	prévalence dans ménages équipés	multivictimation	incidence	incidence dans ménages équipés
Île-de-France 1999-2000	9,17 [8,62-9,72]	11,43 [10,75-12,11]	1,42	13,06 [12,27-13,84]	16,28 [15,31-17,24]
Île-de-France 2001-02	8,80 [8,26-9,34]	11,09 [10,42-11,76]	1,46	12,84 [12,05-13,63]	16,18 [15,20-17,16]
Île-de-France 2003-04	6,39 [5,92-6,86]	8,07 [7,49-8,65]	1,39	8,89 [8,24-9,54]	11,23 [10,41-12,04]

⁹¹ En ce qui concerne les voitures, le taux de motorisation reste stable depuis le début des enquêtes INSEE autour de 82 % des ménages, l'apparente surmotorisation des deux premières enquêtes EPCV (88% et 89%) constituant, comme nous l'avons expliqué par ailleurs, un artefact d'enquête.

	prévalence	prévalence dans ménages équipés	multivictimation	incidence	incidence dans ménages équipés
Île-de-France 2005-06	5,67 [5,30-6,04]	7,18 [6,72-7,64]	1,43	8,10 [7,56-8,63]	10,25 [9,60-10,91]
Île-de-France 2007-08	5,23 [4,80-5,66]	6,42 [5,90-6,94]	1,37	7,15 [6,57-7,73]	8,78 [8,07-9,49]
Île-de-France 2009-10	4,93 [4,52-5,34]	6,20 [5,68-6,72]	1,57	7,72 [7,07-8,37]	9,71 [8,90-10,52]
Île-de-France 2011-12	4,19 [3,81-5,57]	5,27 [4,79-5,75]	1,35	5,65 [5,13-6,16]	7,10 [6,46-7,75]
Aubervilliers 2003-04	9,05 [7,27-10,83]	13,12 [10,59-15,65]	1,80	16,29 [13,08-19,50]	23,62 [19,07-28,16]
Aulnay 2003-04	10,61 [9,11-12,11]	12,50 [10,75-14,25]	1,49	15,82 [13,58-18,06]	18,64 [16,03-21,25]
Gonesse 2003-04	9,37 [7,57-11,17]	10,68 [8,64-12,72]	1,52	14,25 [11,51-17,00]	16,25 [13,14-19,35]
Saint-Denis 2003-04	8,86 [7,43-10,29]	12,68 [10,67-14,69]	1,61	14,28 [11,97-16,59]	20,44 [17,21-23,67]
Grand Lyon 2003-04	8,98 [8,17-9,79]	10,56 [9,62-11,50]	1,43	12,82 [11,66-13,98]	15,07 [13,73-16,42]
EPCV 2003-04	1,78 [1,56-2,00]	2,21 [1,94-2,48]	1,18	2,11 [1,85-2,37]	2,61 [2,29-2,94]
EPCV 2004-05	5,26 [4,88-5,64]	6,42 [5,96-6,88]	1,33	7,01 [6,51-7,52]	8,56 [7,95-9,18]

Sources : LAU-ÎdF, CESDIP, INSEE.

Champ : variable selon les enquêtes

* Taux calculés sur les seuls ménages équipés.

2. Les taux de vols dans/sur les voitures

On observe une baisse régulière des victimes d'un vol ou d'une tentative de vol à la roulotte (objets, accessoires ou pièces se trouvant dans ou sur le véhicule), au moins une fois dans la période sous examen, le taux de prévalence passant de 6,21% lors de l'enquête de 2005-06 à 4,53% pour la dernière. De même, la prévalence du risque passe de 7,54% à 5,44%. La multivictimation homogène, plus aléatoire mais oscillant toujours autour d'une valeur moyenne de 1,25, n'affecte pas suffisamment les taux d'incidence pour faire disparaître la tendance à la baisse. On parvient à des taux d'incidence compris entre 7,70% et 5,53% ; recalculés sur les seuls ménages à risque, ils grimpent à des valeurs comprises entre 9,35% et 6,64%.

Si la multivictimation est du même ordre, en revanche la prévalence atteint presque le double de celle des vols de voiture. Naturellement, on observe la même différence pour la prévalence au risque puisque le taux de motorisation est le même et cette différence se transporte aussi dans les taux d'incidence.

Pareil constat n'a d'ailleurs rien d'étonnant : le vol à la roulotte est beaucoup plus fréquent que celui du véhicule lui-même.

Les termes de comparaison disponibles sont les mêmes que ceux déjà utilisés pour les vols de voiture (tableau 164). Ici encore, les CVS présentent des indicateurs beaucoup plus faibles que ceux des enquêtes régionales et locales, laissant entendre qu'il s'agit d'une victimation des zones fortement urbanisées. Leurs résultats marquent aussi un repli par rapport aux données des deux dernières EPCV.

Tableau 164. Les vols dans/sur voiture : taux dans les enquêtes comparables

	prévalence	prévalence dans ménages équipés	multivictimation	incidence	incidence dans ménages équipés
Île-de-France 1999-2000	11,66 [11,05-12,27]	14,54 [13,79-15,29]	1,41	16,44 [15,58-17,31]	20,50 [19,44-21,56]
Île-de-France 2001-02	11,01 [10,41-11,61]	13,86 [13,12-14,60]	1,44	15,85 [14,99-16,72]	19,96 [18,89-21,03]
Île-de-France 2003-04	10,10 [9,52-10,68]	12,75 [12,03-13,47]	1,33	13,38 [12,62-14,15]	16,89 [15,95-17,84]
Île-de-France 2005-06	9,73 [9,25-10,21]	12,33 [11,74-12,92]	1,32	12,87 [12,24-13,50]	16,31 [15,54-17,09]
Île-de-France 2007-08	8,57 [8,03-9,11]	10,51 [9,86-11,16]	1,33	11,42 [10,70-12,13]	14,00 [13,13-14,86]
Île-de-France 2009-10	7,83 [7,32-8,34]	9,83 [9,19-10,47]	1,38	10,82 [10,11-11,53]	13,59 [12,71-14,46]
Île-de-France 2011-12	7,90 [7,38-8,42]	9,95 [9,31-10,59]	1,29	10,17 [9,50-10,83]	12,81 [11,98-13,63]
Aubervilliers 2003-04	13,48 [11,36-15,60]	19,53 [16,56-22,50]	1,64	22,13 [18,65-25,62]	32,06 [27,19-36,93]
Aulnay 2003-04	13,53 [11,86-15,20]	15,94 [14,00-17,88]	1,54	20,79 [18,22-23,36]	24,49 [21,51-27,48]
Gonesse 2003-04	16,65 [14,34-18,96]	18,98 [16,39-21,57]	1,37	22,73 [19,58-25,88]	25,91 [22,38-29,45]

	prévalence	prévalence dans ménages équipés	multivictimation	incidence	incidence dans ménages équipés
Saint-Denis 2003-04	15,15 [13,34-16,96]	21,67 [19,19-24,15]	1,66	25,14 [22,14-28,14]	35,96 [31,84-40,08]
Grand Lyon 2003-04	10,89 [10,01-11,77]	12,80 [11,78-13,82]	1,33	14,49 [13,31-15,67]	17,03 [15,67-18,39]
EPCV 2003-04	7,28 [6,85-7,71]	9,03 [8,50-9,56]	1,35	9,82 [9,24-10,40]	12,18 [11,46-12,90]
EPCV 2004-05	7,30 [6,86-7,74]	8,92 [8,38-9,46]	1,32	9,61 [9,03-10,19]	11,74 [11,04-12,45]

Sources : LAU-IdF, CESDIP, INSEE.

Champ : variable selon les enquêtes

3. Les taux de vols de et dans les voitures

Pareille agrégation permet, comme on l'a expliqué, de procéder à une sérialisation des données nationales de victimation sur l'ensemble de la période.

Tableau 165. Vols de et dans les voitures : prévalence et incidence brutes (%) (1984-2012)

	prévalence	incidence
CESDIP 1984-85*	5,10 [4,69-5,51]	7,16 [6,59-7,73]
EPCV 1994-95	13,48 [12,60-14,36]	20,71 [19,35-22,06]
EPCV 1995-96	12,66 [11,81-13,51]	18,12 [16,90-19,33]
EPCV 1996-97	11,11 [10,30-11,92]	15,63 [14,49-16,77]
EPCV 1997-98	9,70 [8,92-10,48]	13,33 [12,26-14,40]
EPCV 1998-99	10,70 [9,90-11,50]	15,13 [14,00-16,26]
EPCV 1999-2000	9,39 [8,63-10,15]	13,34 [12,26-14,43]
EPCV 2000-01	10,23 [9,45-11,01]	14,74 [13,61-15,87]
EPCV 2001-02	9,16 [8,43-9,89]	12,76 [11,74-13,78]
EPCV 2002-03	9,01 [8,31-9,71]	11,99 [11,06-12,93]
EPCV 2003-04	8,36 [7,90-8,82]	11,91 [11,26-12,57]
EPCV 2004-05	10,48 [9,96-11,00]	16,12 [15,32-16,93]
CVS 2005-06	8,57 [8,16-8,98]	12,01 [11,43-12,59]
CVS 2006-07	8,21 [7,80-8,62]	11,32 [10,76-11,89]
CVS 2007-08	7,13 [6,74-7,52]	9,97 [9,43-10,51]
CVS 2008-09	6,79 [6,41-7,17]	9,17 [8,65-9,69]
CVS 2009-10	6,35 [5,98-6,72]	8,31 [7,83-8,79]
CVS 2010-11	5,94 [5,58-6,30]	7,81 [7,34-8,28]
CVS 2011-12	5,93 [5,55-6,31]	7,61 [7,12-8,10]

Source : CESDIP, INSEE

Champ : France métropolitaine

*Chiffre probablement sous-estimé (Robert, et al., 1999, 291 ; Lagrange, et al., 2004, 290).

Les résultats des enquêtes CVS sont parmi les plus faibles jamais observés, que l'on s'attache aux prévalences brutes (tableau 165) ou à celles recalculées sur les ménages à risque (tableau 166)⁹².

Tableau 166. Vols de et dans les voitures : prévalence dans les ménages équipés (%) (1994-2012)

	prévalence ménages équipés	multivictimation	incidence ménages équipés
EPCV 1994-95	15,45	1,54	23,73
EPCV 1995-96	14,33	1,43	20,51
EPCV 1996-97	13,92	1,41	19,59
EPCV 1997-98	12,11	1,37	16,64
EPCV 1998-99	13,46	1,41	19,03
EPCV 1999-2000	11,66	1,42	16,57
EPCV 2000-01	12,64	1,44	18,21
EPCV 2001-02	11,35	1,39	15,81
EPCV 2002-03	11,06	1,33	14,72

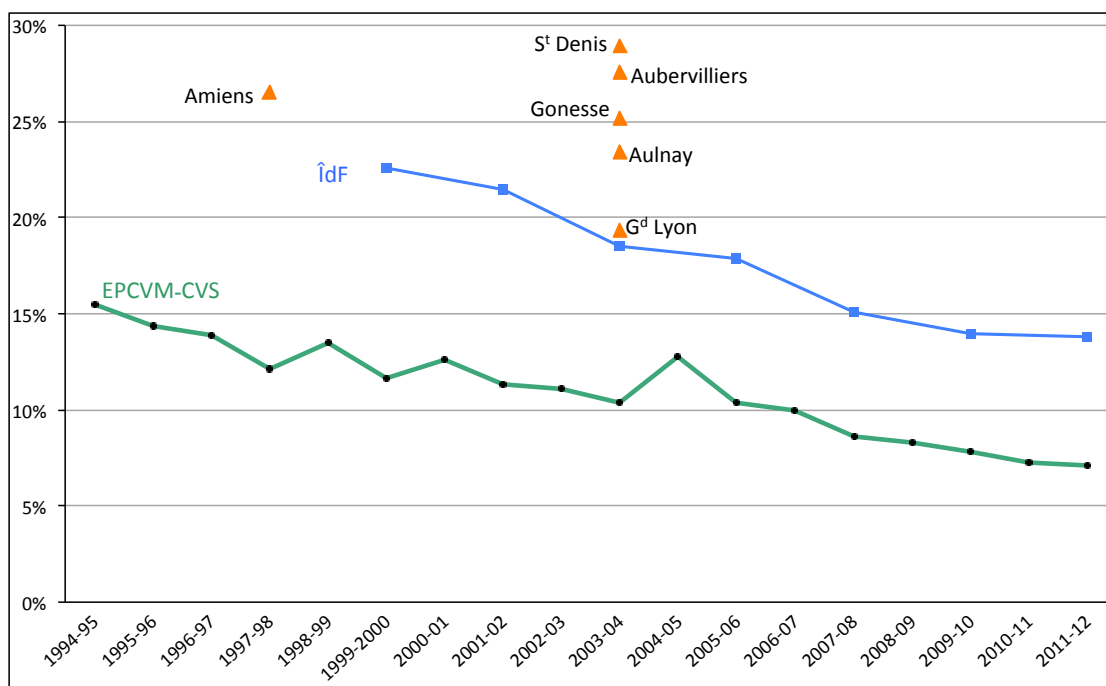
⁹² Pour permettre le raccordement des CVS à la série nationale précédemment construite, on a calculé la prévalence de « vols de et dans la voiture » dans ces enquêtes en comptant comme victime tout enquêté ayant subi l'un ou l'autre de ces vols.

	prévalence ménages équipés	multivictimation	incidence ménages équipés
EPCV 2003-04	10,38	1,43	14,79
EPCV 2004-05	12,80	1,54	19,69
CVS 2005-06	10,40	1,40	14,57
CVS 2006-07	10,00	1,38	13,79
CVS 2007-08	8,65	1,40	12,09
CVS 2008-09	8,33	1,35	11,25
CVS 2009-10	7,82	1,31	10,23
CVS 2010-11	7,30	1,31	9,60
CVS 2011-12	7,11	1,28	9,13

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Figure 83. Vols de/dans/sur voitures, ménages équipés victimes dans la population (prévalence), diverses enquêtes, 1994-2013



Sources : CESDIP, INSEE, LAU-ÎdF

Champ : Variable selon les enquêtes

Avec une multivictimation de 1,40 en moyenne, on obtient des taux d'incidence compris entre 7,61% et 12,01% ; recalculés sur les seuls ménages à risque, ils grimpent et se répartissent dans un intervalle de 9,13% à 14,57%.

4. Les taux de destructions et dégradations de voitures

7,37% à 9,09% des ménages ont été victimes d'une destruction ou dégradation *volontaire* de leur voiture au moins une fois pendant la période observée, ce qui aboutit à des prévalences au risque de 8,94% à 11,08%. Le nombre moyen de faits par ménage est également élevé et atteint 1,42 si l'on fait la moyenne de la multivictimation sur l'ensemble des enquêtes CVS. D'où des incidences assez fortes : 10,25% à 13,39% ; si l'on prend en compte l'équipement des foyers, on arrive à des taux compris entre 12,51% et 16,32%.

Ici, on ne trouve pas de termes de comparaison nationaux, mais seulement dans les enquêtes régionales et locales (tableau 167). Les indicateurs fournis par les CVS sont, une fois encore, très en retrait ; une fois de plus, il semble bien s'agir d'une victimation de grandes concentrations urbaines.

Tableau 167. Les destructions et dégradations de voitures : taux dans les enquêtes comparables

	prévalence	prévalence dans ménages équipés	multivictimation	incidence	incidence dans ménages équipés
Île-de-France 1999-2000	13,25 [12,60-13,90]	16,52 [15,73-17,31]	1,48	19,58 [18,63-20,54]	24,42 [23,24-25,59]
Île-de-France 2001-02	12,58 [11,95-13,21]	15,85 [15,07-16,63]	1,54	19,37 [18,40-20,35]	24,41 [23,20-25,62]
Île-de-France 2003-04	12,38 [11,75-13,01]	15,63 [14,85-16,41]	1,51	18,67 [17,72-19,62]	23,57 [22,39-24,75]
Île-de-France 2005-06	12,99 [12,45-13,53]	16,46 [15,80-17,12]	1,56	20,25 [19,41-21,10]	25,66 [24,63-26,69]
Île-de-France 2007-08	12,88 [12,24-13,52]	15,80 [15,03-16,57]	1,48	19,10 [18,15-20,05]	23,43 [22,29-24,58]
Île-de-France 2009-10	10,56 [9,97-11,15]	13,27 [12,54-14,0]	1,52	16,02 [15,13-16,91]	20,13 [19,03-21,23]
Île-de-France 2011-12	11,55 [10,94-12,16]	14,54 [13,78-15,3]	1,50	17,29 [16,38-18,21]	21,77 [20,63-22,9]
Aubervilliers 2003-04	13,18 [11,08-15,28]	19,10 [16,16-22,04]	1,61	21,23 [17,84-24,62]	30,76 [26,03-35,50]
Aulnay 2003-04	15,15 [13,40-16,90]	17,84 [15,81-19,87]	1,64	24,90 [22,02-27,77]	29,32 [25,98-32,65]
Gonesse 2003-04	15,85 [13,59-18,11]	18,07 [15,53-20,61]	1,52	24,02 [20,60-27,45]	27,39 [23,54-31,24]
Saint-Denis 2003-04	13,36 [11,65-15,07]	19,11 [16,74-21,48]	1,79	23,94 [20,87-27,02]	34,25 [30,00-38,49]
Grand Lyon 2003-04	14,31 [13,32-15,30]	16,82 [15,67-17,97]	1,50	21,40 [19,91-22,89]	25,15 [23,44-26,87]
EPCV 2003-04	12,38 [11,75-13,01]	15,61 [14,83-16,39]	1,51	18,67 [17,72-19,62]	23,54 [22,37-24,71]
EPCV 2004-05	13,46 [12,91-14,01]	16,51 [15,85-17,17]	1,55	20,88 [20,02-21,73]	25,61 [24,58-26,63]

Sources : LAU-ÎdF, CESDIP.

Champ : France métropolitaine

5. Les taux de vols de deux-roues à moteur

On observe ici des prévalences très faibles : 0,80% au plus. Mais cette apparence s'efface quand on tient compte de l'équipement des ménages : on parvient alors à des prévalences du risque comprise entre 3,61% et 6,47% qui dépassent celles observées pour les vols de voiture (et aussi, on le verra ci-après, de vélos). Si la multivictimation ressemble à celle observée pour les vols de voiture (1,20 en moyenne), les incidences au risque atteignent des niveaux (4,06% à 8,07%) qui dépassent ceux observés pour les autres véhicules.

À proportion de leur distribution, les deux-roues à moteur sont donc finalement les véhicules les plus exposés au vol.

Ici les enquêtes régionales et locales ne peuvent servir de points de comparaison dans la mesure où elles interrogent dans un même module sur les vols de deux-roues à moteur et ceux de vélos.

6. Les taux de vols de vélos

1,70% à 2,06% des ménages, ont été victimes de ce type de victimation et cette prévalence ne remonte que modérément si on la recalcule en tenant compte de l'équipement des ménages (3,06% à 3,74%).

La multivictimation est comparable à celle observée pour les vols de deux-roues à moteur mais reste une des plus basse (1,20 en moyenne) sur l'ensemble des atteintes aux véhicules.

Et si l'on recalcule les incidences brutes (1,99% à 2,46%) sur les seuls ménages à risque, on obtient les taux les plus faibles (3,58% à 4,45%) de toutes les atteintes aux véhicules.

Là non plus, les enquêtes régionales et locales ne peuvent servir de points de comparaison puisque, comme on l'a déjà dit, ces vols sont confondus dans un même module avec les vols de deux-roues à moteur.

II. LES CIRCONSTANCES DES ATTEINTES AUX VÉHICULES

Tableau 168. Atteintes aux véhicules réalisées (en %), CVS

	vols de voiture	vols dans/sur voiture	vol de/dans voiture	vols de deux-roues à moteur	vols de vélo
2005-06	20,81	91,51	72,61	61,34	87,63
2006-07	22,10	91,33	74,48	68,34	87,43
2007-08	22,25	87,10	70,80	64,91	87,71
2008-09	24,14	88,66	71,11	65,90	91,32
2009-10	24,90	90,26	73,72	69,50	90,82
2010-11	27,70	89,60	77,68	63,71	88,48
2011-12	26,00	89,77	75,44	58,36	90,55

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

On retrouve ici une observation accoutumée : les vols de voiture échouent trois fois sur quatre ; en revanche, les autres atteintes réussissent le plus souvent. Il est vrai qu'on ne voit pas trop comment la victime relèverait une tentative de vol à la roulotte : si elle trouve la serrure de sa voiture forcée, elle parlera de tentative de vol de la voiture. Il en va un peu de même pour le vol de vélo. Quant à ceux de deux-roues motorisés, ils réussissent deux fois sur trois (tableau 168).

Tableau 169. Atteintes aux véhicules, moment de la commission (en %), CVS

	vols de voi-ture	vols dans/sur voiture	vol de/dans voiture	dégradations, destructions de voiture	vols de deux-roues à moteur	vols de vélo
2005-2006						
le jour	20,81	30,98	27,35	36,49	49,46	56,23
la nuit	78,37	62,34	68,06	54,39	43,06	30,81
ne sait pas	0,82	6,68	4,59	9,12	7,48	12,95
2006-2007						
le jour	22,10	28,48	26,40	37,40	48,45	55,93
la nuit	77,60	64,78	68,96	54,16	49,09	25,58
ne sait pas	0,30	6,74	4,64	8,44	2,47	18,49
2007-2008						
le jour	19,67	29,25	27,58	40,61	39,53	52,07
la nuit	73,56	60,93	63,35	51,12	54,05	32,81
ne sait pas	6,77	9,82	9,06	8,27	6,42	15,12
2008-2009						
le jour	16,67	26,37	24,35	39,40	38,86	52,94
la nuit	76,18	64,94	67,27	52,06	58,46	30,36
ne sait pas	7,14	8,69	8,38	8,54	2,67	16,71
2009-2010						
le jour	20,33	26,72	25,61	38,66	37,78	59,86
la nuit	74,61	65,18	66,87	50,01	55,89	23,83
ne sait pas	5,06	8,10	7,53	11,33	6,33	16,31
2010-2011						
le jour	16,35	25,77	24,29	36,34	22,14	49,35
la nuit	77,85	64,29	66,85	52,88	71,77	37,75
ne sait pas	5,80	9,94	8,86	10,79	6,09	12,89
2011-2012						
le jour	18,15	22,10	21,47	38,72	37,73	55,11
la nuit	71,00	68,59	68,89	49,55	49,88	29,66
ne sait pas	10,85	9,31	9,64	11,73	12,39	15,23

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Les atteintes aux voitures sont généralement nocturnes, surtout les vols de ces véhicules, tandis que les vols de vélo sont plutôt commis de jour ; quant aux vols de deux-roues à moteur, ils se déroulent

aussi bien de jour que de nuit (tableau 169). Ces tendances s'expliquent assez bien : dérober un vélo est une opération assez simple qui peut se réaliser même le jour, outre que c'est alors qu'ils sont le plus accessibles ; s'attaquer à une voiture est plus compliqué et plus visible et l'on opérera d'autant plus facilement à la faveur de l'obscurité que ces biens – pourtant souvent de valeur – couchent fréquemment à la belle étoile.

Tableau 170. Atteintes aux véhicules : localisation dans ou hors du quartier (en %), CVS

	vols de voiture	dégradations, destructions de voiture	vols de deux-roues à moteur	vols de vélo
2005-2006				
dans le quartier/village	70,60	67,19	56,04	73,63
hors quartier	29,40	32,81	43,96	26,37
2006-2007				
dans le quartier/village	73,38	64,96	65,42	70,90
hors quartier	26,62	35,04	34,58	29,10
2007-2008				
dans le quartier/village	71,06	65,01	54,63	73,21
hors quartier	28,94	34,99	45,37	26,79
2008-2009				
dans le quartier/village	75,14	66,63	64,69	73,96
hors quartier	24,86	33,37	35,31	26,04
2009-2010				
dans le quartier/village	73,04	67,97	69,48	80,54
hors quartier	26,96	32,03	30,52	19,46
2010-2011				
dans le quartier/village	83,93	67,17	78,88	73,00
hors quartier	16,07	32,83	21,12	27,00
2011-2012				
dans le quartier/village	75,12	67,75	63,79	71,86
hors quartier	24,88	32,25	36,21	28,14

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

* Dans le module des vols dans/sur voiture des enquêtes de 2005-06 et 2006-07, il y a eu une erreur de filtre. La question demandant si le vol a eu lieu dans le quartier ou non n'a été posée qu'aux personnes victimes de cambriolage ou vol domiciliaire déclarant que le vol à la roulotte n'avait pas eu lieu lors d'un cambriolage déjà décrit précédemment (soit, sur les deux enquêtes, à 150 victimes au lieu des 2 194).

Dans les modules concernant les atteintes aux véhicules, on demande d'abord (sauf pour les vols dans/sur voiture et les dégradations/destructions de voitures) si le vol a eu lieu dans la résidence principale, la résidence secondaire, un autre terrain ou bâtiment (box) possédé ou loué par le ménage, ou un autre lieu. Ensuite, on demande aux personnes qui ont répondu que le vol avait eu lieu dans un autre terrain ou autre lieu (ou *ns/p*) si le vol a eu lieu dans le quartier ou le village. Pour obtenir des taux sur l'ensemble des victimes (tableau 170), on a considéré que les vols qui ont eu lieu dans la résidence principale ont eu lieu dans le quartier et que les vols qui ont eu lieu dans la résidence secondaire ont eu lieu hors du quartier.

Les atteintes aux véhicules sont donc, très majoritairement, des victimations de proximité.

Tableau 171. Atteintes aux véhicules, lieu de commission (en %), CVS

	vols de voiture	vols dans/sur voiture	vol de/dans voiture	dégradations, destructions de voiture	vols de deux-roues à moteur	vols de vélo
2005-2006						
garage	3,03	1,66	2,15	1,56	10,67	12,01
parking fermé	5,27	6,56	6,10	3,63	9,55	6,37
parking ouvert	37,91	37,20	37,45	35,10	23,25	12,36

	vols de voiture	vols dans/sur voiture	vol de/dans voiture	dégradations, des- tructions de voiture	vols de deux- roues à moteur	vols de vélo
2005-2006						
rue	51,81	53,89	53,15	58,95	43,98	33,00
autre	1,99	s.o.	0,71	s.o.	12,55	36,26
ne sait pas	0,00	0,68	0,44	0,77	0,00	0,0
2006-2007						
garage	2,72	2,48	2,56	1,24	12,13	8,67
parking fermé	6,78	6,50	6,59	4,66	10,61	8,13
parking ouvert	31,66	35,24	34,07	34,31	18,79	13,83
rue	55,48	55,58	55,55	58,63	46,70	35,77
autre	2,72	s.o.	0,89	s.o.	11,76	33,61
ne sait pas	0,65	0,20	0,35	1,17	0,00	0,00
2007-2008						
garage	3,08	2,22	2,53	0,71	10,72	9,44
parking fermé	7,64	8,35	8,26	3,58	9,15	7,70
parking ouvert	38,67	34,56	35,51	36,43	14,65	13,90
rue	48,59	54,22	52,71	58,42	50,15	36,28
autre	2,03	s.o.	50,00	s.o.	15,33	32,67
ne sait pas	0,00	0,65	0,48	0,85	0,00	0,00
2008-2009						
garage	3,05	1,99	2,36	1,24	10,69	11,35
parking fermé	6,38	6,66	6,59	3,53	13,56	5,11
parking ouvert	32,97	32,42	33,18	37,78	20,13	15,78
rue	54,83	58,02	56,49	57,05	44,56	30,27
autre	2,43	s.o.	0,60	s.o.	11,05	37,49
ne sait pas	0,34	0,90	0,78	0,40	0,00	0,00
2009-2010						
garage	1,45	2,31	2,10	0,82	10,49	8,74
parking fermé	4,68	6,61	6,23	4,58	12,67	7,55
parking ouvert	35,58	35,31	35,93	32,94	20,73	11,65
rue	54,42	55,04	54,05	60,76	43,58	33,93
autre	3,43	s.o.	1,01	s.o.	12,53	38,15
ne sait pas	0,45	0,74	0,70	0,90	0,00	0,00
2010-2011						
garage	2,03	1,85	1,95	0,93	13,41	8,55
parking fermé	8,89	7,47	8,03	5,43	12,00	10,22
parking ouvert	30,68	31,41	31,74	37,94	17,79	13,75
rue	54,79	58,83	57,10	54,90	49,09	33,71
autre	3,61	s.o.	0,83	s.o.	7,72	33,78
ne sait pas	0,00	0,44	0,35	0,80	0,00	0,00
2011-2012						
garage	2,18	2,01	2,17	1,62	5,25	9,43
parking fermé	9,78	6,85	7,77	3,93	8,88	6,55
parking ouvert	33,73	37,22	36,60	32,53	20,55	14,12
rue	47,66	52,82	51,44	61,21	58,57	34,95
autre	5,12	s.o.	0,64	s.o.	6,75	34,96
ne sait pas	1,53	1,09	1,37	0,71	0,00	0,00

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Comme de bien entendu, les atteintes aux véhicules se déroulent massivement dans les endroits où la cible est la plus accessible, la rue ou le parking ouvert, à l'exception toutefois des vols de vélo qui ont lieu une fois sur trois dans un endroit (*autre*) qui a échappé à l'imagination du concepteur du questionnaire (tableau 171).

Tableau 172. Atteintes aux véhicules ; récupération du véhicule (en %), CVS

	vols de voiture	vols de deux-roues à moteur	vols de vélo	vols de voiture	vols de deux-roues à moteur	vols de vélo
	2005-2006			2006-2007		
avec dégâts	78,75	36,74	8,07	81,92	41,75	7,23
sans dégâts	15,11	18,36	12,07	11,93	14,07	13,85
pas récupéré	6,14	44,90	79,87	6,15	44,18	78,92
	2007-2008			2008-2009		
avec dégâts	81,46	46,63	8,53	80,59	42,64	7,16
sans dégâts	12,48	17,14	13,03	13,70	15,62	12,62
pas récupéré	6,06	36,23	78,44	5,70	41,73	80,22
	2009-2010			2010-2011		
avec dégâts	71,16	43,03	5,60	71,52	45,15	4,12
sans dégâts	17,43	16,44	12,82	15,11	17,03	12,19
pas récupéré	11,40	40,53	81,57	13,37	37,82	83,69
	2011-2012					
avec dégâts	77,61	57,81	3,68			
sans dégâts	15,18	11,43	9,70			
pas récupéré	7,20	30,77	86,62			

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Là encore, nous retrouvons une observation accoutumée : les voitures volées sont généralement retrouvées (quoique le plus souvent endommagées), tandis que les vélos le sont rarement ; les deux-roues à moteur occupent une position intermédiaire (tableau 172).

Tableau 173. Atteintes aux véhicules : dommages subis par le véhicule (en %), CVS

	vols de voiture	vols dans/sur voiture	dégradations, destructions de voiture	vols de deux-roues à moteur	vols de vélo
	2005-2006				
importants	73,37	28,21	52,80	75,39	36,14
peu importants	17,85	21,97	47,20	14,03	14,92
inexistants	8,78	49,82	sans objet	10,57	48,94
	2006-2007				
importants	83,99	31,06	49,62	61,61	34,62
peu importants	10,42	21,97	50,38	26,65	22,12
inexistants	5,59	46,97	sans objet	11,74	43,27
	2007-2008				
importants	76,35	24,90	46,96	52,80	31,39
peu importants	7,74	22,79	53,04	37,94	17,88
inexistants	15,92	52,31	sans objet	9,27	50,73
	2008-2009				
importants	82,63	27,73	49,05	70,72	29,33
peu importants	13,02	20,92	50,95	14,50	15,86
inexistants	4,35	51,35	sans objet	14,79	54,81
	2009-2010				
importants	73,16	30,12	50,25	80,54	37,48
peu importants	8,48	17,94	49,75	9,75	4,83
inexistants	18,36	51,94	sans objet	9,71	57,70
	2010-2011				
importants	72,50	29,30	48,55	79,23	17,84
peu importants	9,09	20,53	51,45	15,35	6,05
inexistants	18,41	50,17	sans objet	5,41	76,11
	2011-2012				
importants	67,64	28,43	52,07	71,77	17,18
peu importants	18,61	18,79	47,93	4,22	14,67
inexistants	13,74	52,79	sans objet	24,01	68,15

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Pour les vols de voitures, de deux-roues à moteur et de vélos, la question est posée seulement aux victimes qui ont récupéré leur bien. Pour les vols dans/sur voiture et les dégradations, elle est posée à tous.

Ceux qui ont récupéré le bien volé estiment massivement que les dommages sont importants au moins s'il s'agissait d'un véhicule à moteur. On ne sait pourquoi, la question ne semble pas avoir été posée à ceux qui n'ont pas retrouvé leur bien.

En revanche, ceux qui ont subi une dégradation ne l'estiment importante qu'une fois sur deux ; plus curieux, les victimes d'un vol à la roulotte le considèrent sans dommage une fois sur deux et sans dommage important une fois sur cinq.

Il n'est pas certain que l'on puisse attacher une grande considération aux résultats de questions mal posées : il aurait fallu interroger toutes les victimes d'atteintes aux véhicules. L'expérience montre, en effet, que de simples tentatives peuvent entraîner des dommages conséquents⁹³.

III. LES RENVOIS

1. Les renvois à la police ou à la gendarmerie

Si le vol de voiture a été consommé, le renvoi est systématique et il va jusqu'au dépôt de plainte. Comme d'habitude, les tentatives sont beaucoup moins systématiquement renvoyées, de sorte que le taux global pour les vols de voiture tombe aux trois cinquièmes. Les vols de motos, de scooters... se situent dans les mêmes eaux. En revanche, les vols dans/sur voiture ne sont renvoyés qu'une fois sur deux, les dégradations une fois sur trois et finalement les vols de vélos encore un peu moins (tableau 174).

Tableau 174. Atteintes aux véhicules : renvois à la police et à la gendarmerie (en %), CVS

	vols de voiture	vols de voitures réalisés	vols dans/sur voiture	vol de/dans voiture	dégradations, destructions de voiture	vols de deux-roues à moteur	vols de vélo
2005-2006							
tous renvois	60,67	96,32	47,87	52,44	33,08	70,94	30,39
plainte+ main courante	59,01	95,29	46,88	51,21	31,45	69,16	29,49
plainte seule	50,72	91,61	37,90	42,47	25,76	59,07	21,13
2006-2007							
tous renvois	61,57	97,32	46,04	51,10	30,39	71,78	27,91
plainte+ main courante	60,72	97,32	45,33	50,35	29,05	71,02	23,77
plainte seule	53,93	92,14	38,97	43,85	24,81	64,60	14,80
2007-2008							
tous renvois	60,84	94,00	41,71	47,70	28,37	76,65	27,63
plainte+ main courante	58,60	93,28	39,73	45,88	27,06	75,65	21,70
plainte seule	51,11	88,04	32,51	38,65	22,15	74,24	15,69
2008-2009							
tous renvois	58,81	92,72	44,50	48,08	28,47	71,94	32,37
plainte+ main courante	56,42	92,65	41,48	45,69	26,97	68,91	28,11
plainte seule	46,28	86,40	34,93	38,00	22,34	60,71	21,14
2009-2010							
tous renvois	62,36	95,01	45,28	50,13	26,08	68,63	26,14
plainte+ main courante	59,65	93,71	43,45	48,23	24,79	64,09	23,99
plainte seule	54,68	90,60	37,29	42,23	19,22	54,67	15,82

⁹³ Ainsi les enquêtes franciliennes et les enquêtes Forum montrent que les deux cinquièmes des tentatives de vols de voiture ont entraîné des dommages importants. La proportion est encore de trois sur dix quand on cumule vols de voiture et vols dans/sur voiture. Elle tombe à deux sur dix quand il s'agit de vols de deux-roues (Pottier *et al.*, 2002 ; Fouquet *et al.*, 2006 ; Didier *et al.*, 2006a & b ; Névanen *et al.*, 2006 ; Robert *et al.*, 2006 ; Zauberman *et al.*, 2006).

	vols de voiture	vols de voitures réalisés	vols dans/sur voiture	vol de/dans voiture	dégradations, destructions de voiture	vols de deux-roues à moteur	vols de vélo
2010-2011							
tous renvois	64,55	90,87	42,77	48,18	28,24	73,42	24,77
plainte+ main courante	62,20	87,68	40,29	45,83	27,02	73,17	21,94
plainte seule	52,63	79,99	33,35	38,39	22,78	64,38	15,13
2011-2012							
tous renvois	65,03	92,39	45,60	50,55	30,74	59,82	31,10
plainte+ main courante	65,13	92,39	42,43	48,34	29,26	57,11	27,68
plainte seule	57,21	90,91	35,52	41,65	23,95	53,63	21,93

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Si l'on observe l'évolution du renvoi sur la série composite des vols de et dans les véhicules, la baisse du renvoi observée depuis l'avant-dernière EPCV se poursuit avec les CVS. Il est difficile de décider si la rupture observée en 2003-04 traduit un changement réel des pratiques des victimes ou un artefact des modifications imposées à l'instrument. Malgré tout, sur l'ensemble de la période, le diagnostic de baisse du renvoi semble vraisemblable.

Les dépôts de plainte ont aussi globalement chuté entre l'avant dernière EPCV et les CVS.

Tableau 175. Vols de et dans les voitures : renvoi (%), 1984-2012

	tous renvois	plainte + main courante	plainte seule
CESDIP 1984-85	80,17		
EPCV 1994-95	67,47		
EPCV 1995-96	65,31		
EPCV 1996-97	66,37		
EPCV 1997-98	64,38		
EPCV 1998-99	62,46		
EPCV 1999-2000	63,58		
EPCV 2000-01	66,21		
EPCV 2001-02	62,17		
EPCV 2002-03	65,27		
EPCV 2003-04	59,31	58,56	46,86
EPCV 2004-05	58,08	57,31	44,55
CVS 2005-06	52,44	51,21	42,47
CVS 2006-07	51,10	50,35	43,85
CVS 2007-08	47,70	45,88	38,65
CVS 2008-09	48,08	45,69	38,00
CVS 2009-10	50,13	48,23	42,23
CVS 2010-11	48,18	45,83	38,39
CVS 2011-12	50,55	48,34	41,65

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Les données de l'enquête CESDIP correspondent plutôt au renvoi qu'à la plainte. Il en va de même, malgré leur intitulé, de celles des neuf premières EPCV. On les utilisera néanmoins, faute d'autre source, pour calculer l'incidence apparente.

Comme d'habitude, les motifs d'abstention se partagent entre la bénignité des dommages subis (*pas grave*) et le scepticisme sur l'utilité de la démarche (*pas utile*). Pour les vols de vélos, néanmoins, ce dernier motif devient largement majoritaire. On notera pour la première CVS – et elle seulement – un score inhabituellement important (19,53 %) de victimes d'un vol de deux-roues à moteur qui se sont abstenues d'avertir police ou gendarmerie pour *ne pas avoir affaire à la justice ou à la police* ; à vrai

dire, pour cette victimation, les résultats portent sur 35 personnes en 2007 et 30 personnes en 2008, ce qui explique l'instabilité des résultats⁹⁴.

Tableau 176. Atteintes aux véhicules : raisons de non-renvoi, %, CVS

	vols de voiture	vols dans/sur voiture	dégradations, destructions de voiture	vols de deux-roues à moteur	vols de vélo
2005-2006					
pas grave	36,03	45,33	38,72	28,03	29,78
pas le temps	4,14	3,09	2,68	3,65	6,00
pas pensé	4,13	5,36	6,39	4,27	5,97
pas utile	48,34	41,22	45,16	37,20	48,12
peur des représailles	1,09	0,57	2,14	0,00	0,18
ne veut pas avoir affaire à police/justice	0,63	0,19	0,58	19,53	1,52
autre	5,64	4,23	4,33	7,32	8,43
2006-2007					
pas grave	37,49	48,73	40,42	39,74	26,84
pas le temps	5,49	5,25	3,63	0,00	4,65
pas pense	7,96	3,74	6,14	5,42	4,38
pas utile	44,14	35,85	42,35	31,30	52,60
peur des représailles	0,00	0,35	0,99	0,00	1,09
ne veut pas avoir affaire à police/justice	0,00	0,49	1,44	2,68	2,29
autre	4,91	5,60	5,03	20,87	8,15
2007-2008					
pas grave	31,01	47,23	41,79	45,65	27,58
pas le temps	6,04	4,16	3,14	7,65	5,56
pas pense	5,77	5,58	5,69	0,00	3,96
pas utile	47,50	35,92	43,37	26,84	52,44
peur des représailles	0,00	0,28	0,70	6,33	0,33
ne veut pas avoir affaire à police/justice	0,34	0,84	1,20	0,00	0,10
autre	9,33	5,98	4,12	13,53	10,03
2008-2009					
pas grave	38,58	45,89	40,81	27,36	27,26
pas le temps	2,87	5,75	3,31	8,74	3,74
pas pense	4,77	5,11	6,12	0,00	3,04
pas utile	43,65	36,65	42,96	57,20	57,04
peur des représailles	1,88	1,38	0,86	0,00	1,67
ne veut pas avoir affaire à police/justice	1,39	1,07	0,58	1,26	0,00
autre	6,86	4,19	5,35	5,45	7,25
2009-2010					
pas grave	40,47	48,75	38,81	30,67	32,37
pas le temps	5,93	4,18	4,80	3,03	5,41
pas pense	2,85	7,36	5,19	1,98	4,45
pas utile	45,75	31,77	43,63	24,61	45,10
peur des représailles	0,00	0,69	1,33	0,00	1,06
ne veut pas avoir affaire à police/justice	0,00	0,49	0,47	1,98	1,42
autre	4,99	6,77	5,78	37,74	10,18
2010-2011					
pas grave	31,33	44,51	40,34	21,80	25,28
pas le temps	5,53	5,64	4,61	11,68	3,96
pas pense	7,29	5,79	4,57	0,00	6,93
pas utile	41,90	36,42	41,26	59,87	52,29
peur des représailles	3,08	0,46	0,47	0,00	1,01
ne veut pas avoir affaire à police/justice	0,00	0,32	1,39	0,00	1,29
autre	10,87	6,86	7,36	6,65	9,25

⁹⁴ En fait seulement 2 enquêtés ont répondu en 2007 « ne veut pas avoir affaire à la police/justice », soit sans pondération une proportion de 6%. Le taux passe à 19,53 % du fait de la pondération, très élevée sur les deux personnes en question (sur très faible effectif on voit là la limite des calculs sous pondération).

	vols de voiture	vols dans/sur voiture	dégradations, des- tructions de voiture	vols de deux- roues à moteur	vols de vélo
2011-2012					
pas grave	42,13	42,26	43,17	36,33	28,51
pas le temps	2,34	4,60	2,85	0,00	2,39
pas pense	9,18	1,74	3,45	0,00	6,83
pas utile	32,98	43,10	42,58	45,27	54,01
peur des représailles	0,00	0,00	0,46	0,00	1,17
ne veut pas avoir affaire à police/justice	0,00	1,60	1,08	0,00	0,60
autre	13,38	6,69	6,41	18,40	6,50

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Quant aux plaignants – puisque eux seuls, parmi tous les renvoyants, ont été interrogés sur les motifs de leur démarche – ils mettent en avant des raisons résolument fonctionnelles : tous placent au premier plan l'obtention d'un remboursement – ce qui fait du dépôt de plainte une simple formalité préalable à la déclaration de sinistre – à l'exception de ceux qui se sont fait voler un deux-roues (à moteur ou non), pour qui retrouver l'objet perdu devient le motif principal. On aurait pu imaginer que les victimes d'un vol de voiture adoptent la même attitude puisqu'en fait elles retrouveront assez généralement leur bien, mais la majorité d'entre elles n'a subi qu'une tentative ; il n'y a alors rien à récupérer mais seulement d'éventuels dommages à faire rembourser.

Les motivations pénales (faire identifier et punir l'auteur, éviter la récidive) ne sont pas absentes, mais restent au second plan, avec cependant une poussée chez les victimes de destructions ou dégradations sans doute irritées par un délit qui leur paraît relever d'une méchanceté gratuite. On observera toutefois que ces raisons pénales sont généralement plus faibles chez les victimes d'un vol de deux-roues⁹⁵ (à moteur ou non) (tableau 177).

Tableau 177. Atteintes aux véhicules : motifs de plainte %, CVS

	vols de voiture	vols dans/sur voiture	dégradations, destruc- tions de voiture	vols de deux- roues à moteur	vols de vélo
2005-2006					
identification auteur + punition	19,62	17,52	26,66	9,90	23,69
retrouver objets volés	16,09	10,03	sans objet	43,27	38,17
éviter la récidive	7,26	5,57	9,55	2,96	4,59
obtenir un remboursement	46,02	48,00	50,56	37,85	14,12
il faut le faire	11,01	18,89	13,23	6,01	19,42
2006-2007					
identification auteur + punition	18,94	21,43	23,62	8,83	10,75
retrouver objets volés	12,28	9,42	sans objet	40,96	45,01
éviter la récidive	7,42	5,87	12,17	3,51	3,31
obtenir un remboursement	51,72	46,91	47,21	39,24	20,47
il faut le faire	9,64	16,36	17,00	7,45	20,46
2007-2008					
identification auteur + punition	24,49	22,11	24,20	28,62	15,51
retrouver objets volés	15,06	10,87	sans objet	23,92	46,78
éviter la récidive	6,55	6,03	9,07	2,81	2,78
obtenir un remboursement	44,83	49,61	53,41	34,08	19,82
il faut le faire	9,07	11,39	13,32	10,57	15,11
2008-2009					
identification auteur + punition	23,83	23,16	26,00	16,61	17,88
retrouver objets volés	11,60	8,29	sans objet	36,45	42,27
éviter la récidive	10,87	7,21	12,89	8,81	7,49

⁹⁵ Cependant dans l'enquête pour 2005-06, la volonté de faire punir l'auteur arrive en deuxième position (23,69 %) pour les victimes d'un vol de vélo.

	vols de voiture	vols dans/sur voiture	dégradations, destructions de voiture	vols de deux-roues à moteur	vols de vélo
obtenir un remboursement	44,11	45,44	47,53	23,87	15,35
il faut le faire	9,58	15,90	13,58	14,26	17,01
2009-2010					
identification auteur + punition	18,01	19,40	22,17	11,51	13,48
retrouver objets volés	15,43	15,58	sans objet	40,72	54,65
éviter la récidive	10,67	6,50	11,08	8,63	3,91
obtenir un remboursement	42,40	45,59	53,38	28,66	17,03
il faut le faire	13,48	12,94	13,37	10,47	10,93
2010-2011					
identification auteur + punition	17,53	18,69	25,88	10,26	23,81
retrouver objets volés	14,48	11,65	sans objet	38,63	42,08
éviter la récidive	10,54	9,10	6,94	3,19	6,55
obtenir un remboursement	44,32	45,44	59,03	41,96	14,24
il faut le faire	13,13	15,12	8,16	5,97	13,32
2011-2012					
identification auteur + punition	29,96	23,83	24,30	17,06	11,21
retrouver objets volés	13,77	13,12	sans objet	29,21	46,18
éviter la récidive	4,42	8,80	10,97	8,86	9,47
obtenir un remboursement	45,96	38,59	52,87	38,53	19,59
il faut le faire	5,89	15,66	11,86	6,34	13,55

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Comme d'habitude, les renvoyants se déclarent satisfaits de l'accueil qu'ils ont reçu de la police ou de la gendarmerie (tableau 178).

Tableau 178. Atteintes aux véhicules : interaction renvoyant/police ou gendarmerie, satisfaction (%), CVS

	vols de voiture	vols dans/sur voiture	dégradations, destructions de voiture	vols de deux-roues à moteur	vols de vélo
2005-2006					
accueil	88,17	89,37	89,26	88,67	85,97
délais d'attente	76,24	76,02	78,30	66,29	80,56
temps d'écoute	81,47	85,48	84,19	72,71	86,79
conseils donnés*	62,70	68,99	68,40	62,73	68,79
condition de confidentialité	82,10	80,69	81,10	71,88	82,95
2006-2007					
accueil	85,84	88,67	87,41	88,47	84,30
délais d'attente	74,58	74,70	76,40	74,92	74,72
temps d'écoute	81,11	85,88	84,60	81,19	78,68
conseils donnés*	56,40	69,30	67,72	64,09	68,30
condition de confidentialité	82,60	83,83	81,88	77,04	85,13
2007-2008					
accueil	87,01	90,64	86,92	89,61	90,92
délais d'attente	74,87	78,76	80,04	74,69	76,07
temps d'écoute	85,19	86,78	84,90	91,75	81,95
conseils donnés*	72,29	75,59	71,11	91,10	70,45
condition de confidentialité	87,24	84,50	84,22	91,68	84,29
2008-2009					
accueil	89,50	87,15	90,60	89,18	80,69
délais d'attente	79,43	78,27	79,04	78,67	76,88
temps d'écoute	87,30	85,12	87,95	85,62	77,88
conseils donnés*	76,34	69,17	67,70	71,06	61,69
condition de confidentialité	84,40	85,52	83,83	82,13	89,61
2009-2010					
accueil	87,61	90,39	89,60	91,51	91,80
délais d'attente	72,75	79,16	79,44	75,68	82,65

	vols de voiture	vols dans/sur voiture	dégradations, destruc- tions de voiture	vols de deux- roues à moteur	vols de vélo
temps d'écoute	82,80	86,51	89,06	88,52	85,01
conseils donnés*	66,79	74,66	73,69	70,22	73,13
condition de confidentialité	85,53	85,86	83,63	88,71	88,44
2010-2011					
accueil	85,56	87,56	90,75	85,65	83,66
délais d'attente	77,69	73,60	76,92	70,46	73,78
temps d'écoute	89,08	85,62	86,88	79,56	81,49
conseils donnés*	76,21	72,74	75,44	62,72	71,33
condition de confidentialité	91,33	86,27	83,81	73,94	87,89
2011-2012					
accueil	91,93	89,01	90,53	88,90	88,48
délais d'attente	75,02	73,10	77,41	82,39	78,17
temps d'écoute	88,15	84,58	87,57	76,53	84,39
conseils donnés*	75,73	67,26	68,73	57,96	63,72
condition de confidentialité	89,52	84,36	83,80	87,39	81,04

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

*Les scores sont calculés en faisant abstraction de la catégorie « sans objet » qui n'apparaît dans aucun des autres critères examinés ici. Si l'on tient compte des « sans objet », les pourcentages sont plus faibles.

Le tableau change quand l'on interroge les plaignants sur l'utilité de leur démarche : majoritairement, ils jugent qu'elle a été inutile. Pourtant ceux à qui l'on a dérobé leur voiture, voire leur moto, ont de fortes chances de la retrouver, quoique probablement en assez piteux état. Peut-être les victimes qui se trouvent dans cette situation jugent qu'elles auraient aussi bien retrouvé leur véhicule, souvent abandonné à peu de distance, quand bien même elles n'auraient pas déposé de plainte⁹⁶.

Tableau 179. Atteintes aux véhicules : utilité du dépôt de plainte (%), CVS

	vols de voiture	vols dans/sur voiture	dégradations, des- tructions de voiture	vols de deux- roues à moteur	vols de vélo
2005-2006					
utile	43,18	35,04	38,66	40,18	33,63
inutile	53,50	62,49	57,11	57,72	60,74
ne sait pas	3,52	2,48	4,22	2,10	5,63
2006-2007					
utile	38,77	28,83	33,36	48,52	31,41
inutile	58,26	68,71	63,70	48,25	68,59
ne sait pas	2,98	2,46	2,94	3,22	0,00
2007-2008					
utile	36,77	35,06	34,58	34,59	23,38
inutile	57,45	58,52	60,40	63,42	74,44
ne sait pas	5,79	6,42	5,01	1,98	2,18
2008-2009					
utile	36,50	35,37	31,60	41,92	24,42
inutile	58,81	59,84	65,65	56,57	75,15
ne sait pas	4,69	4,80	2,75	1,51	0,43
2009-2010					
utile	36,16	35,49	35,80	51,39	20,50
inutile	60,05	60,74	61,92	48,61	73,29
ne sait pas	3,80	3,77	2,28	0,00	6,21
2010-2011					
utile	45,15	31,38	31,05	36,24	23,93
inutile	52,87	65,37	67,00	63,76	71,54

⁹⁶ Les victimes d'un vol réalisé qui n'ont pas déposé plainte présentent toujours un taux de récupération du véhicule volé plus élevé que les plaignants ; c'est particulièrement net dans le cas du vol de voiture.

ne sait pas	1,98	3,24	1,95	0,00	4,53
2011-2012					
utile	34,78	31,20	32,86	41,81	18,99
inutile	64,63	67,98	60,96	58,19	76,78
ne sait pas	0,59	0,82	6,18	0,00	4,23

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Il est vrai que les plaignants n'entendent généralement plus parler de leur affaire par la suite (tableau 180).

Tableau 180. Atteintes aux véhicules : suites données à la plainte (en % des plaignants), CVS

	vols de voiture	vols dans/sur voiture	dégradations, destructions de voiture	vols de deux-roues à moteur	vols de vélo
2005-2006					
plus de nouvelles	70,13	86,18	81,34	74,75	82,60
classement sans suite	3,52	4,01	4,56	3,31	4,61
enquête en cours	3,63	2,18	3,83	5,35	6,75
enquête finie	20,06	6,65	9,98	16,59	6,03
ne sait pas	2,66	0,97	0,29	0,00	0,00
2006-2007					
plus de nouvelles	70,00	85,08	81,43	64,10	84,59
classement sans suite	5,61	4,83	5,06	6,72	8,96
enquête en cours	2,36	3,33	4,01	0,91	1,64
enquête finie	19,60	6,40	9,28	28,27	2,99
ne sait pas	2,42	0,36	0,22	0,00	1,83
2007-2008					
plus de nouvelles	67,57	82,06	76,08	52,94	92,42
classement sans suite	6,35	5,41	9,02	4,69	3,36
enquête en cours	5,68	2,56	5,09	8,28	0,00
enquête finie	17,94	8,15	8,10	32,32	4,22
ne sait pas	2,46	1,83	1,70	1,77	0,00
2008-2009					
plus de nouvelles	67,20	79,57	75,74	57,69	81,25
classement sans suite	9,24	8,93	8,86	5,44	9,74
enquête en cours	4,51	2,31	3,28	6,59	0,00
enquête finie	16,95	7,16	11,88	30,29	9,01
ne sait pas	2,11	2,02	0,24	0,00	0,00
2009-2010					
plus de nouvelles	68,66	83,35	79,52	57,86	79,06
classement sans suite	11,37	4,58	8,75	8,24	11,43
enquête en cours	7,38	4,19	3,55	7,48	0,80
enquête finie	10,76	6,18	7,65	26,42	8,71
ne sait pas	1,83	1,70	0,53	0,00	0,00
2010-2011					
plus de nouvelles	63,51	80,15	80,79	60,15	80,06
classement sans suite	13,10	5,17	6,48	3,84	6,25
enquête en cours	3,15	3,68	4,86	6,66	5,38
enquête finie	20,24	10,15	5,70	29,35	4,43
ne sait pas	0,00	0,85	2,17	0,00	3,88
2011-2012					
plus de nouvelles	69,40	81,30	79,23	41,74	88,54
classement sans suite	9,07	8,56	6,57	18,06	1,19
enquête en cours	5,18	1,98	3,57	2,35	2,97
enquête finie	13,56	7,40	9,72	34,39	7,30
ne sait pas	2,80	0,76	0,92	3,46	0,00

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Au su des victimes, les taux d'élucidation (tableau 181) se situent à un niveau qui frôle l'inexistence. Ils apparaissent cependant plus élevés pour les vols de deux-roues à moteur. Ceci est peut-être lié au fait que ces vols entraînent plus de renvois et notamment plus de plaintes que les autres types d'atteintes aux véhicules (tableau 174 *supra*).

Tableau 181. Atteintes aux véhicules : élucidation selon les enquêtés (%), CVS

	vols de voiture	vols dans/sur voiture	dégradations, des- tructions de voiture	vols de deux- roues à moteur	vols de vélo
2005-2006					
taux d'élucidation/tous plaignants	8,37	4,12	7,19	10,43	6,03
taux d'élucidation/toutes victimes	4,25	1,56	1,85	6,16	1,27
2006-2007					
taux d'élucidation/tous plaignants	6,93	3,70	8,14	14,62	4,62
taux d'élucidation/toutes victimes	3,74	1,44	2,02	9,45	0,68
2007-2008					
taux d'élucidation/tous plaignants	7,32	5,53	7,06	19,93	2,84
taux d'élucidation/toutes victimes	3,74	1,80	1,56	14,80	0,45
2008-2009					
taux d'élucidation/tous plaignants	7,60	4,82	10,37	14,90	6,68
taux d'élucidation/toutes victimes	3,52	1,69	2,32	9,04	1,41
2009-2010					
taux d'élucidation/tous plaignants	5,08	4,17	8,72	15,42	6,19
taux d'élucidation/toutes victimes	2,78	1,55	1,68	8,43	0,98
2010-2011					
taux d'élucidation/tous plaignants	11,16	6,60	4,90	13,51	4,52
taux d'élucidation/toutes victimes	5,87	2,20	1,12	8,70	0,68
2011-2012					
taux d'élucidation/tous plaignants	5,43	4,42	8,73	14,18	4,49
taux d'élucidation/toutes victimes	3,11	1,57	2,09	7,60	0,99

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

2. Comparaison entre enquêtes et données policières

La comparaison avec les *données policières* ne peut être menée dans la durée qu'avec l'agrégation « vols de et dans les véhicules » (tableau 182). Elle soulève, comme d'habitude, la difficulté due à la possible estimation excessive de la plainte dans les enquêtes antérieures aux deux dernières EPCV. Elle conduit à penser que le rapprochement entre incidence apparente et données policières est plus précoce qu'il ne semble. Le raccordement de l'estimé d'incidence pour 2005-06 et 2006-07 « efface » le pic peu convaincant de la dernière EPCV et se relie en douceur au reste de la série. Au total, on peut parler d'une tendance à la baisse au moins depuis le milieu des années 1990. Cette tendance peut s'expliquer par une efficacité accrue des mesures de protection installées par les constructeurs.

Quant au raccordement de l'incidence apparente et des données policières, il confirme la convergence des deux sources : leur écart s'explique seulement par la propension des victimes à la plainte. Autrement dit, depuis un certain temps déjà, il semble que la police enregistre plus systématiquement par procès-verbal les vols de, et dans, les véhicules qui lui sont signalés.

Tableau 182. Vols de et dans les véhicules : incidence, incidence apparente, données policières, en milliers, 1984-2012

		estimés d'incidence	estimés d'incidence apparente	statistiques policières
CESDIP	1984-85	3 263 [3 002-3 524]	2 616 [2 407-2 826]	1 990
	1984-85			1 918
	1986-87			1 783

		estimés d'incidence	estimés d'incidence apparente	statistiques policières
	1987-88			1 776
	1988-89			1 851
	1989-90			2 004
	1990-91			2 211
	1991-92			2 410
	1992-93			2 519
	1993-94			2 451
EPCV	1994-95	4 793 [4 480-5 106]	3 234 [3 023-3 445]	2 286
	1995-96	4 248 [3 963-4 534]	2 775 [2 589-2 961]	2 146
	1996-97	3 709 [3 439-3 979]	2 462 [2 283-2 641]	2 043
	1997-98	3 219 [2 961-3 477]	2 072 [1 906-2 239]	1 998
	1998-99	3 654 [3 382-3 926]	2 282 [2 112-2 452]	1 968
	1999-2000	3 272 [3 006-3 539]	2 080 [1 911-2 250]	1 935
	2000-01	3 615 [3 339-3 892]	2 394 [2 210-2 577]	2 006
	2001-02	3 161 [2 909-3 413]	1 965 [1 809-2 122]	2 020
	2002-03	2 962 [2 731-3 194]	1 933 [1 782-2 085]	1 847
	2003-04	3 063 [2 894-3 231]	1 435 [1 356-1 514]	1 627
CVS	2004-05	4 180 [3 972-4 387]	1 862 [1 769-1 955]	1 461
	2005-06	3 173 [3 020-3 327]	1 348 [1 282-1 413]	1 355
	2006-07	3 028 [2 876-3 179]	1 328 [1 261-1 394]	1 272
	2007-08	2 717 [2 570-2 864]	1 050 [993-1 107]	1 173
	2008-09	2 516 [2 374-2 658]	956 [902-1 010]	1 110
	2009-10	2 289 [2 156-2 421]	967 [911-1 022]	1 070
	2010-11	2 169 [2 040-2 299]	833 [783-883]	1 002
	2011-12	2 124 [1 987-2 261]	885 [828-942]	961

Sources : CESDIP, INSEE, ministère de l'Intérieur.

Champ : France métropolitaine

3. Les autres renvois

Il s'agit évidemment d'abord de l'assurance. Contrairement au cas du cambriolage, on ne demande pas ici aux enquêtés s'ils étaient assurés ; probablement les concepteurs ont-ils pensé au caractère obligatoire de l'assurance en matière de circulation ce qui constitue une erreur puisque seule l'assurance de la responsabilité envers les tiers est obligatoire, pas celle couvrant le vol, la destruction ou la dégradation.

Une grosse moitié des victimes produit une déclaration de sinistre en cas de vol de voiture ou de deux-roues à moteur. Mais, si l'on ne considère que les vols réalisés, les taux augmentent considérablement. Neuf fois sur dix les ménages victimes d'un vol de voiture font une déclaration de sinistre et c'est le cas pour plus des trois-quarts des victimes de vols de deux-roues à moteur.

Les taux tombent au tiers pour les vols dans/sur voiture et les dégradations ; les taux pour les vols dans/sur voiture réalisés n'étant pas significativement plus élevés, très probablement en raison des taux déjà très élevés de vols consommés (90% en moyenne). Ils sont autour du dixième pour les vols de vélo (tableau 183) et à peine plus importants dans le cadre exclusif des vols de vélo consommés.

Tableau 183. Atteintes aux véhicules ; déclaration de sinistre (en %), CVS

	vols de voiture		vols dans/sur voiture		destructions, dégradations de voiture	vols de deux-roues à moteur		vols de vélo	
	ensemble	réalisés	ensemble	réalisés		ensemble	réalisés	ensemble	réalisés
2005-06	53,07	89,50	38,76	39,01	32,86	54,07	73,79	14,25	18,73
2006-07	56,68	88,39	37,66	38,02	31,92	60,07	79,29	8,29	11,98
2007-08	49,80	87,30	34,83	34,47	28,37	62,45	81,03	8,66	12,66
2008-09	51,20	93,21	34,39	34,56	32,10	49,04	66,83	14,76	18,65
2009-10	53,00	91,08	38,86	38,11	29,49	53,53	72,01	9,30	11,43
2010-11	59,32	91,07	37,17	37,13	31,07	55,88	80,05	11,36	14,73
2011-12	57,54	90,09	34,87	36,02	31,68	53,00	75,48	11,21	15,50

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Parmi ceux qui ont eu recours à leur assurance, les victimes de vols de voiture se font rembourser assez généralement, les autres victimes un peu moins systématiquement, celles qui ont subi un vol de vélo le plus souvent pas (tableau 184).

Tableau 184. Atteintes aux véhicules, indemnisations : (en % des déclarations de sinistre), CVS

	vols de voiture	vols dans/sur voiture	destructions/ dégradations de voiture	vols de deux- roues à moteur	vols de vélo
2005-06	72,91	63,16	66,16	61,49	37,08
2006-07	82,50	68,54	71,03	61,54	18,18
2007-08	65,12	64,18	73,73	57,83	45,63
2008-09	71,92	69,06	71,70	60,43	35,82
2009-10	65,48	65,37	74,31	55,41	48,60
2010-11	70,72	72,08	78,01	61,29	24,40
2011-12	71,03	65,16	72,74	61,46	40,04

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Parmi ceux qui ont été effectivement indemnisés, les taux de satisfaction (tableau 185) envers l'assurance sont généralement élevés surtout quand on les compare aux jugements des plaignants sur l'utilité du dépôt de plainte (*supra* tableau 179).

Tableau 185. Atteintes aux véhicules : satisfaction envers l'assurance parmi les indemnisés (%), CVS

	vols de voiture	vols dans/sur voiture	dégradations/ destruc- tions de voiture	vols de deux- roues à moteur	vols de vélo
2005-06					
satisfaction	70,93	71,97	81,00	50,88	39,66
insatisfaction	28,16	28,03	18,65	49,12	60,35
ne sait pas	0,92	0,00	0,35	0,00	0,00
2006-07					
satisfaction	67,98	72,13	81,45	63,58	67,81
insatisfaction	32,01	27,72	17,54	32,83	32,19
ne sait pas	0,00	0,15	1,02	3,58	0,00
2007-08					
satisfaction	74,26	74,10	82,27	61,99	84,45
insatisfaction	25,74	24,41	16,66	38,01	15,56
ne sait pas	0,00	1,49	1,07	0,00	0,00
2008-09					
satisfaction	73,31	74,16	77,81	54,45	91,93
insatisfaction	26,00	23,81	22,19	40,65	8,08
ne sait pas	0,70	2,03	0,00	4,90	0,00
2009-10					
satisfaction	69,30	67,13	83,82	34,75	64,89
insatisfaction	30,52	32,19	15,85	65,26	35,10
ne sait pas	0,19	0,68	0,33	0,00	0,00
2010-11					
satisfaction	69,78	79,71	81,26	59,30	66,53
insatisfaction	28,86	19,75	17,81	40,70	33,48
ne sait pas	1,37	0,54	0,93	0,00	0,00
2011-12					
satisfaction	69,39	80,74	79,54	70,86	55,85
insatisfaction	30,62	18,56	20,46	29,13	35,14
ne sait pas	0,00	0,70	0,00	0,00	9,00

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Il ne faut pas oublier toutefois l'importance parmi ces victimes du défaut de déclaration de sinistre. Entre deux fois sur cinq et une fois sur deux, il est dû à l'absence de couverture (franchise, absence d'assurance en général ou pour la sorte particulière de dommages) ; la bénignité des dommages subis intervient deux fois sur cinq quand il s'agit d'une voiture, une fois sur trois pour un deux-roues (tableau 186).

Tableau 186. Atteintes aux véhicules : raisons de non déclaration (%), CVS

	vols de voiture	vols dans/sur voiture	dégradations/destructions de voiture	vols de deux-roues à moteur	vols de vélo
2005-06					
pas assez grave	38,24	45,25	39,83	28,98	31,53
pas couvert*	42,52	38,28	25,12	35,52	43,29
autres raisons**	19,24	16,47	35,05	35,50	25,19
2006-07					
pas assez grave	36,92	43,93	42,09	29,36	30,55
pas couvert*	46,48	38,49	21,40	53,98	44,51
autres raisons**	16,60	17,58	36,51	16,66	25,94
2007-08					
pas assez grave	32,85	52,22	42,38	40,02	33,12
pas couvert*	42,05	29,03	33,09	36,13	44,31
autres raisons**	25,10	18,74	24,53	23,81	22,57
2008-09					
pas assez grave	36,85	43,97	39,51	23,41	30,07
pas couvert*	47,86	36,62	36,75	46,68	40,89
autres raisons**	15,29	19,41	23,74	29,91	29,04
2009-10					
pas assez grave	38,91	47,29	39,33	24,19	35,60
pas couvert*	41,74	33,18	31,88	49,77	39,67
autres raisons**	19,35	19,54	28,79	26,04	24,73
2010-11					
pas assez grave	37,54	48,74	40,81	33,81	32,56
pas couvert*	42,91	31,73	35,35	47,22	38,10
autres raisons**	19,54	19,53	23,84	18,97	29,35
2011-12					
pas assez grave	38,10	42,57	39,64	23,77	25,82
pas couvert*	41,05	35,34	32,28	41,33	46,63
autres raisons**	20,85	22,10	28,08	34,90	27,54

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

* pas assuré, montant inférieur à la franchise, non couverture de ce type de dommage.

** pas le temps, pas pensé, etc.

L'on notera quelques renvois à la police municipale ou, un peu plus fréquemment à un élu, sans qu'il soit possible de supputer la consistance d'une telle démarche. On remarquera aussi l'importance relative des renvois à des interlocuteurs qui n'étaient pas venus à l'esprit des concepteurs (peut-être des garagistes) (tableau 187).

Tableau 187. Atteintes aux véhicules : signalement à un autre interlocuteur (en %), CVS

	vols de voiture	vols dans/sur voiture	dégradations/ destructions de voiture	vols de deux-roues à moteur	vols de vélo
2005-06					
police municipale	4,71	2,41	2,73	0,89	2,88
élu (maire, député, sénateur...)	6,22	5,69	5,01	1,61	3,47
propriétaire	3,27	2,14	2,36	2,72	5,47
autre interlocuteur	22,47	23,17	20,35	21,45	27,48

	vols de voiture	vols dans/sur voiture	dégradations/ destructions de voiture	vols de deux-roues à moteur	vols de vélo
2006-07					
police municipale	3,76	2,27	1,57	3,21	1,51
élu (maire, député, sénateur...)	6,00	3,07	4,27	1,13	4,35
propriétaire	4,35	3,46	2,93	3,82	5,93
autre interlocuteur	25,48	26,20	23,91	33,82	23,82
2007-08					
police municipale	3,42	2,92	2,89	5,42	1,82
élu (maire, député, sénateur...)	4,71	4,06	4,28	1,88	3,47
propriétaire	3,90	1,61	1,31	1,25	2,14
autre interlocuteur	29,17	25,75	22,33	27,27	24,88
2008-09					
police municipale	4,84	4,25	3,13	4,92	2,87
élu (maire, député, sénateur...)	4,76	3,31	4,22	2,96	4,20
autre interlocuteur	35,74	32,85	29,57	38,64	33,15
2009-10					
police municipale	5,13	3,63	2,06	3,63	2,76
élu (maire, député, sénateur...)	6,09	3,46	4,23	4,31	5,25
propriétaire	3,16	3,05	3,02	2,67	6,31
autre interlocuteur	35,07	37,18	32,70	28,27	38,61
2010-11					
police municipale	5,90	2,10	1,96	2,11	4,55
élu (maire, député, sénateur...)	7,50	3,33	3,93	4,61	3,13
propriétaire	3,40	2,16	2,67	19,11	5,68
autre interlocuteur	33,03	36,06	31,21	43,13	39,89
2011-12					
police municipale	5,95	2,74	1,54	3,45	5,07
élu (maire, député, sénateur...)	4,20	3,63	3,19	1,06	1,51
propriétaire	4,40	2,26	2,85	2,41	6,48
autre interlocuteur	34,28	37,94	34,84	29,71	31,67

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

On demande aussi aux victimes qui n'ont pas renvoyé à la police ou à la gendarmerie si elles ont signalé leur affaire... à la préfecture, à la police nationale ou à la gendarmerie ! Il s'en trouve quelques-unes pour répondre positivement. Une question concerne aussi le signalement à la justice mais les scores sont nuls à part quelques rares cas en cas de destruction/dégradation ou de vol de vélo.

IV. LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES

Comme pour les cambriolages, on s'intéressera seulement aux caractéristiques du ménage ou à celles de la personne de référence. On les comparera non pas à celles de l'ensemble de l'échantillon mais à celles des ménages équipés.

Tableau 188. Atteintes aux véhicules : niveau scolaire atteint par les personnes de référence du ménage (en %), CVS

	vols de voitures	vols dans/sur voiture	dégrad/ destruct voiture	ménages équipés	vols de 2 roues à moteur	ménages équipés	vols de vélo	ménages équipés
2005-2006								
sans diplôme à brevet	25,46	19,59	25,08	32,95	36,75	26,66	24,19	29,09
CAP-BEP	29,11	30,28	27,81	30,16	31,19	37,43	26,08	32,25
baccalauréat	13,35	13,87	12,93	11,89	10,79	12,28	8,75	12,12
bac+2	14,15	16,30	14,35	11,09	6,54	10,38	12,63	11,38

	vols de voitures	vols dans/sur voiture	dégrad/destruc voiture	ménages équipés	vols de 2 roues à moteur	ménages équipés	vols de vélo	ménages équipés
sup bac+2	17,93	19,98	19,84	13,91	14,73	13,25	28,35	15,16
2006-2007								
sans diplôme à brevet	23,08	21,50	22,64	31,96	28,70	24,59	19,42	28,36
CAP-BEP	30,82	28,07	29,33	29,58	33,08	36,17	24,64	30,94
baccalauréat	13,45	14,21	13,91	11,90	13,98	11,79	13,03	12,04
bac+2	14,79	17,41	15,25	12,04	12,84	13,10	14,29	12,72
sup bac+2	17,87	18,81	18,85	14,51	11,40	14,36	28,62	15,95
2007-2008								
sans diplôme à brevet	25,22	22,93	24,35	31,76	27,11	24,03	22,00	28,40
CAP-BEP	31,31	26,97	29,54	29,88	43,63	37,58	23,07	30,73
baccalauréat	13,45	11,85	13,65	11,91	11,15	11,80	13,06	12,19
bac+2	13,99	18,28	15,26	12,31	9,55	13,15	12,23	13,25
sup bac+2	16,03	19,97	17,19	14,13	8,56	13,44	29,64	15,43
2008-2009								
sans diplôme à brevet	25,96	22,83	22,29	32,52	22,86	24,30	22,21	27,84
CAP-BEP	29,30	28,49	29,45	30,10	37,06	38,33	27,48	31,80
baccalauréat	12,55	11,16	13,38	11,03	10,75	10,58	12,02	11,62
bac+2	15,98	16,37	15,62	12,37	14,58	13,76	14,55	13,34
sup bac+2	16,21	21,15	19,25	13,98	14,75	13,04	23,73	15,41
2009-2010								
sans diplôme à brevet	23,68	22,85	21,13	32,66	43,83	24,49	20,31	28,14
CAP-BEP	25,84	22,98	23,84	25,99	26,96	29,36	24,22	27,12
baccalauréat	20,01	18,02	19,01	15,23	11,33	17,60	15,05	16,02
bac+2	14,24	16,14	16,07	11,62	2,84	12,39	16,95	12,79
sup bac+2	16,23	20,02	19,94	14,50	15,04	16,16	23,47	15,93
2010-2011								
sans diplôme à brevet	21,08	20,91	24,95	31,86	31,57	24,35	23,70	27,39
CAP-BEP	23,73	22,14	24,38	25,74	23,92	30,82	23,65	26,84
baccalauréat	18,79	17,92	16,25	15,25	12,97	15,02	13,44	15,61
bac+2	14,82	15,23	14,04	11,81	13,32	14,77	10,25	13,09
sup bac+2	21,59	23,80	20,38	15,34	18,22	15,04	28,97	17,06
2011-2012								
sans diplôme à brevet	9,72	11,06	10,89	16,45	6,33	9,60	8,35	13,02
CAP-BEP	23,27	24,22	26,94	28,88	44,09	33,43	20,78	28,76
baccalauréat	24,52	21,71	19,54	18,95	15,56	21,18	20,61	19,52
bac+2	15,11	17,52	16,99	15,28	13,56	15,82	14,05	16,33
sup bac+2	27,38	25,49	25,64	20,45	20,45	19,97	36,21	22,36

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Les ménages victimes d'atteintes aux véhicules ont des personnes de référence qui sont plus diplômées que la moyenne des ménages équipés, à la seule exception des ménages victimes de vol d'un deux-roues à moteur qui sont, au contraire, moins diplômés que la moyenne (tableau 188).

Tableau 189. Atteintes aux véhicules : PCS des personnes de référence (en %), CVS

	vols de voitures	vols dans/sur voiture	dégrad/destruc voiture	ménages équipés	vols de 2 roues à moteur	ménages équipés	vols de vélo	ménages équipés
2005-2006								
agriculteurs	0,15	0,48	1,41	1,97	0,00	3,04	0,38	2,00
artis/commerc/chefs entr	4,12	4,74	4,80	4,85	12,39	8,71	3,14	4,90
cadr/prof intellect sup	11,31	16,38	17,20	11,93	11,22	12,80	22,65	13,73

	vols de voitures	vols dans/sur voiture	dégrad/ destruc voiture	ménages équipés	vols de 2 roues à moteur	ménages équipés	vols de vélo	ménages équipés
intermédiaires	21,45	22,19	19,68	16,25	16,49	22,01	16,48	18,60
employés	19,39	16,80	17,00	12,83	17,86	13,79	15,13	13,46
ouvriers	21,10	19,65	16,93	16,87	23,19	24,78	20,56	18,61
chômeurs	7,04	3,68	4,24	3,18	13,22	4,11	5,54	3,11
retraités	13,02	13,60	15,49	30,26	2,62	9,22	9,39	23,41
au foyer	0,54	0,46	0,56	0,50	0,00	0,28	0,64	0,55
étudiants	1,48	1,46	1,87	0,90	2,33	0,59	4,61	1,20
autres inactifs	0,40	0,55	0,82	0,45	0,69	0,68	1,47	0,41
2006-2007								
agriculteurs	1,10	0,82	1,22	1,50	1,51	2,47	0,66	1,79
artis/commerc/chefs entr	6,15	5,84	6,94	4,92	4,97	8,96	6,98	5,32
cadr/prof intellect sup	15,27	17,32	16,11	11,71	15,40	14,73	21,96	13,88
intermédiaires	20,85	22,27	21,07	17,17	18,70	22,05	22,72	19,31
employés	17,16	15,83	14,86	12,92	16,22	13,74	10,70	13,06
ouvriers	19,82	15,08	15,67	15,61	29,33	24,10	16,23	16,37
chômeurs	4,05	4,34	3,93	3,04	3,41	2,72	7,00	2,96
retraités	14,87	15,52	17,90	31,17	5,68	9,11	7,18	25,09
au foyer	0,26	1,12	0,68	0,58	0,97	0,54	2,05	0,64
étudiants	0,43	1,36	1,15	0,85	2,08	0,83	3,63	1,06
autres inactifs	0,05	0,50	0,48	0,52	1,73	0,73	0,88	0,51
2007-2008								
agriculteurs	1,00	0,82	0,59	1,51	0,00	2,57	1,44	1,70
artis/commerc/chefs entr	5,51	5,81	5,82	4,66	3,98	8,12	3,60	4,97
cadr/prof intellect sup	12,42	17,30	14,29	12,16	12,30	16,21	22,84	14,34
intermédiaires	23,52	22,74	21,70	17,02	24,76	20,89	20,22	19,48
employés	15,09	17,99	17,69	13,23	16,15	13,31	14,50	13,39
ouvriers	19,42	12,21	15,31	15,43	28,24	24,19	17,80	17,00
chômeurs	6,54	4,13	5,85	3,26	8,80	3,64	7,22	3,54
retraités	15,33	16,83	16,58	31,16	3,00	9,54	9,38	23,89
au foyer	0,09	0,47	0,25	0,46	0,00	0,36	0,44	0,44
étudiants	0,70	0,92	0,98	0,70	1,39	0,66	1,81	0,78
autres inactifs	0,39	0,77	0,92	0,41	1,38	0,52	0,75	0,48
2008-2009								
agriculteurs	0,61	0,92	0,82	1,41	2,57	2,46	1,71	1,42
artis/commerc/chefs entr	8,80	6,91	5,31	5,12	2,44	8,04	5,74	5,31
cadr/prof intellect sup	16,93	17,85	16,67	11,98	16,66	14,79	24,75	14,67
intermédiaires	16,28	18,79	18,19	15,27	11,67	21,11	16,28	17,28
employés	16,21	13,26	16,37	11,59	23,86	12,75	16,33	11,57
ouvriers	16,93	14,85	16,45	14,71	21,29	23,67	14,77	16,27
chômeurs	4,69	5,54	5,27	3,58	5,81	4,17	4,44	3,84
retraités	16,92	17,88	17,20	34,15	10,07	10,20	11,61	27,24
au foyer	0,42	0,84	0,86	0,66	0,80	0,67	1,54	0,55
étudiants	1,91	2,41	2,35	1,07	3,52	1,32	2,32	1,31
autres inactifs	0,30	0,73	0,50	0,46	1,31	0,82	0,53	0,54
2009-2010								
agriculteurs	0,00	0,74	0,31	1,29	0,73	1,31	0,17	1,20
artis/commerc/chefs entr	4,42	7,03	5,81	5,61	4,56	8,58	8,69	6,23
cadr/prof intellect sup	13,70	18,41	17,69	11,12	10,75	15,37	23,29	13,52
intermédiaires	21,77	20,17	20,54	16,11	17,49	22,51	16,37	18,36
employés	19,29	14,24	14,45	11,02	16,06	12,23	14,99	11,44
ouvriers	14,88	15,65	15,73	14,65	18,52	21,20	15,96	15,89
chômeurs	6,93	5,13	4,91	3,43	10,59	4,34	6,01	3,64
retraités	16,23	16,42	17,38	34,51	13,74	12,07	8,35	27,31
au foyer	0,70	0,29	0,32	0,51	2,38	0,55	1,56	0,57
étudiants	1,38	1,24	1,73	1,09	1,37	1,03	4,03	1,26

	vols de voitures	vols dans/sur voiture	dégrad/ destruc voiture	ménages équipés	vols de 2 roues à moteur	ménages équipés	vols de vélo	ménages équipés
autres inactifs	0,70	0,68	1,12	<i>0,67</i>	3,83	<i>0,81</i>	0,59	0,58
2010-2011								
agriculteurs	0,00	0,17	0,40	<i>1,49</i>	1,37	<i>1,20</i>	0,22	<i>1,55</i>
artis/commerc/chefs entr	6,12	6,40	6,75	<i>5,48</i>	5,40	<i>9,14</i>	8,06	<i>6,00</i>
cadre/prof intellect sup	16,76	19,90	15,76	<i>11,78</i>	11,19	<i>15,61</i>	20,63	<i>14,34</i>
intermédiaires	18,97	18,42	17,31	<i>16,07</i>	15,85	<i>20,14</i>	16,76	<i>18,22</i>
employés	15,92	15,80	13,30	<i>10,97</i>	19,37	<i>13,24</i>	12,78	<i>11,59</i>
ouvriers	15,52	14,38	16,11	<i>13,89</i>	24,58	<i>21,72</i>	16,50	<i>15,14</i>
chômeurs	4,43	6,39	7,22	<i>3,83</i>	11,53	<i>4,72</i>	7,28	<i>4,18</i>
retraités	18,19	16,51	20,91	<i>34,81</i>	7,21	<i>12,73</i>	12,56	<i>27,08</i>
au foyer	0,81	0,09	0,24	<i>0,36</i>	0,00	<i>0,37</i>	0,65	<i>0,47</i>
étudiants	1,43	1,36	0,76	<i>0,71</i>	3,50	<i>0,66</i>	3,11	<i>0,89</i>
autres inactifs	1,86	0,59	1,24	<i>0,59</i>	0,00	<i>0,47</i>	1,45	<i>0,54</i>
2011-2012								
agriculteurs	0,53	0,60	0,85	<i>1,41</i>	1,62	<i>2,15</i>	0,00	1,60
artis/commerc/chefs entr	6,09	6,07	4,09	<i>4,79</i>	4,46	<i>8,12</i>	5,31	5,37
cadre/prof intellect sup	20,63	19,10	18,54	<i>13,68</i>	21,92	<i>18,50</i>	24,84	<i>16,57</i>
intermédiaires	21,19	18,73	20,14	<i>15,73</i>	14,97	<i>21,17</i>	21,25	<i>18,21</i>
employés	14,19	14,52	15,72	<i>11,32</i>	19,64	<i>11,75</i>	12,04	<i>11,18</i>
ouvriers	15,20	14,90	15,62	<i>14,01</i>	18,93	<i>20,35</i>	14,56	<i>15,47</i>
chômeurs	4,43	5,92	5,61	<i>3,93</i>	12,68	<i>4,54</i>	5,15	<i>4,07</i>
retraités	16,02	16,56	17,18	<i>33,33</i>	2,31	<i>11,77</i>	8,92	<i>25,53</i>
au foyer	0,27	0,66	0,47	<i>0,45</i>	0,00	<i>0,34</i>	1,17	<i>0,46</i>
étudiants	1,17	2,64	1,21	<i>0,88</i>	1,39	<i>0,54</i>	5,44	<i>0,99</i>
autres inactifs	0,28	0,31	0,57	<i>0,47</i>	2,08	<i>0,77</i>	1,32	<i>0,55</i>

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Il est difficile d'interpréter des données ventilées en un si grand nombre de catégories socioprofessionnelles (tableau 189). Il semble toutefois que les ménages dont la personne de référence est un actif, le plus souvent salarié, sont les plus exposés aux atteintes aux véhicules. Il s'agit surtout des cadres, des intermédiaires, des employés, un peu moins des ouvriers. C'est aussi quelquefois le cas des entrepreneurs. Quant aux ménages de chômeurs, ils ne sont surexposés qu'aux vols de vélo.

Tableau 190. Atteintes aux véhicules : revenus des personnes de référence (en %), CVS

	vols de voitures	vols dans/sur voiture	dégrad/ destruc voiture	ménages équipés	vols de 2 roues à moteur	ménages équipés	vols de vélo	ménages équipés
2005-2006								
1 ^{er} quartile	20,57	15,05	19,50	<i>19,96</i>	23,06	<i>19,05</i>	25,02	<i>19,52</i>
2 ^e quartile	25,09	24,92	21,66	<i>25,14</i>	26,14	<i>24,60</i>	24,45	<i>24,76</i>
3 ^e quartile	26,60	30,35	28,83	<i>27,27</i>	24,35	<i>27,93</i>	21,79	<i>27,26</i>
4 ^e quartile	27,73	29,68	30,01	<i>27,62</i>	26,45	<i>28,42</i>	28,74	<i>28,46</i>
2006-2007								
1 ^{er} quartile	17,64	17,64	17,83	<i>20,13</i>	26,32	<i>19,63</i>	27,14	<i>19,94</i>
2 ^e quartile	26,55	26,55	23,24	<i>27,00</i>	29,67	<i>25,45</i>	21,86	<i>26,19</i>
3 ^e quartile	24,09	24,09	26,99	<i>25,00</i>	23,30	<i>25,66</i>	22,63	<i>25,35</i>
4 ^e quartile	31,71	31,71	31,95	<i>27,87</i>	20,71	<i>29,26</i>	28,37	<i>28,52</i>
2007-2008								
1 ^{er} quartile	20,73	18,85	21,23	<i>19,94</i>	24,91	<i>17,18</i>	28,14	<i>19,33</i>
2 ^e quartile	24,58	22,78	25,02	<i>24,92</i>	26,48	<i>24,10</i>	21,39	<i>24,39</i>
3 ^e quartile	27,05	28,10	27,09	<i>27,46</i>	29,14	<i>29,60</i>	23,62	<i>27,77</i>
4 ^e quartile	27,63	30,27	26,65	<i>27,68</i>	19,47	<i>29,12</i>	26,85	<i>28,50</i>

	vols de voitures	vols dans/sur voiture	dégrad/ destruc voiture	ménages équipés	vols de 2 roues à moteur	ménages équipés	vols de vélo	ménages équipés
2008-2009								
1 ^{er} quartile	22,82	22,13	22,95	20,92	32,68	20,78	29,26	21,10
2 ^e quartile	26,46	20,31	22,66	24,49	22,67	23,91	22,18	23,91
3 ^e quartile	23,76	25,07	27,02	26,78	21,93	27,78	24,60	26,95
4 ^e quartile	26,97	32,49	27,36	27,81	22,72	27,53	23,96	28,05
2009-2010								
1 ^{er} quartile	21,74	19,05	20,54	20,88	30,08	19,23	29,30	21,14
2 ^e quartile	25,99	23,07	21,44	24,30	24,96	23,17	21,66	23,83
3 ^e quartile	27,19	29,38	26,73	26,62	19,89	26,64	19,92	26,70
4 ^e quartile	25,08	28,50	31,30	28,19	25,07	30,96	29,11	28,33
2010-2011								
1 ^{er} quartile	15,90	22,24	23,54	21,26	30,33	21,41	31,64	21,18
2 ^e quartile	26,27	24,24	24,41	24,66	21,09	23,06	22,14	24,66
3 ^e quartile	29,88	28,44	24,87	26,77	28,22	25,90	21,28	26,24
4 ^e quartile	27,95	25,08	27,18	27,31	20,36	29,63	24,94	27,92
2011-2012								
2 ^e quartile	18,24	23,70	22,33	21,84	26,15	19,95	29,76	21,94
3 ^e quartile	23,45	24,69	22,49	24,37	29,35	22,69	17,51	22,98
4 ^e quartile	27,56	25,24	27,35	26,60	21,96	27,59	25,68	27,18
1 ^{er} quartile	30,75	26,37	27,83	27,19	22,55	29,78	27,06	27,90

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Les ménages victimes des atteintes aux voitures sont plutôt surreprésentés parmi ceux dont les revenus sont les plus élevés (3^e et 4^e quartiles) ; c'est plutôt l'inverse pour les ménages victimes de vols de deux-roues, notamment à moteur. Toutefois, ces surexpositions ne sont que modestement marquées (tableau 190).

Tableau 191. Atteintes aux véhicules : sortes de ménages, CVS

	vols de voitures	vols dans/sur voiture	dégrad/ destruc voiture	ménages équipés	vols de 2 roues à moteur	ménages équipés	vols de vélo	ménages équipés
2005-2006								
personnes seules	18,52	19,03	21,98	22,17	15,75	13,47	19,33	16,94
familles monoparentales	7,97	8,14	7,72	7,01	8,63	6,48	11,89	7,79
couples sans enfant	28,90	26,28	26,13	31,97	11,49	20,20	15,81	28,68
couples avec enfants	42,91	44,04	41,06	36,41	59,74	57,82	49,35	44,43
autres	1,71	2,51	3,11	2,43	4,39	2,04	3,62	2,15
2006-2007								
personnes seules	20,13	26,43	24,71	25,70	15,65	13,96	22,96	20,11
familles monoparentales	9,15	8,40	8,75	7,28	13,91	7,84	12,96	8,09
couples sans enfant	27,17	25,34	24,99	30,45	15,22	19,43	12,36	27,94
couples avec enfants	41,07	37,42	38,44	33,51	50,84	54,83	47,62	40,83
autres	2,48	2,42	3,11	3,06	4,37	3,94	4,10	3,03
2007-2008								
personnes seules	21,47	24,79	26,75	27,45	16,57	15,39	23,00	21,56
familles monoparentales	10,98	8,83	9,78	6,90	11,81	7,14	13,15	7,80
couples sans enfant	24,68	24,22	24,72	29,90	15,37	20,91	16,05	26,47
couples avec enfants	39,92	38,74	35,87	33,03	54,29	53,38	44,68	41,32
autres	2,96	3,42	2,88	2,73	1,96	3,17	3,13	2,85
2008-2009								
personnes seules	24,01	24,94	25,82	27,09	15,16	15,73	20,37	21,21
familles monoparentales	12,27	8,81	8,68	6,70	15,05	6,79	12,80	7,18

	vols de voitures	vols dans/sur voiture	dégrad/destruc voiture	ménages équipés	vols de 2 roues à moteur	ménages équipés	vols de vélo	ménages équipés
couples sans enfant	24,39	24,69	23,65	31,09	14,52	21,75	13,58	28,75
couples avec enfants	36,14	37,77	38,84	32,30	54,22	52,19	49,17	39,95
autres	3,19	3,79	3,02	2,83	1,05	3,54	4,08	2,91
2009-2010								
personnes seules	21,76	22,88	22,21	25,57	23,89	15,64	15,91	19,31
familles monoparentales	10,45	9,62	10,67	7,48	20,66	8,68	12,01	7,92
couples sans enfant	23,45	24,64	27,67	31,80	17,96	24,17	17,04	29,50
couples avec enfants	41,97	39,70	36,00	32,51	31,61	49,03	49,68	40,64
autres	2,36	3,15	3,45	2,64	5,89	2,47	5,37	2,62
2010-2011								
personnes seules	31,68	21,28	23,80	26,35	18,86	15,43	15,33	19,48
familles monoparentales	6,76	9,39	10,23	7,41	13,85	8,06	16,26	8,60
couples sans enfant	19,13	24,01	24,03	31,36	17,66	24,38	17,58	29,25
couples avec enfants	40,09	40,44	38,85	32,04	41,20	48,90	45,50	39,78
autres	2,35	4,88	3,10	2,84	8,42	3,23	5,34	2,89
2011-2012								
personnes seules	22,46	24,40	24,12	28,17	13,94	17,65	21,48	21,38
familles monoparentales	8,67	8,74	9,82	7,23	18,51	7,37	13,63	7,82
couples sans enfant	24,19	23,31	25,63	30,30	19,51	22,89	20,89	28,41
couples avec enfants	42,57	41,17	37,84	32,09	43,45	49,83	41,70	40,34
autres	2,11	2,38	2,59	2,21	4,60	2,26	2,31	2,04

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Les couples avec enfants figurent parmi les plus exposés à toutes les sortes d'atteintes aux véhicules. Les ménages d'une seule personne et les familles monoparentales viennent les rejoindre pour les vols de deux-roues (tableau 191).

Tableau 192. Atteintes aux véhicules : sortes d'environnement (en %), CVS

	vols de voitures	vols dans/sur voiture	dégrad/destruc voiture	ménages équipés	vols de 2 roues à moteur	ménages équipés	vols de vélo	ménages équipés
2005-2006								
maisons dispersées	6,34	9,02	7,88	18,46	15,50	21,82	7,17	19,21
maisons lotissement	45,45	43,73	44,24	48,16	30,73	49,17	35,66	52,74
immeubles ville	27,07	28,24	27,84	19,40	37,58	17,54	37,23	16,08
immeubles cité	13,22	11,82	13,14	8,39	8,78	6,46	12,93	6,94
habitat mixte	7,93	7,18	6,89	5,58	7,41	5,01	7,01	5,03
2006-2007								
maisons dispersées	7,74	7,74	9,62	17,67	8,90	22,34	6,69	18,84
maisons lotissement	42,27	42,27	42,05	48,00	42,55	51,35	35,03	52,39
immeubles ville	30,38	30,38	27,23	19,74	27,29	15,15	35,41	16,29
immeubles cité	12,52	12,52	12,50	8,41	8,99	5,30	11,26	6,61
habitat mixte	7,09	7,09	8,60	6,19	12,27	5,87	11,61	5,87
2007-2008								
maisons dispersées	9,76	10,94	10,45	18,28	11,07	20,88	2,67	18,92
maisons lotissement	43,98	41,95	43,31	48,08	33,58	53,12	37,80	52,43
immeubles ville	24,55	27,42	26,72	19,41	28,02	14,85	37,14	16,54
immeubles cité	14,35	13,34	11,16	8,66	15,35	5,93	12,73	6,98
habitat mixte	7,36	6,34	8,37	5,57	11,98	5,22	9,67	5,13
2008-2009								
maisons dispersées	10,84	9,51	11,45	20,98	7,19	26,52	6,82	22,15
maisons lotissement	43,47	39,25	40,06	45,59	28,29	47,13	41,03	49,61

	vols de voitures	vols dans/sur voiture	dégrad/ destruc voiture	ménages équipés	vols de 2 roues à moteur	ménages équipés	vols de vélo	ménages équipés
immeubles ville	29,26	32,25	29,29	20,01	38,26	16,01	32,50	16,80
immeubles cité	10,38	11,60	13,10	8,40	16,23	5,64	12,04	6,77
habitat mixte	6,06	7,39	6,10	5,01	10,03	4,70	7,60	4,66
2009-2010								
maisons dispersées	6,08	10,06	9,18	20,34	9,70	22,36	5,31	20,81
maisons lotissement	45,83	41,63	43,54	47,04	24,03	48,46	38,56	50,72
immeubles ville	22,58	25,84	26,03	18,07	42,98	17,39	34,39	15,94
immeubles cité	15,24	12,69	13,05	8,76	17,37	5,85	11,62	7,20
habitat mixte	10,26	9,78	8,20	5,80	5,93	5,94	10,12	5,33
2010-2011								
maisons dispersées	14,24	11,10	11,15	20,98	11,56	24,48	8,85	22,34
maisons lotissement	40,17	40,69	41,45	45,46	21,17	47,62	34,57	48,80
immeubles ville	26,72	28,02	26,61	19,61	30,63	17,47	29,41	16,91
immeubles cité	13,95	12,31	12,94	8,37	28,96	6,40	15,56	7,06
habitat mixte	4,91	7,88	7,84	5,57	7,68	4,03	11,61	4,89
2011-2012								
maisons dispersées	8,51	10,80	11,38	20,99	17,53	24,17	6,51	22,12
maisons lotissement	40,83	40,97	41,33	45,91	32,88	48,76	36,36	49,49
immeubles ville	24,94	25,82	26,78	19,50	32,25	16,89	36,13	16,49
immeubles cité	16,66	14,30	13,61	8,32	12,04	5,07	12,82	6,83
habitat mixte	9,05	8,11	6,90	5,28	5,30	5,12	8,18	5,07

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Si le pavillonnaire est suréquipé en véhicules, la surexposition au risque d'atteintes aux véhicules, quelle qu'en soit la sorte, est liée elle à l'habitat collectif urbain (tableau 192). Au reste, ce sont les ménages habitant un logement urbain typique, un appartement, qui sont largement surexposés à toutes les atteintes aux véhicules (tableau 193).

Tableau 193. Atteintes aux véhicules : sortes de logement (en %), CVS

	vols de voitures	vols dans/sur voiture	dégrad/ destruc voiture	ménages équipés	vols de 2 roues à moteur	ménages équipés	vols de vélo	ménages équipés
2005-2006								
maison	52,71	53,65	52,77	67,44	46,73	72,55	42,79	73,13
appartement	47,17	46,08	47,04	32,30	53,24	27,13	57,21	26,68
autre	0,12	0,27	0,19	0,26	0,00	0,32	0,00	0,19
2006-2007								
maison	51,52	49,00	53,58	66,74	54,29	74,67	43,26	72,50
appartement	48,48	50,73	46,13	33,05	45,71	25,16	56,63	27,34
autre	0,00	0,27	0,29	0,20	0,00	0,18	0,12	0,16
2007-2008								
maison	55,50	54,00	55,47	67,05	48,28	74,74	42,54	72,07
appartement	44,25	45,80	44,22	32,75	51,72	25,23	56,82	27,76
autre	0,25	0,20	0,31	0,20	0,00	0,03	0,65	0,17
2008-2009								
maison	54,80	49,86	52,27	67,01	36,23	74,32	47,91	72,35
appartement	45,20	49,97	47,67	32,74	63,31	25,66	52,09	27,54
autre	0,00	0,18	0,07	0,24	0,45	0,02	0,00	0,11
2009-2010								
maison	52,90	54,43	53,67	68,02	35,58	72,18	44,92	72,32
appartement	46,65	45,42	46,12	31,77	64,42	27,54	55,08	27,46
autre	0,45	0,16	0,21	0,21	0,00	0,29	0,00	0,22

	vols de voitures	vols dans/sur voiture	dégrad/ destruc voiture	ménages équipés	vols de 2 roues à moteur	ménages équipés	vols de vélo	ménages équipés
2010-2011								
maison	55,70	52,26	54,46	67,26	31,59	72,43	46,65	72,30
appartement	44,30	47,58	45,48	32,59	68,41	27,28	53,00	27,63
autre	0,00	0,17	0,06	0,15	0,00	0,29	0,34	0,07
2011-2012								
maison	53,61	53,87	54,44	67,63	50,18	73,35	45,37	72,40
appartement	46,02	46,13	45,47	32,14	49,82	26,40	53,93	27,32
autre	0,37	0,00	0,09	0,23	0,00	0,25	0,70	0,29

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

V. COMPARAISONS SELON LES ZONES

Tableau 194. Atteintes aux véhicules : répartition selon les zones régionales (en %), CVS

	vols de voitures	vols dans/sur voiture	dégrad/ destruc voiture	ménages équipés	vols de 2 roues à moteur	ménages équipés	vols de vélo	ménages équipés
2005-2006								
Île-de-France	19,89	26,38	23,12	15,67	28,91	14,46	27,10	14,43
Bassin parisien	15,29	14,28	14,92	17,48	14,67	17,83	11,56	19,42
Nord	6,53	6,25	8,64	6,23	3,18	4,53	5,00	6,33
Est	7,59	7,68	7,09	8,82	3,28	7,74	11,67	9,58
Ouest	11,02	10,99	13,30	15,81	15,32	16,79	9,50	17,42
Sud-ouest	8,79	9,11	8,33	11,68	14,46	11,78	14,78	11,80
Centre-Est	9,89	9,73	10,13	10,67	3,47	11,63	8,70	10,37
Méditerranée	21,00	15,57	14,47	13,64	16,70	15,25	11,69	10,65
2006-2007								
Île-de-France	25,46	25,45	20,40	15,77	17,33	12,14	24,15	14,23
Bassin parisien	13,64	12,26	14,92	17,92	16,92	17,89	14,11	19,15
Nord	6,12	5,28	7,36	5,90	4,53	4,96	5,80	6,36
Est	6,17	7,88	7,40	8,61	5,52	8,54	13,80	9,49
Ouest	11,01	13,21	13,28	14,85	11,29	14,10	10,92	16,77
Sud-ouest	8,74	7,89	9,96	12,17	18,43	14,72	13,21	12,53
Centre-Est	10,68	10,68	12,23	11,20	3,97	11,84	6,88	10,95
Méditerranée	18,18	17,36	14,46	13,59	22,01	15,80	11,13	10,52
2007-2008								
Île-de-France	24,19	25,19	20,13	15,73	22,71	14,75	20,54	14,69
Bassin parisien	13,38	12,60	15,36	18,04	10,72	17,13	12,92	19,38
Nord	7,66	6,38	8,82	6,03	6,14	5,47	7,49	6,61
Est	8,11	7,00	8,98	8,19	10,32	8,31	13,66	8,88
Ouest	11,63	12,50	13,28	15,37	12,94	16,17	12,69	16,59
Sud-ouest	9,89	11,05	10,82	12,19	10,19	10,91	10,07	11,89
Centre-Est	9,58	9,93	9,52	10,88	7,28	11,67	11,19	10,46
Méditerranée	15,57	15,35	13,08	13,56	19,69	15,60	11,44	11,49
2008-2009								
Île-de-France	22,18	23,26	19,92	15,27	26,57	13,43	20,76	14,17
Bassin parisien	15,79	13,75	17,01	18,00	15,33	18,35	13,69	19,48
Nord	8,83	6,98	7,89	5,97	1,53	4,72	10,10	6,36
Est	4,70	5,88	7,40	8,04	4,13	7,57	8,02	8,62
Ouest	10,21	10,96	12,88	15,07	5,90	15,39	15,45	16,94
Sud-ouest	6,79	10,65	10,75	12,33	9,81	13,81	10,36	12,21
Centre-Est	12,66	10,13	11,58	13,12	10,82	14,11	10,12	12,51
Méditerranée	18,85	18,38	12,57	12,20	25,92	12,61	11,51	9,70
2009-2010								

	vols de voitures	vols dans/sur voiture	dégrad/destruc voiture	ménages équipés	vols de 2 roues à moteur	ménages équipés	vols de vélo	ménages équipés
Île-de-France	23,63	22,12	20,21	15,14	24,58	15,90	25,31	14,87
Bassin parisien	12,15	13,02	14,99	17,89	10,28	17,58	13,91	18,86
Nord	9,53	7,92	9,42	6,40	3,04	4,93	7,18	6,66
Est	4,67	7,62	6,26	7,88	2,41	5,66	7,37	8,35
Ouest	8,38	9,84	12,76	14,90	14,61	14,84	11,37	16,33
Sud-ouest	9,64	12,16	9,50	12,32	9,68	13,14	11,98	12,26
Centre-Est	12,04	12,36	11,40	12,68	7,60	12,84	10,31	12,07
Méditerranée	19,97	14,97	15,45	12,79	27,80	15,11	12,56	10,59
2010-2011								
Île-de-France	27,04	25,75	18,27	15,32	18,22	13,45	23,11	14,89
Bassin parisien	18,17	14,61	16,32	17,79	13,79	16,64	9,68	19,31
Nord	8,82	9,32	9,17	6,38	7,90	6,72	8,04	6,45
Est	5,44	6,60	8,70	7,95	9,42	7,71	9,97	8,59
Ouest	10,92	10,01	12,63	14,97	10,29	14,84	12,37	16,44
Sud-ouest	7,19	9,51	9,07	11,95	10,23	12,29	11,17	11,63
Centre-Est	8,35	13,05	12,46	13,15	12,10	13,42	16,42	12,81
Méditerranée	14,07	11,14	13,37	12,49	18,05	14,92	9,23	9,88
2011-2012								
Île-de-France	20,93	19,28	22,28	15,47	31,04	13,97	17,89	14,82
Bassin parisien	16,00	13,90	15,63	17,31	10,88	16,11	13,14	18,42
Nord	7,35	9,34	7,66	6,52	8,86	6,68	7,78	6,92
Est	5,15	6,11	7,97	7,95	4,63	6,49	11,45	8,86
Ouest	8,27	9,47	10,93	14,82	16,09	13,97	12,85	16,05
Sud-ouest	13,08	10,69	10,11	12,24	6,27	14,20	12,94	12,41
Centre-Est	12,25	13,01	12,35	13,34	4,80	14,61	12,65	12,86
Méditerranée	16,97	18,20	13,07	12,37	17,42	13,96	11,29	9,65

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Ce sont les ménages franciliens qui sont surexposés à toutes les atteintes aux véhicules, quelquefois rejoints par ceux du sud-est, du moins quand il s'agit des voitures (tableau 194).

Quelle que soit la sorte d'atteinte aux véhicules, ce sont systématiquement les ménages habitant les grands centres urbains (plus de 100 000 habitants) qui se trouvent surexposés (tableau 195).

Tableau 195. Atteintes aux véhicules : répartition par taille d'unité urbaine (en %), CVS

	vols de voitures	vols dans/sur voiture	dégrad/destruc voiture	ménages équipés	vols de 2 roues à moteur	ménages équipés	vols de vélo	ménages équipés
2005-2006								
commune rurale	13,59	16,26	13,90	27,33	20,20	30,93	9,22	29,47
UU < 20 000 hab.	19,00	14,00	14,06	17,74	8,55	16,37	12,23	18,89
20 000 < UU < 100 000 hab.	11,74	11,98	14,98	13,17	7,69	13,50	12,90	12,77
UU > 100 000 hab.	40,45	36,41	36,93	28,57	35,71	27,25	41,62	26,90
Paris	15,22	21,35	20,13	13,19	27,85	11,96	24,03	11,96
2006-2007								
commune rurale	17,27	14,23	14,44	26,63	15,74	31,33	8,14	29,25
UU < 20 000 hab.	14,22	13,93	15,14	18,24	16,61	19,21	12,25	19,36
20 000 < UU < 100 000 hab.	11,47	12,44	14,38	13,20	19,24	12,66	11,99	12,48
UU > 100 000 hab.	35,02	36,37	37,84	28,30	33,96	26,83	45,09	26,76
Paris	22,02	23,02	18,21	13,64	14,45	9,97	22,53	12,15
2007-2008								
commune rurale	13,93	14,99	15,95	27,16	9,55	31,90	4,43	29,26
UU < 20 000 hab.	19,60	15,08	16,96	18,12	26,96	20,61	14,92	19,32
20 000 < UU < 100 000 hab.	13,86	12,66	14,07	13,22	9,14	10,88	12,26	12,75

	vols de voitures	vols dans/sur voiture	dégrad/ destruc voiture	ménages équipés	vols de 2 roues à moteur	ménages équipés	vols de vélo	ménages équipés
UU > 100 000 hab.	31,58	35,42	34,71	28,21	35,78	24,28	49,39	26,59
Paris	21,02	21,85	18,31	13,29	18,58	12,32	19,00	12,09
2008-2009								
commune rurale	12,78	15,30	15,89	27,36	10,90	33,31	11,94	29,78
UU < 20 000 hab.	13,73	14,21	13,68	18,02	11,95	18,02	12,08	18,91
20 000 < UU < 100 000 hab.	15,42	12,65	13,95	13,75	12,70	11,72	12,83	13,05
UU > 100 000 hab.	38,17	37,56	38,06	27,56	39,99	25,01	44,61	26,17
Paris	19,89	20,29	18,42	13,31	24,45	11,93	18,54	12,09
2009-2010								
commune rurale	11,33	12,34	13,94	27,90	12,98	30,65	7,45	29,72
UU < 20 000 hab.	15,05	14,24	13,99	17,24	8,87	17,20	15,96	18,49
20 000 < UU < 100 000 hab.	11,18	14,21	14,33	13,41	19,21	11,88	11,67	11,99
UU > 100 000 hab.	42,84	38,68	39,94	28,09	40,03	26,83	40,44	26,87
Paris	19,60	20,53	17,79	13,37	18,92	13,45	24,48	12,92
2010-2011								
commune rurale	10,28	11,71	12,66	25,19	6,60	28,12	5,84	26,89
UU < 20 000 hab.	11,51	11,30	14,07	17,57	7,79	18,30	14,52	18,89
20 000 < UU < 100 000 hab.	13,69	13,03	15,22	13,06	14,71	12,40	11,74	12,56
UU > 100 000 hab.	40,10	40,00	41,69	30,70	52,69	29,41	46,05	28,81
Paris	24,43	23,96	16,36	13,48	18,22	11,77	21,85	12,85
2011-2012								
commune rurale	11,29	12,49	13,86	24,54	17,82	28,19	6,29	26,12
UU < 20 000 hab.	12,62	14,44	13,73	17,79	11,52	15,81	11,03	18,39
20 000 < UU < 100 000 hab.	10,30	10,35	12,57	13,01	5,95	13,23	11,91	13,04
UU > 100 000 hab.	47,51	45,04	39,57	30,95	35,94	30,66	53,97	29,53
Paris	18,28	17,67	20,27	13,71	28,76	12,11	16,81	12,92

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Si le fait d'habiter en ZUS ne se traduit pas toujours par une surexposition au risque de victimation, c'est cependant manifestement le cas pour les atteintes aux véhicules quelle qu'en soit la sorte : elles apparaissent – ce n'est pas nouveau – comme la victimation-type de cette sorte de zone urbaine (tableau 196).

Tableau 196. Atteintes aux véhicules : habitat en ZUS (en %), CVS

	vols de voitures	vols dans/sur voiture	dégrad/ destruc voiture	ménages équipés	vols de 2 roues à moteur	ménages équipés	vols de vélo	ménages équipés
2005-2006								
ZUS	7,61	7,15	8,29	5,02	6,60	3,66	8,96	4,04
2006-2007								
ZUS	6,69	7,57	7,40	4,83	6,12	3,43	7,06	4,08
2007-2008								
ZUS	8,45	6,75	7,15	5,03	9,40	3,16	8,58	4,05
2008-2009								
ZUS	6,55	5,18	6,06	4,18	9,07	2,77	7,25	3,51
2009-2010								
ZUS	8,96	7,29	7,11	4,72	9,60	3,22	7,60	4,03
2010-2011								
ZUS	8,53	7,02	8,49	4,47	8,72	3,13	8,09	4,00
2011-2012								
ZUS	7,51	4,71	6,01	4,67	8,90	3,16	5,20	3,71

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

VI. LES ATTEINTES AUX VÉHICULES : PROFILS DE VICTIMES ET DE VICTIMATIONS

1. Vols de voiture

Pour tenter d'aller plus loin, il faut passer à une analyse multivariée. On commence par procéder à une analyse des correspondances multiples où sont placées en variables actives celles qui décrivent le contexte de la victimation :

- le pays de naissance, la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage, la région d'habitation, le niveau de vie du ménage, le statut d'occupation du logement, la strate d'unité urbaine, le type de logement, le type de ménage, le plus haut niveau de diplôme atteint par la personne de référence, la vie en ZUS, le groupe du cadre de vie et de l'insécurité ;

ainsi que les variables qui décrivent la victimation elle-même :

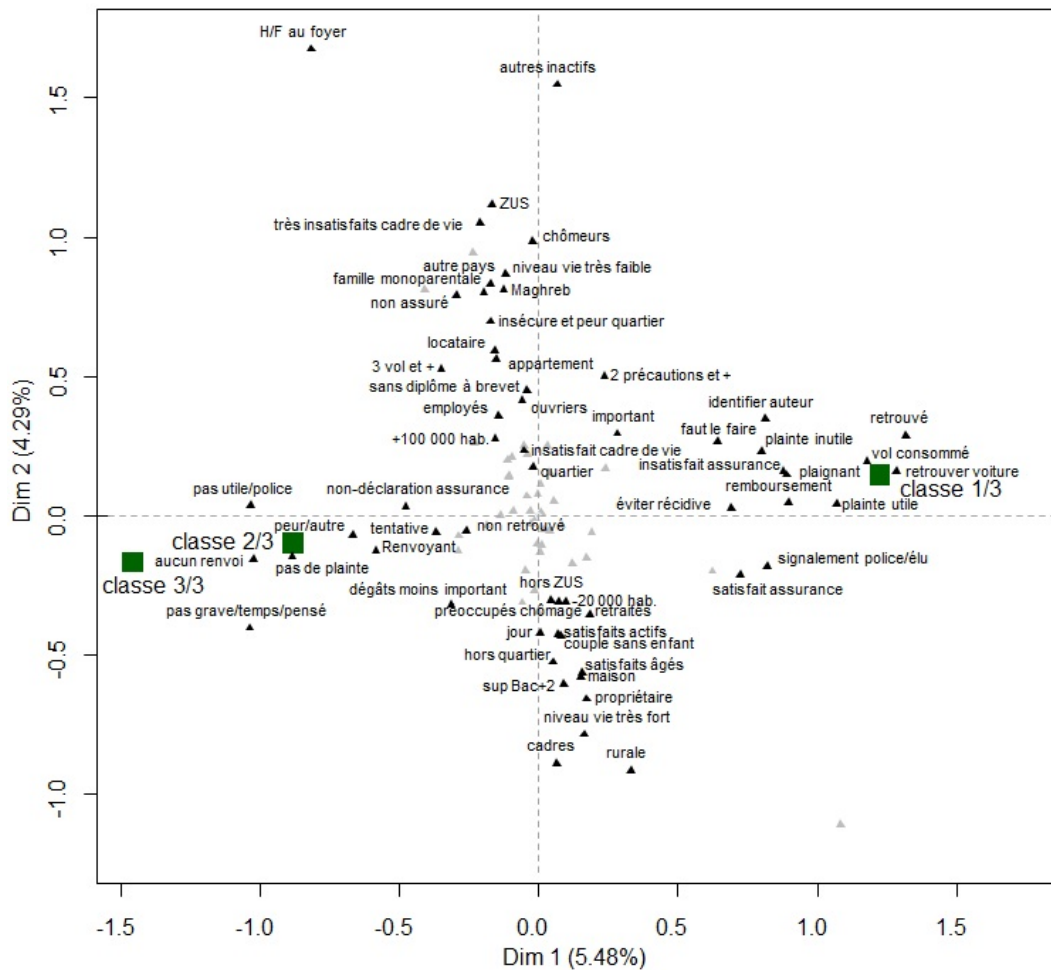
- le nombre de vols de voiture, les précautions prises contre le vol, le renvoi à la police (ou gendarmerie), la consommation du vol ou sa simple tentative, sa localisation, le vol dans le quartier de la victime, le moment de la journée, la récupération de la voiture, les dommages subis par la voiture, le fait d'avoir vu le ou les auteurs, la connaissance d'au moins un des auteurs, les raisons de non-renvoi et de plainte, le signalement du vol de voiture à d'autres interlocuteurs, l'utilité du dépôt de plainte, la satisfaction envers l'assurance (déclaration/ satisfaction).

Soit, en tout, 27 variables.

Les ACM effectuées enquête par enquête mettant en évidence des résultats assez similaires pour chaque année, nous travaillons sur l'empilement des six enquêtes CVS, soit 2 660 ménages victimes.

Le premier plan factoriel, représenté par la figure 84, explique 9,77% de la variance. Étant donné le nombre de variables et de modalités observées, ce pourcentage est plutôt bon. Les variables raisons du renvoi (22%), renvoi (21%) et utilité de la plainte (20%) contribuent le plus à la construction du premier axe factoriel. Pour le second axe factoriel, ce sont les variables type occupation du logement (12%), niveau de vie (12%) et habitats en ZUS (11%). On voit dès lors se dessiner une répartition des ménages victimes en fonction d'une part des types de renvois effectués après l'incident et d'autre part de leur niveau de vie.

Figure 84. Vols de voiture : ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie



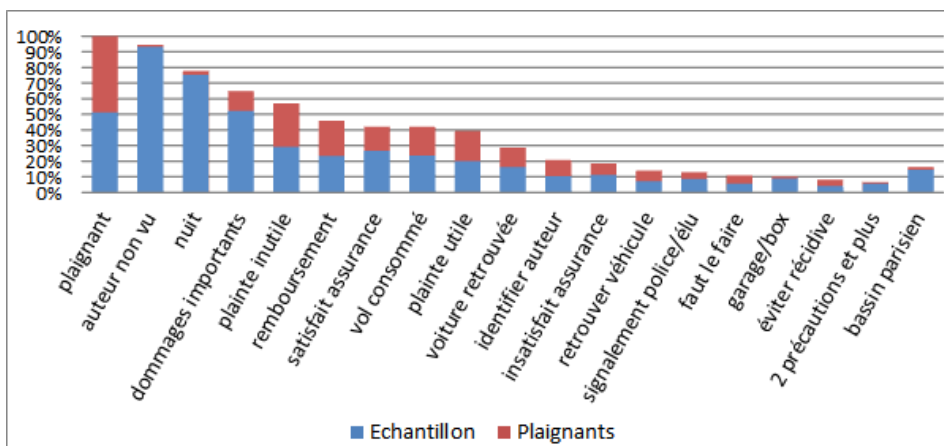
Sur ce graphique sont présentes les variables qui expliquent 60 % de la contribution de ces deux axes.

Un 1^{er} facteur (5,48% de la variance) oppose un signalement d'envergure avec dépôt de plainte, déclaration de sinistre et renvoi à un autre interlocuteur (police municipale ou élu) à un renvoi plus timide auprès de la police ou gendarmerie, mais sans dépôt de plainte et sans déclaration à l'assurance, voire une absence de tout renvoi. Au côté de la plainte sont associées des variables comme la réussite d'un unique vol, mais aussi la récupération ultérieure du véhicule volé ainsi que des dommages jugés importants. La démarche de renvoi est ici principalement motivée par la volonté de retrouver la voiture volée. De l'autre côté, l'absence de gravité associée à des vols non aboutis et à répétition ou l'inutilité du renvoi et l'absence d'assurance colorent l'abstention.

Un 2^{ème} facteur (5,34 %) oppose une vie rurale ou provinciale confortable, avec un vol ayant eu lieu en dehors de l'espace de vie, par un auteur inconnu, à une vie urbaine plus difficile, touchée par une pluralité d'atteintes au sein du quartier d'habitation et généralement commise par un auteur connu. Au côté de la plainte sont associées des variables comme le fait d'être propriétaire, d'habiter une maison et pas un appartement, un niveau de vie élevé (4^e quartile), un jugement positif sur son cadre de vie, tout de même une préoccupation pour l'insécurité et la délinquance en plus de la préoccupation pour le chômage mais aucune peur. De l'autre côté contribuent le fait d'être locataire d'un appartement, dans une zone urbaine sensible, de plus bas niveaux de vie (1^{er} au 3^e quartile), un jugement sévère sur son cadre de vie ainsi que la peur dans le quartier et le sentiment d'insécurité.

La 1^{ère} classe regroupe la moitié (51,09%) des ménages victime d'un vol de voiture.

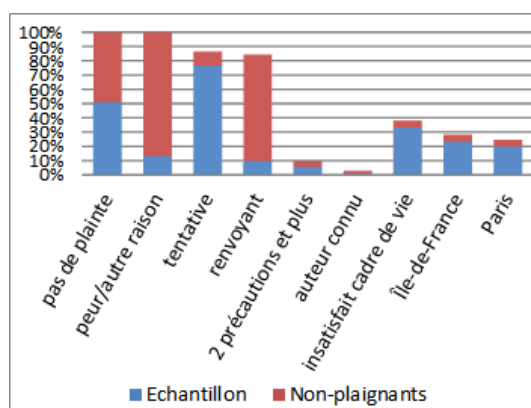
Figure 86. Victimes de vols de voitures : catégories descriptives de la première classe : enquêtes 2005-06 à 2011-12 cumulées



Il s'agit exclusivement de *plaignants qui ont généralement souscrit une déclaration de sinistre*. Plus que proportionnellement, le vol a réussi ; il s'est essentiellement déroulé de nuit, à l'abri des regards et a entraîné des dommages marqués. Presque deux fois plus qu'en moyenne la démarche de renvoi est motivée par la recherche d'un remboursement, une volonté d'identifier l'auteur du vol et de retrouver le véhicule. Des raisons plus civiques, telles que « il faut le faire » ou pour « éviter la récidive » sont aussi avancées un peu plus souvent dans cette classe que sur l'ensemble de la population. La plainte n'est pas une perte de temps ici puisque les plaignants sont deux fois plus nombreux qu'en moyenne à la juger utile et le véhicule est également retrouvé plus que proportionnellement.

La 2^{ème} classe est la plus petite, puisqu'elle regroupe seulement le dixième (11,62%) des ménages victimes.

Figure 87. Victimes de vols de voitures : catégories descriptives de la deuxième classe : enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées

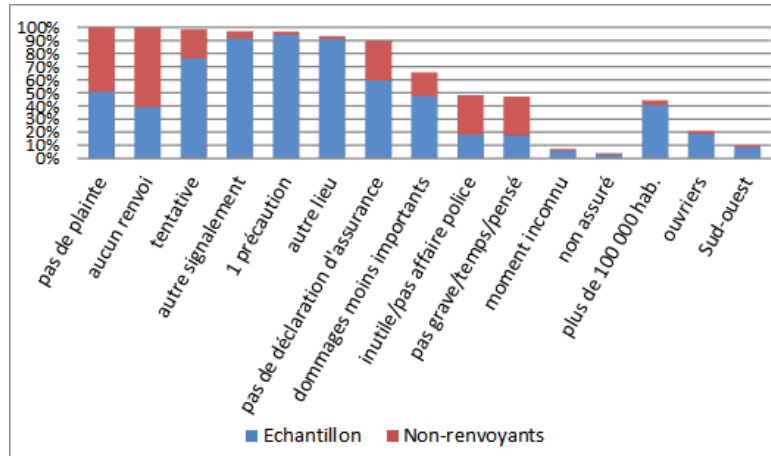


Cette classe se caractérise par une réaction assez peu marquée – il y a bien une forte mobilisation de renvoi mais ce dernier n'est suivi d'aucun dépôt de plainte – essentiellement pour des tentatives. L'ensemble des ménages de la classe déclarent ne pas avoir déposé plainte par peur des représailles, soit huit fois plus qu'en moyenne. Bien que cette classe soit finalement très peu nombreuse, on n'est pas étonné de constater que ces ménages victimes connaissent l'auteur du vol presque trois fois plus souvent que sur l'ensemble de la population.

En fait, cette classe isole la petite minorité des *renvoyants qui ne vont pas jusqu'à formaliser une plainte* pour une raison très typique mais rare. Elle évoque une situation particulière où la victimation s'inscrit dans un rapport de proximité tendu.

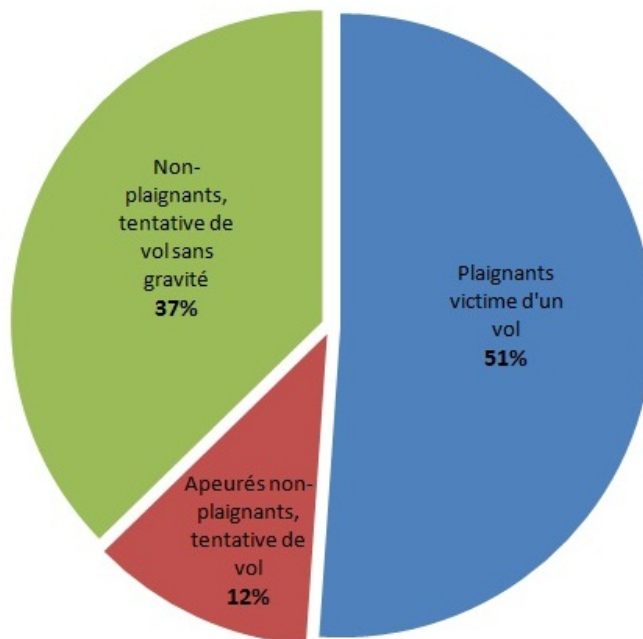
La 3^{ème} classe réunit les deux cinquièmes restant des ménages volés (37,29%).

Figure 88. Victimes de vols de voiture : catégories descriptives de la troisième classe, enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



Il s'agit de *non-renvoyants pour de simples tentatives de vols* de voiture. Les ménages de cette classe ne sont pas pour autant inactifs dans la mesure où la quasi-totalité d'entre eux a opté pour un signalement à un autre interlocuteur (propriétaire ou autres en dehors de la police ou gendarmerie), excluant toutefois les assureurs. Plus que proportionnellement, c'est le manque de gravité qui semble influencer la décision de non-renvoi, d'autant que les victimes ne se sentent pas forcément directement en danger s'agissant plus de neuf fois sur dix d'un incident en dehors de la zone de résidence.

Figure 89. Profils de victimes de vols de voiture, enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



Au total, cette typologie se borne à opposer les **plaignants pour vol consommé** et **non-plaignants ou non-renvoyants pour tentative**, sans réellement permettre de discerner des profils

différents d'un côté comme de l'autre, en dehors d'une certaine **peur restreignant l'ampleur des réactions**. Elle témoigne essentiellement du caractère résolument fonctionnel des réactions des ménages victimes à ce type de dommage, sauf justement pour les 12% d'apeurés impliqués personnellement dans l'atteinte.

2. *Vols dans/sur voiture*

On utilise la même procédure.

Les variables actives utilisées dans les ACM comprennent :

- le pays de naissance, la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage, la région d'habitation, le niveau de vie du ménage, le statut d'occupation du logement, la strate d'unité urbaine, le type de logement, le type de ménage, le plus haut niveau de diplôme atteint par la personne de référence, la vie en ZUS, le groupe du cadre de vie et de l'insécurité ;

ainsi que :

- le nombre d'objets volés dans ou sur une voiture, le renvoi à la police (ou gendarmerie), la nature du vol, sa localisation et s'il a eu lieu dans le quartier d'habitation, le moment de la journée, les dommages subis par la voiture, le fait d'avoir vu le ou les auteurs, la connaissance d'au moins un des auteurs, les raisons de non-renvoi et de plainte, le signalement du vol à d'autres interlocuteurs, l'utilité du dépôt de plainte, la satisfaction envers l'assurance (déclaration/ satisfaction).

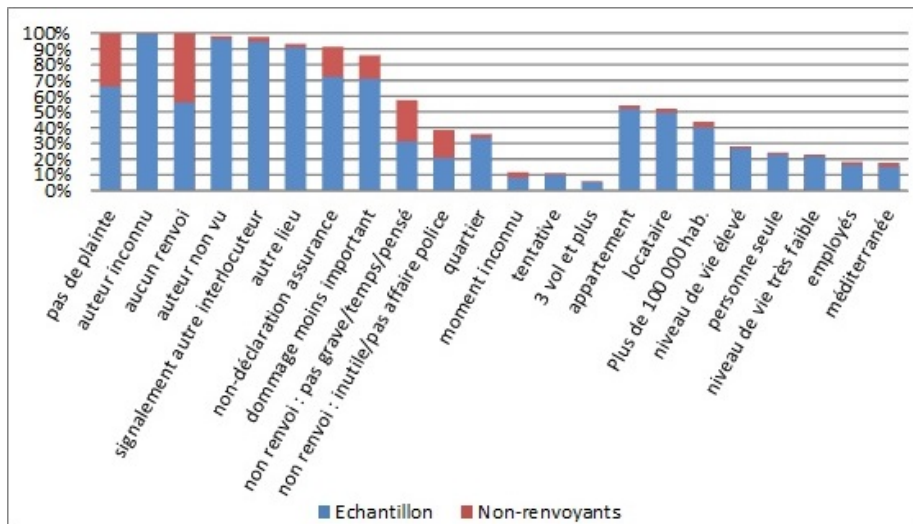
Soit un total de 25 variables.

Les ACM effectuées enquête par enquête mettant en évidence des résultats similaires pour chaque année, nous travaillons sur l'empilement des six enquêtes CVS, soit 5 505 ménages victimes.

D'après le premier plan factoriel, représenté par la figure 90, les variables raisons du renvoi (25% de la variance), renvoi (25%) et utilité de la plainte (24%) contribuent le plus à la construction du premier axe factoriel. Pour le second axe factoriel, ce sont les variables type de logement (13%), appréciation du cadre de vie (12%) et type d'occupation du logement (12%). On voit dès lors se dessiner une répartition des ménages victimes en fonction d'une part des types de renvois effectués après l'incident et d'autre part de leur environnement de vie.

À elle seule, la 1^{ère} classe regroupe plus de la moitié (53,93%) des ménages qui se sont déclarés victimes de vol à la roulotte. *S'abstenant de tout renvoi à la police comme de toute déclaration à l'assurance*, ils se caractérisent par la faiblesse des dommages subis.

Figure 91. Vols dans/sur voiture : catégories descriptives de la première classe, enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées

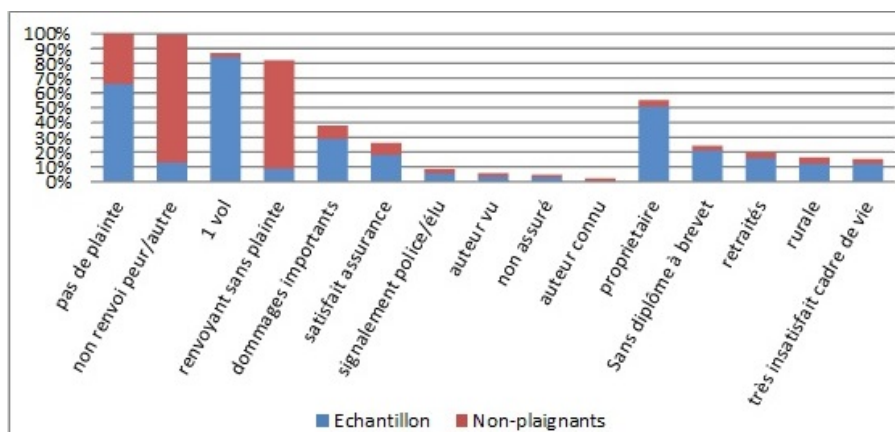


Plus souvent qu'en moyenne, le manque de gravité mais aussi l'inutilité de la démarche sont les principales raisons de non-renvoi à la police ou à la gendarmerie. Les ménages victimes ne sont toutefois pas complètement passifs. En effet, près de 98% d'entre eux signalent tout de même l'incident à un autre interlocuteur (justice, propriétaire, autre), excluant la police ou un élu.

Leur cadre de vie est plus souvent urbain (surreprésentation des ménages habitant des unités urbaines de plus de 100 000 habitants), mais pas francilien. On notera une surreprésentation des locataires d'appartements, ce qui incline à penser à des milieux populaires urbains.

La 2^{ème} classe est petite (10,83%). Ce sont les ménages qui ont *averti la police puis omis de déposer plainte*.

Figure 92. Vols dans/sur voiture : catégories descriptives de la deuxième classe, enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



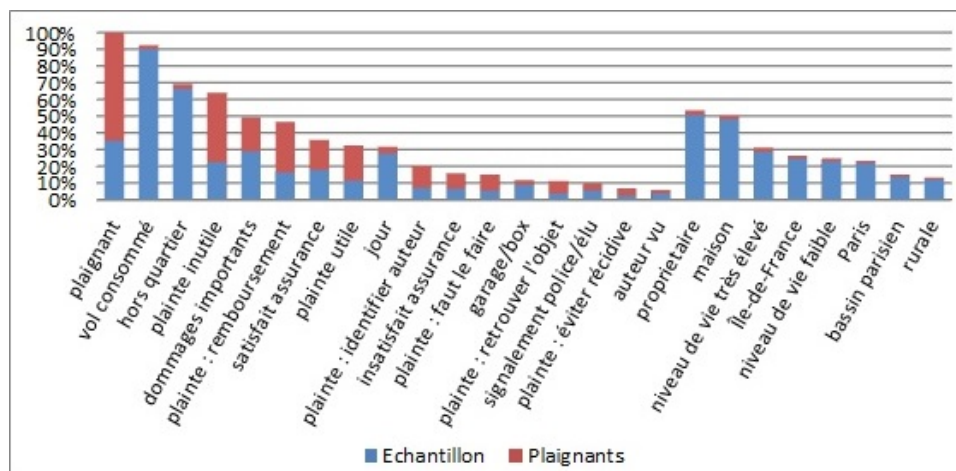
En revanche, le recours à l'assurance y est surreprésenté, d'ailleurs il semble donner satisfaction. La quasi-totalité (99%) des ménages victimes renonce au dépôt de plainte par peur de représailles. Les victimes sont en effet dans une situation de vol unique mais ayant entraîné d'importants dommages,

commis plus souvent qu'en moyenne en présence de la victime (qui a vu l'auteur) et par un auteur connu.

On notera que les personnes de référence y sont plus souvent que dans l'ensemble des ménages victimes de vol à la roulotte des retraités, propriétaires dans un peu plus de la moitié des cas. Autrement dit, cette petite minorité, plutôt privilégiée, préfère opter pour d'autres recours institutionnels que le dépôt de plainte et s'en trouve bien.

Enfin, la 3^{ème} et dernière **classe** – un gros tiers (35,24 %) – regroupe les plaignants qui ont aussi souscrit une déclaration de *sinistre* et, plus souvent qu'en moyenne, font encore appel à la police municipale ou à un élu.

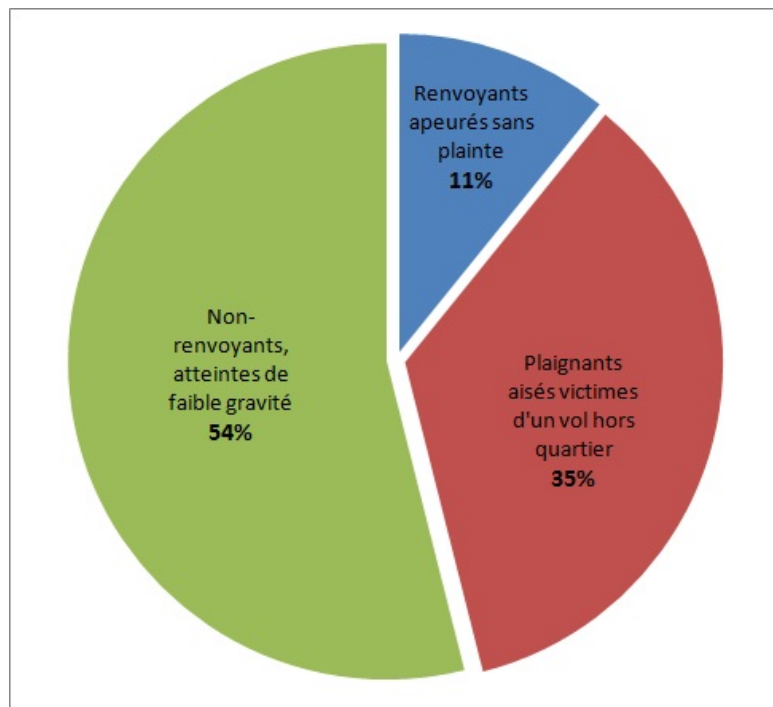
Figure 93. Vols dans/sur voiture : catégories descriptives de la deuxième classe, enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



Le vol est plus souvent consommé qu'en moyenne et se déroule, de jour, en dehors du quartier d'habitation du ménage victime. Les dommages sont considérés comme importants et les plaignants cherchent principalement à se faire rembourser. Malgré tout, la majorité de ces plaignants – soit trois fois plus souvent qu'en moyenne – considère que leur plainte n'a pas été utile.

Quelques indices – surreprésentation des ménages propriétaires de maison en milieu rural et dans le bassin parisien – semblent indiquer qu'il s'agirait essentiellement de ménages habitant des milieux faiblement urbanisés... c'est peut-être, combiné avec la gravité attribuée aux dommages, la raison de cette forte mobilisation de tous les recours possibles. On notera une légère surreprésentation des parisiens qui représente un petit quart de la classe.

Figure 94. Profils de victimes de vols dans/sur voiture : enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées

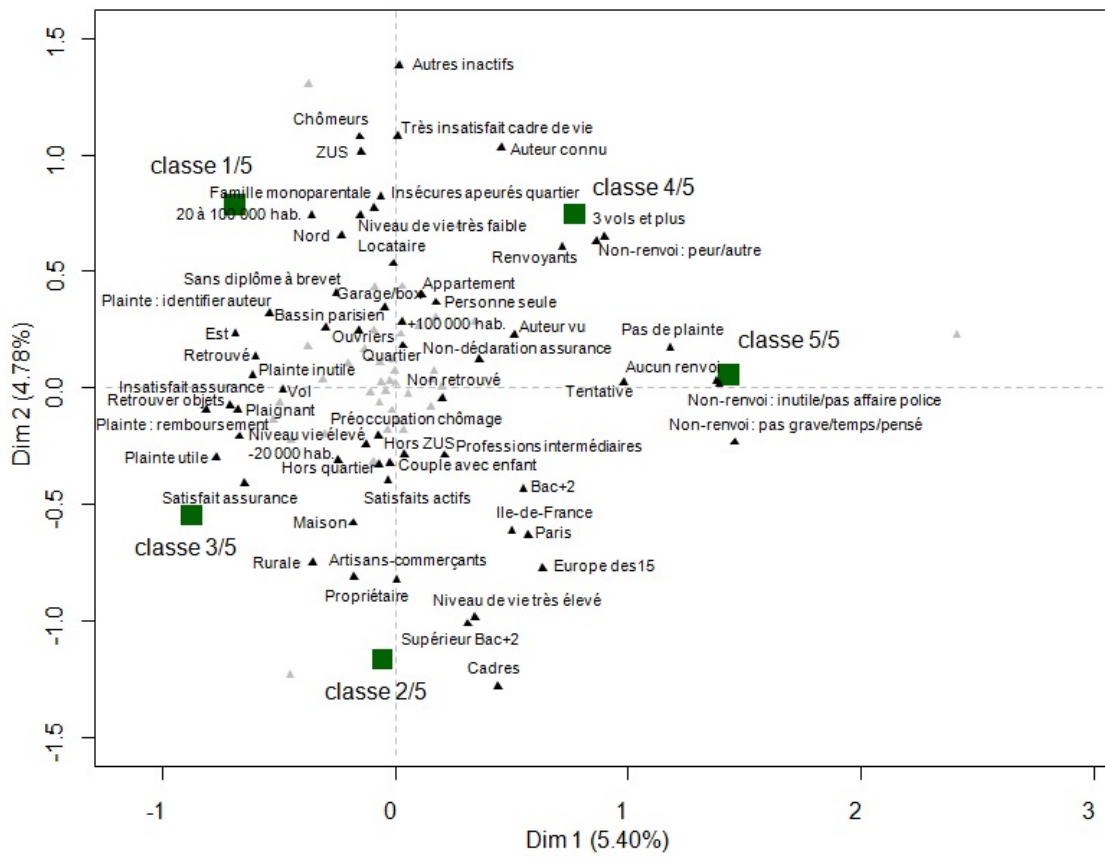


3. Vols de deux-roues à moteur

Le même protocole – avec *mutatis mutandis* les mêmes variables (26 variables, 622 individus) – est mis en œuvre pour ce qui concerne les vols de deux-roues à moteur.

D'après le premier plan factoriel, représenté par la figure 95, les variables raisons du renvoi (22%), renvoi (22%) et utilité de la plainte (21%) contribuent le plus à la construction du premier axe factoriel. Pour le second axe factoriel, ce sont les variables de catégorie socio-professionnelle de la personne de référence (13%), type d'occupation du logement (13%) et niveau de vie (12%). On voit dès lors se dessiner une répartition des ménages victimes en fonction d'une part des types de renvois effectués après l'incident et d'autre part de leur niveau de vie.

Figure 95. Vols de deux-roues à moteur : ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie



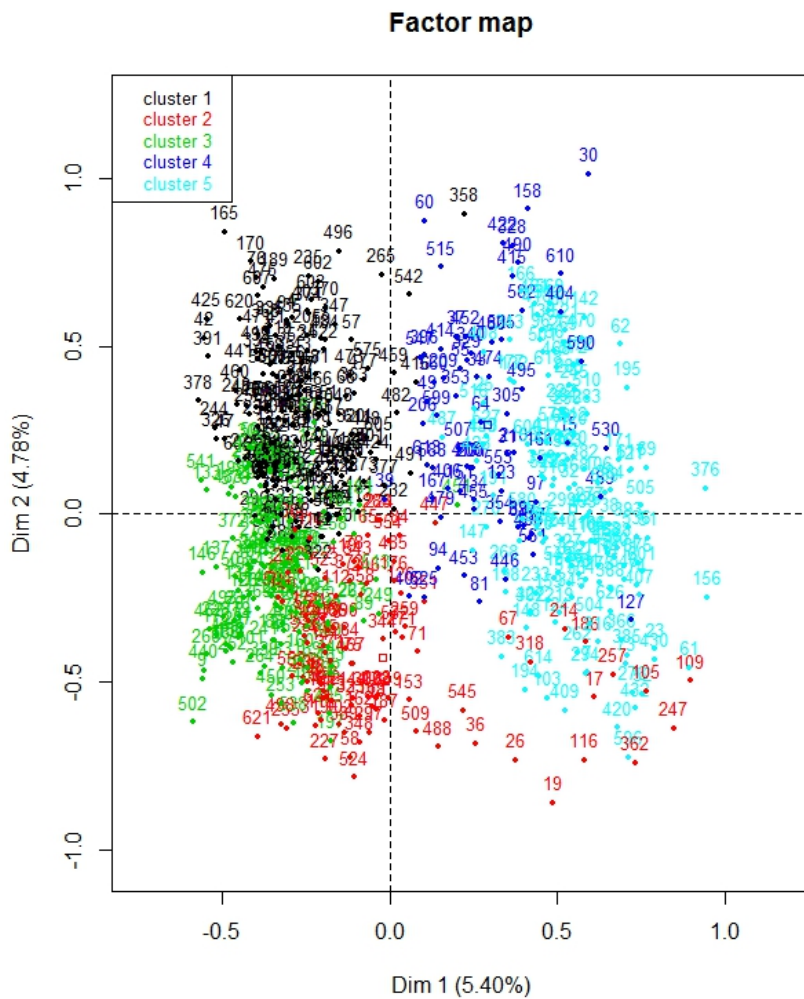
Sur ce graphique sont présentes les variables qui expliquent 60 % de la contribution de ces deux axes.

Un **1^{er} facteur** (5,40% de la variance) oppose le dépôt de plainte et la déclaration de sinistre pour un vol consommé en province à l'absence de démarche, ou éventuellement un simple renvoi sans plainte, pour de multiples incidents apparaissant comme de simples tentatives, en région parisienne.

Un **2^{ème} facteur** (4,78%) oppose des ménages aux conditions de vie confortables (propriétaires de la maison qu'ils habitent, des couples avec enfants, des ménages dont la personne de référence est titulaire de diplômes universitaires, des niveaux de vie élevés) à des ménages aux conditions de vie plus précaires (résidence en ZUS, dans un appartement dont ils sont locataires, des ménages unipersonnels, des niveaux de vie faibles, des ménages dont la personne de référence est au foyer, étudiante ou encore au chômage).

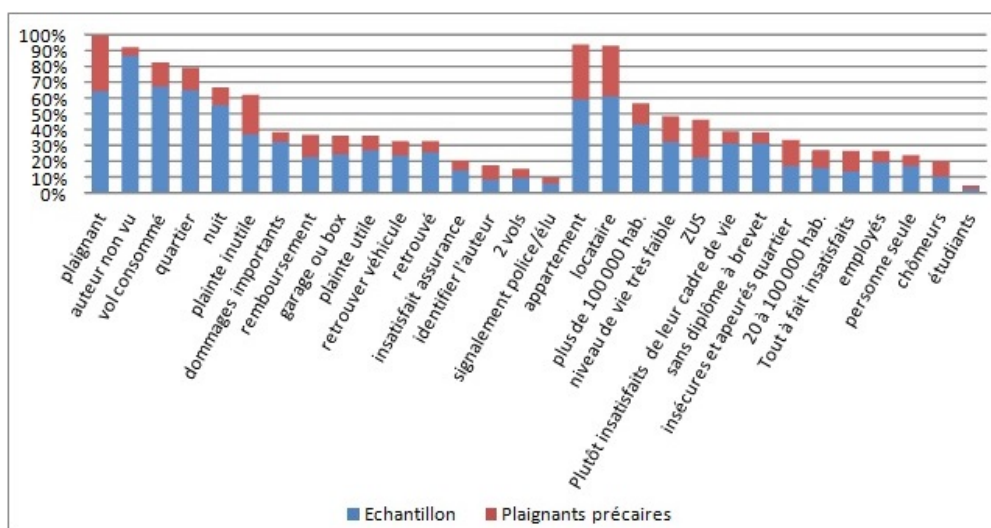
Sur la base de cette ACM, on peut procéder à une analyse typologique qui fait émerger cinq classes.

Figure 96. Vols de deux-roues à moteur : répartition des individus par classe sur le premier plan factoriel de l'ACM, cumul des enquêtes 2005-06 à 2010-11



La 1^{ère} classe est la plus nombreuse et réunit un gros quart (28,46%) des ménages ayant subi un vol de deux-roues à moteur.

Figure 97. Victimes de vols de deux-roues à moteur : catégories descriptives de la première classe, enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



Tous ont déposé plainte, mais la majorité estime ensuite que cette démarche a été inutile. Parmi les quelques deux cinquièmes qui ont également souscrit une déclaration de sinistre, la moitié n'en est pas satisfait.

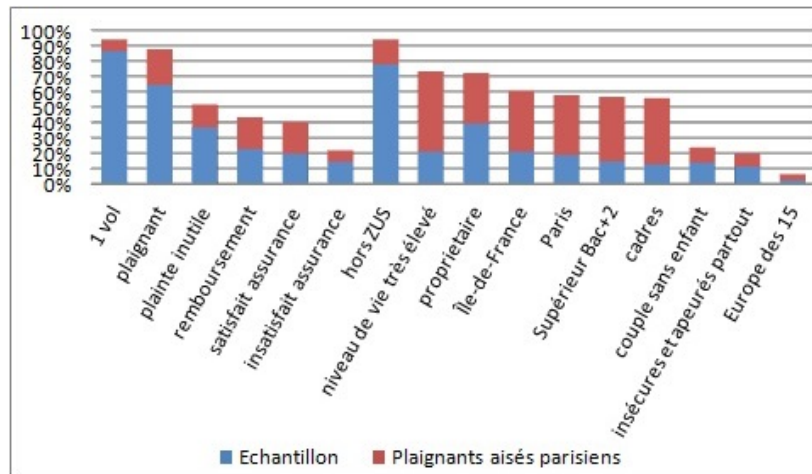
Sans être la règle, les vols à répétition y sont plus nombreux qu'en moyenne. Généralement, ces vols se déroulent de nuit, dans le quartier des victimes et sont consommés.

Le cadre de vie est urbain mais défavorisé⁹⁷. D'ailleurs les ménages victimes portent un jugement sévère sur leur cadre de vie⁹⁸. Plus de neuf fois sur dix ces ménages victimes sont locataires et vivent en appartement.

Au total, nous trouvons ici des ménages vivant dans des zones urbaines défavorisées de villes moyennes à grandes qui mobilisent la police nationale ou la gendarmerie à la suite d'incidents répétés.

La 2^{ème} classe regroupe un sixième (15,59%) des ménages victimes.

Figure 98. Victimes de vols de deux-roues à moteur : catégories descriptives de la deuxième classe, enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



Ils se caractérisent par une vive réaction à un vol très majoritairement unique. Plus souvent qu'en moyenne, les ménages victimes déposent plainte (88%) et font une déclaration de sinistre à leur assurance (62%) à la suite du vol. Si le recours à l'assurance semble plutôt satisfaisant (deux fois plus souvent qu'en moyenne), la plainte est au contraire plus souvent qu'en moyenne considérée comme inutile.

Les ménages victimes de cette classe sont parisiens trois fois plus souvent qu'en moyenne (58% *vs* 19%), avec un cadre de vie favorisé (l'habitat hors des ZUS, les niveaux de vie très élevés, les propriétaires, les diplômés du supérieur et les cadres sont très nettement surreprésentés).

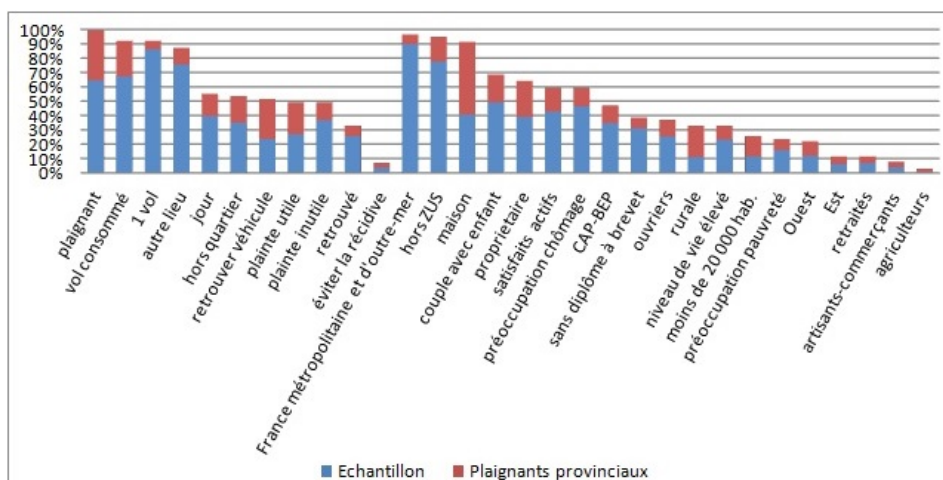
En bref, des ménages parisiens au statut plutôt confortable réagissant plutôt vivement dès le premier vol.

⁹⁷ La résidence en ZUS y est deux fois plus répandue que dans l'ensemble des victimes de ce type de vol.

⁹⁸ Le groupe 4 du cadre de vie (tout à fait insatisfaits) y est deux fois plus répandu que dans l'ensemble des victimes de ce type de vol.

La 3^{ème} classe est un peu plus nombreuse que la précédente (22,51%).

Figure 99. Victimes de vols de deux-roues à moteur : catégories descriptives de la troisième classe : enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



Tout comme pour la première classe, l'ensemble des ménages victimes a déposé plainte pour un vol unique et consommé neuf fois sur dix. Le recours à l'assurance n'est ni sur ni sous-représenté ici, il concerne donc environ 35% des ménages victime de la classe, soit la même proportion que sur l'ensemble de la population des victimes.

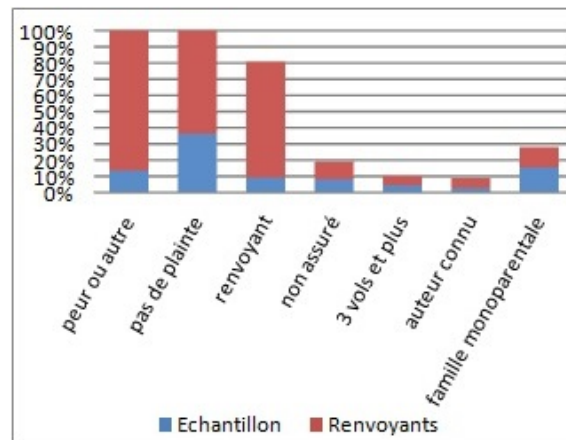
Les ménages de cette classe se différencient de la première par une surreprésentation des vols commis en plein jour et hors de leur quartier d'habitation, en dehors d'un garage ou box. Deux fois plus souvent qu'en moyenne, l'objectif de la plainte est de retrouver le véhicule volé. L'opinion sur l'utilité de la plainte partage littéralement la classe en deux, la moitié estimant qu'elle a été inutile tandis que l'autre la juge utile. A raison peut-être, dans la mesure où le véhicule est effectivement retrouvé un peu plus souvent qu'en moyenne (33% vs 26% en moyenne).

Dans l'ensemble, les membres de cette classe sont des provinciaux, vivant dans plus de la moitié des cas dans des zones rurales ou des villes de moins de 20 000 habitants, en tout cas loin des zones urbaines sensibles. Ils disposent d'un niveau de vie confortable.

Nous avons donc affaire ici à des ménages provinciaux qui, à l'image des Parisiens, réagissent immédiatement après un incident ayant eu lieu hors de leur cadre de vie habituel.

La 4^{ème} classe est la plus petite et ne concerne qu'un dixième (10,93%) de ménages victimes de vol de deux-roues à moteur.

Figure 100. Victimes de vols de deux-roues à moteur : catégories descriptives de la quatrième classe : enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



Ici, les ménages victimes se caractérisent par une très large surreprésentation de renvois (sous forme de simple signalement) à la police ou à la gendarmerie mais sans jamais déposer de plainte officielle. L'ensemble de ces ménages évoque la peur ou une autre raison que celles proposées dans le questionnaire pour justifier cette absence de plainte. L'idée de la peur est d'ailleurs renforcée par le fait que l'auteur du ou des vols – les vols multiples sont plus de deux fois plus fréquents qu'en moyenne – est presque trois fois plus souvent connu de la victime qu'en moyenne.

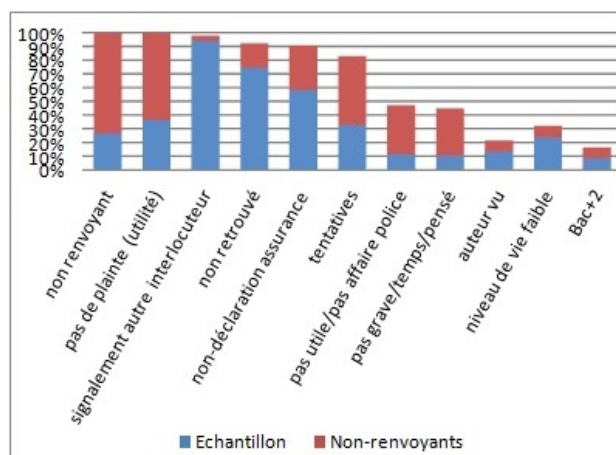
Sans sur ou sous-représentation particulière, la majorité des ménages de ce groupe ont été victimes de vols consommés, commis dans leur quartier d'habitation, de nuit, alors que le véhicule était stationné en dehors d'un box ou d'un garage. Deux fois plus souvent qu'en moyenne, les ménages victimes de cette classe déclarent ne pas être assurés (19% *vs* 8%) et la majorité des autres n'a pas fait de déclaration de sinistre.

Les familles monoparentales sont ici surreprésentées tandis que les couples avec enfants, les niveaux de vie très élevés et les cadres sont, au contraire, sous-représentés. Ceci, associé à une vie majoritairement citadine (ville de plus de 100 000 habitants), tend à indiquer des situations sinon précaire au moins intermédiaires.

En résumé, cette classe isole les apeurés qui font appel à la police ou à la gendarmerie mais sans aller jusqu'à déposer une plainte formelle.

La 5^{ème} classe réunit un petit quart (22,51%) des ménages victimes.

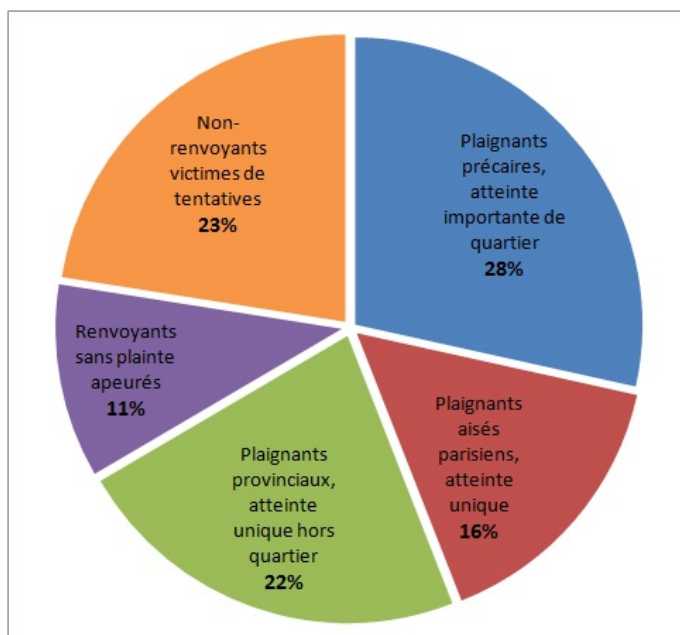
Figure 101. Victimes de vols de deux-roues à moteur : catégories descriptives de la cinquième classe : enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



Ils sont, pour la plupart et presque trois fois plus souvent qu'en moyenne, victimes de tentatives de vol. La quasi-totalité de la classe a jugé que l'incident n'était pas assez grave ou ne méritait pas d'avoir affaire à la police. Ainsi, aucun de ces ménages victime n'a ne serait-ce que signalé le vol à la police ou à la gendarmerie. Ils ne sont toutefois pas restés totalement inactif et l'on signalé à un autre interlocuteur que les forces de l'ordre ou un élu dans 98% des cas. L'absence de recours à l'assurance est également particulièrement surreprésenté (91% vs 58% en moyenne).

Ainsi, les ménages victimes de tentatives de vol de leur deux-roues à moteur ne sont pas assez touchés par l'évènement pour passer par les voies officielles (police, assurance) et préfèrent agir de façon moins formelle.

Figure 102. Profils de victimes de vols de deux-roues à moteur : enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



En résumé, on trouve plusieurs profils allant du dépôt de plainte à l'absence de renvoi. Les plaignants se répartissent en trois groupes en fonction de leur milieu de vie :

- Les **citadins précaires** ont recours au dépôt de plainte si **l'incident est suffisamment conséquent** de par sa répétition ou l'ampleur des dégâts.
- Au contraire, les plaignants aisés Parisiens réagissent vivement dès le premier vol dans ou hors du quartier d'habitation.
- Les **provinciaux**, quant à eux, auront plutôt tendance à réagir vivement dans le cadre d'un **vol commis hors de leur quartier d'habitation**, probablement en réaction à un événement véritablement inhabituel.

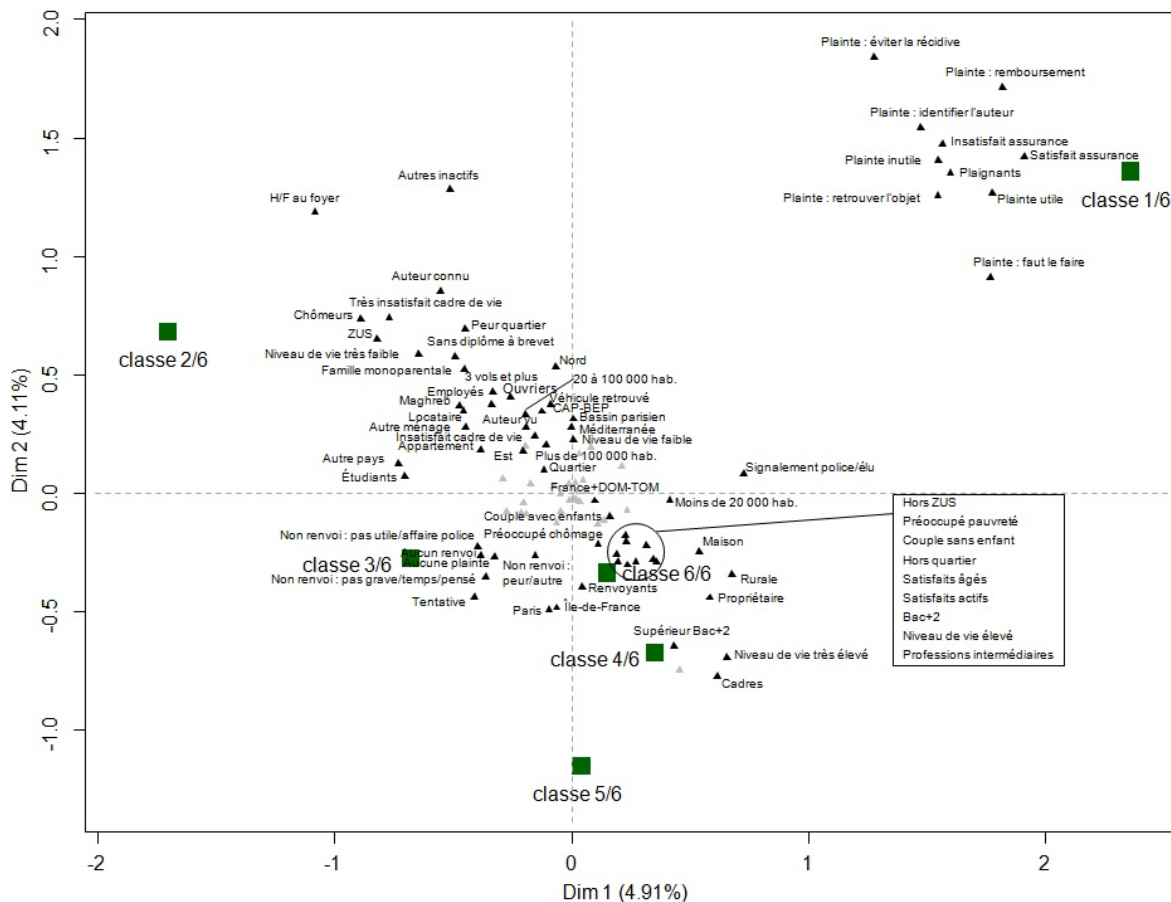
Parallèlement à ces trois groupes de plaignants, on peut distinguer deux autres groupes plus modérés dans leurs réactions :

- D'une part, les ménages victimes de tentatives de vol n'ont recours ni à la police ou à la gendarmerie, ni à leur assurance. Ils privilégient plutôt d'autres moyens face à un incident de faible gravité.
- D'autre part, les ménages victimes **d'atteintes conséquentes**, ayant lieu notamment à de **multiples reprises**, trop **effrayés** pour aller plus loin qu'un simple **signalement sans plainte aux forces de l'ordre**.

4. Vols de vélo

Le même protocole – avec *mutatis mutandis* les mêmes variables (26 variables et 2128 individus) – est mis en œuvre pour ce qui concerne les vols de vélos.

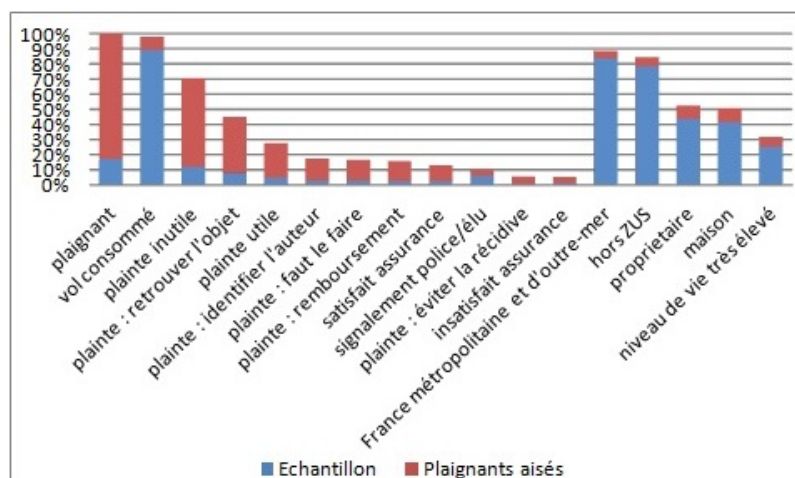
Figure 103. Vols de vélo ; ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie



Sur ce graphique sont présentes les variables qui expliquent 70% de la contribution de ces deux axes.

La 1^{ère} classe réunit le sixième (17,06%) des ménages ayant mentionné un vol de vélo.

Figure 105. Victimes de vols de vélo : catégories descriptives de la première classe, enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



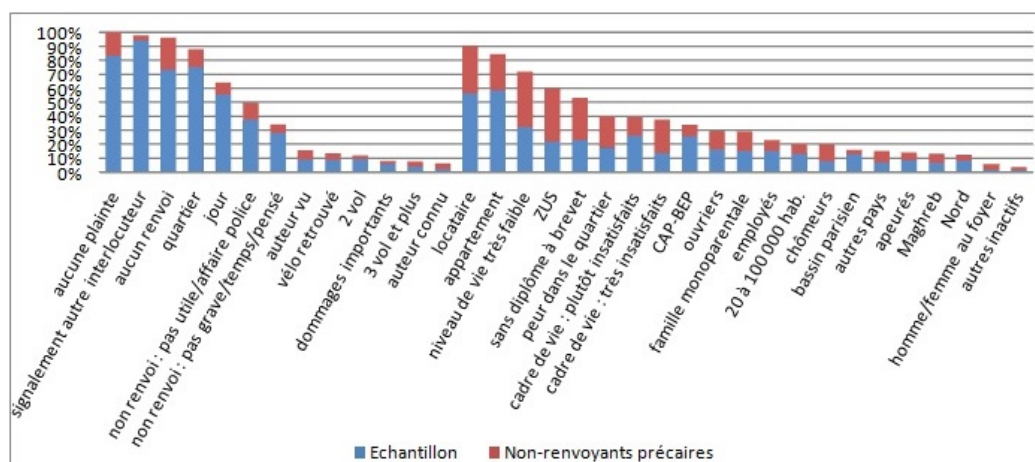
La quasi-totalité (99%) des ménages victimes ayant déposés une plainte à l'issue d'un vol de vélo appartient à cette classe. Nous avons donc une classe uniquement constituée de plaignants, dans le cadre d'un vol consommé (98% *vs* 89% en moyenne). Les membres de cette classe font également appel à leur assurance presque 5 fois plus souvent qu'en moyenne (19% *vs* 4%). Contrairement à la plainte, majoritairement jugée inutile, le recours à l'assurance apparaît plus souvent satisfaisant qu'insatisfaisant.

Plus souvent qu'en moyenne propriétaires de maisons, en dehors des zones urbaines sensibles, les ménages appartenant à cette première classe ont un peu plus souvent qu'en moyenne un niveau de vie très élevé (32% *vs* 25%), amenant le nombre de ménages disposant d'un niveau de vie élevé à très élevé à plus de la moitié de la classe.

En résumé, on a affaire ici à des *ménages victimes aisés très réactifs* face à un vol de vélo consommé.

La 2^{ème} classe est la plus nombreuse (20,91%).

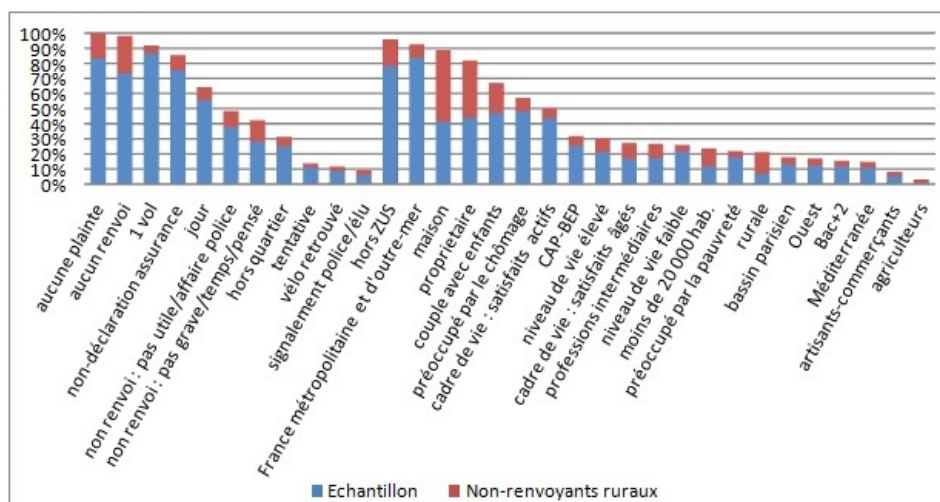
Figure 106. Victimes de vols de vélo : catégories descriptives de la deuxième classe, enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



Malgré des vols multiples (2 vols ou plus) plus fréquents qu'en moyenne (20% *vs* 13%), commis dans leur quartier, les ménages victimes estiment que les faits ne sont pas assez importants pour avoir recours aux moyen évidents (gendarmerie, police nationale ou municipale, élus, assurance). Ils

La 4^{ème} classe regroupe également le cinquième (19,88%) des ménages victimes.

Figure 108. Victimes de vols de vélo : catégories descriptives de la quatrième classe, enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



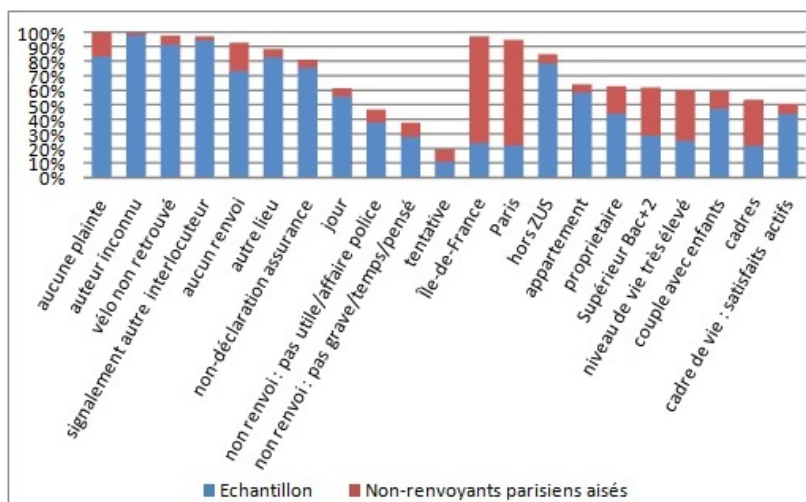
Là encore, il s'agit de non renvoyants. Cependant, même si c'est anecdotique, certaines victimes prennent la peine de signaler le vol à la police municipale ou à un élu (9% vs 6% en moyenne). Peut-être à raison si l'on considère la légère surreprésentation des vélos retrouvés (12% vs 9%). Ces ménages ont subi un vol unique, parfois et un peu plus souvent qu'en moyenne une simple tentative (14% vs 11%), hors du quartier d'habitation (31% vs 25%). Finalement, l'incident n'est pas jugé grave et tout renvoi semble inutile.

Ils sont un peu moins à l'aise que les ménages précédents ; leur profil se distingue surtout par leur cadre de vie plus rural associé à un fort taux de propriétaires de maisons. Les familles sont également très bien représentées (67% vs 47%). Loin des zones urbaines sensibles, ils sont satisfaits de leur cadre de vie et se préoccupent peu de la délinquance.

Finalement, on est face à des *ménages ruraux peu réactifs* qui, face à un *vol ou une tentative* de vol de vélo, constituant un événement exceptionnel par sa rareté, estiment que l'évènement n'est pas grave et ne nécessite pas de mobiliser des recours institutionnels.

La 5^{ème} classe ne représente plus qu'un huitième (13,25%) de l'ensemble des ménages victimes.

Figure 109. Victimes de vols de vélo : catégories descriptives de la cinquième classe, enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



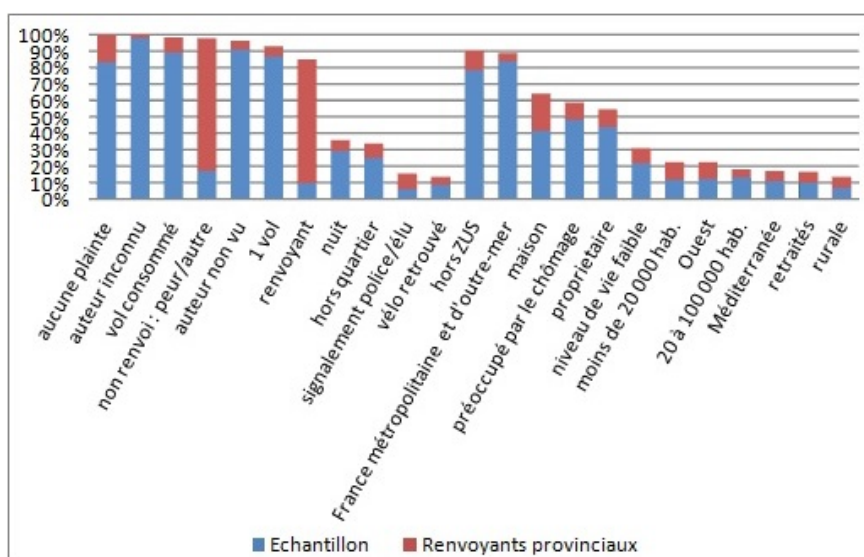
Il s'agit de la dernière classe de non-renvoyants. En majorité, mais sans surreprésentation, ces ménages ont subi un vol unique ou éventuellement une tentative (19% *vs* 11% en moyenne), toujours commis par un auteur inconnu. Certes, le vélo volé n'a presque jamais été retrouvé (98% *vs* 91%). Mais l'incident n'est pas jugé grave et tout renvoi aux autorités ou à l'assurance semble inutile. On préfère plutôt s'adresser à un autre interlocuteur.

A 95%, soit quatre fois plus souvent qu'en moyenne, ces ménages victimes sont Parisiens. Aisés (niveau de vie très élevé, cadres, important bagage scolaire), ils sont souvent propriétaire d'un appartement en dehors des zones de relégation et apprécient leur cadre de vie.

Soit, des *Parisiens aisés*, n'estimant pas nécessaire de recourir à leur assurance ou aux forces de l'ordre pour un vélo volé.

La 6^{ème} classe est la plus petite (8,79%).

Figure 110. Victimes de vols de vélo : catégories descriptives de la sixième classe, enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



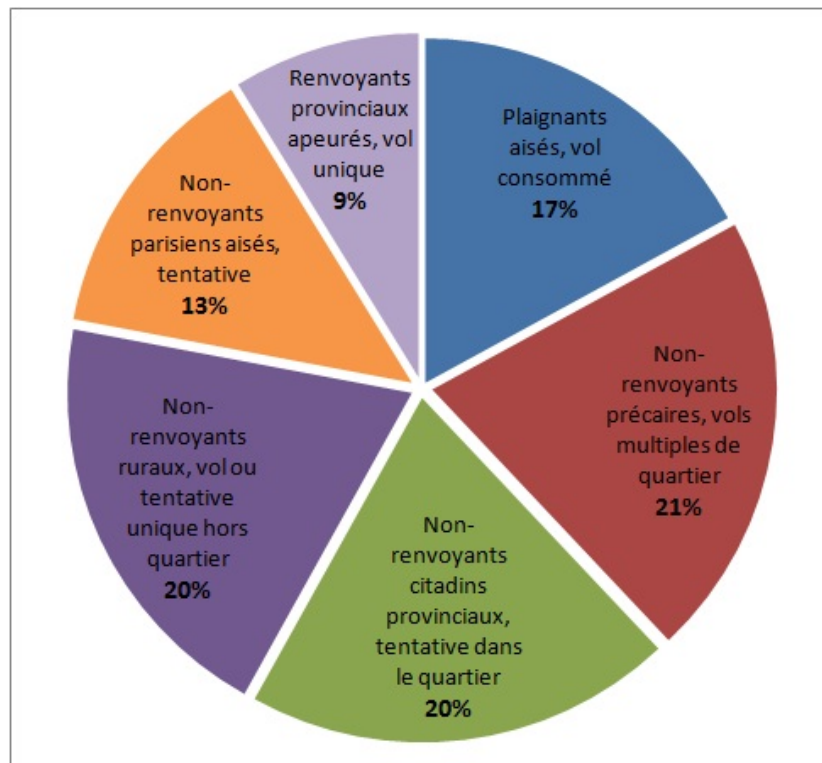
Cette classe se caractérise surtout par un renvoi à la police ou à la gendarmerie qui n'a pas débouché sur un dépôt de plainte (85% *vs* 10% en moyenne), pour un vol unique consommé. Un comportement qui semble essentiellement dicté par la peur ou une autre raison que celles précisées par le questionnaire⁹⁹ (98% *vs* 17%). On notera aussi un recours plus que proportionnel à la police municipale ou à un élu (16% *vs* 6%).

Cette fois-ci, il s'agit plus souvent qu'en moyenne de provinciaux vivant dans des zones rurale à moyenne (moins de 100 000 habitants), hors des ZUS. Si le niveau de vie est dans la moyenne basse, les propriétaires et l'habitat en maison restent surreprésentés. Au aura également plus souvent affaire à des retraités (17% *vs* 10%).

On est donc face à des *provinciaux* qui ne semblent pas trop souffrir de la délinquance au quotidien mais qui, malgré tout, *renoncent à aller trop loin dans leur signalement* soit par *peur des conséquences* – mais c'est peu probable au vu des caractéristiques de la classe – soit pour *une autre raison* que la faible gravité de l'affaire, l'inutilité de la démarche ou le fait de ne pas vouloir avoir affaire à la police ou la justice.

⁹⁹ Pas grave, pas la peine, pas le temps, pas pensé, pas utile, ne pas avoir affaire à la police ou à la justice.

Figure 56. Profils de victimes de vols de vélos : enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



En résumé, le **dépôt de plainte** et la **déclaration de sinistre** ne tiennent ici qu'une **place limitée** dont les déterminants ne se distinguent pas très clairement. Ces renvois semblent concerner des **individus aisés**, mais non Parisiens, ces derniers préférant favoriser des voix moins officielles.

La grande majorité des ménages **s'abstient de tout renvoi** auprès de la police nationale ou de la gendarmerie et **n'envisage pas non plus de recourir à l'assurance** après un vol de vélo. On distingue parmi eux toutes sortes de profils :

- Les ménages **précaires** résidants en zone urbaine sensible et victimes de **multiples vols dans leur quartier** ;
- Les **citadins de province**, victime également dans leur **quartier** mais de **vols plus occasionnels** et plus fréquemment de **simples tentatives** ;
- Les ménages ruraux plus généralement victimes de vol ou de tentatives hors de leur quartier ;
- Les ménages parisiens aisés victimes de vol ou de tentative.

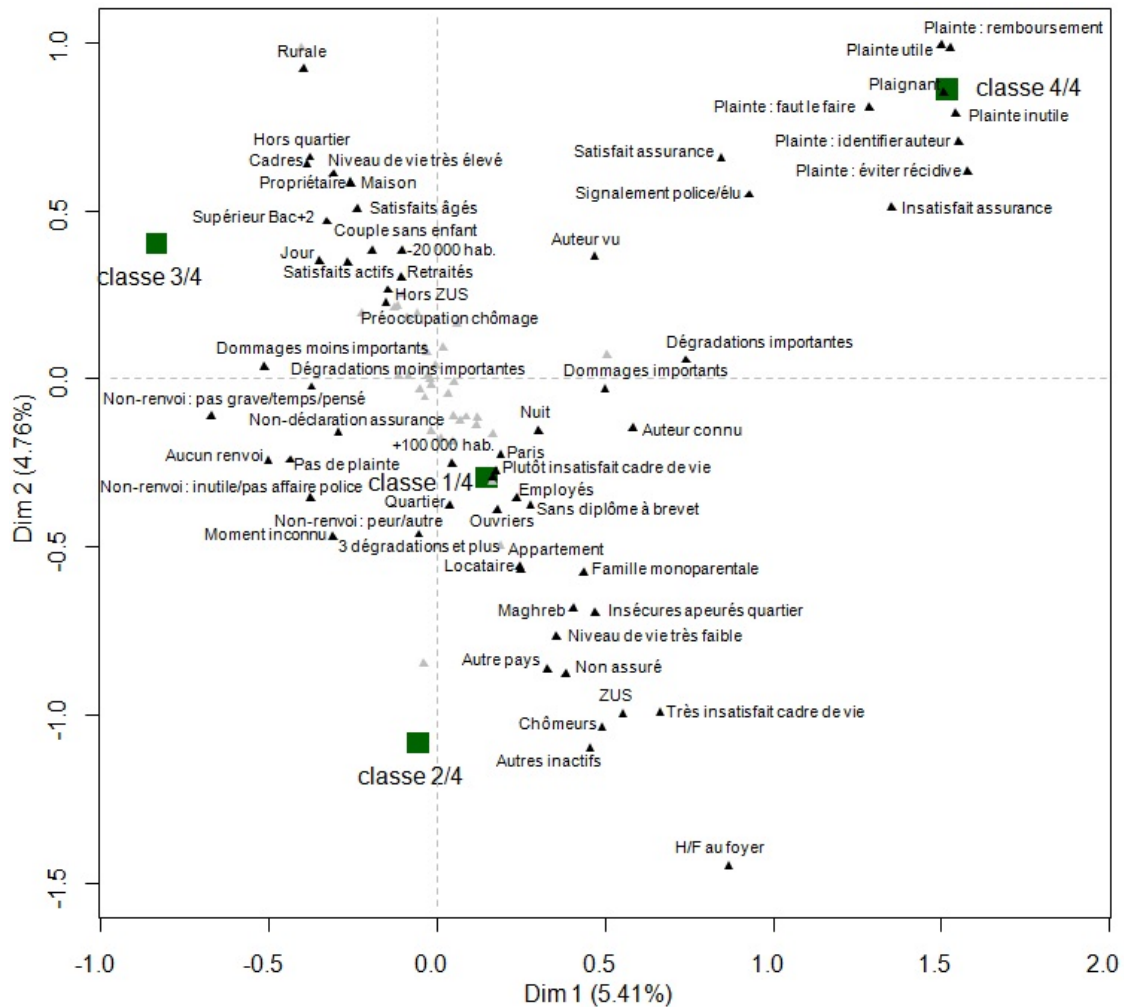
Tous considèrent l'incident comme **peu grave** et estiment inutile de s'adresser aux forces de l'ordre. Ils préfèrent au contraire s'adresser à un **autre interlocuteur** ou très exceptionnellement à la **police municipale ou à un élu**.

Enfin, il est intéressant de découvrir une petite classe (6) qui prend tout de même la peine de **signaler le vol à la police nationale ou la gendarmerie**, parfois même à la **police municipale ou à un élu**, mais **sans jamais déposer aucune plainte**. La raison invoquée n'est plus un manque de gravité ou l'inutilité de la démarche mais la **peur ou une autre raison** non détaillée dans le questionnaire. La peur est certes envisageable mais si l'on se fie à l'attitude générale face à un vol de vélo on ne peut que se demander pourquoi des individus apeurés iraient prendre le risque de s'adresser aux autorités alors que les autres se contentent de ne rien faire. Il semble plutôt se dessiner dans ce cas un peu particulier une lacune du questionnaire sur la modalité « autre raison » lorsqu'on interroge les ménages victimes sur ce qui les a conduit à ne pas porter plainte.

5. Dégradations de voitures

Le même protocole – avec *mutatis mutandis* les mêmes variables (25 variables et 8 857 individus) – est mis en œuvre pour ce qui concerne les dégradations.

Figure 57. Dégradations de voitures : ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie



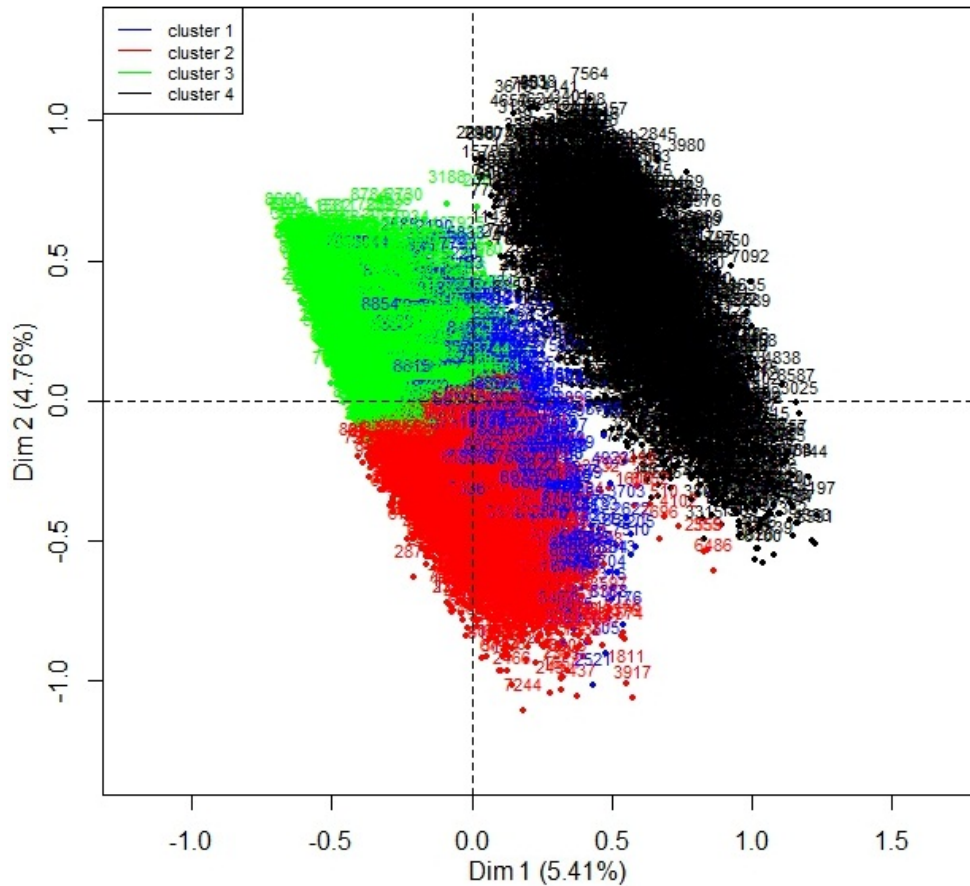
Sur ce graphique sont présentes les variables qui expliquent 60 % de la contribution de ces deux axes.

L'analyse du premier plan factoriel de l'ACM (10,17% de la variance) concernant les dégradations de voiture conduit à peu près aux mêmes observations que pour les vols de vélos. Selon une lecture en diagonale, plutôt que par axe :

- des ménages réagissant par tous les moyens (dépôt de plainte, déclaration de sinistre, signalement à la police municipale ou à un élu) à des dégâts importants, s'opposent à des ménages passifs face à des dégradations de moindre importance ;
- un cadre de vie défavorisé et insatisfaisant (en ZUS, à Paris ou dans de très grandes villes, comme locataire, en appartement, le quartile de niveau de vie le plus faible) source d'insécurité et de peur, s'oppose à un cadre de vie beaucoup plus satisfaisant et confortable (le quartile des revenus les plus élevés, la qualité de propriétaire, le fait d'habiter une maison, le milieu rural) où les ménages se préoccupent principalement du chômage.

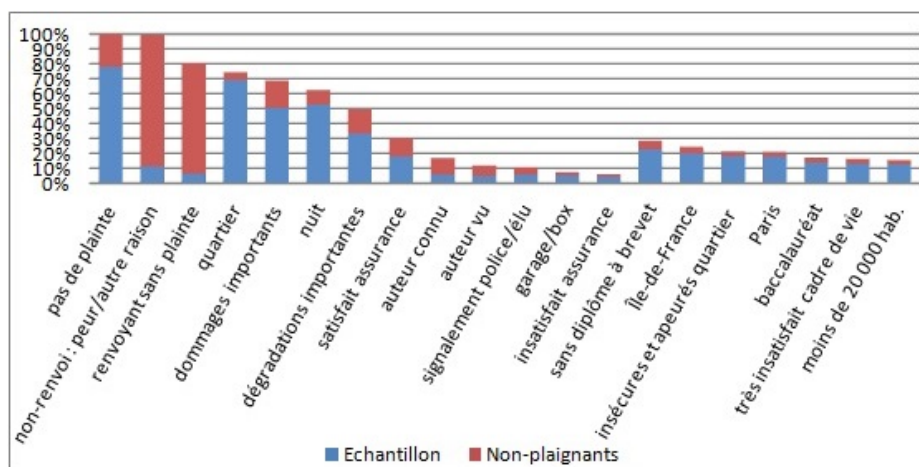
Sur la base de cette ACM, on peut procéder à une analyse typologique qui fait émerger quatre classes.

Figure 58. Dégradations de voitures : répartition des individus par classe sur le premier plan factoriel de l'ACM, cumul des enquêtes 2005-06 à 2010-11



La toute petite (7,48%) 1^{ère} classe se caractérise par un recours à la police nationale ou à la gendarmerie qui n'a pas débouché sur un dépôt de plainte.

Figure 59. Victimes de dégradations/destruction de voiture : catégories descriptives de la première classe, enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



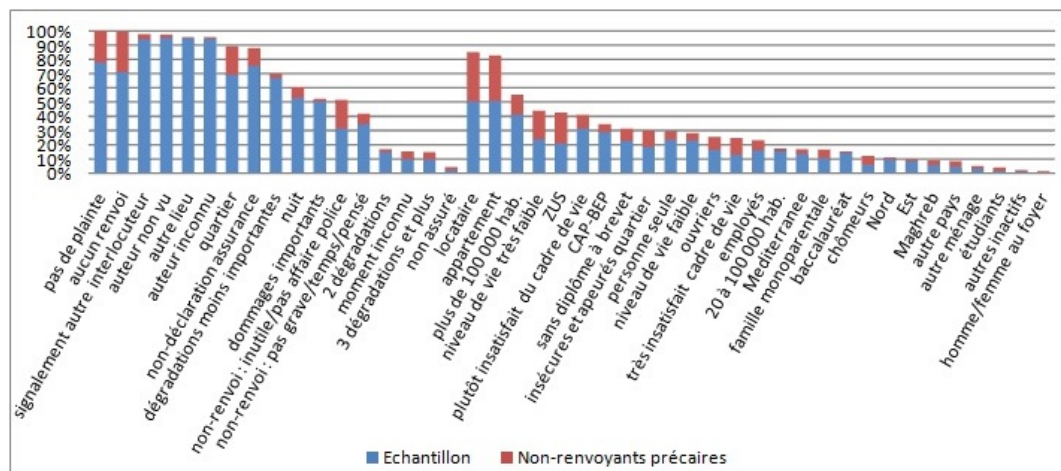
Pourtant, l'affaire est estimée sérieuse (dommages et dégradations importants, commis dans le quartier) et l'auteur est trois fois plus souvent connu qu'en moyenne (17% vs 5%). A l'unanimité,

l'absence de plainte est justifiée par la peur – ce qui serait cohérent avec les caractéristiques de l'agression – ou une autre raison dont nous n'avons pas le détail. Plus que proportionnellement, on s'est borné à se tourner vers l'assurance, généralement avec succès.

Sans constituer une norme absolue, les caractéristiques sociales surreprésentées concernent des ménages franciliens au cadre de vie défavorisé.

La 2^{ème} classe réunit un petit tiers (31,45 %) des ménages victimes de dégradations de leur véhicule.

Figure 60. Victimes de dégradations/destruction de voiture : catégories descriptives de la deuxième classe, enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



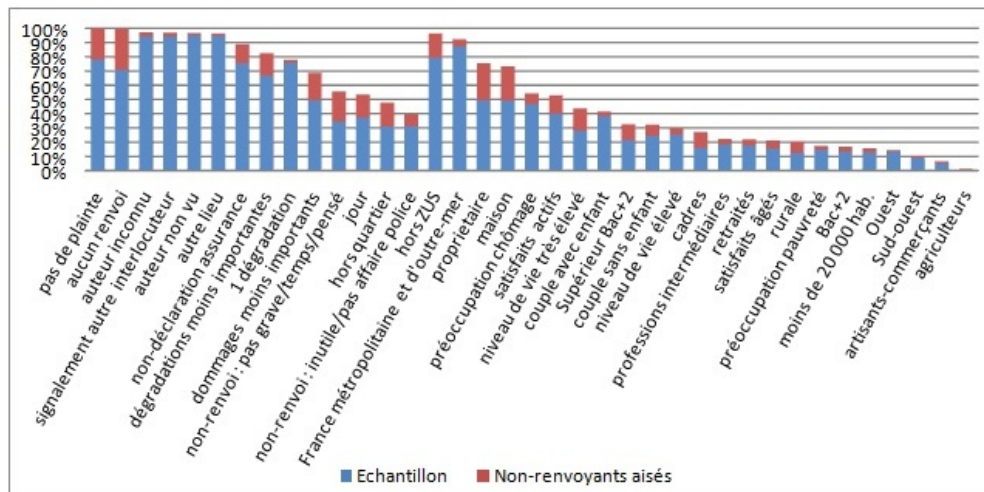
Ils ne se tournent ni vers la police ni vers l'assurance et préfèrent signaler l'incident à un autre interlocuteur. Malgré des dégradations plus que proportionnellement répétées (32% vs 24%), ayant eu lieu dans le quartier d'habitation et ayant entraîné des dommages importants, ils jugent leur victimisation peu grave et la démarche de renvoi peu utile.

Plus souvent qu'en moyenne, ils sont locataire d'un appartement dans de grandes villes, dans des ZUS. Leur jugement sur leur cadre de vie est très négatif (plutôt à très insatisfaits) et surtout leur insécurité forte (insécures et apeurés dans le quartier). Leur profil social est fragile : surreprésentation des deux quartiles de niveaux de vie les plus faibles, des personnes seules ou des familles monoparentales, des ouvriers, employés, chômeurs, étudiants, personnes au foyer ou autres inactifs dont le capital scolaire dépasse rarement le baccalauréat.

Au total, ces *non-renvoyants* sont *très urbains* mais de *statut défavorisé*. Victimes d'une dégradation de leur voiture dans leur quartier, ils restent inertes car ils la jugent sans gravité.

La 3^{ème} classe rassemble le plus grand nombre (29,25%) de ménages victimes de ces dégradations.

Figure 61. Victimes de dégradations/destruction de voiture : catégories descriptives de la troisième classe, enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



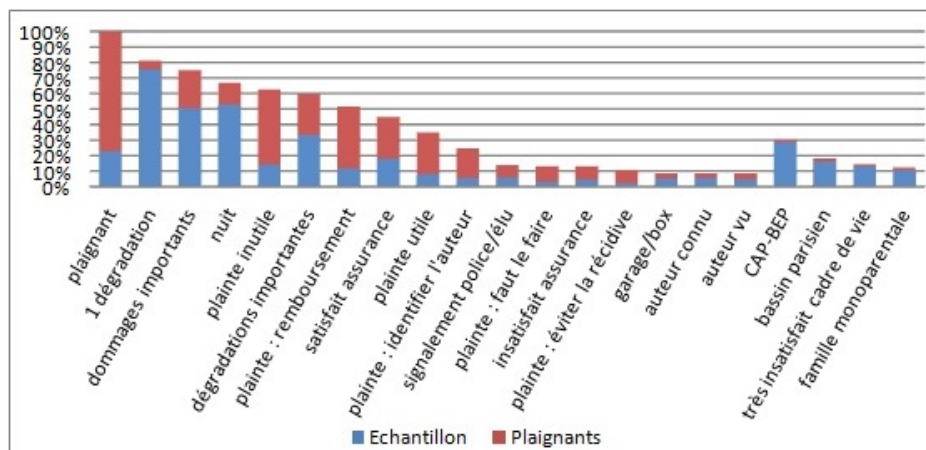
Il s'agit du même profil de non-renvoyants, cette fois après une unique dégradation commise plutôt de jour et en dehors du quartier, entraînant de faibles dommages.

Par ailleurs, leur statut est tout différent. La quasi-totalité de ces ménages habite en dehors des zones urbaines sensibles (96% *vs* 79%), plus fréquemment dans de petites villes ou en milieu rural. La plupart du temps, ils sont propriétaires d'une maison. Leur statut social est plutôt favorisé : sur-représentation des niveaux de vie élevés, voire très élevés, des diplômes d'études supérieures, des personnes de référence qui appartiennent aux cadres, professions intermédiaires, artisans-commerçants et agriculteurs. Le jugement sur le cadre de vie est aussi plus favorable, de même que celui sur l'insécurité (préoccupés par le chômage et la pauvreté).

Au total, des *provinciaux de petites villes ou de milieu rural, de profil moyen ou supérieur qui s'abstiennent*, fort fonctionnellement, de procéder à une quelconque mobilisation institutionnelle pour un incident jugé mineur.

Enfin la 4^{ème} et dernière classe (22,59%) réunit ceux qui déposent *plainte et souscrivent une déclaration de sinistre* pour une affaire sans précédent mais jugée sérieuse.

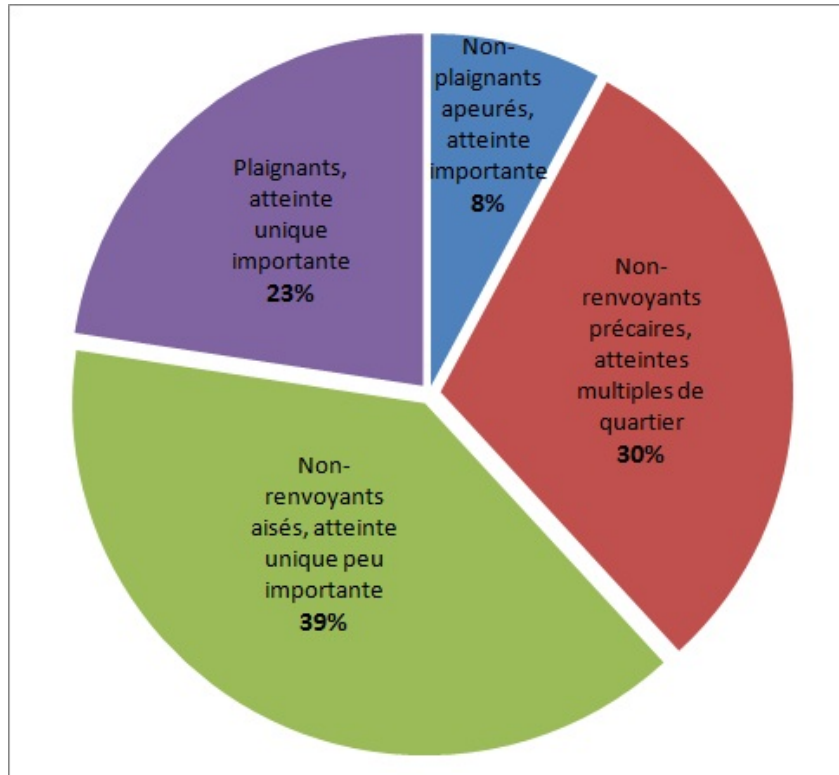
Figure 62. Victimes de dégradations/destruction de voiture : catégories descriptives de la quatrième classe, enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



Ces ménages font aussi, plus que proportionnellement, appel à la police municipale ou à un élu. Malgré tout, la majorité d'entre eux considèrent après coup que leur plainte n'a pas été utile (63% vs 14% en moyenne). Ils sont, au contraire, plus souvent satisfaits de leur assurance (45% vs 18%).

On ne sait trop rien de leur profil social. Peut-être faut-il y lire un indice de fonctionnalité dans une victimation où le renvoi tient peu de place.

Figure 63. Profils de victimes de destruction/dégradation de voiture : enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées



CHAPITRE 9 : LES VICTIMATIONS SEXUELLES

Les EPCV ignoraient ce type de victimation ; un module a été introduit dans les CVS mais selon des modalités qui ne permettent guère de les rapprocher des autres victimations étudiées.

Le périmètre des enquêtés interrogés est plus restreint : au lieu des plus de 14 ans, il s'agit seulement des 18 à 75 ans. On n'a pas voulu interroger des mineurs et on a pensé qu'au-delà de 75 ans, il devenait difficile de répondre de façon autonome à un questionnaire à partir d'un clavier d'ordinateur.

Pour des raisons de confidentialité, les promoteurs de l'enquête ont opté, en effet, pour une auto-administration de cette partie du questionnaire : les enquêtés écoutaient les questions sous casque et répondaient en se servant eux-mêmes de l'ordinateur que l'enquêteur leur confiait à cette fin, mais on a relevé un grand nombre de bizarreries dans les réponses des 60-75 ans de la CVS 2005-06, ce qui a conduit à conclure que beaucoup d'entre eux étaient inaptes à user d'un tel instrument. En revanche, les moins de 60 ans n'ont pas paru – à une exception près – souffrir de la même difficulté ; finalement, on a dû, pour la première CVS, réduire l'exploitation de ce module aux 18-60 ans. La procédure a ensuite été modifiée et il semble que les campagnes suivantes se soient déroulées sans difficulté permettant ainsi de conserver les réponses des 60-75 ans.

Par ailleurs, ce module diffère parfois beaucoup de ceux explorant les autres victimations et il n'est pas sans poser de délicats problèmes.

Ainsi il débute par trois questions dont la formulation rend difficile une réponse négative :

Diriez-vous que la lutte contre la délinquance sexuelle doit être une priorité des pouvoirs publics ?

Diriez-vous que la lutte contre la délinquance sexuelle est particulièrement difficile car les victimes hésitent à porter plainte ?

Pensez-vous qu'il faut faire des campagnes de publicité pour sensibiliser la population aux problèmes de délinquance sexuelle ?

Ce sont pratiquement des modèles de pression à l'inférence au oui. Et c'est d'ailleurs ce que l'on observe : neuf enquêtés sur dix répondent positivement, ce qui ôte tout intérêt aux résultats. Cela ne porte d'ailleurs pas vraiment à conséquence dans la mesure où de telles questions sont sans utilité dans une enquête de victimation : leur style normatif les rapproche davantage de ces sondages d'opinion publique qui permettent aux administrations de vérifier, sans courir le risque d'un désaveu, la popularité de leurs objectifs de politiques publiques.

Le questionnaire a été traduit en trois langues – turc, allemand, arabe¹⁰⁰ – mais dans des formulations abrégées qui omettent un certain nombre de questions figurant dans la version en français¹⁰¹. Si l'on fait la moyenne des enquête CVS jusqu'en 2011-12, cette version-ci a été administrée à 12 590 enquêtés ; si l'on y ajoute ceux qui ont été interrogés dans une autre langue, on parvient à une moyenne de 12 704, ce qui montre le caractère marginal de l'administration en langues étrangères.

Enfin, il était précisé que – contrairement au choix opéré pour les enquêtes régionales et locales – le module excluait les victimations commises par d'autres membres du ménage ; une autre partie du

¹⁰⁰ Et aussi en portugais pour la deuxième CVS.

¹⁰¹ Ces traductions n'existent pas pour les modules administrés en face à face, probablement parce qu'on a pensé que l'enquêteur devait être à même d'opérer les traductions utiles, tandis qu'il ne pouvait intervenir lors de la passation des modules auto-administrés.

questionnaire auto-administré est consacrée à l'ensemble des victimations commises par un cohabitant.

I. LES TAUX DE VICTIMATIONS SEXUELLES

Plusieurs sortes de victimations sexuelles sont passées en revue : l'exhibition, les « gestes déplacés », les attouchements et viols. On verra que les fréquences sont tout à fait différentes d'un cas à l'autre.

1. Exhibition

La première question est ainsi formulée *Est-il arrivé qu'une personne se livre à une exhibition sexuelle, comme par exemple un homme qui se serait déshabillé devant vous contre votre volonté ?* Il semble donc que l'exhibition ne puisse être que masculine, mais qu'elle puisse atteindre des victimes de l'un ou l'autre sexe (l'exhibition devant des enfants à laquelle on pense spontanément en la matière est ici exclue puisqu'on interroge seulement des enquêtés majeurs).

Tableau 197. Exhibition : prévalence (%), CVS

	18-76 ans ¹⁰²	18-59 ans
2005-06	-	2,64
2006-207	2,14	2,24
2007-08	2,07	2,19
2008-09	1,91	2,04
2009-10	1,83	2,01
2010-11	2,08	2,39
2011-12	1,99	1,99

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

En se bornant aux moins de 60 ans, en moyenne 252 enquêtés ont affirmé avoir été au moins une fois pendant la période observée victime d'une telle exhibition. Les taux sont relativement stables dans le temps (tableau 197) et varient autour de 2%.

Dans la majorité des cas, la victime ne déclare qu'un seul incident ; le nombre d'individus concernés baisse avec l'augmentation de la fréquence des exhibitions (tableau 198).

Tableau 198. Exhibition : multivictimation, CVS

	18-76 ans			18-59 ans		
	une seule fois	quelquefois	souvent	une seule fois	quelquefois	souvent
2005-06	-	-	-	74,65	12,62	4,85
2006-07	68,95	20,43	5,34	68,54	21,17	5,35
2007-08	67,68	19,07	5,00	65,25	19,77	5,95
2008-09	56,79	31,88	5,32	60,41	30,68	4,91
2009-10	59,32	26,38	3,68	58,52	28,17	3,17
2010-11	63,71	28,73	2,98	63,99	29,79	3,19
2011-12	68,08	24,27	3,49	64,12	29,31	3,38

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

L'exhibition la plus récente s'est produite presque une fois sur deux dans un lieu public, rue ou transports en commun, mais aussi, dans une moindre mesure, au domicile de la victime alors que les agressions par un autre membre du ménage ont été exclues de ce module. L'hypothèse d'une exhibition à domicile par un tiers n'est pas inimaginable, cependant un léger doute pèse sur le respect de cette consigne d'exclusion. Toutefois, l'évolution des exhibitions au domicile est descendante depuis

¹⁰² Compte tenu du mode de tirage des répondants pour le questionnaire auto-administré, un petit nombre de personnes peuvent avoir atteint l'âge de 76 ans au moment de son administration.

la CVS 2009-10. On peut s'interroger sur la valeur réelle de cette baisse ; est-elle due à une baisse de la victimation ou à un renforcement du filtrage des répondants lors de l'enquête ?

Tableau 199. Exhibitions : localisation (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
18-59 ans							
à votre domicile	17,53	10,67	6,27	7,37	7,55	6,37	5,13
dans le logement de qqn d'autre	7,80	12,76	9,57	10,26	4,35	6,77	7,73
dans votre immeuble	2,25	0,49	1,46	0,86	4,62	0,83	0,94
sur votre lieu de travail ou d'études	7,35	6,29	8,18	9,97	10,72	9,09	10,56
dans un transport en commun	15,08	12,24	8,31	9,51	11,10	13,09	7,25
dans la rue	28,39	32,48	37,68	35,36	36,46	33,74	35,30
ailleurs	11,26	19,61	18,49	22,53	16,96	25,81	28,97
18-76 ans							
à votre domicile	-	14,40	10,95	7,00	10,03	7,78	9,98
dans le logement de qqn d'autre	-	10,70	8,76	12,54	4,84	6,54	6,34
dans votre immeuble	-	0,74	1,30	2,94	4,26	1,16	0,90
sur votre lieu de travail ou d'études	-	5,25	6,87	9,17	9,40	8,49	8,49
dans un transport en commun	-	11,02	9,79	8,97	10,86	11,78	7,37
dans la rue	-	30,00	34,77	31,63	33,22	33,90	32,44
ailleurs	-	21,60	17,55	21,49	17,58	23,98	28,86

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

2. Gestes déplacés

Une autre question est consacrée aux « gestes déplacés » : Est-il arrivé qu'une personne cherche à vous embrasser contre votre volonté, à vous caresser, ou faire d'autres gestes déplacés ?

Tableau 200. Gestes déplacés : prévalence (%), CVS

	18-76 ans	18-59 ans
2005-06	-	3,64
2006-07	3,23	3,72
2007-08	3,36	3,90
2008-09	3,49	4,14
2009-10	2,72	3,08
2010-11	2,95	3,46
2011-12	2,83	3,27

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

En se bornant aux moins de 60 ans, on compte en moyenne 421 victimes, soit des taux compris entre 3% et 4% selon les enquêtes (tableau 200).

Trois fois sur cinq, l'incident est unique ; comme pour les exhibitions, il est répété pour une petite minorité (tableau 201).

Tableau 201. Gestes déplacés : multivictimation, CVS

	18-76 ans			18-59 ans		
	une seule fois	quelquefois	souvent	une seule fois	quelquefois	souvent
2005-06	-	-	-	57,54	36,45	4,27
2006-07	57,05	35,70	5,12	56,68	36,86	4,96
2007-08	57,58	31,51	7,49	57,00	32,05	7,80
2008-09	58,20	37,27	3,72	57,58	37,77	3,81
2009-10	56,68	35,41	5,43	58,17	34,80	5,29
2010-11	62,88	31,60	3,67	63,17	32,48	3,23
2011-12	56,99	37,16	2,76	56,72	39,34	2,69

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

La localisation des « gestes déplacés » appelle les mêmes commentaires que ceux concernant les exhibitions en ce qui concerne leur apparition au domicile de la victime, d'autant que les taux sont ici encore plus importants (tableau 202). Au contraire, cette victimation est un peu moins fréquente dans les lieux publics (une fois sur cinq environ), tandis que ceux qui se produisent sur les lieux du travail ou des études sont nettement supérieurs.

Tableau 202. Gestes déplacés : localisation (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
18-59 ans							
à votre domicile	15,23	13,81	14,09	14,65	14,17	13,43	14,22
dans le logement de qqn d'autre	14,83	11,90	15,13	13,51	16,26	12,13	12,42
dans votre immeuble	0,47	2,03	1,06	2,46	2,85	3,45	0,95
sur votre lieu de travail ou d'études	23,77	19,43	17,81	14,30	16,35	13,78	17,60
dans un transport en commun	5,88	10,13	10,76	6,63	7,04	10,39	10,50
dans la rue	12,43	14,81	11,62	13,41	13,88	10,84	15,10
ailleurs	26,29	24,88	25,32	34,24	27,08	34,75	28,00
18-76 ans							
à votre domicile	-	15,44	13,92	15,21	15,54	14,29	15,22
dans le logement de qqn d'autre	-	11,98	14,95	13,67	16,45	12,04	12,45
dans votre immeuble	-	2,05	1,03	2,81	2,85	3,25	1,26
sur votre lieu de travail ou d'études	-	18,16	17,16	13,73	14,99	12,65	16,28
dans un transport en commun	-	9,36	10,50	6,65	6,55	9,87	10,10
dans la rue	-	14,71	11,90	14,14	13,24	10,95	15,26
ailleurs	-	24,74	25,30	32,73	27,21	34,54	26,68

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Cette question n'est posée que dans la version française.

On observe d'ailleurs que cette victimation n'est pas majoritairement un incident de proximité : il ne se produit que le tiers des fois dans le quartier de la victime (tableau 203). On ne peut pas comparer avec la victimation précédente pour laquelle la question n'est pas posée.

Tableau 203. Gestes déplacés : dans le quartier (%), CVS

	18-76 ans	18-59 ans
2005-06	-	35,55
2006-07	37,25	34,27
2007-08	32,68	31,60
2008-09	39,27	37,97
2009-10	40,08	37,45
2010-11	36,55	33,99
2011-12	35,63	34,78

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Cette question n'est posée que dans la version française.

Variable recodée : la question n'est posée qu'aux personnes qui n'ont pas répondu « à votre domicile » ou « dans votre immeuble ».

Il en va de même pour l'interconnaissance auteur/victime qui ne semble pas explorée dans le cas d'exhibition alors qu'elle l'est pour les « gestes déplacés ». On ne connaît pas la raison de telles hétérogénéités dans la construction du module. On observera seulement – ce n'est pas une surprise – que ce type d'incident intervient près d'une fois sur deux dans un cercle d'interconnaissance.

Tableau 204. Gestes déplacés : (%), CVS

	18-76 ans			18-59 ans		
	connu personnellement	connu seulement de vue	inconnu	connu personnellement	connu seulement de vue	inconnu
2005-06	-	-	-	57,46	14,07	27,47
2006-07	48,89	18,62	28,85	48,45	18,44	30,00

	18-76 ans			18-59 ans		
	connu personnellement	connu seulement de vue	inconnu	connu personnellement	connu seulement de vue	inconnu
2007-08	50,61	15,66	30,31	50,32	15,06	31,67
2008-09	47,46	20,31	31,25	47,28	19,84	32,07
2009-10	50,92	17,95	28,54	50,14	17,35	30,13
2010-11	43,39	24,89	29,22	43,20	25,19	30,66
2011-12	46,57	17,78	32,62	47,66	17,88	33,08

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Cette question n'est posée que dans la version française.

3. Attouchements sexuels et viols

Tableau 205. Attouchements sexuels et viols : prévalence (%), CVS

	18-76 ans	18-59 ans
2005-06	-	0,99
2006-07	0,65	0,69
2007-08	0,60	0,72
2008-09	0,74	0,83
2009-10	0,64	0,76
2010-11	0,66	0,74
2011-12	0,75	0,73

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

On arrive ici dans des zones infinitésimales : en se bornant aux moins de 60 ans, en moyenne 105 enquêtés déclarent avoir été victime d'attouchements sexuels ou de viol au moins une fois au cours de la période observée, soit moins d'un pourcent quelle que soit l'enquête (tableau 205).

Tableau 206. Attouchements sexuels et viols : répartition par sorte (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
	18-59 ans						
un viol, un rapport sexuel forcé	24,84	32,24	39,64	23,68	27,38	33,19	25,51
une tentative de viol	26,60	12,55	8,96	17,97	17,06	14,95	21,84
une autre agression sexuelle	36,59	41,23	38,81	54,32	45,75	45,64	50,12
<i>dont attouchements</i>	28,42	38,68	30,33	52,35	32,36	48,00	35,72
nsp	4,56	9,86	4,54	0,00	6,65	3,02	1,20
refus de répondre	7,42	4,13	8,05	4,03	3,16	3,21	1,34
	18-76 ans						
un viol, un rapport sexuel forcé	-	36,59	39,64	21,01	25,34	31,64	23,63
une tentative de viol	-	13,02	8,74	18,68	18,58	16,50	17,78
une autre agression sexuelle	-	37,65	39,18	54,70	44,20	43,75	53,17
<i>dont attouchements</i>	-	36,56	31,47	49,01	31,06	46,44	35,04
nsp	-	9,28	4,29	1,28	6,11	3,05	0,90
refus de répondre	-	3,47	8,16	4,33	5,77	5,07	4,52

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Il manque trois répondants en 2006-07, en raison de leur abandon du questionnaire en cours d'administration.

Les viols ou tentatives représentent un peu moins de la moitié des cas (tableau 206), ce qui reste nettement supérieur aux résultats des enquêtes régionales auxquelles on peut les comparer : dans celles-ci, l'ensemble *viols + tentatives* se situe entre le quart et le tiers des agressions sexuelles. La part restante devrait, d'après la formulation de la question initiale des CVS, concerner des attouchements. Mais lorsque l'on demande à tous ceux déclarant avoir subi une autre agression sexuelle (dont ni viol, ni tentative de viol) s'ils ont fait l'objet d'attouchements, une grosse moitié, voire les deux tiers selon les enquêtes, répondent par la négative. On se demande alors si leur victimation diffère beaucoup des « gestes déplacés » et s'il était bien opportun de séparer les deux hypothèses.

La question était formulée ainsi : Est-il arrivé qu'une personne vous oblige à subir des attouchements sexuels ou avoir un rapport sexuel contre votre volonté, ou qu'elle tente de le faire ?

Nous pouvons chercher un terme de comparaison dans les enquêtes franciliennes ou locales (tableau 207) qui comprennent un module sur les agressions sexuelles à partir d'une question *Vous est-il arrivé de faire l'objet d'une agression sexuelle ou d'une tentative, y compris par un de vos proches ?* Il convient tout d'abord de retailler ces données pour rendre les résultats comparables en termes de plage d'âge (18-59 ans) et de période observée (deux ans). Il faut ensuite déterminer quel est le terme de comparaison dans les CVS. En bonne logique, on doit prendre toutes les formes d'agression sexuelle en incluant aussi celles commises par des cohabitants. On parvient alors à des prévalences sans aucune commune mesure avec celles observées dans les enquêtes régionales et locales.

Mais si l'on travaille sur un ensemble restreint aux seuls attouchements et rapports sexuels forcés (y compris toujours ceux commis par un cohabitant), alors la différence entre les prévalences observées dans les CVS et celles relevées dans les monographies régionales ou locales se réduit de manière importante¹⁰³. Ceci dit, il ne faut pas chercher à trop pousser la comparaison dans le détail en raison des faibles valeurs absolues observées dans ces dernières enquêtes.

Cependant, on retrouve probablement ici la différence entre une interrogation globale – celle des enquêtes régionales et locales – et des questions détaillées – celles des CVS : les secondes produisent toujours des résultats beaucoup plus abondants que les premières. Pour le dire autrement, la forme adoptée dans les monographies subnationales incline les enquêtés à ne mentionner que les victimations qui ont un certain relief, celle retenue dans les CVS les pousse au contraire à ajouter des événements moins significatifs qui ne leur seraient pas venues spontanément à l'esprit.

Tableau 207. Agressions sexuelles : prévalences, multivictimation, incidence, différentes enquêtes

	n	prévalence	multivictimation	incidence
Île-de-France 1999-2000	47	0,60 [0,43-0,77]	1,489	0,89 [0,64-1,15]
Île-de-France 2001-02	52	0,66 [0,48-0,84]	1,385	0,91 [0,67-1,16]
Île-de-France 2003-04	37	0,47 [0,32-0,62]	1,649	0,78 [0,53-1,02]
Île-de-France 2005-06	39	0,44 [0,31-0,57]	1,436	0,63 [0,45-0,81]
Île-de-France 2007-08	47	0,60 [0,43-0,77]	1,298	0,78 [0,56-1,00]
Île-de-France 2009-10	39	0,37 [0,25-0,49]	1,487	0,55 [0,38-0,72]
Île-de-France 2011-12	57	0,54 [0,41-0,7]	1,421	0,77 [0,58-0,99]
Aubervilliers 2003-04	2	0,27 [0,00-0,64]	3,000	0,81 [0,00-1,93]
Aulnay-sous-Bois 2003-04	6	0,50 [0,10-0,90]	1,833	0,92 [0,19-1,65]
Gonesse 2003-04	5	0,64 [0,08-1,20]	1,000	0,64 [0,08-1,20]
Saint-Denis 2003-04	10	0,87 [0,33-1,41]	1,700	1,48 [0,57-2,39]
Grand Lyon 2003-04	27	0,88 [0,57-1,19]	1,235	1,09 [0,70-1,47]
CVS 2005-06	746	6,11 [5,66-6,56]	*	–
CVS 2006-07	710	6,03 [5,63-6,43]	*	–
CVS 2007-08	733	6,04 [5,58-6,50]	*	–
CVS 2008-09	669	6,12 [5,64-6,60]	*	–
CVS 2009-10	589	5,17 [4,73-5,61]	*	–
CVS 2010-11	652	5,68 [5,22-6,14]	*	–
CVS 2011-12	507	4,88 [4,41-5,35]	*	–
CVS 2005-06 ensemble restreint	171	1,34 [1,12-1,56]	2,052	2,75 [2,30-3,20]
CVS 2006-07 ensemble restreint	134	1,11 [0,93-1,29]	2,113	2,35 [1,97-2,72]
CVS 2007-08 ensemble restreint	133	0,98 [0,79-1,17]	2,384	2,34 [1,88-2,79]
CVS 2008-09 ensemble restreint	144	1,14 [0,93-1,35]	1,968	2,24 [1,82-2,66]
CVS 2009-10 ensemble restreint	132	1,02 [0,82-1,22]	2,347	2,39 [1,92-2,86]
CVS 2010-11 ensemble restreint	121	0,94 [0,75-1,13]	1,877	1,76 [1,40-2,12]
CVS 2011-12 ensemble restreint	99	0,84 [0,64-1,04]	2,068	1,74 [1,32-2,15]

Source : INSEE, LAU-IdF, CESDIP.

Champ : variable selon les enquêtes

* On ne peut pas connaître, pour les enquêtes CVS, la multivictimation des atteintes sexuelles (ni par conséquent leur incidence) puisque la question recensant le nombre d'exhibitions et de gestes déplacés est posée de la façon suivante : *Au cours de ces deux dernières années, est-ce arrivé ? : Une seule fois / quelques fois / souvent.*

¹⁰³ Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, procéder sous casque n'augmente que modérément la productivité de l'enquête pour cette catégorie des atteintes sexuelles les plus caractérisées.

Comme les « gestes déplacés » et à la différence de l'exhibition, cette victimation est fréquemment à répétition.

Tableau 208. Attouchements sexuels et viols : multivictimation, CVS

	18-76 ans			18-59 ans		
	une fois	deux fois	plus de deux fois	une fois	deux fois	plus de deux fois
2005-2006	-	-	-	62,44	14,15	16,96
2006-2007	57,20	11,10	24,03	57,61	11,68	22,78
2007-2008	47,94	16,49	22,90	46,37	17,14	23,96
2008-2009	57,98	12,53	25,25	62,13	12,95	22,21
2009-2010	49,08	14,43	27,64	48,44	14,78	29,05
2010-2011	65,79	12,39	17,30	66,49	10,39	19,92
2011-2012	58,87	15,71	21,47	63,70	9,50	25,61

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Il manque un répondant en 2006-07 en raison de son abandon du questionnaire en cours d'administration.

En calculant une multivictimation sur la base d'une troncature de forme $[\geq 3=4]$, on obtient, pour les attouchements et rapports sexuels forcés, une moyenne de 1,875. On est là à un niveau un peu supérieur à celui de la multivictimation des violences physiques ordinaires qui se situe autour de 1,6 (voir tableau *supra*).

Si l'on reprend la comparaison avec les monographies régionales et locales, en ajoutant les victimations sexuelles dues à un cohabitant, la multivictimation observée dans les CVS (2,116 en moyenne) est toujours supérieure aux scores observés dans les enquêtes subnationales (tableau 207).

On est frappé par la fréquence des victimations au domicile de l'enquêté (tableau 209). Si l'on y ajoute les très nombreux incidents dans d'autres logements, on dépasse souvent la moitié des cas. En revanche, les attouchements ou viols dans des lieux publics ou transports en commun sont beaucoup moins répandus, probablement parce que des lieux privés sont plus propices à ces agressions plus caractérisées.

Tableau 209. Attouchements sexuels et viols : localisation (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
	18-59 ans						
à votre domicile	37,68	28,83	34,30	22,88	24,15	33,22	32,47
dans le logement de qqn d'autre	13,46	35,38	20,81	22,77	19,69	19,65	22,14
dans votre immeuble	1,60	0,62	2,07	3,61	1,98	0,39	0,00
sur votre lieu de travail ou d'études	4,94	4,86	4,50	5,07	8,27	7,49	10,39
dans un transport en commun	1,16	4,96	3,08	1,94	8,85	6,52	1,78
dans la rue	13,39	2,37	8,78	3,62	5,32	2,26	11,41
ailleurs	19,80	16,21	17,64	39,12	25,14	21,96	18,93
18-76 ans							
à votre domicile	-	28,26	34,06	24,02	24,46	35,12	31,73
dans le logement de qqn d'autre	-	34,76	21,63	24,24	18,99	19,06	19,39
dans votre immeuble	-	0,54	1,97	3,25	1,81	0,34	0,00
sur votre lieu de travail ou d'études	-	4,22	4,28	5,44	8,46	6,55	8,97
dans un transport en commun	-	6,99	2,93	1,93	8,07	6,69	2,24
dans la rue	-	2,60	8,35	3,74	6,04	3,71	13,85
ailleurs	-	15,69	17,82	35,82	24,26	20,66	18,97

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Cette question n'est posée que dans la version en français.

En conséquence, la part des attouchements et viols perpétrés dans le quartier même où vit la victime est plus importante que pour les « gestes déplacés » : elle tutoie la moitié des cas.

Tableau 210. Attouchements sexuels et viols : dans le quartier (%), CVS

	18-76 ans	18-59 ans
2005-06	-	58,40
2006-07	46,03	43,41
2007-08	54,18	54,93
2008-09	43,79	40,73
2009-10	36,36	34,44
2010-11	52,44	49,71
2011-12	54,89	55,61

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Cette question n'est posée que dans la version en français.

Variable recodée : la question n'est posée qu'aux personnes qui n'ont pas répondu « à votre domicile » ou « dans votre immeuble ».

II. LES CIRCONSTANCES DES ATTOUACHEMENTS SEXUELS OU DES VIOLS

Ces agressions ont rarement été commises à plusieurs (8 cas en moyenne).

L'agresseur unique est presque toujours un homme (tableau 211). Il est rarement totalement inconnu de la victime qui, au contraire, le connaît souvent personnellement.

Parmi les victimes qui déclarent connaître personnellement leur agresseur, il s'agit souvent d'un ex-conjoint ou d'une personne parmi les relations proches ; plus rarement d'une personne de leur famille ou d'une personne connue sur le lieu de travail/d'études.

Parmi ces mêmes victimes, en moyenne un quart déclarent que l'auteur vivait dans le même logement qu'elles au moment de l'incident. C'est d'ailleurs souvent au moins en partie à cause de cette agression qu'elles ne vivent plus avec cette personne. On voit par là qu'il n'est guère judicieux de vouloir exclure les agressions sexuelles par un cohabitant ; la solution adoptée dans les enquêtes régionales et locales semble alors plus pertinente.

Tableau 211. Attouchements sexuels et viols : caractéristiques de l'auteur unique (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
	18-59 ans						
homme	89,92	86,88	95,54	95,31	90,32	92,37	90,51
femme	10,08	13,12	4,46	4,69	9,68	7,63	9,49
totalement inconnu	31,55	15,48	20,75	12,20	25,40	19,85	26,25
connu personnellement	49,65	47,09	38,45	66,78	45,79	55,16	49,37
dont							
ex-conjoint	40,29	25,70	32,76	48,93	35,15	42,09	31,81
personne de la famille	3,82	9,06	8,57	7,40	10,67	1,05	3,38
relation proche	31,83	32,27	51,89	13,45	16,21	30,87	32,54
connu du lieu de travail/étude	0,00	9,25	6,78	5,48	4,62	5,82	9,62
vivant dans le même logement	27,84	22,08	34,37	23,08	16,37	18,11	31,98
séparation en raison de l'incident							
entièrement	59,58	26,70	45,93	11,41	20,82	11,80	17,67
en partie	13,42	54,08	31,18	68,63	64,50	68,79	44,85
	18-76 ans						
homme	-	87,83	94,66	97,75	89,45	93,22	90,09
femme	-	12,17	5,34	4,25	10,55	6,78	9,91
totalement inconnu	-	17,12	22,05	11,66	26,19	24,74	31,67
connu personnellement	-	41,83	38,12	63,59	44,61	52,14	46,10
dont							
ex-conjoint	-	24,55	32,88	46,54	34,22	39,58	26,82
personne de la famille	-	8,66	8,38	7,04	10,39	2,86	8,57
relation proche	-	35,32	50,74	12,80	15,78	29,60	33,42
connu du lieu de travail/étude	-	8,83	8,01	5,21	4,50	5,47	9,38
vivant dans le même logement	-	23,33	33,60	21,96	15,93	17,03	32,68

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
séparation en raison de l'incident							
entièrement	-	24,13	45,93	11,41	20,82	11,80	21,38
en partie	-	48,86	31,18	68,63	64,50	68,79	37,00

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Une fois sur trois (37% en moyenne sur l'ensemble des enquêtes CVS), l'enquête soupçonne l'agresseur d'être sous l'emprise de l'alcool ou d'une drogue lors de l'incident.

Sans être tout à fait négligeable, le recours à des moyens de contrainte – tels les coups, les armes ou la pluralité de malfaiteurs – ne concerne qu'une minorité définie de cas¹⁰⁴ (tableau 212).

Tableau 212. Attouchements sexuels et viols, circonstances aggravantes (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
	18-59 ans						
été frappé, giflé, reçu des coups	15,35	12,01	18,49	20,86	16,23	14,41	10,31
arme ou objet dangereux	09,70	06,64	7,50	8,69	8,49	10,65	2,54
pluralité d'auteurs	13,21	06,36	8,60	9,96	5,97	8,46	8,81
	18-76 ans						
été frappé, giflé, reçu des coups	-	15,01	17,85	18,78	17,23	12,61	10,10
arme ou objet dangereux	-	09,28	7,13	7,95	10,16	19,94	1,91
pluralité d'auteurs	-	08,94	10,03	9,93	9,75	9,09	10,01

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Ces questions ne sont posées que dans la version en française.

La fréquence des démarches actives (discuter, se débattre) donne l'impression que ces victimes ont, le plus souvent, tenté de résister à l'agression (tableau 213).

Tableau 213. Attouchements sexuels et viols : réaction de la victime (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
	18-59 ans						
sentiment de ne rien pouvoir faire	49,02	43,63	53,51	65,40	50,75	40,62	50,41
vous avez essayé de discuter, de dissuader les agresseurs	71,90	67,90	73,01	74,43	68,29	63,43	69,07
vous vous êtes défendue(e), débattue(e)	68,38	63,66	69,04	74,71	73,19	63,02	73,13
vous avez fui, vous vous êtes échappé(e)	44,73	32,88	34,87	30,24	47,26	35,66	51,54
vous avez crié, appelé au secours	33,90	14,92	28,71	25,65	25,83	32,41	29,12
	18-76 ans						
sentiment de ne rien pouvoir faire	-	42,84	51,58	66,19	51,25	37,79	49,81
vous avez essayé de discuter, de dissuader les agresseurs	-	65,47	70,40	73,99	67,09	60,05	59,34
vous vous êtes défendue(e), débattue(e)	-	62,25	66,70	72,34	71,14	59,22	62,61
vous avez fui, vous vous êtes échappé(e)	-	33,86	34,46	31,91	47,57	35,28	49,72
vous avez crié, appelé au secours	-	17,38	28,13	23,40	29,41	29,43	28,51

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Cette question n'est posée que dans la version en français.

En fait, la combinaison des différentes sortes de réactions fait apparaître trois classes :

- Une petite moitié (43%) des victimes s'est défendu, a généralement essayé de discuter avec l'agresseur et a éventuellement pris la fuite.

¹⁰⁴ En moyenne, sur 17 victimes *frappées, giflées ou ayant reçu des coups*, 4 ont aussi été menacées d'une arme, une a eu affaire à plusieurs attaquants et une a cumulé les deux circonstances.

- un quart (26%) a crié ou appelé au secours, s'est la plus souvent défendu. Certains ont pris la fuite mais les deux tiers de ce groupe se sont malgré tout sentis impuissants face à l'agression.
- Seul le dernier tiers (31%) n'a pas du tout tenté de se défendre. En majorité, ces dernières victimes passives n'ont pas non plus essayé de crier ou de fuir, voire de discuter. On notera toutefois qu'un peu plus de la moitié de ces dernières victimes passives n'a pas non plus eu le sentiment de ne rien pouvoir faire.

Quant à estimer la gravité des dommages physiques, il est difficile d'utiliser la question sur les blessures physiques : elle opère une distinction entre « visibles » et « non visibles » dont le sens n'est pas évident, outre que cette distinction est omise dans les versions en langues étrangères. La consultation d'un médecin, l'hospitalisation ou une ITT supérieure à 8 jours sont plus utilisables : celle-ci est rarissime, celle-là presque aussi rare, la première assez peu fréquente (tableau 214).

Tableau 214. Attouchements sexuels et viols : dommages physiques (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
18-59 ans							
été vu(e) par un médecin	25,45	11,15	13,89	21,09	15,19	15,55	10,33
passé une ou plusieurs nuits à l'hôpital	10,08	2,22	7,76	5,41	7,56	2,99	3,02
ITT ≥ 8 jours	4,87	0,17	3,71	2,11	5,06	1,87	3,61
18-76 ans							
été vu(e) par un médecin	-	11,34	14,10	20,97	14,13	13,83	10,94
passé une ou plusieurs nuits à l'hôpital	-	3,36	7,38	5,26	9,32	2,62	2,75
ITT ≥ 8 jours	-	0,15	3,52	1,90	7,04	1,64	1,10

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

La deuxième question n'est posée que dans la version en français.

Au total, on incline à penser que les conséquences physiques de ces agressions sont rarement graves. En revanche, les dommages psychiques d'une certaine importance, aux dires de la victime, sont plus répandus, excédant toujours la moitié des cas (tableau 215).

Tableau 215. Attouchements sexuels et viols : dommages psychiques (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
18-59 ans							
très importants	22,08	28,13	33,38	43,62	30,51	22,03	26,85
plutôt importants	27,96	27,60	25,90	17,66	28,95	29,37	32,29
peu importants	22,16	15,98	19,80	28,52	19,99	21,92	18,36
pas importants	21,51	20,22	17,66	9,23	17,05	18,17	19,08
18-76 ans							
très importants	-	28,54	32,00	39,85	28,95	19,56	24,10
plutôt importants	-	28,89	25,35	20,70	30,52	28,21	31,94
peu importants	-	16,37	19,88	27,80	19,26	21,98	21,05
pas importants	-	17,93	19,10	10,10	16,88	21,77	15,72

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Cette question n'est posée que dans la version en français.

Pareille conclusion est corroborée par les réponses à la question sur les perturbations dans la vie quotidienne, les études et le travail (tableau 216) : en moyenne, 47,5% des victimes de 18 à 59 ans affirment en avoir subi.

Tableau 216. Attouchements sexuels et viols, perturbations ultérieures (%), CVS

	18-76 ans	18-59 ans
2005-06	-	35,51
2006-07	40,31	42,65
2007-08	45,10	46,70
2008-09	50,65	55,73

	18-76 ans	18-59 ans
2009-10	53,45	53,80
2010-11	39,02	43,94
2011-12	44,68	54,19

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

III. LES RENVOIS

1. Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

Les taux de renvoi sont particulièrement faibles (tableau 217). Alors que dans les enquêtes régionales, elles sont le fait d'un petit quart à un gros tiers des victimes, ici ils atteignent au mieux un cinquième : police et gendarmerie n'apparaissent pas comme des acteurs significatifs de la scène de cette victimation.

Tableau 217. Attouchements sexuels et viols : renvoi à la police ou gendarmerie (%), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
	18-59 ans						
renvoi à la police ou gendarmerie	20,27	7,72	14,95	18,82	15,39	15,67	8,48
plainte + main courante	15,71	6,10	14,14	19,16	13,89	14,49	7,05
plainte seule	11,89	3,20	10,46	16,88	12,13	4,41	5,64
	18-76 ans						
renvoi à la police ou gendarmerie	-	7,90	14,40	17,37	17,63	13,94	6,89
plainte + main courante	-	6,81	13,45	17,25	16,00	12,98	5,84
plainte seule	-	4,24	9,95	15,20	12,18	3,86	4,76

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Manquent cinq répondants en 2006-07 à la question du déplacement.

Les questions concernant les plaintes et mains courantes ne sont posées que dans la version française du questionnaire.

Aussi les effectifs sur lesquels portent les pourcentages de renvoi et de plainte sont différents.

D'ailleurs c'est le sentiment d'inutilité de la démarche qui, avec la préférence pour une autre solution, domine le tableau des raisons d'abstention (tableau 218). Un peu moins souvent, on retrouve dans les raisons de non renvoi le fort impact psychique de l'incident puisque plus de la moitié des victimes s'abstiennent pour ne pas s'imposer d'épreuves supplémentaires. La honte, bien souvent associé à ce type de violences, et la volonté de ne pas ébruiter l'affaire qui l'accompagne sont également bien représentées (concerne deux victimes sur cinq).

Tableau 218. Attouchements sexuels et viols : motifs de non-renvoi (% , multiréponses), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
	18-59 ans						
parce que cela n'aurait servi à rien	65,21	69,46	78,12	74,09	69,17	60,34	75,83
parce que vous préférez trouver une autre	64,85	61,00	71,35	66,03	69,55	74,99	74,19
pour éviter des épreuves supplémentaires	51,62	60,28	56,82	58,71	68,98	55,42	63,43
pour éviter que cela se sache	41,76	41,82	52,12	55,27	50,88	46,42	55,08
parce que ce n'était pas grave	58,90	39,45	48,20	57,39	47,18	41,57	42,00
par peur des représailles, d'une vengeance	25,77	31,68	45,18	33,17	33,05	31,66	24,68
	18-76 ans						
parce que cela n'aurait servi à rien	-	68,09	75,17	72,05	66,10	56,13	74,77
parce que vous préférez trouver une autre	-	58,55	68,49	67,39	66,46	68,82	74,81
pour éviter des épreuves supplémentaires	-	59,86	55,96	62,26	67,06	52,53	63,43
pour éviter que cela se sache	-	41,37	50,09	58,59	47,67	43,79	54,87
parce que ce n'était pas grave	-	37,95	48,36	60,18	46,64	39,91	48,84
par peur des représailles, d'une vengeance	-	32,29	43,94	32,82	30,96	33,10	28,30

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Cette question n'est posée que dans la version en français.

Par ailleurs, la question sur les motifs qui ont poussé à la plainte n'a pas été posée dans ce module.

2. Comparaison entre données d'enquêtes et comptages policiers

Les caractéristiques de cette partie de l'enquête – notamment les bornes d'âges adoptées – ne permettent pas de procéder à une comparaison avec les statistiques de police.

3. Autres renvois

C'est – on s'en doute – le cercle des proches qui est principalement mobilisé, encore que ce ne soit pas systématique (tableau 219). Vient ensuite le monde psy, puis les dispositifs d'aide aux victimes – qui sans être omniprésents ne sont pas totalement absents de la scène – et les services sociaux dans des proportions similaires. En tous cas, la victimation n'a pas été entièrement occultée puisque, en moyenne, la victime en a déjà parlé quatre fois sur cinq.

Tableau 219. Attouchements sexuels et viols : autres renvois (% , multiréponses), CVS

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
18-59 ans							
appelé un numéro vert, un service téléphonique gratuit d'aide aux victimes	14,07	11,11	8,76	7,32	7,89	6,96	6,96
rencontré des membres d'une association d'aide aux victimes	8,11	4,75	4,16	3,18	3,85	3,83	7,89
parlé de votre situation avec les services sociaux	7,88	12,84	14,83	9,29	12,61	9,07	10,50
parlé de votre situation à des amis, des proches	52,59	62,95	56,34	73,76	61,17	54,10	66,10
consulté un psychiatre, vu un psychologue	19,09	19,14	23,69	35,09	25,71	13,08	22,93
déjà parlé à quelqu'un	82,14	89,01	70,38	82,86	74,72	72,98	83,64
18-76 ans							
appelé un numéro vert, un service téléphonique gratuit d'aide aux victimes	-	12,35	8,33	7,77	7,20	6,09	9,68
rencontré des membres d'une association d'aide aux victimes	-	6,16	3,95	3,86	5,73	3,79	6,44
parlé de votre situation avec les services sociaux	-	12,78	14,11	8,67	11,93	8,23	8,53
parlé de votre situation à des amis, des proches	-	62,18	55,23	75,58	59,37	48,69	60,71
consulté un psychiatre, vu un psychologue	-	20,02	22,95	32,59	25,87	12,27	18,34
déjà parlé à quelqu'un	-	86,38	69,16	83,60	73,12	70,57	80,41

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Cette question n'est posée que dans la version en français.

IV. LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES D'ATTOUHEMENTS SEXUELS ET VIOLS

Même si les femmes sont surreprésentées dans ce type de victimation, on trouve quand même une proportion d'hommes comprise entre un dixième et un quart selon les enquêtes (tableau 220).

Tableau 220. Attouchements sexuels et viols : répartition par sexe (%), CVS

	victimes	échantillon	victimes	échantillon	victimes	échantillon
2005-2006						
hommes	24,17	49,18	33,49	49,18	11,27	48,74
femmes	75,83	50,82	66,51	50,82	88,73	51,26
2006-2007						
2007-2008						
2008-2009						
hommes	16,81	48,81	17,82	48,80	25,37	49,18
femmes	83,19	51,19	82,18	51,20	74,63	50,82
2009-2010						
2010-2011						
2011-2012						
hommes	22,39	49,11				
femmes	77,61	50,89				

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Cette victimation touche particulièrement les jeunes. Les moins de 30 ans sont généralement surreprésentés ; en particulier la tranche des 20-24 ans qui l'est systématiquement quelle que soit l'enquête considérée (tableau 221).

Tableau 221. Attouchements sexuels et viols : répartition par tranche d'âge (%), CVS

	victimes	<i>échantillon</i>	victimes	<i>échantillon</i>	victimes	<i>échantillon</i>
	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
18-19 ans	5,38	4,64	6,54	4,49	5,81	4,26
20-24 ans	13,20	11,00	32,19	11,05	15,51	11,04
25-29 ans	13,20	9,67	11,41	9,45	14,67	8,17
30-49 ans	47,00	51,92	28,76	51,32	50,53	51,83
50-59 ans	21,22	22,77	21,10	23,68	13,48	24,70
	2008-2009		2009-2010		2010-2011	
18-19 ans	5,62	4,50	4,14	4,78	6,57	4,40
20-24 ans	25,72	11,44	16,71	10,85	14,28	11,27
25-29 ans	10,61	10,40	13,73	9,13	8,41	8,79
30-49 ans	46,27	50,24	49,40	51,55	52,35	51,92
50-59 ans	11,78	23,43	16,02	23,69	18,39	23,62
	2011-2012					
18-19 ans	9,90	4,36				
20-24 ans	21,47	10,78				
25-29 ans	11,05	9,20				
30-49 ans	39,19	50,26				
50-59 ans	18,41	25,40				

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Selon les enquêtes, les victimes surreprésentées n'ont pas toujours les mêmes niveaux de diplôme, on peut toutefois retenir la surreprésentation quasi-systématique de celles dont le capital scolaire est le plus faible (tableau 222).

Tableau 222. Attouchements sexuels et viols : répartition par dernier diplôme obtenu (%), CVS

	victimes	<i>échantillon</i>	victimes	<i>échantillon</i>	victimes	<i>échantillon</i>
	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
sans diplôme à brevet	35,46	24,93	35,13	24,25	31,44	23,58
CAP-BEP	32,68	32,13	18,67	31,32	20,41	31,71
baccalauréat	18,10	16,10	21,01	16,02	22,68	15,79
bac +2	8,17	12,31	10,24	13,65	14,28	14,38
sup bac +2	5,59	14,53	14,94	14,77	11,19	14,54
	2008-2009		2009-2010		2010-2011	
sans diplôme à brevet	21,47	22,52	30,91	22,30	38,67	21,21
CAP-BEP	18,49	31,88	22,52	27,39	23,02	26,40
baccalauréat	33,31	16,02	22,42	20,81	17,09	21,59
bac +2	20,61	13,42	10,13	13,20	13,05	13,61
sup bac +2	6,13	16,16	14,02	16,30	8,18	17,19
	2011-2012					
sans diplôme à brevet	25,22	19,91				
CAP-BEP	22,05	24,54				
baccalauréat	15,59	22,42				
bac +2	11,94	14,53				
sup bac +2	25,19	18,60				

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Sont victimes, en premier lieu, les autres inactifs et les étudiants (tableau 223). Quelle que soit l'année d'enquête observée, ces deux catégories sont systématiquement surreprésentées ; jusqu'à 7 (autres inactifs) et 3 (étudiants) fois plus qu'en moyenne. Avec un peu moins de régularité, les chômeurs, suivis des personnes au foyer, puis des employés, semblent également constituer des catégories à risque. De manière assez inattendue – mais pas contradictoire avec ce que l'on vient de noter – les retraités paraissent aussi surexposés. Au contraire, les agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures sont très nettement sous-représentés parmi les victimes de viols ou attouchements sexuels.

Doit-on pour autant en conclure qu'un exercice professionnel prémunirait contre l'agression sexuelle ? C'est peu probable. On notera une surreprésentation des professions intermédiaires dans la CVS 2010-11. Par ailleurs, rappelons que l'enquête interroge sur des événements survenus dans les deux années précédentes. Un individu peut parfaitement être chômeur ou inactif au moment de l'enquête mais avoir été victime alors qu'il était encore en activité. Dans ce contexte, on regrettera l'absence de questions relatives aux conséquences professionnelles de l'agression. Voyons plutôt ici, une confirmation des résultats précédents, indiquant un plus grand risque de victimations parmi les individus jeunes et peu diplômés.

Tableau 223. Attouchements sexuels et viols : répartition par PCS (%), CVS

	victimes	<i>échantillon</i>	victimes	<i>échantillon</i>	victimes	<i>échantillon</i>
	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
agriculteurs	0,89	1,74	0,56	1,55	0,00	1,57
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,38	4,44	0,88	3,98	1,72	3,78
cadres et professions intellectuelles supérieures	1,90	10,46	2,94	10,43	6,03	10,72
professions intermédiaires	8,61	17,90	12,97	18,27	5,86	18,56
employés	25,20	22,63	13,63	22,98	30,26	22,90
ouvriers	8,22	16,83	16,53	16,26	9,97	16,23
chômeurs	14,68	7,84	17,03	7,32	17,54	8,97
retraités	7,15	4,21	10,24	4,83	4,25	4,58
hommes/femmes au foyer	10,63	4,92	5,45	4,68	9,24	4,23
étudiants	13,95	7,64	17,47	8,33	10,06	7,39
autres inactifs	5,40	1,39	2,30	1,37	5,06	1,07
	2008-2009		2009-2010		2010-2011	
agriculteurs	0,00	1,42	0,00	1,70	0,00	1,69
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0,22	4,55	3,06	5,51	2,29	4,92
cadres et professions intellectuelles supérieures	5,57	11,21	3,46	11,03	3,74	12,39
professions intermédiaires	14,06	18,07	15,31	17,91	22,57	19,53
employés	19,04	20,12	19,16	20,43	24,86	19,38
ouvriers	1,66	16,27	14,49	15,68	9,61	15,57
chômeurs	13,37	9,22	9,67	9,42	10,13	9,67
retraités	3,92	4,69	3,51	3,95	4,65	3,89
hommes/femmes au foyer	4,24	4,50	7,41	4,55	1,73	3,26
étudiants	26,16	8,21	12,30	8,35	12,40	8,26
autres inactifs	11,75	1,73	4,48	1,47	8,03	1,46
	2011-2012					
agriculteurs	1,35	1,56				
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2,56	4,60				
cadres et professions intellectuelles supérieures	7,82	13,22				
professions intermédiaires	9,64	18,85				
employés	18,49	20,36				
ouvriers	10,80	14,68				
chômeurs	18,51	9,23				
retraités	2,18	3,43				
hommes/femmes au foyer	7,09	3,44				
étudiants	17,68	8,92				
autres inactifs	3,89	1,69				

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Sans surprise, on relève une surreprésentation des enquêtés appartenant aux ménages dont les niveaux de vie sont les plus faibles (tableau 224).

Tableau 224. Attouchements sexuels et viols : répartition par revenus mensuels bruts en euros (en quartile et en %), CVS

	victimes	<i>échantillon</i>	victimes	<i>échantillon</i>	victimes	<i>échantillon</i>
	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
1 ^{er} quartile	48,92	23,19	49,20	22,95	40,78	22,17
2 ^e quartile	28,41	25,14	27,73	25,36	27,19	24,39
3 ^e quartile	15,89	26,28	10,26	25,63	11,99	28,10
4 ^e quartile	6,78	25,39	12,81	26,05	20,04	25,35
	2008-2009		2009-2010		2010-2011	
1 ^{er} quartile	37,19	25,78	42,21	24,72	33,63	26,50
2 ^e quartile	25,57	22,95	32,19	23,68	32,55	24,52
3 ^e quartile	22,30	26,12	12,77	26,37	22,86	24,78
4 ^e quartile	14,94	24,15	12,83	25,22	10,96	24,20
	2011-2012					
1 ^{er} quartile	47,80	27,36				
2 ^e quartile	23,40	23,08				
3 ^e quartile	20,74	26,55				
4 ^e quartile	8,06	23,01				

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Ceux qui vivent seuls ou appartiennent à des familles monoparentales paraissent nettement surreprésentés (tableau 225).

Tableau 225. Attouchements sexuels et viols : répartition par type de ménage (%), CVS

	victimes	<i>échantillon</i>	victimes	<i>échantillon</i>
	2005-2006		2006-2007	
personne seule	19,03	10,66	26,14	12,94
famille monoparentale	15,83	8,03	10,82	8,90
couple sans enfant	15,08	19,78	10,98	19,74
couple avec enfant	37,46	57,57	40,33	53,59
autre	12,60	3,97	11,72	4,84
	2007-2008		2008-2009	
personne seule	20,20	13,23	22,95	14,30
famille monoparentale	22,16	8,07	15,59	8,64
couple sans enfant	8,29	19,14	14,53	19,58
couple avec enfant	39,60	55,02	39,76	52,38
autre	9,74	4,54	7,17	5,10
	2009-2010		2010-2011	
personne seule	23,23	12,37	25,79	12,61
famille monoparentale	27,10	9,49	28,11	9,59
couple sans enfant	15,59	18,12	7,48	17,92
couple avec enfant	28,36	55,12	28,00	54,92
autre	5,73	4,90	10,62	4,96
	2011-2012			
personne seule	25,78	12,79		
famille monoparentale	30,97	9,82		
couple sans enfant	16,77	17,99		
couple avec enfant	23,26	55,04		
autre	3,22	4,37		

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

De manière générale, il semble qu'on soit plus exposé si l'on vit dans un appartement en immeuble plutôt que dans une maison (tableaux 226 et 227). Vivre dans un immeuble de cité – par rapport à un immeuble de ville – augmenterait encore le risque d'exposition. Ce dernier pouvant être jusqu'à multiplié par trois (CVS 2007-08) dans le cadre d'un habitat mixte.

Tableau 226. Attouchements sexuels et viols : répartition par type de voisinage (%), CVS

	victimes	<i>échantillon</i>	victimes	<i>échantillon</i>
	2005-2006		2006-2007	
maisons dispersées	17,11	16,69	11,67	16,31
maisons lotissement	43,69	48,19	25,93	46,67
immeubles villes	21,51	19,83	31,73	20,25
immeubles cités	12,92	9,82	21,33	10,46
habitat mixte	4,78	5,47	9,34	6,30
	2007-2008		2008-2009	
maisons dispersées	14,10	16,78	16,22	19,31
maisons lotissement	25,96	47,11	33,46	43,61
immeubles villes	27,35	20,23	26,84	21,61
immeubles cités	17,05	10,23	12,65	10,26
habitat mixte	15,54	5,64	10,82	5,20
	2009-2010		2010-2011	
maisons dispersées	10,38	18,43	9,74	17,72
maisons lotissement	25,27	45,56	31,46	43,88
immeubles villes	29,06	19,47	32,46	21,48
immeubles cités	21,91	10,64	19,91	11,47
habitat mixte	13,38	5,90	6,43	5,46
	2011-2012			
maisons dispersées	15,14	19,74		
maisons lotissement	19,14	44,36		
immeubles villes	39,34	20,19		
immeubles cités	14,55	10,17		
habitat mixte	11,84	5,54		

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

Tableau 227. Attouchements sexuels et viols : répartition par type de logement (%), CVS

	victimes	<i>échantillon</i>	victimes	<i>échantillon</i>
	2005-2006		2006-2007	
maisons	56,83	65,87	37,73	64,27
appartements	43,17	33,87	62,27	35,58
autres types d'habitat	0,00	0,25	0,00	0,16
	2007-2008		2008-2009	
maisons	44,50	64,76	51,03	63,59
appartements	55,50	35,12	48,97	36,28
autres types d'habitat	0,00	0,12	0,00	0,13
	2009-2010		2010-2011	
maisons	40,82	64,68	39,41	62,50
appartements	59,18	35,11	60,59	37,34
autres types d'habitat	0,00	0,21	0,00	0,16
	2011-2012			
maisons	34,89	64,91		
appartements	65,11	34,95		
autres types d'habitat	0,00	0,14		

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

V. COMPARAISON DES VICTIMES D'ATTOUCHEMENTS SEXUELS ET DE VIOLS SELON LES ZONES

Si les résultats par zones régionales ne sont pas très nets, on peut relever une surexposition assez générale des urbains (unités urbaines de plus de 20 000 habitants) et surtout très nettement des enquêtés habitant en ZUS (tableau 228).

Ce dernier trait, joint aux caractéristiques relevées dans la section précédente, suggère le portrait d'une victimation liée à une précarité multidimensionnelle (faible capital scolaire, faibles niveau de vie, faible insertion professionnelle et familiale, habitat en zone urbaine sensible).

Pour autant, la qualité du matériau disponible dissuade de s'engager plus avant dans une analyse multivariée.

Tableau 228. Attouchements sexuels et viols : répartition par zones régionales, tailles des unités urbaines et ZUS (%), CVS

	victimes	<i>échantillon</i>	victimes	<i>échantillon</i>	victimes	<i>échantillon</i>
	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
Île-de-France*	15,82	19,02	27,52	19,26	16,66	19,42
Bassin parisien	12,83	17,25	14,76	17,27	20,84	17,54
Nord	7,69	7,22	2,82	6,87	15,79	7,19
Est	12,39	9,41	9,35	9,03	4,98	8,42
Ouest	12,73	14,25	12,97	13,66	21,58	14,16
Sud-ouest	17,96	10,36	6,90	10,69	0,67	10,55
Centre-Est	13,29	10,52	9,28	11,06	10,99	10,50
Méditerranée	7,28	11,97	16,40	12,16	8,50	12,22
Commune rurale	18,66	25,73	12,19	24,91	18,78	24,76
UU < 20 000 hab.	12,11	16,60	7,63	16,84	9,13	17,46
UU 20 000 -100 000	20,07	12,08	18,49	12,18	12,21	12,37
UU > 100 000 hab.	33,33	29,44	36,90	29,24	45,52	28,26
UU de Paris	15,82	16,15	24,79	16,83	14,36	17,14
ZUS	10,89	6,50	16,21	6,76	9,07	6,33
	2008-2009		2009-2010		2010-2011	
Île-de-France*	17,15	18,82	13,37	19,29	27,62	20,46
Bassin parisien	19,45	17,91	16,97	5,17	18,92	16,97
Nord	14,07	7,31	9,25	7,32	5,17	7,37
Est	11,26	8,65	5,58	7,95	2,86	8,27
Ouest	14,10	13,78	20,77	14,17	19,60	13,59
Sud-ouest	7,25	10,55	14,83	11,02	7,24	9,99
Centre-Est	4,47	12,15	9,26	12,02	9,77	12,60
Méditerranée	12,24	10,83	8,95	11,35	8,81	10,75
Commune rurale	21,35	24,88	8,55	26,30	18,82	22,80
UU < 20 000 hab.	13,39	16,45	17,37	15,83	9,53	16,11
UU 20 000 -100 000	13,81	12,52	13,35	11,90	17,41	11,44
UU > 100 000 hab.	34,84	29,32	48,10	28,64	26,62	30,95
UU de Paris	16,62	16,83	12,63	17,33	27,62	18,70
ZUS	7,34	6,15	13,51	6,82	11,57	7,03
	2011-2012					
Île-de-France*	16,14	19,01				
Bassin parisien	14,64	16,33				
Nord	6,97	7,73				
Est	7,28	7,73				
Ouest	11,90	13,99				
Sud-ouest	11,12	10,73				
Centre-Est	18,37	13,64				
Méditerranée	13,59	10,84				
Commune rurale	16,50	22,90				
UU < 20 000 hab.	10,74	16,07				
UU 20 000 -100 000	9,20	12,06				
UU > 100 000 hab.	48,34	31,72				
UU de Paris	15,22	17,25				
ZUS	9,81	5,87				

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les chiffres en gras indiquent des valeurs significativement supérieures à celles de l'échantillon ; ceux en gras et en italique indiquent des valeurs significativement inférieures à celles de l'échantillon.

CHAPITRE 10 : LES AGRESSIONS PAR UN PROCHE COHABITANT

Le module CASI explore encore les agressions par un proche cohabitant (*domestic violence*), mais la manière dont il s’y prend rend les résultats très difficilement exploitables. On demande en effet aux enquêtés *en dehors des violences sexuelles, est-il arrivé en n-2 ou n-1 qu’une personne qui vit actuellement avec vous vous gifle, vous frappe, vous donne des coups ou vous fasse subir toute autre violence physique ?*

Outre le fait que les agressions sans blessures ni coups sont exclues¹⁰⁵, c’est la procédure suivie par la suite qui fait problème : il existe, en effet, trois modules, l’un pour ceux qui ont subi une seule agression par un cohabitant soit physique, soit sexuelle ; un autre pour ceux qui ont subi plusieurs agressions d’une seule sorte ; une troisième enfin pour ceux qui ont subi plusieurs agressions des deux sortes. Pour couronner le tout, ces modules ne sont pas identiques. Pareil montage rend l’exploitation de cette victimation extrêmement hypothétique.

On se bornera donc à reconstruire des taux – prévalence, multivictimation, incidence – concernant les agressions par un proche cohabitant (tableau 229). Pour permettre leur comparaison avec les résultats des enquêtes régionales ou locales, on exclura les violences sexuelles commises par un proche ; elles ont d’ailleurs déjà été prises en compte dans les comparaisons menées au chapitre précédent. Aux mêmes fins de comparaison, les indicateurs des enquêtes Île-de-France et Forum ont été recalculés sur la population des 18-59 ans.

Tableau 229. Agressions par un proche : prévalence, multivictimation, incidence : différentes enquêtes

	n	prévalence	multivictimation	incidence
Île-de-France 1999-2000	67	0,85 [0,65-1,05]	2,179	1,85 [1,41-2,29]
Île-de-France 2001-02	68	0,86 [0,66-1,06]	2,088	1,80 [1,37-2,22]
Île-de-France 2003-04	84	1,06 [0,83-1,29]	2,571	2,73 [2,15-3,31]
Île-de-France 2005-06	102	0,85 [0,67-1,03]	2,984	2,54 [2,01-3,06]
Île-de-France 2007-08	85	1,09 [0,86-1,32]	2,271	2,48 [1,95-3,00]
Île-de-France 2009-10	89	0,84 [0,67-1,01]	2,404	2,02 [1,60-2,44]
Île-de-France 2011-12	83	0,79 [0,62-0,96]	2,337	1,85 [1,45-2,24]
Aubervilliers 2003-04	13	1,74 [0,8-2,68]	1,846	3,21 [1,48-4,94]
Aulnay-sous-Bois 2003-04	16	1,32 [0,68-1,96]	2,563	3,38 [1,73-5,03]
Gonesse 2003-04	8	1,02 [0,32-1,72]	2,500	2,55 [0,79-4,31]
Saint-Denis 2003-04	12	1,04 [0,45-1,63]	2,000	2,08 [0,91-3,25]
Grand Lyon 2003-04	34	0,83 [0,53-1,13]	2,564	2,13 [1,35-2,9]
CVS 2005-06*	247	2,30 [2,02-2,58]	2,275	5,23 [4,59-5,88]
CVS 2006-07*	227	2,25 [1,97-2,53]	2,402	5,40 [4,73-6,08]
CVS 2007-08*	256	2,41 [2,12-2,70]	2,200	5,30 [4,65-5,95]
CVS 2008-09*	144	2,29 [1,99-2,59]	2,327	5,33 [4,63-6,02]
CVS 2009-10*	196	2,06 [1,78-2,34]	2,469	5,09 [4,39-5,78]
CVS 2010-11*	206	2,04 [1,76-2,32]	2,207	4,50 [3,89-5,12]
CVS 2011-12*	168	2,11 [1,80-2,42]	2,485	5,24 [4,46-6,02]

Source : INSEE, LAU-ÎdF, CESDIP.

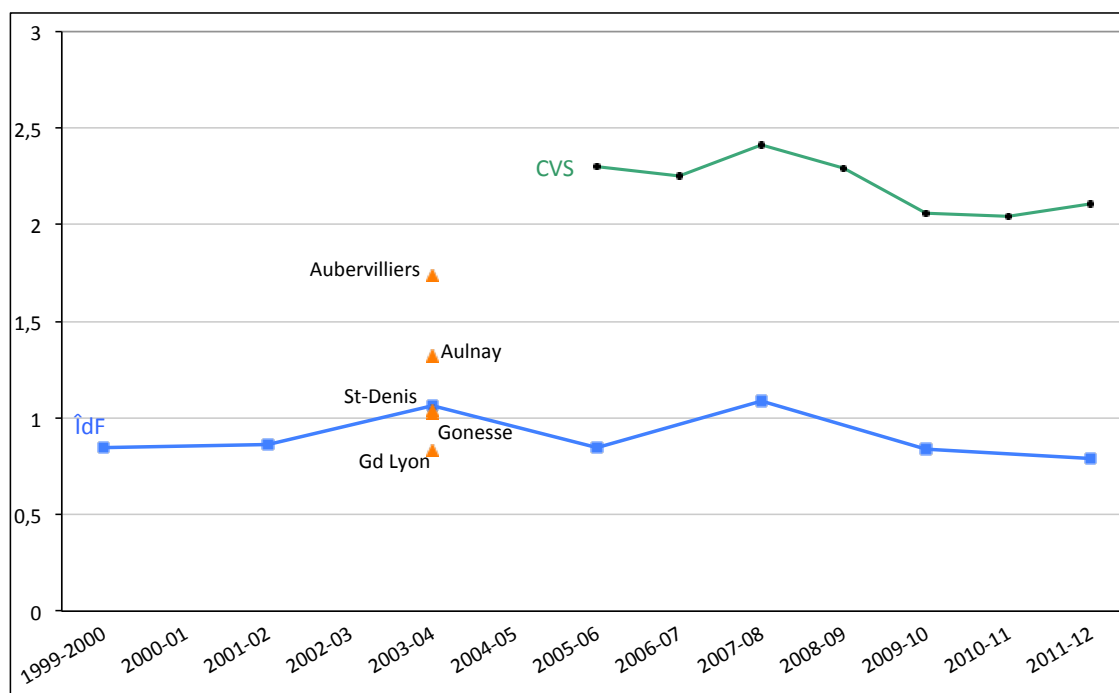
Champ : variable selon les enquêtes

* Les prévalences sont données sur l’ensemble des répondants au questionnaire sous casque de 18 à 59 ans, même si la question filtre n’a pas été posée aux enquêtés ayant déclaré vivre dans un ménage d’une seule personne.

¹⁰⁵ Les monographies régionales et locales usaient d’une question moins restrictive : *au cours des... , vous est-il arrivé de faire l’objet de violences ou de tentatives de violences par un proche vivant avec vous ?* L’enquête ENVEFF a montré l’importance des violences non physiques au sein d’un couple (Jaspard, *et al.*, 2003, 58 *et suiv.*).

Même si la comparaison ne peut aller très loin en raison de la faiblesse des effectifs, notamment dans les monographies urbaines, il apparaît que les prévalences et, par conséquent, les incidences observées dans les CVS sont plus élevées que celles obtenues dans les enquêtes régionales et locales, alors que la multivictimation ne fait pas apparaître de différence très systématique. Procéder sous casque semble donc plus productif pour l'exploration des violences par un cohabitant que pour celles des agressions sexuelles les plus caractérisées.

Figure 64. Agressions par un proche ; prévalences (%) ; différentes enquêtes



Source : INSEE, LAU-IdF, CESDIP.

Champ : variable selon les enquêtes

L'excès des taux CVS est d'autant plus inattendu que la question posée y est plus restrictive que celle utilisée dans les autres enquêtes. Enfin cette victimation est généralement plus répandue dans des contextes socioéconomiques difficiles¹⁰⁶ qui occupent une plus grande place dans les enquêtes franciliennes ou celles sur des communes de la banlieue nord de Paris que dans des enquêtes nationales.

¹⁰⁶ Pottier, *et al.*, 2002, 60 ; Fouquet, *et al.*, 2006, 63.

RÉFÉRENCES

- DIDIER E., NÉVANEN S., ROBERT PH., ZAUBERMAN R., 2006a, *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité: Aulnay-sous-Bois*, Guyancourt, CESDIP
http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/EDP_no_99.pdf
- DIDIER E., NÉVANEN S., ROBERT PH., ZAUBERMAN R., 2006b, *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité : Gonesse*, Guyancourt, CESDIP http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/EDP_no_101.pdf.
- DITTON J., FARRALL S., 2007, The British Crime Survey and the Fear of Crime, in HOUGH J.M., MAXFIELD M.G. (eds.), *Surveying Crime in the 21st Century*, Cullompton, Willan Publishing, 223-241.
- FARRALL S., JACKSON J., GRAY E., 2009, *Social Order and the Fear of Crime in Contemporary Times*, Oxford, Oxford University Press.
- FIGGIE H.E., 1980, *The Figgie Report on Fear of Crime: America Afraid*, Willoughby, Research and Forecasts.
- FOUQUET A., LOTODÉ H., NÉVANEN S., ROBERT PH., ZAUBERMAN R., 2006, *Victimation et insécurité en Île-de-France. Analyse de l'enquête LAURIF 2003*, Guyancourt, CESDIP
http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/EDP_no_104-2.pdf.
- FURSTENBERG F., 1971, Public Reaction to Crime in the Street, *American Scholar*, 40, 601-610.
- GORGEON C., 1994, Police et public : représentations, recours et attentes. Le cas français, *Déviance et Société*, 18, 3, 245-273.
- HERPIN N., LAGRANGE H., 2005, La victimation de proximité, les précautions et la peur. Étude sur la cohésion sociale de voisinage, *Revue Économique*, 56, 2, 285-312.
- JASPARD M., BROWN E., CONDON S., FIRDION J.-M., FOUGEYROLAS-SCHWEBEL D., HOUEL A., LHOMOND B., MAILLOCHON F., SAUREL-CUBIZOLLES M.-J., SCHILTZ M.-A., 2003, *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, La Documentation française.
- LAGRANGE H., POTTIER M.-L., ZAUBERMAN R., ROBERT PH., 2004, Enquêtes de victimation et statistiques de police : les difficultés d'une comparaison, *Déviance et Société*, 28, 3, 285-316.
- LE JEANNIC T., 2007, On pardonne tout à son quartier sauf... l'insécurité, les dégradations, le bruit, *INSEE Première*, 1133.
- LOUIS-GUÉRIN C., 1984, Les réactions sociales au crime : peur et punitivité, *Revue française de sociologie*, 25, 4, 623-635.
- NÉVANEN S., DIDIER E., ROBERT PH., ZAUBERMAN R., 2006, *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité : Aubervilliers*, Guyancourt, CESDIP http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/EDP_no_100.pdf
- PERETTI-WATEL P., 2000, *L'enquête de victimation INSEE-IHESI. Première exploitation de l'enquête 1999*, Études et recherches, Paris, IHESI.
- POTTIER M.-L., ROBERT PH., ZAUBERMAN R., 2002, *Victimation et insécurité en Île-de-France. Les résultats de la première enquête (2001). Rapport final*, Paris/Guyancourt, IAURIF/CESDIP
http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/EDP_no_92-2.pdf
- ROBERT PH., POTTIER M.-L., 1997, Sur l'insécurité et la délinquance, *Revue française de science politique*, 47, 5, 630-644.
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., 2006, Insécurité et traitement policier des victimations, in BORN M., KÉFER F., LEMAÎTRE A. (dir.), *Conjugaison des peines : futur simple ?*, Louvain-la-Neuve, Larcier, 147-169.
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., 2011, *Mesurer la délinquance*, Paris, Presses de Sciences Po (Nouveaux débats).

- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., MICELI, L., NÉVANEN S., DIDIER E., 2010, The Victim's Decision to Report Offences to the Police in France. Stating Losses or Expressing Attitudes, *International Review of Victimology*, 17, 2, 179-207.
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., NÉVANEN S., DIDIER E., 2006, *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité: Saint-Denis*, Guyancourt, CESDIP http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/EDP_no_103.pdf
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., NÉVANEN S., DIDIER E., 2008, L'évolution de la délinquance d'après les enquêtes de victimation, France 1984-2005, *Déviance et Société*, 32, 4, 335-371.
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., POTTIER M.-L., 2003, La victime et le policier : point de vue profane et point de vue professionnel sur la délinquance, *Sociologie du travail*, 45, 3, 343-359.
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., POTTIER M.-L., LAGRANGE H., 1999, Mesurer le crime. Entre statistiques de police et enquêtes de victimation, *Revue française de sociologie*, 40, 2, 255-294.
- VAN DIJK J.J.M., 2009, Approcher la vérité en matière de délinquance. La comparaison des données d'enquêtes en population générale avec les statistiques de police sur la délinquance enregistrée, in ROBERT PH. (dir.), *Mesurer la délinquance en Europe. Comparer statistiques officielles et enquêtes*, Paris, L'Harmattan, 17-55.
- ZAUBERMAN R., 2010, « La délinquance contre les biens : réflexions sur les travaux européens », *Criminologie*, 43, 2, 219-246.
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., BECK F., NÉVANEN S., 2013, Mesurer l'implication des jeunes dans la violence, *Déviance et Société*, 37, 1, 89-115.
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., NÉVANEN S., 2006, *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité : Communauté urbaine du Grand Lyon*, Guyancourt, CESDIP http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/EDP_no_102.pdf
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., NÉVANEN S., DIDIER E., 2009, L'acteur et la mesure : le comptage de la délinquance, *Revue française de sociologie*, 50, 1, 31-62.
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., POTTIER M.-L., 2004, Profils de victimes, profils de victimations, *Déviance et Société*, 28, 3, 369-384.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Peur au domicile, formulation selon les enquêtes.....	12
Tableau 2. Peur au domicile (%) ; prévalences selon différentes enquêtes	13
Tableau 3. Peur au domicile selon les victimations (%) ; enquêtes 2005-06 à 2011-12.....	13
Tableau 4. Peur dans le quartier, formulations selon les enquêtes	15
Tableau 5. La peur dans le quartier selon différentes enquêtes (%).....	16
Tableau 6. Le renoncement à sortir pour des raisons de sécurité (%)	16
Tableau 7. Le renoncement à sortir selon le moment de la journée (%).....	17
Tableau 8. Le renoncement à sortir en raison de la présence de groupes menaçants	17
Tableau 9. Peurs dans le quartier selon les victimations (%) ; enquêtes 2005-06 à 2011-12	17
Tableau 10. L'insécurité dans les transports en commun d'après les EPCV (%)	18
Tableau 11. La peur dans les transports en commun dans les CVS (%)	19
Tableau 12. L'insécurité dans les transports en commun d'après les enquêtes locales, 2005 (%)	19
Tableau 13. Personnes déclarant avoir « souvent » ou « quelquefois » peur dans les différents transports (%).....	20
Tableau 14. La peur pour les enfants, suivant les lieux, dans les enquêtes régionales et locales (%).....	20
Tableau 15. Les peurs pour autrui d'après les CVS (%).....	21
Tableau 16. Peurs consécutives à certaines victimations de ménage dans les CVS(%).....	21
Tableau 17. Dommages psychologiques suite à une victimation d'après les CVS (%)	22
Tableau 18. Les problèmes du quartier d'après les CVS (% d'enquêtés).....	22
Tableau 19. La question sur l'insécurité dans le voisinage selon les enquêtes de l'INSEE	24
Tableau 20. L'insécurité dans le voisinage (%)	25
Tableau 21. Classement du problème le plus préoccupant dans la société française actuelle d'après les CVS	27
Tableau 22. Problème le plus préoccupant dans la société française actuelle (%) d'après les CVS	27
Tableau 23. Sentiment d'insécurité : croisement de la préoccupation et des peurs (%) ; CVS 2007 à 2013.....	28
Tableau 24. Préoccupation selon les victimations (%) ; enquêtes 2007 à 2013.....	29
Tableau 25. Victimes, non-victimes dans les EPCV ; prévalence (sans pondération) de chaque type de victimation dans chacun des groupes issus de la typologie (%).....	42
Tableau 26. Victimes, non-victimes dans les CVS ; prévalence en % (sans pondération) de chaque type de victimation dans chacun des groupes issus de la typologie.....	45
Tableau 27. Agressions : prévalence, multivictimation, incidence.....	48
Tableau 28. Toutes agressions ; prévalence (%) (1984-2012).....	48
Tableau 29. Agressions physiques caractérisées ; prévalence (%) (1984-2012)	49
Tableau 30. Agressions physiques simples : prévalence (%) (1984-2012)	50
Tableau 31. « Autres » agressions : prévalence (%) (1984-2012).....	51
Tableau 32. Agressions dans les CVS : prévalence, multivictimation, incidence	54
Tableau 33. Vols violents EPCV-CVS, prévalences, multivictimation, incidences.....	54
Tableau 34. Vols violents, prévalence dans les enquêtes régionales et locales (%).....	55
Tableau 35. Vols violents, prévalences selon la taille des unités urbaines, %, 2003-2012	55
Tableau 36. Vols violents, répartition des prévalences selon la sorte de violence, différentes enquêtes (%)	55
Tableau 37. Vols violents : part des tentatives dans différentes enquêtes (%)	56
Tableau 38. Agressions physiques : lieu et moment de la commission (en %), CVS	56
Tableau 39. Agressions physiques lors de l'activité professionnelle de la victime (en %), CVS	57
Tableau 40. Agressions physiques : présence d'une arme ou assimilé (en %), CVS.....	57
Tableau 41. Agressions physiques, sorte d'arme (en % par rapport à l'ensemble des victimes de violences physiques), CVS.....	57
Tableau 42. Agressions physiques, coexistence de menaces (en % par rapport à l'ensemble des victimes de violences physiques), CVS	58

Tableau 43. Agressions physiques : coexistence d'injures ou d'insultes (en % par rapport à l'ensemble des victimes de violences physiques), CVS	58
Tableau 44. Agressions physiques : dommages physiques (en % par rapport à l'ensemble des victimes de violences physiques), CVS	59
Tableau 45. Agressions physiques : ITT (en % par rapport à l'ensemble des victimes de violences physiques), CVS.....	59
Tableau 46. Agressions physiques : exploitation de la question ouverte posée aux agressés qui affirment que la violence subie n'a été ni une blessure ni un coup, empilement des enquêtes CVS	59
Tableau 47. Agressions physiques : réaction de la victime (%), CVS.....	59
Tableau 48. Menaces : répartition par sorte (%), CVS	60
Tableau 49. Menaces de face à face : répartition par sorte (%), CVS	60
Tableau 50. Menaces avec ou sans injures (%), CVS.....	60
Tableau 51. Menaces en face à face, lieu et moment de la commission (en %), CVS.....	61
Tableau 52. Les circonstances des injures, répartition par sorte (%), CVS.....	61
Tableau 53. Vols violents, sortes de violences subies, CVS	61
Tableau 54. Vols violents : nature des autres violences subies (%), CVS.....	62
Tableau 55. Vols violents, importance des violences subies (%), CVS	62
Tableau 56. Vols violents : sorte d'arme utilisée (%), CVS.....	62
Tableau 57. Vols violents : lieu et moment de la commission (en %), CVS.....	63
Tableau 58 . Vols violents : sortes d'objets volés	63
Tableau 59. Vol de téléphone portable sans violence : circonstances (%), CVS.....	64
Tableau 60. Vol violents : valeurs des objets volés (%), CVS	64
Tableau 61. Agressions : renvoi à la police ou à la gendarmerie (%), 1984-2012	64
Tableau 62. Agressions : renvoi à la police ou à la gendarmerie (%), CVS.....	65
Tableau 63. Agressions, motifs de non-renvoi (% sur les non-renvoyants), CVS	66
Tableau 64. Agressions : motifs de dépôt de plainte (% sur les plaignants), CVS	67
Tableau 65. Agressions, utilité du dépôt de plainte (% des plaignants), CVS.....	67
Tableau 66. Agressions : élucidation selon les enquêtés (% des plaignants et de l'ensemble des victimes de chaque sorte d'agression), CVS.....	68
Tableau 67. Agressions : suites de la plainte selon les plaignants (% des plaignants), CVS	68
Tableau 68. Vols violents, renvois à la police/gendarmerie, %, 2003-2012, EPCV et CVS.....	69
Tableau 69. Vols violents, renvoi selon que le vol a été tenté ou consommé, %, CVS	69
Tableau 70. Vols violents, motifs de non-renvoi et de dépôt de plainte, %, CVS.....	70
Tableau 71. Vols violents, satisfaction des déclarants envers l'accueil policier, CVS.....	70
Tableau 72. Vols violents, utilité du dépôt de plainte (% des plaignants), CVS.....	70
Tableau 73. Vols violents : élucidation (%), CVS.....	70
Tableau 74. Vols violents, suites de la plainte (% des plaignants), CVS.....	71
Tableau 75. Ensemble des agressions physiques (incidence, incidence apparente, données policières), en milliers, 1984-2012	71
Tableau 76. Ensemble des « autres » agressions (incidence, incidence apparente, données policières), en milliers, 1984-2012	72
Tableau 77. Vols violents (incidence, incidence apparente, données policières), 2003-2012.....	74
Tableau 78. Agressions : autres renvois (% des victimes de chaque agression), CVS.....	75
Tableau 79. Agressions : répartition par sexe (% des victimes de chaque agression), CVS	76
Tableau 80. Agressions : répartition par âge (% des victimes de chaque agression), CVS	77
Tableau 81. Agressions : répartition par niveau scolaire atteint (% des victimes de chaque agression), CVS...	78
Tableau 82. Agressions : répartition par PCS (% des victimes de chaque agression), CVS	79
Tableau 83. Agressions : répartition par sorte de ménage (% des victimes de chaque agression), CVS	80
Tableau 84. Agressions : répartition par niveau de vie (% des victimes de chaque agression), CVS.....	81

Tableau 85. Agressions : répartition par sorte de logement (% des victimes de chaque agression), CVS	82
Tableau 86. Agressions : répartition entre propriétaires et locataires (% des victimes de chaque agression), CVS.....	82
Tableau 87. Agressions : répartition par taille d'unités urbaines et ZUS (% des victimes de chaque agression) CVS.....	83
Tableau 88. Vols personnels sans violence : prévalences, multivictimations, incidences, CVS.....	113
Tableau 89. Vols personnels sans violence : prévalences, multivictimations, incidences, 1984-2012.....	113
Tableau 90. Vols personnels sans violence : sortes d'objets volés* (%), CVS.....	114
Tableau 91. Vols personnels sans violence : localisation, CVS.....	115
Tableau 92. Vols personnels sans violence : circonstance des vols (%), CVS.....	115
Tableau 93. Vols personnels sans violence ; renvoi (%), 1984-2012.....	116
Tableau 94. Tentatives de vols personnels sans violence : renvoi (%), CVS.....	116
Tableau 95. Vols personnels sans violence : motifs de non-renvoi à la police ou à la gendarmerie ou de dépôt de plainte (%), CVS.....	117
Tableau 96. Vols personnels sans violence : utilité du dépôt de plainte (%), CVS.....	117
Tableau 97. Vols personnels sans violence ; suites de l'affaire (%), CVS.....	118
Tableau 98. Vols personnels sans violence : élucidation (% des plaignants et de l'ensemble des victimes), CVS	118
Tableau 99. Vols personnels sans violence : (incidence, incidence apparente, données policières, en milliers), 1984-2012	119
Tableau 100. Vols personnels sans violence ; autres renvois (% sur la totalité des volés), CVS.....	120
Tableau 101. Vols personnels sans violence : répartition par sexe (%), CVS.....	121
Tableau 102. Vols personnels sans violence : répartition par âge (%), CVS.....	121
Tableau 103. Vols personnels sans violence : dernier diplôme obtenu (%), CVS	121
Tableau 104. Vols personnels sans violence : répartition par PCS (%), CVS.....	122
Tableau 105. Vols personnels sans violence : répartition par quartiles de niveau de vie (%), CVS	123
Tableau 106. Vols personnels sans violence : type de ménages (%), CVS.....	123
Tableau 107. Vols personnels sans violence : répartition selon le type de voisinage (%), CVS.....	124
Tableau 108. Vols personnels sans violence : répartition selon le type de logement (%), CVS.....	124
Tableau 109. Vols personnels sans violence : zones régionales, tailles des unités urbaines et ZUS (%), CVS.....	125
Tableau 110. Cambriolages de la résidence principale ; prévalence, multivictimation, incidence, enquêtes nationales, 1984-2012	133
Tableau 111. Cambriolages de la résidence principale : « prévalence » avec vol effectif (%), 2003-2012	135
Tableau 112. Cambriolages de la résidence principale : multivictimation homogène, 1984-2012.....	136
Tableau 113. Vols domiciliaires : prévalences, multivictimations et incidences (%), CVS	136
Tableau 114. Vols domiciliaires : prévalences (%), diverses enquêtes	137
Tableau 115. Cambriolages et vols dans une résidence secondaire ; prévalences (%), CVS	138
Tableau 116. Cambriolages et vols dans les résidences secondaires : prévalences (%) ; diverses enquêtes.....	138
Tableau 117. Cambriolages et vols dans un autre lieu appartenant au ménage ; multivictimation et incidences (%), CVS.....	138
Tableau 118. Cambriolages de la résidence principale ; avec et sans vol (%)	139
Tableau 119. Cambriolages de la résidence principale : moyens d'entrer (%), CVS.....	139
Tableau 120. Cambriolages de la résidence principale ; types d'objets volés (en %, plusieurs réponses possibles), CVS	139
Tableau 121. Cambriolages de la résidence principale ; circonstances du cambriolage, CVS.....	140
Tableau 122. Vols domiciliaires : moyens d'entrer (%), CVS.....	140
Tableau 123. Vols domiciliaires ; types d'objets volés (en % ; plusieurs réponses possibles), CVS.....	141
Tableau 124. Vols domiciliaires ; « autres » types d'objets volés (en % ; sur ensemble des autres), CVS	141
Tableau 125. Vols domiciliaires : circonstances du vol, CVS.....	142

Tableau 126. Cambriolages de la résidence secondaire : avec et sans vol (%), CVS	142
Tableau 127. Cambriolages de la résidence principale : renvoi (%) (1984-2012)	143
Tableau 128. Cambriolages de la résidence principale, renvois selon que la victimation a été consommée ou non (%), 2003-2012	144
Tableau 129. Cambriolages ; renvois sur les cambriolages de résidence principale, secondaire et vols sans effraction (%), CVS.....	144
Tableau 130. Cambriolages de la résidence principale et vols domiciliaires ; motifs de non-renvoi ou de plainte à la police ou à la gendarmerie (%), CVS	145
Tableau 131. Cambriolages de la résidence principale et vols domiciliaires : déplacement des policiers/gendarmes (%), CVS.....	146
Tableau 132. Cambriolages de la résidence principale : interaction renvoyant/police ou gendarmerie, satisfaction (%), CVS.....	146
Tableau 133. Cambriolages de la résidence principale : utilité du dépôt de plainte (%), CVS.....	146
Tableau 134. Cambriolages de la résidence principale : informations sur les suites de la plainte (%), CVS...	147
Tableau 135. Cambriolages de la résidence principale : élucidation, arrestation et condamnation (%) CVS..	147
Tableau 136. Cambriolages de la résidence principale (incidence, incidence apparente, données policières, en milliers) (1984-2012)	148
Tableau 137. Cambriolages de la résidence principale et vols domiciliaires ; renvois à l'assurance, CVS.....	149
Tableau 138. Cambriolages de la résidence principale et vols domiciliaires : renvoi à la police municipale ou à un élu (en %), CVS.....	150
Tableau 139. Cambriolages de résidence principale et vols domiciliaires : plus haut niveau d'étude (%), CVS	151
Tableau 140. Cambriolages de résidence principale et vols domiciliaires : catégories socioprofessionnelles de la personne de référence (%), CVS.....	151
Tableau 141. Cambriolages de résidence principale et vols domiciliaires : répartition selon le niveau de vie des ménages (%), CVS.....	153
Tableau 142. Cambriolages de résidence principale et vols domiciliaires : type de ménage (%), CVS.....	153
Tableau 143. Cambriolages de résidence principale et vols domiciliaires : types d'habitations (%), CVS	154
Tableau 144. Cambriolages de la résidence principale et vols domiciliaires : répartition par zones (en %), CVS	155
Tableau 145. Dégradations/destructions dans la résidence principale ; prévalence, multivictimation et incidence), CVS	171
Tableau 146. Dégradations/destructions dans la résidence principale : part des différentes atteintes (en %), CVS.....	172
Tableau 147. Dégradations/destructions dans la résidence principale : renvoi à la police/gendarmerie (en %), CVS.....	172
Tableau 148. Dégradations/destructions dans la résidence principale : motifs de plainte et de non-renvoi (en %), CVS	172
Tableau 149. Dégradations/destructions : suite de l'affaire (en % des plaignants), CVS	173
Tableau 150. Dégradations/destructions : élucidation, arrestation, condamnation (en % des plaignants), CVS	173
Tableau 151. Dégradations/destructions dans la résidence principale : déclaration de sinistre (en%), CVS ..	173
Tableau 152. Dégradations/destructions dans la résidence principale : satisfaction vis-à-vis de l'indemnisation (en%), CVS.....	174
Tableau 153. Dégradations/destructions dans la résidence principale : autres signalements (en%), CVS	174
Tableau 154. Dégradations/destructions dans la résidence principale : dernier diplôme obtenu par la personne de référence (%), CVS	174
Tableau 155. Dégradations/destructions dans la résidence principale : PCS de la personne de référence (%), CVS.....	175
Tableau 156. Dégradations/destructions dans la résidence principale : quartiles de niveaux de vie (%), CVS	176

Tableau 157. Dégradations/destructions dans la résidence principale ; répartition par sorte de ménage (%), CVS.....	177
Tableau 158. Dégradations/destructions dans la résidence principale ; répartition par sorte d'habitat (%), CVS	177
Tableau 159. Dégradations/destructions dans la résidence principale : répartition par zones régionales, taille d'unité urbaine et ZUS (%), CVS	178
Tableau 160. Atteintes aux véhicules : doubles comptes, CVS.....	187
Tableau 161. Atteintes aux véhicules : prévalences, multivictimations et incidences de toutes les sortes d'atteintes aux véhicules (%), CVS	187
Tableau 162. Atteintes aux véhicules : multivictimations sans troncature, CVS	189
Tableau 163. Les vols de voiture : taux dans les enquêtes comparables.....	189
Tableau 164. Les vols dans/sur voiture : taux dans les enquêtes comparables	190
Tableau 165. Vols de et dans les voitures : prévalence et incidence brutes (%) (1984-2012)	191
Tableau 166. Vols de et dans les voitures : prévalence dans les ménages équipés (%) (1994-2012).....	191
Tableau 167. Les destructions et dégradations de voitures : taux dans les enquêtes comparables.....	193
Tableau 168. Atteintes aux véhicules réalisées (en %), CVS.....	194
Tableau 169. Atteintes aux véhicules, moment de la commission (en %), CVS	194
Tableau 170. Atteintes aux véhicules : localisation dans ou hors du quartier (en %), CVS.....	195
Tableau 171. Atteintes aux véhicules, lieu de commission (en %), CVS.....	195
Tableau 172. Atteintes aux véhicules ; récupération du véhicule (en %), CVS	197
Tableau 173. Atteintes aux véhicules : dommages subis par le véhicule (en %), CVS	197
Tableau 174. Atteintes aux véhicules : renvois à la police et à la gendarmerie (en %), CVS.....	198
Tableau 175. Vols de et dans les voitures : renvoi (%), 1984-2012.....	199
Tableau 176. Atteintes aux véhicules : raisons de non-renvoi, %, CVS	200
Tableau 177. Atteintes aux véhicules : motifs de plainte %, CVS	201
Tableau 178. Atteintes aux véhicules : interaction renvoyant/police ou gendarmerie, satisfaction (%), CVS	202
Tableau 179. Atteintes aux véhicules : utilité du dépôt de plainte (%), CVS	203
Tableau 180. Atteintes aux véhicules : suites données à la plainte (en % des plaignants), CVS	204
Tableau 181. Atteintes aux véhicules : élucidation selon les enquêtés (%), CVS	205
Tableau 182. Vols de et dans les véhicules : incidence, incidence apparente, données policières, en milliers, 1984-2012	205
Tableau 183. Atteintes aux véhicules ; déclaration de sinistre (en %), CVS	206
Tableau 184. Atteintes aux véhicules, indemnisations : (en % des déclarations de sinistre), CVS.....	207
Tableau 185. Atteintes aux véhicules : satisfaction envers l'assurance parmi les indemnisés (%), CVS.....	207
Tableau 186. Atteintes aux véhicules : raisons de non déclaration (%), CVS.....	208
Tableau 187. Atteintes aux véhicules : signalement à un autre interlocuteur (en %), CVS	208
Tableau 188. Atteintes aux véhicules : niveau scolaire atteint par les personnes de référence du ménage (en %), CVS	209
Tableau 189. Atteintes aux véhicules : PCS des personnes de référence (en %), CVS	210
Tableau 190. Atteintes aux véhicules : revenus des personnes de référence (en %), CVS	212
Tableau 191. Atteintes aux véhicules : sortes de ménages, CVS.....	213
Tableau 192. Atteintes aux véhicules : sortes d'environnement (en %), CVS	214
Tableau 193. Atteintes aux véhicules : sortes de logement (en %), CVS.....	215
Tableau 194. Atteintes aux véhicules : répartition selon les zones régionales (en %), CVS	216
Tableau 195. Atteintes aux véhicules : répartition par taille d'unité urbaine (en %), CVS	217
Tableau 196. Atteintes aux véhicules : habitat en ZUS (en %), CVS.....	218
Tableau 197. Exhibition : prévalence (%), CVS	248
Tableau 198. Exhibition : multivictimation, CVS	248
Tableau 199. Exhibitions : localisation (%), CVS.....	249

Tableau 200. Gestes déplacés : prévalence (%), CVS.....	249
Tableau 201. Gestes déplacés : multivictimation, CVS.....	249
Tableau 202. Gestes déplacés : localisation (%), CVS.....	250
Tableau 203. Gestes déplacés : dans le quartier (%), CVS.....	250
Tableau 204. Gestes déplacés : (%), CVS.....	250
Tableau 205. Attouchements sexuels et viols : prévalence (%), CVS.....	251
Tableau 206. Attouchements sexuels et viols : répartition par sorte (%), CVS.....	251
Tableau 207. Agressions sexuelles : prévalences, multivictimation, incidence, différentes enquêtes.....	252
Tableau 208. Attouchements sexuels et viols : multivictimation, CVS.....	253
Tableau 209. Attouchements sexuels et viols : localisation (%), CVS.....	253
Tableau 210. Attouchements sexuels et viols : dans le quartier (%), CVS.....	254
Tableau 211. Attouchements sexuels et viols : caractéristiques de l'auteur unique (%), CVS.....	254
Tableau 212. Attouchements sexuels et viols, circonstances aggravantes (%), CVS.....	255
Tableau 213. Attouchements sexuels et viols : réaction de la victime (%), CVS.....	255
Tableau 214. Attouchements sexuels et viols : dommages physiques (%), CVS.....	256
Tableau 215. Attouchements sexuels et viols : dommages psychiques (%), CVS.....	256
Tableau 216. Attouchements sexuels et viols, perturbations ultérieures (%), CVS.....	256
Tableau 217. Attouchements sexuels et viols : renvoi à la police ou gendarmerie (%), CVS.....	257
Tableau 218. Attouchements sexuels et viols : motifs de non-renvoi (%), multiréponses), CVS.....	257
Tableau 219. Attouchements sexuels et viols : autres renvois (%), multiréponses), CVS.....	258
Tableau 220. Attouchements sexuels et viols : répartition par sexe (%), CVS.....	258
Tableau 221. Attouchements sexuels et viols : répartition par tranche d'âge (%), CVS.....	259
Tableau 222. Attouchements sexuels et viols : répartition par dernier diplôme obtenu (%), CVS.....	259
Tableau 223. Attouchements sexuels et viols : répartition par PCS (%), CVS.....	260
Tableau 224. Attouchements sexuels et viols : répartition par revenus mensuels bruts en euros (en quartile et en %), CVS.....	261
Tableau 225. Attouchements sexuels et viols : répartition par type de ménage (%), CVS.....	261
Tableau 226. Attouchements sexuels et viols : répartition par type de voisinage (%), CVS.....	262
Tableau 227. Attouchements sexuels et viols : répartition par type de logement (%), CVS.....	262
Tableau 228. Attouchements sexuels et viols : répartition par zones régionales, tailles des unités urbaines et ZUS (%), CVS.....	263
Tableau 229. Agressions par un proche : prévalence, multivictimation, incidence ; différentes enquêtes.....	265

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Évolutions significatives des interactions entre la peur au domicile et les victimations, CVS 2005-06 et 2011-12.....	14
Figure 2. Évolutions significatives des interactions entre la peur dans le quartier et les victimations, CVS 2005-06 et 2011-12.....	18
Figure 3. Répartition des modalités des variables sur le premier plan factoriel.....	26
Figure 4. Évolutions des croisements de la préoccupation et des peurs ; CVS 2007 à 2013	28
Figure 5. Évolutions significatives (5%) des interactions entre la préoccupation sécuritaire et les victimations, CVS 2005-06 et 2011-12	29
Figure 6. Répartition des modalités des variables actives sur le premier plan factoriel et évolution selon la date de l'enquête.....	30
Figure 7. Répartition des modalités des variables actives et illustratives sur le premier plan factoriel en fonction des classes.....	31
Figure 8. Le cadre de vie dans les CVS, analyse factorielle.....	34
Figure 9. Le cadre de vie dans les CVS, répartition des individus sur le premier plan factoriel selon les classes de la typologie	36
Figure 10. Victimes, non-victimes dans les EPCV : analyse factorielle et classification sur quatre victimations	40
Figure 11. Victimes, non-victimes dans les EPCV, classification sur quatre victimations	41
Figure 12. Victimes, non-victimes dans les CVS ; analyse factorielle et classification sur treize victimations ..	43
Figure 13. Victimes, non-victimes dans les CVS, classification sur treize victimations	44
Figure 14. Agressions physiques caractérisées : évolution des prévalences dans diverses enquêtes (1984-2012)	50
Figure 15. Agressions physiques simples : évolution des prévalences dans diverses enquêtes (1984-2012).....	51
Figure 16. « Autres » agressions : évolution des prévalences dans diverses enquêtes, 1984-2012.....	52
Figure 17. Ensemble des agressions physiques : données d'enquêtes (incidence, incidence apparente) et données policières, en milliers, 1984-2012	72
Figure 18. Ensemble des « autres » agressions : données d'enquêtes (incidence, incidence apparente) et données policières, en milliers, 1984-2012	73
Figure 19. Violences physiques : ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie, cumul des enquêtes 2005-06 à 2010-11	86
Figure 20. Violences physiques : répartition des individus par classe sur le premier plan factoriel de l'ACM, cumul des enquêtes 2005-06 à 2010-11	87
Figure 21. Victimes de violences physiques : catégories descriptives de la première classe	87
Figure 22. Victimes de violences physiques : catégories descriptives de la deuxième classe.....	88
Figure 23. Victimes de violences physiques : catégories descriptives de la troisième classe.....	89
Figure 24. Victimes de violences physiques : catégories descriptives de la quatrième classe	89
Figure 25. Victimes de violences physiques : catégories descriptives de la cinquième classe.....	90
Figure 26. Profils de victimes de violences physiques ; enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées.....	91
Figure 27. Menaces, ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie ; enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées.....	92
Figure 28. Victimes de menaces : catégories descriptives de la première classe.....	93
Figure 29. Victimes de menaces : catégories descriptives de la deuxième classe.....	94
Figure 30. Victimes de menaces : catégories descriptives de la troisième classe	95
Figure 31. Victimes de menaces : catégories descriptives de la quatrième classe.....	96
Figure 32. Profils de victimes de menaces ; enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées	97
Figure 33. Injures : ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie ; enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées.....	98

Figure 34. Injures : répartition des individus par classe sur le premier plan factoriel de l'ACM, cumul des enquêtes 2005-06 à 2010-11	99
Figure 35. Victimes d'injures : catégories descriptives de la première classe	99
Figure 36. Victimes d'injures : catégories descriptives de la deuxième classe	100
Figure 37. Victimes d'injures : catégories descriptives de la quatrième classe	102
Figure 38. Victimes d'injures : catégories descriptives de la cinquième classe.....	103
Figure 39. Profils de victimes d'injures ; enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées.....	104
Figure 40. Vols violents : ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie ; enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées.....	105
Figure 41. Vols violents : répartition des individus par classe sur le premier plan factoriel de l'ACM, cumul des enquêtes 2005-06 à 2010-11	106
Figure 42. Victimes de vols violents : catégories descriptives de la première classe.....	106
Figure 43. Victimes de vols violents : catégories descriptives de la deuxième classe	107
Figure 44. Victimes de vols violents : catégories descriptives de la troisième classe	108
Figure 45. Victimes de vols violents : catégories descriptives de la quatrième classe.....	109
Figure 46. Profils de victimes de vols violents ; enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées	111
Figure 47. Vols personnels sans violence : évolution des prévalences, diverses enquêtes, 1984-2012.....	114
Figure 48. Vols personnels sans violence : données d'enquêtes (incidence, incidence apparente) et données policières, en milliers, 1984-2012.....	119
Figure 49. Vols personnels sans violence : ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie	126
Figure 50. Les victimes de vols sans violences : catégories descriptives de la première classe	127
Figure 51. Les victimes de vols sans violences : catégories descriptives de la deuxième classe.....	128
Figure 52. Les victimes de vols sans violences : catégories descriptives de la troisième classe	129
Figure 53. Les victimes de vols sans violences : catégories descriptives de la quatrième classe	130
Figure 54. Les victimes de vols sans violences : catégories descriptives de la cinquième classe.....	131
Figure 55. Dégradations/destructions dans la résidence principale : répartition des individus par classe sur le premier plan factoriel de l'ACM, cumul des enquêtes 2005-06 à 2010-11.....	181
Figure 56. Profils de victimes de vols de vélos : enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées.....	241
Figure 57. Dégradations de voitures : ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie	242
Figure 58. Dégradations de voitures : répartition des individus par classe sur le premier plan factoriel de l'ACM, cumul des enquêtes 2005-06 à 2010-11	243
Figure 59. Victimes de dégradations/destruction de voiture : catégories descriptives de la première classe, enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées.....	243
Figure 60. Victimes de dégradations/destruction de voiture : catégories descriptives de la deuxième classe, enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées.....	244
Figure 61. Victimes de dégradations/destruction de voiture : catégories descriptives de la troisième classe, enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées.....	245
Figure 62. Victimes de dégradations/destruction de voiture : catégories descriptives de la quatrième classe, enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées.....	245
Figure 63. Profils de victimes de destruction/dégradation de voiture : enquêtes 2005-06 à 2010-11 cumulées	246
Figure 64. Agressions par un proche ; prévalences (%) ; différentes enquêtes	266